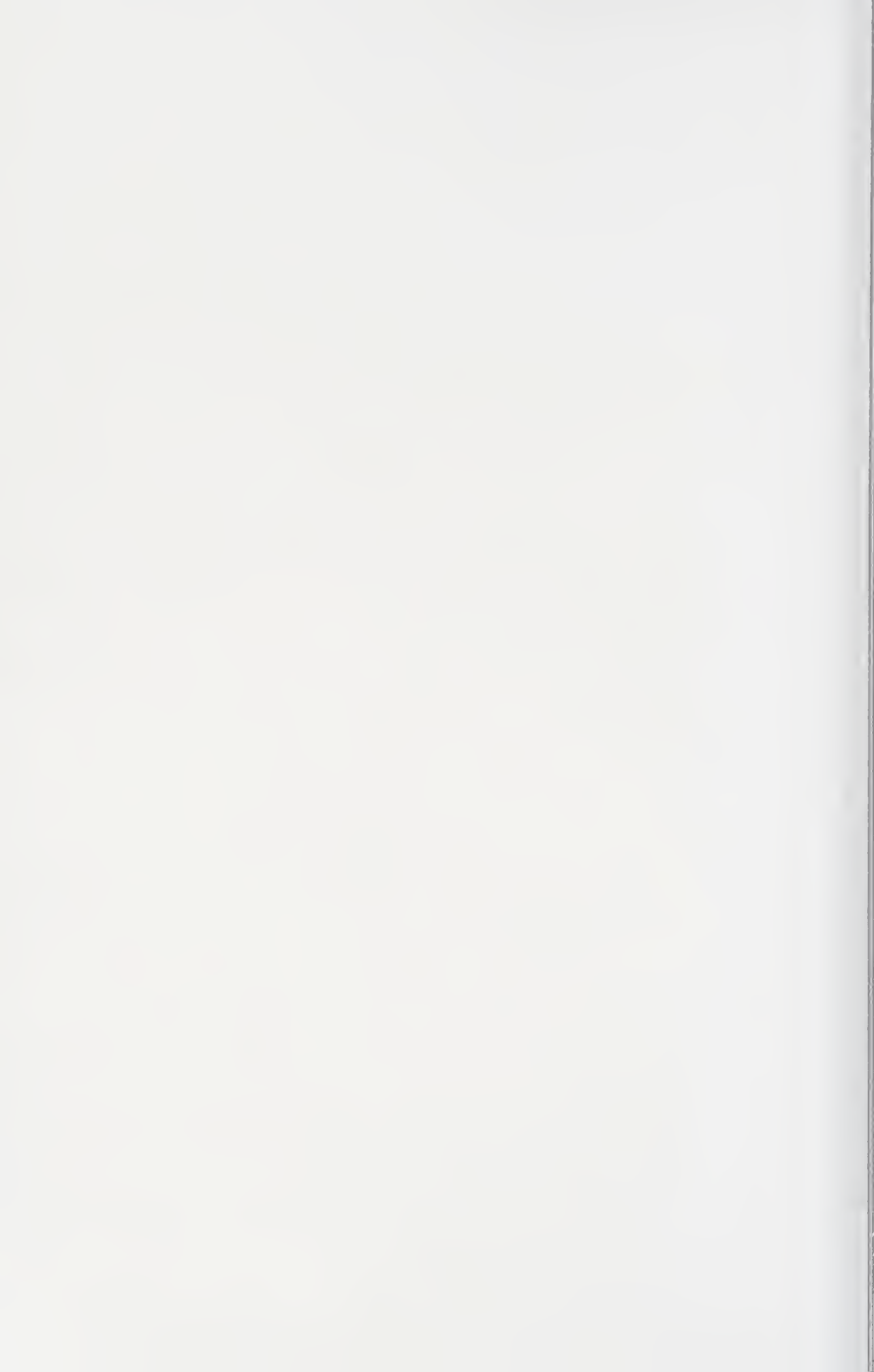


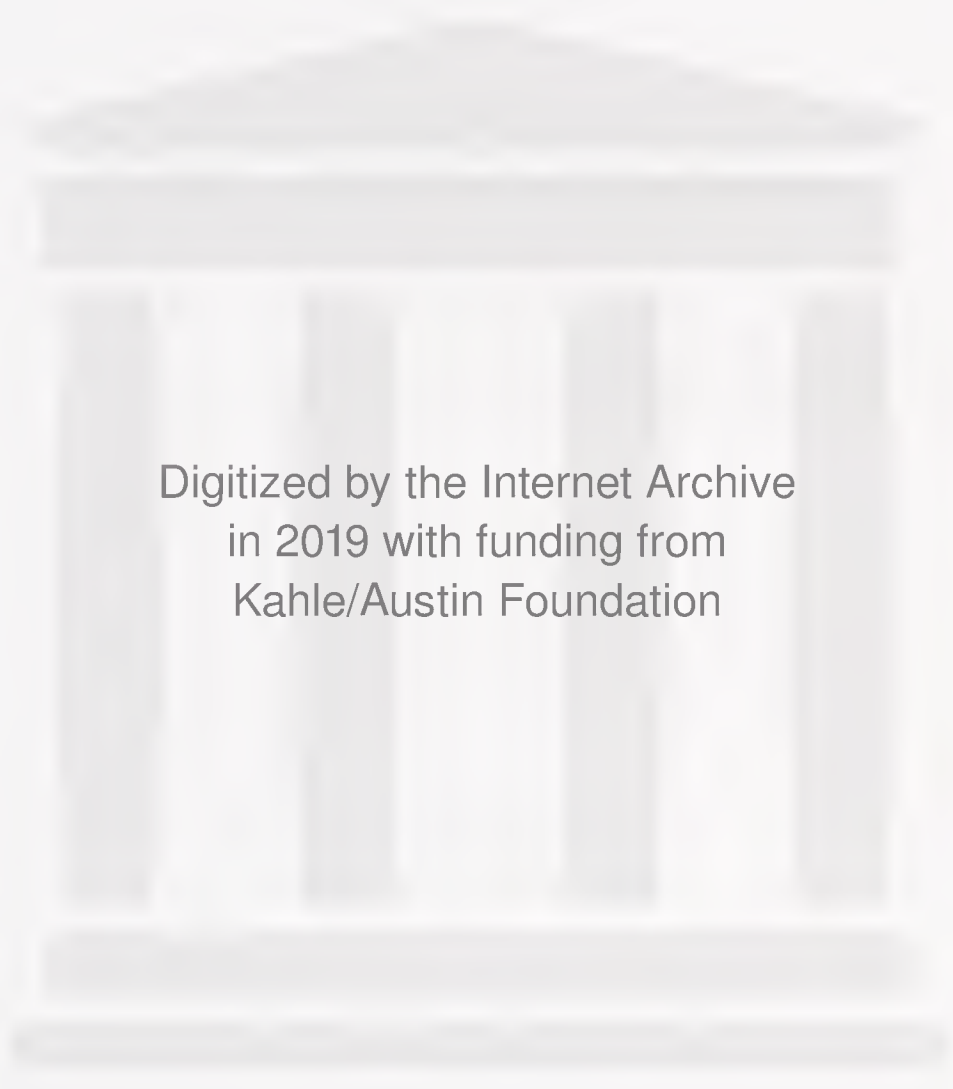
S O U S L A D I R E C T I O N D E
M A R I N A Y A G U E L L O

LE GRAND LIVRE
DE LA LANGUE
FRANÇAISE



SEUIL





Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Kahle/Austin Foundation

Le Grand Livre de la Langue française

Sous la direction de
Marina YAGUELLO

Le Grand Livre
de la
Langue française

Claire BLANCHE-BENVENISTE, Jean-Paul COLIN,
Françoise GADET, Émile GENOUVRIER,
Christiane MARCHELLO-NIZIA, Jean PRUVOST,
Bernard TRANEL & Marina YAGUELLO

Thomas J. Bata Library
TRENT UNIVERSITY
PETERBOROUGH, ONTARIO

OUVRAGE PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS
DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE

Éditions du SEUIL
27 rue Jacob, Paris VI^e

PC 2073 .G73 2003

Le Code de la propriété intellectuelle
interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective.

Le Code de la propriété intellectuelle
interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective.

Le Code de la propriété intellectuelle
interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective.

ISBN 2-02-033627-8

© ÉDITIONS DU SEUIL, AVRIL 2003

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

www.seuil.com

Sommaire

Introduction	9
<i>par Marina Yaguello</i>	
Le français dans l'histoire	11
<i>par Christiane Marchello-Nizia</i>	
La variation : le français dans l'espace social, régional et international	91
<i>par Françoise Gadet</i>	
La grammaire	153
<i>par Marina Yaguello</i>	
Les sons du français	259
<i>par Bernard Tranel</i>	
La langue parlée	317
<i>par Claire Blanche-Benveniste</i>	
L'orthographe	345
<i>par Claire Blanche-Benveniste</i>	
Le lexique	391
<i>par Jean-Paul Colin</i>	
Les dictionnaires français : histoire et méthodes	457
<i>par Jean Pruvost</i>	
Enseigner la langue française maternelle	491
<i>par Émile Genouvrier</i>	
Index	543
Table générale	547

Introduction

Marina Yaguello

NI MANUEL, ni ouvrage de référence, ce *Grand Livre de la Langue française* est le résultat d'une collaboration entre universitaires, tous habitués à s'adresser à un public de non-spécialistes. Il se donne pour objectif de faire le point sur l'état de notre langue en ce début du 21^e siècle ; il prend en compte les deux axes de la variation – variation dans le temps, variation dans l'espace géographique et social – et tente de définir la place du français dans le monde d'aujourd'hui.

Refusant toute allégeance à une théorie exclusive, l'ouvrage repose sur un socle commun à tous les linguistes : le rejet du point de vue prescriptif au bénéfice de l'approche descriptive.

Mais la description ne constitue pas un but suffisant. Encore faut-il expliquer. C'est ce qu'on s'efforce de faire dans ce volume en utilisant les outils de la pragmatique et de l'analyse de discours. En effet, les structures d'une langue sont adaptées aux conditions de leur emploi par une communauté. Il existe une interaction constante entre forme, sens et fonction, qui régit la vie de la langue et en explique l'évolution et la diversification.

■ Christiane MARCHELLO-NIZIA retrace ici l'histoire du français, avec le souci constant de montrer que tout changement de forme entraîne des compensations permettant de sauvegarder la fonctionnalité de la langue.

■ Françoise GADET s'attache à montrer qu'il n'y a pas *un* mais *des* français.

■ Marina YAGUELLO présente les grands traits de la langue à travers un ensemble de « microgrammaires », en s'appuyant sur l'interface entre syntaxe, sémantique et pragmatique.

■ Claire BLANCHE-BENVENISTE analyse la langue parlée et décrit les principes et les problèmes de l'orthographe. Elle est également l'auteur d'une présentation synthétique de la morphologie du français.

■ Bernard TRANEL donne une vision d'ensemble de la phonologie et éclaire certains traits saillants de notre langue tels que la structure de la syllabe, la liaison et l'élision.

■ Jean-Paul COLIN décrit la structure du lexique ainsi que les principes de formation des mots.

■ Jean PRUVOST fait l'histoire des dictionnaires, dont la France fut dès l'origine le berceau.

■ Enfin, Émile GENOUVRIER traite du français langue maternelle et de son acquisition dans le cadre scolaire.

L'ouvrage permet une lecture à deux niveaux. Chaque partie comprend un texte principal, qui peut se lire en continu. S'y superpose une série d'encadrés, qui apportent des « coups de projecteur » sur tel ou tel problème d'un intérêt plus particulier, ou qui développent dans le détail un point abordé dans le texte principal.

Le français dans l'histoire

Christiane Marchello-Nizia

CHACUN de nous aime savoir d'où vient la langue qu'il parle, quelle est son histoire, quelle est l'origine de tel nom de famille ou de lieu. Cette curiosité quant à nos racines contribue à la connaissance et à la compréhension de notre histoire et de notre culture.

Ce sont les différents aspects de l'histoire du français que nous examinerons tout d'abord : les origines de cette langue, l'évolution de son statut et de ses emplois, les changements qu'elle a subis au cours des siècles. Les différentes étapes seront jalonnées de textes illustrant les caractères spécifiques de chaque période et la diversité des emplois. Cette présentation sera illustrée de cartes, de tableaux et de documents qui permettront de visualiser des témoignages du passé.

On fixe les débuts de la langue française aux premières années du 9^e siècle, à la fin du règne de Charlemagne. C'est de cette période que datent les deux premiers témoignages certains de l'existence d'une langue *orale* reconnue comme différente du latin, et très vite de sa mise par *écrit*.

Sans doute parlait-on depuis des siècles déjà dans ces régions que l'on nomme à présent *la France* des formes de latin assez différentes de la langue que les Romains utilisaient au début de notre ère, il y a plus de vingt siècles. Mais ce n'est que vers le 9^e siècle que les locuteurs eux-mêmes ont pris conscience qu'ils parlaient une langue qui n'était plus le latin. Cette nouvelle langue, ils lui inventèrent un nom, mais un nom latin encore : *lingua romana rustica*, « langue romaine rustique, campagnarde, non cultivée ». Il faudra attendre quelques siècles encore pour que cette nouvelle langue acquière un nom en français : ce sera *romanz* tout d'abord,



Carte des langues romanes actuelles

puis *françois*, et *français*, du nom du pays où elle était parlée. En effet, depuis le 8^e siècle, on nommait ces régions *Francia*, d'après le nom des Francs, les conquérants germaniques qui avaient constitué cette partie de la France actuelle en entité politique autonome.

Et le premier texte qui nous soit parvenu en cette nouvelle langue est celui des *Serments de Strasbourg*, traité de paix rédigé en 842, qui a été constitutif tout à la fois de la nation française et de la nation allemande.

Le français que nous utilisons aujourd'hui ne s'est pas fait en un jour : il est le résultat d'une histoire de plus d'un millénaire. Pendant ces douze siècles avant le temps présent, notre langue a beaucoup changé, comme on le constate lorsqu'on veut lire un texte du Moyen Âge, ou même des 18^e ou 19^e siècles.

À la Renaissance, il aurait été encore impensable d'écrire un ouvrage de philosophie ou de mathématiques en français, seul le latin était utilisé pour cela. Grâce à Descartes et à d'autres, la situation a changé. Ces diverses mutations, dans la forme de la langue et dans sa situation institutionnelle, dans ses usages, se sont faites peu à peu, par étapes.

Ce sont ces étapes que nous examinerons tout d'abord. Ensuite, nous présenterons un panorama synthétique des changements qu'a connus le français, afin de mieux faire comprendre selon quels grands mouvements il s'est développé.

Toutes les langues évoluent, car ce sont des systèmes dynamiques. Découvrir des régularités dans ces changements, c'est comprendre une partie des mystères de cette faculté prodigieuse qu'est le langage, et spécialement le langage humain.

Naissance du français

Le français est issu du latin, comme les autres langues *romanes*, qui sont : le portugais, l'espagnol, le catalan, l'occitan, l'italien (et le sarde, très différent de l'italien standard), le rhéto-roman et le roumain. Les régions où étaient et sont parlées ces langues ont toutes été sous la domination de Rome dans l'Antiquité, et, bien que les populations antérieures aient parlé d'autres langues avant la colonisation par les Romains, le latin oral s'y est implanté et y a évolué : c'est le résultat de cette évolution qui constitue chacune des langues romanes qui sont parlées en Europe aujourd'hui.

Ainsi, un même mot latin aboutit, dans les diverses langues romanes, à des mots toujours différents, mais qui ont tout de même quelques traits de ressemblance, comme le montre le tableau ci-dessous :

Les mêmes mots dans les différentes langues romanes							
Latin	Français	Italien	Espagnol	Catalan	Occitan	Portugais	Roumain
<i>clau-</i>	clé	<i>chiave</i>	<i>llave</i>	<i>clau</i>	<i>clau</i>	<i>chave</i>	<i>cheie</i>
<i>nocte-</i>	nuit	<i>notte</i>	<i>noche</i>	<i>nit</i>	<i>noch</i>	<i>noite</i>	<i>noapte</i>
<i>petra</i>	Pierre	<i>pietra</i>	<i>piedra</i>	<i>pedra</i>	<i>peira</i>	<i>pedra</i>	<i>piatra</i>
<i>schola</i>	école	<i>scola</i>	<i>escuela</i>	<i>escola</i>	<i>escola</i>	<i>eschola</i>	<i>scoala</i>
<i>uidere</i>	voir	<i>vedere</i>	<i>ver</i>	<i>veer</i>	<i>vezer</i>	<i>ver</i>	(a) <i>vedea</i>

Le latin de Rome était devenu la langue officielle, administrative et culturelle de la plupart des pays conquis par les Romains il y a environ deux mille ans, entre le 2^e siècle avant et le 2^e siècle après J.-C.

Dans ces provinces occupées et colonisées par les armées romaines, le latin a été peu à peu utilisé dans toutes les circonstances de la vie en concurrence avec les langues parlées alors par les populations. Il ne s'agissait plus du latin écrit classique. Transformé par son usage oral et aussi sous l'influence des langues qui étaient utilisées jusque-là dans les régions nouvellement colonisées, le latin a donné ce que l'on nomme le *roman commun*. Puis ce roman commun à son tour s'est différencié fortement selon les pays, donnant naissance aux diverses langues romanes.

Il y a trois causes essentielles à ces processus de différenciation : l'emploi oral dans la vie de tous les jours, qui facilite les changements ; le fait que les diverses provinces conquises par les Romains sont devenues indépendantes politiquement, ce qui a favorisé le développement de particularités ; enfin, dans ces provinces, les populations avaient à l'origine pour langue maternelle des langues autres que le latin, telles que le gaulois en Gaule, le ligurien sur les côtes méditerranéennes, l'ibérique en Espagne, etc. ; bien qu'ayant disparu plus tard sous l'influence du latin dominant,

ces langues ont fortement influencé celui-ci. En quelques siècles, tous ces facteurs ont abouti à des langues profondément différentes du latin de Rome, et très différentes entre elles.

Ainsi, pour le français, deux langues ont dès l'origine contribué à lui donner sa physionomie particulière : le *gaulois*, qui a été parlé, mais très peu écrit, sur le territoire de la Gaule pendant sept ou huit siècles, entre le 5^e siècle avant et le 4^e siècle après J.-C. ; puis le *germanique*, langue des nouveaux conquérants qui, cinq siècles après les Romains, se sont installés par vagues successives dans tous les pays de l'actuelle Europe occidentale. Ces deux langues ont influencé la prononciation, le lexique et la grammaire du latin qui était parlé alors sur le territoire de la future France du Nord. Plus tard, bien d'autres influences se sont fait sentir, comme nous le verrons. Car les langues évoluent par leur dynamique propre, mais elles se modifient aussi et s'enrichissent également par le contact avec les autres langues.

Mots d'origine gauloise :
il en reste une centaine en français

Animaux : alose, alouette, bièvre (« castor »), blaireau, bouc, limande, lotte, mouton, palefroi, tanche, truie, vautre (« chien de chasse »).

Arbres : bouleau, chêne, coudrier, if.

Autres : ardoise, arpent, auvent, banne (« corbeille ») / bannette / benne, bec, bercer, bief, bille (de bois : billot), borne, boue, bourbe / boubier, braie, briser, bruyère, caillou, cervoise, char, charrue, chemin, claie, combe, drap, dru, étain, glaise, glaner, gober, gosier, jarret, javelle, lande, lauze, lieue, ruche, sillon, soc, souche, talus, truand, vanne, vassal, verne / vergne.

(D'après Pierre-Yves Lambert. 1997. *La Langue gauloise*. Paris : Errance, p. 186-200.)

Les étapes essentielles de l'histoire du français

On distingue plusieurs périodes dans l'histoire du français. Ces différentes étapes se caractérisent par des changements importants aux divers niveaux de la langue : prononciation, grammaire, construction des phrases et des groupes de mots, nature du vocabulaire. Et si pendant la période du Moyen Âge (8^e-15^e siècle) le « fran-

çais » n'est utilisé qu'au nord de la Loire (car, au sud, c'est l'*ancien provençal* qui est alors parlé et écrit), dès la Renaissance il s'est étendu à toutes les provinces, au moins pour les usages officiels.

Les étapes de l'histoire du français sont les suivantes :

L'ancien français : 9^e-13^e siècle

De la période la plus ancienne (9^e-11^e siècle), il nous est resté moins d'une dizaine de textes. Ce sont les *Serments de Strasbourg* écrits en 842, la *Cantilène de sainte Eulalie* qui est un bref texte de 28 vers écrit en 881, *La Vie de saint Léger* et *La Passion du Christ* qui ont été composés autour de l'an mil, *La Vie de saint Alexis* qui date de 1040 environ. À l'exception du premier, tous sont écrits en vers, ce qui montre qu'il s'agit de textes littéraires.

Ces textes révèlent de grands changements par rapport au latin : le français a réduit la déclinaison latine à deux cas seulement (le « cas sujet » qui indique la fonction sujet : *li rois*, et le « cas régime » pour tout ce qui n'a pas la fonction sujet : *le roi*), il utilise beaucoup plus que le latin les prépositions, et surtout l'ordre des mots dans la phrase est différent. Le vocabulaire a également beaucoup changé, en particulier grâce à l'apport des locuteurs germaniques.

La période suivante, celle de l'ancien français « classique » (12^e siècle - fin du 13^e), est fort différente. C'est une période d'expansion politique, économique et culturelle, où ont été écrits de très nombreux textes littéraires, d'abord en vers (chansons de geste, poésie lyrique des trouvères, puis romans) ; ensuite en prose (romans comme *La Quête du saint Graal*, textes historiques, etc.). C'est également à cette époque que furent commencées ou construites la plupart des cathédrales gothiques, que se développèrent beaucoup des grandes villes actuelles, que les ordres religieux et les échanges commerciaux se sont multipliés.

La conquête de l'Angleterre par Guillaume de Normandie (1066, bataille d'Hastings) y a implanté pour quelques siècles le français comme langue « officielle ». Les croisades successives du 11^e au 13^e siècle ont répandu le français en Orient : la *lingua franca*, qui mêlait des formes de divers dialectes français et d'autres langues romanes, a servi de langue *véhiculaire* en Méditerranée orientale pendant quelques siècles.

Le français en Angleterre

À la fin du 11^e siècle, Guillaume de Normandie, l'un des héritiers possibles du trône d'Angleterre, devient roi. Dès lors, le français va devenir la langue de la cour, des institutions, de la littérature. Cette cour va favoriser les écrivains; ainsi, au début du 12^e siècle, la plupart des textes écrits en français l'ont été en Angleterre, dans le dialecte anglo-normand: entre autres, la plus ancienne version de *La Chanson de Roland*, ainsi que des textes scientifiques de Philippe de Thaon.

Cette politique culturelle sera amplifiée encore sous le règne d'Henri II Plantagenêt qui avait épousé la brillante et énergique Aliénor d'Aquitaine, petite-fille du premier troubadour, Guillaume IX d'Aquitaine: de cette période datent sans doute les plus anciennes versions de l'histoire de Tristan et Yseut, les *Lais* de Marie de France, et bien d'autres textes. L'un des fils d'Henri II et Aliénor, Richard Cœur de Lion, était lui-même poète et musicien.

Cette primauté du français pendant plus de deux siècles avait occulté l'ancien anglais qui, dès les 8^e-9^e siècles, avait donné quelques œuvres importantes tel *Beowulf*. Mais la situation change peu à peu au 13^e siècle; la langue du pays reprend le dessus, et la guerre de Cent Ans, qui d'abord ranima l'importance du français en Angleterre, aboutit à couper assez radicalement les racines du français. Seule la langue juridique conservera pendant longtemps bien des formules en français.

Une conséquence importante de cette situation: la coexistence, pendant deux siècles au moins, d'une langue *vernaculaire* anglo-saxonne et d'une langue étrangère implantée politiquement et culturellement, a fait que l'anglais a emprunté une grande partie de son lexique au français – d'où la coloration fortement « latinisée » de l'anglais par rapport aux autres langues germaniques, qui facilite sans doute aujourd'hui son statut de langue véhiculaire internationale, en particulier pour les locuteurs de langues romanes.

En ancien français, les dialectes sont nombreux et assez nettement différenciés à l'oral: la langue écrite en révèle des traces, comme le montrent ci-après (p. 32) les différentes versions du début d'un lai de Marie de France, données par des manuscrits écrits dans des régions différentes.

Le moyen français: 14^e-15^e siècle

L'emploi du français s'étend aussi bien géographiquement vers le Sud que culturellement, comme langue de l'histoire, du droit, de

la politique, etc. C'est à cette période que se fixent bien des traits du français moderne : la déclinaison disparaît pour les noms et les adjectifs (*li granz rois* → *le grand roi*), l'ordre des mots dans la phrase devient très proche de celui que nous connaissons.

Le français de la Renaissance : 16^e siècle

Cette période est marquée par un mouvement d'emprunts à l'italien. C'est aussi à ce moment-là qu'ont paru les premières grammaires du français.

Et, à partir de cette époque, au rythme des conquêtes coloniales, le français va connaître une expansion plus ou moins durable, qui aboutira à une implantation solide au Québec ou en Louisiane, et à la création de *créoles*, qui deviendront à leur tour des langues à part entière.

Le français classique : 17^e-18^e siècle

C'est la période où fut créée l'Académie française, où ont paru les premiers dictionnaires du français (auparavant, il n'existait que des dictionnaires bilingues, latin-français en particulier), puis l'*Encyclopédie*. La production littéraire, philosophique, scientifique en français connaît une très grande progression, et le français acquiert le statut de langue *véhiculaire* internationale (comme le latin jadis, comme l'anglo-américain de nos jours).

Le français moderne : 19^e-20^e siècle

Sous l'influence d'auteurs tels que Victor Hugo, le vocabulaire écrit s'enrichit de nombreux termes et expressions de la langue parlée. Par ailleurs, depuis la fin du 19^e siècle, il est possible d'enregistrer la parole. Cela a permis de mieux mesurer la différence entre la langue écrite et « normée », respectant les règles des grammaires et du « bon usage », et le français oral dans toutes ses variétés : régionales, sociales, techniques, etc.

Le français contemporain

Il comporte un grand nombre de variétés : français écrit, français oral standard, français oral non formel ou non standard, dialectes régionaux, langues de spécialités. Ces diverses variétés, que nous manions en alternance, répondent à des situations de com-

munication particulières, ou à la personnalité des interlocuteurs auxquels nous nous adressons.

Les origines de la France et du français

Nombreuses furent les populations qui se sont succédé ou se sont mélangées dans ce pays que l'on nomme actuellement la France : le « français » est ainsi le résultat non du latin seul, mais d'influences et d'emprunts divers.

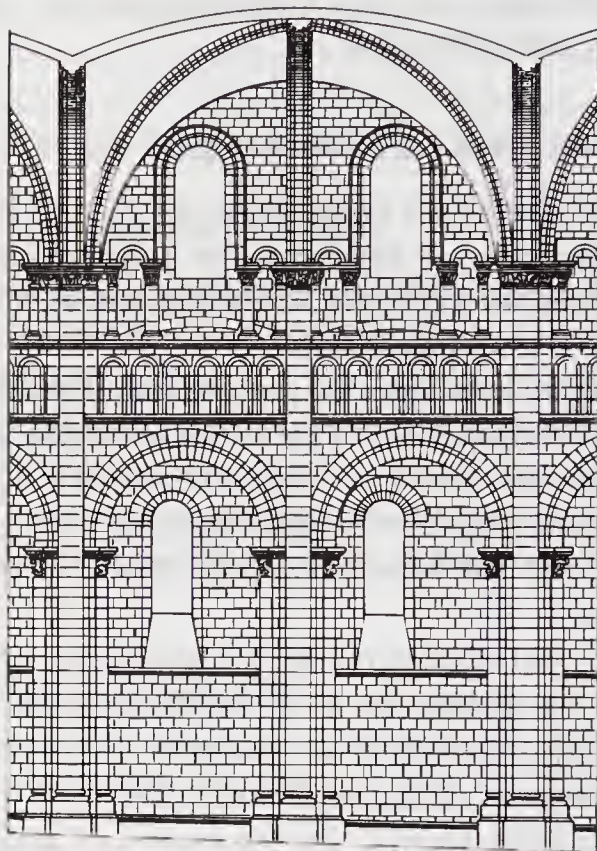
À l'époque préhistorique, on suppose que la partie occidentale de la péninsule européenne où est située la France actuelle aurait été occupée par des peuples « indo-européens » dont on ignore tout. Les Gaulois, peuple celte (indo-européen), s'y seraient installés à leur tour vers 500 avant J.-C., donc environ 2500 ans avant le temps présent.

Les Celtes sont originaires de la haute vallée du Danube, où leur présence est attestée dès le III^e millénaire avant notre ère. Ils occupaient dans l'Antiquité un immense territoire : Centre de l'Anatolie, Roumanie, Bulgarie, Pologne, Bohême, Allemagne jusqu'au Jutland, Italie du Nord, Suisse, France, Belgique, Hollande, Grande-Bretagne, péninsule Ibérique.

La fondation de Marseille par des marchands grecs de Phocée (l'actuelle Turquie occidentale) en 600 avant J.-C. marque le début d'une implantation, sur les côtes méditerranéennes, de cultures et de langues plus méridionales telles que le ligurie, puis le grec et le latin. Largement latinisé après sa conquête par les armées romaines de Jules César (58-51 avant J.-C.), ce territoire celtique a donc subi une acculturation radicale.

AU FIL DES TEXTES

On peut mettre en évidence les changements, siècle par siècle, tels qu'ils apparaissent dans les documents qui nous sont restés : des textes littéraires bien sûr, mais pas seulement. Ainsi, par exemple, le premier texte écrit en français qui nous soit parvenu est un document diplomatique : un traité de paix. Et les chartes, les textes religieux, scientifiques, etc., ou simplement les lettres privées échangées entre deux personnes, les témoignages des gram-



dit eam demario / Et abalienavit se ab alexan
dro / & manifeste facte sunt inimicitiae eius,
(Et intrauit ptolomeus antiochiam / & imposuit
duodecimata capituluo / egypti & asse.
) PTOLOMEUS AUTEM REX ERAT INCILICIA IL
lis temporibus / quia rebellabant quierant
in locis illis. Et audiuit alexander / & uenit ad
eum in bellum, Et produxit ptolomeus rex
exercitum / Et occurrit ei in ualida / Et



Signate humblement a cellu dieu
qui apres si long labour par son
aide me a amene a la fin desiree -
Et vous mes belles et plaisans
saintes demourez en pais avec
grace divine - Et de moy vous
souvenez se il aient q aucune
de bons peccie foulas et pluisir
en lisant ou estoutant ces pntes
ent nouvelles ~

Fenêtre de style gothique flamboyant et manuscrit
en lettres « bâtardes » (v. 1432)

Source : Robert Marichal. 1963. « L'écriture latine et la civilisation
occidentale du 1^{er} au 16^e siècle ». *L'Écriture et la psychologie des peuples*.
Paris : Armand Colin, p. 243.

La transmission des textes : les manuscrits, les imprimés

Les premiers textes écrits en français datent du 9^e siècle. L'imprimerie n'existait pas alors, son invention en Occident par Gutenberg date de 1450 environ.

Cette nouvelle technique a été introduite en France en 1460-1470. Nous connaissons les textes du Moyen Âge, écrits entre le 9^e siècle et la fin du 15^e, par des *manuscrits* : les textes étaient copiés et recopiés, par des copistes, ou scribes, qui travaillaient dans des ateliers souvent situés dans des couvents. Ces copistes étaient des clercs, appartenant à la très petite minorité des hommes sachant lire et écrire.

Les textes étaient écrits sur du parchemin, c'est-à-dire sur une peau d'animal (veau, chèvre, etc.) préparée pour cela, et parfois, à partir de la fin du 13^e siècle, sur du papier. Les peaux, traitées et découpées, étaient rassemblées en *cahiers* (grandes feuilles pliées en quatre) numérotés par *folios*, par feuilles.

Chaque page était préparée avant d'être écrite : on traçait des lignes, des marges. Puis le copiste se mettait au travail : on utilisait pour écrire une plume d'oie taillée, de l'encre, et du sable pour sécher l'encre, ainsi qu'un grattoir pour corriger les erreurs et réécrire par-dessus. Les outils et le support imposaient un type d'écriture bien moins souple que celle de nos stylos ou feutres, mais parfois extrêmement belle et décorative.

On a pu rapprocher la forme des deux principaux types d'écriture des styles architecturaux contemporains, comme le suggèrent les illustrations p. 20-21 : la « minuscule caroline », utilisée depuis l'époque de Charlemagne jusqu'aux 12^e-13^e siècles, avec ses verticales nettes et ses arrondis, présente une grande ressemblance avec le style *roman* ; quant à l'écriture « gothique », introduite à partir du 12^e siècle et utilisée jusqu'à la fin du Moyen Âge, elle offre les mêmes brisures d'arc, les mêmes ornements élégants que les cathédrales *gothiques*.

À partir du 16^e siècle, c'est le livre imprimé qui nous a transmis les œuvres que nous connaissons. Si les plus anciens imprimés – les *incunables* – essaient d'imiter la forme et la graphie des manuscrits, très vite les imprimeurs s'en affranchiront.

L'imprimerie introduit une véritable révolution dans le commerce du livre et la circulation des idées, et dans le mode de lecture et d'interprétation. On a pu opposer l'âge de l'imprimerie à l'âge du manuscrit, tout comme on y oppose, depuis quelques décennies, l'âge de l'ordinateur.

mairiens sur la façon dont on prononçait les mots, ou sur les « fautes » de leurs contemporains – tout cela constitue au total une très riche et très vaste documentation qui nous renseigne sur les débuts de notre langue, et sur son évolution. Nos commentaires de ces courts passages de textes auront pour but de faire ressortir la spécificité de la langue à chacune des périodes.

L'ancien français

Le passage à ce que l'on peut nommer « le français » se situe au tournant du 8^e et du 9^e siècle. C'est de cette période que datent des témoignages indiquant que l'on avait conscience, du moins chez les lettrés habitués à lire et écrire le latin, que ce qui se parlait dans la vie de tous les jours n'était plus du latin.

La première preuve absolue de cette prise de conscience de l'existence d'une « nouvelle langue » date de 813. Cette année-là, un concile des évêques de Gaule réuni à Tours, ayant constaté que les discours en latin n'étaient plus compris des auditeurs, décida que lorsqu'à la messe un sermon serait prononcé, ce devrait être en langue vulgaire, *romane* (proto-français) ou *tudesque* (ancien allemand). Le concile recommandait ceci (article XVII) :

« *Et ut asdem omelias quisque aperte transferre studeat in rusticam Romanam linguam aut Thiosticam, quo facilius cuncti possint intellegere quae dicuntur.* »

« Et que ces homélies, chacun s'efforce de les traduire *en langue vulgaire romane ou germanique* afin que tous puissent comprendre plus facilement ce qui est dit. »

NB : *thiostica* → *deutsch*, « allemand ».

Durant la même période, des recommandations comparables sont faites dans plusieurs assemblées de responsables religieux.

Rappelons qu'à cette époque le pays était multilingue : le gaulois avait totalement disparu, la plupart des habitants parlaient un dialecte « roman » et, à la cour impériale de Charlemagne, on parlait le dialecte germanique de la dynastie franque, le « francique », dont on n'a conservé aucune trace écrite. Le latin était la seule langue écrite, et il n'était pratiqué que par les lettrés.

Cette nouvelle langue, on l'a d'abord nommée, du 9^e au 11^e siècle, en latin, *rustica romana* (« langue romaine rustique/de la

campagne »), puis *romana lingua* ou *lingua gallicana* (13^e siècle). En français, elle fut d'abord désignée au 12^e siècle par un adverbe : *romanz*, qui signifiait « à la manière romaine, ou romane ».

Ce mot, devenu un nom ou un adjectif, a servi ensuite à désigner tout écrit en langue vulgaire, quel qu'il soit, puis un type de récit précis : c'est ainsi qu'est né le mot *roman* avec son sens moderne. Puis cette langue a été nommée *françois* / *franceis* (13^e siècle), du mot d'origine germanique désignant alors les habitants du pays situé au nord de la Loire (où s'étaient au 5^e siècle installés les *Francs*), et plus spécialement l'Île-de-France, fief d'origine des rois de France.

Les premiers savants qui ont étudié cet état de langue très ancien, aux 18^e et 19^e siècles, l'ont nommé *vieux françois*, puis *ancien français*.

Actuellement, l'expression *ancien français* désigne l'ensemble des dialectes parlés et écrits entre le 9^e siècle et la fin du 13^e, au nord de la Loire.

De région à région, cette langue se différenciait à l'oral en des dialectes parlés qui étaient assez sensiblement différents : en Picardie, à quelques kilomètres au nord de Paris, on prononçait [k] ce qu'à Paris et dans d'autres provinces on prononçait [tʃ], soit [kəval] / [tʃəval] pour *cheval*.

Mais à l'écrit, les différences étaient largement atténuées, et l'on avait affaire à ce que l'on nomme à présent des *scriptas*, un peu différentes selon les régions, un peu « dialectalisées », mais lisibles en toutes régions.

En effet, la forme écrite de la langue ne pouvait pas être le reflet exact des prononciations locales, car l'écrit, lui, était destiné à circuler largement, et visait donc un public incluant des lecteurs et des auditeurs de plusieurs régions, donc parlant différents dialectes. Les textes écrits ne comportaient que peu de marques de la prononciation dialectale de la région de l'auteur ou du copiste.

Appendix Probi

(vers l'an 700)

uetulus *non* ueclus (fr. *vieil* : c'est le groupe *-cl-* qui donnera *-il*)columna *non* colomna (fr. *colonne*)calida *non* calda (fr. *chaude*)uinea *non* uinia (fr. *vigne*)cauea *non* cauia (fr. *caje*, le son /z/ venant du groupe *-ui-*)tabula *non* tabla (fr. *table*)persica *non* pessica (fr. *pêche*, le fruit venu de Perse)uiridis *non* uirdis (fr. *vert*)

Ce texte vient d'un manuscrit écrit vers 700 par des moines à Bobbio (Nord de l'Italie) : c'est un recueil de fautes à ne pas commettre. Il offre donc un bon exemple de ce que pouvait être la prononciation réelle du latin tardif ou « latin populaire » et du « roman commun » à partir du 2^e ou du 3^e siècle après J.-C. Les erreurs sont rectifiées : le mot est donné d'abord sous sa forme correcte, puis avec sa prononciation fautive. Les règles sont de la forme : « *Dites tabula et non pas tabla.* »

En voici, ci-dessus, quelques exemples, que l'on a fait suivre, entre parenthèses, de la forme française – qui, bien sûr, est issue de la forme fautive, puisque c'était cette forme, désignée par les grammairiens comme mal prononcée, qui était utilisée dans la réalité !

Les Serments de Strasbourg

(842)

Texte trilingue (latin, français, germanique). Il s'agit du premier écrit en « langue romane »

Texte de Nithard	Traduction
<p>Récit de Nithard en latin : ... quae Strasburg vulgo dicitur, conveniunt et sacramenta que subter nota sunt, Lodhuvicus romana, Karolus teudisca lingua, juraverunt. Lodhuvicus, quoniam major natu erat, prior... testatus est :</p>	<p>... dans cette ville qui aujourd'hui est appelée communément Strasbourg, se rassemblèrent et prononcèrent, Louis en langue romane et Charles en langue « tudesque », les serments qui sont rapportés ci-dessous... Louis, en sa qualité d'aîné, prêta serment le premier :</p>

Serment en « français » adressé par Louis le Germanique aux chefs de guerre « français » :

« Pro Deo amur et pro christian poblo et nostro commun salvament, d'ist di en avant, in quant Deus savir et podir me dunat, si salvarai eo cist meon fradre Karlo et in aiudha et in cadhuna cosa, si cum om per dreit son fradra salvar dift, in o quid il mi altresi fazet et ab Ludher nul plaid nunquam prindrai qui meon vol cist meon fradre Karle in damno sit. »

Quod cum Ludhovicus explesset, Karolus teudisca lingua sic hec eadem verba testatus est :

Serment en « germanique » adressé par Charles le Chauve aux chefs de guerre germaniques :

« In Godes minna ind in thes christianes folches ind unser bedhero gehaltnissi... »

Sacramentum autem quod utrorumque populus, quique propria lingua, testatus est, romana lingua sic se habet :

Serment en « français » prononcé par les chefs de guerre français :

« Si Lodhuuigs sagrament que son fradre Karlo jurat conservat et Karlus, meos sendra, de suo part non l'ostanit, si io returnar non l'int pois, ne io ne neuls cui eo returnar int pois, in nulla aiudha contra Lodhuuuig nun li iu er. »

Puis le même serment est prononcé en « germanique » par les chefs de guerre germaniques :

« Oba Karl then eid then er sinemo bruoeder Ludhuuuig gesuor geleistit... »

Quibus peractis Lodhuwicus Renotenus per Spiram et Karolus juxta Wasagum per Wizzunburg Warmatiam iter direxit.

(Nithard. *Histoire des fils de Louis le Pieux*. Éditée et traduite par P. Lauer. Paris : Les Belles Lettres, 1964 : p. 102-109.)

« Pour l'amour de Dieu et pour le peuple chrétien et notre salut commun, à partir d'aujourd'hui, dans la mesure où Dieu me donne savoir et pouvoir, je secourrai mon frère Charles ici présent par mon aide et en toute chose, comme on doit secourir son frère, selon l'équité, à condition qu'il fasse de même pour moi, et avec Lothaire je ne prendrai jamais aucun accord qui volontairement soit dommageable à mon frère Charles ici présent. »

Lorsque Louis eut terminé, Charles répéta la même formule en langue « tudesque » :

« Pour l'amour de Dieu et pour le salut du peuple chrétien et notre salut à tous deux... »

Le serment que prononça chaque nation, chacune dans sa propre langue, est ainsi conçu en langue romane :

« Si Louis observe le serment qu'il jure à son frère Charles, et que Charles mon seigneur de son côté ne le maintient pas, si je ne puis l'en détourner, ni moi ni aucun de ceux que j'en pourrai détourner, je ne lui serai d'aucune aide contre Louis. »

« Si Charles observe le serment qu'il a juré à son frère Louis... »

Cela terminé, Louis se dirigea sur Worms le long du Rhin en passant par Spire, et Charles le long des Vosges en passant par Wissembourg.

Les *Serments de Strasbourg* sont un exemple symboliquement très fort du *plurilinguisme* qui avait cours dans les époques anciennes. C'est un traité de paix, écrit en deux versions, française et allemande, car deux groupes parlant des langues différentes (les Français, les Allemands) devaient dialoguer. Et ce texte bilingue

Pro dō amur æ p xpi an poblo æ nrō cōmū
 saluamēto . dicit di ꝑn a uant . inquantis
 sauir æ podir medunat . si saluarateo .
 est meon fradre karlo . æ in ad iudha .
 æ in cad huna rosa . sicut om ꝑ dret son
 fradra saluar dicit . Ino quid il matre
 si faza . Et ab iudhet nul plaid ni quā
 prindrai qui meon uol est . meon fradre
 karlo in damno fit . Quod cū lothuuē
 expleste . karolus tūdit ca lingua sic te
 eade uerba testatus est .

In godot minna indunbet . xps nos folchet
 indunfer bealtherogealmissi . fontchese
 moda ge fram mordello framso murgou
 geuuuzca indimadit surgibit sohalchit
 an minan bruedher sofo manmit rehtu
 sinan bruber seal indu ucha zer murgoso
 maduo . in dimit luter en innohe in ut
 hing noge gange . zhemunan uallēn ino
 æt cadhen uerben .

Les Serments de Strasbourg (842)

Manuscrit BNF Lat. 9768, f° 13 r°

a été inséré tel quel dans un texte écrit en latin par Nithard, *l'Histoire des fils de Louis le Pieux*.

Au printemps 842, un accord est conclu entre deux des petits-fils de Charlemagne, Charles le Chauve et Louis le Germanique, contre le troisième, leur aîné Lothaire, à propos du partage de l'Empire carolingien. Chacun des deux frères jure dans la langue de l'armée opposée qu'il n'attaquera pas son frère, puis les chefs de chaque armée répondent dans leur propre langue : on a donc quatre textes, en deux dialogues parallèles, respectivement en « français » et en « allemand ».

Après les recommandations du concile de Tours, qui concernaient la communication orale, les *Serments de Strasbourg* marquent une nouvelle étape, capitale : c'est le passage à l'écrit d'une langue qui jusqu'alors était restée orale. Ce premier texte est en

même temps, symboliquement, le texte fondateur de deux communautés linguistiques et politiques, qui correspondent à ce que nous nommons la France et l'Allemagne. Sont romans et dépendent de Charles ceux qui comprennent la *romana lingua*, sont germains ceux qui comprennent la *lingua teudisca*. Texte officiel rédigé dans la nouvelle langue de nouveaux royaumes, les *Serments* institutionnalisent en même temps l'un et l'autre.

Dans les parties de ce texte qui sont en langue romane, il n'y a plus que de rares mots ou expressions qui soient encore du latin : *Deus*, *in damno sit*. Pour l'essentiel, la langue est désormais différente :

- L'ordre des mots dans la phrase a changé : *si salvarai eo cist meon fradre Karlo* n'est plus du latin : le verbe est dans bien des cas à la deuxième place dans la phrase, et non plus seulement à la fin.

- *Pro Dei amore* est devenu *pro Deo amur* : on ne distingue plus entre les terminaisons des différents cas qui servaient en latin à marquer les fonctions régimes, et en particulier le *-i* et le *-o* finaux ne s'opposent plus ; quant au nom *amur*, il a complètement perdu sa finale casuelle.

- De même, les adjectifs *christian*, *commun*, les noms *salvament*, *dreit*, *plaid*, *vol*, montrent l'effacement de la voyelle finale qu'ils possédaient en latin et qui marquait la déclinaison, et, à l'intérieur des mots, les voyelles atones aussi se sont réduites (*populum* → *poblo*) ; c'est ainsi que les mots français sont plus courts que les mots latins (*directum* a trois syllabes, *dreit* n'en a plus qu'une).

- On voit aussi que l'on hésite sur la façon de transcrire ce son final affaibli qui deviendra bientôt *-e* muet : le mot « frère » est transcrit tantôt avec un *-a* final, tantôt avec un *-e* final : *fradre*, *fradra*.

- Quant aux formes verbales, à l'exception de *sit* qui a la même forme qu'en latin, les autres verbes ont déjà leur forme moderne. On a déjà le futur moderne (qui est sans doute apparu vers le 4^e siècle) *salvarai*, *prindrai* (en latin on avait : *salvabo*, *prehendem*) ; les infinitifs ont tous perdu leur *-e* final et ont évolué phonétiquement : *savir* (← *sapere*), *podir* (← *potere* ← *posse*), *salvar* (← *salvare*).

- Les possessifs et les démonstratifs sont eux aussi romans : *ist* (*d'ist di*, « de ce jour-ci », qui ne subsistera pas au-delà du 12^e siècle) et *cist* (← *ecce iste*), *meon* (← *meum*).

- Enfin, on commence à employer assez couramment le pro-

nom personnel sujet du verbe, alors que son emploi était extrêmement rare en latin :

si salvarai eo : « alors protégerai je »

il mi altresì fazet : « il à moi de même fasse »

Les formes *eo* et *io* viennent de *ego*, qui, en latin, marquait une forte insistance. Quant au pronom *il*, il vient d'un pronom démonstratif, *ille* (« celui-là »), car le latin ne possédait pas de pronom personnel spécial pour la troisième personne.

Enfin, *om*, dans *si cum om per dreit son fradra salvar dift* (« ainsi qu'on/tout homme par justice son frère protéger doit »), a pour origine *homo* et a encore un sens indéfini (« un homme », « tout homme »), mais il est en train de devenir le pronom indéfini, si courant en français moderne, *on*.

Il est impossible d'identifier un dialecte roman particulier dans ces deux courts textes : il s'y trouve aussi bien des caractéristiques du Sud que du Nord, du Centre que de l'Est. Cela montre que, dès l'origine, la langue écrite n'était pas destinée à transcrire un dialecte unique : elle était clairement un moyen de communication qui effaçait une partie des différences locales pour permettre une plus vaste compréhension.

L'écrit se définit ainsi dès l'origine comme une « langue commune » (ce que l'on nomme parfois une *koiné*), qui s'adresse non pas, comme l'oral généralement, à un interlocuteur proche et connu, mais à des interlocuteurs-lecteurs, donc à des *allocutaires* inconnus, innombrables et lointains.

La Chanson de Roland

Chanson de geste en vers, anonyme, écrite vers 1100

	Texte en ancien français (avec traits dialectaux anglo-normands)	Traduction
1.	Halt sunt li pui e tenebrus e grant, AOI	Hauts sont les monts et ténébreux et grands, AOI
2.	Li val parfunt e les ewes curant.	Les vallées profondes, et les torrents rapides
3.	Sunent cil graisle e derere e devant	Les clairons sonnent à l'arrière et en avant,
4.	E tuit rachatent encuntre l'olifant.	Et tous répondent à la sonnerie de l'olifant.

5.	Li empereres chevalchet ireement	L'empereur chevauche plein de fureur,
6.	E li Franceis curuçus e dolent ;	Et les Français courroucés et peïnés ;
7.	N'i ad celoi n'i plurt e se dement,	Il n'y en a pas un qui ne pleure et ne se lamente ;
8.	E prient Deu qu'il guarisset Rollant	Ils prient Dieu qu'il préserve Roland
9.	Josque il vengent el camp cumunement :	Jusqu'à ce qu'ils arrivent tous sur le champ de bataille :
10.	Ensembl'od lui i ferrunt veirement.	Là, avec lui ils frapperont vaillamment.
11.	De ço qui calt ? car ne lur valt nient :	Mais à quoi bon ? Cela ne leur sert à rien :
12.	Demurent trop, n'i poedent estre a tens. AOI	Ils tardent trop, ils ne peuvent y être à temps. AOI
13.	Par grant irur chevalchet li reis Charles ;	Le roi Charles chevauche, en grand courroux ;
14.	Desur sa brunie li gist sa blanche barbe.	Sur sa cuirasse s'étale sa barbe blanche.
15.	Puignent ad ait tuit li barun de France ;	Tous les barons de France éperonnent avec vigueur ;
16.	N'i ad icel ne demeint irance	Il n'en est aucun qui ne dise sa colère
17.	Que il ne sunt a Rollant le cataigne,	De ne pas être avec Roland le capitaine
18.	Ki se combat as Sarrazins d'Espaigne.	Qui se bat contre les Sarrasins d'Espagne.
	(Vers 1830-1847. Édition G. Moignet)	(Trad. C.M.N.)

La Chanson de Roland est le premier grand texte de la littérature française. Le cœur de ce récit est la mort tragique de Roland à Roncevaux. C'est la plus ancienne *chanson de geste* qui nous soit parvenue ; elle fait le récit épique, certainement amplifié, d'une bataille menée par Charlemagne sur la frontière d'Espagne, alors en partie sous souveraineté musulmane (les Sarrasins). Destiné à exacerber l'opposition contre les non-chrétiens, ce texte a été composé à l'époque où la papauté lançait l'appel aux Croisades : il s'agissait de justifier cette entreprise. Cette superbe épopée est aussi un texte militant, et il l'est redevenu une dizaine de siècles plus tard. En effet, à la fin du 19^e siècle, *La Chanson de Roland* sera le premier texte médiéval étudié au Collège de France, après la défaite de 1870, également dans une intention de mobilisation idéologique.

Charlemagne retourne en France avec son armée, il a laissé son arrière-garde sous le commandement de son cher neveu, Roland. À la suite d'une trahison, l'arrière-garde est attaquée et tous les soldats sont tués, l'orgueilleux Roland ayant trop tardé à appeler du secours. La seconde partie de la *Chanson* est le récit de la vengeance que prendra Charlemagne sur les Sarrasins, vaincus à leur tour. Il semble acquis cependant que les adversaires de Roland, ceux qui ont surpris et vaincu l'arrière-garde de Charlemagne, étaient des Basques, et non des musulmans.

Le passage que nous donnons ici se situe juste avant la mort de Roland : celui-ci s'est enfin décidé à sonner du cor pour appeler à l'aide l'armée de son oncle l'empereur Charlemagne, et les Français (c'est-à-dire les habitants du pays des Francs) se hâtent – mais il est trop tard.

Il existe plusieurs versions successives de cette chanson de geste violente, toute centrée sur la mort de Roland et la vengeance qu'en prend son oncle l'empereur Charlemagne. L'extrait provient de la version la plus ancienne ; elle a été composée aux environs de l'an 1100, mais le manuscrit qui nous est parvenu date de la fin du 12^e siècle.

Cette épopée guerrière est écrite en vers de dix syllabes – des *décasyllabes* – disposés en strophes inégales que l'on nomme *laisses* ; l'unité des laisses repose sur l'*assonance*, c'est-à-dire sur le fait que la dernière voyelle accentuée du dernier mot de chaque vers est la même : le son *a nasal* dans la première laisse citée ici (*grant, curant, dolent, tens...*), *a oral* ou *nasal* dans la seconde.

Voici quels sont les aspects les plus saillants de ce texte sur le plan de la langue :

- *La phrase.* – En français du Moyen Âge, la phrase ne se structure pas comme en français actuel : elle commence souvent par autre chose que le sujet, et ce dernier peut ne pas être exprimé (vers 11 et 12). Le verbe se place presque toujours en seconde position.

- *La transcription.* – Elle aussi est déroutante : elle marque parfois une prononciation différente de celle que l'on connaît ; ainsi, à cette époque, *Espaigne* se prononçait *espan-gne* : *-ign-* marque ce que l'on nomme *n palatal*, qui est encore écrit *-gn-* (et parfois *-ign-* : *oignon*) en français moderne.

- *Les traits du dialecte anglo-normand.* – Cette version est un bon exemple de langue écrite, de *scripta* dialectalisée. Cette chanson de geste a sans doute été copiée, et peut-être composée, dans l'Ouest de la France ou en Angleterre (alors sous la domination des souverains Plantagenêts, de langue française). Ce texte comporte des caractéristiques du dialecte *anglo-normand*. Ainsi on trouve *-u-* au lieu de *-o-fermé* (*curant, parfunt, encuntre, irur, sunt*, etc.), la diphthongue *-ie-* est souvent réduite à *-e-* (*derere, Deu*). La coordination *et* s'écrit sans *-t* final, mais on note à la troisième personne des verbes un *-t* final qui devait à peine se prononcer (*chevalchet, gua-*

risset). La forme *vengent* est elle aussi anglo-normande : c'est le subjonctif présent du verbe *venir*, indiqué par la terminaison *-ge*. Ce verbe, au sens plus vaste qu'en français moderne, signifiait « venir », mais aussi « parvenir, arriver ».

- *Les mots francs.* – Les mots *France*, *Franceis* sont des mots récents alors, et ils n'ont pas le même sens qu'à présent. En effet, le mot latin *Francia* a connu différentes significations : il a été créé au 6^e siècle pour désigner le pays d'origine des Francs (les Germains qui ont occupé la Gaule). Sous Charlemagne, *Francia* désigne l'ensemble du royaume de Charlemagne (*grosso modo* la France, l'Allemagne et la Belgique actuelles). Après le traité de Verdun signé un an après les *Serments de Strasbourg* (voir le texte précédent p. 25) entre les trois frères en lutte, *Francia* désignera chacune des parties de l'ex-royaume de Charlemagne, avant de se limiter au royaume de Charles le Chauve (la « France »), et de désigner spécialement les fiefs des Capétiens, dont la lignée succédera aux Carolingiens. Le mot francisé *France*, qui apparaît dans *La Chanson de Roland*, y désigne le royaume de Charlemagne, et les *Franceis* en sont les habitants, chrétiens, qui s'opposent aux Sarrasins.

Enfin, *guarir*, verbe d'origine germanique comme la plupart des mots français commençant par *g-*, signifiait « protéger, sauvegarder », et non pas encore « guérir ».

Marie de France, *Le Lai de Lanval*

Texte bref versifié, écrit vers 1170 en Angleterre : un même texte, quatre versions « dialectalisées »

	Manuscrit anglo-normand (mi-13 ^e s.)	Manuscrit picard (Picardie : mi-13 ^e s.)	Manuscrit anglo-normand (fin 13 ^e s.)	Manuscrit « francien » (Île-de-France : fin 13 ^e s.)
1.	A kardoel suriurnot li reis	A cardœill seiorna li rois	A kardoyl suiornout li reys	A cardueil seiornoit li rois
2.	Artur li pruz e li curteis	Artus li prex et li cortois	Arthur li prouz e li curteys	Artur li preuz et li cortois
3.	Pur les escoz e pur les pis	Por les escos et por les pis	Pur les escoz e pur les pis	Por les escos et por les pis
4.	Que destruient le pais	Qui destrusoient le pais	Ki destrueient les pays	Qui guerreoient le pais
5.	En la tere de loengre entroent	En le tere de logre estoient	En la terre de logres le trouoent	En la terre de logre entroient
6.	E mut suent la damagoent	Et mout souent le damagoient	Mult souent le damagoent	Et molt souent la degastoient

7.	A la pentecuste en este	A le pentecoste en este	A la pentecuste en este	A la pentecoste en este
8.	I aueit li reis suiurne	I auoit li rois sejourne	I aveit li reys soïurne	I auoit li rois seïorne
9.	Asez i duna riches duns	Asses dona de rices dons	Asez i dona riches duns	Assez i donna riches dons
10.	E as cuntés e as baruns	Et as contes et as barons	E as cuntés e as baruns	As cheualiers et as barons
11.	A ceus de la table runde	A cex de le table reonde	A ceus de la table runde	A ceus de la table roonde
<p>Traduction</p> <p>À Cardoël séjournait le roi Arthur, le preux et le courtois, À cause des Écossais et des Pictes Qui dévastaient le pays. Ils se trouvaient dans le royaume de Logres Et y causaient des dégâts très souvent. À la Pentecôte, en été, le roi s'y était installé. Il y distribua une grande quantité de riches dons Et aux comtes et aux barons, À ceux de la Table ronde. (Édition J. Rychner.)</p>				

Il s'agit du début d'un récit bref en vers de huit syllabes (octosyllabes) qui riment deux à deux (dernière voyelle ou diphtongue + dernière consonne semblables), constituant ce qu'on nommait alors une *lai*. De l'auteur, nous ne connaissons qu'un nom, Marie : « On m'appelle Marie, je suis de France. » Elle est sans doute la plus ancienne écrivaine de langue française. Sa langue est marquée de traits du dialecte anglo-normand (Ouest de la France et Angleterre). Sans doute vivait-elle en Angleterre, peut-être à la cour des rois Plantagenêts (originaires de Normandie, donc de langue française). Elle déclare qu'elle traduit et adapte des récits composés « en breton ».

La cour des rois d'Angleterre était au début du 12^e siècle le principal centre de production littéraire en français : les premières œuvres qui nous sont parvenues y ont été composées. Guillaume de Normandie était devenu roi d'Angleterre en 1066 (bataille de Hastings) : dès lors le dialecte franco-normand était devenu langue officielle du royaume d'Angleterre.

On est à Cardoël (Carlisle actuellement?), la capitale du royaume de Logres sur lequel règne le fameux roi Arthur (sans doute à l'origine un chef de guerre anglais du 6^e siècle). La Pentecôte marque le début de la belle saison, où l'on va repartir en

guerre. À cette date-là, le roi a coutume de rassembler sa cour, et surtout ses fidèles « chevaliers de la Table ronde », table instituée par le magicien Merlin pour que tous les chevaliers soient au même rang, quel que soit leur titre, comme l'expliquent les romans de l'époque. À ce moment-là, le roi récompense ses vassaux et leur assure de quoi vivre pour le reste de l'année. Mais ce jour-là, il en est un qui fut oublié : Lanval. Sans ressources, à l'écart, il va être aidé par une femme merveilleusement belle et riche – une fée sans doute, qui l'emmènera avec elle... dans l'Autre monde ?

Nous donnons ici le début du lai, dans la version à chaque fois un peu différente qu'en ont transmise quatre manuscrits. Deux de ces manuscrits ont été copiés par des scribes anglo-normands, et ont beaucoup de traits communs ; un troisième est picard, et un quatrième « francien », c'est-à-dire copié en Île-de-France. La transcription respecte la graphie du manuscrit : on ne distinguait pas alors *-u-* et *-v-*, *-i-* et *-j-*, et les vers comportent très peu de ponctuation.

LE FRANÇAIS ET SES DIALECTES. – Ce que l'on nomme *ancien français* est un ensemble de dialectes parlés, différents selon les régions. On distingue, par des traits tels que ceux que l'on a déjà vus chez Marie de France par exemple, les dialectes suivants : le lorrain, le champenois, le bourguignon, le picard juste au nord de Paris, le wallon, et à l'Ouest l'orléanais, le normand et l'anglo-normand (Normandie et Sud de la Grande-Bretagne alors gouvernée par les descendants de Guillaume de Normandie). Au Centre, juste au sud de la Loire, on parle et écrit le franco-provençal. Et dans tout le Sud, ce sont les dialectes occitans qui sont utilisés.



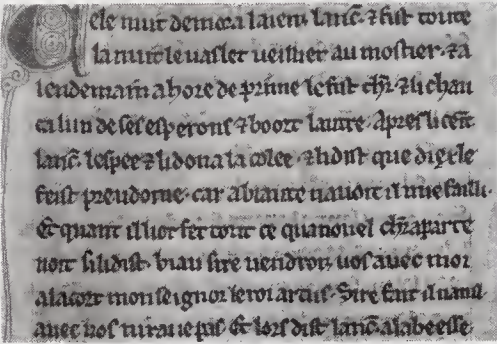
Carte des langues et parlers régionaux en France du Moyen Âge à nos jours

La carte établie d'après les enquêtes des 19^e et 20^e siècles fait voir aux extrémités du territoire les zones où sont parlées les langues régionales, et celles où sont parlés les dialectes des domaines d'oc et d'oïl, avec la « marche » intermédiaire du Croissant et la zone franco-provençale. Le parler de l'Île-de-France est, dans sa différence, une variété parmi d'autres.

Source : Jacques Chaurand dir. 1999. *Nouvelle histoire de la langue française*. Paris : Éditions du Seuil, p. 37.

La Quête du saint Graal

Roman en prose, anonyme, écrit vers 1220

<p>Photographie du manuscrit (Lyon : Bibliothèque municipale. Manuscrit PA 77, f° 160 v°, col. a)</p> 	<p>Traduction du passage</p> <p>Cette nuit-là Lancelot demeura en ce lieu, et il fit veiller le jeune homme toute la nuit dans l'église. Et le lendemain au lever du jour, il le fit chevalier, et il lui fixa l'un de ses éperons, et Bohort lui mit l'autre. Ensuite Lancelot lui ceignit l'épée et lui donna l'accolade, et il lui dit (qu'il espérait) que Dieu fasse de lui un homme brave et vertueux, car pour la beauté il n'en manquait pas. Et quand il eut fait tout ce qui convenait à un nouveau chevalier, il lui dit : « Cher seigneur, viendrez-vous avec moi à la cour de monseigneur le roi Arthur ? – Seigneur, répond-il, non, je n'irai pas avec vous. »</p>
<p>Transcription du manuscrit</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Cele nuit demora laienz lanc. & fist toute 2. la nuit le uaslet ueillier au mostier. & a 3. lendemain a hore de prime le fist ch̄. & li chau 4. ca lun de ses esperons & boort lautre. Apres li cēt 5. lan̄. lespee & li dona la colee. & li dist que diex le 6. feist pseudome. Car a biaute nauoit il mie failli 7. Et quant il liot fet tout ce qua nouel ch̄. aparte 8. noit silidist biau sire uendroiz uos avec moi 9. alacort mon seignor leroi artus. Sire fait il nanil 10. avec uos nirai ie pas 	<p>Edition « critique » du passage</p> <p>Cele nuit demora laienz Lancelot et fist toute la nuit le vaslet veillier au mostier. Et a l'endemain a hore de prime le fist chevalier, et li chau- ça l'un de ses esperons et Boort l'autre. Apres li ceint Lancelot l'espee et li dona la colee, et li dist que Diex le feist pseudome, car a biauté n'avoit il mie failli. Et quant il li ot fet tout ce qu'a novel chevalier aparte- noit, si li dist : « Biau sire, vendroiz vos avec moi a la cort mon seignor le roi Artus ? – Sire, fait il, nanil, avec vos n'irai je pas. »</p>

Voici un extrait de ce roman, avec la photographie de l'un des nombreux manuscrits qui nous sont parvenus de cette œuvre à succès. Ce manuscrit a été copié à la fin du 13^e siècle, et il est actuellement conservé à la Bibliothèque municipale de Lyon.

Nous donnons ce texte sous quatre formes : la reproduction du manuscrit, la transcription très fidèle du manuscrit (dite « trans-

cription diplomatique »), l'édition « critique » du texte (on l'écrit à la manière des textes actuels, sans abréviations, etc.), et sa traduction.

Ce roman raconte la recherche d'un récipient mystérieux, le saint Graal, où avait été conservé le sang du Christ après sa crucifixion. Ce sont les chevaliers de la Table ronde qui mènent cette quête. Le seul qui verra finalement le saint Graal est Galaad, et il mourra aussitôt après. Ce Galaad, jeune chevalier parfait, est le fils de Lancelot, le meilleur chevalier du monde, et d'une fille de roi qui, amoureuse de Lancelot, s'était fait passer pour la reine Guenièvre, car Lancelot aimait Guenièvre, l'épouse du roi Arthur. Dans le passage ci-dessous, on assiste à une scène habituelle d'adoubement. On a demandé à Lancelot d'adouber Galaad, mais tous deux ignorent encore leurs liens de parenté. Le futur chevalier doit observer le rituel qui le prépare à la cérémonie : il prie toute la nuit dans la chapelle, puis, au matin, on lui remet l'équipement du chevalier (ici l'épée et les éperons), et il reçoit l'accolade.

Les traits saillants de la langue de ce texte sont les suivants :

- *La ponctuation.* – La grande majuscule ornée en début de ligne (*Cele*) marque un nouveau paragraphe. C'est une « ponctuation textuelle ». Il existe d'autres marques de ponctuation : entre phrases, la majuscule avec le point au milieu de la ligne, comme à la ligne 4 devant *Aprés*, à la ligne 9 devant *Sire*. Entre propositions, on trouve souvent ce même point au milieu de la ligne ; dans ce court passage, nous avons ce point aux lignes 2, 3 et 5 devant & qui est l'abréviation de *et*, à la ligne 6 devant *car*. En début de ligne, la majuscule peut suffire à indiquer le début d'une nouvelle phrase, comme *Et quant* à la ligne 7.

- *Les graphies.* – On remarquera à la ligne 4 que *lautre* est écrit en un seul mot, de même que *lespee* à la ligne 5, ou *qua* à la ligne 7 : l'apostrophe n'existait pas avant le 16^e siècle, et le *-e* était « élidé » sans être remplacé par ce signe : l'article s'accrochait directement au mot suivant. Les mots qui formaient un seul groupe accentuel étaient parfois aussi écrits tout attachés : ainsi *liot* (= *li ot*) à la ligne 7, *silidist* à la ligne 8, *leroi* à la ligne 9.

Au Moyen Âge, on ne distinguait pas dans l'écriture entre *u* (voyelle) et *v* (consonne), entre *i* (voyelle) et *j* (consonne). C'est à l'époque de l'imprimerie que cette distinction est devenue régulière. Dans l'édition « critique », on modernise l'orthographe en les

distinguant. En outre, les copistes médiévaux utilisaient des abréviations, telles qu'un *tilde* sur la voyelle (*ceĩt* pour *ceint* à la ligne 4) pour marquer le son nasalisé, ou une graphie abrégée pour les mots très courants (*chr* pour *chevalier*, *lanc.* pour *Lancelot*, & pour *et*).

- *L'ordre des mots.* – Le sujet pouvait être placé après le verbe, comme *Lancelot* aux lignes 1 et 5, ou *il* à la ligne 6. Parfois aussi le sujet peut simplement ne pas être exprimé, ce qui est rare en français moderne : dans la traduction, nous avons employé un pronom sujet dans ce cas, *il* comme sujet de *fit* et de *chauca* (ligne 3), et comme sujet de *dit* (ligne 8).

- *Le complément déterminatif (ou complément de nom).* – *La cort mon seignor* : « la cour de mon seigneur ». Le complément de nom pouvait, en ancien français, se construire directement s'il désignait un être humain, comme ici. Le français actuel conserve cette possibilité uniquement pour les noms de rue, de place, etc. : *la rue Saint-Jacques*, *la place Victor-Hugo*, mais *la rue des Écoles*, *la place des Peupliers*.

- *Les démonstratifs.* – *Cele nuit* : on traduit par « cette nuit-là » ; le démonstratif *celle* n'existe plus, en français moderne, dans la fonction d'adjectif : il est devenu pronom démonstratif. En ancien français, on opposait *ceste nuit* « cette nuit-ci (d'aujourd'hui) » à *cele nuit* « cette nuit-là » (dans un récit). L'adverbe *laienz* avait la même racine que *cele*, etc. : « là-bas à l'intérieur, en ce lieu là-bas » ; cet adverbe a disparu ; mais l'autre adverbe démonstratif, *çaienz / céans*, « ici à l'intérieur, en ce lieu où nous sommes », perdure en français.

- *La négation.* – *Ne... mie* est l'une des formes de la négation en ancien français, à côté de *ne... pas* et de *ne... point* ; le français moderne n'a conservé que *ne... pas*, réduit à *pas* à l'oral familier.

Nanil (= « *non + il* ») : c'est la réponse négative normale en ancien français. *Non*, qui était une négation portant sur des mots autres que le verbe conjugué, est devenu au 15^e siècle la forme de réponse négative universelle. La réponse positive était *oïl* (« *hoc + il* » : « cela + lui »), qui est devenu *oui*.

- *Le vocabulaire*

Vaslet : ce mot, d'origine celtique, désigne à l'époque un jeune homme ; comme on le voit dans ce passage, il peut désigner un jeune noble, et pas seulement un écuyer.

Mostier : c'est le même mot que *monastère*, qui en est la forme savante, calquée directement sur le latin, alors que *mostier* / *moutier* est la forme populaire, qui a évolué normalement ; on trouve ce mot dans bien des noms de lieu : *Noirmoutier*, *Marmoutier*, *Moustiers-Sainte-Marie*...

A hore de prime : au Moyen Âge, et jusqu'au 15^e siècle, on ne sait mesurer le temps qu'à l'aide des « heures canoniales », c'est-à-dire des moments où, dans les couvents et monastères, les religieux se rendent aux offices. *Prime* désigne la première heure du jour, vers 6 heures du matin ; *tierce*, c'est 9 heures ; puis viennent *midi* (le « milieu du jour »), *none* (la neuvième heure, environ 3 heures de l'après-midi) et enfin *vespres*.

Preudome : ce mot, que l'on a conservé sous la forme *prud'homme*, désigne au Moyen Âge celui qui remplit parfaitement sa fonction : pour un chevalier, c'est celui qui aura courage, loyauté, vaillance.

Biau sire : l'adjectif *beau*, dans les apostrophes et les « appellatifs », est l'équivalent de *cher* en français actuel ; on a encore une trace de cet emploi dans *beau-père*, *belle-mère*. *Sire* est le même mot que *seigneur* à la ligne suivante : ce mot se décline, *sire* est la forme du sujet et *seignor* celle du complément. *Sire* a été emprunté par l'anglais pour donner *sir*. Le français a conservé les deux formes, avec des significations et des emplois différents.

Le moyen français

Le moyen français se différencie de la période précédente par plusieurs traits qui le rapprochent du français d'aujourd'hui. Les noms, les articles et les adjectifs cessent de se décliner : on dit *Le grand cheval vient* et non plus *Li granz chevaus vient*.

Quand, au milieu du 15^e siècle, le poète François Villon écrit une *Ballade en vieil langage françoys*, il écrit pour le sujet : *ly roy tres nobles* ; il emploie très justement la forme *ly* et le *-s* final pour *nobles* ; mais il « oublie » ce *-s* final dans *roy* : il aurait dû écrire *roys* ; c'est bien une preuve qu'alors la déclinaison est hors d'usage.

L'ordre des mots aussi a changé : désormais, le complément d'objet suit obligatoirement le verbe, et le sujet le précède ; on ne peut plus dire *Le cheval (objet) voit li rois (sujet)*.

La morphologie du verbe s'est un peu simplifiée : *je vin, tu venis* devient *je vins, tu vins*.

La prononciation a évolué, notamment par la réduction des *diphthongues*, qui restent cependant à l'écrit (elles vont devenir des *digrammes* : *ai* ou *ei* pour le son [ɛ] par exemple). Quant au vocabulaire, il s'est largement enrichi de nouveaux termes : les traducteurs introduisent des nouveautés (voir le texte ci-dessous), et les nouvelles techniques nécessitent des créations de mots.

Pierre Bersuire

(14^e siècle)

Traduction du latin et création de néologismes

Le 14^e et le 15^e siècle sont des périodes où l'on traduit du latin un grand nombre d'œuvres scientifiques, historiques, religieuses, philosophiques. Ces ouvrages, écrits en latin ou déjà traduits du grec en latin (c'est le cas de certaines œuvres d'Aristote par exemple), posent un problème de lexique à leurs traducteurs, qui vont être amenés à introduire dans la langue un très grand nombre de mots nouveaux pour désigner des réalités historiques ou conceptuelles dont le français ne pouvait pas rendre compte jusque-là. C'est ainsi que plus d'un tiers de notre vocabulaire abstrait est né à cette époque, par création de *néologismes*.

L'un des premiers grands traducteurs du 14^e siècle, Pierre Bersuire, consacre même un chapitre à la néologie au début de sa traduction des *Histoires* de Tite-Live. Il s'en explique ainsi :

« Comment on crée de nouveaux mots »

Or veul je rendre raison quelle est la cause pour quoy j'ai fait le chappitre qui s'ensuit. Car, en non Dieu, cestuy aucteur [*l'historien latin Tite-Live*], en parlant de la matiere d'armes et autrement, use en pluseurs lieux, quant li cas y eschiet <*quand l'occasion le demande*> de trop de mos qui ont moult grandes significations. Et si n'avons en langage françois nulz propres mos semblables qui toutes cestes choses puissent segnefier, ainçois convient par grans declaracions et circonloquacions donner entendre que ceulz mos signifiant. Et pour ce doncques trop souvent convient user de ceulz mos, et longue chose seroit chascune fois declairier leurs significacions, comme <*étant donné que*> propres mos françois nous n'aions pas qui le puissent comprendre, je ordenay des le commencement que en ceste translacion <*traduction*>, quant li cas escherra, je useray d'iceulx mos joust le latin sans

declaracion, mais au commencement du livre, après le prologue, je feray un chapitre ou tout par ordre de l'A.B.C. <par ordre alphabétique> je declareray les significas <les sens> des mos dessus dis afin que, leu celi chappitre <une fois lu ce chapitre>, chascions <chacun> puisse savoir en lisant tout le livre quelz significas ont les mos qu'il trouvera.

C'est ainsi que Bersuire introduit entre autres : *inauguracion, comice, colonie romaine, cirque, transfuges, hyvernaux, inaugurer, magistras, plebiscite, pretexte, etc.*

Un autre traducteur du 14^e siècle, Nicolas Oresme, a introduit en français plus de 300 mots empruntés au latin (ou au grec par l'intermédiaire du latin) : *abnégation, abstraction, abus, agricole, anarchie, animer, antarctique, arctique, atténuer, austral, barbare, calculer, capituler, central, circulation, collection, comédie, communiquer, contradictoire, démagogue, démocratie, économie, etc.*

François Villon, *Ballade en jargon*
(milieu du 15^e siècle)

Ballade I	Traduction
<p>A Parouart la grant mathegaudie Ou accolez sont duppez et noirciz Et par les anges suivans la paillardie Sont greffiz et prins cinq ou six La sont Bleffeurs au plus hault bout assis Pour le evaige et bien haults mis au vent Eschequés moy tost ces coffres massis Car vendengeurs des ances circoncis</p>	<p>À Paname la grand-ville de joie, Où les naïfs sont pris au cou et noircis, Agrippés et saisis à cinq ou six Par les sergents, de sacrés paillards, Là les bluffeurs sont placés à l'étage supérieur Pour être lessivés et bien éventés. Échappez vite à ces murs épais, Car les coupeurs de bourse, circoncis des esgourdes,</p>
<p>S'en brouent du tout a neant Eschec eschec pour le fardis</p>	<p>S'évanouissent dans le néant. Gare gare à la corde.</p>
<p>Broués moy sur ces gours passans Advisés moy bien tost le blanc Et pictonnés au large sus les champs Qu'au mariage ne soiez sur le banc</p>	<p>Sautez-moi sur les riches passants, Reluquez-moi vite leur pèze Et filez au large par les champs, De peur de vous retrouver mariés au gibet,</p>
<p>Plus qu'un sac n'est de plastre blanc Si groupés estes des carieux Rebignés moy tost ces enterveux Et leur montrés destrois le bris Qu'enclavés ne soiés deux et deux</p>	<p>Plus blanc que sac de plâtre. Si vous êtes pistés par les flics, Éloignez-vous vite de ces curieux Et montrez-leur le derrière Pour ne pas être enferrés deux par deux.</p>
<p>Eschec eschec pour le fardis</p>	<p>Gare gare à la corde.</p>
<p>(Villon. <i>Poésies</i>. Édité et traduit par Jean Dufournet. GF Flammarion, 1992, p. 366-368.)</p>	

François Villon, grand poète et marginal, qui a été condamné plusieurs fois par la justice, et qui est peut-être mort pendu, a composé, outre *Le Testament* et *Le Legs*, des ballades en argot parisien ou *jargon*.

Philippe de Commynes, *Mémoires*

(fin du 15^e siècle)

« Prologue »

Monsieur l'arcevesque de Vienne, pour satisfaire à la requeste qu'il vous a pleu me faire de vous escrire et mettre par memoire ce que j'ay sceu et congneu des faitz du roy Loys unziesme, à qui Dieu face pardon, nostre maistre et bienfaicteur, et prince digne de très excellente memoire, je l'ay fait le plus près de la verité que j'ay peu et sceu avoir souvenance.

Du temps de sa jeunesse ne scauroye parler, sinon par ce que je luy en ay ouy parler et dire; mais, depuis le temps que je veins en son service, jusques à l'heure de son trespas, où j'estoye present, ay fait plus continue residence avec luy que nul autre, de l'estat à quoy je le servoye, qui, pour le moins, a tousjours esté de chambellan, ou occupé en ses grans affaires. En luy et tous autres princes que j'ay congneuz ou servy, ay congneu du bien et du mal, car ilz sont hommes comme nous. A Dieu seul appartient la perfection. Mais quant en ung prince la vertu et bonnes condicions précèdent < l'emportent sur > les vices, il est digne de grand louenge, veu qu'ilz sont plus enclins a toutes choses volontaires que autres hommes, tant pour la nourriture < éducation > et petit chastoy < peu de remontrances > qu'ilz ont eu en leurs jeunesses que pour ce que, venans en l'aage d'homme, la plupart des gens taschent à leur complaire et à leurs complexions et condicions.

Et pour ce que je ne voudroye point mentir, se pourroit faire que, en quelque endroit de cest escript, se pourroit aulcune chose trouver qui du tout ne seroit à sa louenge. Mais j'ay esperance que ceulx qui le liront considereront les raisons dessusdictes; et tant osé-je bien dire de luy, à son loz < à sa louange >, qu'il ne me semble pas que jamais j'aye congneu nul prince où il y eust moins de vices que en luy, à regarder le tout...

(Édition J. Calmette, t. I.)

Philippe de Commynes n'est pas un écrivain de métier : c'était un grand seigneur qui a occupé des fonctions importantes, surtout diplomatiques, d'abord auprès du duc de Bourgogne, puis auprès du roi de France Louis XI (15^e siècle). Il a écrit ses *Mémoires*, à la fin du 15^e siècle et au début du 16^e (moyen français), à la demande de certains de ses contemporains curieux de l'histoire du temps,

caractérisée par la fin de la guerre de Cent Ans entre la France et l'Angleterre, et par la lutte entre le royaume de France et le riche et puissant duché de Bourgogne (allié de l'Angleterre), et qui vit la victoire du roi de France. Mais il voulait aussi expliquer, et justifier, les raisons de son passage du camp bourguignon au camp du roi de France Louis XI.

Dans le prologue, Philippe de Commines explique le but de son entreprise. Il est intéressant de noter dans ce passage la longueur des phrases, la fréquence et les valeurs des connecteurs, subordonnants et adverbes argumentatifs, ainsi que des expressions de la quantification, de la mesure, de la comparaison.

Le *Donait françoys pour Jehan Barton*

(début du 15^e siècle)

Ce manuel de français destiné aux Anglais est la plus ancienne grammaire du français

Pour ceo que les bones gens du roiaume d'Engleterre sont enbraséz a < *désireux de* > sçavoir lire et escrire, entendre et parler droit françois a fin qu'ils puissent entrecomuner < *s'entretenir, fréquenter* > bonement ové < *avec* > leur voisins, c'est-à-dire les bones gens du roiaume de France..., tres necessaire je cuide < *crois* > estre aus Englois de sçavoir la droite nature de françois...

Ci endroit il fault sçavoir belcoup de bones rieulis < *règles* >, dequelles la premier est cestuy : quant un mot fine en un vouyel < *voyelle* > et le mot suyant < *suyant* > comence par un autre vouyel, donques le premier vouyel serra perdu en parlant, sicome es < *en* > cestes exemples : « ma amyte », « sa amour »...

La qualité des nouns en quoy est elle devisé ? – En deux. – Coment ? – Ou < *ou bien* > le nom de quelle que chose que tu veulx, quant il fust primirement trouvé, fust ordiné < *créé en vue de* > a signifier une chose seulement, et pour ce est il appellé un propre noun < *un nom propre* >, sicome « Londres », « Tamis », « Jehan », « Eleyne » < *Hélène* >; ou le nom de quelle que chose que tu veulx, quant il fust primirement trouvé, fust ordeiné a signifier en comun toutez de sa nature especial, et pour ce les gramoriens < *grammairiens* > le appellent un nom appellatif < *nom commun* >, sicome « une citee », « un fluve », « un home », « une femme »...

Quantz < *combien de* > maniers est il de temps passé ? – Trois. – Quelx ? – Temps qu'est passé, mais toutez vois non pas tout fait, et est appellé le pretert imparfait, sicome « je aymoie »; temps qu'est passé et aussi tout fait, et est appellé pretert parfait, sicome « je aymey »; temps qu'est passé et aussi plus que tout fait, et est appellé pretert plus que parfait, sicome « je avoie amé ».

(Édition Pierre Swiggers.)

C'est vers 1400 qu'un Anglais cultivé, John Barton, commande la confection d'une grammaire destinée aux Anglais désireux de pratiquer un peu le français – en particulier, parce qu'on est en pleine « guerre de Cent Ans » entre la France et l'Angleterre, et que certains Anglais souhaitent apprendre suffisamment de français pour récupérer les territoires français qu'ils revendiquent.

Le titre, *Donait*, vient du latin *Donatus*, nom d'un grammairien latin ; de la même façon, nous nommons actuellement, du nom de leur auteur ou éditeur, certains dictionnaires d'usage courant comme le *Robert* ou le *Larousse*.

On remarquera qu'au nombre des temps du passé que l'auteur énumère ne figure pas encore le *passé composé* ; son usage est pourtant répandu, mais il est encore conçu comme une expression formée du verbe *avoir* et du participe passé. En ancien français, il était en effet difficile de distinguer entre action passée et résultat d'une action, entre *J'ai un pantalon déchiré* (= « Mon pantalon est déchiré ») et *J'ai déchiré mon pantalon* (= « J'ai accompli l'action de déchirer mon pantalon »).

Le français de la Renaissance

Le français utilisé au 16^e siècle se différencie de celui des deux siècles précédents surtout par l'*orthographe*, souvent plus complexe et plus proche de celle que nous connaissons, et par le *lexique*, riche et abondant. C'est aussi une période où se sont multipliées les prépositions et conjonctions nouvelles.

Le mouvement poétique dit de « la Pléiade », qui regroupait quelques-uns des plus grands poètes de l'époque, recommandait de puiser partout pour enrichir la langue, comme le fait Ronsard dans son *Abbrégé de l'Art poétique françoys* :

« Tu sçauras dextrement <*habilement*> choisir et approprier à ton œuvre les vocables <*mots*> plus significatifs des dialectes de nostre France... Et ne se fault soucier si les vocables sont Gascons, Poitevins, Normans, Manceaux <*de la ville du Mans*>, Lionnois <*Lyonnais*>, ou d'autres pays, pourvu qu'ils soient bons et que proprement ils expriment ce que tu veulx dire. »

C'est à cette époque qu'apparaissent les premières grammaires du français. Un effort normatif commence à se faire sentir : on commente et critique ce que l'on nomme le *bon français*.

Cet effort va de pair avec le fait que l'usage du français se répand : en 1539, le roi François I^{er} proclame l'*ordonnance de Villers-Cotterêts*, qui recommande l'usage du français, plutôt que du latin, dans la justice. On a pu voir dans cette décision aussi bien un moyen de protéger les justiciables non lettrés qui ne comprenaient pas le latin, qu'une façon d'écartier les dialectes au profit de la langue du pouvoir royal.

L'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539)

*Imposition d'une langue unique
et centralisée comme organisme du pouvoir royal ?
ou machine de guerre contre le latin des lettrés ?*

Nous voulons doresnavant que tous arrestz, ensemble toutes aultres procedures, soient des cours souveraines ou aultres..., soient de registres, enquetes, contratz, ... soient prononcez, enregistrez et delivrez aux parties en langage maternel françois et non aultrement.

Et c'est en français que seront écrits les textes de la nouvelle religion « réformée ». Calvin et les réformés souhaitent que soit utilisé « le langage vulgaire » afin que « ceux qui parlent et entendent <comprennent> ce langage puissent plus dévotement et par meilleure affection prier Dieu ».

François Rabelais, *Le Tiers Livre*

(1546)

Chapitre 3 : « Comment Panurge loue les debtors et emprunteurs »

Mais (demanda Pantagruel), quand serez vous hors de debtes ? – Es calendes grecques, respondit Panurge, lors que tout le monde sera content, et que serez heritier de vous mesmes. Dieu me garde d'en estre hors. Plus lors ne trouverois qui un denier me prestast. Qui au soir ne laisse levain, ja ne fera au matin lever paste. Doibvez tousjours à quelqu'un. Par icelluy sera continuellement Dieu prié vous donner bonne longue et heureuse vie; craignant sa debte perdre, tousjours bien de vous dira en toutes compagnies, tousjours nouveaulx creditours <créanciers> vous acquestera <procurera>, affin que par eulx vous faciez versure <versement>, et de terre d'aultuy remplissez son fossé. Quand jadis en Gaille, par l'institution des druydes, les serfz, varletz et appariteurs estoient tous vifz bruslez aux funerailles et exeques <obsèques> de leurs maistres et seigneurs, n'avoient

La création de l'Académie française

L'Académie française est créée en 1635 par Richelieu, avec une mission très claire :

« La principale fonction de l'Académie sera de travailler avec tout le soin et toute la diligence possible à donner des règles certaines à notre langue, et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences » (*Statuts de l'Académie française*, article 24).

Un discours préalable d'un de ses membres, Faret, précise ce que signifie « rendre pure » :

« Nettoyer la langue des ordures qu'elle avoit contractées, ou dans la bouche du peuple, ou dans la foule du Palais < *la justice* > et dans les impuretés de la chicane < *les avocats* >, ou par les mauvais usages des courtisans ignorants, ou par l'abus de ceux qui la corrompent en l'écrivant, et de ceux qui disent bien dans les chaires < à *l'Église* ou à *l'université* >, mais autrement qu'il ne faut. »

On est en effet à une époque où le français a presque définitivement pris l'avantage sur le latin en ce qui concerne le champ scientifique et philosophique. Nombreux sont ceux qui proclament que le français n'est pas inférieur au grec et au latin. Or le latin était jusque-là le modèle grammatical absolu. Ce qui manquait au français, c'était donc une nouvelle grammaire de référence.

Mais le but n'est pas seulement « culturel » :

« il sembloit ne manquer plus rien à la félicité du Royaume que de tirer du nombre des langues barbares cette langue que nous parlons, et que tous nos voisins parleroient bientôt, si nos conquêtes continuoient comme elles avoient commencé... »

N'était-ce pas là déjà, clairement exprimé, un impérialisme linguistico-politique que l'on reproche actuellement à l'anglais ?

La création de l'Académie n'avait donc pas seulement pour but l'apurement de la langue ; les enjeux étaient également politiques, symboliques. L'Académie doit être l'emblème du statut de langue « classique » (au même titre que le latin et le grec) que le français doit alors renforcer et qui doit lui permettre au-delà d'affirmer son statut de langue *véhiculaire*.

Montesquieu en fait une des cibles de sa critique dans *Les Lettres persanes* (1758). Voici l'Académie vue par un « Persan » :

« J'ai ouï parler d'une espèce de tribunal, qu'on appelle l'Académie française. Il n'y en a point de moins respecté dans le monde ; car on dit qu'aussitôt qu'il a décidé, le peuple casse ses arrêts, et lui impose des lois qu'il est obligé de suivre. Ceux qui le composent n'ont d'autres fonctions que de jaser sans cesse... Voilà des bizarreries qu'on en voit point dans notre Perse... »

ilz belle paour que leurs maistres et seigneurs mourussent ? Car ensemble force leurs estoit mourir. Ne prioient ilz continuellement leur grand Dieu Mercure, avecques Dis le pere aux escuz, longuement en santé les conserver ? N'estoient ilz soingneux de bien les traicter et servir ? Car ensemble povoient ilz vivre au moins jusques à la mort.

Croyez qu'en plus fervente devotion, vos crediteurs priront Dieu que vivez, craindront que mourez, d'autant que plus ayment la manche que le braz et la denare <argent> que la vie.

Le français classique : 17^e-18^e siècle

Siècle du « classicisme » et du « purisme », le 17^e siècle fut aussi celui des premiers grands dictionnaires du français.

Un document étonnant est parvenu jusqu'à nous, qui est une mine de renseignements sur la langue de tous les jours, dans un milieu privilégié cependant, celui de l'entourage du roi Henri IV : il s'agit du *Journal* d'Héroard.

Jean Héroard, *Journal*

(1601-1622)

Une journée d'un enfant royal de 5 ans

9 aout 1606 (le Dauphin a presque 5 ans) :

Le IXe Mercredi. Esveillé a sept heures après minuict*, doucement*; pouls plein, egal, pausé, chaleur douce*. A huict* et demie levé; bon visage, guayement; pissé jaune, beaucoup, vestu, pigné. L'on vient dire que le Roy arriroit*. Va en la court où le Roy arrive de Paris pour le voir : court au devant luy saulte au col et peu apres : « Papa j'ay pas* dejuné vou pai ti (plaist il)* pa que j'alle dejuné ? » L.R. « Oui mon filz, me voulés vous donner a disner ? » D. « Oui papa. » Monté en sa chambre avec le Roy qui le void desjuner*. Desjuné : ... meures, 12 – pain, assés – beu, un grand coup. ... Puis vont au palemail*, où il joue de grands coups jusques a la chapelle, où il entend la messe avec le Roy. Ramené à onze heures par le jardin. Estant en la court du chasteau : « Papa, voulé-vou veni* en ma salle ? » Le Roy y va et y disna* et Mr le D. disné avec luy : potage, 8; potage aux pois qu'il demanda au Roy, c'est la premiere fois qu'il en a mangé, 12 – mouton grillé, une costelete qu'il demanda au Roy – beu du reste du vin claiet du Roy – poulet fricassé

- Héroard écrit encore le -c- étymologique dans *minuict*, *faict*, *huict*, *lict*, ou le -l- étymologique dans *doulce*.

- *D.*, *Mr le D.* : abréviation pour « (M. le) Dauphin »

- L'imparfait est encore en -oit, qui se prononçait [ɛ]; la désinence -ait n'est adoptée par l'Académie qu'en 1835.

- Héroard transcrit les paroles du dauphin à peu près phonétiquement, mais indique l'orthographe habituelle entre parenthèses : on voit ainsi la différence entre la forme écrite et la prononciation habituelle que reflète celle de l'enfant, et qui est notre prononciation moderne : *c'e*, *ane*, *evellé*, *chanté* à l'imparfait.

- Notons la négation réduite à *pas* : *j'ay pas dejuné*; elle n'est pas rare chez le dauphin et chez les adultes qui parlent avec lui. C'est la preuve que cette forme réduite de la négation existe à l'oral depuis longtemps.

- *Desjeuner* signifie « rompre le jeûne, petit-déjeuner ». Le repas de midi est le *diner*, l'enfant *goute* en milieu d'après-midi, et le soir on *soupe*.

du Roy, 6 – ne veult point de viande – blanc manger, 6 – ung abricot – pain, assés – beu du vin du Roy – mains nettes...

Peu après, dansé les bransles et autres danses...

A trois heures, gousté* : poire en compote et une prune – pain, assés – beu – massepain, une trenché.

Presse pour aller trouver le Roy...

Le Roy part pour s'en retourner à Paris a quatre heures trois quarts.

A cinq heures, fait caca jaune paille, figuré beaucoup.

A six heures, soupé* : panade, 28 – veau bouilly, mouelle – chapon bouilly, le criopoun – beu.

... « Maman ga pouquoy e ce que* mon cousin ferdinand n'a pa diné avec papa ? »

... A neuf heures, pissé, desvestu, mis au lict... Prie Dieu; s'endort a neuf heures et demie...

10 aout 1606

... Je luy demande : « Mr, que songiés-vous quand vous vous estes esveillé ? »

D.< auphin > : « C'e (est) un ane (asne) qui* chanté qui m'a evellé (esveillé), i (il) chanté (oit) hi ha, hi ha, je pance que c'e le cheval a Rogé* (Roger) »...

Il avoit envie de s'aller promener, le temps estoit jnegal de pluie et de beau temps : Mr luy dis-je attendés s'il vous plaist que le soleil aye seché la terre. D. « le soleil eti* un homme ? » H. « non Mr mais Il eschaufe et desseche la terre. »

(Édité sous la direction de Madeleine Foisil. Fayard. 1989.)

• *Au palemail* : c'est un « jeu d'exercice où l'on pousse avec une grande violence une boule de bois qu'on doit faire passer par un petit archer de fer qu'on nomme la passe » (*Dictionnaire universel de Furetière*). Ce jeu ressemble au croquet. C'est le premier jeu qu'on fait pratiquer au dauphin Louis, dès l'âge de vingt mois. Plus tard, à 6 ans, il jouera au jeu de paume. Très tôt aussi, il va à la chasse en compagnie de son père.

• Notons la clivée en *c'est... qui*.

• L'interrogation apparaît sous ses diverses formes : postposition du sujet : *voulé-vou veni... ? le soleil eti... ?*; « est-ce que » : *pouquoy e ce que...*

• *Le cheval a Rogé* : cette façon de construire le complément de nom avec la préposition à quand il s'agit d'une personne était courante au Moyen Âge et n'a jamais cessé d'être employée à l'oral.

Jean Héroard était le médecin de la reine de France, Catherine de Médicis, épouse du roi Henri IV. Ce dernier le chargea, dès avant la naissance du dauphin (le futur Louis XIII), de prendre soin de celui-ci nuit et jour, ce dont Héroard s'acquitta de façon extraordinaire. En effet, il a tenu un journal qui, jour après jour pendant environ vingt-deux ans, relate tout ce que fait et dit l'enfant. Ce document est extrêmement précieux, tant pour les historiens que pour les médecins et les linguistes. Le médecin écrit en effet les mots prononcés par le jeune dauphin Louis (désigné par D.) tels qu'il les prononçait, et commente parfois ses propos et ses progrès.

René Descartes, *Discours de la méthode* (1637)

Le premier texte philosophique écrit en français

Texte de Descartes	Commentaires sur le vocabulaire
<p>J'ai été <i>nourri</i> aux lettres dès mon enfance, et <i>pource</i> qu'on me persuadait que, par leur moyen, on pouvait acquérir une connaissance claire et assurée de tout ce qui est utile à la vie, j'avais un extrême désir de les apprendre. Mais, sitôt que j'eus achevé tout ce <i>cours</i> d'études, au bout duquel on a coutume d'être <i>reçu au rang des doctes</i>, je changeai entièrement d'opinion. Car je me trouvais embarrassé de tant de doutes et d'erreurs, qu'il me semblait n'avoir fait <i>autre</i> profit, en tâchant de m'instruire, sinon que j'avais découvert de plus en plus mon ignorance... Je ne <i>laisais</i> pas toutefois d'estimer les exercices, auxquels on s'occupe <i>dans les écoles</i>. Je savais que <i>les langues</i>, qu'on y apprend, sont nécessaires pour l'<i>intelligence</i> des livres anciens; que <i>la gentillesse des fables</i> réveille l'esprit; que les actions mémorables des <i>histoires</i> le <i>révèlent</i>; et qu'étant lues avec <i>discrétion</i>, elles aident à former le jugement; que la lecture de tous les bons livres est comme une <i>conversation avec les plus honnêtes gens</i> des siècles passés, qui en ont été les auteurs, et même une conversation <i>étudiée</i>, en laquelle ils ne nous découvrent que les meilleures de leurs pensées; que l'éloquence a des forces et des beautés incomparables; que la poésie a des <i>délicatesses</i> et des <i>douceurs très ravissantes</i>; que les mathématiques ont des inventions très subtiles, et qui peuvent beaucoup servir, tant à contenter les curieux, qu'à faciliter tous les <i>arts</i>, et diminuer le <i>travail des hommes</i>.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Nourri</i> : « élevé » (cf. « nourrisson » en français moderne). • <i>Lettres</i> : « l'étude des disciplines littéraires ». • <i>Enfance</i> : « jeunesse », « adolescence » ; le mot « adolescent », apparu au 14^e siècle, n'est pas d'un usage courant pour désigner l'un des âges de la vie. • <i>Pource que</i> : ancienne forme pour « parce que ». • <i>Cours</i> : « cursus », cycle d'études. • <i>Être reçu au rang des doctes</i> : être reconnu comme savant. • <i>Autre</i> se construit alors sans être précédé de « d ». • <i>Laisais</i> : « cessais ». • <i>Écoles</i> : au sens large : « à l'école ». • <i>Les langues</i> : cela désigne alors le latin et le grec. • <i>Intelligence</i> : « compréhension, interprétation ». • <i>La gentillesse des fables</i> : « l'agrément des récits ». • <i>Les histoires</i> : « l'histoire, les récits historiques ». • <i>Révèlent</i> : « élèvent l'esprit ». • <i>Avec discrétion</i> : « avec discernement, jugement ». • <i>Une conversation avec les plus honnêtes gens</i> : « la fréquentation des personnes les plus éminentes ». • <i>Étudiée</i> : « calculée ». • <i>Des délicatesses et des douceurs très ravissantes</i> : « une délicatesse et une douceur qui enchantent, ravissent ». • <i>Les arts</i> : « les techniques ». • <i>Le travail des hommes</i> : « la fatigue, la peine des hommes ».

Le *Discours de la méthode* est le premier traité de philosophie à avoir été écrit directement en français et non plus en latin : il parut en Hollande pour éviter les difficultés avec la censure en France. Il sera traduit en latin quelques années plus tard.

Dans cet extrait de la première partie, Descartes explique son rapport aux sciences et à son éducation, et la nécessité où il s'est trouvé de composer pour lui-même des règles pour diriger son esprit avec justesse, pour penser par lui-même. Il s'agit d'une brève biographie intellectuelle.

Ce passage est écrit dans un langage non technique, dans un style simple et clair. Cependant, il y a près d'un mot par ligne sur lequel un lecteur moderne risque de faire un contresens : le sens a changé, quelquefois légèrement, mais parfois profondément. Et pourtant on a l'impression de tout comprendre, il n'y a pas un seul mot qui ne soit pas « du français actuel » !...

Fénelon, *De l'éducation des filles*

(1687)

« Instruction des femmes sur leurs devoirs » (chap. XI)

Venons-en clairement au détail des choses dont une femme doit être instruite. Quels sont ses emplois < *occupations qui lui sont réservées* > ? Elle est chargée de l'éducation de ses enfants ; des garçons jusqu'à un certain âge, des filles jusqu'à ce qu'elles se marient, ou se fassent religieuses ; de la conduite des domestiques, de leurs mœurs et de leur service...

La science des femmes, comme celle des hommes, doit se borner à s'instruire par rapport à leurs fonctions ; la différence de leurs emplois doit faire celle de leurs études. Il faut donc borner l'instruction des femmes aux choses que nous venons de dire...

Quel discernement lui faut-il pour connaître le naturel < *le caractère* > et le génie < *talent particulier* > de chacun de ses enfants, pour trouver la manière de se conduire avec eux la plus propre à découvrir leur humeur < *manière d'être* >, leur pente < *goûts, inclination* >, leur talent < *leurs capacités* >, à prévenir les passions < *goûts excessifs* > naissantes, à leur persuader < *leur inculquer* > les bonnes maximes < *règles de conduite* >, et à guérir < *corriger* > leurs erreurs ! Quelle prudence doit-elle avoir pour acquérir et conserver sur eux l'autorité, sans perdre l'amitié < *leur affection* > et la confiance ! Mais n'a-t-elle pas besoin d'observer et de connaître à fond les gens qu'elle met auprès d'eux ? Sans doute < *sans aucun doute* >. Une mère de famille doit donc être pleinement instruite de la religion et avoir un esprit mûr, ferme < *solide* >, appliqué, et expérimenté pour le gouvernement < *la gestion, l'organisation* >.

Comme le texte précédent, ce bref passage d'un traité d'éducation de la fin du 17^e siècle révèle combien des mots toujours en usage et familiers à un lecteur moderne peuvent faire l'objet d'interprétations erronées, et donc conduire à une mauvaise compréhension du texte. Ainsi, par exemple, du mot *emplois*, qui ne désigne pas du tout un travail rémunéré à l'extérieur de la maison, ou d'*amitié*, dont la signification est alors bien moins exclusive qu'aujourd'hui, ou encore de *gouvernement*, qui pour nous évoque

aussitôt la conduite d'un État, et non pas simplement l'organisation d'une maisonnée...

Voltaire, article « Langue française »
dans l'*Encyclopédie* de d'Alembert et Diderot
(1750-1764)

Le *françois* acquit de la vigueur sous la plume de Montagne < *Montaigne* > ; mais il n'eut point encore d'élévation & d'harmonie. Ronsard gâta la langue en transportant dans la poésie françoise les composés grecs dont se servoient les Philosophes & les Medecins. Malherbe répara un peu le tort de Ronsard. La langue devint plus noble & plus harmonieuse par l'établissement de l'académie françoise, & acquit enfin dans le siecle de Louis XIV la perfection où elle pouvoit être portée dans tous les genres.

Le génie de cette langue est la clarté & l'ordre : car chaque langue a son génie, & ce génie consiste dans la facilité que donne le langage de s'exprimer plus ou moins heureusement, d'employer ou de rejeter les tours familiers aux autres langues. Le *françois* n'ayant point de déclinaisons, & étant toujours asservi aux articles, ne peut adopter les inversions grecques & latines ; il oblige les mots à s'arranger dans l'ordre naturel des idées... Ses verbes auxiliaires, ses pronoms, ses articles, son manque de participes déclinaibles, & enfin sa marche uniforme, nuisent au grand enthousiasme de la Poésie : elle a moins de ressources en ce genre que l'italien & l'anglois ; mais cette gêne & cet esclavage même la rendent plus propre à la tragédie & à la comédie, qu'aucune langue de l'Europe. L'ordre naturel dans lequel on est obligé d'exprimer ses pensées & de construire ses phrases, répand dans cette langue une douceur & une facilité qui plaît à tous les peuples ; & le génie de la nation se mêlant au génie de la langue, a produit plus de livres agréablement écrits, qu'on n'en voit chez aucun autre peuple.

Ce texte reflète le préjugé, largement répandu, selon lequel la langue française est naturellement claire et logique.

Le français moderne : 19^e-21^e siècle

Les différences avec la langue classique sont nombreuses, même si elles ne se perçoivent pas immédiatement. Dans la prononciation d'abord : c'est au 19^e siècle en particulier que *-ill-* cesse de se prononcer « l palatal » (comme *-gl-* en italien) pour donner [j] (on prononce le *-il* final de *travail* comme le *y-* initial de *yeux*).

Dans l'orthographe : c'est en 1835 que l'Académie française admet la graphie *-ai-* au lieu de *-oi-* dans les terminaisons de l'impar-

fait et du conditionnel, ainsi que la finale *-ais* pour certains adjectifs de nationalité : *japonais, français* au lieu de *françois*.

L'emploi à l'oral du passé simple et de l'imparfait du subjonctif régresse fortement ; si ce dernier tend à disparaître même à l'écrit, ce n'est pas le cas du passé simple, qui reste vivant dans les récits, même si le passé composé le concurrence désormais (voir le texte de Camus p. 53).

Victor Hugo, *Les Travailleurs de la mer*

(1866) (I, 5)

Un des deux de Torteval hasarda cette observation :

« *Ce n'est pas des revenants ; c'est des dames blanches.*

– *Qu'est-ce que c'est que ça qui pend à une fenêtre ?*

– *Ça a l'air d'une corde.*

– *C'est un serpent.*

– *C'est de la corde de pendu, dit le Français avec autorité. Ça leur sert. »*

On insiste, à juste titre, sur le rôle de Victor Hugo pour introduire dans la langue écrite un vocabulaire plus proche de l'oral. Mais cela, il l'a fait aussi pour la syntaxe : ainsi, dans les dialogues, mais également dans les récits, les constructions en *c'est (c'est... que / qui, est-ce que...)* abondent chez lui, après le célèbre « *Keksekça ?* » de Gavroche en 1862 dans *Les Misérables* (IV, VI, 2).

André Breton, *Manifeste du surréalisme*

(1924)

Comment on crée un mot : le « surréalisme »

Le langage a été donné à l'homme pour qu'il en fasse un usage surréaliste. Dans la mesure où il lui est indispensable de se faire comprendre, il arrive tant bien que mal à s'exprimer et à assurer par là l'accomplissement de quelques fonctions prises parmi les plus grossières. Il peut spontanément se prononcer sur un petit nombre de sujets ; il n'a pas besoin pour cela de « tourner sept fois sa langue » ni de se formuler à l'avance quoi que ce soit... S'écouter, se lire n'ont d'autre effet que de suspendre l'occulte, l'admirable secours. Je ne me hâte pas de me comprendre (baste ! Je me comprendrai toujours)...

Le surréalisme poétique, auquel je consacre cette étude, s'est appliqué jusqu'ici à rétablir dans sa vérité absolue le dialogue, en dégageant les deux interlocuteurs des obligations de la politesse. Chacun d'eux poursuit

simplement son soliloque, sans chercher à en tirer un plaisir dialectique particulier et à en imposer le moins du monde à son voisin... Les mots, les images ne s'offrent que comme tremplins à l'esprit de celui qui les écoute.

Le surréalisme ne permet pas à ceux qui s'y adonnent de le délaïsser quand il leur plaît. Tout porte à croire qu'il agit sur l'esprit à la manière des stupéfiants...

Créés en 1917, les mots *surréaliste*, *surréalisme* avaient pour but de désigner une attitude face au langage qui se démarquait totalement de l'usage « réaliste » et « raisonnable ».

Albert Camus, *L'Étranger*

(1942)

« La condamnation » (fin du chapitre IV)

Des portes ont claqué. Des gens couraient dans des escaliers dont je ne savais pas s'ils étaient proches ou lointains. Puis j'ai entendu une voix sourde lire quelque chose dans la salle. Quand la sonnerie a encore retenti, que la porte du box s'est ouverte, c'est le silence de la salle qui est monté vers moi, le silence, et cette singulière sensation que j'ai eue lorsque j'ai constaté que le jeune journaliste avait détourné ses yeux. Je n'ai pas regardé du côté de Marie. Je n'en ai pas eu le temps parce que le président m'a dit dans une forme bizarre que j'aurais la tête tranchée sur une place publique au nom du peuple français. Il m'a semblé alors reconnaître le sentiment que je lisais sur tous les visages. Je crois bien que c'était de la considération. Les gendarmes étaient très doux avec moi. L'avocat a posé sa main sur mon poignet. Je ne pensais plus à rien. Mais le président m'a demandé si je n'avais rien à ajouter. J'ai réfléchi. J'ai dit : « Non. » C'est alors qu'on m'a emmené.

« Exercice d'objectivité » pour son auteur, « premier roman classique de l'après-guerre » (Roland Barthes), Camus inaugure dans ce roman l'image d'un homme étranger à lui-même, étranger au monde et à l'image que le monde lui renvoie de lui-même. Et c'est paradoxalement à travers ce que la grammaire possède de plus subjectif qu'il parvient à susciter cette impression : c'est un récit à la première personne, et surtout, pour la première fois, un récit tout entier au passé composé, temps du passé « présent », et non plus au passé simple comme dans le récit traditionnel. Ce parti pris esthétique et éthique a frappé les lecteurs et les critiques de l'époque. Que cela ne nous surprenne plus soixante ans plus tard révèle quelle a été l'influence de Camus sur l'écriture moderne.

L'ÉVOLUTION DU FRANÇAIS : LES PRINCIPAUX PHÉNOMÈNES

C'est l'histoire qui peu à peu crée une langue. Le français est l'aboutissement d'une évolution particulière du latin en Gaule du Nord, puis d'une longue série de changements, sous l'effet de causes à la fois *internes* – l'économie du système – et *externes* – le rôle des locuteurs, des structures sociales, politiques, économiques et le contact avec d'autres communautés linguistiques.

Nous synthétiserons ici ces changements en donnant les traits essentiels qui ont caractérisé l'évolution du français. Cette présentation concise a pour but de faire comprendre par quels phénomènes d'évolution une langue se constitue, puis accentue ses différences avec d'autres langues connexes.

Si toutes les langues changent, ce n'est jamais tout à fait au hasard : comprendre comment elles évoluent est une ambition récente dans l'histoire de l'humanité. Il y a peu de temps qu'on a saisi tout ce que cela pouvait apporter pour comprendre le fonctionnement de l'esprit humain, pour percevoir la spécificité des hommes par rapport aux autres espèces, et peut-être pour en savoir plus sur les origines de l'humanité.

Les déclinaisons

Un fait qui nous semble tout naturel, c'est que le français n'a pas de déclinaison pour les noms : ils ne changent pas de forme selon leur fonction.

Le latin avait des déclinaisons : pour les noms, pour les adjectifs, pour les pronoms, pour les déterminants. Et pendant quelques siècles, entre le 9^e et le 14^e, en français comme en provençal, et comme en roumain encore actuellement, ces déclinaisons se sont maintenues ; elles ne subsistent aujourd'hui que pour certains pronoms : personnel (*il / le / lui, elle / la / lui*), relatif (*qui / que*), interrogatif dans une moindre mesure.

Ainsi, selon sa fonction, un pronom personnel change de forme : à la troisième personne du féminin, *elle* est sujet, *la* complément d'objet, *lui* complément d'attribution, ce qui permet de dire *Elle la lui donne* en comprenant qu'il y a trois éléments en jeu

dans le cadre de l'action de « donner » : une personne qui donne, une qui reçoit, et un objet qui est donné.

Même sans savoir ce que représentent ces pronoms, qui donne quoi à qui, on reconnaît aussitôt qu'une telle phrase est grammaticale, et on peut en comprendre la signification, grâce à la forme de chacun des trois pronoms qui indiquent trois fonctions différentes.

La déclinaison en ancien français

Pour les noms masculins, il existait deux grands types de déclinaisons :

- La première déclinaison était marquée par une opposition très simple entre la terminaison *-s* (ou *-z*) et la terminaison zéro, et elle concernait la très grande majorité des noms : au singulier, *li chevaliers* comme sujet, *le chevalier* pour toutes les autres fonctions (cas régime) ; au pluriel, *li chevalier* comme sujet, *les chevaliers* pour les autres fonctions.

- La deuxième déclinaison ne concernait qu'un petit nombre de noms : uniquement des noms d'agents, animés et humains, pour la plupart masculins : *emperere, chantere, trouvere, etc.*, et quelques prénoms (au singulier seulement). Ce qui caractérisait cette déclinaison, c'est que la forme du cas sujet au singulier se distinguait plus nettement des autres formes : on opposait ainsi la forme *gars*, sujet singulier, à la forme *garçon* pour les autres fonctions.

Parfois ces doubles formes se sont conservées après la disparition de la déclinaison, donnant deux noms possédant un sens différent : *gars* et *garçon*, *sire* et *seigneur*, *Gui* (qui est resté un prénom) et *Guyon* (devenu un nom patronymique), etc.

Les noms féminins opposent en général uniquement le singulier (*la noble dame*) et le pluriel (*les nobles dames*). Une dizaine de noms, désignant des animés humains, et quelques prénoms, possèdent une déclinaison (*suer / seror, Aude / Audain, etc.*), mais seulement au singulier.

Les adjectifs avaient, eux aussi, deux types de déclinaison : la plupart, comme en français moderne, distinguaient le genre, et prenaient un *-e* pour marquer l'accord au féminin.

Une vingtaine d'adjectifs très courants n'avaient qu'une forme pour les deux genres : *le fort chastel, la fort ville; le grant chastel, la grant ville*. Au 14^e siècle, ces adjectifs se « régularisèrent » en s'alignant sur les adjectifs qui forment leur féminin avec un *-e* final ; il ne reste que quelques traces des formes anciennes : *grand-mère, grand-rue, Villefort*.

Déclinaison, genre et nombre

Une évolution vers « moins de déclinaison »

De l'indo-européen jusqu'aux langues romanes modernes, on a assisté à une simplification progressive de la déclinaison :

- L'indo-européen possédait 8 cas, 3 genres (masculin, féminin, neutre), et 3 nombres (le singulier, le duel pour les noms allant par paires ou coordonnés, le pluriel).

- Le latin avait encore 6 cas au maximum, 3 genres, mais seulement 2 nombres; dès le latin se sont développées des prépositions; et en latin parlé, les déclinaisons étaient déjà simplifiées.

- L'ancien français (entre le 9^e et le 13^e siècle) ne possédait plus qu'une déclinaison à 2 cas (3 pour certains pronoms), que 2 genres (le neutre existe seulement pour quelques pronoms: *il, ce*), et 2 nombres. En outre, la déclinaison des noms et des adjectifs concernait essentiellement les *masculins*: très peu de noms féminins se déclinaient.

Ces deux caractéristiques – dissymétrie entre masculins et féminins, et opposition réduite à 2 cas –, ajoutées au fait que les marques de cas étaient réduites à une consonne finale (*li chevaliers* comme sujet singulier, *le chevalier* comme régime singulier), ont facilité la disparition de la déclinaison dès lors que la place du sujet s'est fixée avant le verbe.

L'opposition cas sujet / cas régime a ainsi été neutralisée, au profit de la forme du cas régime. La syntaxe sert désormais à indiquer les fonctions, elle a pris en charge ce que marquait auparavant la morphologie.

Depuis le 14^e siècle, le français ne possède plus que 2 genres (le neutre s'est confondu avec le masculin) et 2 nombres; et la déclinaison ne concerne plus que les pronoms personnels, certains pronoms relatifs et interrogatifs.

Le groupe nominal

Structure et évolution

La composition et l'organisation du *groupe nominal* (GN) n'ont que très peu évolué au cours des siècles. Le groupe nominal se structure autour d'un nom; les autres éléments (déterminants, adjectifs, compléments) se répartissent à gauche et à droite du nom.

Les seuls changements ont concerné la morphologie (perte de la déclinaison pour les noms et les adjectifs, comme on vient de le voir), la prosodie (perte de l'accent tonique de mot au profit d'un

accent de groupe de mots, comme on le verra), l'emploi plus fréquent de l'article défini ou indéfini, et le développement de nouveaux articles et déterminants.

Déterminants

Le français, comme toutes les langues romanes, possède dès l'origine l'article défini et l'article indéfini. Mais, en plus, le français a développé aux 13^e-14^e siècles un article « partitif » : *J'ai mangé du melon*.

Le latin ne possédait pas d'articles ; ils ont été créés en latin tardif (4^e-5^e siècle) à partir du démonstratif latin *ille / illa* (« celui-là là-bas, que l'on a évoqué ») pour l'article défini, et à partir du numéral *unus / una* pour l'indéfini. On voit déjà se développer l'usage de ces mots dans des textes en latin tardif des 4^e ou 5^e siècles, où ils perdaient quelque peu leur valeur originelle.

Latin classique (1 ^{er} s. av. J.-C.)	Latin tardif (4 ^e -5 ^e s.)	Très ancien français (9 ^e -11 ^e s.)	Ancien français (12 ^e -13 ^e s.)	Moyen fr. / fr. moderne (15 ^e s. →)
<i>in monte</i>	<i>in illo monte</i>	<i>en le mont</i>	<i>el mont</i>	<i>sur la montagne</i>
<i>in illo monte</i>	<i>in ipse illo monte</i>	<i>en cel mont</i>	<i>en celui mont</i>	<i>sur cette montagne</i>
<i>Honorem perdidit</i>	<i>Honore perdi(d)it</i>	<i>Honor perdiet</i>	<i>Si perdit honour</i>	<i>Il perdit l'honneur</i>

En ancien français, l'usage des articles n'est cependant pas généralisé : un nom, s'il n'est pas bien défini ou individualisé, peut fort bien fonctionner sans article dans des cas où cela serait impossible à présent :

Soleill n' i luist ne blet n' i poet pas creistre

« Le soleil n'y luit pas, le blé ne peut pas y pousser »

Bataille avrum e forte e aduree

« Nous aurons un combat violent et dur »

(*La Chanson de Roland*)

Cependant, dès le 12^e siècle, l'usage de l'article défini s'étend à des noms ayant une valeur très générale : *le mal*, *la vérité*.

Puis en moyen français, dès le 14^e siècle, l'emploi des articles

se généralise peu à peu. Leurs valeurs sémantiques s'affaiblissent, et ils deviennent peu à peu des *outils grammaticaux*.

L'article a dès lors une triple fonction :

- *sémantique* : marquer qu'un nom est défini ou indéfini ;
- *syntaxique* : marquer le début du groupe nominal ;
- *morphologique* : indiquer le *nombre* et le *genre*, qui à l'oral, sans cela, ne s'entendraient pas : *la table* / *les tables* ne diffèrent que par l'article, de même que *la prof* / *le prof*. L'accord sert à marquer la cohésion du groupe nominal.

Entre les 15^e et 17^e siècles se fixent peu à peu les cas où l'absence d'article reste possible. Il s'agit essentiellement des locutions verbales (*avoir peur* / *froid* / *faim*, *perdre patience*, *prendre conseil* / *peur* / *froid*, *rendre justice*, etc.) ; mais dès qu'on ajoute un adjectif, la construction normale s'impose : *j'ai peur* mais *j'ai une grande peur*. De même, quelques indéfinis s'employaient jusqu'au 18^e siècle sans article, comme *certain*, *tel*, *même*, *autre*, *tout*, mais l'article va s'imposer ici aussi : on ne dirait plus *J'ai toujours même cœur* (Corneille, *Le Cid*).

L'ancien français possédait également, comme le français actuel, d'autres déterminants : possessifs, démonstratifs, indéfinis, relatifs, interrogatifs, exclamatifs.

Le phénomène de l'enclise

Lorsque le premier élément du groupe nominal est une préposition, il se produit un phénomène phonique qui, dès l'ancien français, accentue la cohésion du groupe : c'est l'*enclise*, c'est-à-dire le fait que l'article défini (masculin singulier ou pluriel) s'appuie sur la préposition qui le précède et se combine avec elle pour former un seul mot. Avec les prépositions *à*, *de* ou *en*, on a eu les étapes suivantes :

	<i>Ancien français</i>	<i>Français moderne</i>
À + LE ou LES	<i>al</i> → <i>au</i> <i>als</i> → <i>as, aus</i>	<i>au</i> <i>aux</i>
DE + LE ou LES	<i>del</i> → <i>dou</i> <i>dels</i> → <i>des</i>	<i>du</i> <i>des</i>
EN + LE ou LES	<i>el</i> → <i>ou, es</i>	seul <i>ès</i> s'est conservé jusqu'à récemment (<i>licence ès lettres</i>)

Devant un nom commençant par une voyelle, cette enclise est devenue en moyen français une *proclise*, l'article se rattachant alors, comme dans les cas sans prépositions, au nom qui suit : *del ami* > *de l'ami*, *al ami* > *a l'ami*.

Indéfini pluriel et partitif

L'ancien français ne possédait pas l'article indéfini au pluriel : le pluriel de *un cheval* était *chevaus*. Il ne possédait pas non plus de partitif ; *il boit vin*, sans article, signifiait « il boit du vin ». Parfois, cependant, on rencontre une forme qui va se généraliser comme partitif à partir des 14^e-15^e siècles, mais qui a alors un sens plus fort : *del vin* signifie « une certaine quantité de vin ».

Comparatifs et superlatifs

Le latin formait essentiellement ses comparatifs et superlatifs à l'aide de suffixes (formes *synthétiques*). Mais il existait également des formes composées dites *analytiques* pour exprimer les degrés de comparaison : un adverbe marquant l'intensité pouvait précéder l'adjectif.

Ce sont ces formations analytiques qui se sont développées en français avec les adverbes de degré *aussi*, *plus*, *moins*, *moult* puis *très*.

L'ancien français, comme la plupart des langues romanes (sauf le sarde), utilisait *moult* pour marquer le haut degré d'intensité d'un adjectif ou d'un adverbe ; mais entre le 14^e et le 16^e siècle, cet adverbe a été remplacé par *très* (en français seulement), qui existait déjà avec cette valeur mais avait des emplois très réduits. On est ainsi passé de *moult grant* à *très grand*.

Les compléments de comparatifs se construisaient généralement avec *que*, parfois encore avec *de* en ancien français (*plus granz de son frere*), mais cette dernière construction a disparu.

L'ancien français a conservé quelques comparatifs synthétiques :

De toz nains fu Bilis li maindre, Et Briens ses frere fu graindre
« De tous les nains Bilis était le plus petit, et Brian son frère était plus grand »

Il en reste quelques traces en français moderne : *meilleur* du latin *meliore-*, *maire* (devenu un nom) et *majeur* du latin *major*, *pire* du latin *pejor*, *moindre* et *mineur* du latin *minor*. Il faut noter

qu'il s'agit de formes irrégulières, mais celles-ci ont tendance à être d'une grande fréquence d'emploi et donc à perdurer.

Quelques superlatifs absolus formés avec le suffixe *-isme* avaient subsisté en ancien français : *grandisme*, *saintisme* ; on dit encore en français moderne *rarissime* plutôt que *très rare*.

Et avoit un grandisme nés plat

« Et il avait un très grand nez aplati »

Le complément déterminatif

En ancien français, il existait quatre façons de construire le complément déterminatif, ou complément de nom (ou *génitif*) :

- L'une, très rare, en plaçant le complément devant le nom, comme souvent en latin : *l'autrui joie* (« la joie d'autrui »), *la Dieu merci* (« la miséricorde de Dieu »).

- Une deuxième par juxtaposition de deux groupes nominaux : *la fille le roi*, *la mort son père* ; elle n'était possible que si plusieurs conditions étaient remplies : le complément devait être défini, désigner un être humain ou au moins animé, et sa relation avec le premier nom était bien précise (parenté : *le fils le roi* ; partie du corps, possession : *la maison le roi* ; déverbal : *la mort le roi*).

- Une troisième construction se faisait avec la préposition *a* reliant les deux groupes nominaux (*la fille a un roi*, *la teste au cheval*) ; employée en concurrence avec la deuxième, elle était surtout utilisée si le second nom était indéfini ou non humain.

- La quatrième construction, avec la préposition *de*, était possible dans tous les cas (*la mort de Rollant*, *la meson du roi*, *le mur de la cité*) : c'est celle-ci qui l'emportera sur les autres.

Si la quatrième construction seule est devenue absolument courante, on ne peut pas dire que les trois autres aient totalement disparu. La première ne survit que dans *Dieu merci*. La troisième, avec *à* (*le livre à Pierre*), est restée à l'oral, et donc a été qualifiée d'« incorrecte » par les grammaires normatives ; elle est bien attestée au début du 17^e siècle, à l'oral, dans les propos du jeune dauphin Louis rapportés par son médecin Héroard (1606) : « *je pance que c'e le cheval a Rogé* » (voir p. 48), « *je veu mete encore du romarin dans le pot au vinaigue* ». La deuxième construction, par juxtaposition, a disparu à l'époque du moyen français ; mais elle s'est conservée dans un cas précis, où elle est seule possible : pour

nommer un lieu du nom d'un animé humain : *la rue Saint-Jacques*, *la place Victor-Hugo* (mais : *la rue des Écoles*, *la place d'Alésia*).

Le groupe verbal

Les locutions verbales

Les « locutions verbales » sont formées avec un verbe ayant peu de sens en lui-même (on le nomme *verbe support*) et un nom qui donne son sens au groupe : *avoir peur*, *avoir faim*, *faire peur*, *prendre conseil*...

Ces constructions sont rares en latin, elles sont plus fréquentes en ancien français, et bien davantage encore aux 16^e et 17^e siècles. Et le français moderne en produit de nouvelles : on évalue à plusieurs milliers les constructions de cette sorte en français contemporain.

Dans ces expressions, le verbe perd presque complètement son sens propre. Son rôle est essentiellement de porter les marques morphologiques de personne, mode et temps. C'est le nom qui porte le sens notionnel et donne ses propriétés au groupe.

Ces locutions ont la plupart du temps un équivalent verbal simple : *donner conseil* / *conseiller*, *faire peur* / *effrayer*... Au niveau syntaxique, le nom est souvent construit sans déterminant, et il est généralement impossible d'avoir un possessif ou un complément déterminatif.

Toute une série de locutions à verbe support existaient déjà en ancien français, construites en général avec les verbes *faire*, *avoir*, *prendre*, *porter*, *tenir*, *trouver*, *crier*, *demandeur*, *doner*, *dire*, *oïr*, *veoir*, *savoir*, *envoyer*, *mander* (« envoyer »), *mettre*, *vouloir* : ainsi *avoir honte*, *faire honte*, *avoir honor*, *faire honor*, *avoir peur*, *prendre fin*, *merveilles dire*, *oïr*, *veoir*, etc.

Au début du 17^e siècle, en 1632, le grammairien Oudin donne une liste de ces expressions « où le nom se met sans article », et elles sont nombreuses.

Aux 18^e et 19^e siècles, quelques-unes de ces locutions ont pris un article : on ne dit plus *courir risque*, *prendre parole*. Mais, même si l'on dit *Pierre a pris la parole*, il reste très difficile de mettre cette phrase au passif : *« La parole a été prise par Pierre »...

Les locutions à verbe support en français familier

Les verbes dont le sens est vague ou très général, comme *faire, avoir, donner, tenir, prendre, mettre, chercher, prêter, attraper*, fonctionnent comme des « verbes à tout faire », qui servent de « support » à un nom, porteur du sens *notionnel*, pour former une *locution verbale*. Ce nom a pour caractéristique d'être *sans déterminant* (article zéro), ce qui est exceptionnel en français :

Faire peur, avoir faim, tenir lieu, prendre feu, mettre fin, chercher noise, prêter attention, attraper froid...

Dans le français parlé familier, on trouve des locutions qui violent ces règles : le nom y est précédé d'un article et se trouve souvent au pluriel. Il s'agit soit de mots détournés de leur sens propre, soit de formations argotiques sans lien avec le vocabulaire courant :

Avoir les boules, les glandes, les abeilles = « être énervé, angoissé »

Avoir la haine = « être exaspéré, furieux »

Avoir la berlue = « ne pas y voir »

Avoir la bougeotte = « ne pas tenir en place »

Avoir le bourdon = « être déprimé »

Avoir la cote, le ticket = « être bien vu »

Avoir la pêche, la moule, la frite, le punch = « être en forme »

Avoir la poisse / la baraka = « être malchanceux / chanceux »

Prendre la tête = « ennuyer »

Avoir le béguin = « être amoureux »

Prendre la mouche = « se fâcher »

Nombre de locutions verbales sans article du type *j'ai peur, j'ai faim, j'ai soif* se traduisent ainsi dans le registre populaire par des locutions avec article :

Faire bonne figure / faire grise mine vs faire la gueule

Prendre froid vs attraper la crève

Avoir peur vs avoir les chocottes, les jetons, la trouille / la pétoche, les foies

Prendre ombrage vs prendre la mouche

Avoir tort vs porter le chapeau

Avoir faim vs avoir la dalle / les crocs / la dent

Avoir soif vs avoir la pépie

Chercher noise vs chercher la petite bête

(M.Y.)

La négation : en un mot ou en deux mots ?

Un autre élément fait partie du groupe verbal : la négation.

Le français possède une particularité par rapport aux autres langues romanes : sa négation comporte deux éléments, l'un avant le verbe et l'autre après : *Je ne viendrai pas, Il ne rit jamais*.

À l'origine, la négation était, comme en latin, *non* :

si io returnar non l'int poi

« si je ne peux l'en détourner »

(*Serments de Strasbourg*, voir p. 26)

Cette forme *non*, héritée du latin, s'affaiblit peu à peu : au 10^e siècle apparaît *ne* (*n'* devant voyelle), forme inaccentuée dérivée de *non*.

Puis, dès le 11^e siècle, on voit se développer l'emploi de mots annexes pour renforcer l'idée négative :

il ne manjue mie

« il ne mange pas même une miette »

il ne vient pas

« il ne s'avance même pas d'un pas »

il ne voit point / goutte

« il ne voit même pas un point / une goutte »

Ces expressions se *grammaticalisent*, donnant naissance aux adverbes *mie* (qui disparaît au 14^e siècle), *pas* et *point*, qui pourront se construire avec toutes sortes de verbes.

En ancien français, les deux possibilités, morphème unique *ne* et morphème double *ne... pas / mie*, alternent sans qu'il soit possible d'y voir une signification différente. Il est des cas, en revanche, où la forme simple *ne / n'* est presque seule utilisée : avec les verbes modaux comme *vouloir*, *pouvoir*, en particulier. Contrairement au français moderne, en ancien français les morphèmes qui accompagnent *ne* ne fonctionnent pas comme des négations à eux seuls.

À partir des 16^e-17^e siècles, un changement se produit : à force d'accompagner *ne*, les adverbes *pas* et *point*, puis les autres termes complétant la négation tels que *jamais*, *rien*, *nul*, *aucun...*, vont prendre un sens négatif par eux-mêmes, au moins dans le français parlé.

Au début du 17^e siècle, le grammairien Maupas (*Grammaire françoise*, 1607) signale chez les étrangers (mais n'est-ce pas à élargir aux locuteurs français ?) l'omission du premier élément *ne* dans les phrases négatives. Et dans le *Journal* tenu par Jean Héroard que nous avons déjà évoqué, on voit que pendant les années 1605 à 1611 (l'enfant a entre 4 et 10 ans), le dauphin emploie *pas* seul une fois sur deux en moyenne : « *j'ay pas dejuné* » ; et plus il grandit, plus il emploie cette forme. Mais ce n'est pas propre au jeune enfant ; certains des adultes qui lui parlent ont la même grammaire :

[M^{me} de Monglat, gouvernante du dauphin Louis]

ha jhesu monsieu j fau pa faire cela, on vou recognetré pa pour le fi du Roy seulement [...]

« Ah, Jésus, Monsieur, il faut pas faire cela, on vous reconnaît pas pour le fils du Roi ! »

ha monseiu j fau pas dire cela, i fau pas palé ainsi au gouvernante... cela n'e pa beau monsieu

« Ah, Monsieur, il faut pas dire cela, il faut pas parler ainsi aux gouvernantes... Cela n'est pas beau, Monsieur »

On est donc passé d'une forme simple antéposée au verbe, à une forme double (discontinue), puis d'une forme double à une forme simple, mais cette fois postposée au verbe, comme l'impose l'évolution de l'ordre des mots entre le français du Moyen Âge et le français actuel.

On aurait pu penser que cette forme simple remplacerait bien vite la forme discontinue de la négation : il n'en a rien été, la situation est restée à peu près stable depuis quatre siècles au moins. Il ne s'agit donc peut-être pas d'un changement en cours, comme le pensent certains, mais d'une double possibilité, d'une *variation* sur laquelle les locuteurs peuvent jouer pour changer de registre. Cependant, deux études réalisées à vingt ans d'intervalle par W. Ashby à Tours en 1976 et 1995 semblent montrer une progression non négligeable de la négation en *pas* seul.

L'évolution de la négation : du 9^e au 20^e siècle

	<i>Négation totale</i>	<i>Négation partielle</i>
9 ^e -10 ^e s.	Non : <i>La domnizelle celle kose non contredist</i> « La demoiselle ne contredit pas ce discours »	Non... nule / onque : <i>Niule cose non la pouret omque pleier</i> « Aucune parole n'aurait jamais pu la faire plier »
11 ^e - fin 13 ^e s.	Ne, n', nen : <i>An ices[t] secle nen at parfit amor</i> « En ce monde il n'y a pas de parfait amour » Ne... pas, ne... mie, ne... point : <i>Vos n'irez pas uan de mei si luign</i> « Vous ne vous éloignerez pas d'un pas de moi à présent » (<i>La Chanson de Roland</i>)	Ne... nul / onques / ja / mes : <i>Li quens Rollant unkes n'amat cuard</i> « Le comte Roland n'a jamais aimé les couards » (<i>La Chanson de Roland</i>)
14 ^e - mi-16 ^e s.	Ne... pas, ne... point (ne... mie) Ne, n'	Ne... nul / aucun / jamais / plus : <i>Le Roy n'a jamais eu plainte ne doléance des dictes choses</i> (Saintré, 15 ^e s.)
17 ^e -20 ^e s.	Ne... pas, ne... point, pas : <i>Pas nie plus fort que point</i> (Vaugelas, 17 ^e s.) <i>i faut pas dire cela</i> (Héroard, 17 ^e s.)	Ne... aucun / pas un / jamais Aucun, pas un, jamais, plus

La phrase et son organisation

L'organisation de la phrase a beaucoup changé en douze siècles en français.

En ancien français, on plaçait en tête de phrase, et donc avant le verbe, un constituant ayant le statut de *thème* ou *topique*. Ce n'était donc pas forcément le sujet syntaxique.

Le thème faisait le lien avec ce qui précédait, ce dont on venait de parler et dont on allait continuer de parler.

À partir du 14^e siècle se produisent plusieurs phénomènes, liés,

qui vont contribuer à fixer l'ordre de la phrase tel que nous le connaissons en français moderne.

Marquer les fonctions syntaxiques

Les langues ont plusieurs façons d'indiquer la fonction d'un groupe nominal dans une phrase :

- **La déclinaison.** Le cas marque cette fonction par une terminaison (désinence) spécifique.

En latin, la terminaison *-us* de *fili-US* indique que le nom est le sujet du verbe ; la terminaison *-um* de *fili-UM*, qu'il en est le complément direct ; la terminaison *-i* de *fili-I*, que c'est un complément de nom (*liber filii* : « le livre du fils »).

En outre, ces terminaisons portent aussi les indications de *genre grammatical* et de *nombre*.

- **L'ordre des éléments** dans la phrase. Ainsi, en français, le sujet précède généralement le verbe, et le complément d'objet le suit :

Léa donne un livre à Victor.

Paul appelle Léa / Léa appelle Paul.

- **L'emploi des prépositions.** Ainsi *à*, en français, peut introduire le complément d'attribution ou datif : *Je donne un livre à Léa* ; ou encore le complément de lieu : *Je vais à Lyon* ; ou parfois même le complément de nom : *La voiture à Léa*.

Syntaxe de la phrase et structure informationnelle de l'énoncé

Du latin à l'ancien français d'abord, puis de l'ancien français au français classique, la position relative du verbe, du sujet et de l'objet direct ou indirect nominal a radicalement changé.

En latin, le verbe était en général à la fin dans les énoncés déclaratifs, et l'objet était juste avant le verbe. En ancien français, on place en tête le thème, même s'il n'est pas le sujet, le verbe arrivant en deuxième position.

Des éléments ayant des fonctions très diverses pouvaient donc se trouver en tête de phrase, devant le verbe. Outre un groupe nominal ayant fonction de sujet ou d'objet, on pouvait trouver un circonstant ou bien encore un élément qui, reprenant ou rappelant ce qui précède, va servir de point de départ à l'énoncé (*si, or, lors, donc...* fonctionnent comme *alors* à l'oral en français moderne). On peut ainsi avoir comme premier élément :

- *Le sujet :*

Li rois apele un escuier

« Le roi appelle un écuyer »

(Bérout, *Tristan et Yseut*, 12^e siècle)

- *L'objet direct nominal :*

Dis blanches mules fist amener Marsilie

« Marsilie a fait amener dix blanches mules »

(*La Chanson de Roland*, 12^e siècle)

- *Un adverbe :*

Si s'en test li contes a tant

« Et le récit se tait alors »

(*Queste del saint Graal*, 13^e siècle)

- *Un complément temporel :*

Au matin s'apareilla por aler au tornoiement

« Au matin (il) se prépara pour aller au tournoi »

(*La Mort le roi Artu*, 13^e siècle)

- *Un autre complément :*

Sur tuz les autres est Carles anguissus

« Plus que tous les autres, Charles est angoissé »

(*La Chanson de Roland*)

Cet ordre des mots est donc encore très libre. Il repose sur des *choix pragmatiques* et non sur des *contraintes syntaxiques*. Il traduit la *structure informationnelle* de l'énoncé.

Le premier changement majeur concerne la place du groupe nominal complément direct du verbe transitif. Au 12^e siècle encore, il précède souvent le verbe. Mais à partir du 13^e siècle, dans la très grande majorité des énoncés, le complément d'objet nominal *suit* le verbe conjugué. C'est seulement lorsque l'on souhaite mettre le complément d'objet en relief qu'on peut encore le placer en tête (« *Cestui message ne ferai ge ja* » : « Ce message, je ne le ferai pas »). Et cette caractéristique perdure jusqu'au français actuel.

Le second changement capital a eu lieu en moyen français, aux 14^e et 15^e siècles. Peu à peu, le sujet va se placer systématiquement devant le verbe. À partir de ce moment-là, on a la structure moderne qui domine très largement dans les énoncés du français actuel : le

sujet précède le verbe, et l'objet le suit ; le sujet peut lui-même être précédé de divers éléments, compléments, adverbes, connecteurs... Conséquence : le verbe a cessé d'occuper la seconde position dans l'énoncé, ce qui caractérisait très fortement l'ancien français.

Ordre des mots : les grands changements

- La position du **complément d'objet** se fixe *après le verbe* au 13^e siècle.
 - La place du **sujet** à son tour se fixe *devant le verbe* durant le 14^e siècle. Si le sujet est le même d'une phrase à l'autre, on se met à le répéter sous la forme d'un *pronom personnel*, ce qui n'était pas le cas jusque-là. En ancien français, au contraire, plus d'un tiers des phrases fonctionnaient *sans sujet exprimé*.
 - La **déclinaison** des noms et des adjectifs, qui permettait souvent d'identifier le sujet, disparaît au 14^e siècle ; mais déjà auparavant, dans bien des régions de l'Ouest de la France et en Angleterre, le cas sujet n'était plus marqué.
- Ces trois phénomènes sont liés : dès lors que le sujet et l'objet sont facilement repérables par leur place, la déclinaison n'est plus nécessaire pour indiquer la fonction sujet.

On résume le changement qui s'est produit en disant que l'on est passé d'une langue à verbe final (le latin) à une langue avec verbe médian ou second (l'ancien français), puis à une langue où le verbe vient se placer entre le sujet et l'objet (le français depuis le 15^e siècle).

Mais, à partir du moment où l'ordre des mots est devenu fixe, on voit se développer des constructions qui ont pour raison d'être de rétablir la *structure informationnelle*, qui exige qu'on puisse tour à tour *thématiser* ou *focaliser* (voir p. 69 et 70) des constituants. Apparaissent alors les diverses constructions disloquées, clivées, présentatives, inversées... qui nous permettent, en français moderne, de « casser » l'ordre *Sujet Verbe Objet*.

Une seule structure n'a que très peu changé, celle qui a pour objet direct ou indirect un pronom. Le pronom personnel objet se plaçait dès l'origine devant le verbe conjugué : *Charles le voit*. Dans ce cas précis, la construction latine où l'objet précédait le verbe a subsisté, comme dans la plupart des langues romanes.

Une exception à cette règle en ancien français : lorsque le pronom est le complément d'un verbe à l'infinitif dépendant d'un

verbe conjugué (souvent un verbe modal), le pronom vient se placer devant ce verbe conjugué : *Charles le vult lire* (« Charles veut le lire »). C'est entre le 15^e et le 18^e siècle que le déplacement du pronom régime vers son verbe s'est généralisé, sauf avec *faire*, *laisser* et les verbes de perception : *Ce roman, Charles le fait lire, le laisse lire, le voit lire*.

Du thème en tête au sujet en tête

L'ancien français est une langue structurée selon l'information que véhiculent les énoncés. Autrement dit, l'ordre des mots (la syntaxe) se superpose à la structure informationnelle. Il est donc obligatoire de commencer la phrase par l'élément qui en est le thème. Et ce quelle que soit la valeur du *thème* : élément reprenant quelque chose dont il a été question dans la phrase précédente, ou bien élément connu de l'interlocuteur ou encore présent dans la situation.

C'est pourquoi, au Moyen Âge, un récit ne peut débiter par un élément indéfini, c'est-à-dire par un élément dont il n'a pas encore été question ou qui n'est pas déjà connu. On commence d'abord par situer l'action dans un temps ou un lieu connu : la cour du roi Arthur par exemple. C'est après cela seulement que le héros, encore inconnu, peut être introduit ; son nom apparaît d'abord *après* le verbe, dans la position *focale*, qui est celle du *rhème*, apportant une information nouvelle. Voici par exemple comment est introduit l'un des héros, l'empereur Alexandre, dans le roman *Cligès* de Chrétien de Troyes :

*Crestiens comance son conte,
Si con li livres nos reconte,
Qu' il traite d'un empereor
Puissant de richesse et d'enor...*

« Chrétien commence son récit, comme le livre nous le dit ; il traite d'un empereur riche et puissant... »

(*Cligès*, v. 45-47)

Ce n'est guère qu'à partir du français classique que la narration pourra commencer par un groupe nominal indéfini introduisant un élément ou personnage non encore présent dans le contexte :

Un agneau se désaltérait dans l'onde claire d'une fontaine

(La Fontaine)

Une explication possible à ce changement : au Moyen Âge, tout récit était d'abord destiné à être dit à haute voix, à être oralisé pour un public de non-lecteurs. À partir de la fin du Moyen Âge, avec le développement de la lecture « muette », personnelle, les codes narratifs se transforment.

L'évolution des énoncés déclaratifs		
Dates	Schémas de phrase	Exemples
12 ^e s.	Thème initial L'organisation fonctionnelle prime : le <i>thème</i> est en tête, suivi du verbe qui est en seconde position et constitue une partie du <i>rhème</i> (ou <i>focus</i>).	Icestui message <i>ne ferai je ja</i> (« Je ne ferai pas ce message »). Objet direct / thème + verbe + sujet
13 ^e s.	Thème + Verbe + Objet L'objet direct suit désormais le verbe, une structure syntaxique se surimpose à la structure fonctionnelle, et l'objet ne pourra plus être thématiqué qu'exceptionnellement.	<i>Lors mist la main a l'espee.</i> « Alors (il) mit la main à l'épée. »
14 ^e - 15 ^e s.	[...] Sujet + Verbe + Objet Le sujet est plus fréquemment exprimé, et surtout sa place se fixe devant le verbe; l'objet se plaçant après le verbe, on a désormais le schéma moderne. Le verbe n'est plus obligatoirement en seconde position : l'énoncé peut commencer par divers éléments.	Toutefois après dîner <i>la dame prent un chevalier.</i> « Toutefois, après le dîner, la dame appelle un chevalier. »
16 ^e s.	Dès lors que la structure syntaxique s'est figée, des moyens nouveaux vont se développer pour traduire la structure informationnelle (constructions disloquées, clivées, etc.).	<i>C'est Pierre que j'ai vu hier, pas Luc.</i> <i>Pierre, je l'ai vu hier.</i>

Constructions disloquées

On nomme *dislocation* le phénomène qui consiste à placer en tête d'énoncé, ou bien plus rarement tout à la fin, un constituant essentiel, en le reprenant par un pronom auprès du verbe : Pierre, il est venu. Il

s'agit d'une construction qui permet de mettre en évidence le thème de l'énoncé, qui se trouve être dans l'exemple donné ici le sujet.

Les grammairiens voient dans cette construction un trait qui caractérise le « français non standard » actuel. Mais cette construction est loin d'être propre au français : elle se retrouve dans toutes les langues romanes et dans bien d'autres langues.

En outre, cette construction existait déjà en ancien français, on la trouve assez fréquemment dans les textes dès le 11^e siècle :

Rex Chielperings il se fud mors

(*Saint Léger*, écrit vers l'an mil, strophe 20, vers 1)

Mais la valeur de la construction disloquée était un peu différente. Cet énoncé se trouve au début d'un nouvel épisode de la *Vie de saint Léger*, et il est à traduire par : « Mais voici que le roi Chilpéric mourut » (ce qui va changer la situation de Léger, désormais sans protecteur), et non pas par : *« Le roi Chilpéric, il mourut. »

La Chanson de Roland, la plus ancienne chanson de geste en français, écrite vers 1100, utilise aussi largement les constructions disloquées. Or c'est un texte littéraire, qui ne reflète certainement pas un usage oral « populaire ». Dans ce texte aussi, cette construction sert souvent à introduire, en tête de strophe, un thème nouveau ; ce thème renvoie à un personnage ou à un objet déjà connu, donc facilement identifiable :

Li niés Marsilie, il est venuz avant...

(« Voici que s'avance le neveu de Marsilie »)

Tout au long des siècles, on continue de rencontrer ce type de construction. Ainsi, au 17^e siècle, chez Pascal :

Le nez de Cléopâtre s'il eût été plus court toute la face de la terre aurait changé

(Pascal, *Pensées*)

En français classique, cette construction passe même pour élégante.

Elle est largement utilisée par le jeune dauphin Louis, comme le montre le *Journal* tenu par son médecin, Jean Héroard ; elle concerne aussi bien le sujet que l'objet, direct ou indirect :

ces ciseau j son bon a couper du papier

« Ces ciseaux ils sont bons à couper du papier »

ell' e meçante maman ga

« Elle est méchante, maman Ga »

je li ai donné ung coup de mousquet dans le cu au Savoïar

« Je lui ai donné un coup de mousquet dans le cul, au Savoyard »

Mais, comme on le voit, la valeur de cette construction est en train de changer : il ne s'agit plus d'introduire un thème nouveau dont le référent est déjà connu. La dislocation sert désormais à marquer la continuation du même thème : *Pierre, je l'ai vu hier* (c'est bien de Pierre, dont on parlait déjà, qu'on continue de parler).

On sait que les mots changent de sens au cours des siècles. Ce qu'on sait moins, c'est que les constructions syntaxiques changent parfois de valeur. La construction disloquée est un exemple intéressant de ce phénomène : au Moyen Âge, elle appartenait au style littéraire ; elle est devenue une caractéristique du style parlé. Et sa signification fonctionnelle a changé : elle indiquait un changement du thème de l'énoncé, elle indique à présent au contraire une continuation du même thème. Mais un tel changement a pris des siècles : la syntaxe, la valeur des constructions syntaxiques, changent bien plus lentement que le sens des mots.

Constructions clivées

Lorsqu'on veut mettre en évidence non plus le thème, mais le *rhème* ou *focus*, c'est à une autre construction, dite *clivée*, qu'on fait appel. Le constituant focalisé s'y trouve encadré par *c'est... qui / que* :

C'est Camille qui m'a dit cela

Les clivées sont apparues dès la fin du 13^e siècle, mais elles sont très rarement attestées au Moyen Âge. Elles servent à marquer le contraste :

A! biaux dous fieus, laissiés ester,

Ch'est des bigames k'il parole

« Ah mon cher fils, ne vous souciez pas de ce qu'il dit, c'est des bigames qu'il parle » (sous-entendu : et non pas de vous)

(Adam le Bossu, *Jeu de la Feuillée*, fin du 13^e siècle)

Ma dame, c'est par vous que je suis en vostre hostel menassié
« Madame, c'est par vous (et non par une autre) que je suis
menacé dans votre propre demeure »

(Antoine de la Sale, *Jehan de Saintré*, milieu du 15^e siècle)

La fonction contrastive de cette construction se retrouve tout au long des siècles, parfois explicitée dans la suite de l'énoncé, mais le plus souvent restant implicite :

C'est le cœur qui sent Dieu et non la raison

(Pascal, *Pensées*, 680, 17^e siècle)

c' e moy qui sui le maite

« C'est moi qui suis le maître (et personne d'autre) »

(Héroard, *Journal*, 1606)

Comme dans le cas des dislocations, on a ici aussi une construction qui a traversé presque toute l'histoire du français, mais, dans ce cas, sans changer profondément de valeur. Ce sont ces deux tours essentiellement, les constructions disloquées et les constructions clivées, qui permettent, surtout à l'oral, de faire que la fonction communicative du langage prenne le pas sur la structure syntaxique.

Les phrases interrogatives

Keksekça ?

(Victor Hugo, *Les Misérables*, IV, VI, 2 : c'est un enfant du peuple, Gavroche, qui parle)

Doukipudonktan ?

« D'où est-ce qu'il pue donc tant ? »

(Raymond Queneau, *Zazie dans le métro*)

Pour la première fois, au 19^e siècle, un auteur transcrivait telle qu'il l'entendait la question : *Qu'est-ce que c'est que cela ?* Et cent ans plus tard, un autre écrivain, attentif au langage parlé, l'imitait, commençant son roman par ce « mot » initial devenu l'emblème de la manière de parler de la jeune Zazie et de son oncle parisien. Le fait que ce type de question soit mis dans la bouche de Gavroche et de Raymond, dont le parler n'est guère académique, révèle qu'au 19^e siècle, et encore au milieu du 20^e, les questions en *est-ce que* semblent caractériser le parler populaire.

Et pourtant, ce marqueur d'interrogation est apparu en français au 12^e siècle.

Le français a développé, à travers son histoire, un riche arsenal de structures interrogatives. Tout au long des siècles, cependant, on a distingué l'*interrogation totale* ou *question fermée*, c'est-à-dire la question qui porte sur l'existence même du fait dont on parle (*Viens-tu ?*), et l'*interrogation partielle* ou *question ouverte*, qui porte seulement sur un élément de l'énoncé (*Quand viens-tu ? Qui est venu ?*); on les a marquées différemment, comme on va le voir.

À l'origine, pour l'*interrogation totale*, l'ancien français ne possédait pas de morphème spécifique : il utilisait l'ordre des mots et sans doute aussi l'intonation, puisque les manuscrits connaissaient le point d'interrogation ; pour l'*interrogation partielle*, en revanche, il existait en ancien français toute une série de marqueurs, les mêmes à peu près qu'en français moderne.

Aux 15^e et 16^e siècles un changement important se produit : pour l'interrogation totale apparaît un marqueur, *est-ce que*, qui existait dès le 12^e siècle pour l'interrogation partielle.

Ainsi, ce n'est plus la syntaxe qui porte à elle seule la valeur de l'énoncé, c'est désormais la morphologie : on abandonne l'ordre des mots comme seule marque d'interrogation, et on emploie des morphèmes spécifiques. C'est le contraire de ce qui s'est passé, comme on l'a vu, pour les déclinaisons et l'ordre des mots : à l'origine c'était la morphologie qui indiquait la fonction sujet ou objet, puis c'est la syntaxe qui a pris le relais.

Ainsi, au long d'une évolution mouvementée, le français a utilisé tour à tour, et en les combinant, les trois possibilités pour marquer l'interrogation : *syntactique* (l'ordre des mots), *morphologique* (l'emploi de mots ou expressions spécifiques), *prosodique* (l'intonation). L'une semble constante : c'est la marque d'intonation. Depuis les plus anciens manuscrits déjà, elle est indiquée parfois par le point d'interrogation ; et à elle seule elle peut suffire en français moderne à indiquer l'interrogation totale. À partir des 15^e-16^e siècles, un marqueur se développe qui permet de conserver l'ordre SVO : *est-ce que*.

Avec l'intonation, *est-ce que* est devenu la marque spécifique de l'interrogation en français parlé.

L'évolution des structures interrogatives

I. L'interrogation totale : la question porte sur l'ensemble de la proposition

1^{re} étape (11^e-12^e siècle). Le verbe est en tête. On a : Verbe - Sujet nominal ou pronominal (+ Intonation).

Dans le plus ancien français, c'est la position initiale du verbe qui indique que l'on a affaire à une question. Cette construction existe toujours dans le français écrit si le sujet est un pronom personnel : *Vient-il ?*

Avrum nos la victoire del champ ?

« Aurons-nous la victoire ? »

(*La Chanson de Roland*, 12^e siècle)

Set donc Amors mal faire ?

« Amour sait-il faire souffrir ? »

(Chrétien de Troyes, *Yvain*, 659, fin 12^e siècle)

Viendra jamais le jour qui doit finir ma peine ?

(Desportes, 16^e siècle)

Si le sujet est un nom, cette construction n'est plus possible après le 16^e siècle :

**Vient l'homme ?*

2^e étape (15^e-17^e siècle). Le sujet est dédoublé : le sujet nominal (thème) se place devant le verbe ; il est répété sous forme pronominale après le verbe : Sujet nominal - Verbe - Pronom sujet... ?

Cette nouvelle structure se développe en moyen français, par analogie avec la généralisation de l'ordre SVO dans les déclaratives : le sujet nominal passe devant le verbe, mais il est repris par un pronom postposé. Cette structure existait en ancien français comme dislocation, donc comme forme *marquée* :

L'aveir Carlun, est il apareilliez ?

« Le trésor de Charlemagne, est-ce qu'il est prêt ? »

(*La Chanson de Roland*, 12^e siècle)

La construction à sujet dédoublé devient plus fréquente au 15^e siècle, et, à partir du 17^e, c'est la façon normale d'exprimer l'interrogation totale quand le sujet est un nom :

Mon frere est il en ceste route ?

« Mon frère est-il dans cette troupe ? »

(Jean d'Arras, *Mélusine*, 15^e siècle)

À l'oral, le groupe *est-il* apparaît comme un marqueur autonome sous la forme *ti* ou *eti* :

le soleil eti un homme ?

(Héroard, *Journal*, 1606)

Très fréquent à l'oral du 17^e siècle au début du 20^e, ce *-ti* qui apparaît à la fin du verbe était considéré par les grammairiens comme la marque orale par excellence de l'interrogation. Il a cessé d'être couramment utilisé au début du 20^e siècle, sauf par dérision, comme marque de parler « paysan » :

J'y va ti, j'y va ti pas ?

3^e étape (15^e siècle) : *Est-ce que* + Sujet - Verbe - Objet ?

Au 15^e siècle également, un nouveau marqueur apparaît pour l'interrogation totale : *est ce que...*, déjà utilisé dès le 12^e siècle après un morphème interrogatif (*que est ce que...*). Il permet, comme dans le cas précédent, d'étendre aux structures interrogatives l'ordre désormais dominant SVO : en effet, c'est *est ce* qui porte l'inversion, et non plus l'énoncé lui-même. Ce morphème va se figer au point d'apparaître parfois sous la forme *esse que* :

N'esse pas ceans que je suis chez maistre Pierre Pathelin ?

(*Farce de Maistre Pathelin*, 15^e siècle)

4^e étape (du 17^e siècle au français moderne) : Ordre déclaratif + intonation finale.

La forme de la phrase déclarative, SVO, peut, dès le français classique, être utilisée pour l'interrogation, mais avec une intonation différente, montante :

- *Votre mari est mort.*
- *Mon mari est mort ?*

(Molière, *Le Malade imaginaire*)

En français moderne, toutes ces formes sont possibles et constituent un point de *variation* :

Vient-il ? Pierre vient-il ? Est-ce qu'il vient ? Il vient ?

II. L'interrogation partielle

1^{re} étape (des origines au français moderne) : Mot interrogatif + Verbe - Sujet - Objet ?

Dès l'origine, et comme en latin et dans les autres langues romanes, c'est par un marqueur initial (souvent en QU-) qu'est indiquée l'interrogation partielle en ancien français ; le verbe se place aussitôt après, et le sujet ensuite. Cette construction est toujours très vivante en français moderne, où elle est obligatoire pour le sujet pronominal, et possible parfois pour le sujet nominal ; la liste

des termes interrogatifs n'a guère changé depuis l'ancien français (*que, qui, quand, comment, pourquoi...*):

Et quant le porrons nos avoir ?

« Et quand pourrons-nous l'avoir ? »

(Chrétien de Troyes, 12^e siècle)

Comant a non ?

« Comment s'appelle-t-il ? »

(Chrétien de Troyes, 12^e siècle)

Quand aurai je huit ans ?

(Héroard, *Journal*, 1606)

Ces structures vont évoluer sous l'influence de l'énoncé déclaratif, comme pour l'interrogation totale.

2^e étape (de la fin du 12^e siècle au français moderne) : Mot interrogatif + *est ce que* + SVO ?

Cette nouvelle structure, qui exprimait d'abord sans doute une insistance, apparaît en interrogation partielle dès la fin du 12^e siècle, mais elle est peu fréquente, et se rencontre surtout avec l'interrogatif *que*, qui tout seul se trouve rarement en fonction de sujet :

Que est ce que vos dites ?

(*Tristan*, 13^e siècle)

Et Nostre Sires li dist : « Que est ce que tu as fet ? »

(*Queste del saint Graal*, 13^e siècle)

Ce morphème *est ce que* est senti comme un tout dès le 14^e siècle, où il est souvent écrit en un seul mot :

Comment esse que l'en t'appelle ?

(*La Farce de Maître Pathelin*, 15^e siècle)

Pouquoy e ce que mon cousin Ferdinand n'a pas diné avé papa ?

(Héroard, *Journal*, 1606)

3^e étape (15^e siècle). L'inversion disparaît ; l'ordre des déclaratives se généralise.

Cette structure clairement influencée par celle de l'énoncé déclaratif de l'époque (15^e siècle) apparaît de loin en loin : l'inversion du sujet tend à disparaître. Comme dans l'interrogation totale, on se rapproche de l'ordre déclaratif :

Et quel cheval il chevauche ?

(*Jehan de Paris*, 15^e siècle)

4^e étape. Par la suite, deux nouvelles structures apparaissent, toutes deux de plus en plus proches de l'ordre des énoncés déclaratifs.

- La première de ces nouvelles constructions renverse est ce que en *c'est que* (dès la fin du 12^e siècle) : QU- *c'est que* - SV(O) ?

Que ce est que vos volez faire (Renart, fin 12^e siècle)

Quand c'est que tu viens ?

On a ensuite par élision de *c'est* : QU- *que* - SV(O) ?

D'où qu'il vient celui-là ?

Doukipudonktan ?

(Raymond Queneau, *Zazie dans le métro*)

- La deuxième construction déplace le morphème interrogatif après le groupe *c'est*, juste sous l'intonation distinctive : *C'est QU-que SVO ? C'est QU-... ?*

C'est quand que tu viens ?

C'est quoi, ton nom ?

5^e étape. Le marqueur interrogatif se déplace du début à la fin de l'énoncé, dans la position que devrait occuper dans la réponse le constituant qui fait l'objet de la question ; l'intonation est spécifique.

Tu viens quand ? Il vient avec qui ?

Il veut quoi ? Vous faites ça comment ?

Ainsi, le français moderne peut formuler la même question de six manières différentes au moins :

Quand viens-tu ?

Quand est-ce que tu viens ?

Quand c'est que tu viens ?

C'est quand que tu viens ?

Quand est-ce que c'est, que tu viens ?

Tu viens quand ?

Comment interrogeait-on au début du 17^e siècle ?

Le petit dauphin Louis à l'âge de 4-5 ans

Il est un document qui jette un éclairage intéressant sur les « questions orales » d'un enfant au début du 17^e siècle : il s'agit du *Journal* tenu par Jean Héroard, médecin du tout jeune fils du roi Henri IV, le futur Louis XIII (né en 1601) (voir p. 47-48).

- La marque la plus fréquente de l'interrogation partielle et totale reste chez le jeune Louis l'inversion du sujet : *Ete vous le roy ?* (1604), *Comen se pote Papa ?* (1604), *D'ou vien ti ? Ou son ti ?* (1604).

- L'inversion complexe est normale pour l'interrogation totale : *Ma chambre est elle nettaïée ?* (1604). Mais elle est peu fréquente pour l'interrogation partielle : le jeune Louis emploie plutôt *est ce que* après le morphème interrogatif : *Qu'e ce qui rempli le riviere ?* (1606), *quand e ce que Lion fera des petits avé Miraude ?* (1607 ; Lion et Miraude sont deux chiens).

- Rare est aussi l'interrogation à dislocation (*Papa quand vient-il ?*).

- Très rares aussi chez l'enfant sont les questions conservant l'ordre Sujet-Verbe calqué sur les phrases déclaratives, et donc marquées seulement par l'intonation : *Papa vient ? Vous n'avé pu la fievre maman doundoun ?* (1605) ; ou par le terme interrogatif seul (*Quelle heure il est ?*).

- En revanche, l'interrogation totale en *est ce que* est absente de l'usage du jeune Louis ; on avait noté qu'elle apparaît très tard en français.

Les innovations du français contemporain

Il est impossible de rendre compte dans le détail des changements considérables du français depuis un siècle. On en trouvera des exemples dans les chapitres « Variation » (p. 91), « Grammaire » (p. 153), « Langue parlée » (p. 317) et « Lexique » (p. 391).

Les principaux points d'évolution en syntaxe ont trait aux changements de classe syntaxique : noms employés comme adjectifs ou comme prépositions, adjectifs employés comme adverbes, émergence de nouveaux connecteurs, de nouvelles conjonctions et prépositions, d'une part comme produits de processus de grammaticalisation, d'autre part sous l'effet d'interférences entre le parlé et l'écrit. La place des déterminants nominaux et adjectivaux a tendance à passer à gauche du nom déterminé. De nombreux verbes transitifs tendent à être employés de façon absolue (sans complément).

Les innovations récentes

Les changements de classe syntaxique

Les classes syntaxiques (adjectifs, adverbes, noms, prépositions) ne sont pas étanches. On observe de nombreux échanges entre les classes avec l'apparition de constructions nouvelles.

- **Adjectifs adverbiaux.** Certains adjectifs fonctionnent aujourd'hui comme des adverbes : *Je ne veux pas bronzer idiot, Il est total accro, Il est grave naze.*

- **Adverbes adjectivés :** *Il est trop.*

- **Noms adjectivés.** Au 20^e siècle, une nouvelle construction est apparue pour un certain type de complément de nom : on juxtapose à un premier nom un autre nom qui le complète ou le détermine, sans préposition ni article, sur le modèle des qualifications par nom propre (*la rue Picasso, l'année Picasso*).

Mais, avec un nom commun, on voit nettement qu'il s'agit d'une juxtaposition : *le menu enfants, le côté mer, un livre événement, l'assurance maladie*, etc. Le premier nom est tête de syntagme et donne genre et nombre au groupe entier : *Ce restaurant offre un menu enfants très intéressant. C'est pourquoi le second nom, qui se conduit partiellement comme un adjectif, a été nommé substantif épithète.*

Les grammaticalisations

Cette nouvelle construction par juxtaposition a connu un tel développement que certains noms couramment employés ainsi se sont *grammaticalisés* et sont en train de devenir de nouvelles *prépositions* : *côté ouest, question impôts, niveau prix*.

Il faut noter par ailleurs que la plupart des prépositions du français sont issues à différentes époques de processus de grammaticalisation à partir de groupes nominaux contenant souvent des noms de parties du corps (*au pied de, au milieu de, au cœur de, à la tête de...*); quant aux conjonctions, elles proviennent souvent de participes (*vu que, étant donné que...*).

Les dislocations, on l'a vu, sont un phénomène très ancien. Compte tenu du caractère atone des pronoms personnels sujets clitics (formant un groupe accentuel avec le verbe), la fréquence de ces constructions amène à penser que le pronom sujet clitique est désormais un marqueur de personne préfixé au verbe, qui vient pallier la désinence peu distinctive surtout à l'oral.

Le discours soigné voit croître l'usage des nominalisations avec un effet de rallongement général des mots, contredit dans la langue

Métro, boulot, dodo

À la fin du 19^e siècle et au début du 20^e s'est développé l'emploi de mots composés avec comme premier élément un mot tronqué en -o : *maniaco-dépressif, anarcho-syndicaliste, pseudo-..., micro-..., macro-..., audio-visuel, etc.*

Le français pratique beaucoup la troncation des mots, qu'on appelle *apocope*.

Il s'agit d'un usage caractérisant l'oral familier : *apéro, bistrot, restau, expo, vélo, moto, auto, parano, schizo, séropo...*

On constate le développement de séries de mots, en général de deux syllabes, et se terminant par le son [o] quelle que soit la finale graphique (l'orthographe hésite d'ailleurs : faut-il écrire *les restos du cœur? les restau(s) du cœur?*).

Cette finale est très fréquente dans les mots argotiques et familiers, qu'ils soient ou non tronqués : *salaud, miro, gogo, coco* (« communiste »), *boulot, bobo* (avec le sens nouveau de « bourgeois bohème »)...

On la voit d'ailleurs s'attacher à des mots tronqués ne comportant pas de -o dans le mot entier comme *facho* (de *fasciste*), *gaucho* (de *gauchiste*) et *apéro* (de *apéritif*).

Cette même finale sert à former des diminutifs affectueux à partir de prénoms (*Charlot, Pierrot, Paulo, Marco, Toto...*) ou de noms communs (*petiot*).

On peut considérer dès lors que la finale [o] accède au statut de suffixe.

Dans la célèbre formule *Métro, boulot, dodo*, seul le premier mot est une troncation ; le dernier pourrait être compris comme un redoublement (enfantin ?) du début du verbe *dormir*. Complétée par le mot argotique *boulot*, la formule tire son efficacité de la rime et du rythme binaire de ses constituants.

familière par la multiplication des troncations, abréviations et siglaisons.

Enfin, on observe le développement de formes normées idéologiquement : le langage « politiquement correct » (à base d'euphémismes et de formes de substitution) sous l'influence anglo-américaine.

Les marqueurs de discours

Le français contemporain a vu se développer l'usage des *marqueurs de discours*, qui servent à la fois à ponctuer le discours (fonction expressive) et à en organiser la structure à la manière de connecteurs.

Échappant à la syntaxe au sens strict, ces marqueurs sont rebelles à toute classification grammaticale; ils sont issus de classes diverses (adverbes: *bon, bien, enfin, et puis*; verbes: *disons, voyons*; propositions: *je veux dire, tu vois...*); ils sont « volatils », c'est-à-dire à la fois mobiles et facultatifs. Souvent décrits comme des tics de langage, ils correspondent en fait à des besoins communicationnels.

La langue des jeunes a ainsi introduit l'usage de la particule *genre* (usage qui s'étend de plus en plus à l'ensemble des locuteurs). Utilisé tout d'abord comme adverbe de comparaison, de degré ou d'approximation, *genre* (et sa variante *style*) a rapidement élargi ses fonctions dans le discours, devenant un *connecteur* introduisant des explications, des paraphrases, des justifications, des jugements et aussi des paroles ou pensées attribuées à autrui.

C'est un canard genre Libération

Elle téléphone genre dix fois par jour

Ils ont mis genre deux espaces fumeurs par étage

Elle me demande tout le temps de l'aider, genre elle a rien compris au cours

Elle fait une tête, genre tout le monde devrait être à ses pieds

Elle me dit: « Trois heures de cours dont une de dessin? Ça fait deux ça », genre le dessin ça ne compte pas

Allant plus loin encore dans le processus de *grammaticalisation*, *genre* s'emploie également suivi de *que*, avec un sens proche de « comme si »; or *que* est la matrice universelle des conjonctions du français (*dès que, puisque, encore que, après que, en même temps que, bien que, même que...*). De connecteur de discours, *genre* est en train de devenir tout bonnement une conjonction.

Il me dit: « Tu vas te planter au brevet », genre que je vais me laisser impressionner

Tu veux que je mette les chaussures de maman? Tu rigoles! genre qu'on a la même taille de pieds!

(M.Y.)

Le jeu de chaises musicales des prépositions de lieu

Le mouvement de grève s'étend sur Paris et la banlieue

Les transports sont paralysés en région parisienne

J'habite sur Paris

Ces exemples témoignent de l'évolution actuelle de l'emploi des prépositions *en* et *sur*. Ces deux prépositions concurrencent de plus en plus à et *dans*; si bien que, dans la désignation des compléments de lieu, un nouveau système à quatre termes se dessine. La grande nouveauté, en effet, est l'introduction de *sur* dans un système qui comprenait jusqu'ici trois termes seulement : *dans*, à et *en*.

L'usage normatif est le suivant :

en banlieue

à Paris

dans la région parisienne

en province

La répartition est assez cohérente :

- À suivi d'un groupe nominal défini prend deux valeurs, l'une *surdéterminée* avec référence unique repérable en situation :

Je milite au lycée (le mien, celui où je suis inscrit)

L'autre valeur est au contraire généralisante :

Au lycée (en tant qu'institution), *de nombreux élèves militent*

- *Dans*, au contraire, peut être suivi d'un groupe nominal défini ou indéfini, singulier ou pluriel. Le syntagme prend, selon les cas, un sens générique ou spécifique. La valeur générique se limite aux emplois pluriels définis. Tous les autres emplois induisant une interprétation individualisante.

Avec un nom de localité, *dans* prend le sens de à l'intérieur de, au cœur de :

dans Paris

- Par opposition à *dans* et à, *en* introduit toujours un groupe nominal sans article. On peut placer dans un même paradigme :

en ville, en banlieue, en province, en classe, en usine, en cuisine, en fac, en prison, en clinique

Ici, le syntagme renvoie non à un nom de lieu mais à un concept ou à une institution et c'est en quoi il s'oppose aux syntagmes à valeur spécifique, qui comportent à ou *dans*.

Mais l'usage, maître de la langue, a brouillé les contours de cette opposition. On dit :

en clinique mais à l'hôpital; *en fac* mais à l'Université, au lycée; *en province* mais *dans les régions*, à la campagne; *en usine* mais au bureau.

Si bien que le sentiment linguistique de nombreux locuteurs est choqué lorsqu'ils entendent ou lisent, de plus en plus souvent, des syntagmes tels que :

en régions, en lycée, en périphérie, en hôpital (en HP est admis depuis longtemps), en supermarché, en grande surface, en centre-ville, etc.

Or il s'agit tout simplement d'une régularisation spontanée, sur le mode analogique, et, à ce titre, cette tendance est impossible à enrayer, n'en déplaise aux puristes. D'autant que c'est là une évolution parfaitement conforme aux structures de la langue. Les locuteurs ont le sentiment, justifié, que *en* suivi d'un groupe nominal *sans article* (car là est sa singularité fondamentale par rapport à *dans* et *à*) est le marqueur incontesté de la valeur générique, conceptualisante, autrement dit de la *notion* opposée à l'*occurrence*, telle que la référence à un lieu défini.

Ce mouvement de généralisation de *en* s'étend chaque jour un peu plus; sont attestés aujourd'hui des emplois tels que : *en caisse* (du magasin), *en sortie* (d'autoroute), *en station*, etc., *en shampoing* (chez le coiffeur)...

- Mais il est une autre tendance qui est encore davantage contestée par les personnes dont la conscience linguistique est chatoilleuse. Il s'agit de l'emploi de *sur* là où la norme impose *à* ou *dans*.

Tout comme *dans*, *sur* se combine avec tous les types de syntagmes mais privilégie les expressions définies. Il permet ainsi la coordination avec ellipse :

à Paris et en banlieue

devient

sur Paris et la banlieue

Mais c'est avant tout un problème de sens : *sur* introduit la notion de *territoire*, de *terrain d'action*. Il est beaucoup plus compatible avec les verbes de processus qu'avec les verbes d'état; on hésiterait davantage à dire ?*J'habite sur Paris* que *Je déménage sur Paris* ou *Je travaille sur Paris*.

Sur comporte ainsi une connotation de dynamisme. Avec des verbes de mouvement d'ailleurs, il se substitue facilement à *vers*, en *direction* de :

Je rentre sur Paris

Ce sont précisément les militants, les agents commerciaux, les techniciens du dépannage, habitués à penser en termes de répartition de territoire, de zone d'activité et de mobilité, qui semblent à l'origine de ce nouvel usage.

Sur introduit donc un quatrième terme dans le système et, par là même, instaure un nouvel équilibre. C'est pourquoi son usage ne peut que s'étendre dans la mesure où il semble bel et bien répondre à un besoin de différenciation chez les locuteurs.

Ainsi, régularisation d'un côté, différenciation sémantique de l'autre, les nouveaux emplois de *en* et *sur*, mis dans le même sac par les gardiens de la langue, obéissent à des logiques différentes. Dans les deux cas, il s'agit de logiques inscrites dans la langue.

(M.Y.)

Le système des sons du français et son évolution

Les phonèmes de l'ancien français à la fin du 12^e siècle

L'ancien français possède un grand nombre de phonèmes, un total impressionnant de 51 : 28 sons vocaliques et 23 consonantiques. C'est beaucoup plus que sa langue mère, le latin (29 phonèmes), et que le français moderne (34 ou 32 phonèmes).

La différence vient du fait que l'ancien français possédait de très nombreuses *diphthongues* (deux voyelles prononcées à la suite, dans la même syllabe, d'une seule émission de voix) et aussi des *triphthongues*. Ces diphthongues et triphthongues, une fois réduites à des voyelles simples, sont restées dans l'orthographe en tant que digrammes ou trigrammes – *au* ou *eau* pour le son [o], *ai* ou *ei* pour le son [ɛ], etc.

- *Les sons vocaliques :*

L'opposition de *longueur*, qui caractérisait le latin, a disparu. Il y a au 12^e siècle en français :

- 10 ou 11 voyelles simples : [a] [ɛ] [e] [i] [œ] ? [ø] [y] [ɔ] [o] [u] [ə] (pas encore muet).

- 11 diphthongues : [ai] [au] [ɛi] [ei] [ie] [ɔi] [oi] [ou] [yɛ] [yø] [yi].

- 2 triphthongues : [ɛau] [iɛu].

- 2 voyelles nasales : [ã] [õ] (bientôt s'ajouteront [ẽ] [œ̃]).

- 2 diphthongues nasales : [yẽ] [ãi].

- *Les sons consonantiques :*

- 21 consonnes : [p] [t] [k] ; [b] [d] [g] ; [m] [n] [ɲ] qui est graphié *-(i)gn-* ; [f] [v] ; [s] [z] ; [ts] [dz] ; [tʃ] [dʒ] ; [l] [λ] [r] ; [h].

- 2 semi-consonnes : [w] [y].

Les changements dans la prononciation et leur effet sur la grammaire

Dans toutes les langues, l'évolution phonétique et l'évolution morphologique et syntaxique sont liées : c'est le cas en français. Ainsi l'affaiblissement de la prononciation des voyelles et des consonnes finales a-t-il provoqué des changements dans la morphologie et dans la syntaxe.

Le verbe

En ancien français, les terminaisons verbales étaient distinctement prononcées et pouvaient suffire à indiquer la *personne*.

Du fait de l'érosion de la fin des mots, les terminaisons verbales ne sont plus clairement distinguées.

La finale ne suffisant plus à indiquer la personne du verbe, c'est le *pronom personnel* qui lève l'ambiguïté, et son emploi devient de plus en plus fréquent.

Peu à peu, le pronom personnel perd son accent tonique, devant donc un élément affixé au verbe, un *proclitique*, avec lequel il forme désormais un *groupe accentuel* : [*Il vient*] porte un accent unique sur *vient*.

Le nom

En latin les terminaisons des noms et adjectifs étaient prononcées clairement ; les désinences qui marquaient les *cas* suffisaient donc à indiquer la *fonction* des mots dans la phrase.

L'affaiblissement des voyelles et des consonnes finales en latin parlé et en roman a fait que certaines terminaisons ont pu se confondre, mêlant donc plusieurs cas, et favorisant la réduction puis la disparition de la déclinaison.

Dès lors que l'ordre des mots se fixe et sert à indiquer clairement les fonctions de sujet et d'objet par la position avant et après le verbe, une déclinaison n'est plus nécessaire.

Des *prépositions* existaient déjà en latin pour indiquer toute une série de fonctions autres que le sujet et l'objet : compléments d'agent, de lieu, de temps, etc. ; les langues romanes et l'ancien français vont développer l'emploi des prépositions pour compenser la disparition des cas.

Le *déterminant nominal* – article, adjectif possessif ou démonstratif, etc. – indique le genre et le nombre ; son emploi va donc se développer, en même temps que la terminaison du nom s'affaiblit et cesse d'indiquer clairement ces catégories.

On voit ainsi comment la forme des mots (morphologie) et leur prononciation (phonétique) interagissent avec l'ordre des mots (syntaxe) : tantôt c'est un aspect de la langue qui prend en charge l'essentiel des informations grammaticales, tantôt c'en est un autre.

Les caractéristiques de la prononciation au 12^e siècle

- L'accent tonique de mot est encore marqué.
- Les consonnes nasales sont encore prononcées : [mõn] pour *mon*.
- Les consonnes *affriquées* subsistent jusqu'en 1200 environ : *change* se prononce [tʃãndzə].
- Les consonnes finales ont commencé à s'affaiblir.
- Le -e final ancien affaibli se prononce encore [ə].
- Il existe de nombreuses diphtongues, comme dans *il aime, il plaist, aveir, meine, mois, envoisiez, dolour / douleur*, qui deviendront des digrammes.
- Et des triptongues : *eau, biaux, mieus*.

Les changements entre 1200 et 1700

- La plupart des diphtongues se réduisent à des voyelles simples : [ai] / [ei] > [e] ou [ɛ], [au] > [o], [eu] > [œ] ou [ø].
- Les triptongues aussi : [eau] > [eo] > [o], [ieiu] > [jœ].
- Les consonnes nasales, [n] et [m], qui suivent une voyelle nasale et qui se trouvent soit en fin de mot, soit devant une autre consonne, cessent de se prononcer : *mon* [mõn] devient [mõ], *encontre* [ãnkõnrə] devient [ãkõtrə].
- Le -e final affaibli [ə] tend à s'effacer : [ãkõtr]. Il devient le *e* muet.
- Le [r] roulé change entre le 15^e et le 17^e siècle ; il était articulé comme en italien, il s'articule désormais vers l'arrière de la bouche : [r] > [R] (*r* grasseyé).
- Les consonnes anciennes affriquées écrites *ch* et *g* ou *j* cessent de se prononcer [tʃ], [dʒ], et se simplifient en [ʃ] et [ʒ] : *change* ne se prononce plus [tʃãndzə] mais [ʃãnz].

Notre prononciation moderne date pour l'essentiel du 13^e siècle pour les voyelles, du 15^e pour les consonnes.

Mais très souvent la même graphie a été conservée, introduisant un fossé toujours croissant entre l'écrit et le parlé. Ainsi on a conservé les graphies de diphtongues du 12^e siècle pour transcrire les voyelles simples du 13^e.

Le français du 20^e siècle

Il ne possède plus que 34 ou 36 phonèmes (selon que l'on se trouve dans la moitié nord ou la moitié sud) : 16 voyelles, 20 sons consonantiques.

- *Les voyelles :*

- 12 voyelles orales : [a] [ɛ] [e] [i]; [œ] [ø] [y]; [ɔ] [o] [u]; [ə].

- 4 voyelles nasales : [ã] [õ] [ɛ̃] [œ̃].

- *Les sons consonantiques :*

- 17 consonnes : [p] [t] [k]; [b] [d] [g]; [m] [n] [ŋ]; [f] [v]; [s] [z]; [ʃ] [ʒ]; [l] [R].

- 3 semi-consonnes : [j] [w] [ɥ].

Mais de nouveaux mots sont entrés dans la langue par emprunt en conservant leur prononciation ; de nouveaux phonèmes sont ainsi venus enrichir l'inventaire ; certains d'entre eux existaient en ancien français :

- 2 affriquées, les consonnes initiales de *jazz* et *tchao*.

- 1 occlusive nasale vélaire [ŋ], la consonne finale de *parking*.

Les changements dans la prononciation au 20^e siècle

- L'élision du *-e-*, transcrit [ə] à l'intérieur du mot, peut produire des séquences de consonnes : *je crois* se prononce [ʃkRwa].

- On a ainsi une plus grande brièveté des mots, qui est couplée avec une prononciation plus rapide (25 % de phonèmes en plus par seconde en une génération).

- Assimilation par assourdissement : *je crois* prononcé [ʃkRwa].

- Assimilation par sonorisation : *décevant* prononcé [dezvã], *racisme* prononcé [rasizm] (auparavant, c'était une prononciation méridionale).

- Assimilation d'une consonne non nasale entre deux nasales : *Fontenay* prononcé [fõtne] puis [fõnne]; *maintenant* prononcé [mẽnnã].

QUELQUES CHIFFRES (d'après F. Carton) :

- En français moderne, 8 sons forment la moitié des occurrences totales des sons utilisés : [ɜ] [a] [i] [l] [s] [e] [ə] [t].
- En français, voyelles et consonnes sont d'une égale fréquence : 48 % des sons prononcés sont vocaliques, 52 % consonantiques – ce qui n'est pas le cas en anglais où les consonnes dominent (33 % de sons vocaliques, contre 67 % de sons consonantiques).

Place de l'accent

Le français moderne n'accentue pas chaque mot individuellement ; l'accent porte sur le *groupe syntaxique* (par exemple le nom et ses déterminants).

Dans les autres langues romanes au contraire, comme en latin, les mots ont un accent propre.

On pense que, jusqu'aux 13^e-14^e siècles, chaque nom, chaque adjectif, la plupart des pronoms, et certains déterminants, étaient accentués, comme dans les autres langues romanes parentes du français. Certains indices servaient cependant déjà à indiquer que quelques mots avaient perdu leur accent propre, comme par exemple les articles. Ainsi, les copistes qui transcrivaient les textes attachaient ensemble les mots qui faisaient groupe et n'avaient qu'un seul accent ; par exemple, l'article et le nom : *alacort* doit se lire *a la cort* (« à la cour »), *lespee* correspond à *l'espee*.

À partir du 15^e siècle, un certain nombre de phénomènes montrent que le groupe nominal est de plus en plus perçu comme un seul élément ; sa cohésion était déjà marquée par l'accord en nombre et en genre, et par le fait que ses éléments ne pouvaient plus être disjoints ; elle est désormais aussi marquée par le fait qu'il y a un accent unique sur la syllabe finale ou sur la syllabe pénultième pour les mots terminés par un *-e* caduc.

Il existe depuis quelques décennies une tendance, dans certains « idiolectes » du français moderne (présentateurs des informations à la télévision, enseignants, annonceurs dans les aéroports...), à accentuer la première syllabe du groupe de mots.

■ Je remercie S. Aslanidès et M. Yaguello de leurs relectures attentives et de leurs précieuses suggestions (C. M. N.).

POUR EN SAVOIR PLUS

- BANNIARD, Michel. 1997. *Du latin aux langues romanes*. Paris : Nathan-Université.
- BRUNOT, Ferdinand, puis G. ANTOINE, R. MARTIN et B. CERQUIGLINI. 1905 (rééd. 1966 et 2000). *Histoire de la langue française*. Paris : Armand Colin, puis CNRS Éditions, 13 vol. + 2 vol.
- BURIDANT, Claude. 2000. *Grammaire nouvelle de l'ancien français*. Paris : Sedes.
- CERQUIGLINI, Bernard. 1991. *La Naissance du français*. Paris : Puf, coll. « Que sais-je ? ».
- CHAURAND, Jacques (sous la dir. de). 1999. *Nouvelle histoire de la langue française*. Paris : Éditions du Seuil.
- DEES, Anthonij. 1980. *Atlas des formes et des constructions des chartes françaises du 13^e siècle*. Tübingen : Max Niemeyer Verlag.
- FOURNIER, Nathalie. 1998. *Grammaire du français classique*. Paris : Belin-Sup.
- FUCHS, Catherine (sous la dir. de). 1997. *La Place du sujet en français contemporain*. Louvain : Duculot.
- GOUGENHEIM, Georges. 1975-1980. *Les Mots français dans l'histoire et dans la vie*. Paris : Picard, 3 vol.
- HUGUET, Edmond. 1925-1967. *Dictionnaire de la langue française du xv^e siècle*. Paris : Champion, 7 vol.
- IMBS, Paul, B. QUEMADA et B. CERQUIGLINI (sous la dir. de). *Trésor de la Langue française (TLF)*. Paris : CNRS Éditions.
- LODGE, R. Anthony. 1997 [éd. angl. 1993]. *Le français. Histoire d'un dialecte devenu langue*. Paris : Fayard.
- MARCHELLO-NIZIA, Christiane. 1997 (3^e éd.). *La Langue française aux xiv^e et xv^e siècles*. Paris : Nathan.
- 1995. *L'Évolution du français : Ordre des mots, démonstratifs, accent tonique*. Paris : Armand Colin.
- 1999. *Le français en diachronie : Douze siècles d'évolution*. Paris-Gap : Ophrys.
- MARTIN, Robert, et M. WILMET. 1980. *Manuel de français du Moyen Âge*, t. 2 : *Syntaxe du moyen français*. Bordeaux : Sobodi.
- NICOT, Jean. 1606 (reprint 1979). *Thresor de la langue françoise*. Paris : Éditions du Temps.
- PERRET, Michèle. 1998. *Introduction à l'histoire de la langue française*. Paris : Sedes.
- PICOCHÉ, Jacqueline, et C. MARCHELLO-NIZIA. 1998 (5^e éd.). *Histoire de la langue française*. Paris : Nathan.
- REY, Alain. 1992. *Dictionnaire historique de la langue française*. Paris : Dictionnaires Le Robert, 2 vol.
- TOGEBY, Knud. 1974. *Précis historique de grammaire française*. Copenhague : Akademisk Forlag.
- WALTER, Henriette. 1988. *Le français dans tous les sens*. Paris : Laffont.

La variation : le français dans l'espace social, régional et international

Françoise Gadet

LÉ FRANÇAIS, langue officielle de la France, est garanti par la Constitution, et régulièrement pratiqué par la majorité de la population. Le français bénéficie en outre d'un statut international du fait qu'il est présent, à des titres divers, dans de nombreux pays à travers le monde.

Langue porteuse d'une tradition littéraire écrite, langue normée, le français est souvent considéré, à tort, comme homogène. Pourtant, il n'y a pas deux locuteurs pour parler de façon semblable, et il n'y a pas un locuteur pour le parler de la même manière en toutes circonstances. La sociolinguistique, sous-discipline des sciences du langage, a pour finalité de rendre compte de la façon dont les locuteurs d'une communauté parlent et interagissent en situation réelle, en fonction de leurs particularités.

La sociolinguistique s'intéresse surtout à la langue parlée, porteuse de diversité, en face d'une langue écrite relativement stabilisée car ayant fait l'objet d'une standardisation.

Diversité des situations du français dans le monde

Comme héritage de l'histoire, en particulier coloniale, le français se voit accorder dans de nombreux pays une place privilégiée et un statut qui n'est pas celui d'une langue étrangère. Cette place et ce statut varient cependant d'un pays à l'autre.

On peut représenter la variété des situations nationales de la francophonie au moyen d'une série de cercles concentriques.

La caractérisation des langues par leur statut et leur fonction

Le terme de *langue maternelle* est adapté à la situation d'un pays comme la France, où la première langue parlée par l'enfant est généralement celle de sa mère. Mais il ne signifie rien dans une situation comme celle de l'Afrique où l'enfant circule souvent entre trois ou quatre langues : on parlera plutôt de *langue première*.

Une *langue seconde* n'est pas maternelle, mais n'est pas non plus étrangère : c'est un terme que l'on applique en particulier à l'Afrique francophone, où le français, langue officielle et langue d'enseignement, dispose d'un statut privilégié, du moins pour ceux qui en bénéficient. D'abord enseigné en tant que matière, il devient petit à petit médium de l'enseignement (et seul truchement dans l'enseignement supérieur).

La *langue officielle* est celle qui est inscrite dans la Constitution, et dans laquelle se déroulent les activités de gouvernement et d'administration. Généralement, ce statut s'accompagne d'autres positions privilégiées, dans les activités prestigieuses. Les langues non officielles parlées dans un État sont souvent dites *langues nationales* ou *langues régionales*, du moins quand un minimum de statut leur est reconnu.

On caractérise aussi les langues selon les fonctions qu'elles remplissent, en opposant le *vernaculaire*, forme de langue parlée dans le cercle privé entre locuteurs proches, et le *véhiculaire*, moyen d'intercompréhension entre locuteurs n'ayant pas la même langue première (ainsi, en Côte d'Ivoire, où les langues sont nombreuses, le français peut servir de véhiculaire). Les *pidgins* sont des codes de communication simplifiés entre locuteurs n'ayant aucune langue commune.

Le premier cercle comprend les pays où le français est langue maternelle au moins d'une partie importante de la population. C'est le cas de la France, de la Belgique ou du Québec.

Le deuxième cercle comprend des pays où le français est langue officielle, mais n'est langue maternelle d'à peu près personne, et est acquis en tant que « langue seconde » par une petite partie de la population ; ce cercle comprend, entre autres, les pays africains dits « francophones ».

Enfin, le troisième cercle est constitué de pays où le français est fréquemment utilisé comme langue véhiculaire, sans autre statut : c'est le cas des pays du Maghreb ou du Vietnam.

On pourrait ajouter un quatrième cercle, comportant des pays adhérant à des institutions francophones, mais où le français reste

néanmoins langue étrangère, comme le Liban, la Roumanie ou la Bulgarie.

Cette situation témoigne d'une très large diversification, par les statuts bien entendu, mais aussi, chez les locuteurs, dans les pratiques, les usages et les représentations.

De fait, il n'y a pas deux situations francophones semblables, si l'on tient compte des facteurs suivants :

- Le français a-t-il le statut de langue officielle ? (Si oui, seule ou avec d'autres langues ? Combien ?)
- Est-ce la langue des textes officiels ? de la justice ? de l'administration locale ? de la religion ?
- Comment intervient-il dans l'enseignement ? (Est-il vecteur à tous les niveaux ou seulement à certains ? Est-il enseigné en tant que langue seconde ou radicalement étrangère ?)
- Est-il langue de la presse et des médias audiovisuels ?
- Y a-t-il une littérature en français, et de quelle importance ?
- Quelles sont les possibilités professionnelles qu'il offre ? (Excellentes, moyennes, faibles ?)
- Est-il utilisé comme langue vernaculaire ? Comme langue véhiculaire ? Dans quelles circonstances ?

Les ordres de la variation du français

Dans toutes les sociétés et pour toutes les langues, on peut observer une variabilité des formes qui se manifeste sur tous les plans (phonétique, morphologique, syntaxique, lexical, discursif, pragmatique). L'hétérogénéité des formes linguistiques est constitutive de la notion même de langue (il n'y a aucune langue qui ne soit fortement diversifiée).

Par commodité, on caractérise les variations à travers les ordres extralinguistiques auxquels on peut les associer. Une première distinction oppose « variation selon les usagers » et « variation selon l'usage ».

La variation selon les usagers

Dans cette première catégorie entre ce qui correspond à des différences entre des locuteurs différents, considérés successivement sous les angles du temps, de l'espace ou de certaines caractéristiques intrinsèques aux locuteurs :

- Variation *diachronique* (historique) : on ne parlait pas le français au 17^e siècle comme on le parle aujourd'hui, et le français du Moyen Âge divergeait encore plus du français actuel.
- Variation *diatopique* (spatiale, régionale) : un locuteur natif du français n'éprouve aucune difficulté à différencier, à la simple écoute, un Strasbourgeois ou un Montréalais d'un Parisien.
- Variation *diastratique* (sociale et démographique) : on perçoit des différences entre les façons de parler des hommes et des femmes, des jeunes et des vieux, des ruraux et des urbains, des locuteurs exerçant des professions différentes, ou relevant de niveaux d'études différents.

La variation selon l'usage

Niveaux de langue

La notion de « niveaux de langue » est apparue à l'origine dans la problématique de la traduction. À partir des années 1960, le concept se répand en didactique, et va entrer dans les grammaires scolaires et les méthodes de français langue étrangère.

Les dictionnaires pratiquaient depuis longtemps des notations renvoyant aux usages, où la pratique la plus courante consiste à distinguer entre quatre niveaux : *soutenu*, *standard*, *familier* et *populaire*.

Les principaux phénomènes de variation que l'on peut décrire en relation avec les niveaux de langue concernent le lexique (*voiture / bagnole*, *argent / fric...*), mais aussi des traits de syntaxe comme les formes de la négation (*ne... pas* ou *pas*) et de l'interrogation, l'usage du subjonctif... ou encore des traits de phonologie comme la fréquence de chute de *e caduc*, les liaisons (obligatoires, optionnelles ou interdites)...

La notion de niveau de langue a été constituée pour tenir compte des effets des situations sur la façon de parler, mais elle risque de figer la représentation de la langue, car :

- les critères auxquels elle fait appel sont hétérogènes, relevant du social (« populaire »), du degré d'attention porté à la parole (« soutenu »), ou de l'idéalisation (« standard »); la difficulté est nette avec « familier » et « populaire », car la plupart des traits linguistiques notés peuvent relever des deux;
- on constate, parmi les dictionnaires courants, des disparités dans la qualification d'un même mot; et, d'une grammaire à l'autre, des disparités dans la qualification d'une même forme (surtout pour l'interrogation);

– elle incite à voir un niveau comme un ensemble cohérent de traits, alors que l'usage des traits linguistiques ne l'est pas nécessairement, ainsi dans cet exemple où voisinent une liaison fautive et une liaison non obligatoire (et donc de style relativement soutenu) : *il faut laisser la place à ceux qui-z-y-sont pas-z-allés.*

On a appelé *français branché*, depuis les années 1970, l'ensemble non dénué de snobisme, de tics de parole et de mots à la mode qui caractérise le discours de certaines professions (monde de la publicité, des arts, de la communication). Ces créations éphémères ont été assez rapidement diffusées pour avoir été relevées dans des dictionnaires. Le français branché oral se caractérise aussi par l'abondance des « appuis du discours », lieu préférentiel de tics à la mode (*je veux dire, à la limite, quelque part...*), souvent obsolètes quand on les collecte.

La *langue de bois*, largement attestée dans l'univers de l'administration et de la politique, mais aussi dans le discours de certains professionnels comme les pédagogues, qualifie des formes langagières dans lesquelles le locuteur se soucie davantage de la forme, éventuellement creuse, que du sens communiqué. Elle se caractérise par certains traits linguistiques. L'un d'entre eux est la fréquence des nominalisations (on parle, depuis les années 1930, de « substantivité » ou « style substantif »), comme dans ces séquences attestées : *cet élargissement résulte d'un assouplissement des internements (radio), ou les recherches actuelles [...] conduisent à la nécessité de prévoir des investissements en termes d'infrastructure des locaux (responsable dans un ministère)*. Un autre trait est le remplacement de verbes ordinaires comme *avoir* ou *faire* par des verbes qui font savant (*nous espérons que vous avez effectué un agréable voyage, dit-on dans les TGV*). Une variante des couches sociales modestes est le « style gendarme », hypercorrection écrite éventuellement oralisée, dont voici une caricature provenant du *Sapeur Camember* : *Que voilà, conscrit, une raison itérative, mais qu'elle n'est pas subséquente de la chose et que positivement elle me stupéfactionne de renversement !*

Termes utilisés pour dénommer les niveaux de langue dans les grammaires et dictionnaires :

- *Soutenu, soigné, recherché, élaboré, châtié, cultivé, tenu, contrôlé.*
- *Standard, standardisé, courant, commun, neutralisé, usuel.*
- *Familier, relâché, spontané, ordinaire.*
- *Populaire, vulgaire.*

On peut observer que le nombre de synonymes diminue en même temps que le niveau.

Un locuteur unique n'est jamais le support d'une unique façon de parler, car tout le monde s'exprime de différentes manières au cours d'une même journée, en fonction des activités qu'il pratique et de leurs finalités, selon les participants à l'interaction et les différentes situations : c'est la variation *diaphasique* (on dit aussi *situationnelle* ou *stylistique*), dont la notion de *niveaux de langue* tente maladroitement de rendre compte.

Oral / écrit

Les conditions matérielles de réalisation de l'oral et de l'écrit opposent un procès uniquement *temporel* à un procès à dominante *spatiale*. Cette observation a des conséquences sur les formes privilégiées de chacun de ces modes d'expression.

L'écrit autorise la réflexion, la rature, le retour en arrière. Rien de tel pour l'oral spontané, dont la caractéristique avant examen plus approfondi est le poids des répétitions, hésitations, corrections par cumul, amorces, faux départs, phrases inachevées, remplissages... L'oral possède une dimension dont la ponctuation de l'écrit ne constitue qu'un équivalent très approximatif : le *supra-segmental* (intonation, accent, rythme, débit, pauses).

Si les discours des deux ordres sont également inscrits dans leurs conditions de production qu'on appelle « contexte », celles-ci ne participent pas de la même manière à l'élaboration du sens : l'oral, qui intervient généralement en coprésence des interlocuteurs, est directement soumis aux effets de l'énonciation immédiate et du dialogue, et à la monstration (*ceci, ici, maintenant*, expression de la *deixis*).

Ces différences matérielles ont pour conséquence la divergence des formes linguistiques des deux ordres, de façon évidente pour le plan phonique / graphique, mais aussi pour les plans grammatical et discursif.

Le décalage entre graphie et prononciation est surtout net au plan morphologique : par exemple, le pluriel n'est pas toujours marqué à l'oral – *Leur(s) fils chante(nt)* –, ce qui ne se produit jamais à l'écrit, où le nombre de marque est toujours au moins aussi élevé qu'à l'oral, et généralement davantage.

Certaines formes grammaticales sont plus fréquentes à l'écrit : passé simple, subjonctif imparfait, interrogation par inversion complexe – *Pierre est-il parti ?* D'autres à l'oral (ce qui implique certaines spécificités intonatives) : parataxe subordonnante – *Moi / j'ai faim / je mange*, qui est ambigu –, détachements – *Les épinards / bof* ou *La cantine / y a pas à se plaindre* –, interrogations par intonation – *Tu viens ?...*

Parfois, les différences de fréquence de telle ou telle forme dans l'écrit et le parlé ne peuvent être reliées de façon simple à des particularités des deux ordres. Ainsi, le passif avec agent exprimé, les relatives en *dont*, ou la conjonction *car*, sont rares à l'oral.

L'écrit est beaucoup plus soumis à la norme que ne l'est l'oral : alors qu'il n'est pas question, dans un écrit même ordinaire, d'omettre le *ne* de négation, il n'est pas de locuteur qui en fasse un usage systématique à l'oral. Ainsi, la publicité sait qu'elle peut produire un effet en exploitant la présence de tournures parlées dans ce qui est présenté par écrit : *Un verre, ça va, trois verres, bonjour les dégâts; Fuck le sida; Soyez pas nuls, filez vos globules; Touche pas à mon pote...* sont des slogans publicitaires écrits récents.

Les nouvelles conditions de travail, en particulier dans le secteur tertiaire, et le développement de nouvelles technologies de la parole ont pour effet l'apparition de nouvelles formes discursives, qui ébranlent la distinction traditionnelle entre oral et écrit, du moins quant aux aspects conceptionnels : préparation écrite d'un exposé oral, compte rendu écrit de réunion, écrits spontanés sur Internet ou dans les « chats ».

Une autre distinction relevant également de l'usage intervient entre *oral* et *écrit*. Elle est particulièrement forte dans une langue de culture très standardisée comme le français. Ici, c'est la distinction de chenal de transmission de la parole qui constitue le point d'ancrage de la différence : aucun locuteur ne parle comme il écrit, aucun n'écrit comme il parle. La distinction n'est pas purement matérielle, elle touche aussi la conception même des discours. Il faudra donc distinguer entre ce qui est un effet général de l'oralité, et ce qui relève de la variation.

Le concept de *français commun* s'oppose donc comme une idéalisation à la réalité de la façon de parler des locuteurs.

Les manifestations linguistiques de la variation

Tous les éléments constitutifs d'une langue ne sont pas également susceptibles de faire l'objet de variation : dans toute langue, il y a des zones à peu près stables (mises en œuvre de la même manière par tous les locuteurs), des zones moins stables, et des zones très variables ou instables, offrant des choix concurrents.

Variation phonique

C'est dans ce domaine que les phénomènes variables sont les plus nombreux (ce qui en fait une zone saillante pour l'identité d'un locuteur) : le système vocalique est très variable, le système consonantique l'est moins, la plupart des consonnes demeurant stables selon tous les axes de variation, ce qui est le cas depuis le 17^e siècle déjà.

Les phénomènes variables comportent aussi, entre autres, la liaison, la prononciation ou non de *e* muets, les simplifications de groupes consonantiques, les assimilations, la longueur des voyelles.

La prosodie est particulièrement diversifiée : la France apparaît coupée en deux par l'accentuation, finale au Nord, sur l'avant-dernière syllabe au Sud, et la courbe intonative et le rythme suffisent souvent à caractériser un accent social ou régional, comme celui des jeunes de banlieue parisienne, ou des Suisses.

Variation morphologique

Les phénomènes morphologiques occupent une place de choix dans la variation, mais les variantes portent un tel poids de jugement social lorsqu'elles s'écartent de la norme qu'elles sont la plupart du temps objet de rejet et de stigmatisation, d'où la notion de « faute », *a priori* paradoxale s'agissant de locuteurs natifs.

Quelques exemples : *ils croient/ils croivent* ou *ils croyent*, des *bonshommes/des bonhommes*. L'alternance des auxiliaires *avoir* et *être*, admise et même signifiante pour certains verbes (*il est divorcé/il a divorcé*), connaît des usages populaires stigmatisés (*il a tombé*, malgré la chanson que tous les enfants connaissent : *J'ai descendu dans mon jardin*).

Variation syntaxique

La syntaxe s'est trouvée moins standardisée historiquement que la morphologie, et il existe de nombreuses zones où les variations sont peu stigmatisées (comme les détachements ou dislocations).

Certaines zones, pourtant, sont l'objet de jugements très forts qui en font des stéréotypes, comme les propositions relatives : *La fille que je sors avec* est considéré comme populaire, alors même que *Les livres que j'ai besoin* et encore plus *C'est ça que*

L'argot

L'argot est attesté de façon ancienne (13^e siècle). Le terme connaît deux acceptions : au singulier, il désigne le lexique propre à la pègre (du moins à l'origine) ; au pluriel, ou suivi d'une précision, un lexique propre à un groupe de personnes exerçant une même activité. C'est donc à la fois un *langage secret* et un *langage technique*.

L'essentiel du lexique argotique est constitué de termes spécialisés désignant des réalités ou des activités soit déviantes ou illi-cites, soit n'ayant pas de nom en langue courante. Les « argots de métier », sur des domaines plus restreints, manifestent les mêmes traits de langage technique, qui sert de reconnaissance à un groupe fermé (argot lycéen, militaire, de métier ; argot de la guerre de 14, dit « argot des poilus »).

L'argot recourt aux mêmes procédés de formation que la langue commune, mais en les accentuant. Il exploite la métaphore (se *dégonfler* pour « renoncer », *battant* pour « cœur »), les séries synonymiques, le calembour (*cloporte*, « concierge », qui « clôt la porte ») et les remotivations étymologiques. Il favorise les mots expressifs, reflétant la dérision ou le sarcasme (termes péjoratifs, suffixes dépréciatifs, métaphores ironiques), et l'expression concrète de sentiments ou d'impressions (*avoir de l'estomac*, *avoir quelqu'un dans le nez*...). Plus rares sont les emprunts : provincialismes (*pègre*, du provençal) et archaïsmes (*entraver*) ; de rares emprunts à des langues étrangères : l'arabe (colonisation de l'Algérie) : *kawa*, *clebs*, *faire fissa* – ces termes ont gardé une connotation dépréciative ; l'allemand, à la faveur des guerres : *frichti*, « repas », de *frühstück*, « petit déjeuner ».

Au plan formel, l'argot crée surtout par la suffixation parasitaire (*mézigue* pour « moi », *chinetoque* pour « chinois »...). Et la tronc-tion, finale ou initiale (*Sébasto* pour « Sébastopol » ; *leur* pour « contrôleur » dans la langue des jeunes, qui peut être redoublé en *leurleur*). Les accidents phonétiques n'y sont pas rares, comme dans toute langue à transmission orale. Contrairement à l'idée reçue sur sa créativité, il reprend souvent des termes désuets, et modifie superficiellement les termes existants (*valise*, *valoche*, *valtreuse*), non sans exploiter le plaisir du jeu sur la langue. Il connaît aussi des formes codées (javanais), surtout chez les jeunes (*verlan* en France, *langue de feu* chez les plus jeunes, *nouchi* à Abidjan).

La persistance de l'argot pose plusieurs questions au linguiste et au sociologue : comment naît-il, comment se renouvelle-t-il ? Existe-t-il toujours de façon autonome, ou bien s'est-il fondu dans la langue populaire ? Devra-t-on parler aujourd'hui d'un nouvel argot, étant donné les mutations sociales qu'a connues le 20^e siècle ?

j'ai besoin sont des énoncés qui se rencontrent chez toutes sortes de locuteurs.

Les énoncés interrogatifs connaissent également plusieurs formes, entre autres :

– *Que dis-tu ?* (forme pratiquement réservée à l'écrit, et encore plus dans l'inversion complexe : *Les usagers ont-ils été prévenus ?*).

– *Qu'est-ce que tu dis ?* (forme ordinaire, non marquée).

– *Tu dis quoi ?* (forme familière).

– *C'est quoi que tu dis ?* (forme populaire).

En revanche, d'autres formes comme les propositions complétives connaissent peu de variation, sinon par l'usage du subjonctif : *Veux-tu que je viens chez toi ?* se dit en Belgique ou dans l'île Maurice.

Variation lexicale

Pour la plupart des locuteurs, le lexique constitue le lieu privilégié de la variation, conçue dans les termes de « un mot pour un autre », ou « différentes façons de dire la même chose ».

En effet, si l'essentiel du lexique est commun à l'ensemble des francophones, il existe partout des mots régionaux.

La variation lexicale est par ailleurs régulièrement associée aux classes sociales et aux groupes d'âge, voire à la différence de sexe (comme le montrent l'argot et la langue des jeunes).

Les parlers codés : javanais et verlan

Les procédés argotiques de codage sont plus récents que l'argot (ils datent du 19^e siècle) et font appel à plusieurs types de clefs. La plupart de ces « langages spéciaux » ou *largonji* (pour « jargon ») – *loucherbem, javanais, verlan...* – sont demeurés l'apanage de groupes restreints. Leurs dénominations reflètent le processus formel auquel ils obéissent.

- Le **loucherbem**, longtemps répandu chez les bouchers, consiste à retirer la consonne initiale d'un mot, à la remplacer par un [l], et à la replacer en finale, assortie ou non d'un suffixe. Il n'a laissé dans la langue que quelques termes argotiques : *loilpé, louf*.

- Le **javanais**, périodiquement en vogue chez les adolescents, consiste à introduire le groupe -av- dans chaque syllabe, entre la consonne et la voyelle (ainsi, « citron » se dira *savitravon*). Lui aussi n'a fait entrer dans le stock lexical commun que de rares termes

comme *gravos* (*gravosse* au féminin) pour « gros » (surnom de Bérurier, personnage des romans de San Antonio).

- **La langue de feu** est un amusement d'enfants : elle consiste à remplacer toute consonne par [f], en conservant les voyelles.

- **Le verlan** (terme lui-même verlan de *à l'envers*) repose sur l'inversion des syllabes (*zicmu* pour « musique »). Attesté depuis le début du 19^e siècle, il s'est trouvé, à partir des années 1970, revivifié socialement en devenant un marqueur d'identité pour adolescents défavorisés (contre-culture).

Les règles du verlan sont prévisibles pour les mots de deux syllabes, mais souvent complexes pour les autres (*reup* pour « père », *retsiga* ou *garetsi* pour « cigarette »). À la manipulation formelle s'ajoute parfois un effet sémantique : *céfran*, verlan de « français », signifie « français de souche, ni beur ni black », signification pour laquelle la langue commune n'a pas de mot unique ; de même pour *beur*, de « arabe », et de son dérivé *beurette* (enfant d'Arabes, né en France et ayant la nationalité française).

Le verlan est actuellement en vogue parmi les jeunes des banlieues, où il répond davantage à une reconnaissance de groupe et à un plaisir du jeu sur la langue qu'à des objectifs de secret. Certains jeunes n'emploient que des termes répandus et figés (souvent adoptés dans tout l'espace social comme formes familières : ainsi de *ripou*) ; d'autres, au contraire, utilisent le verlan avec créativité.

C'est surtout un stéréotype journalistique que de considérer qu'il existe une langue des banlieues ou des cités, terme par lequel on désigne le mélange d'argot, de verlan, d'emprunts et de langue populaire dans lequel se reconnaissent certains jeunes. En fait, cette « langue » ne manifeste guère de spécificités linguistiques autres que lexicales, et dans une certaine mesure phoniques (surtout intonatives).

L'orthographe du verlan est très instable, car il s'agit d'un code avant tout oral. Les marques morphologiques du français ne sont pas toujours respectées : *je lèrega*, *tu me fais ièche*, *secaoit*, *j'ai pécho* (« je galère », « tu me fais chier », « casse-toi », « j'ai chopé »).

Comme tous les lexiques populaires, il se modifie rapidement (il varie même d'une banlieue à l'autre), et on peut reverlaniser des mots verlans (*rebeu*, verlan de *beur*, lui-même verlan de *arabe*). Il n'est typique que de la région parisienne (on ne le rencontre à peu près pas à Marseille). On n'a pas, pour le moment, assez de recul quant à son avenir (mais il semble déjà en perte de vitesse). Une autre question est de savoir comment parleront les verlanisateurs une fois devenus adultes et mieux intégrés dans la société.

Évaluation générale de la variation

La plupart des exemples que nous avons donnés concernent des variantes dites *vernaculaires*, considérées comme non standard, et localisées dans un espace régional ou social.

Mais il existe aussi des variantes contrôlées par les locuteurs (dites recherchées), comme l'usage oral de l'imparfait du subjonctif, l'emploi de liaisons recherchées, ou l'usage de formes archaïques.

Cependant, la variation du français, qu'elle soit ou non à résonance sociale, manifeste une grande constance à travers les lieux et le temps.

Une question difficile reste ouverte : dans quelle mesure la sélection effectuée parmi les formes en variation a-t-elle des conséquences sémantiques ? Est-ce que ce sont les mêmes significations qui sont véhiculées par une forme de français standard et ce qui semble son équivalent en français populaire (ou en français régional) ? Ou bien, est-ce qu'en le disant différemment, le locuteur dit autre chose ?

Bien parler / mal parler : évaluation par les locuteurs

Les locuteurs natifs d'une langue ne font pas que maîtriser ses structures, ils exercent en permanence une évaluation, en portant des jugements sur la façon de parler des autres locuteurs (et à l'occasion sur la leur propre). Ils disent par exemple « Il parle bien », « Elle a l'accent de telle région », « Il parle comme autrefois », ou encore « Je ne sais pas bien m'exprimer ». Mais, au-delà de ces jugements généraux, ils ont du mal à formuler sur quels traits variables spécifiques s'appuient leurs jugements.

Pourtant, quelle que soit leur propre position dans l'échelle sociale, les locuteurs attribuent généralement la même signification évaluative à tel ou tel phénomène variable : une variante connotée favorablement comme la production d'une liaison en [r] dans *aller r-au cinéma* sera stigmatisée comme une « faute de liaison » si elle apparaît dans un contexte inapproprié, comme *Si vous laissez r-un message*.

L'évaluation peut également être neutre : l'absence du *ne* de négation est désormais si fréquente à l'oral qu'elle peut côtoyer tout autre

phénomène variable, valorisé ou stigmatisé (et ce seront alors les autres phénomènes variables qui donneront leur tonalité à l'énoncé).

C'est d'ailleurs ainsi que l'on peut définir une *communauté linguistique* : un ensemble de locuteurs qui partagent non les mêmes usages (ce qui n'est jamais le cas), mais les mêmes jugements de valeur en matière de langue (qui attribuent aux formes les mêmes valeurs, positives ou stigmatisées, indépendamment de leur usage propre).

Les variétés

Si les spécialistes recourent à des dénominations techniques qui leur permettent de distinguer entre *dialectes* ou *régiolectes* (variation diatopique), *sociolectes* (variation diastratique, liée à la position sociale) ou *technolectes* (variation diastratique, liée à la profession ou à une spécialisation), les locuteurs, quant à eux, ne font jamais usage de ces termes opaques, et se contentent de nommer des variétés : ils parlent de français parlé, français littéraire, français des jeunes, français populaire, français familier, français parisien, français canadien...

Pour le linguiste, le fait de regarder un ensemble comme une variété linguistique présente l'inconvénient d'impliquer des découpages, ce qui est relativement adapté pour la variation géographique, mais beaucoup moins pour ce qui relève de critères démographiques ou sociaux ; on risque en outre de figer la souplesse discursive (qui autorise l'absence de cohérence) en voulant fixer en une variété unique des ensembles de traits regardés comme cohérents.

La notion de variété risque aussi d'inciter à négliger la tension dans laquelle se trouve pris tout locuteur, entre facteurs de stabilité et d'unification (normes sociales et recherche du statut : l'école, les institutions, l'écrit, le langage public) et facteurs de diversification (identités communautaires manifestées dans la variation, solidarités qui s'expriment à l'oral ordinaire, dans les situations familiales, le cercle privé). Les productions d'un locuteur ne sont pas stables, de même qu'une identité n'est ni figée ni unique, croisant de nombreux facteurs ; à quoi il faut ajouter la variation diaphasique.

La standardisation

Le processus de *standardisation* par lequel sont passées les langues officielles des sociétés occidentales comporte deux modalités de stabilisation :

- *La planification du corpus* : il s'agit de l'élaboration ou de la modernisation de la terminologie, et de la régulation, de la sélection des traits qui seront adoptés dans la variété standard.

- *La planification du statut* : la sélection d'une variété qui sera regardée comme la « bonne » variété, et l'élargissement de ses domaines d'usage.

Le processus de standardisation est essentiel dans la constitution du visage actuel de la langue française : pour l'historien Fernand Braudel, la langue française constitue LE facteur d'identité de la France.

La prononciation est le seul domaine où les conceptions aient évolué en douceur. Les mutations sociales sont prises en compte dans la lente évolution de la prononciation de référence, que l'on peut schématiser à travers des étapes qui se donnent successivement comme norme :

- le « français parisien cultivé » (recherche d'une référence sociologique existante, prise comme modèle) ;

- le « français standard » (reconnaissance du caractère d'abstraction du modèle recherché) ;

- le « français standardisé » (reconnaissance du caractère de processus).

L'évolution des mentalités aboutit à ce que les dictionnaires de prononciation, depuis les années 1970, puissent offrir un choix entre plusieurs prononciations également admissibles. Mais il n'en va pas de même pour les plans autres que phonique, où l'éventualité de variation est difficile à admettre pour la plupart des locuteurs. C'est pourquoi les termes *français neutralisé*, *commun*, *général*, *standardisé* (censés gommer les « écarts les plus extrêmes ») concernent surtout la prononciation et le lexique.

La position qui consiste à considérer que seul le monolinguisme (de plus, sous une forme relativement homogène) peut convenir à une société moderne et garantir l'unité de la nation est appelée « idéologie du standard », dont nous allons voir l'illustration avec la notion de norme.

« Le vrai français »

(Article de Josette Rey-Debove dans le journal *Le Figaro*
du 11 novembre 1999)

La codirectrice de la rédaction des Dictionnaires Le Robert exprime ici son désaccord avec Maurice Druon, qui s'est fait le porte-parole des positions conservatrices de l'Académie française. Selon elle, « la langue française deviendrait une langue morte si elle était livrée pieds et poings liés aux puristes ».

Ne forçons point notre talent : nous ne ferions rien avec grâce. C'est ce qui arrive à Maurice Druon, contraint de persister dans des passions désavouées par la société cultivée. On ne revoit pas sa copie, à l'Académie. Dommage, nous avons connu un homme courtois et spirituel, souvent talentueux ; qu'il nous laisse ce bon souvenir !

Il avoue avoir passé son été à glaner (terme peu approprié aux « mauvaises herbes » et aux « plantes parasites »), mais c'est à la réflexion qu'il aurait pu l'employer. L'Académie française n'est-elle pas une assemblée de sages, sinon de spécialistes du langage ? Et son ancien secrétaire ne va-t-il pas entraîner dans le discrédit la maison qu'il entend protéger, et même sa remise en question, sujet aujourd'hui abordé par les lettrés les plus raisonnables ?

La langue française deviendrait une langue morte si elle était livrée pieds et poings liés aux puristes. Or cette dernière partie du siècle a manifesté une créativité langagière qui ne s'était pas réveillée depuis le 16^e siècle, et dont il faut se réjouir. Tous les organismes vivants ont leurs harmonies et leurs discordances ; si certains mots « plaisent » moins que d'autres, la langue n'en a cure et poursuit son chemin. Car les fautes, les maladresses, les exceptions d'aujourd'hui formeront l'essentiel des règles de demain.

Pourquoi valoriser « les difficultés et les pièges » de la langue d'hier au détriment de la langue d'aujourd'hui, qui souvent témoigne de plus de bon sens ? Ainsi, après l'inversion de l'interrogation (*Viens-tu ?*), s'est installé l'encombrant *est-ce que*, né de l'impossibilité de dire *Quoi est... ?* comme *Qui est... ?* Cela a produit *Est-ce que tu viens ?*, *Qu'est-ce que tu fais ?*, *Qu'est-ce que c'est que ça ?*, pénibles gallicismes agréablement remplacés par des tours moins traditionnels : *Tu fais quoi ?*, *C'est quoi*, *ça ?* Tout changement n'est pas une détérioration, loin de là, sinon il faut mettre la notion de progrès à la poubelle. Et c'est le souhait de certains. Aussi bien, ce n'est pas la langue française qui est menacée, ce sont les usagers qui, sur la foi d'un nom prestigieux, Académie, sont constamment désinformés et empêchés d'accéder aux vrais problèmes du langage, par ailleurs peu abordés à l'école, alors que tous les domaines de la connaissance et des activités humaines sont concernés.

L'« honnête homme », celui qui, par sa parole, perpétue les richesses de la langue d'hier et construit celles de demain, serait-il soumis aux contre-vérités de quelques notables qui décident de ce

qu'il faut dire ou ne pas dire ? Ces personnes sont probablement convaincues, mais n'ont pas à intervenir à ce titre.

Car ce sont des convictions et non des arguments qu'on offre à un peuple cartésien ; d'abord ces convictions dénoncent le discours des classes sociales les moins embourgeoisées – est-ce leur faute ? – et celui des « féministes échevelées », c'est-à-dire tout simplement des femmes qui veulent qu'on reconnaisse leur existence sociale.

Ces lieux communs du 19^e siècle sont usés jusqu'à la corde. Et c'est là que se manifeste la vulgarité, non celle du langage mais celle de la pensée. La plaisanterie de Maurice Druon sur la « femme publique » n'est même plus comprise, puisque les hommes de la fin du siècle n'ont pas la mythologie du bordel, grâce à l'action de Simone Veil. Tout cela n'a rien à voir avec la notion de « bon français ».

Méconnaissance de la société, mais aussi du fonctionnement du langage. D'abord, la dénomination de ce qui n'existe pas et de ce qui va exister fait partie de l'activité langagière. Faut-il rappeler que nous n'avons pas de preuve de l'existence des *centaures* et, à propos du Pacs, que le mot *méto* était utilisé dans la presse depuis 1856, alors que la première rame a roulé en 1900 ? Les Parisiens avaient peur de mourir étouffés dans les souterrains, c'était le thème quotidien du *Petit Journal*, qui peut nous paraître étrange après tant de services rendus par le métro.

Le langage a heureusement une certaine autonomie par rapport à l'existence des objets désignés : c'est un des aspects de la grandeur de l'*homo loquax*. Si le *Petit Robert* a enregistré le mot Pacs, il ne s'agit pas là d'une position idéologique mais de la description d'un mot. Ensuite la langue nous offre des termes neutres, des termes familiers et des termes recherchés. C'est ce qu'on appelle les niveaux de langue. La plupart des gens « se couchent » mais ceux qui « se zonent » existent aussi. Et la « téréatologie lexicale » est une expression savante pour condamner les mots jugés monstrueux. Tout cela est permis, c'est la richesse de la langue. Enfin, s'en prendre aux dictionnaires témoigne d'un refus de la description objective autant que d'un franc mauvais goût. Car, sur quelles bases autres que le *Petit Robert* et le *Petit Larousse*, l'équipe d'agrégés qui rédige le dictionnaire de l'Académie s'appuierait-elle ? Où est la documentation des académiciens, quels contacts ont-ils avec la vraie langue française ?

Cette réponse est donc destinée aux lecteurs abusivement fourvoyés. Nous n'avons rien à reprocher aux personnes, à condition qu'elles n'imposent pas leurs opinions aux usagers du français. Les lecteurs ont droit à l'estime et à une vraie information, car ce sont eux qui font la langue française qui, comme chacun sait, ne tombe pas du ciel ou d'une coupole.

Ainsi ils s'adresseront à Hélène Carrère d'Encausse en disant *Madame le secrétaire* (ce qu'elle n'a pu éviter d'exiger), mais ils auront la liberté d'adopter la forme féminine conforme à la grammaire. « Le secrétaire perpétuel » comprendra cela, lui qui est une historienne pleine d'esprit (mais est-ce bien du français ?).

La norme

La norme est un sous-produit de la standardisation, qui n'est pas inévitable puisque d'autres pays ne la négocient pas de la même manière. La norme énonce qu'une certaine façon de parler est préférable aux autres (à l'origine, celle de la région parisienne et de la cour). Elle définit ainsi une forme de langue, historiquement exprimée dans « le bon usage », qui s'oppose à tout ce qui dès lors sera regardé comme relâché, incorrect, impur, fautif ou vulgaire.

Bien que la norme s'accompagne constamment de motivations et de jugements de valeur (une forme est dite plus belle, plus authentique, plus logique, plus claire, héréditaire...), sa raison d'être est d'ordre social : une forme appartient à la norme parce qu'elle fait partie de l'usage des locuteurs réputés détenteurs de la norme.

Toutefois, l'attitude de soumission devant elle n'est pas socialement linéaire, et on a pu montrer que ce n'étaient pas les groupes sociaux élevés qui se souciaient le plus de correction de langue, mais les couches venant immédiatement derrière (classes moyennes). Ce qui confirme que le bon usage va fonctionner comme un marqueur de « distinction » (se tenir à distance du commun).

Le terme *norme* est ambigu : il peut s'entendre dans un sens objectif, qui renvoie à la moyenne des productions (en relation avec l'adjectif *normal*), ou dans un sens subjectif, qui concerne le fait d'édicter la façon dont on devrait s'exprimer (et l'adjectif correspondant est alors *normatif* ou *normé*). Les deux sens ne sont pas sans rapport : la norme autoritaire exploite l'évaluation sociale à laquelle tout locuteur se livre constamment.

Mais on ne peut regarder la norme seulement comme un processus négatif et répressif, car elle constitue un facteur de stabilité, et garantit l'intercompréhension.

La norme est assumée et transmise par des institutions comme l'Académie française et l'école. Cette dernière perpétue un modèle élaboré au 19^e siècle, prenant comme points de référence l'écrit, la littérature, la maîtrise de l'orthographe et le culte de la belle langue. L'actuelle fragilisation de ce modèle donne lieu à des plaintes connues sous le nom de « crise du français ».

La crise du français

Depuis la fin du 19^e siècle, il a été beaucoup question d'une « crise du français », avec deux volets qui reflètent une mentalité conservatrice assez répandue chez les Français : l'idée de corruption interne (« les jeunes parlent de plus en plus mal ») et de laisser-aller des locuteurs, y compris des élites qui se laisseraient corrompre (« vulgarisme »); et celle de menaces externes exercées par d'autres langues, surtout l'anglais de nos jours. L'Académie française a ici joué et continue de jouer un rôle conservateur, et le *Dictionnaire de l'Académie* souligne ainsi sa façon de le concevoir :

« En consacrant cet usage, elle le défend contre toutes les causes de corruption, telles que l'envahissement des mots étrangers, des termes techniques, de l'argot ou de ces locutions barbares qu'on voit surgir au jour le jour, au gré des besoins plus ou moins réels du commerce, de l'industrie, des sports, de la publicité » (préface du *Dictionnaire de l'Académie*, 1932).

Au 16^e siècle déjà, les amoureux de la langue se lamentaient à propos de « l'invasion de l'italien ». Toutefois, à l'époque, l'enjeu était de faire du français une langue pourvue d'un large éventail fonctionnel, en l'enrichissant malgré ceux qui continuaient à prôner l'usage du latin; alors qu'aujourd'hui l'enjeu est à peu près uniquement défensif, et conservateur d'un état passé regardé comme ayant atteint un équilibre parfait.

Les menaces envers la pureté du français se trouvent dénoncées à travers une étonnante persistance des métaphores :

- du patrimoine (monument en péril);
- de la médecine (maladie, tare, contamination, gangrène);
- de la guerre (forteresse assiégée, infiltration de l'ennemi, déferlement de troupes);
- du viol (forcer), et de ses conséquences (procréation de monstres et de bâtards).

À quoi s'ajoutent, en particulier pour les séquences à proscrire, la morale (outrage), la religion (faute inexpiable) et la police.

On a pu montrer que les périodes de fortes poussées défensives correspondaient à des difficultés politiques rencontrées par la France sur le plan mondial, ainsi qu'à une progressive perte d'influence sur la scène politique internationale.

La diffusion d'un français homogène donne naissance à la *grammaire scolaire*, dont les programmes sont régis par les *Instructions officielles*. Les critiques contre la grammaire scolaire, qui soulignent à quel point elle a été constituée en vue du seul enseignement de l'orthographe, et les efforts de rénovation pédagogique des années 1960 n'ont que peu atteint sa domination dans l'enseignement.

Le purisme

Le purisme ne constitue pas en France qu'une attitude individuelle; dérivé de l'idéologie de la norme, il est souvent plus ou moins assumé par les institutions. Si les puristes militants sont peu nombreux, l'idée d'un français immuable et homogène continue à régner, et l'on confond volontiers *norme* et *purisme*. Les formes du purisme ne se renouvellent guère, passant par des notions comme le « génie de la langue », ou par des arguments mettant en avant la logique, l'esthétique, le respect de l'origine ou l'histoire; enfin, le purisme se signale par le thème des menaces qui pèsent sur la langue, d'où la nécessité de sa défense.

Le purisme ne regarde pas la langue comme un ensemble structuré, mais il égrène des listes de prescriptions (« Ne dites pas X, dites Y ») : *pallier à vs pallier, par contre vs en revanche, causer à vs causer avec, ou je m'en rappelle vs je me le rappelle* (la première branche de l'alternative est chaque fois condamnée). Il prohibe, exclut, édicte : *malgré que*, pourtant formé de façon régulière sur le modèle qui fait une conjonction à partir d'une préposition + *que*, constitue une faute, *après que* doit se construire avec l'indicatif et non le subjonctif...

L'idée de faute est en grammaire aussi constante que floue, car on tend à mettre sous ce terme à la fois de mauvaises utilisations des structures grammaticales (barbarismes, impropriétés, solécismes) et des faits qui relèvent de la variation sociolinguistique (traits oraux, populaires ou régionaux). Rares sont les grammairiens qui étudient les fautes en liaison avec le fonctionnement du système, seul moyen de comprendre pourquoi les locuteurs continuent à faire des fautes pourfendues depuis trois siècles.

« Vulgarismes » et « hypercorrections » sont parfois difficiles à distinguer. Ainsi, dans *Je me demande à quoi penses-tu (?)*, les deux interprétations sont possibles : vulgarisme par absence de distinction entre interrogation directe et indirecte, ou hypercorrection par sur-valorisation de l'inversion.

Un point de vue sociolinguistique conduit à interroger l'efficacité des interventions en matière de langue, surtout pour l'oral, puisqu'il y a de fortes raisons identitaires pour que les locuteurs continuent à parler comme ils le font, plutôt que de se soumettre toujours à la norme.

Outre les corrections explicites ou implicites imposées aux enfants, la norme est relayée par tout un ensemble d'ouvrages, grammaires, dictionnaires, rubriques de journaux, traités de correction grammaticale : il faut voir les succès de librairie, jamais démentis, d'ouvrages prenant pour thème « Ne dites pas X, dites Y », ou « Améliorez votre vocabulaire ».

L'attitude qui consiste à sacraliser la norme, éventuellement jusque dans le respect des formes les moins rationnelles, est appelée « purisme », attitude assez répandue en France, toutefois davantage en tant qu'expression d'un horizon idéal que comme pratique effective.

Représentations et attitudes devant la langue

Préjugés et idées reçues

La constante activité d'évaluation à laquelle se livrent les locuteurs a pu donner naissance à un certain nombre de stéréotypes, qu'ils croient souvent possible de référer à des lieux, comme « L'accent du Midi est chantant », « C'est en Touraine que l'on parle le français le plus pur », « L'accent belge est peu élégant », « L'accent populaire parisien est relâché »...

Toutefois, même si les idées reçues et les stéréotypes en matière de langue ont la vie dure (au point de parfois survivre à des réalités locales, comme dans l'expression « accent faubourien »), on voit lentement évoluer les attitudes des locuteurs, qui sont aujourd'hui moins spontanément normatifs et commencent à reconnaître qu'il n'y a pas qu'une seule façon de parler français. Il en est tenu compte depuis quelques années, davantage toutefois pour l'enseignement du français langue étrangère que langue maternelle.

Insécurité linguistique et hypercorrection

Il est peu de locuteurs du français qui affirmeraient spontanément qu'ils « parlent bien » (même parmi ceux que d'autres percevront comme parlant bien). Le sentiment le plus répandu est une grande modestie devant la langue, pour ne pas dire des complexes, surtout dans les classes sociales modestes, et surtout dans les régions francophones périphériques (Belgique, Antilles, Acadie). Ce sentiment constitue ce qu'on désigne sous le terme d'*insécurité linguistique*.

L'un des mécanismes de défense devant l'insécurité est l'*hypercorrection*, ou attitude de contrôle constant, exercée à tous les niveaux sur l'expression.

L'hypercorrection peut se décrire davantage comme une attitude insécure devant la langue que comme l'emploi de phénomènes particuliers. Aussi peut-elle soit donner lieu à une simple

inflation statistique (abus de formes réputées « correctes » et valorisantes), soit provoquer des fautes, comme lorsqu'un locuteur s'applique à prononcer *Danuble* en réaction contre la prononciation « relâchée » de *table* [tab], ou à produire des imparfaits du subjonctif fautifs comme *que je partasse*.

Les effets de l'hypercorrection sont souvent négligés dans l'histoire du français, de même que le poids des interventions savantes et des usages des classes en ascension sociale. Un exemple actuel d'hypercorrection est l'abondance des formations lexicales latines et grecques, même quand un mot à base française existe : *associations caritatives*, plutôt que *charitables*. Le pédantisme a ainsi historiquement doté le français de nombreux doublets, comme *ecchymose* à côté du populaire *bleu*.

Typologie de la variation

La variation dans le temps (diachronique)

Il n'y a pas d'exemple de langue qui ne change pas, en un processus plus ou moins rapide selon les époques et les conditions sociales (les langues changent plus vite en des périodes troublées, comme la Révolution française). Les *Serments de Strasbourg*, premier texte rédigé en français, qui datent de 842, sont pour nous difficilement compréhensibles ; même Racine est difficile à lire en version originale.

Il est classique, pour décrire l'histoire d'une langue, de distinguer entre *facteurs internes* et *facteurs externes* d'évolution.

Facteurs internes

Les phénomènes observés, qui clairement ne sont pas aléatoires (une langue n'évolue pas n'importe comment), répondent à quelques tendances générales. On tentera d'étudier les tendances à long terme de l'évolution du français, hors de l'idée répandue selon laquelle évolution implique dégradation.

Ces tendances à long terme s'avèrent plus ou moins cohérentes : pour la phonologie, tendance à la réduction du système ; pour la morphosyntaxe, tendance à la séquence progressive et à un ordre des mots fixe, à l'analyticité et à l'invariabilité (fixation de l'ordre sujet-verbe-objet : SVO, régularisation des paradigmes) ; pour le lexique, application de l'analogie et disparition des exceptions.

Pourtant, il serait simplificateur de voir là une tendance univoque à la simplification.

Facteurs externes

L'évolution d'une langue n'intervient jamais abstraction faite du contexte socio-historique dans lequel elle est parlée, qu'on appelle « facteurs externes ». Deux thèses s'opposent quant au moteur des innovations : soit l'innovation proviendrait du peuple, soit le peuple tenterait de reproduire les façons de parler des couches supérieures, perçues comme prestigieuses.

La première orientation privilégie le rôle de la langue parlée, de la conversation ordinaire, des couches populaires et des jeunes, et met en avant les processus de simplification ; la deuxième insiste sur la place de l'écrit, des activités sophistiquées, des institutions et des élites, et va vers la complexification ou la différenciation.

Aucune des deux thèses n'est adéquate sans confrontation à l'autre : il s'exerce une action conjointe des facteurs internes et externes, et l'évolution intervient selon un équilibre d'interactions entre ces tendances contradictoires. Le produit qui découle de cet équilibre n'est pas toujours strictement prévisible.

La pression exercée par d'autres langues pour des raisons tant politiques que culturelles et économiques est également à concevoir comme facteurs externes. Il est toutefois indispensable de distinguer ce qui est menace réelle de ce qui est pur fantasme.

La variation dans l'espace (diatopique)

L'une des caractéristiques de l'espace linguistique français est sa grande diversité. Il faut distinguer entre les langues régionales, qui ne sont pas du français (basque, alsacien, francique, corse, occitan, flamand ou néerlandais, catalan, breton, créoles), il y a peu encore désignées sous le terme péjoratif de *patois*, et les particularités régionales dans l'usage du français. Les mutations en cours rendent la situation actuelle très mouvante.

Les particularités régionales du français sont très saillantes, bien qu'elles soient en train de s'atténuer sous les effets conjugués de la mobilité des personnes, de la prolongation de l'éducation, et des communications à distance qui ont un effet d'homogénéisation. Elles demeurent surtout nettes dans les campagnes, chez les hommes, et chez les locuteurs les plus âgés et les moins éduqués.

Le français est-il menacé par l'anglais ?

Il faut distinguer deux périodes d'emprunts du français à l'anglais. Les emprunts à l'anglais d'Angleterre datent du 18^e et du 19^e siècle, et ont laissé peu de traces visibles (dans *redingote*, emprunt du début du 18^e, plus personne ne reconnaît *riding coat*); les emprunts à l'américain débutent vers la guerre de 14. Un exemple de pamphlet contre les emprunts à l'anglais est le texte d'Étiemble, *Parlez-vous français ?* (1964), stéréotype par concentration : beaucoup des termes dont l'usage est ainsi dénoncé sont aujourd'hui désuets.

Pour juger de la réalité de l'invasion, il faut distinguer grammaire et prononciation d'une part, vocabulaire de l'autre.

Grammaire et prononciation sont peu affectées par l'emprunt. Pour la prononciation, tout au plus peut-on faire état du son [ŋ], dont l'implantation dans la langue est d'ailleurs objet de débat : beaucoup de mots en *-ing*, source essentielle de ce son, sont des formations françaises, comme *pressing*, *footing* ou *zapping*.

Quant à la grammaire, la morphologie, très structurée, n'est pas concernée. Pour la syntaxe, presque tous les tours incriminés comme anglicismes sont anciennement attestés, et l'anglais n'a guère joué que comme adjuvant. Il n'y a que de rares exemples, surtout dans la langue des jeunes ou celle de la publicité, qui ne respectent pas la syntaxe française (*C'est destroy*, *Soyez impôts malins*). On note également, dans le langage commercial et publicitaire, une tendance à placer l'adjectif ou le nom déterminant avant le nom déterminé : *colonial concept*, *la glisse attitude*.

Pour le lexique, la majorité des emprunts concerne des noms, pour lesquels il faut distinguer la *fréquence dans l'inventaire*, qui serait de 2,5%, de la *fréquence en discours*, où les emprunts à l'anglais n'atteignent pas 1% des occurrences : ainsi, dans une étude réalisée sur les articles du journal *Le Monde*, il a été montré que la proportion était de 1 mot emprunté à l'anglais sur 166.

La menace est donc surtout fantasmagique : quand des termes perdurent, ils sont souvent remplacés par un équivalent français (comme le préfixe *self-*, remplacé par *libre-*).

Il existe toutefois des formes plus subtiles d'emprunt, l'emprunt sémantique (*réaliser* pour « comprendre », de *to realize*, ou *opportunité* qui concurrence « occasion » sous l'influence de *opportunity*), et le calque (*table ronde*, *planning familial*).

Toutefois, beaucoup de traits différenciateurs persistent : dès qu'un francophone ouvre la bouche, un autre francophone est capable de l'identifier comme Parisien, Alsacien, Provençal, Québécois, Africain...

Langue, par opposition à dialecte et patois

Du point de vue des sciences du langage, toutes les formes de langue, parce qu'elles sont organisées en systèmes et constituent des modes d'expression, sont susceptibles d'être regardées comme des langues. Ce n'est que d'un point de vue politique et culturel qu'on distingue parmi elles : seuls reçoivent le titre de *langue* les parlers qui sont liés à un État-nation, étant du même coup plus ou moins *standardisés*.

On peut alors entendre le terme *langue française* dans deux acceptions différentes, soit comme la somme de dialectes apparentés en vigueur dans l'espace francophone, soit comme la variété normée de référence, qui a statut de langue officielle.

Pour éviter d'introduire un jugement dépréciatif sur les langues parlées dans un État sans y être officielles, on parle de *langues régionales*. La tradition recourait plutôt aux deux termes péjoratifs de *dialecte* et *patois*. Dans cette distinction propre au français, le patois désigne une forme orale, de compréhension purement locale, et fortement stigmatisée. La plupart des autres langues se contentent de distinguer entre *dialecte* et *langue*.

Si « l'accent » et les particularismes lexicaux sont aisément repérés, les particularismes grammaticaux, moins nombreux et concernant des zones plus vastes, sont moins connus.

La diversité est encore plus grande dans les français parlés hors de l'Hexagone, à la fois pour des raisons historiques de modalités d'imposition, et à cause de la variété des contacts avec les parlers locaux.

La variation sociale (diastratique)

À une même époque, et dans une même région, des locuteurs appartenant à des classes sociales différentes ne s'expriment pas de la même manière, en fonction de leur niveau d'études, de leur profession, de leur type d'habitat (rural ou urbain)... On a ainsi pu dire que le langage était « classant », car il permet de distinguer entre les groupes sociaux.

Certaines formes sont reconnues comme l'apanage de locuteurs défavorisés, et sont fixées en un ensemble de traits que l'on appelle *français populaire*. D'autres, au contraire, ne s'entendent pratiquement que dans la bouche de locuteurs éduqués, comme l'imparfait du subjonctif ou les formes d'interrogation par inversion complexe (*Pierre est-il sorti ?*).

Le français populaire

Ce terme est commode pour désigner le parler ordinaire, particulièrement de Paris, bien qu'il soit impossible d'en donner une définition : ni sur le plan sociologique (qui sont ses locuteurs ? qui relève du peuple ?), ni sur le plan linguistique (quels sont les traits qui le caractérisent ? comment le différencier du parler familier ?), il ne renvoie à une réalité précise.

On entend par là un ensemble de traits relevant de différents plans :

- **Phonétique** : intonation « faubourienne », débit rapide, qualité des voyelles, articulation « relâchée » avec une grande fréquence de chute des [ə] (*je ne sais pas* prononcé [ʃepa]), de réduction des groupes de consonnes (*parce que* prononcé [paskə]), rareté des liaisons facultatives ou encore fausses liaisons.

- **Morphologique** : usage limité des temps et des modes, préférence donnée aux verbes du premier groupe (*solutionner* vs *résoudre*), homogénéisation du genre (*Les femmes, i travaillent mal*, ou *ça travaille mal*), modification de prononciation, de forme et d'ordre d'emploi des pronoms (*Dis-y, Donne-moi-z'en*).

- **Syntaxique** : négation réduite à *pas*, formes interrogatives stigmatisées (*Qui que c'est qui vient ?*), détachements (*L'armée, j'ai déjà donné*), relatives de « français populaire » (*La femme que je vis avec*), usage étendu de la conjonction *que* (*Moi j'ai compris, que lui il a rien compris*)...

- **Lexical** : termes argotiques ou perçus comme tels.

- **Discursif** : emploi de stéréotypes (*Des comme ça on en fait plus, le moule il est cassé*).

La plupart de ces traits, loin d'être typiquement populaires, sont partagés par de nombreux locuteurs dans l'expression orale familière, et seule une forte fréquence pourrait éventuellement être regardée comme typique. Il apparaît ainsi que la dénomination *français populaire* constitue, plus qu'une réalité linguistique, un jugement social circulaire (parlent français populaire les locuteurs regardés comme populaires). Aussi ce terme est-il généralement évité dans les travaux récents.

Toutes les dimensions sociales ou démographiques qui divisent une société peuvent donner lieu à un marquage social par la variation :

- *L'âge* : le verlan est généralement l'apanage des jeunes.

- *Le sexe* : s'il n'a guère d'effet, en France, que sur les attitudes des locuteurs envers la langue, comme la plus ou moins grande facilité de prise de parole publique, d'autres communautés

où la coupure entre les sexes est plus forte connaissent des formes dévolues aux hommes et d'autres aux femmes.

- *L'origine ethnique* : elle renforce fréquemment les effets de la variation sociale.

- *L'habitat* : les accents régionaux d'une même région sont plus saillants chez les ruraux.

La variation individuelle (diaphasique)

On l'appelle aussi *variation situationnelle* ou *stylistique* : étant à des degrés divers une propriété de toutes les langues du monde, c'est le signe d'une excellente maîtrise d'une langue (qu'elle soit ou non maternelle).

Un même locuteur, quelle que soit sa position sociale, est susceptible d'usages différents selon la situation dans laquelle il se trouve, le sujet dont il traite, l'interlocuteur auquel il s'adresse, et les enjeux sociaux (par exemple, institutionnels ou non) qu'il place dans l'échange : il n'y a pas de locuteur à style unique. Ainsi, par exemple, un professeur qui emploie toujours le *ne* de la négation en faisant cours (*il ne vient pas*), peut tendre à l'omettre le plus souvent dans son cadre intime (*i vient pas*).

La variation diaphasique se trouve en jeu de façon déterminante, à la fois dans la mort d'une langue (obsolescence) et dans un aspect de sa standardisation, la diversification de ses emplois. En effet, moins un locuteur a de contacts diversifiés dans une langue (d'interlocuteurs différents, de sujets de conversation différents), moins celle-ci offrira de souplesse et de finesse dans les distinctions, et plus elle se rigidifie : elle est alors en marche vers l'extinction. C'est ce que l'on peut observer dans les français récessifs, comme en Louisiane ou dans l'Ouest du Canada, où le français, cantonné au cadre intime et peu valorisé, n'est plus transmis à la génération suivante.

C'est l'inverse qui se produit avec l'extension des usages (par exemple, au moment où des patoisants de France ont fait un transfert vers le français, pendant la première moitié du 20^e siècle).

Les réflexions de linguistique française sont en retard pour rendre compte du diaphasique, et le font généralement à travers la notion didactique de « niveaux » ou de « registres » de langue, clairement inadéquate. Ces réflexions mettent en valeur deux aspects fondamentaux :

Politesse, tutoiement, formes d'adresse

La façon dont les membres d'une communauté s'adressent les uns aux autres est régie par des règles de politesse. En relèvent les marques de politesse proprement dites (*Je vous prie de bien vouloir m'excuser, ou Je ne vous dérange pas ?*), le tutoiement/vouvoiement, et les termes d'adresse (s'adresser à quelqu'un en lui donnant son nom, son prénom ou un surnom, par les passe-partout *monsieur* ou *madame*, en lui donnant son titre, comme *docteur* ou *monsieur le président*, ou par une forme familière comme *mon vieux, coco* ou *chéri*).

Ces possibilités croisées donnent lieu à des combinaisons qui permettent de moduler le degré de familiarité ou d'indiquer des attitudes sociales comme la déférence, la solidarité, l'affection, le mépris.

Les conditions d'usage de *tu* et *vous* sont souvent source de difficulté pour les apprenants non natifs, surtout pour ceux venant d'une langue qui ne connaît qu'un seul pronom d'adresse. L'usage le plus courant est la réciprocité (*tu / tu* ou *vous / vous*), mais il y a des exceptions, en fonction de l'âge (parent / enfant dans des familles traditionnelles), du statut social (patron / apprenti) ou de positions de pouvoir (policier qui tutoie un jeune ou un immigré qu'il ne connaît pas, enseignant qui tutoie ses élèves).

Dans les relations suivies, le passage de *vous* à *tu* fait souvent l'objet d'une négociation qui obéit à des règles (*On pourrait peut-être se tutoyer ?*). C'est en principe le plus âgé, le plus élevé dans l'échelle sociale, et la femme, qui proposent de passer au *tu*.

Les règles changent selon les époques et les lieux : ainsi le tutoiement est pratiquement de rigueur entre jeunes, il était très répandu même entre inconnus dans la période qui a suivi Mai 68, et il est fréquent au Québec de tutoyer quelqu'un que l'on ne connaît pas, alors que cela paraît exclu en France.

La politesse constitue un domaine où les habitudes ont beaucoup bougé au cours du 20^e siècle, obéissant de moins en moins à des règles contraignantes, et ayant connu à la fois une simplification et une homogénéisation : les adresses en *monsieur* ou *madame* sont aujourd'hui les plus courantes, même en direction d'un locuteur d'un niveau social différent.

La plupart des formes d'adresse sont sensibles à des caractéristiques de l'interlocuteur, comme son âge (on n'appelle pas d'ordinaire un bébé *monsieur*), son sexe (*Mes hommages, madame* ne peut être dit que par un homme), son statut social (*madame* s'adresse à une femme mariée, *mademoiselle* à une jeune femme célibataire), mais certaines le sont aussi à des caractéristiques du locuteur (un homme dit *mon général*, une femme dit *général*).

Contrairement à l'idée reçue que les jeunes ne sont plus capables de politesse, certaines précautions dans l'interaction ne se perdent pas (*J'aurais voulu vous demander..., Je voulais savoir...*).

- Son universalité : sous des formes diverses, la distinction diaphasique se manifeste dans toutes les sociétés (souvent par la complémentarité d'usage de deux langues de prestige inégal, que l'on appelle « diglossie »).

- Sa créativité : les locuteurs ne sont pas passivement soumis à la situation, ils créent en partie les enjeux de celle-ci, par leur mise en œuvre même de la souplesse de la langue (parler de façon familière impose la familiarité à l'interlocuteur, mais il n'est pas obligé d'accepter et peut répondre de façon très formelle, afin de manifester une distance).

Un aspect important de la variation diaphasique, qui donne lieu à de grandes diversifications selon les sociétés, concerne les règles qui régissent la politesse.

Dynamique des différents ordres de variation

On a vu que le « matériel variationnel » (c'est-à-dire l'ensemble des variations possibles dans une langue) offert par le français était limité, pour d'évidentes raisons de maintien de l'intercompréhension. Aussi n'est-il pas surprenant qu'il ne soit pas toujours facile de savoir à quel ordre associer un trait de variation.

Variation diastratique et variation diaphasique ont la plupart du temps des manifestations linguistiques non seulement semblables, mais qui agissent selon des directions parallèles, même s'il est méthodologiquement préférable de ne pas les confondre. Ainsi, on observe de plus en plus de liaisons en montant aussi bien dans l'échelle sociale que dans l'échelle stylistique. Le français populaire et le français familier partagent l'essentiel de leurs traits linguistiques ; il semble donc illusoire de chercher à les distinguer en constituant une liste de traits considérés comme typiques de l'un ou de l'autre.

Ceci est vrai pour la majorité des phénomènes, mais on a pu montrer que l'ampleur de la variation diastratique est un peu plus étendue que celle de la variation diaphasique : ainsi une forme d'interrogation comme *C'est laquelle rue qu'i faut tourner ?* constitue-t-elle plus vraisemblablement une variante sociale (stigmatisée) qu'une variante diaphasique familière pouvant être utilisée par un locuteur socialement favorisé.

On peut donc voir la variation diaphasique comme un écho

assourdi de la variation diastratique, ce qui permet des hypothèses sur la façon dont elle est acquise par les enfants : ils généraliseraient sur la base des observations sociales concernant les locuteurs qu'ils rencontrent.

Par ailleurs, le diastratique et le diaphasique sont liés au diatopique, car les locuteurs ont d'autant plus de chances de recourir à des formes régionales, voire locales, que leur statut socioculturel est plus bas, et que la situation est plus familière ou plus resserrée sur l'intimité et le milieu familial.

C'est d'ailleurs une difficulté constante de l'étude des formes régionales que de distinguer entre traits populaires et traits régionaux : ainsi on a pu un temps déclarer régionales des constructions comme *La fille qu'il sort avec* ou *Il me copie dessus*, deux formes que l'on sait maintenant répandues dans l'ensemble de l'espace francophone.

Le caractère fondamental de la variation dans toutes les langues est confirmé par sa dynamique, dans les processus d'acquisition et de perte. Les enfants n'acquièrent pas la variation aussi vite que les structures fixes de la langue, mais ils semblent assez tôt sensibles aux différences dans les façons de parler de leur entourage (par exemple, sensibilité dès l'âge de 3 ans à des rôles sociaux comme « la maîtresse d'école » ou « le docteur »).

On comprend cette rapidité de différenciation, puisque ce qu'ils entendent autour d'eux en acquérant la langue, ce sont des formes diversifiées. Néanmoins, ce n'est que bien plus tard, et devant la diversification des rôles sociaux et des situations qu'ils traversent, que les adolescents deviennent susceptibles d'une maîtrise cohérente à la fois de la langue standard et des nuances variationnelles. À l'inverse, la raréfaction des rôles sociaux dans le processus de mort d'une langue a pour effet la raréfaction des structures variationnelles et la réduction de la langue à ses structures essentielles.

La variation diastratique

Le facteur habitat (ville et campagne)

La sociolinguistique à ses débuts a été nommée « dialectologie urbaine », afin de souligner le parallèle avec la dialectologie qui, elle, s'était consacrée aux parlers les plus conservateurs (les campagnes, les vieux, les hommes).

L'opposition rural/urbain joue un grand rôle dans l'histoire du français et est, au cours du 20^e siècle, l'objet de mutations rapides, à la mesure de l'urbanisation accélérée du pays (en 1920, à peine 40 % de la population vit dans des villes de plus de 5 000 habitants ; à la fin du siècle, c'est plus de 80 %). Les villes sont caractérisées par des situations variées et mouvantes de confrontations langagières. S'y trouvent rassemblés des locuteurs d'origines linguistiques diverses, dont les interactions ont des manifestations variées : le plurilinguisme, l'adoption de parlers véhiculaires pour le contact entre locuteurs d'origines différentes (qui peuvent être ou non la langue nationale), des phénomènes d'accommodation quand les parlers sont typologiquement proches (éviter les traits les plus extrêmes de façon à assurer l'intercompréhension), des mélanges ou alternances de langue, et l'émergence de codes identitaires.

Paris est une capitale plurilingue : on estime que, outre le français bien sûr dominant, il se parle plus de 70 langues en région parisienne. Les grandes villes africaines constituent aussi des exemples de ces « carrefours de langues » : on y observe de façon privilégiée le développement de « parlers véhiculaires » ou langues de contact. Ils prennent des formes diversifiées, jusqu'à un français simplifié et pidginisé comme le « français populaire d'Abidjan », qui a fini par devenir langue maternelle d'une petite minorité de la population, tiraillée entre différentes langues.

Français d'Afrique

Exemple de continuum entre français standard et langue locale teintée de français, en passant par des formes pidginisées (exemple de Suzanne Lafage, reconstruit à partir de formes observées en Côte d'Ivoire) :

Il serait nécessaire de déplacer le camion

Il faut pousser le camion

Faut pousser camion là

Na ka pousser camion là

A ka mobili pousser

A ka mobili nyoni

Le facteur classe d'âge

C'est surtout sous l'angle du changement que l'âge a été pris en considération, une gradation de la population sous cet aspect révélant par exemple une atténuation des prononciations les plus extrêmes et des formes régionales, ou une modification des attitudes diaphasiques.

Mais on observe aussi des différences d'attitude des locuteurs en fonction des groupes d'âge. Les adolescents ont des attitudes plus décontractées, voire provocatrices, qu'ils manifestent entre autres dans la langue, ce que l'on peut mettre en rapport d'une part avec leur sortie du milieu familial (marquer la différence avec les enfants), de l'autre avec la spécificité des enjeux sociaux dans lesquels ils sont engagés (marquer la différence avec les adultes). Outre un certain relâchement (de la prononciation, du vocabulaire, par exemple avec un goût pour l'argot ou la vulgarité), les adolescents se signalent aussi par quelques usages spécifiques, soumis à des modes selon les époques, comme les javanais, à l'heure actuelle manifestés dans le verlan, d'où les dimensions sociales et identitaires ne sont pas absentes, à côté de la dimension ludique. On a parlé de « langue des jeunes » pour qualifier un mélange de verlan, d'argot, d'emprunts à différentes langues dont l'anglais, l'arabe et des langues africaines, et de troncations.

TENUE DE SOIRÉE



Claire Bretécher, *Agrippine prend vaporeux* (1991)

Bretécher excelle dans la représentation du parler des jeunes. Elle a recherché davantage une atmosphère qu'une tentative de fidélité.

L'acquisition de sa langue maternelle se perfectionne lentement au cours d'une vie de locuteur. Mais on a pu observer une autre frontière dans les attitudes langagières chez les plus âgés (spécialement après la retraite), comme si la marginalisation par rapport aux enjeux sociaux du monde du travail entraînait un relâchement de la surveillance langagière.

Le facteur sexe

Pour ce qui concerne le sexe, on voit, dans tous les pays où le statut de la femme est un tant soit peu mobile, que les femmes se trouvent en avance sur les hommes dans leurs usages linguistiques (plus avancées dans la réalisation des changements).

C'est bien le cas en France, où l'on sait la part que les femmes ont prise dans la disparition des patois : depuis la guerre de 14-18, qui les voit devenir momentanément ou définitivement chefs de famille, ce sont elles qui ont poussé les enfants à effectuer un transfert vers le français, afin d'augmenter leurs chances de promotion sociale. Il se passe la même chose aujourd'hui aux Antilles, au point que l'on a pu qualifier le créole martiniquais ou guadeloupéen de « langue paternelle » (soutenue par les pères, alors que les mères imposent le français).

Cette position « d'avant-garde » des femmes peut être mise en relation avec leur place dans la société : elles-mêmes dominées par les hommes, elles ont intérêt au changement, alors que les hommes se montrent plus conservateurs, le *statu quo* leur étant favorable (ce qui est confirmé *a contrario* par le fait qu'elles ne sont pas en avance linguistiquement quand leur statut ne permet pas de mobilité).

Le facteur social

La variation diastratique est également sensible aux catégories sociologiques traditionnelles que sont les classes sociales, professions ou niveaux d'études. Ces facteurs, souvent réunis en un indice global, découpent la société de façon régulière à travers l'usage de différents traits linguistiques que l'on peut voir comme des indicateurs : on observe par exemple beaucoup de liaisons non obligatoires chez les locuteurs de classe sociale élevée, exerçant une profession exigeant la maîtrise de la parole publique, et ayant un niveau d'études élevé.

Mais ces catégories traditionnelles sont insuffisantes à expliquer la façon dont parlent les locuteurs, et on a pu montrer le rôle de la sociabilisation dans des « réseaux sociaux » ou ensemble des liens qui unissent des membres d'une communauté (relations de parenté, de voisinage, de travail, de loisirs...) : plus ils sont serrés, plus ils favorisent le maintien du *statu quo*, et moins ils incitent à adopter des innovations, en matière de langue comme pour d'autres comportements (les adolescents de banlieue ou les milieux ouvriers sont de bons exemples de réseaux serrés).

Seules certaines variétés se voient attribuer une dénomination diastratique spécifique, comme le français populaire ou l'argot (qui est uniquement lexical, la prononciation et la syntaxe étant celles de la langue commune dans sa forme populaire). Les variétés de langue utilisées par les membres des classes favorisées sont beaucoup moins souvent décrites, étant, de façon illusoire, censées se confondre avec la norme.

L'apport linguistique de l'immigration

Le 20^e siècle en France, particulièrement depuis les années 1950, a vu l'intégration massive de différentes communautés d'immigrés : d'abord des immigrés de l'intérieur du territoire venant vers les grandes villes et surtout Paris, puis successivement Flamands, Polonais, Italiens, Juifs d'Europe centrale et orientale, Espagnols, Portugais, Maghrébins, Africains, Extrême-Orientaux...

Si les descendants d'immigrés intégrés ne se distinguent généralement plus des autres francophones (ils sont simplement devenus des francophones), les premières générations peuvent conserver des pratiques spécifiques, plus ou moins accentuées selon l'origine, le désir d'intégration, les valeurs reconnues à chaque langue, l'arrière-plan culturel, le lien maintenu avec le pays natal, et les pratiques familiales : alternance codique (passage d'une langue à l'autre dans une même séquence), interférences, emprunts, plus ou moins importants selon la proximité entre les deux langues (les émigrés espagnols, par exemple, peuvent se contenter de franciser des structures espagnoles). Signe de maîtrise partielle à la première génération, ces pratiques deviennent souvent revendications identitaires à partir de la deuxième.

Pour les pratiques des jeunes de banlieues pluriethniques, on a

évoqué un « parler véhiculaire interethnique » pour rendre compte des influences variées qui pèsent sur elles : il n'est pas besoin d'être beur pour utiliser un mot arabe comme *toubab*, qui peut être verlanisé en *babtou* et tronqué en *bab*, pour désigner les Français de souche. C'est aussi des jeunes issus de l'immigration qu'est venue la pratique des vanes, comme celles concernant la mère (*Ta mère, elle est tellement plate qu'elle passe sous la porte sans l'ouvrir*), et certainement la pratique du rap, où se lit aussi une influence américaine.

La variation diatopique

Langues régionales en France

Nous allons parler ici uniquement de langues régionales, et non pas des usages régionaux du français, bien que la frontière ne soit

Exemples d'énoncés dans les différentes langues régionales de France

le français est la langue de mes ancêtres, mais je ne le parle pas

1. Flamand :

't vlaams es my(n) moedertale, mao 'k klap'n 't nië

2. Alsacien :

's elsässiche esch d'sproch von mine vofahre, over isch red's net

3. Lorrain germanique (francique) :

's platt-ditsch isch die sproch von mine vofahre, awa isch schwätz's net

4. Occitan :

l'occitan es la lengua dels mieus reires, mas lo parli pas

5. Corse :

u corsu e a lingua di mo parenti, ma no lo parlo

ou bien :

u corsu d'ie a lingua di mei, ma iu n'ù parlu micua

6. Catalan :

el català és la llengua dels meus avis, però no el parlo

7. Basque :

euskera nere arbasoen hizkuntza da, baina nik ez dut hitz egiten

8. Breton :

re gozh brega brezhoneg me(d) ne go(m)zan ket

pas toujours facile à tracer, car il y a souvent continuum du dialecte au français.

Avec la scolarisation obligatoire, il n'y a plus de locuteurs unilingues en langue régionale, même si le degré d'aisance en français est variable. Pour les bilingues, les formes locales sont réservées aux usages familiers (vernaculaires), les locuteurs passant au français pour l'écrit, les usages formels et les contacts hors de la communauté.

Huit langues régionales sont parlées sur le territoire de la France métropolitaine : le flamand au Nord, l'alsacien et le lorrain germanique (francique) à l'Est, l'occitan dans la plus grande partie de la moitié sud (sous diverses formes), le corse en Corse, le catalan au Sud, le basque au Sud-Ouest, le breton à l'Ouest. Nous parlerons plus loin des créoles.

Seules trois d'entre elles sont romanes (occitan, corse et catalan), trois sont germaniques (flamand, lorrain et alsacien), une celtique (breton) ; le basque est la seule à ne pas être indo-européenne. La plupart sont des langues transfrontalières (le corse, bien qu'isolé sur une île, est lié à l'italien de Toscane ; de même, le breton se trouve apparenté avec les langues celtiques de Grande-Bretagne et d'Irlande). Ces langues prennent donc, avec la construction de l'Europe, une signification régionale qui peut consolider leur vitalité.

Devenir des langues régionales

On assiste aujourd'hui à deux mouvements opposés : ces langues semblent vouées à l'extinction, par processus à la fois externe (perte progressive des locuteurs qui font un transfert vers le français) et interne (contamination par le français, surtout pour les parlers romans et spécialement dans la moitié nord) ; mais, dans le même temps, par l'effet d'affirmations identitaires, on observe un renouveau des langues régionales, qui sont peu à peu standardisées.

Il est cependant difficile, faute de documents et de volonté de pratiquer des enquêtes, d'évaluer le nombre de locuteurs actifs et passifs de ces langues, le seul chiffre incontestable étant le nombre d'élèves qui les apprennent. La situation diffère beaucoup d'une région à l'autre, la vitalité la plus forte s'observant sans aucun doute en Alsace. Dans les années 1980, on pouvait estimer à un

petit tiers de la population les locuteurs pratiquant une langue régionale, selon des degrés de compétence divers. Mais la transmission à la génération suivante apparaît partout en diminution.

Tentative d'évaluation des locuteurs de langues régionales

(Rodney Ball. 1997. *The French Speaking World*)

Il faut préciser que la quasi-totalité des locuteurs ainsi décomptés sont bilingues (français / langue régionale).

Langue	Nombre de locuteurs	Population de la région
Alsacien	1 000 000	1 620 000
Auvergnat	500 000	1 300 000
Basque	90 000	230 000
Breton	600 000	1 500 000
Catalan	200 000	360 000
Corse	150 000	250 000
Flamand	100 000	350 000
Franco-provençal	30 000	1 240 000 (France)
Francique	200 000	400 000
Normand	700 000	3 000 000
Occitan	1 500 000	13 000 000
Picard	2 000 000	5 500 000

(Londres : Routledge, p. 68.)

Il existe aussi, dans la moitié nord, des formes résiduelles de dialectes : picard, gallo, poitevin, saintongeais, normand, morvandiau, champenois, aujourd'hui identifiables comme des variétés de français, de même que le franco-provençal de la région de Lyon, Genève, Grenoble.

Il y a enfin des langues « non territoriales » (yiddish, tsigane, langues de l'immigration), qui ne sont pas prises en considération dans l'élaboration de la législation sur les langues régionales. L'évaluation du nombre de leurs locuteurs est particulièrement délicate, et la transmission aux générations suivantes est très diversifiée selon la langue et la communauté. Il se peut toutefois que leur statut évolue, cinq d'entre elles ayant été répertoriées parmi les « langues de France » par le rapport Cerquiglini de 1999 (arabe, berbère, yiddish, romani, arménien occidental).

Usages régionaux du français

Le français ne se parle pas absolument de la même manière sur tous les points du territoire, une partition radicale opposant le Nord (substrat de dialectes d'oïl, francisation assez ancienne) et le Sud (substrat de dialectes d'oc, et francisation récente et incomplète, surtout dans les campagnes). La dénomination traditionnelle de « français régional » s'avère assez maladroite.

Le « français régional »

Ce terme polémique est difficile à définir, ne pouvant jusqu'à une époque récente être entendu que de manière négative : somme des variantes géolinguistiques du français, ou ensemble de propriétés linguistiques caractéristiques d'une région.

- Le terme *régional* évite d'avoir à décider de l'ampleur de la région – locale ou limitée, ou bien au contraire couvrant toute une aire, comme pour les traits franco-provençaux (Saint-Étienne, Lyon, Grenoble, Genève).

- Le terme *régionalisme* désigne une forme spécifique à une région, en principe inconnue des autres zones francophones.

- Le terme *accent*, largement utilisé par les locuteurs, ne signifie pas grand-chose pour le linguiste, en dehors d'une marque d'exclusion : *il a un accent* signifie « il ne parle pas comme moi, comme nous, comme les gens bien ». Il atteste, toutefois, de la reconnaissance de la diversité.

La mosaïque linguistique est compliquée par le fait qu'on ne peut pas, du moins pour les zones de variétés romanes, et spécialement d'oïl, établir de coupure décisive entre français standard, français régional et langue régionale (on parle aussi bien de français patoisé que de patois francisé) : on a affaire à une sorte de continuum, comme il apparaît dans cet énoncé prononcé par un Corse, où des mots français ou francisés sont introduits dans une construction corse : *Je porte ma femme à sentir la musique* (« J'emmène ma femme écouter la musique »). Pour le parler du Nord, un énoncé comme *Elle sait pas se lever le matin* (où *savoir* = *pouvoir*) pourrait être qualifié de français régional, alors que *Cha va nin* (« Ça va pas ») manifeste un usage dialectal influencé par le picard.

Quelques exemples de traits régionaux dans le français, en France et hors de France (prononciation et grammaire)

Prononciation :

- o ouvert devant [v], [z] et [ʒ] (*rose* prononcé comme *rosse*, réputé comme trait de la moitié sud de la France, mais que l'on trouve aussi à Dunkerque ou à Amiens).
- Appendice consonantique derrière les voyelles nasales (moitié sud de la France, mais il n'y a qu'en Provence que la voyelle soit presque dénasalisée).
- Confusion de voyelles nasales (*in* et *un* dans la moitié nord, *in* et *an* dans le Nord, *an* prononcé *on* en Bretagne et en Normandie).
- Prononciation d'un e muet en finale (moitié sud de la France, mais avec des particularités de distribution qui distinguent par exemple Nice de Bordeaux).
- Chute des e muets quand il n'y a pas groupe consonantique chargé (région parisienne).
- e muet parasite scindant un groupe consonantique chargé (région parisienne).
- Atténuation de la différence entre consonnes sourdes et consonnes sonores (Alsace).
- [s] prononcé [ʃ] (Nord).
- Assourdissement des consonnes finales (Jura, Nord, Normandie).
- Conservation de l'opposition de longueur des voyelles (Suisse, Belgique).
- Prononciation du *h* aspiré (Belgique, Lorraine, Alsace).
- Prononciation en deux syllabes de mots comme *louer*, *scier* (Belgique).
- Affrication des [t] et des [d] prononcés [ts] et [dz] (Québec).

Syntaxe :

- Infinitive avec sujet après la préposition *pour* (*passe-moi le journal pour moi lire*, Nord, Lorraine).
- Surcomposé en indépendante, qui recule le procès dans le passé (*je l'ai eu fait mais je le fais plus depuis longtemps*, région franco-provençale).
- Existence d'un pronom objet neutre (*le beaujolais, j'y aime*, région franco-provençale).
- Place du pronom *ça* (*on peut ça faire*, région franco-provençale).
- Ordre adjectif + nom (*une courte jupe*, Belgique).
- Expressions en *avoir* + adjectif (*avoir difficile*, Belgique).
- Insertion d'un *que* explétif (*il est assez puissant que pour agir*, Belgique).
- Forme négative *j'ai personne vu*, suivant l'ordre des mots de *j'ai rien vu*, dans le Jura, en Savoie et en Suisse.

- Dans le Sud-Ouest, la reprise d'un pronom sujet ou objet avec la préposition *à* (*il me regarde à moi*).
- Dans le Midi, le verbe *être* conjugué avec lui-même (*je suis été malade*).
- Infinitif hypothétique (*avoir de l'argent, je t'en donnerais, Québec*).

C'est dans le lexique que l'on rencontre le plus de « régionalismes ». Certains désignent des particularités régionales (*bouillabaisse* dans le Midi, *menhir* en Bretagne), mais la plupart sont des appellations régionales de réalités partagées : *myrtille* en français standard, *brimbelle* dans les Vosges, *airelle* dans le Midi, *bleuet* au Québec ; ou encore *wassingue* dans le Nord ou *panosse* dans l'Est et en Suisse pour ce qui s'appelle en français standard *serpillière*.

Les particularités phoniques et syntaxiques sont moins fréquemment signalées, mais elles sont aussi partie prenante dans la possibilité d'identifier un parler.

Pour la syntaxe, il est souvent difficile d'éviter de confondre régional et familier. Les particularismes de prononciation sont généralement mis au compte d'un « accent » : les traits d'accent de la moitié nord, et plus particulièrement l'accent parisien, tendent à se diffuser dans la prononciation standard (en particulier sous l'influence des médias audiovisuels). Ce sont les traits phoniques qui donnent le plus souvent lieu à des plaisanteries sur les usages régionaux.

Quelques exemples de blagues, charades, plaisanteries sur des prononciations régionales

- *Pourquoi y a-t-il écrit « PF » sur les voitures de pompes funèbres en Alsace ? – Solution : Pon foyache !*
- *Charade : Mon premier est une lettre grecque. Mon deuxième est un poisson. Mon troisième sert à couvrir les toits. Mon tout se trouve dans tous les garages alsaciens. – Solution : Bidon d'huile (pi, thon, tuile).*
- *Une bonne sœur descend du train à Clermont-Ferrand, entre dans un café et demande : « L'évêché s'il vous plaît ? » Le cafetier lui répond : « Les WC c'est au sous-sol » (prononcé Les véchés ch'est au chous-chol).*

Les variétés périphériques sont souvent plus conservatrices que les variétés centrales : en Europe, seules les variétés suisses et belges (ainsi que les zones limitrophes) ont conservé *septante* et *nonante* (et parfois *huitante* ou *octante*) pour ce qui se dit ailleurs *soixante-dix*, *quatre-vingt-dix* et *quatre-vingts*.

Ce que nous apprend la toponymie

Les noms de lieux étant davantage conservateurs que les autres domaines de la langue, il y a des points d'histoire linguistique que l'on ne peut plus lire que dans les toponymes, et qui ont souvent l'intérêt d'éclairer l'histoire culturelle.

Ainsi, dans le Nord de la France, l'existence de nombreux toponymes en *-ghen* ou *-ghem*, sur une zone beaucoup plus large que celle où il se parle encore flamand à l'heure actuelle (jusque dans l'Artois et le Boulonnais), révèle que la zone d'extension de cette langue a suivi un lent processus de restriction.

On peut aussi opposer la France du Nord et la France du Sud, et tracer la limite *oïl/oc*, par l'ordre des constituants dans les noms composés : *Neuville* ou *Francheville* dans le Nord (ordre des constituants germanique : adjectif + nom), et *Villeneuve* ou *Villefranche* au Sud (ordre des constituants roman : nom + adjectif).

Le français hors métropole

Dans les quatre départements d'outre-mer (DOM : Martinique, Guadeloupe, Réunion et Guyane), le français, qui n'est la langue maternelle que de très peu de locuteurs, est bien implanté et continue à bénéficier d'un statut prestigieux, à côté des créoles, langues maternelles à statut vernaculaire. Il en va un peu différemment pour les TOM (territoires d'outre-mer), moins francisés et plus proches de situations de *diglossie*.

Le français parlé dans ces zones comporte des particularités de prononciation et de lexique, à côté d'un usage très correct, voire recherché, du français chez les locuteurs les plus cultivés. Les créoles « à base française » étant en rapport génétique avec le français, on peut observer dans l'usage un continuum entre créole, créole plus ou moins francisé, français plus ou moins créolisé, et français standard.

Les créoles

Les *créoles* à base française se répartissent en deux zones, l'océan Indien et la zone américano-caraïbe. C'est surtout dans des îles qu'ils se sont développés, à l'exception de la Guyane et de la Louisiane.

Les créoles ne sont pas du français : ce sont des langues qui se sont développées dans les situations d'esclavage, quand les esclaves d'origine africaine qui ne possédaient pas de langue commune n'avaient pour seul moyen de communiquer qu'une approximation de la langue des maîtres, devenue langue à part entière par la transmission aux générations suivantes, à partir du moment où la population blanche cessa d'être numériquement dominante.

On a longtemps considéré les créoles comme des langues simplifiées, proches du « parler bébé », voire du « petit-nègre », mais rien ne justifie une telle image. S'ils demeurent particuliers parmi les langues, c'est seulement parce qu'on connaît leur genèse, ce qui apporte un éclairage précieux quant au processus de développement du langage humain.

Il existe 15 créoles à base française, entre autres martiniquais, goudeloupéen, haïtien, louisianais, guyanais, réunionnais, mauricien, seychellien... Seul l'anglais est la base d'un nombre plus élevé de créoles. Les tentatives actuelles de standardisation se heurtent à des difficultés, en particulier pour le choix de la graphie.

Les langues régionales des DOM sont plus ou moins reconnues (rapport Poignant, 1998), mais tel n'est pas le cas des langues des territoires français du Pacifique (TOM) : langues polynésiennes (tahitien) et mélanésiennes (langues kanak), qui toutefois bénéficient de situations particulières liées aux statuts de ces territoires.

Le français en Europe hors de France

Le français couvre en Europe une zone qui dépasse les frontières politiques de la France (y compris Monaco et Andorre), pour englober la Belgique (Wallonie et Bruxelles), le Luxembourg, la Suisse (Suisse romande) ; et, à titre résiduel, les îles Anglo-Normandes, les vallées vaudoises d'Italie et le Val-d'Aoste. On parle, pour toute cette zone, de « berceau » du français.

La Belgique wallonne représente la plus grosse communauté francophone hors de France (environ 4 millions de locuteurs, un peu plus de 40 % de la population belge). C'est le « principe territorial » qui s'applique, répartissant les zones d'usage des trois

langues officielles qui sont le néerlandais, le français et l'allemand ; la langue des services est celle du territoire, pas celle de l'individu. Du même coup, les francophones des villes de Flandre sont sans statut. Le statut linguistique de Bruxelles (en zone flamande, mais à plus de 80 % francophone, et capitale européenne) continue d'être la source de tensions politiques entre les communautés française et flamande.

Dans le grand-duché de Luxembourg, le français est langue officielle des quelque 300 000 citoyens ; l'allemand et le dialecte luxembourgeois (germanique) sont davantage pratiqués, mais le français conserve un certain prestige.

En Suisse romande, les quelque 1 200 000 francophones représentent environ 20 % de la population du pays. Quatre cantons sont totalement ou majoritairement francophones (Genève, Vaud, Neuchâtel et le Jura créé en 1978), deux sont bilingues à peu près à 50 % (Valais et Fribourg). La frontière linguistique entre français et dialecte germanique est stable depuis longtemps, et le français est l'une des trois langues officielles, avec l'allemand et l'italien. On a longtemps pensé qu'existaient des « helvétismes », mais, à part quelques termes lexicaux désignant des spécificités helvétiques, ces traits sont franco-provençaux, et concernent donc une zone plus vaste, à cheval sur la France.

Le français langue maternelle ailleurs dans le monde

Le français a été exporté soit par colonisation, soit par émigration (dans les deux cas, on parle de diaspora depuis l'Europe, et éventuellement de diaspora à partir d'une diaspora, pour le rayonnement depuis le Québec ou l'Acadie).

Hors d'Europe, les francophones natifs ne sont pas très nombreux. Les communautés les plus importantes se trouvent au Canada. Au Québec et au Nouveau-Brunswick, le français a statut officiel ; pour les autres provinces canadiennes, la plus grosse concentration de francophones se trouve en Ontario (avec presque 500 000 locuteurs, mais à peine 300 000 qui le parlent quotidiennement, et à peine 4 % de la population, en constante diminution). Dans les zones anglophones, les francophones peuvent en principe obtenir des services en français quand leur importance dépasse 10 % de la population, ce qui est de plus en plus rare.

Au Québec, l'une des dix provinces du Canada, le français est

la seule langue officielle; c'est la deuxième communauté francophone du monde, avec 6 millions de locuteurs (Montréal étant la deuxième ville francophone après Paris). La situation du français, fragilisée depuis 1763 quand le Québec devint colonie britannique, est mieux assise depuis la loi 101 (1977), qui légifère en trois domaines : l'éducation (le français est la langue de scolarisation des immigrants, sauf s'ils peuvent faire état d'attaches familiales anglophones); le commerce et l'industrie (les entreprises de plus de 50 employés devant se franciser); et la signalisation publique (affichage dans les rues et dans les lieux publics).

Les québécismes lexicaux sont nombreux et bien connus (*magasiner, tuque*), ainsi que les particularités de prononciation, mais les traits grammaticaux le sont moins (*l'avoir su j'en aurais pas pris* pour exprimer l'hypothèse). La forme populaire de la langue, fortement anglicisée, s'appelle le *joual*.

Le Nouveau-Brunswick, principal ancrage de l'Acadie, province sans territoire, est depuis 1969 la seule province bilingue du Canada (avec 250 000 francophones, un peu plus de 30 % de la population); mais l'anglais est en position dominante, et encore plus dans les autres provinces maritimes, où le français ne concerne pas 10 % de la population.

Quelques pages de *La Sagouine*

Le roman de l'Acadienne Antonine Maillet (paru en 1971) cherche à restituer à l'écrit quelque chose des spécificités du parler acadien. Il s'agit ici du monologue d'une vieille femme qui fait des ménages.

J'ai peut-être ben la face nouère pis la peau craquée, ben j'ai les mains blanches, Monsieur! J'ai les mains blanches parce que j'ai eu les mains dans l'eau toute ma vie. J'ai passé ma vie à forbir. Je suis pas moins guénillouse pour ça... j'ai forbi sus les autres. Je pouvons ben passer pour crasseux: je passons notre vie à décrasser les autres. Frotte, pis gratte, pis décolle des tchas d'encens... ils pouvont ben aouère leux maisons propres. Nous autres, parsoune s'en vient frotter chus nous.

Parsoune s'en vient non plus laver nos hardes. Ni coudre, ni racommoder. Ils pouvont ben nous trouver guénilloux: je portons les capots usés qu'ils nous avont baillés pour l'amour de Jésus-Christ. Par chance qu'ils avont de la religion: ils pensont des fois à nous donner par charité leux vieilles affaires. Leux vieilles affaires et leux vieilles hardes qu'étaient neuves un jour que ça nous faisait rêver d'en aouère des pareilles. Je finissons par les receouère pour nous payer nos journées d'ouvrage, mais quand c'est que j'en avont pu envie. Quand

c'est que t'as vu dix ans de temps un chapeau de velours sus la tête d'une femme, au coumencement tu le trouves ben beau et tu voudrais ben l'aouère. Pis il coumence à cobir pis finit par ressembler une crêpe de boquuite. C'est dans ce temps-là qui te le dounont. Ils te dounont des châles itou quand c'est qu'ils se portent pus, et des bottines quand c'est la mode des souliers. Ça arrive même qu'ils te dounont deux claques du même pied, ou ben un manteau trop petit où c'est qu'ils avont louté les boutons. Ils pouvont ben trouver que je sons mal attifés.

Trop mal attifés pour aller à l'église, t'as qu'à ouère ! C'est pour aller à l'église que le monde met ses pus belles hardes. Pour aller à l'église le dimanche. Nous autres, j'avons pas de quoi nous gréyer pour une église de dimanche. Ça fait que j'y allons des fois sus la semaine. Mais y en a qui voulont pus y retourner, parce que les prêtres leur avont dit que la messe en semaine, ça comptait pas. Ils faisient rien qu'un péché de plusse d'aller communier le vendordi matin avec leu messe de dimanche sus la conscience. Quand c'est que Gapi a vu ça, il a arrêté d'y aller aussi ben le vendordi coume le dimanche et asteur j'y retornons pas souvent.

Je pouvons pas aller nous faire bénir la gorge à la Saint-Blaise, non plus, parce qu'il faut que je gardions sus les autres, ce matin-là, tandis qu'ils allont à l'église. Ça fait que je pognons les amygdales toute l'année, et les auripiaux. Les autres qui s'avont fait bénir la gorge tout leu saoul sont ben portants et levons le nez sus nos fièvres. Eh ! ben, les fièvres, c'est coume toutes les maladies : y en a jamais pour tout le monde et c'est tout le temps les mêmes que ça pogne. C'est tchurieux que je sons tout le temps les darniers sarvis pour tout le reste, mais pour les fièvres et les poux, ah ! ça...

(Montréal : Éditions Leméac.)

Partout ailleurs, les communautés francophones sont très minoritaires et sans statut autre que le bilinguisme officiel du Canada. On peut prévoir, en observant le flux des transferts linguistiques dans les mariages mixtes, qu'elles auront totalement disparu d'ici quelques générations. Mais le Nouveau-Brunswick peut conserver son bilinguisme, qui pour le moment constitue un atout de dynamisme économique.

Saint-Pierre-et-Miquelon, archipel à proximité du Canada, constitue un Territoire français d'outre-mer, et le français y jouit d'un statut favorable (7 000 locuteurs).

Aux États-Unis, on ne peut plus guère parler que de communautés francophones résiduelles. On les trouve en Nouvelle-Angleterre, en Louisiane et dans l'isolat du Missouri, ces deux dernières pratiquant les variétés les plus éloignées historiquement et structurellement du français central, les plus archaïques.

La Louisiane, nourrie par l'immigration acadienne, surtout au moment du « Grand Dérangement », et la Nouvelle-Angleterre, qui a constitué un lieu d'immigration économique depuis le Québec à la fin du 19^e siècle, siègent à titre d'« invités spéciaux » aux Sommets de la francophonie. Les anciennes générations sont encore parfois bilingues ou du moins comprennent le français, mais les jeunes sont passés à l'anglais, malgré un léger renouveau en Louisiane depuis 1968 (c'est le seul État américain officiellement bilingue).

Il n'existe à peu près pas d'autres endroits au monde où le français soit langue maternelle. En Asie et en Océanie, le français n'est pas complètement absent, mais il s'agit la plupart du temps de résidus de l'histoire qui devraient disparaître très vite : tel est le cas en Syrie, au Liban, en Indochine (Vietnam, Laos, Cambodge), au Vanuatu. À Wallis-et-Futuna, en Polynésie française, ou en Nouvelle-Calédonie, le français a un statut officiel.

Partout dans le monde hors la France, le français se trouve donc en situation défavorable face à une ou plusieurs autres langues.

Le français au contact d'autres langues

Les situations de diglossie

La majorité des situations à travers le monde où le français est en jeu relèvent de la *diglossie*. Ce terme s'oppose à *bilinguisme* par le fait qu'il concerne le fonctionnement de toute une société et non un seul individu, par le caractère inégal du statut des langues en présence, et par la répartition *fonctionnelle* et non *territoriale*.

On oppose une « variété haute » dans laquelle sont pratiquées les activités de prestige, d'enseignement et de gouvernement (en général le français), à une « variété basse » d'usage plus quotidien et ordinaire (les langues locales ou un créole). Seule une partie de la population maîtrise totalement la variété haute que la plupart des locuteurs ne connaît qu'à peine ou pas du tout, et la plus grande partie des échanges quotidiens se fait en variété basse.

C'est Haïti qui a servi de prototype à la définition de telles situations des rapports entre les langues : à peine 10 % de la population peuvent réellement être dits francophones (en fait bilingues), ce qui fait des 90 % de la population qui ignorent le français des citoyens de seconde zone. Depuis 1987, le créole haïtien a acquis le statut de langue officielle à côté du français, mais cela n'a pas

réellement modifié la répartition fonctionnelle entre les langues. La situation d'Haïti se complique désormais de la présence de l'anglais, dont l'importance s'accroît.

Beaucoup d'autres situations peuvent être caractérisées de la même manière (en Afrique noire dite francophone, et au Maghreb). Elles sont très mouvantes, car l'histoire des langues montre que la diglossie engendre l'instabilité, et ne peut se maintenir à long terme.

Le français langue seconde

Nous parlerons ici surtout de l'Afrique (Maghreb, Afrique noire) et des îles de l'océan Indien.

Aucun des pays du Maghreb n'a le français pour langue officielle, mais le français y jouit par héritage historique d'un statut particulier. On a dit que la deuxième communauté francophone du monde pourrait être l'Algérie (nombre de locuteurs évalué à 10 millions), malgré la politique actuelle d'arabisation sous l'effet de laquelle la situation évolue rapidement : la majorité des jeunes ne sont plus que des francophones imparfaits.

La situation est rendue plus complexe du fait que l'arabe est diversifié, entre arabe classique et arabe dialectal, et du fait de la présence, dans l'Ouest de l'Algérie et au Maroc, d'une langue sans statut officiel reconnu, le berbère (on peut parler de « triglossie »).

La situation est différente au Maroc – où le français est encore langue d'enseignement privilégiée – et en Tunisie – où il l'était jusqu'en 1999.

Ces deux pays adhèrent à certaines institutions de la francophonie, dont l'Agence de la francophonie (ex-ACCT), et participent tous deux aux Sommets de la francophonie. L'Algérie, en revanche, ne reconnaît aucun statut institutionnel au français.

Dix-neuf pays d'Afrique noire ont le français pour langue officielle, la plupart comme langue officielle unique : Bénin, Burkina-Faso, Centrafrique, République démocratique du Congo (ex-Zaïre), Côte d'Ivoire, Gabon, Mali, Niger, Sénégal et Togo ; à quoi il faut ajouter le Congo et la Guinée, où le français n'est pas mentionné dans la Constitution, mais est de fait la langue officielle.

Dans plusieurs pays, le français partage ce statut avec l'arabe (Comores, Djibouti, Mauritanie et Tchad) ; dans deux, il le partage

avec une langue africaine (au Burundi avec le kirundi, et au Rwanda avec le kinyarwanda) ; et au Cameroun avec l'anglais.

De pays à pays, la situation est très diversifiée, malgré des caractéristiques linguistiques communes qui ont pu conduire à parler de « français d'Afrique », au sein duquel on observe cependant des différences de prononciation, et des spécificités lexicales non négligeables.

Dans certains pays, seules les élites parlent français, et le parlent parfaitement : c'est surtout le cas des anciens pays de colonisation belge (République démocratique du Congo, Burundi, Rwanda), les Belges ayant eu une politique élitiste dans la diffusion du français.

Dans d'autres, le français sous différentes formes est largement répandu, en particulier quand il n'y a pas de langue de communication interethnique ; c'est alors le français qui joue le rôle de langue *véhiculaire*. Dans ce dernier cas, on a souvent vu surgir une variété pidginisée, parlée par les non-lettrés, que l'on nomme *français populaire*. Tel est le cas à Abidjan, et maintenant de façon plus générale en Côte d'Ivoire ; on parle aussi de *petit-nègre* ou *petit français*, ou *français façon* au Burkina-Faso.

À Madagascar, indépendant depuis 1960, le français n'a pas de statut officiel, mais après une période d'intense malgachisation, le français a retrouvé un statut privilégié en tant que langue seconde.

La situation linguistique dans ces pays demeure très instable, et n'a rien d'irréversible. Il suffit parfois d'un bouleversement politique pour remettre en cause un équilibre fragile, comme on vient de le voir en République démocratique du Congo, qui a été tentée de s'éloigner de la francophonie en changeant de gouvernement.

Les créoles à base française

C'est encore un titre de richesse du français dans sa diversité géopolitique que le nombre de créoles à base française à travers le monde : il en existerait 15, et seul l'anglais en connaît davantage (35) – quoique le dénombrement soit souvent difficile. Ils relèvent surtout de deux zones : américano-caraïbe (Haïti, Antilles, Guyane, Louisiane), et océan Indien (Seychelles, Réunion, Maurice). Malgré des points structurels communs, ils ne sont mutuellement compréhensibles que quand il y a proximité géographique (créoles de Guadeloupe et de Martinique).

Dans les communautés créolophones liées à la France (Départements d'outre-mer : Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane), le créole est réservé aux usages familiers (variété basse dans la relation diglossique), et tout trajet de promotion sociale, même modeste, passe par la maîtrise du français.

Seuls deux créoles à base française ont reçu le statut de langue officielle, à côté du français qui demeure dominant dans les activités « hautes » : en Haïti (depuis 1987) et aux Seychelles (1969).

On ne saurait évidemment supposer qu'il y a historiquement eu communication entre océan Indien et zone caraïbe. Il est donc vraisemblable que c'est la similitude des conditions d'émergence et de développement qui explique les ressemblances structurelles entre créoles des deux zones, comme le pronom personnel *zot* dérivé de *eux autres* (qui toutefois concerne la deuxième personne du pluriel dans la Caraïbe, et la deuxième ou la troisième dans l'océan Indien), ou comme les systèmes aspecto-temporels (qui reflètent à la base un état du français du 17^e siècle).

Ces points communs peuvent s'expliquer par les modalités d'acquisition comme « approximation d'approximation », et par la similitude des formes de français transmises initialement par les colons ; il s'agit de variétés parlées dans la moitié nord de la France, proches du français populaire. Cette hypothèse explique la fréquence de structures temporelles issues de périphrases, comme par exemple en créole des Seychelles *il ti partir*, « il partait », dérivé de *il était à partir*, ou encore en créole haïtien *li fék rivé*, « il vient d'arriver », provenant de *il fait qu'arriver*.

Une même phrase dans différents créoles à base française

Je ne sais pas où il est

M'pa kome (ki) koté li yé (haïtien)

Moin pa sav ola i yé (guadeloupéen)

Mi koné pas ousa i lé (réunionnais)

Mo pa koné kot li été (mauricien)

Législation sur la langue en France

En France, on légifère beaucoup en matière de langue, en particulier depuis l'édit de Villers-Cotterêts (1539), qui imposa l'utilisation du français dans les actes officiels, et encore plus depuis la création de l'Académie française (1635). Le 20^e siècle a vu une accélération du rythme des promulgations de lois, dont nous prendrons les exemples concernant les langues régionales, l'orthographe, la féminisation des noms et la lutte contre l'anglais.

Institutions

La France se signale par le nombre important d'organismes s'occupant de la langue, ayant à peu près tous comme objectif la « défense » du français : on peut l'évaluer à plusieurs centaines. En 1937, création d'un Office de la langue française (présidents Ferdinand Brunot et Paul Valéry), qui se prolonge en 1957 d'un Office du vocabulaire français. En 1966, les pouvoirs publics instaurent un Haut Comité de la langue française, remplacé en 1983 par trois organismes à vocation internationale : le Commissariat général de la langue française (qui devient Délégation générale à la langue française en 1989, à quoi est ajouté en 2001 « et aux langues de France »), le Comité consultatif de la langue française (Conseil supérieur de la langue française depuis 1989) et le Haut Conseil de la francophonie.

Le plus ancien de ces organismes est l'Académie française (créée en 1635), qui regroupe quarante écrivains n'ayant d'autre compétence en matière de langue que la pratique de l'écriture (depuis cent trente ans, seuls deux linguistes y ont siégé : Émile Littré et Gaston Paris). Son activité consiste à établir un dictionnaire (1^{re} édition en 1694, 9^e édition en 2001) et une grammaire, dont une seule édition a vu le jour en 1932, et qui s'est révélée un retentissant échec scientifique. Se présentant comme « gardienne de la langue », l'Académie se signale en général par ses positions immobilistes.

Statut des langues régionales

La loi Deixonne, de 1951, concerne les langues régionales, que la politique linguistique menée depuis au moins la Révolution visait à éliminer. Les débuts de la scolarisation n'ont rien modifié

(ainsi, la pratique du « symbole » a perduré au moins jusqu'au milieu du 20^e siècle : il s'agissait de punir un élève surpris à parler sa langue native).

La loi Deixonne autorise l'enseignement des langues régionales à raison d'une heure par semaine, sur la base du volontariat. Elle ne concerne pourtant pas celle des langues régionales qui est pratiquée par la majeure partie de ses locuteurs potentiels, le créole. Cependant, la création d'un CAPES de créole a été décidée en 2001.

Aujourd'hui, la politique de la France en matière de langues régionales semble sur le point de changer : signature de la Charte européenne des langues minoritaires et régionales, transformation de la Délégation générale à la langue française en Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF)...

La lutte contre le sexisme dans la langue

Une Commission de féminisation des noms de métier s'est réunie en 1984, dont le travail aboutit à une circulaire ministérielle en 1986, malgré l'opposition de l'Académie française. On a vu en cette occasion que les propositions françaises étaient plus timorées que celles de l'Office de la langue française du Québec, de la Communauté française de Belgique, et des Suisses. Les consignes, du reste, n'ont guère été suivies jusqu'en 1997.

Un exemple de politique linguistique : la féminisation des noms d'agent

« L'usage est maître de la langue », dit-on souvent. Est-il pour autant impossible d'infléchir l'usage de la langue par les locuteurs de façon concertée, volontariste, en suivant ce qu'on appelle une *politique linguistique* ?

Les locuteurs du français ont eu l'occasion de mettre l'action volontariste sur la langue à l'épreuve des faits à propos de la revendication féministe, surgie dans les années 1970, de la féminisation des noms d'agent.

La question étant beaucoup plus politique que grammaticale (à de très rares exceptions près, tous les féminins sont possibles en français), elle a été résolue par les instances gouvernementales dans les différents pays de la francophonie à des dates différentes et de façon variable.

Les pays francophones autres que la France (Canada, Suisse,

Belgique) ont eu des politiques plus hardies et rapidement suivies d'effet. La France, après l'échec de la Commission Roudy dans les années 1980, et le recul des années 1990, a progressé très rapidement avec le retour de la gauche au pouvoir en juin 1997.

En quelques jours tout était dit, avec le gouvernement Jospin. Les femmes du gouvernement seraient désormais nommées *Madame la Ministre*, de même que toutes les titulaires de fonctions prestigieuses, longtemps réservées aux hommes ou à des femmes alibis, et nommées au masculin.

Mais la question est aussi idéologique et concerne l'opinion publique. La presse a fait bon accueil à l'innovation, sauf du côté de la droite. Le public s'est souvent passionné pour le débat, la *question de la langue* occupant une place importante en France. Ses adversaires ont taxé le nouvel usage de « politiquement correct ». Les caricatures n'ont pas manqué dans la presse.

L'Académie française a fait longtemps obstruction, se réfugiant derrière la notion de *masculin générique*. Or, si le genre masculin est effectivement non marqué dans des énoncés à référent non spécifié, dès qu'il s'agit de personnes identifiables, on doit marquer la différence. On peut par exemple parler de la fonction de *directeur de cabinet*, mais si le poste est occupé par Madame X, elle est *directrice* du cabinet du ministre Z.

Aucun parent n'aurait l'idée de dire : « Ma fille est le meilleur élève de sa classe » pour bien marquer que la classe est mixte. C'est l'individu qui prime dans cet énoncé.

La féminisation à outrance trouve précisément ses limites dans l'énoncé générique. Il semble difficile en effet de manier des syntagmes coordonnés, suivis de reprises par l'expression composée *il ou elle*. Une affiche ainsi rédigée :

Les étudiants et étudiantes nouvellement inscrit(e)s sont prié(e)s de se présenter à la scolarité où ils et elles recevront leur carte d'étudiant ou d'étudiante

paraît difficilement acceptable (bien que cette pratique soit préconisée en Suisse romande). Le rôle social d'étudiant à notre époque est bien évidemment mixte. Personne ne penserait qu'un énoncé générique masculin ne concernerait que les garçons.

(M.Y.)

CIRCULAIRE DU 6 MARS 1998 RELATIVE À LA FÉMINISATION DES NOMS
DE MÉTIER, FONCTION, GRADE OU TITRE

Le Premier ministre à Mesdames et Messieurs les ministres et secrétaires d'État

Voilà plus de dix ans, le 11 mars 1986, mon prédécesseur, Laurent Fabius, adressait aux membres du Gouvernement une circulaire prescrivant la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre dans

les textes réglementaires et dans tous les documents officiels émanant des administrations et établissements publics de l'État.

Cette circulaire n'a jamais été abrogée mais elle n'a guère été appliquée jusqu'à ce que les femmes appartenant à l'actuel Gouvernement décident de revendiquer pour leur compte la féminisation du titre de ministre. Elles ont ainsi engagé un mouvement qu'il faut poursuivre afin que la féminisation des appellations professionnelles entre irrévocablement dans nos mœurs.

Pour accélérer l'évolution en cours, j'ai demandé à la commission générale de terminologie et de néologie de mener une étude qui, à la lumière des pratiques passées et des usages en vigueur dans d'autres pays francophones, fera le point sur l'état de la question. La commission pourra s'appuyer notamment sur les travaux accomplis en 1984 et 1985 par la commission pour la féminisation des noms de métier et de fonction. Son étude devra m'être remise dans le courant du second semestre 1998.

En liaison avec ces travaux, l'Institut national de la langue française se propose d'établir un guide pour les usagers. Ce guide, qui recensera les termes utilisés dans les pays francophones et contiendra des recommandations concernant les formes féminines les mieux adaptées à nos usages, fera l'objet d'une large diffusion.

Dès maintenant et sans attendre le résultat des travaux de la commission générale de terminologie et de néologie, il convient de recourir aux appellations féminines pour les noms de métier, de fonction, de grade ou de titre dès lors qu'il s'agit de termes dont le féminin est par ailleurs d'usage courant (par exemple, *la secrétaire générale, la directrice, la conseillère*). Je vous invite à diffuser cette pratique dans les services placés sous votre autorité et à l'appliquer dans les textes soumis à votre signature.

Lionel Jospin

La lutte contre les anglicismes

Elle agit surtout à l'égard des néologismes, et elle s'est matérialisée dans la loi Toubon de 1994, qui propose des équivalents officiels à un certain nombre de mots venus de l'anglais. Si quelques-uns se sont imposés auprès du grand public (*baladeur* en face de *walkman*, *logiciel* devant *software*), ce n'est pas le cas de la majorité (*doc* pour *CD-ROM*, *bouteur* pour *bulldozer*).

La francophonie dans le monde

L'histoire du terme *francophonie* s'ouvre en 1880, quand le géographe Onésime Reclus en fait un mode de classification des populations (« parler la même langue »). Mais il ne prend de signi-

fication politique et culturelle que lors de son renouveau des années 1960, à l'initiative de trois dirigeants francophones du tiers monde, Habib Bourguiba (Tunisie), Léopold Senghor (Sénégal) et Norodom Sihanouk (Cambodge).

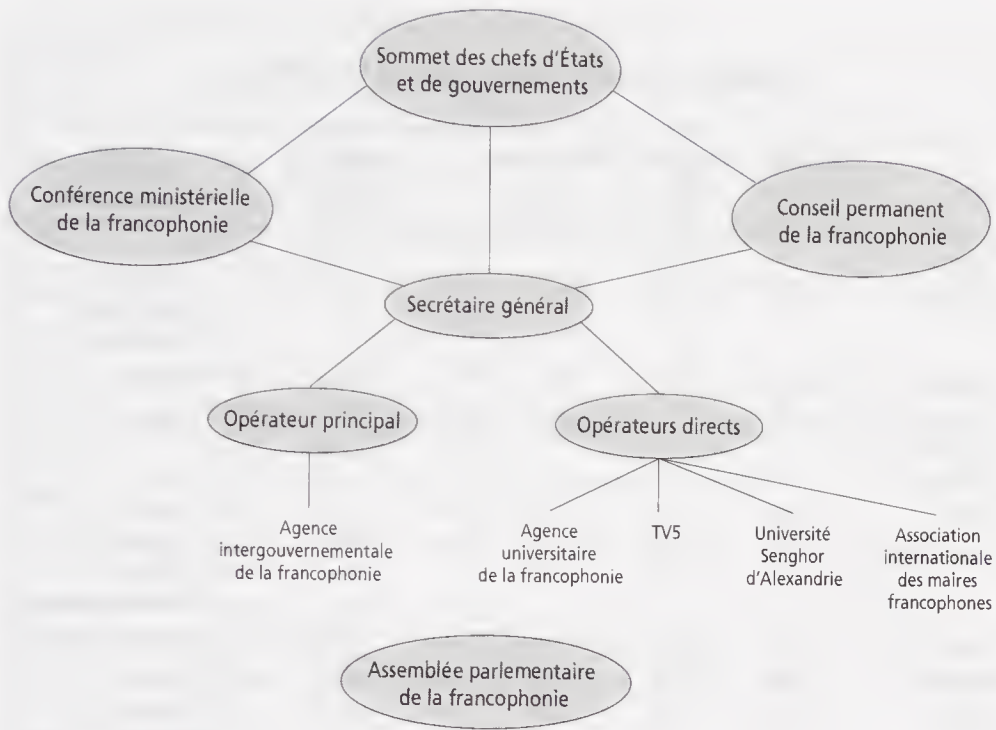
Certains pays adhèrent à certaines organisations de la francophonie, qui ne se trouvent liés au français que par de brefs épisodes historiques (Égypte, Vietnam, Cambodge, Laos, Liban, Haïti), par de purs intérêts de voisinage géopolitique (Bulgarie, Guinée-Bissau, Sainte-Lucie, Dominique, São Tomé et Príncipe), ou même seulement par des solidarités de langue romane (Roumanie, Moldavie).

À côté des interprétations idéalistes que donnent volontiers les responsables de ces institutions (communauté de pensée ou de culture liée à la communauté de langue), on peut supposer que la francophonie est conçue par beaucoup comme un espace politique non aligné.

C'est vers la fin du 19^e siècle que sont créées les premières associations pour diffuser le français à l'étranger, indice évident qu'il est désormais nécessaire de relayer la diffusion naturelle. La plus ancienne est l'Alliance française, créée en 1883, avec des objectifs d'enseignement.

Les institutions de la francophonie sont nombreuses depuis que le statut international du français est fragilisé, à différents niveaux (de celui des gouvernements aux associations et aux institutions privées). La plus importante est le Sommet des chefs d'États et de gouvernements, qui se réunit tous les deux ans depuis 1986. Les rencontres se sont tenues successivement à Versailles, Québec, Dakar, Paris, Maurice (où la désignation de « pays ayant en commun l'usage du français » a été remplacée par « ayant le français en partage »), Cotonou, Hanoï, Moncton, et Beyrouth en 2002.

Les délégations sont au niveau des gouvernements, avec, à la fin 2002, 51 membres : Albanie, Belgique, Bénin, Bulgarie, Burkina-Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Canada-Nouveau-Brunswick, Canada-Québec, Cap-Vert, Centrafrique, Communauté française de Belgique, Comores, Congo, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Dominique, Égypte, France, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée-Équatoriale, Haïti, Laos, Liban, Luxembourg, Macédoine, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Moldavie, Monaco, Niger, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, São Tomé et Príncipe, Sénégal, Seychelles, Suisse,



Organigramme de la structure de la francophonie

Source : <http://www.francophonie.org/accueil/francophonie/structure>

Tchad, Togo, Tunisie, Vanuatu, Vietnam ; et 5 observateurs (Lituanie, Pologne, République slovaque, République tchèque, Slovénie).

L'Agence intergouvernementale de la francophonie (ex-ACCT, Agence de coopération culturelle et technique), créée en 1969 et dont font partie la plupart des pays qui participent aux Sommets, agit dans les domaines éducatif et culturel, et pour le développement des outils informatiques.

Le français est l'une des six langues officielles de l'ONU, dont il est de plus l'une des « langues de travail », statut qu'il partage avec l'anglais ; les autres langues officielles sont le russe, le chinois, l'espagnol et l'arabe.

L'AUPELF (Association des universités partiellement ou entièrement de langue française) gère la coopération universitaire ; il existe aussi des associations réunissant les maires, les journalistes, les sociologues... de langue française, qui travaillent au niveau de leurs domaines respectifs, et cherchent surtout à favoriser la collaboration Nord-Sud.

Le Réseau international de néologie et de terminologie coordonne les travaux des différentes commissions nationales. Le

Nombre de francophones dans le monde							
Pays	Population (1995-1996) en milliers	Projection 2025 en milliers	Francophones réels en milliers	%	Francophones occasionnels en milliers	%	Langues officielles et administratives
Europe							
Belgique	10 170	10 400	4 570	45	3 245	32	français, néerlandais, (allemand)
Bulgarie	8 612	8 765	300	3,5	2 100	25	bulgare
[Communauté française de Belgique	4 500		4 320	96			français]
France	58 493	61 245	57 320	98	290	0,5	français
Luxembourg	415	440	330	80	35	9	français, allemand luxembourgeois
Moldavie	4 463	5 130	110	2,5	420	9,5	roumain, russe
Roumanie	22 700	22 735	1 040	4,6	4 080	18	roumain
Suisse	7 224	7 785	1 440	20	2 165	30	français, allemand, italien, romanche
Val-d'Aoste	120		24	20	65	55	italien, français
Total	112 197	116 500	65 134		12400		
Amérique du Nord							
Canada	29 800	38 265	7 450	25	3 570	12	français, anglais
[Nouveau- Brunswick	761,5		260	34,5	110	15	français, anglais]
[Québec	7 370		6 115	83	552	7,5	français]
Saint-Pierre- et-Miquelon	6,8		6,8	100			français
États-Unis	265 800	280 100	1 988	0,75	3 180	1,2	anglais
[Louisiane	4 500		270	6	200	4,5	anglais, français]
[Nouvelle- Angleterre	12 000		180	1,5	300	2,5	anglais]
Total	295 606,8	318 365	9 444,8		6 750		
Caraiïbes, Amérique centrale et du Sud							
Dominique	87	120	1	1,1	4	5	français (créole)
Guadeloupe	418	430	330	80	60	15	français (créole)
Guyane	120	160	85	73	20	20	français (créole)
Haïti	7 148	13 128	640	9	640	9	anglais (créole)
Martinique	380	400	310	82	55	15	français (créole)
Sainte-Lucie	164	192	2	1,4	8	5	français (créole)
Total	8 317	14 430	1 368		787		

Maghreb							
Algérie	29 306	42 100	8 790	30	8200	28	arabe
Maroc	29 116	40 650	5 240	18	7 275	25	arabe, français
Mauritanie	2 329	4 440	135	6	160	7	arabe, français
Tunisie	9 019	13 290	2 610	29	3 605	40	arabe, français
Total	69 770	100 480	16 775		19 240		
Proche-Orient							
Égypte	61 000	97 300	24 400	40	2 440	4	arabe
Liban	3 500	4 420	840	24	910	26	arabe, français
[Israël	5 800	7 000	635	11	750	13	hébreu]
Total	70 300	108 720	25 875		4100		
Asie							
Cambodge	10 610	13 680	50	0,5	230	2,5	cambodgien
Laos	4 882	9 680	10	0,2	100	22	laotien
Vietnam	75 545	118 150	450	0,6	1 800	2,4	vietnamien
Total	91 037	141 510	510		2130		
Afrique subsaharienne							
Bénin	5 573	12 250	660	12	1 280	23	français
Burkina Faso	10 382	21 650	725	7	1 555	15	français
Burundi	6 400	13 490	190	3	640	10	kirundi, français
Cameroun	13 233	29 170	2 380	18	2 650	20	français, anglais
Cap-Vert	444	735	1,3	0,3	11	2,5	portugais
Centrafrique	3 400	6 360	170	5	440	13	français
Congo	2 590	5 675	930	36	770	30	
Rép. dém. du Congo (ex-Zaïre)	43 901	104 640	4 126,3	10	6 576	15	français
Côte d'Ivoire	14 253	36 815	4 275	30	4 410	31	français
Djibouti	520	1 055	35	7	120	24	français, arabe
Gabon	1 380	2 695	410	30	410	30	français
Guinée	7 807	15 090	390	5	780	10	français
Guinée-Bissau	1 105	1 975	2,2	0,2	25	2,5	portugais
Guinée-Équatoriale	497	795	0,4	0,1	4	1	espagnol
Mali	10 878	24 575	1 085	10	1 195	11	français
Niger	9 151	22 385	640	7	1 370	15	français
Rwanda	8 582	15 795	250	3	420	5	kinyarwanda, français, anglais
São Tomé et Príncipe	129	300	0,2	0,2	5	4	portugais
Sénégal	8 448	16 895	840	10	1 680	20	français
Tchad	6 447	12 905	190	3	1 930	30	français
Togo	4 400	9 375	880	20	1 320	30	français
Total	159 520	354 625	19 927,8		14 439		

Océan indien							
Comores	630	1 650	75	12	170	27	français, arabe comorien
Madagascar	14 800	34 420	1 330	9	1 920	13	malgache, français
Maurice	1 120	1 480	290	26	610	55	anglais
Mayotte	110	180	55	51	30	30	français
Réunion	660	890	525	80	95	15	français
Seychelles	74	95	5,5	8	15	23	créole, anglais, français
Total	16 764	37 065	2 280,5		2 840		
Océanie							
Nlle-Calédonie	184	220	150	80	18	10	français
Polynésie française	210	250	165	80	20	10	français
Vanuatu	191	334	55	31	19	10	français, anglais
Wallis-et-Futuna	16	17	12	75	2	15	français
Total	601	821	382		59		
Total général	824 112,8	1 192 416	141 697,1		62 745		
Notes :							
1. Les projections pour 2025 commencent à être revues à la baisse par les démographes en particulier pour l'Afrique.							
2. Il est difficile de donner des chiffres exacts pour le Rwanda et le Burundi en raison des déplacements de population et de la guerre.							
3. L'Algérie figure dans ce tableau en raison du grand nombre de locuteurs francophones et de ses liens avec la France et le Maghreb.							
4. En Israël, les francophones sont assez nombreux. Israël demande depuis plusieurs années à entrer dans la francophonie.							
5. On pourrait ajouter environ 6 millions de francophones réels et 20 millions d'occasionnels répartis à travers le monde hors des pays francophones.							
6. Les langues entre parenthèses (ex. : créole) sont des langues courantes mais non officielles. Les crochets des noms propres (ex. : Québec) correspondent à des populations déjà prises en compte.							
Source : <i>L'Année francophone internationale</i> , citée par Michel Tétu. 1997. <i>Qu'est-ce que la francophonie ?</i> Paris : Hachette-Édif.Éd.							

Réseau de télévision supranational (TV5) diffuse des bouquets de programmes en français.

Place du français parmi les langues du monde

Il est difficile d'évaluer le nombre des francophones dans le monde. Quand certains donnent pour chiffre « 500 millions de francophones », ils font tout simplement l'addition du nombre d'habitants des pays dits francophones. Mais on a vu que, dans beaucoup d'entre eux, le nombre de francophones réels atteint au mieux 10 % (compte tenu de la difficulté de décider ce qu'est un « francophone réel »). Une fourchette de 90 à 110 millions est donc

plus raisonnable, 70 millions l'ayant pour langue maternelle, et entre 20 et 40 millions comme langue seconde.

En nombre de locuteurs l'ayant pour langue première, ce chiffre place le français au 11^e rang des langues du monde (après le chinois, l'anglais, le russe, l'espagnol, le hindi, le portugais, l'allemand, le japonais, le bengali et l'arabe). Mais ce classement purement quantitatif doit être réévalué, au vu des facteurs suivants :

- Le nombre de pays lui accordant un statut autre que de langue étrangère est élevé (sur tous les continents, mais avec une faiblesse en Asie); ceci distingue cependant le français du portugais et de l'espagnol, mieux placés en chiffres, mais présents seulement sur trois continents; 49 États ou régions étaient représentés au huitième Sommet de Moncton en 1999; 28 pays l'ont pour langue officielle.

- Le nombre d'élèves l'étudiant au titre de langue étrangère est élevé (9 millions dans l'Union européenne, contre 18 pour l'anglais, mais la langue qui vient juste derrière, l'allemand, est à 3 millions); ces résultats sont cependant en régression, notamment aux États-Unis, où le français est devancé par l'espagnol, et en Europe du Sud et de l'Est, où il est de plus en plus supplanté par l'enseignement du seul anglais.

- Le français est utilisé, parmi d'autres langues, dans la plupart des grands organismes internationaux, comme l'ONU, l'UNESCO, l'OMS...

D'autres facteurs sont moins favorables à son statut :

- L'espace francophone est économiquement et politiquement disparate : à côté de pays du Nord parmi les plus riches (France, Belgique, Suisse, Canada), la plupart des pays concernés ont parmi les PNB les plus bas au monde, et des situations d'enseignement souvent catastrophiques.

- Les communautés hors la France métropolitaine ont un nombre de locuteurs très disproportionné par rapport à la France (la communauté québécoise, donnée comme la deuxième, est à peu près dix fois plus petite que la française).

- La place du français dans les instances européennes, encore assez favorable, ne pourra que régresser avec les prévisibles adhésions de pays du Nord et de l'Est, où la vitalité du français est faible.

- Les échanges internationaux commerciaux ou scientifiques

se font de plus en plus exclusivement en anglais, mouvement qui ne peut que s'accroître en des temps de globalisation.

- Dans beaucoup de pays, surtout africains, le français est encore souvent senti comme langue des élites, des possédants et de l'ancienne puissance colonisatrice.

En tant que langue de statut international, le français se situe très loin derrière l'anglais, fort de 350 millions de locuteurs natifs, dont la présence est effective sur les cinq continents, dont le caractère pluricentrique est incontestable, qui est langue officielle de 50 pays, et qui est partout en progression comme langue seconde et étrangère. Il est pourtant la seule langue à pouvoir prétendre à un statut d'ordre comparable.

Quel avenir probable pour le français ?

Il n'y a aucune raison de penser que le français soit menacé de disparition, ou d'anglicisation à outrance en France ou en Europe limitrophe ; sans doute non plus au Québec, même si sa persistance à long terme est moins assurée dans le reste de l'Amérique du Nord.

En revanche, son statut en tant que langue internationale est en rapide perte de vitesse : il y a beaucoup de situations où il est en difficulté, peu où il semble stable ou en progression.

Son avenir dépendra de facteurs politiques et économiques dont il est pour le moment difficile de mesurer l'orientation et l'importance. On peut en citer au moins deux :

- La volonté (en Europe et dans le monde) d'éviter un tendanciel monolinguisme en anglais.
- L'évolution du continent africain. Certes, 17 des 49 membres de l'Organisation de l'unité africaine ont le français comme langue officielle, mais cette adhésion au français, reposant sur l'histoire (sur une histoire à la fois récente et controversée, puisque liée au colonialisme), demeure fragile et sans doute pas irréversible, comme est plus que fragile la santé économique et politique de la plupart de ces pays où la situation du français ne fait que se dégrader (en parallèle à la paupérisation et à la dégradation de l'enseignement).

POUR EN SAVOIR PLUS

- BERNET, Charles, et P. RÉZEAU. 1989. *Dictionnaire du français parlé*. Paris : Éditions du Seuil.
- CALVET, Louis-Jean. 1994. *L'Argot*. Paris : Puf, coll. « Que sais-je ? ».
- CARTON, Fernand, M. ROSSI, D. AUTESSERRE et P. LÉON. 1983. *Les Accents des Français*. Paris : Hachette.
- CERQUIGLINI, Bernard. 1999. *Les Langues de la France*. Rapport au ministre de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, et à la ministre de la Culture et de la Communication.
- CHAUDENSON, Robert. 1995. *Les Créoles*. Paris : Puf, coll. « Que sais-je ? ».
- (sous la dir. de). 2001. *L'Europe parlera-t-elle anglais demain ?* Paris : L'Harmattan.
- CHERVEL, André. 1977. *Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français... Histoire de la grammaire scolaire*. Paris : Payot. [Rééd. 1981, sous le titre *Histoire de la grammaire scolaire*, Petite Bibliothèque Payot.]
- DÉLÉGATION GÉNÉRALE À LA LANGUE FRANÇAISE ET AUX LANGUES DE FRANCE. <http://www.culture.fr/culture/dglflf>
- DENIAU, Xavier. 1995 (3^e éd.). *La Francophonie*. Paris : Puf, coll. « Que sais-je ? ».
- DÉSIRAT, Claude, et T. HORDÉ. 1976. *La Langue française au 20^e siècle*. Paris : Bordas.
- ELOY, Jean-Michel (sous la dir. de). 1995. *La Qualité de la langue ? Le cas du français*. Paris : Champion.
- GADET, Françoise. 1992. *Le français populaire*. Paris : Puf, coll. « Que sais-je ? ».
- 1997 (2^e éd.). *Le français ordinaire*. Paris : Armand Colin.
- 1999. « La langue française au xx^e siècle. L'émergence de l'oral ». In Jacques CHAURAND (sous la dir. de). *Nouvelle histoire de la langue française*. Paris : Éditions du Seuil, p. 581-671.
- GOUDAILLIER, Jean-Pierre. 1997 (3^e éd. 2001). *Comment tu tchatches : Dictionnaire contemporain des cités*. Paris : Maisonneuve & Larose.
- GUEUNIER, Nicole, É. GENOUVRIER et A. KHOMSI. 1978. *Les Français devant la norme. Contribution à une étude de la norme du français parlé*. Paris : Champion.
- HAUT CONSEIL DE LA FRANCOPHONIE. *État de la francophonie dans le monde*. Paris : La Documentation française [paraît tous les deux ans].
- KLINKENBERG, Jean-Marie. 1999. « La francophonie septentrionale ». In Jacques CHAURAND (sous la dir. de). *Nouvelle histoire de la langue française*. Paris : Éditions du Seuil, p. 505-543.
- 2001. *La Langue et le citoyen*. Paris : Puf.
- LAFAGE, Suzanne. 1993. « La Côte d'Ivoire : une appropriation nationale du français ? ». In Didier de ROBILLARD et M. BENIAMINO (sous la dir. de). *Le français dans l'espace francophone*. Paris : Champion.
- LEEMAN-BOUX, Danielle. 1994. *Les Fautes de français existent-elles ?* Paris : Éditions du Seuil.

- LODGE, R. Anthony. 1997. *Le français : Histoire d'un dialecte devenu langue*. Paris : Fayard.
- MOREAU, Marie-Louise (sous la dir. de). 1997. *Sociolinguistique : Concepts de base*. Sprimont : Mardaga.
- MOUGEON, Françoise. 1995. *Quel français parler ? Initiation au français parlé au Canada et en France*. Toronto : Éditions du Gref, Centre universitaire Glendon, Université York.
- PÖLL, Bernhard. 2001. *Francophonies périphériques : Histoire, statut et profil des principales variétés du français hors de France*. Paris : L'Harmattan.
- Rapport POIGNANT. 1998. *Langues et cultures régionales*, Paris : La Documentation française.
- ROBILLARD, Didier de, et M. BENIAMINO. 1993 et 1996. *Le français dans l'espace francophone : Description linguistique et sociolinguistique de la francophonie*. Paris : Champion.
- ROSSILLON, Philippe. 1995. *Atlas de la langue française*. Paris : Bordas.
- SEGUIN, Boris, et F. TEILLARD. 1996. *Les Céfrans parlent aux Français*. Paris : Calmann-Lévy.
- SIBILLE, Jean. 2000. *Les Langues régionales*. Paris : Flammarion, coll. « Dominos ».
- TÉTU, Michel. 1997. *Qu'est-ce que la francophonie ?* Paris : Hachette-Édicef.
- TUAILLON, Gaston. 1983. *Matériaux pour l'étude des régionalismes du français*. Université des langues et lettres de Grenoble, Centre de dialectologie.
- VERMÈS, Geneviève, et Josiane BOUTET. 1987. *France, pays multilingue : Pratiques des langues en France*. Paris : L'Harmattan.
- WALTER, Henriette. 1988. *Le français dans tous les sens*. Paris : Laffont.

La grammaire

Marina Yaguello

Qu'est-ce que la grammaire ?

Tout locuteur ressent intuitivement que la langue se compose de « mots » formant un lexique, et de « règles » permettant d'organiser les mots en énoncés, l'ensemble constituant ce qu'on appelle une « grammaire ».

Mais le concept de *grammaire*, qui semble aller de soi, et que chacun manie sans y penser, est en réalité des plus ambigus. *Grammaire* doit s'entendre dans *trois sens distincts* :

1. Il s'agit tout d'abord du *savoir inconscient* intériorisé par tout locuteur natif de toute langue, indépendamment de l'apprentissage scolaire. En ce sens, il n'existe pas de langue sans grammaire.

2. La tâche du linguiste est de découvrir et de rendre conscient ce savoir, c'est-à-dire d'en rendre compte au moyen d'une *description* – également nommée *grammaire* – assortie ou non d'*hypothèses explicatives*.

3. La langue étant soumise à des pressions sociales (notamment l'impératif de *standardisation*, dans les sociétés de culture écrite à tendance centralisatrice comme la nôtre), la grammaire peut être conçue comme un ensemble de règles *prescriptives*, visant à imposer une même norme à tous les locuteurs. Il s'agit là de la grammaire dite *scolaire*, qui résulte donc d'une *construction*.

C'est bien entendu le deuxième sens qui sera retenu ici.

Quel français décrire ?

La réponse ne va pas de soi non plus. Il existe de nombreuses *variétés* de français, définies comme dialectes ou registres. On

devra malgré tout poser l'existence d'une variété *centrale*, neutre par rapport à la variation sociale et régionale, constituant en quelque sorte une plate-forme commune. Cette approche est inévitable mais semée d'embûches, notamment en ce qu'elle peut paraître liée implicitement à la *norme*.

Il n'est pas possible de donner ici une description exhaustive de la grammaire du français. On se contentera de mettre un coup de projecteur sur quelques traits, soit parce qu'ils sont caractéristiques de notre langue, soit parce qu'ils sont objet de débats entre grammairiens, soit encore parce qu'ils présentent un intérêt particulier pour le public. En tout état de cause, le lecteur devra chercher dans la bibliographie de quoi approfondir ses connaissances.

En revanche, il nous a paru important de mettre en évidence l'interaction entre la *pragmatique*, la *sémantique* et la *syntaxe*. La prise en compte du composant *pragmatique* – l'organisation de l'*information*, les *actes de langage*, les conditions de l'efficacité dans les échanges – constitue une approche relativement nouvelle en linguistique. Elle vise à montrer que la grammaire est au service de l'*énonciation* et que toute forme correspond à une fonction dans la communication.

La *sémantique* ou étude du sens concerne d'une part le *lexique*, hors contexte, et d'autre part l'*énoncé construit*; la *sémantique lexicale* relève de la *lexicologie*; la *sémantique de l'énoncé*, elle, est étroitement solidaire de la *syntaxe*, au point qu'il est impossible d'aborder l'une sans l'autre. En effet, la prise en compte des propriétés *sémantiques* permet de mieux comprendre les mécanismes de la construction des énoncés.

On distinguera ainsi trois niveaux d'analyse :

- celui de l'agencement des constituants (niveau syntaxique);
- celui du contenu propositionnel (niveau sémantique);
- celui de la structure informationnelle (niveau pragmatique).

Linguistique et informatique

L'outil informatique est de plus en plus sollicité aujourd'hui par les linguistes et les lexicologues. La *linguistique de corpus* exploite aujourd'hui de très larges bases de données échantillonnées puisant à toutes les sources de discours tant écrites qu'orales, incluant aussi bien des textes « littéraires » que journalistiques,

administratifs, publicitaires – la littérature dite « grise ». Ces *corpus* sont soumis à une catégorisation grammaticale appelée *taggage*, qui en permet l'exploitation par les chercheurs. Ces nouvelles procédures renouvellent complètement la discipline. Les encadrés qui suivent présentent un exemple de recherche sur corpus électronique.

Paires lexicales

On a coutume de grouper les verbes de façon intuitive sur la base de leurs affinités sémantiques, ce qui donne lieu dans les grammaires à des groupements comme les « verbes de volonté », les « verbes d'affect », les « verbes d'opinion », « de parole »...

Regroupements qui sont mis en défaut dès que l'on compare leurs propriétés syntaxiques, c'est-à-dire leur compatibilité avec des constructions.

Il existe, par exemple, des paires de verbes quasi synonymes, qui sont substituables dans certains cadres syntaxiques et pas dans d'autres. C'est le cas de

*Savoir / connaître : Je sais / connais l'anglais. Je sais danser / *Je connais danser*

Penser / croire : Je pense / crois qu'il est sorti. Je le crois sorti / ? Je le pense sorti

*Commander / ordonner : Je lui commande / ordonne de sortir. Je commande un repas / *J'ordonne un repas*

*Souhaiter / désirer : Je souhaite / désire vous voir. Je vous souhaite la bienvenue / *Je vous désire la bienvenue*

Le recensement complet de ces distinctions, qui remettent en cause la possibilité même de faire des classements cohérents dans la langue, est une tâche que seul le développement de l'informatique a rendue possible. Maurice Gross a pu montrer qu'il n'y avait pas deux verbes en français qui ont *exactement* le même faisceau de propriétés syntaxiques. Résultat paradoxal qui semble invalider les recherches des grammairiens.

Le développement des *corpus électroniques* permet aujourd'hui, grâce aux *concordances* mettant en *paradigmes* un grand nombre d'occurrences d'un même mot, de faire apparaître d'une part les différences de construction, d'autre part les différences de fréquence. Ces différences peuvent être utilisées non seulement pour formuler des règles mais aussi pour caractériser des registres ou des types de textes sur des bases statistiquement fiables. Les linguistes font aujourd'hui un large usage de ces procédures pour analyser tant la langue écrite que la langue parlée.

METIER 7,5 lui avance toutes les règles de grammaire + elle connaît déjà + presque toutes les conjugaisons + de...
 BEZIER 12,9 est peut-être un peu charmeux aussi + il on en connaît beaucoup qui se cassent une jambe enfin... L3 o
 BEZIER 12,4 il pétard + faut dire... que hiver nous on en connaît + je sais pas combien -- L3 moi j' ai jamais c
 BURNIE 7,6 cha lui-même se dérange par... que lui-même sait + connaît la valeur de leurs-ho- de (ses, ces) hommes
 CASTAG 25,15 un conseil juridique -... quelqu' un qui s' y connaît - / un, ø / juriste de profession - - parce
 CORSE 34,15 y avait les les / ce, ceux / / que, qui / on ne connaît pas en France, l- s + villageois + qui avaient
 CHRABI 76,10 mm euh il y a toute une production euh qu' / on ne connaît pas que j' ai faite je fais de la radio depuis
 -- a cela j' ai à répondre + que l' accusation connaît mal le déroulement de cet épisode + en effet +
 AVOCAT 50,16 ompris pour le dénommé Navarre + car ce dernier + connaît très peu l' accusé + lequel n' est par cons
 AVOCAT 11,16 consommation que trois pastis et un martini + car qui connaît un peu le caractère de leduc, sait qu' il est +
 AVOCAT 9,15 drame + le dix-huit octobre Mariani descend + il connaît son [s fe] interlocuteur car comment interpré
 AVOCAT 9,7 udo il est même ceinture marron + + l' et pour qui connaît / cet, cette / + ce sport + il n' est pas dif
 AVOCAT 7,11 mot dire + et c' est là le l' paradoxe + car qui connaît bien le caractère de leduc, sait qu' il est +
 PHARMACI 47,7 le pharmacien l1 mm mm surtout quand le le client connaît bien la pharmacie L2 donc c' est pas si dévalo
 + on peut pas apprécier hein + + comme celui qui connaît pas // / L1 c' est bon là3 + + comment est-
 GENVE 28,9 s les mont- dans les villages ø tout le monde se connaît comme ça L3 mm L1 voilà / X, Ø, alors / + +
 GENVE 23,5 rs c' est - incompréhensible hein pour celui qui connaît pas vraiment / le français, XXX // / L3 / c' e
 GENVE 9,4 le poignon + on sait très bien que la justice il y connaît rien c' est pas, un juriste hein alors donc +
 BEAUMETT 6,13 t les / jours fériés euh ça n' existe pas on ne connaît pas // / L1 c' est bon là3 + + comment est-
 FGARCIN 95,15 t entre-eux + on connaît les chefs d' antenne on connaît les directeurs // / L1 c' est bon là3 + + comment est-
 FGARCIN 94,2 mateurs radio (s) se connaissent entre-eux + on connaît les chefs d' antenne on connaît les directeurs
 FGARCIN 94,1 et ben on a on a une certaine expérience on + on connaît un petit peu des ficelles du métier + moi perso
 FGARCIN 91,6 u' on connaît pas quand c' est des gens qu' on connaît + on peut les contrôler et on a eu des fois ou

EXPRIENC 13,7 is en en discutant avec les gens que euh L2 on en sait pas beaucoup L1 on en san- on en sait pas beaucoup
 ARTISTE 12,1 st pas un musicien savant il sait + la variété il sait + le goût des autres il a ce don magnifique de pou
 ARTISTE 12,1 semaine car il n' est pas un musicien savant il sait + la variété il sait + le goût des autres il a ce
 ARTISTE 9,16 s que c' est drôle il il il fait des mélodies il sait pas jouer du piano il a jamais pris de cours et et
 ARTISTE 1,11 parce que j' imagine que enfin j' imagine on le sait bien des gens qui sont euh des vedettes + (ce
 BAYROU 16,6 ø) entend aucune idée différente tout le monde sait + qu' il faut répondre à la question L1 Français
 BAYROU 12,8 so- sociale je vous lis une seule phrase + chacun sait que la situation de la sécurité sociale + ne pouva
 BAYROU 2,12 ité est envahie enfin a le sentiment qu' elle ne sait plus gérer le nombre : + pour toutes ces raisons-1
 MUSIQUE 6,1 c' est ça quoi + même si on enfin on (ne, ø) sait pas du tout ce qui nous attend euh quand on va vra
 AVOCAT 96 6,7 'es on a accès à des dossiers euh passionnants on sait des choses sur : sur des gens et : et c'est vrai q
 JURY 11,7 pris aussi beaucoup de soin à la frappe quand on sait que c' est vous-même qui avez tapé toute cette th
 JURY 6,4 vous savez une enquête par questionnaire (s) on sait toujours les limites que ça pose donc on aura l'
 JURY 3,11 nt comme une espèce d' imprégnation on bain Dieu sait si on nous a euh ressassé ces histoires de bain de
 YOLANDE 8,15 c' est vous Yolande Moreau L2 ben l1 puisqu' on sait que l- les Deschamps s : - s, imprégnent aspirent
 BEAUT 28,14 e à mi-temps + le jeudi le jeudi elle (c'est, sait) sa semaine pour le la se- l1 ah d' accord elle tr
 BEAUT 28,11 lle travaille mais bon c'est à la semaine qu'elle sait ses horaires donc euh l1 ah d' accord L3 comme elle
 CFA 3,9 oulez faire en fait t L3 ben non l1 je sais L2 il sait pas bien ce qu' il veut faire je crois l1 vous sa
 ARCHITEC 5,12 pas mal de domaines + et l' in- et l' ingénieur sait tout + sur rien c' est-à-dire qu' il est l1 est-
 ARCHITEC 5,11 cte + + sait rien sur tout c' est-à-dire qu' il sait pas grand chose mais sur pas mal de domaines + et -
 ARCHITEC 5,11 o- proverbe i- iranien qui dit l' architecte + + sait rien sur tout c' est-à-dire qu' il sait pas gran
 JPDIT 14,9 ent : socialement ils trouvent leur place + et on sait que bon sans diplôme sans sans : sans tout ça qu
 CONTES 17,5 bre lui a pas répondu parce que heu il s- pas pas sait pas parler acheter alors il dit donne les sous : pa
 CONTES 14,10 rer la porte mais elle est pas folle ma mère elle sait porter (mais, je) je pourrais pas la tirer il a

Concordances pour les verbes connaître et savoir

Quelques concordances pour les verbes *connaître* et *savoir*

Les concordances permettent de relever tous les emplois d'un mot dans un corpus donné, avec ce qui précède et ce qui suit (et ici, à gauche, l'indication du recueil d'où est tiré l'exemple). Ci-contre un extrait du concordancier de J.-P. Adam (XCOR) pour les verbes *connaître* et *savoir*.

Et voici la distribution des deux verbes qui peut en être tirée; on se rend compte que les deux verbes prennent pour compléments des noms, dont certains pourraient convenir aussi bien à l'un des verbes qu'à l'autre :

Elle connaît les conjugaisons

Celui qui connaît pas vraiment le français

On connaît un petit peu les ficelles du métier

Et

Il sait le goût des autres

On sait des choses sur des gens

Elle sait ses horaires

Il sait pas grand-chose

Mais *connaître* a pour compléments des noms qui ne pourraient pas convenir à *savoir*, en particulier les noms désignant des personnes humaines :

On ne connaît pas les villageois

Ce dernier connaît très peu l'accusé

Celui qui connaît pas le monde

On connaît les directeurs, les chefs d'antenne...

Par ailleurs, *savoir* a pour compléments des infinitifs et des propositions que *connaître* ne pourrait pas avoir :

Il sait pas jouer du piano

Tout le monde sait qu'il faudra répondre à la question

On sait que c'est vous-même qui avez tapé

Dieu sait si on nous a ressassé ces histoires

Il sait pas très bien ce qu'il veut faire

Elle sait parler

Les concordanciers sont des outils précieux pour déterminer le détail des distributions et des emplois.

LE COMPOSANT PRAGMATIQUE

Les actes de langage

Contenu propositionnel et force illocutoire

Un locuteur qui s'exprime ne fait pas que transmettre un contenu sémantique ou *contenu propositionnel* ; tout message comporte une valeur *illocutoire*, qui renvoie au type d'acte de langage

Les actes de langage

Les actes de langage privilégient, selon leur nature, certaines formes grammaticales ; ils peuvent être rendus plus explicites par l'emploi de verbes de parole spécifiques.

<i>Actes de langage</i>	<i>Formes grammaticales privilégiées</i>	<i>Verbes de parole associés</i>
Assertions	Énoncés affirmatifs / négatifs, indicatif	<i>Dire, proclamer, affirmer, constater, informer, annoncer, rappeler</i>
Requêtes	Énoncés interrogatifs ou interro-négatifs, indicatif, impératif, conditionnel, formes vocatives	<i>Prier, demander, supplier</i>
Questions	Forme interrogative directe ou indirecte, indicatif	<i>Demander</i>
Ordres	Impératif, vocatif	<i>Ordonner, commander, sommer, exiger</i>
Confirmations	<i>Tout à fait, absolument</i>	<i>Confirmer, approuver, avouer</i>
Dénégations	<i>Mais si, mais non</i>	<i>Nier, objecter</i>
Refus	Futur, formes négatives	<i>Refuser</i>
Engagements, promesses	Futur	<i>S'engager, jurer, promettre, faire le serment</i>
Prévisions, prédictions	Futur	<i>Prévoir, prédire, envisager</i>

Interaction sociale ritualisée	Impératif, indicatif, insultes / injures, hypocoristiques, jurons, explétifs, termes d'adresse, formes vocatives et exclamatives, formules rituelles	Saluer, remercier, féliciter, pardonner, emmerder, adjuger, déclarer, baptiser, nommer
Souhaits	Impératif, subjonctif	Souhaiter
Menaces	Conditionnel, futur	Prévenir, avertir, signaler

effectué – requête, ordre, assertion, promesse, etc.

Énoncés performatifs et verbes de parole

On peut poser qu'un *verbe de parole* à la première personne est *sous-jacent* à tout énoncé.

L'énoncé *Le ciel est bleu* équivaut à *Je dis / j'affirme / je constate que le ciel est bleu*.

Le verbe de parole (*dire, affirmer, contester, informer, etc.*) peut aussi être *explicite*. Il prend alors une valeur *performative* dans la mesure où il permet à l'énonciateur de convertir sa parole en acte (éventuellement à valeur *juridique*). C'est pourquoi un énoncé performatif ne peut être qu'à la *première personne* du singulier et au *temps présent*.

(Les mêmes verbes peuvent évidemment servir aux autres personnes et à tous les temps pour introduire du discours rapporté.)

Quelques énoncés performatifs :

J'adjuge !

Je déclare la séance ouverte

Je promets de venir demain

Je reconnais que j'ai eu tort

Je vous souhaite bon voyage

Je vous remercie d'être venus

Je vous préviens que vous serez sanctionné

Performatifs dans le langage juridique

(Extrait de Gérard Cornu. 1990. *Linguistique juridique*)

Le droit attache au langage certains effets de droit. Plus précisément, il dote les actes de langage de conséquences juridiques. Le prononcé d'une parole devient, en vertu du droit, générateur du droit. Dans les actes consensuels, l'expression verbale du consentement suffit, par elle-même et à elle seule, à lier juridiquement son auteur [...], qu'il s'agisse de l'échange du consentement ou de la manifestation unilatérale de volonté, *j'offre, j'autorise, je reconnais*. [...]

La force du serment s'attache au prononcé même des paroles sous lesquelles il est prêté (*je jure*). La décision de justice existe du seul fait de son prononcé (*ordonnons, condamnons*). Ce qui est dit est fait. Le verbe qui exprime l'action (*je m'engage, condamnons*) consomme l'action dès qu'il est dit. Le langage accomplit l'acte [...] La théorie linguistique des actes de langage a, pour cette raison, connu d'emblée chez les juristes un immense succès. L'effet performatif du langage a de nombreuses applications en matière juridique.

Le droit attache d'ailleurs des conséquences juridiques non seulement aux actes de langage dans lesquels l'analyse linguistique reconnaît des actes juridiques (au sens précis du terme : contrat, jugement) ou des modes de preuve (aveu, serment) mais aussi à des actes de langage qui sont, au regard du droit, de simples faits juridiques (par exemple, des injures).

(Paris : Montchrestien, p. 43-44.)

Un énoncé performatif ne peut pas être nié car il n'est pas *véri-conditionnel*. On n'a pas à se demander si le contenu est vrai ou faux.

L'énoncé *C'est la vérité* peut être contesté (l'énonciateur peut mentir ou se tromper). En revanche, *Je jure de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité* est un énoncé performatif qui engage juridiquement l'énonciateur ; même s'il ment (s'il se parjure), le serment conserve sa force illocutoire.

Conditions de félicité

Les énoncés performatifs sont soumis à des *conditions de félicité* qui en font des actes de langage réussis : sincérité de l'énonciateur, validité du contexte de l'énonciation, légitimité de l'acte. Par exemple, l'énoncé *Je vous déclare unis par les liens du mariage* ne peut être prononcé que par une personne habilitée, faute de quoi il s'agit d'un *simulacre* dont la force illocutoire est nulle.

Actes de langage indirects

Un acte de langage est dit indirect lorsque sa forme ne correspond pas à sa fonction. Ainsi, des énoncés comme *Avez-vous l'heure, s'il vous plaît ?* ou encore *Pouvez-vous me passer le pain ?* sont formellement des questions mais fonctionnellement des requêtes polies.

Cela me paraît impossible a les apparences d'une assertion mais est généralement interprété comme un refus. *N'oubliez pas de rallumer vos portables en sortant* signifie en réalité *Vous êtes priés d'éteindre vos portables en entrant dans la salle*. L'antiphrase et l'ironie sont interprétées de manière indirecte, à condition que la situation s'y prête : *Faites comme chez vous* peut signifier *Espèce de malotru, que faites-vous chez moi ?*

Les règles de la *politesse* engendrent de nombreux actes de langage indirects, qui sont à ce point codifiés qu'on n'y prête plus attention.

Verbes performatifs délocutifs

Ils sont formés par dérivation sur des formules de politesse ou des interjections : *Je vous salue* signifie *Je vous dis « salut ! »*, *Je vous remercie* = *Je vous dis « merci »*, *Je vous emmerde* = *Je vous dis « merde »*.

Verbes de parole et verbes d'opinion

Les verbes de parole ont des propriétés syntaxiques communes avec les *verbes d'opinion* (*penser, croire, supposer, juger, imaginer, considérer...*) et les *verbes d'affect* (*regretter, se réjouir, se féliciter, déplorer, espérer*), en particulier le fait d'introduire des *propositions complétives* et de sélectionner un sujet de type humain. C'est sur le plan pragmatique que ces verbes se distinguent : les verbes d'opinion ne sont pas performatifs.

Insultes et injures

Les énoncés à contenu insultant peuvent avoir une forme déclarative banale ; l'interprétation repose alors sur le lexique. Mais il existe des formes syntaxiques spécifiques, qui ont la propriété de créer des insultes.

Petite grammaire des insultes

Plusieurs constructions spécifiques servent de cadre à l'insulte :

1. *Lucie a traité Lionel de salaud*
- 2 a. *Lucie : « Espèce de salaud ! »*
- 2 b. *Lucie : « Salaud ! »*
3. *Ce salaud de Lionel a posé un lapin à Lucie.*
4. *Lionel a posé un lapin à Lucie, le salaud.*
- 5 a. *Marie : « Lionel a posé un lapin à Lucie. » – Sophie : « Le salaud ! »*
- 5 b. *Marie : « Lionel a posé un lapin à Lucie. » – Sophie : « Quel salaud ! »*

Bien qu'ayant le même *contenu propositionnel*, ces constructions sont *pragmatiquement différenciées*.

La construction (1) est purement *constative* et décrit un acte de parole sans que le locuteur prenne parti.

La construction (3) et sa variante (4) appartiennent au plan du discours et sont marquées par la *subjectivité* du locuteur.

Les constructions (2) et (5) ne peuvent fonctionner que dans une interaction verbale directe, sur le mode de l'interjection.

Soit une sélection de termes ayant valeur d'insultes :

*salaud, idiot, imbécile, connard, couillon, connasse, enfoiré
 tyran, fasciste, stalinien, vendu, traître, lepéniste
 filou, voyou, escroc, forban, pirate
 bourreau, barbare, sauvage
 raciste, métèque, bougnoule, juif, rital, amerloque
 bourgeois, mécréant, fanatique, snob
 gamin, sale gosse, morveux, pauvre type
 ivrogne, magouilleur, menteur, bavard, jean-foutre, lâcheur
 mégère, putain, garce, gigolo, bâtard, puceau, cocu
 clown, barbouilleur, ignorant, analphabète, bas-bleu, intellectuel
 de gauche
 chien(ne), poule mouillée, chacal, vipère*

Lorsqu'on insère ces termes dans les cadres grammaticaux (1) à (5), on s'aperçoit que leur valeur d'insulte résulte à la fois du *sens lexical* et du *sens de la construction*. Il y a pourtant une différence essentielle entre les constructions (1) et (2) d'une part, et (3), (4) et (5) d'autre part :

(1) permet de décrire l'acte de parole effectué par (2). Passer de (1) à (2), c'est passer du discours direct à une forme de discours rapporté. Or la construction (2) apparaît *créatrice* de l'insulte. On peut y insérer n'importe quel nom, même s'il ne comporte pas un sens

notionnel et / ou une connotation d'injure. À la limite, un mot inventé et donc dénué de sens fait l'affaire.

Prenons un mot savant, totalement dépourvu de connotations, comme *stégosaure*. Le seul fait de l'insérer dans (1) ou (2) en fait une insulte parfaitement valable et ressentie comme telle :

Il m'a traité de stégosaure / Espèce de stégosaure ! Stégosaure, va !

Ou encore :

(Espèce de) socialiste !

(Espèce de) pithécanthrope !

(Espèce d') australopithèque !

(Espèce de) générativiste ! (pour qualifier un linguiste)

C'est pour cette raison qu'en français parlé *il m'a traité* est devenu synonyme de *il m'a insulté*.



Les insultes sophistiquées du capitaine Haddock

Hergé, *Coke en Stock*, Casterman, 1958

© Hergé/Moulinsart 2003

Les constructions (3), (4) et (5) sont plus limitées dans leur emploi car elles supposent une catégorisation lexicale des termes insultants, soit sur le plan de la dénotation : *imbécile, idiot...* soit sur le plan de la connotation : *fasciste, stalinien, cocu, putain...* or les connotations reposent sur un consensus social, bien qu'il puisse y avoir désaccord entre différents groupes de locuteurs; *nationaliste* est un bon exemple de ce genre de conflit.

Plus un terme est marqué comme injurieux dans le lexique (hors contexte), mieux il s'insère dans ce groupe de constructions.

En outre, ces mêmes cadres (3), (4) et (5) peuvent contenir des termes *hypocoristiques* (qualificatifs affectueux ou flatteurs), si bien qu'ils ne sont pas restreints à la grammaire des insultes :

Cet amour de Philippe m'a fait un beau cadeau

Philippe m'a fait un beau cadeau. Quel amour !

En définitive, ces constructions fournissent aux locuteurs le moyen d'exprimer leurs affects, négatifs comme positifs.

Gestion de l'information et visée communicative

La structure informationnelle des énoncés

Un locuteur qui construit un message dispose généralement de plusieurs formulations syntaxiques – énoncé à l'actif, au passif, impersonnel, etc. – pour un contenu sémantique identique. Ce qui va dicter son choix, c'est la *stratégie communicative*, visant à l'*organisation optimale de l'information*.

Thème et focus

Appelons *contenu propositionnel* le sens général d'un énoncé. En construisant cet énoncé, l'énonciateur met en relation des actants (ou participants), des événements, des actions, des processus, des états de choses...

Mais il lui faut aussi structurer, hiérarchiser l'information contenue dans son message afin de l'insérer dans le contexte (ce qui a déjà été dit) et dans la situation d'énonciation et, plus largement, de la situer dans le savoir partagé avec l'interlocuteur.

Tout énoncé contient une part d'information *connue* et une part d'information *nouvelle*. Ces deux notions correspondent, dans la structure des énoncés, respectivement au *thème* et au *rhème*. Le thème est « ce dont on parle », ce qui est déjà établi dans le contexte discursif ; c'est donc généralement le point de départ du message. Le rhème contient l'information que l'on fournit sur le thème. Le rhème étant plus informatif, il est généralement placé après le thème, ce qui lui permet d'être *focalisé*.

Si nous cherchons à exprimer le fait que l'actant « le chat » est *agent* de l'action « a mangé » et que cette action a porté sur l'actant « la souris » –, sémantiquement *patient* (ou victime) de cette action – la langue nous fournit les moyens syntaxiques de faire varier la forme de l'énoncé en fonction de la structure informationnelle adoptée. La syntaxe (la forme) est ainsi mise au service de la fonction. Il est possible de classer les formes de phrases de la langue sur la base de leur valeur pragmatique, en regroupant celles qui partagent la même fonction du point de vue de la *visée communicative*.

L'agent d'un verbe de processus transitif est typiquement le thème et occupe la position du sujet (par exemple *Le chat a mangé*

la souris). C'est ce qui fait dire, dans les grammaires élémentaires, « le sujet c'est celui qui fait l'action ». Mais d'autres facteurs interviennent pour le choix du thème ; notamment le degré de *détermination* des différents arguments en présence.

Le thème est normalement le constituant placé le plus haut sur l'échelle de détermination. Les groupes nominaux définis ainsi que les pronoms personnels ont vocation à occuper la position de thème, tandis que les groupes nominaux indéfinis ont tendance à occuper la position focale, en fin d'énoncé. On trouve là l'explication d'un certain nombre de règles de syntaxe. En particulier les contraintes sur les *constructions impersonnelles*, les *inversions* et les différentes formes de *passif*.

Tout écart par rapport à une situation type dans laquelle la place du sujet est occupée par un agent (généralement humain) placé très haut dans l'échelle de détermination entraîne des changements de construction. On passe alors d'une structure *pragmatiquement neutre* à des structures *marquées*, parmi lesquelles on distingue entre :

1. Les constructions *thématisantes* : elles ont pour effet de « promouvoir » au statut de thème un actant autre que l'agent. C'est le cas de :

- La construction *passive*, qui permet de thématiser le patient (ou l'objet affecté) tout en focalisant l'agent :

Cet immeuble a été construit par Le Corbusier

- La construction *pseudo-réfléchie* ou voix moyenne :

Ce produit se vend bien

- La construction avec *se faire*, qui est une autre forme de passif et permet de laisser l'agent non exprimé :

Lionel s'est fait casser la figure

- La construction *disloquée*, qui met en relief par détachement un ou plusieurs thèmes successifs :

Lionel, il est plus fort que toi

Moi, mon frère, il est plus fort que toi

2. Les constructions *focalisantes*, qui servent à introduire des éléments nouveaux. On regroupe sous ce nom :

- Les constructions *impersonnelles* :

Il est arrivé deux personnes

- Les constructions à *inversion* :

Au fond de la cour s'élève un cabanon

- Les constructions *clivées*, qui permettent d'encadrer l'information nouvelle et de la rendre saillante. On distingue les clivées du type *C'est... qui*, *C'est... que*, qui focalisent un argument :

C'est Lionel qui est arrivé le premier

C'est Lionel que j'aime

- et le type *Il y a... qui*, permettant de focaliser un événement global :

Il y a Lionel qui est arrivé

- Les constructions *pseudo-clivées* :

Ce que j'aime, c'est la linguistique

Ce qui m'étonne, c'est que Lionel soit arrivé le premier

Les clivées en *C'est... qui* / *C'est... que* et les pseudo-clivées sont dites *présupposantes* : *Ce que j'aime* présuppose que « j'aime quelque chose ».

LE COMPOSANT SÉMANTIQUE

Les catégories sémantiques

Les *catégories sémantiques* se présentent comme des *systèmes de marqueurs grammaticaux* qui traduisent et donc catégorisent différents aspects de l'expérience humaine ; il s'agit par exemple de notre perception de l'écoulement du temps, du mode de déroulement des événements ou encore de la répartition des entités et des êtres – animés ou inanimés, humains ou non humains, mâles ou femelles, etc.

Ces structures linguistiques sont évidemment liées aux *structures cognitives*. Bien qu'elles soient propres à chaque langue dans leur organisation particulière, on peut poser qu'elles ont un fondement universel. Elles ne sont pas pour autant un reflet de ce qu'il est convenu d'appeler la « réalité extralinguistique ».

En français, certaines de ces catégories – le *nombre*, le *genre*, le *temps*, la *modalité*... – reçoivent une traduction morphologique spécifique et sont donc faciles à repérer, d'autres doivent être reconstruites par l'analyse (il en est ainsi de l'*aspect*). Mais ces systèmes sont de toute façon hétérogènes, si bien qu'on ne trouve pas en règle générale de correspondance terme à terme entre classe de marqueurs et valeur sémantique.

Les principales catégories sémantiques sont le *temps*, l'*aspect*, la *modalité*, la *détermination*, le *nombre*, le *genre* et la *personne*.

Les trois premières catégories sont constitutives du système verbal avec ses différents paradigmes ou « tiroirs ». Elles correspondent à des opérations solidaires dans la construction de tout énoncé, et il n'est guère étonnant qu'elles se trouvent exprimées par des systèmes profondément imbriqués à la fois par la forme et par le sens : en français, la frontière entre les catégories du temps, de la modalité et de l'aspect est brouillée. La détermination concerne à la fois le groupe nominal et le groupe verbal. Le genre et le nombre sont ancrés dans le groupe nominal et ne touchent le groupe verbal qu'à travers des phénomènes d'accord.

Le temps

La catégorie du temps semble aller de soi. Tout message, toute requête ou transmission d'information s'inscrit dans le temps, temps de l'énonciation (moment où l'énonciateur s'exprime : le *moi*, *ici*, *maintenant*) ou temps de l'énoncé, qui peuvent coïncider ou non. Le vers d'Henri Michaux *Je vous écris d'un pays lointain* est un exemple simple de coïncidence entre le temps de l'énonciation et le temps de l'énoncé.

Le présent est le « temps origine », qui se traduit grammaticalement comme un temps « par défaut » ou non marqué. Sa place centrale au cœur du dispositif en fait aussi la forme la plus polysémique et la plus difficile à cerner. Le présent est apte à exprimer à la fois tous les temps et aussi l'absence de temporalité.

Les autres temps s'organisent par opposition au présent : temps simples ou absolus (imparfait, passé simple, futur) ; temps composés, qui, outre leur valeur aspectuelle d'accompli, permettent de situer les relations d'antériorité par rapport à des repères absolus.

Le présent-caméléon

Les valeurs du présent sont si diverses qu'on peut le traiter de caméléon. La raison en est double : d'une part, ses emplois relèvent d'une distinction entre trois plans d'énonciation (plan du récit, plan du discours, plan du commentaire); le présent appartient aux trois plans, contrairement au passé simple qui est restreint au plan du récit, ou au futur périphrastique qui appartient au discours. D'autre part, le « temps » présent est aussi un « aspect », et il est difficile de séparer les deux fonctionnements.

On considérera trois cadres : le présent *borné*, *non borné* et *transposé*.

Le présent borné

- Depuis un repère passé jusqu'au moment de l'énonciation :
Il pleut depuis trois heures
L'homme existe depuis quatre millions d'années
- Depuis le moment de l'énonciation jusqu'à un repère futur :
Je sors dans un instant
- Dans le moment de l'énonciation :
Revenons à nos moutons

C'est aussi le temps du reportage et de la description sur le vif.

Le présent non borné

Il peut exprimer :

- Des vérités non temporelles :
La Terre tourne autour du Soleil
Ici repose un doux ami de la nature

C'est aussi le temps du commentaire, du raisonnement, de l'analyse.

- Des actions ou états habituels :
J'ai toujours faim en me levant

Le temps se confond ici avec l'aspect.

Le présent transposé

Il concerne :

- Le récit historique :
En 49 avant J.-C., César traverse le Rubicon
- La narration de blagues, d'événements, d'anecdotes :
Deux hommes sont accoudés au comptoir. Le premier dit : ...

C'est aussi le temps du synopsis d'œuvres de fiction (littérature ou cinéma).

L'aspect

Dans la tradition grammaticale scolaire, tous les paradigmes ou tiroirs verbaux sont qualifiés de « temps ». Pourtant, une partie d'entre eux sont avant tout des valeurs *aspectuelles*.

En français, l'aspect est une catégorie composite, dont l'expression est *hétérogène* : il se manifeste au niveau du *lexique verbal*, au

Le rôle du contexte et de la situation

L'énoncé *Les singes mangent des bananes* peut recevoir une interprétation *spécifique* ou *générique*. Dans le premier cas, le verbe au présent s'interprète comme « processus actuel inaccompli qui coïncide avec le moment d'énonciation » ; il s'agit d'une forme mixte aspecto-temporelle, équivalente de *Les singes sont en train de manger des bananes*. Le sujet *les singes* est posé comme « agent » d'une action. Dans le second cas, il s'agit d'une forme purement aspectuelle de valeur *gnomique*, permettant l'expression d'une vérité générale ou d'une propriété sans référence temporelle. Le sujet *les singes* est posé comme étant le « siège » de cette propriété.

La *dislocation* ou *double marquage* constitue un test discriminant : *Les singes, ça mange des bananes* n'est possible que si l'énoncé est générique. Si l'énoncé est spécifique et donc actualisé, on aura *Les singes, ils mangent des bananes*.

On retrouve un cas semblable avec le passé composé, dont la valeur centrale, on l'a vu, est celle d'accompli. On peut opposer néanmoins là aussi des emplois définis (spécifiques) et des emplois indéfinis (génériques).

Ainsi :

J'ai déjà mangé du caviar = « Je suis un mangeur de caviar »

s'oppose à :

J'ai déjà mangé le caviar (il n'en reste plus)

Ici, l'opposition repose sur l'article, partitif ou défini. Dans les langues slaves, qui ne possèdent pas d'articles, et dans lesquelles les oppositions aspectuelles sont obligatoirement marquées, on aurait dans le premier cas une forme de passé imperfectif, et dans le deuxième cas un passé perfectif.

On voit ainsi que la délimitation de l'aspect verbal en contexte est étroitement liée à la détermination dans le groupe nominal, qu'il s'agisse du sujet ou de l'objet. C'est pourquoi la catégorie de la détermination est inséparable de la triade *temps, aspect, modalité*.

niveau des *paradigmes* de conjugaison et au niveau global de l'*énoncé*, où son interprétation est contextuelle.

L'aspect lexical

Indépendamment de ses emplois dans des énoncés, tout verbe peut être catégorisé comme :

- verbe d'*état* (*aimer, savoir*),
- verbe de *processus* (*travailler, courir*),
- ou verbe *événementiel* (*arriver, tomber*).

On peut opposer ainsi *chercher*, qui exprime un processus, et *trouver*, qui exprime un événement ; ou encore les couples *marcher / venir, jouer / gagner, parler / dire*.

Les distinctions aspectuelles

On a coutume, dans les analyses de l'aspect, d'insister sur l'opposition entre les *processus* et les *états*. Pourtant, l'opposition entre *processus* et *événement* est tout aussi importante. Il existe des affinités entre verbes de processus et verbes d'état, qui les séparent des verbes événementiels. Les verbes de processus comme les verbes d'état sont compatibles avec la durée, ils renvoient au continu alors que les verbes événementiels sont intrinsèquement *ponctuels*. Seuls les verbes de processus permettent d'énoncer des propriétés (ils sont alors employés de façon absolue) et de créer des noms d'agent, par exemple *travailler* > *travailleur*, *peindre* > *peintre*, *courir* > *coureur*. On ne peut pas former des noms d'agent sur des verbes événementiels : **c'est un tombeur* (quelqu'un qui tombe souvent), **un sorteur*, **un arriveur*, **un accoureur*... On peut dire, certes, *c'est un casseur* ou *un preneur d'otages*, mais il ne s'agit pas à proprement parler de noms d'agent.

On constate que les verbes événementiels sont intrinsèquement *perfectifs* (ils portent en eux-mêmes l'idée d'un terme), si bien que, lorsqu'ils sont transitifs, ils doivent être obligatoirement accompagnés d'un complément, alors que les verbes de processus correspondants sont *imperfectifs* et peuvent se passer d'un complément : on peut marcher ou courir sans but ni terme visé mais on doit aller ou accourir *quelque part*, on peut écrire ou peindre ou parler (de façon indéterminée) mais on doit forcément décrire ou dépeindre ou dire *quelque chose*.

Le lexique fait parfois appel, comme dans les autres langues indo-européennes, à des préverbes « perfectivants » : *écrire* s'oppose ainsi à *décrire* et à *transcrire* ou *inscrire*, *courir* à *accourir*, *s'endormir* à *dormir*, *s'envoler* à *voler*, etc. ; ce fonctionnement est cependant beaucoup moins cohérent que dans les langues slaves ou même en anglais ou en allemand.

Les verbes événementiels, encore appelés « instantanés », impliquent un franchissement de frontière ou de seuil et donc un changement d'état irréversible : *prendre*, *casser*, *briser*, *sortir*, etc.

Un certain nombre de ces verbes (qui se trouvent être tous intransitifs) font appel au verbe *être* pour former leur parfait : *tomber*, *sortir*, *entrer*, *naître*, *mourir*, *arriver*, *partir*, *venir* et ses composés, *accourir* (contrairement à *courir*), et quelques autres.

Dans le cas de verbes à double valence comme *descendre* et *monter*, le changement d'auxiliaire est la marque du changement de valence : *J'ai descendu mes affaires* / *Je suis descendu*. L'énoncé (appartenant à une chanson enfantine) *J'ai descendu dans mon jardin* est considéré comme non standard.

Parmi les aspects inscrits dans le lexique, on distingue encore l'aspect *inchoatif* et l'aspect *itératif* ; ainsi, pour *voler* : aspect inchoatif *s'envoler*, aspect itératif *voleter*.

L'aspect dans les paradigmes verbaux

Temps et aspect sont étroitement imbriqués dans la morphologie flexionnelle et on peut dire qu'aucune forme du verbe n'est totalement aspectuelle ou totalement temporelle.

C'est dans l'opposition entre *temps simples* et *temps composés* qu'il faut voir la marque la plus évidente de l'aspect. Les temps simples comportent un aspect *zéro*, *non marqué*, les temps composés un aspect *marqué* : ce sont des parfaits à valeur grammaticale d'*accompli* ; il s'y greffe, de façon secondaire, une valeur d'antériorité ; en français parlé moderne, bien entendu, le passé composé a pris une valeur avant tout temporelle.

Les verbes de suppléance aspectuelle

L'expression de l'aspect fait également appel à des périphrases par l'intermédiaire de verbes opérateurs comme *commencer à*, *se mettre à*, *être en train de*, *cesser de*, *ne cesser de*, *finir de*,

venir de, verbes qu'on peut qualifier d'auxiliaires de *suppléance aspectuelle*.

En effet, ces périphrases suppléent, d'une part, à certaines lacunes de l'aspect lexical des verbes : ainsi, *commencer à* ou *se mettre à* comme expression de l'*inchoatif*, *cesser de* ou *finir de* comme expression du *terminatif*, *ne cesser de* comme expression de l'*itératif*, *continuer à* pour le *duratif*; et, d'autre part, à certaines lacunes de l'aspect morphologique : ainsi, *être en train de* pour l'expression de l'*inaccompli* (le présent, comme d'ailleurs l'imparfait, étant ambigu sur ce point) et *venir de* pour l'*accompli adjacent*, c'est-à-dire très proche du moment de l'énonciation (dans certains dialectes du français, on trouve la forme suraccomplie : *je viens de te l'avoir dit*).

La modalité

La modalité est une catégorie *sémantico-pragmatique*, qu'il ne faut pas confondre avec ses différentes formes d'expression, au premier chef le *mode grammatical*.

La modalité traduit généralement le *point de vue* de l'énonciateur par rapport au contenu propositionnel (*dictum*) de l'énoncé. Ce point de vue est par définition *subjectif*. On distingue la modalité d'*assertion*, la modalité *épistémique*, la modalité *appréciative*, qui portent donc globalement sur le contenu du message, d'où le nom de *modalité externe*.

Il existe un autre type de modalité dite *radicale*, dont la *portée* est au contraire *interne* à l'énoncé (elle fait partie du message); elle exprime typiquement la volonté, l'obligation et la permission et est en rapport avec la force *illocutoire* des énoncés.

L'assertion

Elle peut prendre la forme affirmative ou négative, bien que la négation apparaisse comme plus marquée et constitue dans certains cas une modalité à part entière (dénégation, rejet, refus, valeur *il n'est pas vrai que*). Le parallélisme structural se traduit par l'emploi de *oui* et de *non* comme substituts propositionnels :

Est-il parti ? – Je pense que oui / Je pense que non

Une particule énonciative polyvalente : *bien*

Qui a pu venir? est un énoncé ambigu, alors que *Qui a bien pu venir?* ne l'est pas (rôle discriminatoire de *bien*).

En phrase affirmative, *bien* permet de solliciter l'approbation d'un coénonciateur :

On achève bien les chevaux

ou de renforcer une hypothèse :

Il a (fort) bien pu sortir

Bien permet aussi d'affirmer sa position (*bien* adversatif) :

Il a bien pu sortir, lui

Dans tous les cas, la présence de *bien* se rattache à une prise de position de l'énonciateur.

L'interrogation est la suspension de l'assertion. Elle peut être orientée (questions interro-négatives : *Est-ce qu'il n'est pas déjà parti?*) ou équipondérée (questions ouvertes : *Est-ce qu'il est parti?*).

Négation / affirmation

Il existe de nombreuses affinités entre interrogation et négation qui les opposent à l'affirmation dans certains contextes.

Présence d'expressions ou de mots de sens négatif ou hypothétique

On peut dire :

Je n'ai pas vu grand-chose de beau / As-tu vu grand-chose de beau?

mais non :

**J'ai vu grand-chose de beau*

On dit :

Je ne sais pas s'il vient / Sais-tu s'il vient?

mais non :

**Je sais s'il vient*

Ou encore :

Je n'en ai pas la moindre envie / En as-tu la moindre envie?

mais non :

**J'en ai la moindre envie*

Présence du subjonctif, qui a vocation à exprimer le non-factif (alors qu'on trouve l'indicatif dans l'affirmation, exprimant le factif)

On trouve le subjonctif dans :

Je ne crois pas / ne pense pas qu'il soit parti

Crois-tu / Penses-tu qu'il soit parti ?

Par opposition à :

Je crois / Je pense qu'il est parti

Nombre d'expressions figées ou proverbiales n'admettent que la forme négative :

Je ne bougerai pas le petit doigt pour vous aider

Il ne sait pas le premier mot de cette affaire

Je n'ai pas le premier sou

Ça ne vaut pas tripette

Je ne sache pas que

L'assertion peut s'accompagner de *modalisateurs d'assertion* qui qualifient le dire de l'énonciateur, renforcent la position de celui-ci et sollicitent un coénonciateur (prise à témoin) : *à dire vrai, franchement, à proprement parler, pour parler simplement, métaphoriquement parlant, etc.*

L'assertion est le plus souvent articulée avec d'autres modalités telles que la modalité épistémique, la modalité appréciative, la modalité radicale.

La modalité épistémique

Elle permet à l'énonciateur de traduire sa plus ou moins grande *certitude* quant au caractère de *fait* de ce qu'il énonce. La traduction grammaticale de cette modalité est très variée. Les formulations suivantes contiennent toutes, sous des formes diverses, la *modalité du certain* :

C'est certain / sûr que Lionel est arrivé (adjectifs opérateurs, construction impersonnelle)

Je suis certain / sûr que Lionel est arrivé (forme personnelle)

Assurément / à coup sûr Lionel est arrivé (adverbe détachable)

Les modalisateurs d'assertion

Les *modalisateurs du dire* permettent à l'énonciateur de qualifier son acte de parole au moment même où il l'effectue.

C'est une catégorie hétérogène par la forme bien que sémantiquement homogène. Les modalisateurs ont une propriété en commun : ils sont *disjoints*, c'est-à-dire séparés du reste de l'énoncé par une pause / virgule. On trouve parmi eux :

- Des adverbes de manière recyclés :

franchement, sérieusement, concrètement

- Des propositions infinitives :

pour tout dire, pour parler franchement, pour commencer / finir / conclure, sans mentir

- Des locutions prépositionnelles :

en un mot, en clair, en gros, en bref, en stricte confidence, en toute franchise, à propos, au fait

- Des syntagmes comportant des éléments déictiques, cadrant la relation énonciative :

de vous à moi, entre nous

L'expression des hypothèses

Les locuteurs ont le choix entre :

- L'emploi du conditionnel et du futur :

Un nouveau virus de la grippe aurait été repéré cet hiver en Mongolie

Il s'agit d'une hypothèse non prise en charge par l'énonciateur. C'est la modalité propre au discours rapporté, sous caution.

Il sera parti avant l'heure

Il s'agit d'une hypothèse de type déductif.

- L'emploi des verbes modaux *pouvoir, devoir* :

Il doit être parti (probabilité forte) = *Il est probable qu'il est parti*

Il a pu partir = *Il est possible qu'il soit parti*

Hypothèse non déductive, qui s'inscrit dans une série de scénarios également possibles.

Lionel est certainement / sûrement arrivé (adverbe à incidence interne)

C'est une chose certaine que Lionel est arrivé / Que Lionel soit arrivé est une chose certaine (constructions clivées)

Lionel est arrivé, j'en ai la certitude (construction disloquée)

Je t'assure que Lionel est arrivé (verbe de dire à effet performatif)

La position de l'énonciateur est constamment affirmée même lorsque l'énoncé ne comporte pas de *je* explicite. Dans toutes ces variantes, l'expression de la modalité a sous sa portée l'ensemble de la relation prédicative. Elle en est *détachable* ; c'est-à-dire que l'énoncé reste bien formé si l'on retire la modalité.

La modalité appréciative

Là aussi l'expression grammaticale est variée et fait appel soit à des adverbes, soit encore à des verbes et adjectifs dits « opérateurs » car ils régissent des complétives. Ces complétives sont *factives* et contiennent néanmoins des formes de subjonctif.

Le subjonctif et ses paradoxes

Le subjonctif exprime d'une part le *non-certain*, l'*hypothétique*, le *peu probable* (y compris la négation du certain) et s'oppose à l'indicatif, associé au *certain* et au *probable*.

Mais par ailleurs il constitue la marque grammaticale de la modalité *appréciative*, ce qui peut apparaître paradoxal puisque cette modalité s'articule sur du *factif* ; elle est donc *présupposante* :

Je regrette, je me réjouis, j'approuve, j'apprécie... que Lionel soit parti

présuppose « Lionel est parti ».

Le subjonctif est également requis dans les propositions complétives régies par des verbes déontiques ou de volonté (modalité intersubjective) :

Je veux, je souhaite, il faut, il convient, il vaut mieux... que Lionel parte

On ne saurait donc attribuer au subjonctif une valeur claire et constante. Certains l'estiment menacé de disparition. Ce n'est vrai qu'à l'imparfait.

Heureusement, il est parti

Heureusement qu'il est parti

Je me réjouis qu'il soit parti

Je suis heureux qu'il soit parti

C'est heureux/Il est heureux qu'il soit parti

Quelle chance qu'il soit parti !

La modalité radicale

La modalité *jussive* ou *injonctive* est marquée par l'emploi de l'impératif et du subjonctif :

Viens !

Qu'il vienne !

Je veux/Il faut que tu viennes

Ambiguïté des verbes modaux

Il existe une relation constante entre *modalité déontique* et *modalité épistémique*, la seconde étant dérivée de la première. Ceci est un trait commun à de nombreuses langues.

Les mêmes verbes modaux peuvent prendre l'une ou l'autre valeur selon le contexte. On peut cependant les distinguer par des propriétés syntaxiques différentes. Ainsi, *devoir* et *pouvoir* sont par exemple indifférents au parfait et à la négation (ce sont des verbes transparents) lorsqu'ils ont une valeur épistémique mais pas lorsqu'ils ont une valeur déontique.

Pour exprimer « Il est probablement / peut-être sorti », on peut dire indifféremment :

Il a dû / pu sortir = Il doit / peut être sorti (indifférence au parfait)

Pour exprimer « Il est probable qu'il n'est pas sorti », on a le choix entre :

Il n'a pas dû sortir = Il a dû ne pas sortir (indifférence à la négation)

En revanche, si *pouvoir* s'interprète comme « avoir la possibilité, l'autorisation » :

Il a pu ne pas sortir et Il n'a pas pu sortir

ont un sens différent.

La modalité *déontique* exprime l'obligation, la permission, la capacité, la volonté. Elle se réalise par l'emploi des verbes modaux *pouvoir*, *devoir*, *falloir* et diverses constructions causatives.

La détermination

La catégorie sémantique de la détermination concerne le groupe nominal tout autant que le groupe verbal.

La détermination dans le groupe nominal

Elle repose sur deux types de facteurs : sémantiques et morphosyntaxiques. La prise en compte de ces deux facteurs permet de construire une hiérarchie, c'est-à-dire une *échelle de détermination*.

Les facteurs sémantiques

Dans le cadre d'un groupe nominal, les référents *animés* sont plus déterminés que les référents *non animés*, les *humains* sont plus déterminés que les *non humains*, les référents *féminins* sont plus déterminés que les référents *masculins* (le masculin, étant la forme non marquée, peut prendre une valeur générique), les référents *comptables* sont plus déterminés que les référents *non comptables*, les *singuliers* sont plus déterminés que les *pluriels*. Enfin, les référents *spécifiques* sont plus déterminés que les référents *génériques*.

Les facteurs morphosyntaxiques

Les pronoms *déictiques* (*je* et *tu*) se situent au sommet de l'échelle de détermination ; en effet, ils ont pour propriété de désigner les participants à l'acte de parole – énonciateur et coénonciateur ; ils reçoivent leur détermination de la *situation d'énonciation* et non du contexte. Puis viennent les pronoms *anaphoriques* à référent humain et les noms propres, qui permettent de désigner des participants de « troisième personne », déjà présents dans le contexte et /ou la situation de discours. Ensuite, on trouve les groupes nominaux définis et, enfin, en bas de l'échelle, les groupes nominaux indéfinis.

Dans une structure à plusieurs arguments, l'argument placé le plus haut dans la hiérarchie de détermination est le meilleur candidat à la position *thématique* (celle du sujet dans la *phrase canonique*, et ce indépendamment de son *rôle sémantique*).

La hiérarchie de détermination

Référence déictique	<i>je</i> (énonciateur) <i>tu</i> (coénonciateur)	
Référence anaphorique	<i>il / elle</i> (humain) // Nom propre : <i>Rodolphe / Lucie</i> <i>il / elle</i> (non humain)	
GN défini	(animé humain)	<i>la femme</i> <i>l'homme</i>
	(animé non humain)	<i>la jument</i> <i>le cheval</i>
GN indéfini	(inanimé)	
	• comptable	<i>la tasse</i>
	• non comptable	<i>le sucre</i>
	(humain)	<i>une femme</i> <i>un homme</i>
GN indéfini	(non humain)	<i>une jument</i> <i>un cheval</i>
	(inanimé)	
	• comptable	<i>une tasse</i>
	• non comptable	<i>un morceau de sucre</i>

Chacun aimant par-dessus tout parler de soi, *je*, souvent dédoublé en *moi je*, est le thème par excellence.

La détermination dans le groupe verbal

Comme pour le groupe nominal, des facteurs sémantiques et formels se combinent.

Facteurs sémantiques

Les prédicats à référence spécifique sont plus déterminés que les prédicats génériques. Les prédicats perfectifs sont plus déterminés que les imperfectifs (*dire* versus *parler*). Les événements et les actes ponctuels sont plus déterminés que les processus. Les processus sont à leur tour plus déterminés que les états ou les propriétés.

Facteurs syntaxiques

La présence d'un complément ou d'un circonstant augmente la détermination du prédicat : *Lionel écrit* versus *Lionel écrit une lettre*.

Le genre

Répartition du genre

Le genre grammatical est avant tout un *mode de classement* des substantifs. En effet, un substantif, en français, ne se conçoit pas en dehors d'une attribution du genre masculin ou féminin. Il s'agit d'une contrainte formelle qui ne reflète que très imparfaitement l'état du monde et en particulier la répartition entre les sphères de l'*animé* et de l'*inanimé*, de l'*humain* et du *non-humain*, *mâle* et *femelle*.

Le genre des êtres animés est le plus souvent *motivé*. En effet, à quelques exceptions près, les êtres de sexe masculin sont désignés au masculin et les êtres de sexe féminin au féminin.

Quand le genre ne correspond pas au sexe

Les *mannequins* sont plus souvent des femmes que des hommes. On peut dire le contraire des *sentinelles* et des *ordonnances*, et sans doute des *fripouilles* et des *canailles*. Quant aux *victimes*, elles peuvent être de l'un ou l'autre sexe, de simples *personnes* humaines, autrement dit des *individus*.

Il faut noter aussi que les animaux sont, selon leur espèce, nommés tantôt au masculin, tantôt au féminin (*le chat / la souris*, *le mouton / la vache*). Étant moins déterminés que les humains, ils ne reçoivent d'appellation sexuée que lorsque la distinction est cruciale. C'est un peu ce qui se passe pour les bébés, qui cessent précisément de l'être dès lors qu'on peut les nommer *petite fille* ou *petit garçon*.

Le genre des noms à référent inanimé est évidemment *arbitraire*, c'est-à-dire non motivé sémantiquement ; la répartition n'est pas pour autant dépourvue de motivation formelle, c'est-à-dire interne au système. Le genre est hautement prévisible à partir de la syllabe finale du mot. Le degré de prédictibilité peut atteindre 100 %.

Dans certains cas, la finale phonétique n'est pas pertinente, et c'est la finale graphique qui est discriminante ; ainsi, les mots en *-oir* (*couloir*) sont masculins et les mots en *-oire* (*bouilloire*) féminins bien que les uns et les autres se prononcent [war].

Fluctuations du genre

Le latin avait un troisième genre, le neutre. Les neutres latins sont systématiquement passés au masculin, qui est le genre par défaut ou genre non marqué. Les exceptions concernent certains neutres pluriels collectifs, dont la terminaison en *-a* a provoqué le passage dans la classe des féminins. Il en est parfois résulté des doubles comme *graine* (fém.) de *grana* (neutre pluriel) et *grain* (masc.) de *granum* (neutre singulier).

Les mots d'emprunt sont généralement intégrés dans les masculins (*un skateboard, un hamburger, un oukase, un parking, le web*), sauf s'ils se terminent par *-a*, finale féminine par excellence dans les langues romanes et slaves.

On observe des fluctuations de genre aussi bien en diachronie qu'en synchronie : *jument, horloge* et *automne* ont changé de genre ; *astérisque, amour, équivoque* et *pétale* sont sujets à variation. *Autoradio* est du masculin alors que ses constituants sont féminins. *Autoroute* a failli avoir le même sort.

Discrimination par le genre

Au plan de la structuration du lexique, de nombreux mots homonymes, homophones ou polysémiques se distinguent grâce au genre : *le voile / la voile ; le poêle / la poêle / le poil ; le pendule / la pendule ; le critique / la critique*, etc., bien que l'absence de systématisme rende ce critère peu fiable pour un apprenant étranger.

Le genre a en outre une valeur fonctionnelle en discours : dans les relations *anaphoriques*, l'accord du pronom en genre facilite le repérage du groupe nominal antécédent et participe ainsi à la *cohésion*.

Des conflits se produisent lorsque le genre grammatical ne correspond pas au sexe du référent.

Le professeur est enceinte

Une des fonctions essentielles du genre est le repérage des antécédents, dans le cadre des relations anaphoriques.

En français, un référent masculin est repris par un pronom masculin et un référent féminin par le pronom féminin. Il y a conflit chaque fois qu'un mot ne présente pas l'alternance morphologique (cas plutôt rare comme capitaine, professeur, témoin ou sage-femme) ou lorsqu'on utilise abusivement une forme de masculin pour désigner une femme. La cohésion dans la phrase ou le texte est alors mise en danger, ce qui donne lieu à des stratégies d'évitement diverses. La plus simple consiste à couper la phrase en deux : Notre professeur d'histoire est une femme ; elle est enceinte.

« L'élargissement du capitaine Prieur »

(Extrait de *En écoutant parler la langue*, par Marina Yaguello)

Le vendredi 6 mai 1988, la France entière apprenait que le capitaine Prieur, agent secret compromis dans l'affaire du *Rainbow Warrior* et assigné à résidence sur un atoll de Polynésie, était rapatrié.

Le motif, selon le communiqué du Premier ministre, Jacques Chirac, était le suivant : « [...] Le capitaine Prieur est actuellement *enceinte* et l'accord prévoyait que, dans ces circonstances, *elle* pouvait être rapatriée à Paris. »

Le caractère incongru (linguistiquement parlant, naturellement) de cette déclaration ne semble pas avoir troublé M. Chirac. En revanche, certains des journalistes chargés de rendre compte de l'événement ont manifestement été embarrassés d'avoir à utiliser dans une même phrase *Le capitaine Prieur* et l'expression *elle est enceinte*. D'où différentes stratégies d'évitement (*Le Monde*, *Libération*) ou au contraire de mise en relief (*Le Canard enchaîné*) du problème.

[...] Le rédacteur du *Monde* répartit l'information dans trois phrases distinctes :

(1) « Le capitaine Prieur, un des deux agents français impliqués dans l'attentat contre le *Rainbow Warrior*, a quitté l'atoll de Hao, où *elle* vivait depuis 1986 » ;

(2) « [...] la décision de rapatrier *M^{me} Prieur* a été prise sur la base d'un "dossier précis", en fait *M^{me} Prieur* serait *enceinte* » ;

(3) « [...] M. David Lange avait affirmé dans une déclaration que Paris lui avait fait connaître, vendredi matin, sa décision de rapatrier "immédiatement" *M^{me} Prieur*, qui est attendue en France avec son mari samedi ».

[...] *Libération* adopte une stratégie d'évitement absolu ; il titre : « Le retour opportun et controversé du capitaine Prieur » et sous-titre : « Assignée à résidence sur l'atoll de Hao depuis sa participation au sabotage du *Rainbow Warrior*, l'ex-épouse Turenge est sur le chemin du retour. Pour cause de grossesse. »

[...] Le rédacteur du *Canard enchaîné* met carrément les pieds dans le plat : il parle dans un premier temps de la « la grosseesse rapatriée de la capitaine Prieur » puis, un peu plus loin : « "le" capitaine Prieur est effectivement enceinte », signalant par des guillemets l'inadéquation de l'article masculin.

(1991. Paris : Éditions du Seuil.)

Le masculin générique

Le masculin est le genre *non marqué*. Il peut prendre de ce fait une valeur générique, englobant les référents féminins. Ceci ne justifie en rien l'emploi du masculin pour désigner une femme titulaire d'une fonction prestigieuse lorsque l'énoncé a clairement une valeur spécifique, en dépit des déclarations des académiciens :

« Le genre dit couramment masculin est le genre non marqué, qui a capacité à représenter à lui seul des éléments relevant de l'un et de l'autre genre » (*Le Monde*, 30 avril 1984).

La forme non marquée est bien évidemment sélectionnée par défaut lorsque le référent est indéfini, non spécifié. Et c'est ce qui légitime l'emploi du masculin dans les énoncés génériques.

Le nombre

Le français oppose les noms comptables (ou *discrets*) et les noms non comptables (ou *compactes*). Mais, entre ces deux classes, se trouve une classe de noms qualifiés de *denses*, qui peuvent avoir selon les contextes un fonctionnement comptable ou non comptable.

Les noms « discrets »

Ils désignent des *entités* (individus, objets, actes, événements) à la fois individualisables et pluralisables. Ainsi, *homme*, *maison*, *fête*, *départ* sont des noms discrets, mais *semailles* ne l'est pas car il n'y a pas de forme de singulier correspondante (**une semaille*). Les noms discrets sont avant tout quantifiables.

Les noms « compactes »

Ils désignent des *abstractions* : concepts, propriétés, qualités (*blancheur*, *charité*). Ils ne sont ni individualisables ni pluralisables.

Les noms « denses »

Ils désignent des *masses* ou des *matières* (*craie, bois, pierre*). Ils sont dans une relation d'échange constant avec les noms discrets (*un bois, une craie, une pierre*), alors que les noms compacts sont irréductiblement non comptables ; on peut élever *des poulets* (discret) et manger *du poulet* (dense) ; acheter *du pain* (dense) ou acheter *un petit pain au lait* (discret). Les noms denses, auxquels il faut ajouter les noms désignant des ensembles (*meublier, tuyauterie*), admettent l'expression d'un fractionnement (*un bâton de craie, une tranche de rôti, une pièce de meublier, un morceau de pain, un grain de riz, une coupe de bois...*).

La *morphologie* réduit le nombre grammatical à deux notions : le singulier et le pluriel : *une maison, des maisons*. D'autres langues marquent dans leur grammaire des notions plus différenciées, par exemple :

- le duel, pour les objets ou personnes qui vont par paires ;
- le paucal, pour les entités supérieures à trois, mais inférieures à dix ;
- le pluriel interne ;
- le collectif, pour désigner un ensemble ;
- le massif, pour désigner un ensemble non dénombrable.

PROPRIÉTÉS SÉMANTIQUES DES ÉNONCÉS**Énoncés factifs, non factifs et contre-factifs**

Les verbes de parole, d'opinion et d'affect ont la propriété de valider, d'invalider ou de laisser ouvert à la spéculation le *statut de fait* du contenu de la proposition complétive qu'ils introduisent. Ainsi l'énoncé :

Je sais que Paris est la capitale de la France

est dit *factif*, car dire qu'on sait quelque chose présuppose que ce que l'on sait est un fait. L'énoncé :

Je ne sais pas que Paris est la capitale de la France

comporte donc une contradiction dans les termes. Si on passe à l'imparfait :

Je ne savais pas que Paris était la capitale de la France

l'énoncé devient possible ; il permet de conserver le *présupposé factif* avec comme implication « maintenant je le sais ». Au contraire :

Je pense que Paris est la capitale de la France

est un énoncé *non factif*, car l'énonciateur ne prend pas en charge le caractère de fait de la proposition. Enfin :

Lionel s'imagine que Londres est la capitale de la France (le pauvre idiot !)

est un énoncé *contre-factif*, car il a comme présupposé que Londres *n'est pas* la capitale de la France.

Il faut noter que le caractère factif, non factif ou contre-factif des propositions ne correspond pas nécessairement à la *réalité extralinguistique*. Ce qui est en cause n'est pas la vérité dans l'absolu mais bien la *prise de position de l'énonciateur*. On peut par exemple intervertir *Londres* et *Paris* dans les exemples ci-dessus sans pour autant changer les présupposés, car ceux-ci n'engagent que l'énonciateur.

Quelques verbes à présupposé factif : *savoir, reconnaître, admettre, déclarer, regretter, se féliciter, déplorer, avouer...*

Quelques verbes à présupposé non factif : *penser, supposer, croire, imaginer...*

Quelques verbes à présupposé contre-factif : *prétendre, faire croire, s'imaginer.*

Énoncés génériques et spécifiques

Un énoncé contenant l'expression d'un état de fait ou d'une propriété à propos d'une classe d'entités ou d'individus est dit *générique* :

Le soleil se lève à l'est

Un énoncé décrivant au contraire un acte, un processus ou un événement auxquels participent des actants clairement individualisés est dit *spécifique* :

Le soleil est déjà levé

Cette distinction est *grammaticalisée* de différentes manières à travers la forme de détermination nominale, le choix des reprises anaphoriques, l'aspect, la voix du verbe. Le masculin, genre non marqué, englobe le féminin dans les énoncés génériques.

**Les marqueurs génériques :
le pronom ça et la voix moyenne**

Dans les cas où les déterminants et l'aspect du verbe permettent à la fois l'interprétation spécifique et l'interprétation générique comme

Les singes mangent des bananes

on peut avoir recours à la *dislocation*, pour supprimer l'ambiguïté.

Le pronom *ça*, qui a une fonction *désindividualisante*, permet de pointer la classe et non l'individu, d'où les contrastes suivants entre énoncés spécifiques et énoncés génériques :

Regarde les singes dans la cage; ils sont en train de manger des bananes / Les singes, ça mange des bananes

Ces politiciens, ils se croient tout permis / Les politiciens, ça se croit tout permis

Ces enfants-là, ils passent leur temps à jouer au foot / Les enfants, ça aime jouer

Ce chocolat 78 % pur cacao, je l'adore; pourtant en général le chocolat je n'aime pas ça

La voix dite « moyenne », qui fait appel au pronom réfléchi *se*, est également un marqueur d'emploi générique :

Le foie gras se mange avec du pain grillé

versus **Le foie gras d'hier soir s'est mangé avec du pain grillé*

qui est impossible.

Ou encore

Ce livre se lit facilement

versus **Ce livre s'est lu*

Les traits sémantiques

Les mots peuvent être décomposés en constituants, généralement organisés en oppositions binaires, dont la combinaison contribue au sens de l'ensemble. Ces *traits sémantiques* peuvent être de deux ordres : lexical et grammatical.

Les traits sémantiques lexicaux

On oppose les traits *animé* et *non animé*, *humain* et *non humain*, *mâle* et *femelle*, *concret* et *abstrait*, *comptable* ou *non comptable*. Ces traits contribuent à la définition des mots sémantiquement pleins. Ils traduisent la catégorisation qu'effectue la langue dans l'univers extralinguistique. Les franchissements de frontières entre traits opposés sont responsables du *sens figuré*.

Les traits sémantiques grammaticalisés

On oppose les traits *personnel* ou *non personnel*. Ces traits correspondent à des propriétés *syntaxiques*. Ils se traduisent par le choix, dans les énoncés, entre deux séries de formes pronominales :

- Les formes *personnelles* : l'indéfini *personne*, la série des pronoms toniques (*lui*, *elle(s)*, *eux*), les déictiques *celui-ci*, *celui-là*, l'interrogatif *qui*.
- Les formes *non personnelles*, qui sont des *neutres résiduels* : *rien*, *ça*, *ceci*, *cela*, *ça*, *y*, *en*, les interrogatifs *que* et *quoi*.

Les autres formes pronominales – les pronoms non toniques (clitiques) *il(s)*, *elle(s)*, les possessifs – ne sont pas distinctives.

Interférences entre lexique et grammaire

Le trait + *personnel* coïncide souvent avec le trait + *humain* du lexique, de même que le trait – *personnel* avec le trait – *humain*. Mais c'est loin d'être toujours le cas. Lorsqu'il y a conflit, le trait grammatical l'emporte sur le trait lexical en induisant des effets de sens particuliers. C'est ce qui permet d'opposer :

Ça, c'est mon frère / Lui, c'est mon frère

ou bien :

Ma sœur, j'y pense souvent / Ma sœur, je pense souvent à elle

Dans ces exemples, *ça* et *y* réfèrent à des êtres *animés humains*; ils induisent un effet de sens *désindividualisant* : *Ça, c'est mon frère* pose l'existence de *mon frère*, donc du *lien de parenté*, alors que *Lui, c'est mon frère* met en évidence *l'individu*.

Ma sœur, j'y pense se distingue de la même façon de *Ma sœur, je pense à elle*.

On pourrait paraphraser l'opposition ainsi : « Je pense à ma sœur en tant qu'elle est ma sœur » *versus* « Je pense à l'individu qui est ma sœur ».

Les pronoms toniques [+ personnels] *lui* et *elle* étant *individualisants*, ils conviennent mal à des référents non humains. C'est pourquoi des énoncés comme :

?*Lui, c'est mon livre / mon ordinateur / mon chien*

ne sont acceptables qu'avec un effet de sens *humanisant*.

La valeur *désindividualisante* de *ça* explique que ce pronom s'impose dans tous les énoncés génériques quelle que soit la nature sémantique des référents. On a donc :

Le chocolat / le poulet / la politique / les enfants / les chiens / j'aime ça
mais non :

**Ce chocolat / *cette politique / *le chien / *mon frère / *ce livre, j'aime ça*

On dit :

Les hommes, ça doit manger pour vivre

Un homme, ça doit manger pour vivre

mais non :

**Lionel, ça doit travailler pour gagner sa vie*

car l'énoncé est spécifique.

Les effets désindividualisants glissent facilement vers le *péjoratif* comme dans :

Et ça se croit intelligent !

en parlant d'une personne.

Sens propre et sens figuré

Le sens figuré est omniprésent dans la langue. C'est le principal responsable de la *polysémie lexicale*. On distingue les *figures libres* et les *figures d'usage*. Ces dernières n'ont pas nécessairement un caractère poétique ou même littéraire : *les ailes du moulin, le capuchon du stylo*.

Avant d'être figée dans l'usage et de passer dans le dictionnaire, la figure naît dans l'énoncé, c'est-à-dire en contexte, de la perception d'un *écart*. C'est dire que le sens figuré met en jeu des *violations de frontières sémantiques*. On observe des transferts de domaine à domaine :

- Du concret à l'abstrait :

Le temps s'écoule (comme l'eau d'une rivière)

Cette route va de Paris à Lyon

L'aspect dans les verbes géographiques

Dans les descriptions des géographes, on observe un emploi massif de verbes *dynamiques*, décrivant des processus, des événements ou des actions, avec des sujets inanimés, *non agentifs*. Ces verbes subissent alors un changement de sens. De dynamiques, ils deviennent statiques. On peut parler de *métaphore grammaticale*.

Le point de vue du descripteur, voyageur ou savant, est ainsi transféré sur l'objet décrit :

Le voyageur voit le paysage *défiler* sous ses yeux.

En *se rapprochant* des tropiques, le climat *devient* plus sec. Puis les arbres *disparaissent*, la végétation *se réduit* à de maigres buissons : c'est la brousse qui annonce le désert. Le désert *fait place* à la savane.

Les grandes plaines *débouchent*, *s'ouvrent* sur la mer, les gorges *se rétrécissent*, *se ferment* vers le nord

Le plateau *s'avance*, *s'abaisse*, *s'élève*, *descend* jusqu'à la mer

Le désert *vient border* directement le Nil

Les montagnes *s'élèvent jusqu'à*, *culminent à*, *se dressent à* 3 000 mètres

Les falaises *s'inclinent à* 45 degrés

Les vallées *s'enfoncent profondément*, *pénètrent* dans la montagne

Les fleuves *traversent*, *parcourent*, *dévalent*, *longent*, *coupent* tout le pays

La mer *envahit* la vallée d'un petit cours d'eau

La mer *creuse* des golfes très profonds

La route *va*, *mène jusqu'à*, *court*, *monte*, *descend* jusqu'à la plaine

(Exemples tirés d'un manuel de géographie.)

En français comme dans de nombreuses langues, les parties du corps servent de matrice aux prépositions de lieu (*au pied de la montagne, au cœur de la forêt...*), l'expression de l'obligation et de la permission permet l'expression du doute, de l'hypothèse et de la certitude, l'expression du lieu prend des valeurs temporelles (*en l'espace de dix jours, les années devant ou derrière nous*), etc.

- De l'humain au non-humain ou de l'animé à l'inanimé (et vice versa) :

Ce garçon n'est pas un aigle

La rivière murmure

Mettez un tigre dans votre moteur

Je fonctionne mieux le matin

Ma voiture ne marche plus

- Du féminin au masculin ou l'inverse :

Ce mec est une nana

Madame X est le seul homme du gouvernement

La *métaphore* est la figure par excellence. Avec la *métonymie*, c'est l'un des deux principes qui structurent le langage. La métaphore constitue une relation paradigmatique (c'est une forme de substitution), la métonymie une relation syntagmatique (c'est une forme d'ellipse).

La métaphore

Il convient de partir d'une distinction, difficile à établir, entre *anomalies référentielles* et *violations de restrictions de sélection*.

L'énoncé *Ils mangent des cailloux* est une anomalie référentielle (on rencontre rarement des êtres mangeurs de cailloux, sauf dans les contes).

Les énoncés *Ils mangent de l'homme*, *Ils mangent des vers de terre* sont des anomalies culturelles (il s'agit de modes de consommation alimentaire étrangers au monde occidental).

Gober des mensonges, *avaler des kilomètres*, *dévorer la vie à pleines dents*, *dévorer un livre*, *bouffer du curé* sont des violations de restrictions de sélection et doivent donc être traités comme des figures.

Les anomalies référentielles attribuent des propriétés aux objets et aux êtres qui ne sont pas vérifiées dans l'univers normal. L'énoncé *Les animaux parlent* présente une anomalie référentielle, impliquant la construction d'un univers fictif dans lequel il devient normal d'énoncer *Le renard m'a dit* (alors que *dire* sélectionne un sujet humain). Mais cela ne change rien au sens de *parler* et *dire*, qui ne sont pas réinterprétés.

Au contraire, il y a *violation de restriction de sélection* lorsque l'énoncé, pour être interprété, demande non pas qu'on adhère à un univers imaginaire mais qu'on recatégorise le mot produisant

violation ; c'est la source de la métaphore. *Tu es mon lion superbe et généreux* n'indique pas que l'on parle à un lion mais à un être humain qui est doté des qualités attribuées au lion. *Cet homme est un cochon* renvoie à la « notion » lexicale de *cochon*, qui contient certaines propriétés physico-culturelles produisant des connotations négatives.

L'anthropomorphisme est une source importante de métaphores. D'innombrables expressions de la vie quotidienne présentent des franchissements de la frontière humain // non humain : *les murs parlent, les murs ont des oreilles, parler à un mur, les pierres de Paris parlent, ce que disent les astres, le ruisseau murmure, le vent hurle, le ciel pleure, ce travail me tue, me dévore, une énergie dévorante, tuer le temps, brûler sa vie.*

La notion de compétence interprétative

Il existe des *règles d'ajustement*, qui sont mises en œuvre par les locuteurs afin de produire du sens en luttant contre le non-sens qui pourrait résulter des violations. Ainsi, dans *Il pleut des cordes*, la démarche est la suivante :

- *1^{er} temps*. – Positionnement de l'écart dans l'axe syntagmatique : *pleuvoir* est un verbe impersonnel, qui n'admet qu'un complément d'objet redondant, qualifié par un adjectif ou un complément déterminatif (par exemple *une pluie fine, drue, d'enfer*) ; *des cordes* constitue une violation de ce principe.

- *2^e temps*. – Réduction de l'écart par substitution paradigmaticque :

Il pleut [des cordes]

[une pluie drue et continue]

équivalence qui est ici de l'ordre de l'image.

Les violations ne mènent pas forcément à une interprétation métaphorique. Les franchissements de frontière ont souvent leur origine dans la *métonymie*. Cas extrêmement banal : *La salle / l'amphithéâtre / le poulailler applaudit*, où un nom de lieu désigne des êtres animés agents qui s'y trouvent.

Le sens figuré a des implications en *syntaxe*.

LES PROPRIÉTÉS SÉMANTIQUES DES CONSTITUANTS DE L'ÉNONCÉ

La relation actantielle et la notion de rôle sémantique

La structure *actantielle* des énoncés met en relation des « actants » ou participants, qui sont partie prenante dans l'action, l'événement, le processus ou encore l'état de choses que l'on souhaite décrire. Ces actants peuvent être caractérisés en termes de *rôles sémantiques*, indépendamment des places syntaxiques qu'ils viennent occuper dans les énoncés. Ainsi, on peut trouver en position de *sujet* dans une phrase française un actant :

- agent,
- cause,
- instrument,
- sujet d'expérience,
- siège de propriété,
- bénéficiaire,
- patient - victime, etc.

Ces différents types d'actants peuvent figurer également dans d'autres positions syntaxiques sans que leur rôle sémantique soit pour autant modifié.

Il n'y a donc pas d'adéquation entre rôle sémantique et fonction syntaxique.

La fréquence des énoncés à contenu transactionnel (dans lesquels une entité agit sur une autre entité) conduit à privilégier la correspondance entre l'*agent* (rôle sémantique) et le *sujet* (place syntaxique), mais il n'y a là qu'un cas particulier. Le sujet n'est pas nécessairement « celui qui fait l'action ».

Quelques exemples :

1. *Claire adore la linguistique*
2. *Claire s'intéresse à la linguistique*
3. *La linguistique intéresse Claire*
4. *La linguistique plaît à Claire*

Le référent "Claire" se présente comme le « sujet d'expérience » dans toutes ces phrases (rôle sémantique).

Le syntagme *Claire* est le sujet syntaxique en 1 et 2, l'objet direct en 3, l'objet indirect en 4.

Le référent "la linguistique" est le « contenu d'expérience » dans tous les exemples (rôle sémantique).

Le syntagme *la linguistique* est le sujet syntaxique en 3 et 4, l'objet direct en 1, l'objet indirect en 2.

Soit les deux énoncés suivants correspondant à la même relation actantielle :

5. *Lionel a donné un cadeau à Lucie*

6. *Lucie a reçu un cadeau de Lionel*

On voit que, malgré la différence de formulation syntaxique, les rôles de *Lucie* et *Lionel* demeurent respectivement « destinataire » et « agent », *cadeau* étant « l'objet transféré ». (5) est donc synonyme de (6).

Soit encore :

7. *Le malade a subi une intervention chirurgicale*

8. *Le chirurgien a opéré le malade*

Dans les deux cas, *le malade* a le rôle sémantique de « patient ».

Soit encore :

9. *Le jardin grouille de bestioles*

10. *Les bestioles grouillent dans le jardin*

Quelle que soit la formulation syntaxique, le syntagme *le jardin* conserve le rôle de « lieu affecté » et *les bestioles* le rôle d'« agent ».

La notion de paraphrase

Deux phrases de forme différente sont dans une relation de *paraphrase* lorsqu'elles ont en commun le même contenu propositionnel et la même relation actantielle. C'est le cas des exemples ci-dessus. Tous les locuteurs produisent spontanément des paraphrases en reformulant leur dire. Le choix de l'une ou l'autre forme de phrase (actif ou passif, forme personnelle ou imperson-

nelle, etc.) n'est pourtant pas indifférent. Il est toujours motivé par la *visée communicative*.

La notion d'ambiguïté

Certaines structures sont ambiguës du point de vue des rôles sémantiques ; ainsi les constructions causatives réfléchies, qui expriment aussi bien des relations *bénéfactives* que *détrimentales* :

11. *Lucie s'est fait faire une nouvelle robe*

12. *Lucie s'est fait voler sa voiture*

En (11), on interprète l'actant *Lucie* comme « bénéficiaire », en (12) comme « victime ». On constate que les rôles sémantiques sont plus nombreux que les places syntaxiques.

La notion d'agentivité

L'agentivité s'apprécie en termes de *degrés*. Elle est maximale lorsque l'actant est un être animé humain, présumé responsable de ses actes, ayant le contrôle de ceux-ci et agissant de façon délibérée. Mais l'un ou l'autre de ces critères peut être non satisfait, et on glisse alors de la notion « d'agent » à celle de « cause » ou « d'instrument ». Dans les trois exemples qui suivent, l'agentivité du sujet apparaît décroissante.

13. *Lionel a tué sa femme d'un coup de pistolet*

14. *Lionel a tué sa femme avec son comportement insensé*

15. *Lionel s'est tué au volant de sa voiture*

Dans (13), Lionel est l'« agent » (pleinement responsable) d'un meurtre ; dans (14), Lionel est la « cause » de la mort de sa femme ; dans (15), il est l'« instrument » de sa propre mort.

Le *sens figuré* a souvent pour effet de réduire l'agentivité. Par exemple, quand on dit *Il me tue, Il m'assomme* en voulant dire « Il m'ennuie ».

L'identification des rôles est évidemment liée à la nature du prédicat. Le sujet d'un verbe subjectif ou de perception est interprété comme « sujet d'expérience » :

16. *Lionel voit / aime / connaît Julie*

Le sujet d'un prédicat exprimant un état de choses, une vérité

générale (énoncé générique), a le rôle de « siège de propriété », quel que soit son statut – animé ou inanimé, humain ou non humain :

17. *Lionel est photogénique*
18. *Le cuivre ternit facilement*
19. *L'eau bout à cent degrés*
20. *Le soleil se lève à l'ouest*
21. *Lucie travaille beaucoup (est travailleuse)*

Le sujet inanimé d'un verbe de processus est interprété comme « siège de processus » :

22. *La soupe cuit*
23. *La rivière a gelé*
24. *Le vin a tourné au vinaigre*

alors qu'un sujet humain employé avec le même verbe est interprété comme « agent » :

25. *Le cuisinier cuit la soupe*
26. *Le cuisinier a congelé la viande*
27. *Le conducteur tourne à droite*

Tableau des rôles sémantiques

<i>Échelle d'humanité</i>	+ <i>Niveau d'agentivité</i> -	
Référents + humains	AGENT	RÉCEPTEUR BÉNÉFICIAIRE DÉTRIMENTAIRE SUJET D'EXPÉRIENCE PATIENT
Référents +/- humains +/- animés	CAUSE	SIÈGE DE PROPRIÉTÉ CONTENU D'EXPÉRIENCE ENTITÉ AFFECTÉE SIÈGE DE PROCESSUS
Référents - animés	INSTRUMENT	OBJET TRANSFÉRÉ OBJET CRÉÉ LIEU AFFECTÉ SOURCE BUT

L'identification des rôles prend en compte deux dimensions : l'échelle d'agentivité (horizontalement dans le tableau) et l'échelle d'humanité (verticalement dans le tableau).

LE COMPOSANT SYNTAXIQUE

La grammaire de la phrase

Qu'est-ce qu'une phrase ? La réponse semble aller de soi. C'est pourtant une notion des plus controversées.

De fait, la phrase, telle qu'elle se présente en grammaire, est le résultat d'une élaboration qui commence avec le début du français écrit et qui trouve son aboutissement aux 16^e-17^e siècles. On est donc en droit de dire que la phrase est une « invention » de la langue littéraire. L'invention subséquente, au 19^e siècle, de la grammaire scolaire a contribué à fixer son statut. Il est clair que le français parlé est structuré tout autrement. La phrase a néanmoins une réalité indéniable dans la langue écrite.

L'invention de la grammaire

(Extraits d'André Chervel. 1977.
Histoire de la grammaire scolaire)

La deuxième grammaire scolaire est née le jour où l'on a reconnu au complément circonstanciel un statut grammatical. C'est, semble-t-il, entre 1845 et 1860 que commence à l'emporter un courant favorable à cette innovation [...] Dans la brèche ouverte par le circonstanciel, c'est toute une nouvelle théorie syntaxique qui allait s'engouffrer, au cours des années [p. 171].

Et bien loin d'apparaître comme un rival du complément indirect, le circonstanciel va fonder sa fortune sur son opposition avec le complément direct. Car le problème, c'est d'éviter que *veille* soit interprété comme un « complément direct » dans *Je l'ai vu la veille de son départ*. Sinon la règle d'accord du participe passé obligerait à accorder *vu* avec *veille* dans *La veille je l'ai vu* [p. 173].

Avec le circonstanciel, la terminologie grammaticale des fonctions des mots et des propositions se développe comme un véritable cancer. Ainsi assiste-t-on vers 1920 à la naissance du complément d'attribution [p. 181].

Autre avatar de ce dernier demi-siècle : le complément d'agent [...] En 1929, Lanusse et Yvon proposent l'expression complément d'agent [...] C'était, à cette époque, une nouveauté [p. 183].

Les classes de mots, les fameuses « parties du discours », auraient dû offrir aux maîtres et aux élèves une base solide pour l'analyse. En réalité, de l'une à l'autre, les chevauchements sont constants [...] L'adjectif est souvent employé comme nom (français, aveugle), comme adverbe (chanter fort, juste), comme préposition (sauf, plein); il se distingue mal du pronom (nul, plusieurs) et du participe [...] Le grammairien doit sans cesse être prêt aux métamorphoses [p. 260].

Or cette prétendue science de la langue n'est qu'un monstrueux bric-à-brac, échafaudé au cours des décennies. Elle réussit à en imposer grâce à ses innombrables silences, et surtout à la relation pédagogique où elle s'insère, fondée sur l'autorité et sur l'obéissance. Grâce aussi à l'orthographe qui, par son caractère institutionnel, apporte à la grammaire scolaire une caution d'authenticité et de scientificité. La théorie des fonctions, qui n'est que la couverture conceptuelle de l'orthographe d'accord, est dépourvue de toute cohérence réelle [p. 276].

(Paris : Payot.)

Il apparaît utile de poser une distinction entre la *grammaire de la phrase* et la *grammaire du texte*.

La phrase : tentative de définition

La phrase est construite selon des règles identifiables ; elle peut être soumise à des « jugements de grammaticalité » ; elle est, selon les cas, *bien* ou *mal formée*.

La phrase est décomposable en *constituants* qui sont hiérarchiquement organisés en *niveaux*.

La phrase constitue une *unité sémantique*.

La phrase est délimitée par la *punctuation* (par convention, elle est bornée par la majuscule initiale et le point final). La punctuation participe à la délimitation des *constituants*.

Phrases canoniques et non canoniques

Les *phrases canoniques* sont formées librement sur des *schémas productifs*. Les *phrases non canoniques* comprennent les formules rituelles (*À votre santé*), les énoncés stéréotypés tels les proverbes (*Voir Naples et mourir*), les énoncés incomplets tels que les titres, la signalisation (*Défense de fumer*), les salutations, les interpellations ou interjections, etc.

Les phrases canoniques peuvent être simples (elles contiennent un seul noyau verbal) ou complexes.

Les niveaux de l'analyse linguistique

Niveau du texte (discours) > grammaire de phrase

Niveau de la phrase

Niveau de la proposition

Niveau du groupe (syntagme)

Niveau du mot

Niveau du morphème

Niveau du phonème

L'organisation des mots en syntagmes, des syntagmes en propositions et des propositions en phrases constitue la syntaxe proprement dite.

Schéma d'une phrase simple : la notion de constituant

Soit la phrase :

Le petit chat boit son lait (dans la cuisine)

Elle est constituée d'un verbe et de ses deux *arguments* (argument sujet, argument objet). Ces arguments se réalisent en *syntagmes nominaux*. Le nombre d'arguments gravitant autour du verbe définit sa *valence* (valence 1, valence 2, valence 3).

Les constituants périphériques – les *circonstants* – ne sont pas dans la valence du verbe. C'est le cas du constituant *dans la cuisine*.

Le verbe forme avec ses compléments éventuels le *syntagme verbal*.

Chacun des syntagmes est formé d'un *noyau* (nom ou verbe, dits constituants majeurs) autour duquel gravitent des *déterminants*.

Les déterminants du nom peuvent être des articles, des adjectifs, des participes, des compléments déterminatifs, des groupes prépositionnels, des propositions relatives.

Les déterminants du verbe peuvent être des marqueurs d'aspect, de temps, de modalité, et, bien entendu, des compléments.

Les circonstants

La notion de complément circonstanciel apparaît dans les grammaires vers la fin du 19^e siècle, pour mieux cerner le problème de l'accord des participes passés, en distinguant bien les « compléments d'objet direct », qui entraînent l'accord (*les étoiles qu'il a étudiées*), des compléments circonstanciels, qui ne l'entraînent pas (*les jours qu'il a passé à étudier*).

Sitôt inventés, les compléments circonstanciels pullulent : de lieu, de temps, de manière, de moyen... et pourquoi pas de prix, de mesure, d'odeur?... Le caractère *ad hoc* de cette classification amène le linguiste à se poser des questions :

Le terme même de *circonstance* invite à y voir des éléments secondaires, non indispensables. Ils s'opposent aux *arguments*, qui correspondent à des « actants ».

En fait, si ces indications de temps, lieu, mesure, manière sont périphériques pour certains verbes, elles sont indispensables pour d'autres.

La présence d'une préposition n'est pas un critère pour distinguer les circonstants des arguments. Dans les exemples (1) et (2), le complément prépositionnel appartient à la valence du verbe (est un argument), alors qu'en (3) et (4) il a le statut de circonstant.

1. *Lionel a mis le livre sur la table*
2. *Lionel va à Paris*
3. *Les oiseaux chantent dans le jardin*
4. *Les impôts locaux ont augmenté à Paris*

Portée / incidence

Certains constituants sont mobiles dans la phrase. Il en est ainsi des adverbes, de la négation.

On fait une distinction entre le *point d'incidence syntaxique*, c'est-à-dire la place que peuvent occuper ces constituants dans une phrase bien formée, et la *portée*, c'est-à-dire leur référence sémantique. Il est fréquent que portée et point d'incidence ne coïncident pas.

Dans l'exemple suivant, la négation incidente au verbe peut s'interpréter diversement du point de vue de sa portée :

Il ne prend pas le train à Paris ce soir : négation totale

Il ne prend pas le train mais l'avion : négation partielle portant sur le train

Il ne prend pas le train à Paris mais à Marseille : négation partielle portant sur Paris

Il ne prend pas le train ce soir mais demain : négation partielle portant sur *ce soir*

Certains verbes opérateurs à contenu non factif sont *indifférents à la négation*, par exemple *penser, croire, sembler*. La négation du prédicat régi peut, dans ce cas, se déplacer sur le verbe opérateur. Le point d'incidence varie (d'où la notion de négation flottante) mais la portée reste la même :

1. *Je crois qu'il ne viendra pas* = *Je ne crois pas qu'il vienne*
2. *Il semble que ce n'est pas possible* = *Il ne semble pas que ce soit possible*

Dans le cas de certains adverbes de manière, au contraire, la variation du point d'incidence fait apparaître une différence de portée :

3. *Lionel s'exprime franchement (avec franchise)*
4. *Franchement, je n'en sais rien*

En (3), c'est le prédicat qui est sous la portée de l'adverbe auquel il est incident. En (4), l'adverbe est disjoint (séparé par une virgule). Il porte sur l'acte d'énonciation et non pas sur le contenu de l'énoncé. On appelle *modalisateurs d'assertion* les adverbes ou expressions adverbiales qui qualifient le dire de l'énonciateur.

La phrase complexe

C'est une *expansion* de la phrase simple ; elle reste cependant dans une relation d'*homologie* avec celle-ci.

La *coordination* permet l'enchaînement de propositions de même statut.

Les *subordonnées* sont de trois types, chacun étant l'homologue d'un constituant de la phrase simple :

1. *Les relatives* : elles jouent un rôle de détermination au sein du groupe nominal et ont donc le même statut que les adjectifs ou les compléments déterminatifs.

<i>Les enfants</i>	<i>qui jouent dans la cour</i>	<i>partiront demain</i>
	<i>que je connais bien</i>	
	<i>malades</i>	
	<i>des voisins</i>	

2. *Les complétives* : infinitives ou introduites par le relateur *que*. Elles peuvent être complément, attribut ou sujet d'un verbe. Elles ont donc la même fonction qu'un groupe nominal :

<i>Partir</i>	<i>c'est</i>	<i>mourir un peu</i> <i>un plaisir</i>
<i>Lionel</i>	<i>aime</i>	<i>voyager</i> <i>la musique</i> <i>que Lucie soit là</i>

3. *Les subordonnées circonstancielles*. Elles jouent le même rôle que les circonstanciels au sein d'une phrase simple :

<i>Lionel partira</i>	<i>dès que Lucie sera rentrée</i> <i>dès le retour de Lucie</i>
-----------------------	--

L'ordre canonique de la phrase française est :

Sujet Verbe (Objet)

Les phrases qui ne respectent pas cet ordre sont traitées comme des *inversions*, à valeur *focalisante*.

Classes syntaxiques

Les mots se distribuent dans des classes syntaxiques, traditionnellement dénommées *parties du discours*, selon leur place et leur fonction dans une phrase. Ainsi, on identifiera comme *nom* tout mot qui peut figurer en position de noyau dans un groupe nominal. Un groupe nominal peut avoir par exemple la forme :

(déterminant) + (adjectif) + NOM + (adjectif)

Le groupe nominal est le plus souvent un *argument* du verbe et peut assurer différentes fonctions, qui se déduisent de sa position par rapport au verbe ou de la présence d'une préposition (groupe

nominal prépositionnel). Il peut aussi être le déterminant d'un autre groupe nominal : *le ballon du petit garçon*.

Cette procédure d'identification, qui repose sur l'*analyse distributionnelle*, permet d'éviter le recours à des critères uniquement morphologiques pour distribuer les mots dans des classes. Ainsi, dans la phrase :

On peut apporter son manger

manger, qui a la forme d'un verbe à l'infinitif, fonctionne comme le noyau d'un groupe nominal et est donc à traiter comme un nom. Dans :

Je ne veux pas bronzer idiot

idiot, qui a la forme d'un nom ou d'un adjectif, fonctionne comme un adverbe.

De nombreux substantifs sont adjectivés lorsqu'ils servent de déterminant à un autre substantif : *les cités dortoirs*, etc.

Classes ouvertes et classes fermées

Les classes *ouvertes* contiennent des mots *sémantiquement pleins*, désignant des entités, des notions, des activités, des états, des propriétés, des événements, des segments de la réalité extralinguistique, qui est par définition évolutive. Ces classes n'ont pas de limites, elles sont constamment redéfinies. De nouveaux mots apparaissent, d'autres sortent de l'usage.

Les classes *fermées* contiennent des « mots outils », c'est-à-dire des *opérateurs grammaticaux*. Ces classes sont limitées et on doit pouvoir en faire l'inventaire exhaustif. Ce qui ne veut pas dire qu'elles sont complètement stables : la classe des déterminants du nom en particulier a subi des changements importants au cours de l'histoire de la langue. Grâce au processus de *grammaticalisation*, de nouvelles prépositions, conjonctions, particules ou de nouveaux auxiliaires verbaux se sont fait jour, d'autres tombant en désuétude.

Le concept de gradient

Reconnaissant que les classes traditionnelles – classe des verbes, classe des noms, des pronoms, des adjectifs, des adverbes, des déterminants, des prépositions, des conjonctions – ne sont pas

homogènes, les linguistes utilisent aujourd'hui le concept de *gradient* ou de *continuum*.

Dans chaque classe, on trouve des membres « prototypiques », qui en ont toutes les propriétés définitoires. Mais on trouve aussi des membres plus « marginaux », ne répondant pas à tous les critères. Ainsi, il est possible de placer sur une échelle de « verbalité » allant du plus au moins des verbes pleins comme *aimer* et des verbes auxiliaires ou impersonnels. On dira par exemple que le verbe *marcher* est plus typiquement un verbe (il se situe à l'extrémité positive de l'échelle) que les verbes *être* (qui a le double statut de copule et d'auxiliaire, tout en ayant une conjugaison personnelle complète), *falloir* (impersonnel, auxiliaire modal) ou *faillir* (défectif, verbe de suppléance aspectuelle).

+	←	échelle de verbalité	→	-
<i>marcher</i>		<i>être</i>	<i>falloir</i>	<i>faillir</i>

Verbes transparents

Sont dits « transparents » un certain nombre de verbes qui, tout en présentant les caractéristiques morphologiques et syntaxiques des verbes, n'ont pas d'existence autonome. Ils fonctionnent comme auxiliaires d'un infinitif auquel ils confèrent des valeurs sémantiques diverses telles que *aspect*, *temps* et *modalité*. Ils sont de ce fait dépourvus de valence propre et sont compatibles avec n'importe quel sujet.

N'ayant pas d'arguments, ils ne sont pas non plus *passivables*; un certain nombre d'entre eux sont en outre *insensibles à la négation*. Beaucoup sont plus ou moins *défectifs* et n'apparaissent qu'à un seul temps ou sont *impersonnels*. Ils ont donc un faible niveau de « verbalité ». On trouve dans ce groupe :

Des verbes de suppléance aspectuelle :

- Inchoatifs : *se mettre à*, *commencer*.
- Terminatifs : *finir de*, *cesser de*.
- Continuatifs, itératifs : *ne cesser de*, *continuer à*, *n'en pas finir de*.
- Accompli adjacent : *venir de*.
- Inaccompli : *être en train de*.
- Résultatifs : *parvenir à* et *finir par*.

Un verbe de suppléance temporelle : *aller*.

Des verbes modaux et d'apparence :

- *Pouvoir, devoir, falloir.*
- *Menacer de, risquer de.*
- *S'avérer, se révéler, se trouver.*
- *Avoir l'air, paraître, sembler.*
- *Avoir failli / manqué, ne pas manquer de.*

Le cas de *risquer* et *promettre* : Ces deux verbes peuvent avoir des emplois modaux, qui les rendent transparents. Comparons :

Lionel risque sa vie (*risque* est un verbe lexical transitif dont *Lionel* est le sujet « agent »)

Lionel risque d'être élu = « Il y a des chances pour qu'il soit élu » (*risque* a le rôle d'un verbe modal)

L'énoncé :

Lionel promet de devenir un grand linguiste

peut s'interpréter de deux manières selon la valeur du verbe *promettre* :

1. « Il s'engage à devenir un grand linguiste » (verbe lexical)
2. « Il est très probable qu'il deviendra un grand linguiste » (verbe modal transparent)

De même les adjectifs *qualificatifs* comme *bon, riche, neuf* se trouvent placés plus haut sur l'échelle de l'« adjectivité » que les adjectifs *relationnels* comme *municipal* ou *oculaire*, qui ne possèdent pas toutes les propriétés de la classe (ils s'intègrent mal en position attribut et n'admettent pas de degrés de comparaison).

Propriétés des adjectifs

Les adjectifs ne forment pas une classe homogène. On peut les organiser en tenant compte de leurs propriétés sémantiques et syntaxiques.

Les adjectifs peuvent être *prédicatifs*, lorsqu'ils peuvent former un prédicat avec le verbe *être* ou l'un des autres *verbes copules* : *sembler, paraître, devenir, rester...* et aussi *sentir (bon), sonner (juste)...*

Ils sont dits *non prédicatifs* lorsque la position attribut leur est interdite ; c'est le cas des adjectifs relationnels, souvent dérivés d'un nom ; on ne peut pas former à partir de *Conservatoire d'art dramatique* l'énoncé **L'art qu'on enseigne ici est dramatique*. Pourtant, *dramatique* fonctionne comme attribut dans d'autres contextes. Il

n'a pas alors comme sens « qui a trait au drame comme forme théâtrale » mais un sens subjectif, évaluatif, comme dans *Cette histoire est dramatique*. D'autres adjectifs changent de sens selon qu'ils sont ou non prédicatifs; ainsi, *vrai* est prédicatif dans *Cette histoire est vraie* (> *Une histoire vraie*) mais pas dans *C'est un vrai con* > **Ce con est vrai*. Même chose pour *vieux*. *Mon ami est vieux* n'a pas le même sens que *C'est un vieil ami* où *vieil* est non prédicatif (il a un rôle adverbial).

Les adjectifs peuvent être *gradables* ou *non gradables*, selon que l'on peut ou non utiliser des degrés de comparaison ou des adverbes intensifs comme *très* ou *trop*.

Sont non gradables les adjectifs relationnels: une élection ne peut pas être *plus* ou *moins présidentielle*. Mais une attitude peut l'être, car, là encore, il s'agit d'un sens dérivé, subjectif. Ne sont pas non plus gradables les adjectifs de sens absolu comme *mort* ou *vivant*, si bien que l'expression *Être plus mort que vif* ne peut avoir qu'un sens figuré.

Les adjectifs peuvent enfin être de sens *subjectif* ou *objectif*.

Grand, *petit*, bien que descriptifs, sont malgré tout subjectifs, car on peut être grand pour une puce mais petit pour un éléphant. Les échelles d'appréciation ne sont pas fixes. Il en est de même pour *jeune* ou *vieux*. Du côté de l'extrême objectivité, on trouve des adjectifs comme *rond*, *plat* ou *triangulaire*. Du côté de l'extrême subjectivité, on trouve les adjectifs *axiologiques* comme *superbe*, *gentil*, *odieux*, *génial*, etc.

Place de l'adjectif

La place de l'adjectif épithète n'est pas aussi arbitraire qu'il y paraît. Elle est régie par plusieurs sortes de règles, qui parfois se renforcent et parfois se contredisent. Les locuteurs effectuent des arbitrages entre ces règles sans s'en rendre compte.

1. Règle sémantique

Les adjectifs les plus subjectifs (évaluatifs comme *beau*, *horrible*, *sordide*, *sublime*, etc.) ont tendance à se placer avant le nom. Les adjectifs de sens objectif (de forme comme *rectangulaire*, *rond*, de couleur, de nationalité) se placent au contraire toujours après le nom. De même que les adjectifs non descriptifs, qui ont pour rôle d'associer au nom un domaine d'application ou de validité: ainsi *éducation physique*, *élections municipales*, *enseignement technique*.

2. Règle morphologique

Les adjectifs dérivés (y compris les évaluatifs) ainsi que les participes adjectivés se placent après le nom : *élève génial, changement dialectal, un livre intéressant, un thé dansant, un homme mort*.

3. Règle pragmatique

Si l'information apportée par l'adjectif doit être focalisée ou présentée comme exceptionnelle ou singularisante, il sera placé après le nom : *une fille superbe, un appartement immense*. Si, au contraire, l'information est généralisante, l'adjectif se place avant le nom. Ainsi, *jeune fille* présuppose l'appartenance à une classe d'âge définie, l'adjectif est donc classifiant ou générique. Au contraire, *une fille jeune* est singularisée (*jeune* s'oppose alors à *vieille*).

Cette opposition peut se cristalliser en opposition sémantique (voir règle 1) : l'adjectif préposé prend alors un sens figuré (plus subjectif), alors que, postposé, il garde son sens propre (plus objectif), d'où la différence entre *un grand homme* et *un homme grand*.

4. Règle euphonique

Si le nom est suffisamment « lourd » en nombre de syllabes, l'adjectif normalement postposé peut passer à gauche du nom ; ainsi, on dit *un livre intéressant* plutôt que **un intéressant livre*, mais on peut dire *une intéressante expérience*, de même *une géniale entreprise* mais pas **un génial homme*. On retombe alors sur la règle 3 ; l'adjectif est défocalisé.

5. Règle de portée

Les adjectifs qui, au lieu de qualifier le nom qu'ils accompagnent, portent en réalité sur le prédicat sont toujours préposés :

un gros fumeur (un homme qui fume beaucoup) mais pas **un fumeur gros*, alors qu'on dit *un homme gros*

un vrai salaud (un type qui est vraiment un salaud) et non **un salaud vrai*, alors qu'on dit *une histoire vraie*

Qui a peur du grand méchant loup ?

Comment combine-t-on les adjectifs entre eux ?

On ne peut en avoir que deux avant le nom, le plus subjectif venant en tête : *une jolie petite fille* (*jolie* détermine alors l'ensemble *petite fille*) ; on peut bien sûr ajouter un qualificatif après le nom (mais pas plus d'un) : *une jolie petite fille blonde* ou *une jolie petite fille anglaise*.

Il est possible, par contre, de coordonner un nombre plus important d'adjectifs en utilisant la virgule et la conjonction *et*. *Une grande et belle jeune fille / Une jeune fille grande, belle, drôle et intelligente*. Il est plus facile d'accumuler à droite qu'à gauche pour des raisons de « poids » (voir règle 4).

Le syntagme *Une jeune fille grande et belle* est meilleur que *Une jeune fille belle et grande* parce que *belle* est plus subjectif que *grande* et on a tendance à éloigner les qualificatifs les plus subjectifs du noyau nominal. Les adjectifs « associatifs » ne peuvent pas se coordonner : **des élections municipales et françaises*.

On voit donc à l'œuvre tout un réseau de micro-règles relevant de tous les niveaux de la grammaire. Deux pôles se dégagent :

- à gauche du nom : le subjectif, le générique, le sens figuré,
 - à droite du nom : l'objectif, le sens propre, le singularisant,
- les variations étant souvent attribuables à la règle d'euphonie ou à la règle pragmatique.

« ... que cette bourse seroit dans une *riche* boîte, cette boîte dans un étui *précieux*, cet étui dans un coffret *admirable*, ce coffret dans un cabinet *curieux*, ce cabinet dans une chambre *magnifique*, cette chambre dans un appartement *agréable*, cet appartement dans un château *pompeux*, ce... » (*La Jalousie du barbouillé*, Molière).

Les adjectifs opérateurs

Certains adjectifs dits « opérateurs » régissent des propositions infinitives introduites par *à* ou *de* :

Je suis curieuse de savoir la vérité

Toute vérité n'est pas bonne à dire

Dans les constructions avec *de*, le sujet non exprimé de l'infinitif est toujours identique à celui de la proposition principale ; en revanche, dans les constructions avec *à*, on peut interpréter le sujet de la principale comme étant l'*objet* ou le *sujet* du verbe à l'infinitif :

Lionel est prêt à partir : construction avec une relation « sujet »

Lionel est difficile à contenter : construction avec une relation « objet »

Les deux constructions se distinguent par des propriétés sémantiques, syntaxiques et pragmatiques :

- Les constructions avec une relation « sujet » ont les caractéristiques suivantes :
 - Les adjectifs sont en relation avec la modalité *déontique* ou *subjective* : *enclin à*, *apte à*, *appliqué à*, *habilité à*, *habitué à*, *prêt à*, *propice à*, *obligé à*, *contraint à*... (certains se construisent également avec *de*).
 - Le sujet est *animé* et *agentif*.
 - Le verbe régi peut être de *valence 1* ou de *valence 2*.
- Les constructions avec une relation « objet » ont pour caractéristiques :

– Les adjectifs concernés sont de type *axiologique*, c'est-à-dire évaluatifs; la plupart font partie de *paires antonymiques* : *agréable, désagréable, amusant, intéressant, ennuyeux, bon, mauvais, facile, difficile, compliqué, simple, lourd, léger, reposant, épuisant, important, curieux, nécessaire, indispensable, prêt...* *Facile et difficile (dur)* sont les plus fréquents.

– Le sujet est sélectionné par le verbe infinitif et non par l'adjectif; il peut donc être animé ou pas. Il n'est évidemment pas agentif.

– Le verbe régi doit être de *valence 2*.

• L'adjectif *prêt* appartient aux deux listes, ce qui constitue un cas d'*homonymie syntaxique* :

Lionel est prêt à porter ce vêtement

Ce vêtement est prêt à porter

D'où des possibilités d'ambiguïté lorsque le sujet se prête à une interprétation comme « agent » ou comme « patient » :

Les poulets sont prêts à manger

Le degré de prévisibilité du verbe détermine la possibilité d'utiliser l'adjectif de façon absolue :

Cette femme est agréable (à vivre)

Cette langue est facile (à apprendre)

Cette valise est lourde (à porter)

Cette cible est facile (à atteindre)

Ce problème est facile (à résoudre)

Par contre, on ne peut pas supprimer le verbe dans :

**Cette maladie est facile (à soigner, à contracter, à éradiquer, à transmettre)*

**Cette personne est facile (à rencontrer, à aimer, à comprendre, à émuouvoir, etc.)*

D'où l'effet de sens particulier dans le syntagme *une femme / une fille facile*, où le verbe attendu est *séduire*.

Dans un énoncé comme *Il a les chocottes*, on est obligé de classer *chocottes* parmi les noms puisque c'est le noyau d'un groupe nominal, mais on le placera à l'extrémité négative du *continuum* de « nominalité » car ce « nom » n'a que peu de propriétés nominales : il ne présente pas d'alternance singulier/pluriel, il ne peut être qualifié par un adjectif ni par une relative, il ne peut entrer dans un groupe nominal sujet, il n'est pas substituable par un pronom.

La classe des noms

On peut identifier un nom sur la base de sa place syntaxique et aussi sur des critères morphologiques et sémantiques. Les noms ont des propriétés plus ou moins typiques (ou affirmées) et peuvent être placés sur un *gradient* ou *continuum* de plus ou moins grande « nominalité ».

La classe des noms constitue un *inventaire ouvert*, alors que celle des pronoms ou encore celle des déterminants du nom sont des *classes fermées*.

Le critère syntaxique

Le nom est le *noyau* d'un *groupe nominal*. Il s'accompagne de différents *déterminants*.

Les critères morphologiques

- Le nom peut être simple, composé, dérivé ou fléchi.
- La dérivation peut se faire par suffixe :

Planter > planteur / plantation

- Elle peut aussi se faire par conversion (dérivation zéro); ce mode est plus rare en français qu'en anglais :

Le boire et le manger

- Enfin, la dérivation peut être « régressive » (par soustraction), procédé favorisé par la langue familière :

plonger > la plonge

faucher > la fauche

gruger > la gruge

Les critères sémantiques

Les noms peuvent avoir les traits sémantiques suivants :

concret / abstrait, comptable / non comptable, animé / non animé, humain / non humain, hyperonyme / hyponyme...

Les noms les plus typiques, se situant à l'extrémité *positive* du *continuum* nominal, sont ceux qui acceptent le plus de déterminants variés, ceux qui sont simples et non dérivés, ceux qui ont les traits concret, comptable, animé, humain...

Les *noms propres* possèdent moins de propriétés nominales que les noms communs. Ils se situent donc à l'extrémité *négative* du *continuum* nominal. Les moins typiques sont les noms entrant dans des expressions figées, par exemple *chocottes* dans *avoir les chocottes*.

La valence verbale

Tout énoncé s'organise autour d'un verbe. On appelle *valence du verbe* l'ensemble des éléments nécessaires à sa construction au plan de la syntaxe comme du sens. Ce terme, emprunté à la chimie, assigne au verbe la fonction de noyau autour duquel gravitent des « arguments » qui à la fois le complètent et en dépendent.

Outre le sujet, argument premier et obligatoire (il manifeste en français des phénomènes d'accord avec le verbe), la valence comprend des compléments directs ou prépositionnels. Un verbe peut ainsi avoir une, deux, trois places de valence :

Lionel *court*

Lionel *achète* des fleurs

Lionel *offre* les fleurs à Lucie

Les arguments se distinguent des *circonstants*. Ces derniers sont optionnels, généralement mobiles ; ils sont structurellement indépendants. Ils ne participent pas à la valence.

Alternances, réductions et augmentations de valence

La valence de certains verbes est soumise à des *alternances*. Celles-ci se traduisent par des *réductions* ou des *augmentations* du nombre d'arguments (et donc d'actants).

- Réduction :

Lionel ouvre la porte > *La porte s'ouvre*

Lionel a lâché le frein > *Le frein a lâché*

- Augmentation :

La jupe de Lucie a raccourci au lavage > *Lucie a raccourci sa jupe*

Le bois brûle dans la cheminée > *Lionel brûle du bois*

SYNTAXE ET PRAGMATIQUE : INTERACTIONS

Les constructions thématiques

On appelle *énoncé pragmatiquement neutre* un énoncé dont le sujet syntaxique se présente comme un thème « prototypique ». C'est un actant hautement déterminé, généralement un être animé humain qui a les caractéristiques d'un agent ; considérons l'énoncé :

Lionel a enfin terminé sa thèse

Une reformulation passive, qui placerait *sa thèse* en position thématique :

? *Sa thèse a enfin été terminée par Lionel*

serait peu acceptable.

On regroupe sous le terme de *constructions thématiques* toutes les constructions qui ont pour effet de « promouvoir » en position initiale dans une phrase un argument qui n'est pas un *thème prototypique*. Au lieu de thématiser l'agent d'un processus (construction *non marquée* ou *neutre*), elles thématisent un actant non agentif qui peut être par exemple le patient ou l'objet affecté d'un processus.

Les constructions thématiques font appel :

- aux différentes formes de passif ;
- aux permutations d'arguments ;
- aux alternances de valence.

Sont également thématiques les *dislocations*, c'est-à-dire les énoncés comprenant un *double marquage*, où chaque groupe nominal est « répété » par un pronom personnel de même fonction. Ces constructions sont très répandues à l'oral, car on a tendance, dans l'interaction directe, à parler de choses présentes dans le contexte ou la situation, ou déjà connues des interlocuteurs. Elles sont très anciennes dans la langue, en dépit de ce qu'on croit souvent.

Le passif proprement dit

La phrase passive inverse l'ordre des arguments et, par la même occasion, la répartition entre thème et focus. Seuls s'y prêtent les verbes transitifs directs.

La promotion du « patient » de la position de complément à la position de sujet (thème) peut avoir deux effets diamétralement opposés :

- Soit la *focalisation* de l'actant « agent » ou « sujet d'expérience », qui se voit repoussé en position de complément d'agent (position finale, donc focale) :

Noémie est appréciée par tous ses camarades

- Soit, au contraire, l'effacement complet de cet actant, ce qui a pour effet de focaliser le procès lui-même ou bien les circonstances dans lesquelles il s'accomplit :

Cet immeuble [thème] a été classé monument historique [focus]

Ces mesures ont été décidées [thème] dans un moment d'égarement [focus]

On observe dans ce cas une *réduction de valence* (diminution du nombre d'actants concernés). D'où le fait que les phrases passives sans complément d'agent sont dans une relation d'équivalence (ou de paraphrase) avec des phrases actives ayant pour sujet *on*, pronom indéfini non référentiel (il ne représente pas un actant).

On a classé cet immeuble monument historique

On a décidé ces mesures dans un moment d'égarement

La passivation

Certains verbes d'état ne se passivent pas (*avoir, valoir, peser, mesurer, etc.*).

D'autres (essentiellement des verbes d'attitude ou d'aptitude mentale) comme *aimer, comprendre, apprécier, savoir, connaître...* ont une propriété particulière qui les distingue des verbes de processus et d'événement : leur complément d'agent peut être introduit par *de* au lieu de *par* :

Noémie est appréciée de tous ses camarades

Ce problème est connu de tous

Les verbes dont le complément est introduit par une préposition ne peuvent pas être passivés (contrairement à ce qui se passe en anglais). Cependant, certains verbes à complément prépositionnel peuvent être utilisés dans des constructions passives impersonnelles :

Il a été procédé à une vente (*Une vente a été procédée à)

Il a été fait allusion à ce fait (*Ce fait a été fait allusion à)

La construction pseudo-réfléchie, dite « voix moyenne »

L'indétermination qui peut peser sur l'agent, cause ou responsable d'un processus ou d'un événement, se traduit en français, comme dans l'ensemble des langues romanes, par des *constructions pronominales* dans lesquelles *se* ne joue pas le rôle d'un pronom réfléchi mais indique simplement que le procès ne concerne que l'actant qui le subit. Cet actant prend la place du sujet et a donc le statut de thème.

Tout comme le passif sans agent, la voix moyenne constitue une forme de *réduction de valence*.

Ce livre est bien vendu (par X) > Ce livre se vend bien

La porte a été ouverte > La porte s'est ouverte

On fait ça facilement > Ça se fait facilement

Dans ces énoncés, le sujet est donc toujours interprété comme *non agentif*, qu'il soit ou non humain.

**Quelques exemples de réduction de valence
(extraits de *Elle Décoration*)**

Ces réductions ont pour fonction d'effacer l'agent

L'abri de soleil multicolore : *il a été réalisé* avec une toile de lin que *l'on a peinte* avec de très larges rayures. À chaque coin, *on passe*, dans un œillet, une corde que *l'on attache* autour d'un piquet enfoncé dans le sable. L'ensemble *est maintenu* par quatre grosses pierres. La photo *a été prise* sur la plage de l'hôtel Shandrani, dans le Sud-Est de l'île Maurice.

Il est recommandé d'employer une colle assez épaisse. *On trouve* ce produit dans les grandes surfaces de bricolage. Le coquillage *devra être maintenu* avec un adhésif. Ce mastic *est vendu* dans les magasins X.

Ces peintures, généralement blanches, *s'appliquent* en couche de finition. « Dosinsect » *se présente* en flacon de 25 cl et *s'incorpore aux peintures*. Le produit *est en vente* à la commande.

Ces peintures, non toxiques, *peuvent être teintées* avec des pigments. « Polytrol » *s'étale* par petites surfaces en deux couches, l'excédent de produit *devant être essuyé* pour ne pas sécher en surface. La terrasse *sera utilisable* 24 heures après application.

(Le point commun à tous les segments en italique est l'absence d'agent explicite.)

Un *zeugma grammatical* s'observe dans l'exemple suivant où le prédicat *ça se prend* est non agentif et donc pseudo-réfléchi, alors que le prédicat coordonné *ça se donne* est au contraire un réfléchi vrai à sujet agentif :

Les femmes, ça se prend ou ça se donne = « Les femmes peuvent être prises mais peuvent aussi se donner elles-mêmes »

Il suffit de remplacer *les femmes* par *l'argent* (sujet non humain et donc nécessairement non agentif) pour supprimer cette disjonction et donc l'effet de *zeugma* :

L'argent, ça se prend ou ça se donne = « L'argent est pris ou donné (par X) »

La construction causative à valeur de passif avec se faire et se voir

Ces constructions causatives réfléchies, tout comme le passif, permettent de promouvoir un actant « patient » à la position de sujet. L'agent est le plus souvent effacé :

Julie s'est fait gronder (par sa mère)

Lionel s'est fait tuer sur la route (par un chauffard)

Lucie s'est fait aimer de tous

C'est souvent un moyen de contourner la règle qui interdit de faire passer en position sujet d'une phrase passive un complément indirect, que l'on souhaite thématiser :

*On a interdit à Julie de sortir > *Julie a été interdite de sortir > Julie s'est vu interdire de sortir*

*On a offert un vélo à Julie > *Julie a été offerte un vélo > Julie s'est vu/s'est fait offrir un vélo*

*On a coupé les cheveux à Julie > *Julie a été coupée les cheveux > Julie s'est fait couper les cheveux*

*On a volé son vélo à Julie > *Julie a été volée son vélo > Julie s'est fait voler son vélo*

Il est intéressant de noter que ces constructions ont souvent un sens négatif et que l'actant sujet est plus souvent victime que bénéficiaire. Sémantiquement, elles ne sont pas équivalentes d'un passif simple. Tout d'abord, le fait que le sujet est généralement animé

humain et que le verbe *faire* est causatif induit une responsabilisation du sujet, comme si celui-ci avait mérité son sort :

Il s'est fait descendre en flammes

Il s'est fait allumer

Il s'est fait attraper

Il s'est fait jeter dehors comme un malpropre

Par ailleurs, le passif en *se faire* est toujours interprété de façon *dynamique* et échappe à l'interprétation *statique*. Au contraire, en l'absence d'un complément d'agent, le passif proprement dit s'interprète le plus souvent comme exprimant un *état* :

Le jouet *est cassé*

Les permutations d'arguments

Il existe de nombreux moyens de permuter les rôles d'actants sans changer le sens de la phrase. Ils ont également pour effet de thématiser l'argument placé en position de sujet.

Les constructions « en miroir » concernent un certain nombre de verbes « psychologiques » ou subjectifs : *intéresser*, *amuser*, *passionner*, *étonner*, *préoccuper*, *indigner*, *apitoyer*...

Cette affaire m'intéresse // Je m'intéresse à cette affaire (Je suis intéressé par cette affaire)

L'Égypte me passionne // Je me passionne pour l'Égypte (Je suis passionné par l'Égypte)

Votre attitude m'étonne // Je m'étonne de votre attitude (Je suis étonné par votre attitude)

Cette construction réfléchie est tout à fait distincte de la voix moyenne ; elle permet de mettre le « sujet d'expérience », toujours animé humain, au cœur de la relation et donc en position thématique. Elle est beaucoup plus « naturelle » que la formulation passive correspondante.

L'effet de miroir peut également être obtenu grâce à des paires lexicales de *verbes converses* comme *donner / recevoir*, *posséder / appartenir*, *effrayer / craindre*, *exercer / subir (une pression)*.

Ici, le premier verbe sélectionne un sujet de type « agent » et le

Constructions subjectives

L'énonciation est un acte hautement subjectif : en effet, on constate que, dans l'interaction verbale, les locuteurs ont tendance à organiser et à décrire l'expérience à partir d'eux-mêmes, de leur position intellectuelle, de leur point de vue et de leur vécu.

On peut regrouper sous le nom de *constructions subjectives* toutes les formes d'énoncés ayant comme *thème* ou comme point d'ancrage un actant animé humain doté d'un rôle sémantique tel que « sujet d'expérience », « patient », « bénéficiaire », « victime ». Cet actant est le plus souvent la personne de l'énonciateur mais peut être, par transfert implicite d'information ou par empathie, une tierce personne.

De nombreux moyens syntaxiques sont disponibles pour placer le moi au cœur du message :

J'ai le plombier qui vient ce matin

J'ai la mémoire qui flanche

J'ai mon père qui est malade

Moi, mon père, il ne veut pas

Tu vas me réussir ton bac (datif « éthique »)

Je me suis fait piquer mon portefeuille dans le métro (construction « détrimentale »)

Je me suis fait offrir une nouvelle voiture (construction « bénéfactive »)

Les prédicats « miroirs » : certains verbes d'attitude et d'affect entrent dans deux constructions, l'une « objective » et l'autre « subjective ». Ce qui permet des alternances du type :

Ça m'intéresse / Je m'y intéresse

Ça m'inquiète / Je m'en inquiète

Ça m'effraie / Je m'en effraie

Ça me préoccupe / Je m'en préoccupe

Etc.

Dans le premier cas, le sujet d'expérience (nécessairement un animé humain) est placé dans la position d'*objet syntaxique*. Dans le second, il est placé en position de *sujet*, ce qui entraîne une construction *réfléchie* du verbe. La relation *actantielle* demeure la même mais la construction « subjective » remet en quelque sorte le sujet d'expérience *du bon côté du prédicat*, dans la position de *thème*.

second un sujet de type « patient » / « objet affecté » / « récepteur ». La relation est comparable à celle qui unit l'actif et le passif.

Lionel a donné un cadeau à Lucie

Lucie a reçu un cadeau de Lionel

Lionel exerce des pressions sur Lucie

Lucie subit des pressions de la part de Lionel

Un petit nombre de verbes comme *grouiller*, *fourmiller*, *resplendir* admettent deux constructions avec permutation du sujet et du complément de lieu :

Les vers grouillent dans le jardin > Le jardin grouille de vers

Les fautes fourmillent dans ce texte > Ce texte fourmille de fautes

Tous les feux resplendissent dans le salon > Le salon resplendit de tous ses feux

La deuxième construction (qui thématise le « lieu affecté ») est de loin la plus naturelle. La première est peu acceptable.

Les dislocations

Soit l'énoncé :

Lionel, son vélo, il m'a promis de me le prêter

Les pronoms *atones*, dits *clitiques* car ils constituent une seule unité accentuelle avec le verbe, ont conservé le système casuel (nominatif *il*, accusatif *le*, datif *lui*). Ils portent donc un *marqueur de fonction*. Dans la structure disloquée, ils viennent « doubler » les groupes nominaux lexicaux. D'où la possibilité d'échapper à la *syntaxe positionnelle* (sujet, verbe, objet) qui caractérise le français depuis la perte des déclinaisons nominales.

L'ordre de la phrase « disloquée » reflète la *hiérarchie thématique*. On présente un ou plusieurs thèmes successifs sous forme de groupe nominaux lexicaux, puis on leur attribue à la fois un rôle sémantique et une fonction syntaxique par l'intermédiaire d'un pronom clitique. Le *sujet agent* peut ainsi être placé *après* l'objet ; la phrase canonique :

Le pauvre Lionel peut se garder son vélo

Pronoms clitiques et toniques

Le français possède deux séries de pronoms personnels : une série *atone* ou faible, dite « clitique » parce que le pronom fonctionne comme une particule intégrée phonétiquement au verbe dont il est sujet ou objet ; et une série *tonique* de pronoms qui ont une autonomie accentuelle et peuvent constituer un énoncé à eux seuls. Ils permettent d'assurer des contrastes ou encore de focaliser un constituant. À la question *Qui a fait ça ?* on peut répondre *moi* mais non **je*. D'autre part, les pronoms toniques ne sont qu'exceptionnellement utilisés comme substitut d'un groupe nominal non prépositionnel. On dit *Je le vois* et non **Je vois lui*. Leur très haute fréquence à l'oral est due aux *dislocations* : *moi, je..., toi, tu..., etc.*

Les toniques de troisième personne servent le plus souvent à désigner et sont de ce fait proches des pronoms *déictiques*.

- Les pronoms clitiques sujets sont :
je, tu, il, elle, on, nous, vous, ils, elles
- Les pronoms clitiques objets sont :
le, la, les, lui, leur, me, te, se, nous, vous, y, en
- Les pronoms toniques sont :
moi, toi, lui / elle, nous, vous, eux / elles

Les règles de placement des *pronoms clitiques compléments*, qui ne posent pas de problèmes aux francophones natifs, sont très difficiles à acquérir pour les étrangers. Ces règles sont d'ailleurs différentes dans certains dialectes du français et dans les autres langues romanes.

Seuls les verbes conjugués, les participes présents et les infinitifs accueillent des clitiques, sauf archaïsmes (*y compris*).

Règles

1. Les clitiques compléments sont placés *devant le verbe*, à l'exception de l'impératif à la forme affirmative, d'où la dissymétrie suivante :

Fais-le / Ne le fais pas

De ce fait, la forme elliptique *T'occupe !* ne peut s'interpréter que comme forme négative car le clitique *te* précède le verbe.

2. Les clitiques se placent *devant l'auxiliaire* s'il y en a un :

Il le lui donne / Il le lui avait donné

Dans la langue ancienne, cette règle s'étendait aux verbes modaux *aller, devoir, falloir, vouloir, pouvoir* :

Il le lui faut porter

Je le veux faire

Cet usage perdure dans un registre archaïsant.

3. Le verbe et les pronoms clitiques compléments forment une *unité compacte* dans laquelle on ne peut rien insérer, rien coordonner, rien modifier :

*Je le lui ai repris / *Je le et la lui ai repris / *Je les lui bien sûr ai repris / *Je les lui aujourd'hui rendrai*

4. Les suites de clitiques compléments se placent devant le verbe dans un *ordre fixe*, qu'on peut résumer de la façon suivante :

1	2	3	4	5	Verbe
<i>me</i>	<i>le</i>	<i>lui</i>	<i>y</i>	<i>en</i>	
<i>te</i>	<i>la</i>	<i>leur</i>			
<i>se</i>	<i>les</i>				
<i>nous</i>					
<i>vous</i>					

Ce qui permet d'avoir :

Il me le dit, il m'y conduit, il m'en persuade, je le lui dis...

Remarque : Il ne sert à rien de vouloir calculer ces places d'après leur fonction syntaxique puisque les compléments directs de troisième personne *le, la, les* viennent *avant* les indirects de troisième personne mais *après* les indirects de la première série *me, te, se, nous, vous*.

Explication possible : L'ordre se fait selon la *richesse décroissante des formes* : il existe une variation de personne et de nombre, à quoi s'ajoutent l'opposition réfléchi / non réfléchi dans la première série, une variation en genre et nombre pour la deuxième série, une variation en nombre pour la troisième et aucune variation pour les quatrième et cinquième.

Les incompatibilités :

- La série 1 est incompatible avec la série 3 : on n'a pas **Il me lui présente* mais *Il me présente à lui* (à *lui* est une forme tonique).
- *Y + en* ne se rencontrent couramment que dans *il y en a*.

5. À l'*impératif*, la place des clitiques est beaucoup plus problématique. La règle normative donne l'ordre suivant :

Verbe	+	1	+	2	+	3	+	4	+	5
		<i>le</i>		<i>lui</i>		<i>moi</i>		<i>y</i>		<i>en</i>
		<i>la</i>		<i>leur</i>		<i>toi</i>				
		<i>les</i>				<i>nous</i>				
						<i>vous</i>				

Ce qui autorise *donne-le-lui, donne-le-moi, conduisez-les-y, persuadez-les-en*.

Remarques :

- Les francophones natifs hésitent à cumuler deux pronoms à l'impératif. Le seul cumul courant est *le + lui* ou *le + moi*.
- L'ordre des pronoms est *variable* à l'impératif. On peut dire aussi bien *Donne-le-moi* que *Donne-moi-le*.
- De nombreux francophones tendent à utiliser les formes *z-en* et *z-y* : *Donne-moi-z-en / Donnez-en-moi* au lieu de *Donne-m'en / Donnez-m'en*.

(C.B.B.)

devient alors, de façon beaucoup plus naturelle à dire

Son vélo, il peut se le garder, le pauvre Lionel

La dislocation, cette construction tant décriée car relevant essentiellement de l'usage oral, s'avère ainsi être un outil d'analyse syntaxique dans la mesure où elle assure une correspondance explicite entre le groupe nominal lexical et le clitique qui le double.

Or ce sont les pronoms qui traduisent la structure grammaticale et non le lexique qui leur est associé.

Comme tout locuteur aime à parler avant tout de lui-même, la dislocation met très souvent en avant le pronom *moi* :

Moi, je sais (un seul thème)

Moi, mon frère, il sait (deux thèmes successifs et hiérarchisés)

Moi, mon frère, sa femme est malade (trois thèmes successifs et hiérarchisés)

Les constructions focalisantes

En français, l'argument sujet, quel que soit son rôle sémantique, se trouve normalement à gauche du verbe dont il régit l'accord, et donc en position *thématique*. Si l'énonciateur souhaite *mettre en vedette* cet argument, pour indiquer qu'il apporte une information importante ou nouvelle, il dispose à cet effet de constructions dites *focalisantes* dans lesquelles le sujet syntaxique se retrouve à *droite du verbe*, en position *focale*. On regroupe ici :

- les constructions impersonnelles,
- les inversions.

Les constructions impersonnelles

Le pronom *il* vient « saturer » la place du sujet (c'est-à-dire la position thématique), repoussant ainsi l'argument à focaliser *vers la droite du prédicat* :

Deux personnes sont arrivées > *Il est arrivé* deux personnes

Un décret a été publié > *Il a été publié* un décret

Qu'il soit en retard est regrettable > *Il est regrettable* qu'il soit en retard

En parler est nécessaire > *Il est nécessaire* d'en parler

De nombreux exemplaires de ce livre se vendent > *Il se vend* de nombreux exemplaires de ce livre

On voit que la formulation impersonnelle, dans tous ces exemples, est nettement plus naturelle, ce qui montre qu'il ne s'agit pas de choix *stylistiques* mais bel et bien de contraintes *pragmatiques* qui s'imposent aux locuteurs. Dans certains cas, d'ailleurs, seule la construction impersonnelle est grammaticale :

Il me prend l'envie de tout laisser tomber < ? *L'envie de tout laisser tomber me prend*

Il a été procédé à une enquête < **Une enquête a été procédée à*

Ces constructions sont soumises à des contraintes :

- Le verbe doit être de type *intransitif strict* : *Deux personnes ont mangé* ne donne pas *Il a mangé deux personnes* (sauf à interpréter *il* comme sujet personnel).

- Le verbe doit être de préférence auxilié avec *être* :

Il est entré / sorti / parti / arrivé / monté / descendu deux concurrents

est nettement meilleur que :

?? *Il a couru / marché / avancé / sauté* deux concurrents

- Le verbe peut être pseudo-réfléchi :

Il s'est vendu mille exemplaires de ce livre

Il se construit un musée sur ce site

mais pas vrai réfléchi ni réciproque :

**Il se bat des enfants ici*

**Il se coiffe des gens ici*

• Si la construction est passive, l'agent est de préférence non exprimé :

Il a été décidé d'annuler le décret

Il a été procédé à une étude

Le point essentiel, commun à tous les types de prédicats impersonnels, est la présence du verbe *être*, qu'il soit auxiliaire de l'aspect ou de la voix.

Une contrainte pèse sur le groupe nominal sujet. Celui-ci doit comporter un indéfini ou un quantifieur. Il ne peut comporter un possessif, un article défini ou un démonstratif et ne peut être un nom propre. On ne dit pas :

**Il est arrivé mon frère / cet homme / l'homme*

En effet, le groupe nominal doit apporter une information *complètement nouvelle* et donc introduire un élément non encore mentionné dans le contexte :

Il est arrivé un homme / quelqu'un

ou apporter une précision (sous la forme d'un quantifieur) :

Il est arrivé trois hommes

Certains verbes, enfin, sont toujours impersonnels ; il s'agit du modal *il faut* et des verbes météorologiques :

*Il faut le faire < *Le faire faut*

Il pleut, il neige

Exception : les constructions à contenu métaphorique :

Il pleut des coups > Les coups pleuvent

Les inversions

L'ordre canonique de la phrase française étant *Sujet Verbe (Objet)*, une structure de type *Verbe + Sujet* est toujours *marquée* (c'est-à-dire pragmatiquement *non neutre*). Soit il s'agit d'un

énoncé interrogatif, soit d'un énoncé dont le sujet est focalisé grâce à l'inversion.

Cependant, malgré leur ressemblance superficielle, les phrases interrogatives et les inversions focalisantes sont régies par des règles très différentes. Comparons :

- L'interrogation :

On dit : *(Le bus) arrive-t-il ?* mais non : **Arrive le bus ?*

- Et l'inversion :

On dit : *Arrive le bus* mais non : **Arrive il*

Dans l'interrogation, le sujet lexical est thématiqué puis « doublé » par un pronom personnel placé après le verbe. Dans l'inversion, le sujet est focalisé et donc placé après le verbe, mais le pronom personnel clitique (ou pronom faible) est exclu de cette position car il a vocation à être thème : en effet, le pronom personnel a pour fonction de reprendre un référent déjà présent dans le contexte ; il n'apporte jamais d'information nouvelle.

De même, dans la construction dite « de surgissement », on a une inversion dans le cas d'un référent nouveau, donc focalisable :

Voici Lionel / Voici venir Lionel

mais pas dans le cas d'un pronom anaphorique :

Le voici et non pas : **Voici il*

L'inversion constitue ainsi un moyen syntaxique de focaliser un groupe. Ce groupe nominal peut être déterminé ou indéterminé. C'est ce qui distingue les inversions des constructions impersonnelles, où le groupe nominal focalisé est toujours indéterminé. On distingue deux types d'inversion :

- L'inversion simple :

Passe un 96 ; en descend Geneviève Serreau ; arrivent les pigeons

(G. Perec, *Tentative d'épuisement d'un lieu parisien*)

Les verbes concernés sont des verbes de mouvement « instantané », souvent appelés verbes « événementiels » ainsi que le verbe *rester*. Ces verbes ont la particularité d'être auxiliés par *être*. L'inversion paraît plus naturelle lorsque le verbe est précédé de *en* ou *y*

selon le cas (*en sort, en descend, y monte*), ce qui implique un lien anaphorique avec une phrase en amont.

- L'inversion déclenchée par un circonstant antéposé : on s'aperçoit que, lorsqu'on fait passer un complément circonstanciel ou un adverbe en tête de phrase, l'inversion est toujours possible, à condition que le verbe soit intransitif (ou transitif à *objet zéro*) ou encore au passif.

Du 96 descend G. Serreau

Dans la pièce dorment deux enfants

Dans la pièce jouent deux enfants

De la cheminée s'échappe de la fumée

Dans cette maison naquit Victor Hugo

Puis naquit Victor Hugo

En 1802 naquit Victor Hugo

Le passif n'est possible qu'à condition que l'agent ne soit pas mentionné :

Dans ce laboratoire fut découvert le radium

**Dans ce laboratoire fut découvert le radium par Pierre et Marie Curie*

Il ne peut pas y avoir une suite de deux groupes nominaux après le verbe. En effet, une seule *position focale* est disponible, qui accueille un *sujet* syntaxique quel que soit son *rôle* sémantique (« agent » d'un verbe intransitif ou « patient » d'un verbe transitif au passif), d'où l'impossibilité de :

**Dans la pièce jouent aux cartes les enfants*

**Dans la cuisine mangent des frites les enfants*

SYNTAXE ET SÉMANTIQUE : LES INTERACTIONS

Syntaxe du sens figuré

Il existe de nombreux énoncés qui peuvent recevoir soit une interprétation littérale, soit une interprétation figurée. Des restrictions de construction distinguent cependant les deux types d'em-

ploi ; les énoncés métaphoriques ne sont pas nécessairement les plus contraints. Quelques exemples :

La suppression d'un objet de sens prévisible

Les compléments d'objet sémantiquement redondants ne peuvent être omis que si le verbe est pris au sens propre. On peut dire *Le chasseur épaula*, sans mentionner le fusil, mais pas *Il épaula* au sens figuré d'« aider ».

Les objets zéro

Le sujet et l'objet ont un statut très différent en français moderne. Le sujet est toujours exprimé, d'où les formes de « sujets vides » comme *il* ou *ça* dans les constructions impersonnelles (*Il pleut, Ça craint*).

Ce trait distingue le français des autres langues romanes, où le sujet peut être nul, comme il l'était en latin.

En revanche, le complément d'objet des verbes transitifs peut avoir une réalisation zéro. Il faut distinguer plusieurs cas qui correspondent à des conditions sémantico-pragmatiques différentes :

- **Les compléments liés au sens même du verbe (ils correspondent à des « attentes » socioculturelles et naturelles)**

Il faut manger ∅ pour vivre

Lionel, à six ans, lit ∅ et écrit ∅ parfaitement

Il existe cependant des variations contextuelles : *Il boit* signifie généralement « C'est un ivrogne », mais, lorsque le médecin vous recommande de *boire beaucoup*, il s'agit évidemment de boire de l'eau.

- **Les compléments récupérables dans la situation d'énonciation**

Qui préside ? (la séance)

Je commence (à tirer les dés)

C'est moi qui donne (les cartes)

Je coupe (les cartes)

Raccrochez SVP

Silence on tourne

- **Les compléments récupérables dans le contexte discursif**

Il s'agit alors de l'ellipse, à valeur anaphorique. L'ellipse est ici une alternative (fréquente en français parlé) à la pronominalisation :

Il m'a demandé de lui prêter mon livre et je ∅ lui ai apporté.

Il m'a parlé de son projet mais finalement il n'Ø a pas donné suite.

Le commissaire-priseur : « *Vous en voulez, monsieur ?* » – L'acheteur : « *Oui, je Ø prends* »

Tu as vu le dernier Kubrick ? – Oui, j'Øadore !

Certains verbes favorisent particulièrement l'ellipse, par exemple savoir :

Pierre : « *Où est Lionel ?* » – Lucie : « *Je ne Ø sais pas* »

• **Les emplois absolus**

L'élève au professeur : « *Madame, elle m'a traité* » (*elle m'a insulté*)

Il se croit, celui-là

Moi, j'épouse !

Les emplois techniques, du fait de leur grande spécificité, favorisent l'effacement de l'objet :

Les hamsters peuplent vite

Dans les emplois figurés, au contraire, l'objet ne s'efface pas car il n'est pas prévisible et n'est donc pas récupérable :

*Épauler (un fusil) / Épauler *(un ami en difficulté)*

*Lire (un journal) / Lire *(la joie sur le visage de son ami)*

Il existe un phénomène inverse : l'objet redondant. Dans *chanter une chanson, danser une danse, rêver un rêve*, on peut considérer que la présence de l'objet est la variante marquée.

L'adjectivation des participes présents des verbes « de contact »

Toucher, percuter, blesser, assommer, frapper... sont souvent réinterprétés métaphoriquement comme « verbes subjectifs » ; les participes présents correspondants (*touchant, percutant, blessant, assommant, frappant...*) s'adjectivent facilement au sens figuré (*un mot blessant, un discours percutant / assommant, etc.*), alors qu'ils résistent à l'adjectivation lorsqu'ils sont pris au sens propre : **porter un coup frappant, assommant, blessant, etc.*

Les dissymétries entre actif et passif

Tantôt c'est le sens figuré qui interdit la passivation, tantôt c'est le contraire :

Sens propre : *Lucien habite Paris* > **Paris est habité par Lucien*

Sens figuré : *L'esprit de Baudelaire habite ce lieu* > *Ce lieu est habité par l'esprit de Baudelaire*

Sens propre : *Tous les enfants regardaient le clown* > *Le clown était regardé par tous les enfants*

Sens figuré : *Cette affaire regarde Lucie* > **Lucie est regardée par cette affaire*

Les alternances verbe intransitif/verbe réfléchi

Un certain nombre de verbes exprimant des changements d'état naturels de la matière ont des emplois métaphoriques ; ils apparaissent alors sous la forme réfléchie plutôt que sous la forme intransitive :

*Les doigts du pianiste se sont rouillés / *ont rouillé*

*Le clou a rouillé / *s'est rouillé*

*La glace fond / *se fond au printemps*

*La maison se fond / *fond dans le paysage*

*L'atmosphère de la fête s'est ternie / *a terni*

*L'argenterie a terni / *s'est ternie*

L'expression de la possession inaliénable

Le français, comme les autres langues romanes, marque grammaticalement la distinction sémantique entre deux formes de relation de possession, celle qui concerne les objets quelconques et celle qui concerne les parties du corps, les facultés et attributs des êtres animés.

Dans ce qu'on appelle l'expression de la *possession inaliénable*, le possesseur constitue le point de repère unique et obligé de l'attribut possédé, d'où l'emploi de l'*article défini* au lieu de l'*adjectif possessif* dans toute une série de constructions spécifiques dans lesquelles le nom désignant l'attribut ou la propriété visée peut s'interpréter de façon littérale ou de façon figurée.

La première de ces constructions suit le schéma :

Nom d'être animé + verbe *avoir* + article défini + nom de partie du corps ou faculté + adjectif ou proposition relative

L'interprétation peut être littérale :

Lucie a les yeux verts

le nez droit

la jambe cassée

la réplique facile

le nez qui coule

la mémoire qui flanche

le cœur qui bat

la boule à zéro

ou figurée :

Lionel a la plume facile

le vin gai

l'oreille fine

le cœur gros / léger / bien accroché

le pied léger

la main verte

les portugaises ensablées

Dans *Cyrano de Bergerac* de Rostand, on trouve ce zeugma unissant sens propre et sens figuré :

« *Moi j' ai le cœur grand et vous l' oreille petite* »

La deuxième construction suit le schéma :

Nom d'être animé + verbe de processus + article défini + nom de partie du corps ou faculté

Interprétation littérale :

Lucie a ouvert les yeux

a tendu le bras

a haussé les épaules

a incliné la tête

Interprétation figurée :

Lionel a perdu la tête

a tourné les talons

a pété les plombs

La troisième, enfin, suit le schéma :

Nom d'être animé + verbe de processus + article défini + nom de partie du corps ou faculté + préposition à + nom d'être animé

Ce qui donne, avec une interprétation littérale :

Lionel a cassé la figure / la gueule à Lucie versus *Lionel a cassé sa poupée à Lucie*

Lucie s'est fait couper les cheveux versus *Lucie s'est fait couper une part de gâteau*

Lionel lui a tiré les cheveux versus *Lionel lui a tiré son portefeuille*

et avec une interprétation figurée :

Lionel lui casse les pieds, lui casse la baraque, lui a remonté les bretelles, lui a mis la puce à l'oreille (à Lucie)

LA MORPHOLOGIE

(en collaboration avec C.B.B.)

La morphologie concerne la forme des différentes sortes de mots, dans la langue parlée comme dans la langue écrite. Une langue qui n'a que des mots invariables, ce qui est le cas pour celles qu'on appelle « langues isolantes », comme le chinois, est une langue à morphologie pauvre, voire nulle. Les langues avec de nombreuses variations dans la forme des noms et des verbes (le grec ancien, le latin, le finnois, le géorgien) ont des morphologies riches. Où se situe le français ? La réponse dépend de ce que l'on considère : le français a une *morphologie riche* dans la langue écrite, avec tout son poids d'orthographe grammaticale ; une *morphologie beaucoup plus pauvre* dans la langue parlée.

On distingue deux sortes de morphologie : flexionnelle et dérivationnelle.

- La morphologie *dérivationnelle* concerne les modifications qui se font par des préfixes : *voler / survoler* ; par des suffixes : *enfant / enfantin* ; ou par composition : *tournebroche*. Sa particularité est de ne s'appliquer qu'à certains mots et non pas à tous ceux

de la même classe. Ainsi, seuls certains verbes prennent un suffixe *-oter* ou encore *-onner*, qui modifie leur sens : *tousser / toussoter*, *cracher / crachoter*, *tâter / tâtonner*, mais on n'a pas *manger / mangeoter*, *marcher / marchoter*, *toucher / touchonner*, qui seraient autant de néologismes.

- La morphologie *flexionnelle*, au contraire, s'applique à des classes entières de mots : tous les mots de la classe « verbe » prennent les *flexions* verbales qui sont des marques de temps, modes ou personnes. Aussitôt inventé le verbe *schtroumpfer*, on peut le conjuguer à tous les temps et toutes les personnes : *je schtroump-fais*, *nous schtroumpferons*, *schtroumpfez donc un peu*, etc. Certains mots donnent l'impression de « s'infléchir » vers la fin, par la désinence, en se modifiant selon les emplois grammaticaux : *cheval* devient *chevaux*, en changeant sa finale.

La morphologie flexionnelle – ou « grammaticale » – concerne en français la conjugaison des verbes, le nombre et le genre des noms, des pronoms et des adjectifs. Elle tient une place centrale dans les grammaires scolaires, pour au moins deux raisons.

La première est la tradition française de purisme. Faire une faute dans la conjugaison d'un verbe, même s'il s'agit d'un verbe rare comme *luire*, dont peu de gens sont sûrs, est considéré comme un manquement grave. C'est une des fonctions de l'école primaire que de corriger les fautes que font presque tous les enfants, qui disent *courira* pour *courra* ou *faisez* pour *faites*.

La seconde raison est le très grand écart qui existe en français (à la différence de la plupart des autres langues d'Europe) entre la morphologie de la langue parlée, telle que les enfants la maîtrisent vers l'âge de 6 ou 7 ans, et la morphologie écrite orthographiée. Par exemple, la deuxième et la troisième personne du singulier des verbes s'écrivent toujours différemment, à tous les temps et tous les modes, alors qu'elles se prononcent toujours identiquement, à tous les temps et tous les modes.

Ces différences, souvent complexes, sont un gros souci des locuteurs du français. Aussi les manuels qui enseignent à bien conjuguer les verbes sont-ils, depuis fort longtemps, de grands succès populaires de librairie. On voit, par exemple, l'annonce d'un manuel de conjugaison sur le même plan que celles des ouvrages qui vous promettent un ventre plat, des remèdes contre l'insomnie ou les secrets du bon pêcheur à la ligne.

Il existe actuellement des programmes informatiques qui contiennent des « machines à conjuguer ». Du coup, dans les publications spécialisées, les concepts de la grammaire scolaire sont réinterprétés par les nouvelles technologies. Mettre ensemble les différentes formes d'un même verbe, *va, allait, allant, ira*, ou d'un même pronom, *je, me, moi, c'est* en faire la *lemmatisation*.

On appelle *lemme* la forme qui représente l'ensemble, par exemple, dans un dictionnaire, *aller* pour *vais, vas, va, allons, allez, vont, allait, allant, ira, etc.*, ou *je* pour *je, j', me, m', moi*.

On dit de la morphologie flexionnelle qu'elle peut être « régulière », donc assez facile à maîtriser, ou « irrégulière », donc plus difficile. La réputation du français est d'avoir, par écrit, une morphologie flexionnelle très irrégulière. Il semble que l'irrégularité soit en rapport avec la *fréquence d'usage*. Cela se vérifie en grande partie pour les verbes : les 10 verbes les plus fréquents sont tous des verbes irréguliers, et c'est seulement à partir du 13^e rang de fréquence qu'on voit apparaître un verbe régulier comme *parler*.

**Classement des 20 lemmes verbaux les plus fréquents,
par ordre de fréquence (d'après G. Engwall, 1984)**

1. Être	6. Voir	11. Prendre	16. Passer
2. Avoir	7. Pouvoir	12. Devoir	17. Aimer
3. Dire	8. Savoir	13. Parler	18. Croire
4. Faire	9. Vouloir	14. Falloir	19. Penser
5. Aller	10. Venir	15. Regarder	20. Demander

Morphologie flexionnelle des noms, pronoms et adjectifs

Le genre

Le genre grammatical ne se confond pas avec le genre dit « naturel ». La marque du genre est obligatoire pour tous les noms, et la répartition, pour les référents non humains, est généralement qualifiée d'*arbitraire*. Dans la langue orale, on observe de grandes tendances qui font que les francophones, dans certains cas, savent automatiquement si un nom est masculin ou féminin. Les finales

en *-um*, *-un* appartiennent toutes à des masculins, alors que les finales en *-euse* sont toutes du féminin, ainsi que la plupart de celles en *-ie* :

<i>Mot type</i>	<i>% de masculins</i>	<i>% de féminins</i>
<i>Parf-um</i>	100	
<i>Bu-reau</i>	100	
<i>C-amp</i>	99,3	
<i>R-ein</i>	99	
<i>F-eu</i>	97,4	
<i>Mar-ine</i>		94
<i>Gra-phie</i>		94,2
<i>Ch-ance</i>		97,3
<i>Bou-gie</i>		98
<i>Glan-euse</i>		100

Les alternances masculin / féminin

Les noms à *référent animé*, ainsi qu'une partie des adjectifs, sont soumis à l'*alternance de genre*. Les marques en sont très différentes selon qu'on les considère à l'écrit ou à l'oral. Par exemple, à l'écrit, le féminin se forme en ajoutant quelque chose à la forme du masculin :

1. On ajoute un *-e* :

- a) *ami* *amie*
- b) *marchand* *marchande*

2. On ajoute un *-e* et on redouble la consonne finale :

- a) *colonel* *colonelle*
- b) *chat* *chatte*

3. On ajoute un *-e* et un accent sur le *-e-* de la dernière syllabe :

- a) *fier* *fière*
- b) *berger* *bergère*

4. On ajoute un *-e* et on change la consonne finale :

a) *turc* *turque*

b) *veuf* *veuve*

5. On ajoute un *-e* et une consonne avant *-e* :

rigolo *rigolote*

À l'oral, seuls les cas 1 b, 2 b, 3 b, 4 b et 5 présentent une différence.

On peut considérer que l'alternance masculin / féminin relève d'une *morphologie soustractive*. En effet, le féminin est la *forme de base*, qui contient le *radical long*, le masculin étant formé par « soustraction » de la consonne finale (radical court). Ce procédé de réduction du radical se retrouve dans la morphologie du verbe.

Parmi les adjectifs, on en compte environ 42 % qui s'écrivent

La morphologie des noms d'agent : féminins manquants

On appelle *noms d'agent* des noms, souvent dérivés de verbes, qui désignent des êtres animés humains pris non dans leur réalité biologique (l'homme, la femme, l'être humain) ou leur être ontologique (la personne, l'individu), mais dans leur statut professionnel ou leur rôle social. La sphère de l'humain étant par définition soumise à la différence sexuée, la langue en donne une représentation différenciée à travers le genre grammatical.

Le genre grammatical, non motivé pour les désignations de la sphère du non-humain, est au contraire motivé lorsque l'on nomme les hommes et les femmes. Le français fait appel à des suffixes, avec ou sans modification du timbre de la voyelle (*boucher / bouchère, directeur / directrice*), et plus rarement à la préfixation (*une femme-policier*). Ces alternances sont très régulières et productives (elles s'appliquent sans problème aux néologismes). Par ailleurs, de nombreux noms d'agent sont épïcènes (*élève, ministre, psychanalyste...*) : le marquage du genre repose dans ce cas sur l'article seul.

Quelques mots sont rebelles à la dérivation : *témoin*, qui donne malaisément *témouine*, *chef*, dont le féminin à connotation péjorative est *chêfesse*. *Professeur* est également assez difficile et le féminin *professeure* l'emporte sur l'option *professeuse*. Sont également problématiques *assesseur, censeur, successeur...*

C'est dire que l'écrasante majorité des noms d'agent, indépendamment de leur prestige, de leur charge idéologique ou de leurs connotations, se comportent de façon tout à fait régulière, suivant une règle de base de la grammaire du français.

de la même façon au masculin et au féminin, sans variation de genre, comme *rouge, blême, inepte*. Parmi ceux qui présentent une alternance, dans environ 20 % des cas on ajoute un *-e* au féminin, comme *petit-e, plat-e, blond-e* (ce qui correspond, oralement, à la prononciation de la consonne finale graphique), et seulement 6 % ont des formes « irrégulières », comme *fou / folle, vieux / vieille*, mais ce sont précisément des adjectifs de haute fréquence.

Le féminin fait entendre une forme terminée par une consonne, qui se retrouve dans toute la « famille de mots » :

petite, petitesse, petitement
lourde, lourdeur, alourdir, lourdement,
grise, griser, grisaille,
basse, bassesse, rabaisser, bassement
vieille, vieillesse...

Le féminin est donc bien la forme « lemmatique », celle qui permet à un enfant, dans la phase d'apprentissage du langage, de construire les modèles de dérivation et d'alternance.

Le nombre

Le *nombre grammatical* ne correspond pas non plus au nombre « naturel ». De là découlent bien des difficultés à expliquer les marques écrites du pluriel (dont il n'y a pas d'équivalent dans le parlé), en invoquant la simple opposition entre le singulier, qui dirait l'unique, et le pluriel, qui dirait « plusieurs ».

Les apparentes exceptions sont nombreuses. Les noms collectifs ont une forme grammaticale de singulier (*Tout le monde vient*) et désignent pourtant la multiplicité. Les noms comportant une dualité, par exemple deux parties formant une paire, se disent avec un pluriel : *les lunettes, les ciseaux. Les noces, les funérailles* ou *les fiançailles*, désignant des rituels avec épisodes internes, n'ont pas de singulier, etc.

Les marques de l'écrit et du parlé sont très différentes. Les formes dites « irrégulières » ne sont pas très nombreuses. Elles sont essentiellement de deux types : les pluriels en *-aux* et les pluriels sans consonne finale.

Les pluriels en *-aux* sont connus quand il s'agit de mots très

fréquents comme *cheval / chevaux, journal / journaux* (bien que les enfants éprouvent certaines difficultés), mais ils sont très problématiques pour les moins fréquents : le pluriel de *chacal* est-il *des chacals ? des chacaux ?* Doit-on dire *banals ? banaux ?*

Enfants de 5 ans et une institutrice

L'INSTITUTRICE : Quelle est la différence entre *cheval* et *chevaux* ?

UN ENFANT : On dit *des chevaux* quand ils sont sauvages et *des chevaux* quand ils ne le sont pas.

UN AUTRE ENFANT : On dit *des chevaux* quand c'est des femelles et *des chevaux* quand c'est des mâles.

Quelques rares noms perdent dans la prononciation leur consonne finale au pluriel (et il en résulte souvent un changement de la voyelle), comme pour *le bœuf / les bœufs, un œuf / des œufs*. Peu de locuteurs appliquent cette règle dans le cas de *un os / des os* ; et plus personne ne prononce *des ours* (sans *r*), *des lacs* (sans *c*) ou *des arcs* (sans *c*).

« Les hiboux »

par Robert Desnos

Ce sont les mères des hiboux
Qui désiraient chercher les poux
De leurs enfants, les petits choux,
En les tenant sur les genoux.

Leurs yeux d'or valent des bijoux,
Leur bec est dur comme cailloux,
Ils sont doux comme des joujoux,
Mais aux hiboux point de genoux !

Votre histoire se passait où ?
Chez les Zoulous ? Les Andalous ?
Ou dans la cabane bambou ?
À Moscou ? Ou à Tombouctou ?
En Anjou ou dans le Poitou ?
Au Pérou ou chez les Mandchous ?

Hou ! Hou !
Pas du tout, c'était chez les fous.
(1944. *Chantefleurs, chantefables*. Gründ.)

Morphologie flexionnelle des verbes

Combien y a-t-il de verbes en français ? 12 000, répondent les ouvrages spécialisés comme le *Bescherelle*. C'est prendre en compte tous les verbes spécialisés que peu de personnes utilisent. Pour traiter de la conjugaison, une centaine de verbes typiques suffisent.

La morphologie verbale indique les grandes opérations grammaticales qu'une langue fait pour distinguer les différentes catégories sémantiques : les aspects, les modes, les temps, les personnes.

Le français utilise deux procédés. L'un est une *flexion du verbe*, au moyen de désinences ajoutées au radical, comme dans *dormait, dorm-ir-a, dorm-i*.

L'autre est une *association entre deux formes du verbe*, comme un auxiliaire suivi d'un participe passé, ou un verbe « opérateur » suivi d'un infinitif :

avait dorm-i, aura dorm-i, a dorm-i

va dorm-ir, fait dorm-ir

On a ainsi deux futurs, l'un qu'on appelle *simple* ou encore *flexionnel, synthétique* : *dormira*, et l'autre qu'on appelle *périphrastique* ou *analytique* : *va dormir*.

On a deux sortes de passés, des passés flexionnels comme *dormais, dormait* et des passés avec auxiliaire comme *a dormi, avait dormi*.

Il apparaît inutile de faire une place à part dans la morphologie à ces temps « composés », faits d'un auxiliaire et d'un participe passé, *il est venu, il avait mangé*, qui ne présentent pas de formes spécifiques. Pas plus qu'aux temps « périphrastiques ».

D'autre part, le conditionnel n'est pas un mode, mais un temps de l'indicatif, et l'impératif n'en est pas un non plus, car il n'est qu'un emploi du présent ou du subjonctif. Avec ces simplifications, il ne reste à prendre en compte dans la morphologie du verbe que :

- Les formes d'infinitif et de participes :

manger, avoir mangé

mangeant, ayant mangé

mangé

- Cinq temps de l'indicatif :

il mange, il a mangé

il mangeait, il avait mangé

il mangea, il eut mangé

il mangerait, il aurait mangé

il mangera, il aura mangé

- Deux temps du subjonctif :

qu'il mange, qu'il ait mangé

qu'il mangeât, qu'il eût mangé

Verbes réguliers et irréguliers

Les verbes *réguliers* sont ceux qui ont un radical stable, qui ne change jamais au cours de la conjugaison. Ce sont ceux du premier groupe, qui ont un infinitif en *-er*, comme *priver*, qui a toujours la forme *priv(e)-*, à laquelle s'ajoutent les marques de temps, modes et personnes. L'irrégularité s'apprécie en termes de *degrés*.

- *Premier degré.* – Pour certains verbes de la première classe, la voyelle du radical change, comme dans *sem-er > sèm-e*. Ceci n'est pas prévisible et reçoit une traduction dans l'orthographe soit par l'accent grave, soit par la double consonne : *geler > gèle* versus *jeter > jette*.

- *Deuxième degré.* – Les verbes des deuxième et troisième groupes présentent une irrégularité plus forte : une forme « courte » existe à côté de la forme « longue ». Ainsi, le radical de *servir* est *serv-* dans toute la conjugaison, mais il a une forme courte *ser-* pour les trois premières personnes du présent, sans le *-v-* : *je ser s, tu ser s, il ser t*.

L'orthographe en rend compte de façon non prévisible : consonne simple ou double pour *il bat / ils battent*, changement de consonne pour *il vainc / ils vainquent*, etc.

- *Troisième degré.* – Certaines alternances anciennes, formes « fossiles », se sont maintenues ; elles opposent *eu/ou, e/oi, ie/e, ien/en, ein/eign* :

je meur s / nous mour ons

je peu x / nous pouv ons

je doi s / nous dev ons

j'acquier s / nous acquér ons

je tien s / nous ten ons

je pein s / nous peign ons

• *Quatrième degré.* – Il s'observe pour les passés simples et participes passés qui prennent une forme *ultra-courte* du radical ; *pouvoir* se réduit ainsi à *p-* suivi de la marque de temps *-u-*, *pleuvoir* à *pl-* suivi de *-u-* et *conquérir* à *conqu-* suivi de *-i-*.

• *Cinquième degré.* – Une irrégularité spécifique affecte certains subjonctifs :

je fais, que je fasse

je vais, que j'aille

je peux, que je puisse

je sais, que je sache

• *Sixième degré.* – Il concerne la deuxième personne du pluriel du présent de *faire* et *dire* :

nous faisons / vous faites

nous disons / vous dites

• *Septième degré.* – Le summum de l'irrégularité atteint les verbes qui utilisent plusieurs radicaux totalement différents comme *être* ou encore *aller* :

v- pour *je vais, tu vas, il va, ils vont*

all- pour *allais, alla, allant, aller, allé*

ir- pour *ira, irait*

« Complainte du verbe être »

par Jean Tardieu

Je serai je ne serai plus je serai ce caillou
toi tu seras moi je serai je ne serai plus
quand tu ne seras plus tu seras
ce caillou.

Quand tu seras ce caillou c'est déjà
comme si tu étais n'étais plus,
j'aurai perdu tu as perdu j'ai perdu

d'avance. Je suis déjà déjà
cette pierre trouée qui n'entend pas
qui ne voit pas ne bouge plus.

Bientôt hier demain tout de suite
déjà je suis j'étais je serai
cet objet trouvé inerte oublié
sous les décombres ou dans le feu ou l'herbe froide
ou dans la flaque d'eau, pierre poreuse
qui simule un murmure ou siffle et qui se tait.

Par l'eau par l'ombre et par le soleil submergé
objet sans yeux sans lèvres noir sur blanc
(l'œil mi-clos pour faire rire
ou une seule dent pour faire peur)
j'étais je serai je suis déjà
la pierre solitaire oubliée là
le mot le seul sans fin toujours le même ressassé.
(1979. *Comme ceci comme cela*. Paris : Gallimard.)

Les verbes défectifs

Ils ne possèdent qu'une partie des formes de la conjugaison. Il s'agit pour une part de verbes anciens, peu utilisés : *gésir, ouir, éprendre, luire, clore, traire* (les deux derniers étant remplacés par de plus modernes : *fermer* et *tirer*). Mais aussi de verbes plus fréquents, comme *frire, moudre*, dont personne ne peut fournir une conjugaison raisonnable – il ne leur reste que l'infinitif, le participe passé et la troisième personne du présent :

clore, clos, il clôt

moudre, moulu, il moud

LA GRAMMAIRE DU TEXTE

Le texte s'entend au sens large comme une suite de phrases constituant une unité dans la communication, qu'elle soit orale ou écrite.

La *grammaire de texte* s'oppose ainsi à la *grammaire de phrase*. On parle aussi de *grammaire du discours*.

Le texte est doté de diverses propriétés formant sa *texture*.

La texture

Qu'est-ce qui fait qu'on reconnaît une suite d'énoncés comme constituant un texte ? Commençons par éliminer ce qui ne peut pas être reconnu comme texte. Considérons un ensemble d'exemples illustrant des règles de grammaire dans un manuel ou encore une liste de courses ou d'achats à faire, ou bien encore l'annuaire du téléphone. Il manque à ces productions verbales l'un ou l'autre des éléments qui constituent la *texture*. Parmi ces éléments, on trouve la cohésion, la cohérence, l'intentionnalité, l'informativité, l'inter-textualité, les bornes textuelles.

La cohésion

Celle-ci repose essentiellement sur les réseaux de l'*anaphore* et de la *coréférence*.

Le fonctionnement de l'anaphore relève de la syntaxe ; elle repose sur trois types d'opération : la *pronominalisation*, la *substitution* et l'*ellipse*.

La coréférence, comme son nom l'indique, opère au niveau de la mise en relation entre l'énoncé et son contenu référentiel, la situation qu'il décrit. Sont dits coréférents les termes ou constituants qui ont même référent à l'intérieur d'une phrase ou d'un texte.

La cohérence

C'est ce qui rend le texte *interprétable* en termes de logique interne et de présentation de l'information. Les *connecteurs* comme *dès lors*, *c'est ainsi que*, *par conséquent* et bien d'autres participent ainsi à la cohérence, de même que l'ordre interne du texte et la concordance des temps.

La cohérence est un concept beaucoup plus intuitif que la cohésion, car elle repose autant sur les caractéristiques du texte que sur les présupposés et la connaissance qu'a chacun de tel ou tel domaine de l'*univers extralinguistique*. Un texte très allusif ou comportant de nombreuses ellipses peut paraître incohérent si on ne possède pas l'information d'arrière-plan, c'est-à-dire si le contexte et la situation d'énonciation ne fournissent pas de clés.

La *structure informationnelle* d'un texte comporte générale-

ment *une progression thématique*, avec la présentation successive de nouveaux segments d'information, qui seront alternativement focalisés puis thématisés. Toute violation de la progression thématique rend un texte incohérent :

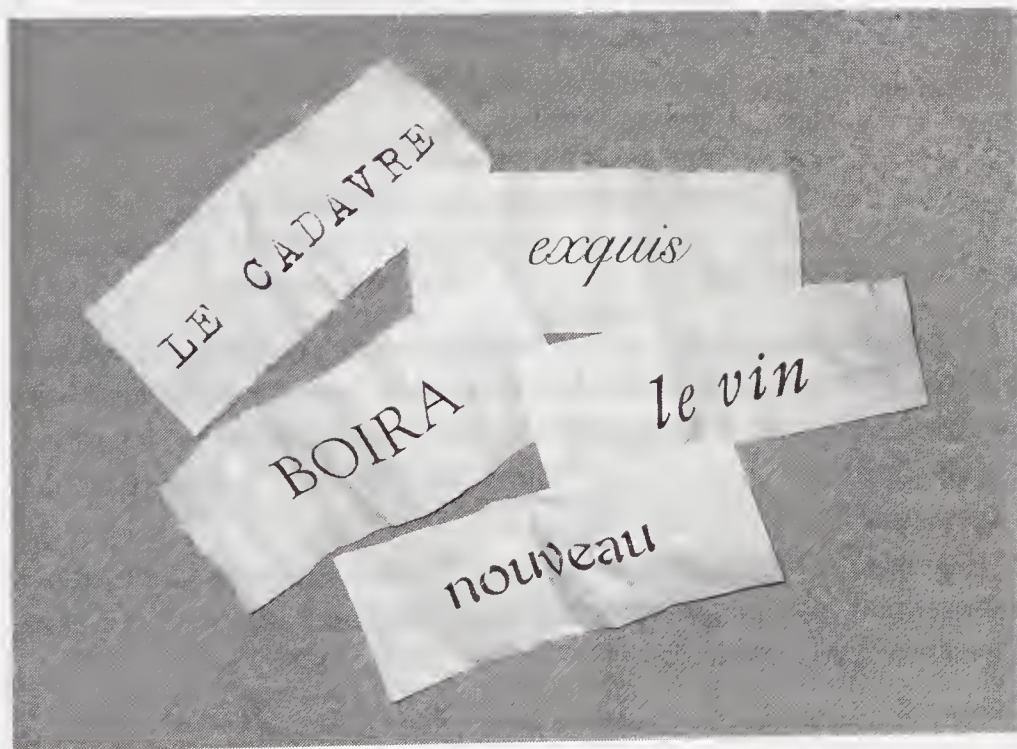
C'est au pied de la tour Eiffel que nous nous trouvons. Jean Eiffel a construit cette tour. Ce qu'elle comporte c'est trois étages. L'un des pionniers de l'architecture du fer fut Jean Eiffel.

Pour retrouver sa cohérence, le texte peut être corrigé de la façon suivante :

Nous nous trouvons au pied de la tour Eiffel. Cette tour a été construite par Jean Eiffel | C'est Jean Eiffel qui a construit cette tour. Elle comporte trois étages. Jean Eiffel fut l'un des pionniers de l'architecture du fer.

L'intentionnalité

L'auteur d'un texte est présumé avoir *voulu* produire ce texte. Ce qui conduit à écarter le délire ou l'écriture automatique, même si l'on peut accorder à ces manifestations une valeur poétique. Les surréalistes ont cherché à produire des textes aléatoires (cadavres exquis).



L'informativité

Un texte constitué entièrement de pléonasmes n'est que très peu informatif.

« C'était un bon copain »

par Robert Desnos

Il avait le cœur sur la main
Et la cervelle dans la lune
C'était un bon copain
Il avait l'estomac dans les talons
Et les yeux dans nos yeux
C'était un triste copain
Il avait la tête à l'envers
Et le feu là où vous pensez
Mais non quoi il avait le feu au derrière
C'était un drôle de copain
Quand il prenait ses jambes à son cou
Il mettait son nez partout
C'était un charmant copain
Il avait une dent contre Étienne
À la tienne Étienne à la tienne mon vieux
C'était un amour de copain
Il n'avait pas sa langue dans sa poche
Ni la main dans la poche du voisin
Il ne pleurait jamais dans mon gilet
C'était un copain
C'était un bon copain.

(1930. *Corps et biens*. Paris : Gallimard.)

L'intertextualité

Un texte peut (doit ?) être reconnu comme faisant partie d'une *famille de textes*, par exemple l'ensemble constitué par les récits de fiction, les textes poétiques, les récits documentaires, les reportages journalistiques, les grammaires, etc., ce qui permet des renvois implicites ou explicites.

En outre, chaque *genre de discours* possède ses caractéristiques propres, sur le plan syntaxique, lexical, du point de vue de ses principes d'organisation, etc.

Les bornes textuelles

Un dictionnaire peut être reconnu comme texte en vertu de la cohérence que lui confère le classement alphabétique des entrées. Mais sa texture reste faible du fait de l'absence de cohésion. On peut bien sûr considérer chaque entrée comme un texte. Ce qui nous conduit à la notion de *bornes textuelles*. Un texte doit avoir un début et une fin. Autrement, c'est un fragment.

« Habit bleu et gilet jaune »

(Extrait de *Fragments d'un discours amoureux*,
par Roland Barthes)

HABIT. *Tout affect suscité ou entretenu par le vêtement que le sujet a porté lors de la rencontre amoureuse, ou porte dans l'intention de séduire l'objet aimé.*

1. En vue d'un rendez-vous qui m'exalte, je fais soigneusement ma toilette. Ce mot n'a pas que des sens gracieux; sans parler de l'usage scatologique, il désigne aussi « les apprêts auxquels on soumet le condamné à mort avant de le conduire à l'échafaud »; ou encore « la membrane graisseuse et claire dont on se sert dans la boucherie et la charcuterie pour couvrir certaines pièces ». C'est comme si, au bout de toute toilette, inscrit dans l'excitation qu'elle suscite, il y avait toujours le corps tué, embaumé, vernissé, enjolivé à la façon d'une victime. En m'habillant, je pare ce qui, du désir, va être raté.

2. Socrate : « Je me suis donc paré afin d'être beau pour aller auprès d'un garçon beau. » Je dois ressembler à qui j'aime. Je postule (et c'est cela qui me fait jouir) une conformité d'essence entre l'autre et moi. Image, imitation : je fais le plus de choses possible comme l'autre. Je veux être l'autre, je veux qu'il soit moi, comme si nous étions unis, enfermés dans le même sac de peau, le vêtement n'étant que l'enveloppe lisse de cette matière coalescente dont est fait mon Imaginaire amoureux.

3. Werther : « Il m'en a fort coûté de me résoudre enfin à ne plus mettre le très simple habit bleu que je portais quand je dansai avec Lotte pour la première fois; mais il avait fini par être tout passé. Je m'en suis d'ailleurs fait faire un absolument semblable... » C'est dans ce vêtement (habit bleu et gilet jaune) que Werther veut être enterré et

Littré

Banquet, 27

Werther, 94
et 150-151

Lacan

qu'on le trouve en train de mourir dans sa chambre. Chaque fois qu'il met ce vêtement (dans lequel il mourra), Werther se travestit. En quoi ? En amoureux ravi : il recrée magiquement l'épisode du ravissement, ce moment où il s'est trouvé sidéré par l'Image. Ce vêtement bleu l'enferme si fort, que le monde alentour s'abolit : *rien que nous deux* : par lui, Werther se forme un corps d'enfant, où phallus et mère sont joints, sans rien au-delà. Ce costume pervers a été porté dans toute l'Europe par les fans du roman, sous le nom de « costume à la Werther ».

(1977. Éditions du Seuil.)

Toutes sortes de moyens, tant linguistiques que graphiques (dans le texte écrit), servent à marquer le début : retraits de paragraphe, titres et numéros de chapitre, letrines, formules comme *Il était une fois*. La clôture est souvent explicitée par le mot FIN, ou par une formule comme ... *et ils vécurent heureux et eurent beaucoup d'enfants*.

Cette structure est aujourd'hui remise en cause par la notion d'*hypertexte*. Les liens hypertexte battent en brèche la finitude du texte, lui conférant des développements virtuels infinis.

L'absence de clôture textuelle

(Page finale de Tentative d'épuisement d'un lieu parisien, par Georges Perec)

Rareté des accalmies totales : il y a toujours un passant au loin, ou une voiture qui passe

Le 96

Des touristes se photographient devant l'église

Le parvis est vide. Un car de touristes (Peters Reisen), vide, le traverse

Le 63

Il est deux heures moins cinq

Les pigeons sont sur le terre-plein. Ils s'envolent tous en même temps

Quatre enfants. Un chien. Un petit rayon de soleil. Le 96. Il est deux heures

(1983. Paris : Christian Bourgois.)

Le *texte poétique* viole volontiers un ou plusieurs des critères de textualité donnés ici. Ainsi, par exemple, ce poème de Prévert, « Cortège » :

« Cortège »

par Jacques Prévert

Un vieillard en or avec une montre en deuil
 Une reine de peine avec un homme d'Angleterre
 Et des travailleurs de la paix avec des gardiens de la mer
 Un hussard de la farce avec un dindon de la mort
 Un serpent à café avec un moulin à lunettes
 Un chasseur de corde avec un danseur de têtes
 Un maréchal d'écume avec une pipe en retraite
 Un chiard en habit noir avec un gentleman en maillot
 Un compositeur de potence avec un gibier de musique
 Un ramasseur de conscience avec un directeur de mégots
 Un repasseur de Coligny avec un amiral de ciseaux
 Une petite sœur du Bengale avec un tigre de Saint-Vincent-de-Paul
 Un professeur de porcelaine avec un raccommodeur de philosophie
 Un contrôleur de la Table Ronde avec des chevaliers de la Compagnie du
 Gaz de Paris
 Un canard de Sainte-Hélène avec un Napoléon à l'orange
 Un conservateur de Samothrace avec une victoire de cimetièrre
 Un remorqueur de famille nombreuse avec un père de haute mer
 Un membre de la prostate avec une hypertrophie de l'Académie française
 Un gros cheval in partibus avec un grand évêque de cirque
 Un contrôleur à la croix de bois avec un petit chanteur d'autobus
 Un chirurgien terrible avec un enfant dentiste
 Et le général des huîtres avec un ouvrier de Jésuites
 (1949. *Paroles*. Paris : Gallimard.)

Les « plans » d'énonciation

Raconter une histoire (fictive ou réelle), une anecdote, rapporter des événements (récents ou passés), analyser une situation, faire une démonstration à caractère scientifique, adresser un discours à la nation ou à un auditoire d'élèves, faire des confidences à son amie de cœur, tenir son journal intime... autant d'actes de parole avec leurs spécificités propres. Malgré la diversité infinie des emplois de la langue par les locuteurs, il est possible de distinguer trois types de production verbale sur la base de leur « plan d'énonciation ».

Appelons *énonciateur* le locuteur qui prend la parole pour produire un message. Cet énonciateur (ou énonciatrice) peut imprimer sa présence dans son message à travers des « indices de subjectivité ». On dira alors qu'il se situe sur le plan du *discours* (le mot *discours* englobe les productions écrites et orales). Ou il peut, au

contraire, adopter une attitude neutre, se voulant objective. Si le texte a un contenu narratif, on dira qu'il relève du plan de l'*histoire* ou du *récit*. S'il s'agit d'un texte d'analyse ou de description, on le situera sur le plan du *commentaire*.

La langue possède dans son arsenal grammatical et lexical de nombreux marqueurs propres à souligner ou au contraire à effacer les traces de la présence de l'énonciateur. Ces marqueurs vont donc servir à caractériser les plans d'énonciation.

Le plan du discours

Lorsque l'énonciateur dit *je, ici, maintenant*, le discours s'organise à partir de ses *coordonnées personnelles, spatiales et temporelles*. Il nomme ses interlocuteurs par *tu* et par *vous* – pronoms dits *déictiques* – et par des formes de *vocatifs* (noms propres, titres, termes hypocoristiques); il manie essentiellement le présent à référence actuelle, le passé composé, le futur périphrastique (*tu vas...*), l'impératif, les formes interrogatives directes.

Les exclamations, les jurons, les insultes, les hypocoristiques, les interjections, les prédicats à contenu *modal* ou *subjectif* lui permettent de marquer les énoncés de son *point de vue*. C'est bien entendu ce qui se passe dans le dialogue de la vie courante, dans la correspondance, mais aussi dans le discours de l'homme politique, qui a intérêt à s'affirmer comme la source de ce qu'il affirme ou promet.

Le plan de l'histoire (du récit)

La narration *historique* ou *fictionnelle* s'organise à partir de repères propres au récit. Les pronoms déictiques *je* et *tu* en sont absents. Les sujets de troisième personne, les pronoms *anaphoriques* (*il* et *elle*) sont dominants. Les références temporelles et spatiales sont de type absolu : *le 23 juin 1975 à 20 heures, à Paris*.

Bien que nombre de récits utilisent le présent de narration, le temps distinctif de ce plan est le *passé simple*, exclu du plan du discours. C'est ce qui fait la force de ce temps nullement menacé, que les enfants apprennent à manier dès qu'ils s'initient à la « rédaction » scolaire.

Le plan du commentaire

Également détaché de l'énonciateur, le plan du commentaire se distingue néanmoins de celui de l'histoire. Dans le discours scientifique, il n'y a ni héros ni événements racontés. L'auteur objective l'exposé autant que possible, ne se nomme qu'exceptionnellement, use et abuse des formulations passives et impersonnelles. Les énoncés de type *générique* y dominent. Le *présent* y prend souvent une valeur « gnomique » (expression de vérités générales).

Dans *La Vie, mode d'emploi*, Georges Perec fait alterner les trois plans d'énonciation, créant ainsi trois modes narratifs différents :

Les plans d'énonciation dans *La Vie, mode d'emploi*, de Georges Perec

Le plan du discours

Un énonciateur-témoin fictif semble ici donner une description en direct :

Le salon de Madame de Beaumont est presque entièrement occupé par un grand piano de concert sur le pupitre duquel est posée la partition fermée d'une célèbre rengaine américaine, *Gertrude of Wyoming*, par Arthur Stanley Jefferson. Un vieil homme, la tête couverte d'un foulard de nylon orange, est assis devant le piano et s'apprête à l'accorder.

Dans le coin gauche de la pièce, il y a un grand fauteuil moderne, fait d'une gigantesque demi-sphère d'altuglas cerclée d'acier, posée sur un piétement de métal chromé. À côté, un bloc de marbre de section octogonale fait office de table basse ; un briquet d'acier est posé dessus ainsi qu'un cache-pot cylindrique d'où émerge un chêne nain, un de ces *bonzaï* japonais dont la croissance a été à ce point contrôlée, ralentie, modifiée, qu'ils offrent tous les signes de la maturité, voire de la sénescence, en n'ayant pratiquement pas grandi, et dont ceux qui les cultivent disent que leur perfection dépend moins du soin matériel qu'on leur apporte que de la concentration méditative que leur éleveur leur consacre.

Posé directement sur le parquet de bois clair, un peu en avant du fauteuil, se trouve un puzzle de bois dont pratiquement toute la bordure a été reconstituée. Dans le tiers inférieur droit du puzzle, quelques pièces supplémentaires ont été réunies : elles représentent le visage ovale d'une jeune fille endormie ; ses cheveux blonds relevés en torsade au-dessus de son front sont maintenus par un double bandeau d'étoffe tressée ; sa joue s'appuie sur sa main droite repliée en conque comme si, en songe, elle était en train d'écouter.

(1978. Paris : Hachette, p. 23.)

Le plan du récit

Fernand de Beaumont fut un archéologue dont l'ambition égala celle de Schliemann. Il entreprit de retrouver les traces de cette cité légendaire que les Arabes appelaient Lebtit et qui aurait été leur capitale en Espagne. Personne ne contestait l'existence de cette ville, mais la plupart des spécialistes, qu'ils fussent hispanisants ou islamisants, s'accordaient pour l'assimiler, soit à Ceuta, en terre africaine, en face de Gibraltar, soit à Jaen, en Andalousie, au pied de la Sierra de Magina. Beaumont refusait ces identifications en s'appuyant sur le fait qu'aucune des fouilles pratiquées à Ceuta ou à Jaen n'avait mis en évidence certaines des caractéristiques que les récits attribuaient à Lebtit. On y parlait en particulier d'un château « dont la porte à deux battants ne servait ni pour entrer ni pour sortir. Elle était destinée à rester fermée. Chaque fois qu'un roi mourait et qu'un autre roi héritait de son auguste trône, il ajoutait de ses mains une nouvelle serrure à la porte. À la fin il y eut vingt-quatre serrures, une pour chaque roi. » Il y avait sept salles dans ce château. La septième « était si longue que le plus habile archer tirant du seuil n'aurait pu planter sa flèche dans le mur du fond ». Dans la première, il y avait des « figures parfaites » représentant des Arabes « sur leurs rapides montures, chevaux ou chameaux, avec leurs turbans flottant sur l'épaule, le cimenterre accroché par des courroies et la lance en arrêt dans la main droite ».

Beaumont appartenait à cette école de médiévistes qui s'est elle-même qualifiée de « matérialiste » et qui amena, par exemple, un professeur d'histoire religieuse à éplucher les comptabilités de la chancellerie papale à seule fin de prouver que la consommation, dans la première moitié du 12^e siècle, de parchemin, de plomb et de ruban sigillaire, avait à ce point dépassé la quantité correspondant au nombre de bulles officiellement déclarées et enregistrées que, même en tenant compte d'un éventuel coulage et d'un vraisemblable gâchis, il fallait en déduire qu'un nombre relativement important de bulles (il s'agissait bien de bulles, et non de brefs, car seules les bulles sont scellées avec du plomb, les brefs étant fermés à la cire) étaient restées confidentielles, sinon même clandestines. D'où cette thèse, justement célèbre en son temps, sur *Les Bulles secrètes et la question des anti-papes*, qui éclaira d'un jour nouveau les rapports d'Innocent II, d'Anaclet II et de Victor IV.

(Paris : Hachette, p. 24-25.)

Le plan du commentaire

Au départ, l'art du puzzle semble un art bref, un art mince, tout entier contenu dans un maigre enseignement de la *Gestalttheorie* : l'objet visé – qu'il s'agisse d'un acte perceptif, d'un apprentissage, d'un système physiologique ou, dans le cas qui nous occupe, d'un puzzle de bois – n'est pas une somme d'éléments qu'il faudrait d'abord isoler et analyser, mais un ensemble, c'est-à-dire une forme, une struc-

ture : l'élément ne préexiste pas à l'ensemble, il n'est ni plus immédiat ni plus ancien, ce ne sont pas les éléments qui déterminent l'ensemble, mais l'ensemble qui détermine les éléments : la connaissance du tout et de ses lois, de l'ensemble et de sa structure, ne saurait être déduite de la connaissance séparée des parties qui le composent : cela veut dire qu'on peut regarder une pièce d'un puzzle pendant trois jours et croire tout savoir de sa configuration et de sa couleur sans avoir le moins du monde avancé : seule compte la possibilité de relier cette pièce à d'autres pièces, et en ce sens il y a quelque chose de commun entre l'art du puzzle et l'art du go ; seules les pièces rassemblées prendront un caractère lisible, prendront un sens : considérée isolément une pièce d'un puzzle ne veut rien dire ; elle est seulement question impossible, défi opaque ; mais à peine a-t-on réussi, au terme de plusieurs minutes d'essais et d'erreurs, ou en une demi-seconde prodigieusement inspirée, à la connecter à l'une de ses voisines, que la pièce disparaît, cesse d'exister en tant que pièce : l'intense difficulté qui a précédé ce rapprochement, et que le mot *puzzle* – énigme – désigne si bien en anglais, non seulement n'a plus de raison d'être, mais semble n'en avoir jamais eu, tant elle est devenue évidence : les deux pièces miraculeusement réunies n'en font plus qu'une, à son tour source d'erreur, d'hésitation, de désarroi et d'attente.

(Paris : Hachette, p. 15-16.)

Les coordonnées énonciatives : la deixis

On regroupe sous le terme de *deixis* toutes les marques qui, dans le discours, renvoient aux *coordonnées de l'énonciateur* – coordonnées personnelles, spatiales et temporelles. Les marqueurs déictiques ont la propriété d'être continuellement réinterprétés puisqu'ils doivent s'ajuster à l'espace énonciatif de toute personne qui prend la parole. On distingue trois catégories de marqueurs :

1. Les pronoms (et adjectifs) renvoyant à la première et à la deuxième personne – correspondant à l'énonciateur et au destinataire –, qui s'opposent ainsi à la troisième personne, non déictique.

2. Les adverbes et expressions temporelles qui se rattachent au moment de l'énonciation ; par exemple *maintenant, aujourd'hui, hier, demain, la semaine dernière, la semaine prochaine...* Ils s'opposent aux expressions qui se rattachent à un point de repère indépendant de la situation de discours (comme c'est le cas dans le texte de fiction et plus généralement dans le récit) : *à ce moment-là, ce jour-là, la veille, le lendemain, la semaine précédente, la semaine suivante...* Ils s'opposent également aux expressions à référence absolue comme *le 25 juin 1975*.

3. Enfin, les adverbes et expressions de lieu comme *ici, là-bas, à gauche, à droite, devant, derrière...* permettent une orientation à partir de la place occupée par l'énonciateur.

Anaphore et coréférence

L'anaphore

C'est une relation de *dépendance*, de nature *grammaticale*, entre un constituant « antécédent » et un « représentant » – pronom, substitut ou élément vide (ellipse). Ce représentant reçoit son interprétation de l'antécédent, qui peut être :

- Un groupe nominal :

C'est le livre de Lionel et non le mien

- Un groupe verbal :

Lionel travaille plus que je ne fais

Lionel mange plus qu'il ne devrait (ellipse de manger)

- Une proposition :

Veux-tu qu'il vienne ? – Oui, je le veux

– Oui, si tu y tiens

Dans l'univers textuel, on trouve des anaphores de portée plus large : *cela dit, ceci posé, cela est vrai* où *ceci / cela* renvoient à une unité de discours, qui peut dépasser largement la phrase.

Les réseaux de renvois anaphoriques de phrase à phrase sont constitutifs de la trame d'un texte. Ils assurent la *cohésion textuelle*.

La *répétition* stricte d'un même groupe nominal dans une suite de phrases n'est pas interdite, bien qu'elle soit généralement évitée. La grammaire de texte dispose d'un autre type de relais, c'est la *reprise lexicale* :

- Soit par un terme *généralisant* :

Lionel sortit de la salle de cours. Le jeune homme était pensif

- Soit par un terme *particularisant*, c'est-à-dire identifiant :

J'ai vu Lionel sortir de la salle de cours. Mon collègue préféré semblait perturbé

Anaphore par réduction du lexique

Dans la série d'exemples ci-dessous, la grammaire scolaire voit dans la colonne (a) des « déterminants » et dans la colonne (b) des « pronoms ». Or il s'agit dans les deux cas de déterminants.

La différence entre les deux emplois est que les phrases (a) comportent un syntagme organisé autour d'un noyau nominal, alors que dans les phrases (b) le syntagme correspondant est dénué de lexique nominal. C'est un des moyens disponibles pour établir une relation anaphorique : les phrases (b) ne sont pas interprétables sans recours à un antécédent. On parle alors d'*anaphore par réduction du lexique*. Cette réduction peut se traduire par une simple *ellipse du nom*. Mais, dans certains cas, la forme du déterminant doit être modifiée (*chaque* > *chacun*, *quelques* > *quelques-uns*, *tous* [tu] > *tous* [tus]).

Exemples (a)

Je possède plusieurs livres

Nulle personne n'est au-dessus des lois

Certains enseignants sont absents

Tous les livres sont sur la table

Les trois livres traitent de linguistique

Aucun livre n'a été ouvert

Chaque enfant a reçu un cadeau

Quelques enfants sont arrivés en retard

Le livre rouge est sur la table

Le livre de ma voisine est déchiré

Ce livre est intéressant

C'est le livre qu'on m'a prêté

C'est un livre à moi

C'est mon livre

Quel livre as-tu lu ?

Exemples (b)

J'en possède plusieurs

Nul n'est au-dessus des lois

Certains sont absents

Tous sont sur la table

Les trois traitent de linguistique

Aucun n'a été ouvert

Chacun a reçu un cadeau

Quelques-uns sont arrivés en retard

Le rouge est sur la table

Celui de ma voisine est déchiré

Celui-là est intéressant

C'est celui qu'on m'a prêté

C'en est un à moi

C'est le mien

Lequel as-tu lu ?

Par contre, la reprise lexicale, qui constitue un procédé stylistique, est interdite, tout comme la répétition stricte, dans le cadre de la phrase. On déduirait de la phrase suivante :

M. Chirac a fait savoir aujourd'hui que le président de la République se rendrait en Russie en mars prochain

Anaphore sans antécédent

Il arrive que des pronoms anaphoriques n'aient pas d'antécédent explicite dans le contexte. Trois cas se présentent :

1. Pronoms dont le référent est tabou ou indéterminé

Il ne pense qu'à ça (au sexe)

Il en est (il est homosexuel)

Il s'y croit (se dit de quelqu'un qui est prétentieux)

Il en veut (se dit de quelqu'un qui cherche le succès)

J'y vais (je pars)

2. Cas du chaînon manquant

En Haïti, moins de 10 % de la population est réellement francophone, ce qui fait des 90 % qui l'ignorent des citoyens de seconde zone.

L'antécédent du pronom clitique *l'* n'est pas ici l'ensemble de la proposition qui précède, mais bien *la langue française*, chaînon manquant.

3. Cas de la référence situationnelle : l'antécédent peut être présent sans être nommé ; on parle alors d'exophore :

Ferme-la! (ta gueule)

Donne-le-moi! (en désignant l'objet)

qu'il est question de deux personnes différentes.

Il n'est pas non plus possible de dire :

M. Chirac a fait savoir aujourd'hui que M. Chirac se rendrait en Russie en mars prochain

Au contraire, si on scinde l'énoncé en deux phrases distinctes :

M. Chirac a fait une déclaration à la presse ce matin. Le président de la République / M. Chirac se rendra en Russie en mars prochain

le lecteur établit sans difficulté une relation de *coréférence interphrastique*.

C'est là l'occasion de dégager la distinction entre *anaphore* et *coréférence* : la reprise lexicale en tant que moyen d'assurer la cohésion textuelle implique la coréférence. Ce n'est pas cependant une anaphore puisque chaque groupe nominal peut recevoir son interprétation séparément, sans recours à un antécédent :

Ambiguïté des pronoms et adjectifs de troisième personne

Les possessifs *son, sa, leur* sont ambigus en français, alors que le latin possède l'opposition *suus / ejus*.

Les pronoms *elle* et *lui* peuvent également être ambigus dans certaines constructions verbales. Ainsi *Lionel ne pense qu'à lui* peut avoir deux interprétations :

- *Réfléchie* : « Lionel pense à lui-même » ; le lien anaphorique est interne à la phrase.
- *Non réfléchie* : « Lionel pense à X » ; le lien anaphorique est *interphrastique* (donc textuel) et X doit être nommé dans une autre phrase.

L'interprétation réfléchie n'est possible que si le verbe (ou l'adjectif) qui régit le pronom se construit à l'infinitif avec *soi* :

Lionel pense à lui (penser à soi)

Il est fier de lui (être fier de soi)

Il vote pour lui (voter pour soi)

Il roule pour lui (rouler pour soi)

En revanche, le verbe *parler*, qui construit différemment son complément pronominal, permet l'opposition *Il se parle (à lui-même, réfléchi)* versus *Il lui parle (à X, non réfléchi)*.

On ne peut pas dire **Il parle à lui*. Inversement, on n'a pas **Il se pense* ni **Il lui pense*. Différence fondamentale qui est masquée lorsque *à* est suivi d'un groupe nominal lexical.

Il y a anaphore si, et seulement si, un constituant B *dépend pour son interprétation* d'un constituant A, qui est son antécédent.

Problèmes d'ordre : anaphore et cataphore

Un syntagme lexical pose un *nouveau référent* dans l'univers de discours ; un pronom, au contraire, désigne un référent qui est *déjà présent* dans l'univers de discours. L'anaphore au sens strict implique l'ordre antécédent - anaphore. L'ordre inverse est dit *cataphorique*.

Dans le cadre d'une phrase complexe, le pronom peut se trouver indifféremment dans la principale ou dans la subordonnée :

Lorsqu'il est fatigué, Lionel se repose

Lorsque Lionel est fatigué, il se repose

La relation d'ordre est alors déterminée par des *objectifs communicationnels* : en effet, seul un constituant lexical apportant une information nouvelle peut être *focalisé*. Ainsi, l'ordre cataphorique est fréquent, bien que non obligatoire, lorsque le sujet est déterminé par une relative, le *focus* portant sur le complément du verbe principal :

Ceux qui le désirent pourront sortir

au lieu de :

Ceux qui désirent sortir pourront le faire

Ou encore :

Ceux qui le connaissent admirent Lionel

Les gens qu'il ne connaît pas n'intéressent pas Lionel

Les gens qui y vivent adorent Paris

Il semble difficile de dire :

?Les gens qui vivent à Paris l'adorent

Dans le *texte*, en principe, un nouveau référent doit être introduit sous forme lexicale avant d'être repris par un pronom. Un récit ne devrait pas pouvoir commencer par *il*. Naturellement, cette règle est violée fréquemment dans la littérature.

La coréférence

La *coréférence* concerne l'*interprétation* des énoncés (et des textes), celle-ci étant une résultante du *sens* et de la *référence*. Un énoncé pris hors contexte et hors situation a un sens mais pas de référence. Il devient, de ce fait, *ininterprétable*. Soit la phrase *Il est idiot*. En l'absence d'un antécédent, il est impossible d'assigner une référence à *il*. La suite *Lionel pense que la Terre est plate ; il est idiot* constitue au contraire un texte interprétable, car *il* a pour antécédent *Lionel*, lequel est posé comme connu dans l'univers de discours.

La coréférence dans la phrase et dans le texte

La relation de coréférence s'interprète différemment selon que l'on se place dans le cadre de la *phrase isolée* ou dans le cadre d'un *texte* :

Lionel pense qu'il est idiot

ne peut avoir qu'une interprétation : *Lionel* est coréférentiel avec *il*; en effet, la phrase est isolée et un seul antécédent est disponible. Prenons au contraire la suite :

Lionel dit que la Terre est plate. Pierre pense qu'il est idiot

Il peut théoriquement avoir comme antécédent aussi bien *Lionel* que *Pierre*. Pourtant, si l'on suppose que ces deux phrases constituent une unité textuelle, une seule des deux relations répond à la fois à l'impératif de cohésion et de cohérence : *il* doit être coréférentiel avec *Lionel* et non avec *Pierre*.

Une accumulation de pronoms anaphoriques rend un texte difficilement compréhensible. Le lecteur/auditeur doit faire preuve de « bonne volonté », doit « coopérer » avec un énonciateur crédité de l'intention de faire sens. Le rôle de pronoms spécialisés tels que *celui-ci*, *celui-là*, *ce dernier*, *le premier*, *le second* est précisément de pallier ces difficultés. Mais des relais lexicaux, sous forme de répétition stricte ou de termes variés désignant sans ambiguïté le même référent, sont souvent nécessaires.

La coréférence pose un problème particulier pour les sujets non exprimés de verbes à l'infinitif :

Je te demande de partir (le sujet de *partir* est coréférent avec *tu*)

Je te promets de partir (le sujet de *partir* est coréférent avec *je*)

Je te propose de partir (le sujet de *partir* est coréférent avec *je* + *tu*)

L'anaphore sans coréférence

Il arrive que l'anaphore ne reprenne qu'une partie du constituant antécédent. Dans le cas d'un groupe nominal par exemple, la relation anaphorique ne concernera que le *noyau nominal*, à l'exclusion de ses déterminants. La conséquence est la création d'un nouveau référent, distinct de celui du groupe antécédent. On fait appel, dans ce cas, non pas à des pronoms, mais à des *substituts* ou à des *ellipses*. Comparons :

- Anaphore avec coréférence :

Lucie a trois enfants ; elle les aime

- Anaphore sans coréférence :

Lucie a trois enfants ; Lionel en a deux

Le pronom clitique *en* fonctionne ici comme substitut du nom *enfants* tout en permettant la « répudiation » du déterminant *trois* au profit de *deux*.

Ce type d'anaphore s'inscrit dans des relations de *contraste* :

Julie a une robe rouge et Lucie en a une bleue

En apparaît dans les contextes indéfinis ; dans les contextes définis, on a recours à l'*ellipse* :

Veux-tu la robe bleue ? Non, je préfère la Ø rouge

Cette règle est très difficile à manier pour les locuteurs non natifs, qui ont tendance à utiliser l'ellipse dans tous les cas.

Contrairement à l'anaphore coréférentielle, l'anaphore sans coréférence n'est pas obligatoire dans la phrase, bien qu'elle soit régulièrement utilisée. Il est tout à fait possible de dire *J'aime la robe rouge mais je préfère la robe bleue. J'aime la robe rouge mais je voudrais une robe bleue.*

L'anaphore sans coréférence est une caractéristique des subordonnées comparatives : *Il travaille plus que je ne travaille* donne deux types d'anaphores, une par ellipse : *Il travaille plus que moi* (le pronom tonique venant remplacer le pronom atone en position finale absolue), l'autre par substitut : *Il travaille plus que je ne fais* (*faire* est le substitut du verbe *travailler*).

D'où le principe général de l'anaphore sans coréférence :

Le substitut (ou l'ellipse) représente l'élément stable, *invariant* (c'est-à-dire le noyau de syntagme) dans un environnement de *contraste* ; autrement dit l'*information connue* (fournie par l'antécédent) dans un *contexte d'information nouvelle* (fournie par les nouveaux déterminants).

C'est à ce titre un élément essentiel de la *grammaire de texte*. Les réseaux peuvent être très complexes et l'omission d'un seul maillon peut rendre un texte incohérent.

Dans le texte comme dans un échange de répliques orales, l'anaphore sans coréférence joue un rôle dominant dans la mesure où elle permet les contrastes, donc l'argumentation, la comparaison, l'évaluation modale, la négation, le refus, tout en évitant la répétition lexicale.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ADAM, Jean-Marie. 1999. *Linguistique textuelle : Des genres de discours aux textes*. Paris : Nathan.
- ARRIVÉ, Michel, F. GADET et M. GALMICHE. 1986. *La Grammaire française d'aujourd'hui*. Paris : Flammarion.
- AUSTIN, J. L. 1970. *Quand dire, c'est faire*. Paris : Éditions du Seuil.
- BÉGUELIN, Marie-José. 2000. *De la phrase aux énoncés : Grammaire scolaire et descriptions linguistiques*. Bruxelles : De Boeck-Duculot.
- BERRENDONNER, Alain. 1981. *Éléments de pragmatique linguistique*. Paris : Éditions de Minuit.
- BLANCHE-BENVÉNISTE, Claire et al. 1984. *Pronom et syntaxe*. Paris : Selaf-Aelia.
- CHARAUDEAU, Patrick, et D. MAINGUENEAU (sous la dir. de). 2002. *Dictionnaire d'analyse du discours*. Paris : Éditions du Seuil.
- CHERVEL, André. 1977. *Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français... Histoire de la grammaire scolaire*. Paris : Payot. [Rééd. 1981, sous le titre *Histoire de la grammaire scolaire*. Petite Bibliothèque Payot.]
- COMBETTES, Bernard. 1992. *L'Organisation du texte*. Université de Metz.
- DUCROT, Oswald. 1972 (rééd. 1980). *Dire et ne pas dire*. Paris : Hermann.
- 1984. *Le Dire et le dit*. Paris : Éditions de Minuit.
- FUCHS, Catherine. 1990. *Paraphrase et énonciation*. Paris : Ophrys.
- 1996. *Les Ambiguïtés du français*. Paris : Ophrys.
- GAATONE, David. 1998. *Le Passif en français*. Bruxelles : Duculot.
- GARDES-TAMINE, Joëlle. 1988. *La Grammaire* (t. 1 et 2). Paris : Armand Colin.
- GUIMIER, Claude (sous la dir. de). 1999. *La Thématization dans les langues*. Berlin, Paris : Peter Lang.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine. 1980. *L'Énonciation : De la subjectivité dans le langage*. Paris : Armand Colin.
- 2001. *Les Actes de langage dans le discours*. Paris : Nathan.
- KERLEROUX, Françoise. 1996. *La Coupure invisible : Études de syntaxe et de morphologie*. Lille : Presses universitaires du Septentrion.
- KLEIBER, Georges. 1994. *Anaphores et pronoms*. Louvain : Duculot.
- LEEMAN, Daniëlle. 1998. *Les Circonstants en questions*. Paris : Kimé.
- MAINGUENEAU, Dominique. 1990. *Pragmatique pour le discours littéraire*. Paris : Bordas.
- MARTINS-BALTAR, Michel. 1997. *La Locution entre langue et usages*. Paris : ENS Fontenay.
- MILNER, Jean-Claude. 1989. *Introduction à une science du langage*. Paris : Éditions du Seuil.
- PICABIA, Lélia, et A. ZRIBI-HERTZ. 1981. *Découvrir la grammaire française*. Paris : Cedic Éditions.
- RECANATI, François. 1981. *Les Énoncés performatifs*. Paris : Éditions de Minuit.

- RUWET, Nicolas. 1982. *Grammaire des insultes*. Paris : Éditions du Seuil.
- TOURATIER, Christian. 1996. *Le Système verbal français. Description morphologique et morphématique*. Paris : Armand Colin.
- WILMET, Marc. 1997. *Grammaire critique du français*. Paris : Hachette.

Les sons du français

Bernard Tranel

L'ÉTUDE de la substance sonore qui véhicule le langage relève principalement de la phonétique et de la phonologie.

L'objet de la *phonétique* est de dresser l'inventaire des sons possibles dans les langues du monde et de déterminer comment ces sons sont produits par les organes de la parole (phonétique articulaire), comment ils sont perçus par les organes de l'audition (psychoacoustique) et quelles sont les propriétés physiques des ondes sonores correspondantes (phonétique acoustique).

La *phonologie* s'attache à analyser la façon dont les sons fonctionnent dans les langues du monde, en particulier comment chaque langue organise sa propre sélection parmi les sons linguistiques possibles, quelles combinaisons de sons elle autorise pour former ses mots et quelles interactions peuvent se produire entre les sons ainsi combinés.

Écriture, prononciation et notation phonétique

Pour étudier les sons des langues, il est nécessaire de pouvoir y référer sans ambiguïté. Il faut donc avoir à sa disposition un système de représentation où un seul symbole correspond à un seul son pour obtenir une *correspondance biunivoque*.

À cause de leur nature et de leur diversité, et aussi parce qu'ils répondent à des besoins représentationnels différents, les systèmes d'écriture que l'on trouve dans les langues du monde ne satisfont pas cette exigence fondamentale. Par exemple, en chinois, les caractères représentent des mots, et en japonais, des syllabes.

Dans les systèmes d'écriture *alphabétique*, où les sons (et non les mots ou les syllabes) sont les unités linguistiques de base repré-

sentées par les lettres, les alphabets diffèrent d'une langue à l'autre. On utilise ainsi l'alphabet latin pour le français, l'anglais et l'espagnol, mais l'alphabet grec pour le grec et l'alphabet cyrillique pour le russe. Pour les langues qui utilisent un même alphabet, le code de correspondance entre lettres et sons varie en fait d'une langue à l'autre, si bien qu'une même lettre peut représenter un certain son dans une langue donnée, mais un autre son dans une autre langue. Par exemple, en espagnol, la lettre *u* représente le son écrit *ou* en français. Enfin, même au sein d'une langue donnée, la correspondance entre lettres et sons manque le plus souvent de transparence.

Ambiguïtés de représentation

La liste suivante identifie six cas marquants, accompagnés de quelques exemples indicatifs, qui montrent l'absence de correspondance biunivoque entre les sons du français et les lettres de l'alphabet latin utilisées pour son écriture.

- Des lettres différentes peuvent représenter un même son : *c, s, t, x* représentent le même son dans *cire, sire, inertie, dix*.
- Une même lettre peut représenter des sons différents :
 - *c* représente trois sons différents dans les mots *cire, cure* et *zinc*;
 - *s* dans *désir* n'a pas la même prononciation que dans *sire*;
 - *t* dans *sortie* n'a pas la même prononciation que dans *inertie*;
 - *x* dans *taxi* n'a pas la même prononciation que dans *dix*.
- Une seule lettre peut représenter une séquence de sons : *x* dans *taxi* représente une séquence de deux sons.
- Une séquence de lettres peut servir à représenter un seul son :
 - la séquence *ch* dans *chat* représente un seul son;
 - la séquence *ai* dans *traire* représente un seul son.
- Une lettre peut ne représenter aucun son (lettre muette) : *c* est muet dans *marc (de café)* (mais prononcé dans le prénom *Marc*).
- Une lettre peut influencer la prononciation de lettres voisines (effet contextuel) :
 - *h* est muet dans *trahir*, mais distingue la prononciation de ce mot de celle de *traire* (le tréma sur le *i* joue le même rôle séparateur dans *hair*);
 - *e* est muet dans *garage*, mais donne au second *g* une pronon-

ciation distincte de celle du premier *g*. Le *u* dans *garrigue* est également muet, mais il annule l'effet potentiel du *e* qui suit et attribue ainsi au deuxième *g* la même prononciation que celle du premier *g*.

La notation la plus souvent utilisée pour représenter les sons de façon systématique et universelle est celle de l'Association phonétique internationale (API). Le tableau suivant donne à titre d'illustration les symboles de l'API pour les diverses valeurs phonétiques des lettres *c*, *s*, *t* et *x* des exemples précédents (par convention, les transcriptions phonétiques se donnent entre crochets).

Lettres	Symboles API					
	[k]	[s]	[g]	[z]	[t]	[ks]
<i>c</i>	<i>cure</i> , <i>Marc</i>	<i>cire</i>	<i>zinc</i>	<i>marc</i> (de café)		
<i>s</i>		<i>sire</i>		<i>désir</i>		
<i>t</i>		<i>inertie</i>			<i>sortie</i>	
<i>x</i>		<i>dix</i>				<i>taxi</i>

Ce tableau montre quatre valeurs phonétiques possibles pour la lettre *c* ([k], [s], [g] et zéro) et deux pour chacune des lettres *s* ([s] et [z]), *t* ([s] et [t]) et *x* ([s] et [ks]).

La notation phonétique élimine ces ambiguïtés représentationnelles. Ainsi, le symbole [s] est utilisé de façon unique pour représenter le son qui se répète dans *cire*, *sire*, *inertie* et *dix*, tandis que des symboles différents ([k], [s], [g]) sont utilisés pour transcrire les sons différents que la lettre *c* représente dans les mots *cure*, *cire* et *zinc*. *Marc* se distingue de *marc (de café)* par la présence d'un [k] final : [mark] vs [mar].

L'alphabet phonétique international facilite la comparaison des systèmes de sons dans les langues du monde, quel que soit leur système d'écriture. Il permet de noter les variations au sein d'une même langue (par exemple, [ananas] ou [anana] pour le mot *ananas*, selon que le *s* final est prononcé ou non) et les prononciations différentes d'un même mot selon les contextes où il apparaît (on distingue ainsi les trois prononciations possibles du mot *dix* : [dis] dans *ils sont dix*, [diz] dans *dix écureuils* et [di] dans *dix chats*). Il constitue aussi un outil utile pour transcrire les langues qui n'ont pas de tradition écrite. Il peut également jouer un rôle appréciable dans l'enseignement et l'apprentissage des langues étrangères. C'est d'ailleurs cette raison pédagogique qui, à l'origine, mena à la création de l'Association phonétique internationale à Paris en 1886.

Inventaire des sons du français

Variations de l'accent

Comme dans toutes les langues du monde, il existe en français plusieurs types de prononciation. On parle communément par exemple d'un accent belge, d'un accent suisse, d'un accent du Midi, d'un accent canadien ou d'un accent pointu. Il s'agit là de variétés (ou dialectes) *géographiques*. Il y a aussi des dialectes *sociaux*, où les différences de prononciation entrent en corrélation avec les niveaux socio-économiques des locuteurs. Des variations de prononciation peuvent également se manifester dans le parler d'un locuteur donné selon les situations dans lesquelles il se trouve (un encombrement de voitures, un banquet familial, une réunion avec un subordonné ou avec un supérieur). On parle alors de *niveaux de langue*. Enfin, même chez des individus qui ont apparemment la même prononciation, on peut souvent détecter certaines différences qui amènent à parler de distinctions *idiolectales*.

Pour fixer les idées, nous prendrons comme *français de référence* ici la variété généralement considérée comme la norme

Langage et société

Le plus souvent, la société porte des jugements de valeur sur les différentes variétés de prononciation, et, dans un milieu social donné, une certaine prononciation constitue la norme alors que d'autres sont stigmatisées.

Ces jugements n'ont absolument rien à voir avec les caractéristiques intrinsèques d'un dialecte donné ou les qualités personnelles des individus qui le parlent. D'un point de vue purement linguistique, il n'y a rien de plus égal à un dialecte qu'un autre dialecte.

En fait, il arrive fréquemment que telle caractéristique de prononciation dénigrée à une époque devienne la norme sociale à une autre époque, et inversement. Un exemple de ce phénomène de relativité sociolinguistique est la prononciation du *r* en français, dont la norme sociale est passée d'une articulation antérieure roulée à une articulation postérieure à peine fricative.

Un autre exemple concerne la séquence graphique *oi* (comme dans le mot *roi*), dont la prononciation socialement non marquée est passée de [we] à [wa] avec la Révolution de 1789.

sociale en France, c'est-à-dire le type de prononciation utilisé dans la moitié nord de la France, à Paris en particulier.

Ce dialecte a reçu diverses appellations : *français parisien*, *français standard*, *français général*, *français international*, *français commun*. Il compte 17 consonnes, 15 voyelles et 3 semi-voyelles, soit un total de 35 sons. Ces sons sont donnés en notation phonétique dans les trois tableaux qui suivent, avec, dans chaque cas, un mot clé qui contient le son et une liste des principales réalisations graphiques du son dans l'orthographe française.

Les consonnes

À quatre exceptions près, les symboles de l'API qui représentent les consonnes du français appartiennent à l'inventaire des lettres-consonnes de notre alphabet latin. Ces lettres-consonnes apparaissent couramment avec les mêmes valeurs phonétiques que celles qui sont attribuées aux symboles de l'API.

Les quatre symboles phonétiques un peu déconcertants pour les consonnes sont [ɲ, ʃ, ʒ, ʁ].

- Le symbole [ɲ] (*n* avec une queue descendante retroussée sur la gauche) note le son représenté par la séquence de lettres *gn* dans *agneau*. Au lieu de [ɲ], certains linguistes préfèrent utiliser [ɲ̃] (*n* surmonté d'un tilde), qui est d'ailleurs la façon dont ce son est représenté dans l'orthographe espagnole (comme dans *español*). À noter que la séquence de lettres *gn* est ambiguë en français, puisqu'elle peut représenter non seulement le son [ɲ], mais aussi la séquence de consonnes [gn], comme dans *stagner*.

- Le symbole [ʃ] (qui ressemble à un hippocampe stylisé) note le son qui correspond à la séquence de lettres *ch* dans *charité*, *échoppe*, *chirurgie* et *Foch*. Au lieu de [ʃ], il est courant de trouver le symbole [ʃ̥], formé de *s* surmonté d'un accent circonflexe inversé. À noter, ici encore, l'ambiguïté de l'orthographe française. Dans certains mots comme *charisme*, *écho*, *chiromancie* et *varech*, *ch* représente non pas le son [ʃ], mais le son [k].

- Le symbole [ʒ] ressemble au chiffre 3. Il note le son souvent écrit *j* en français, comme dans *jeu*, mais représenté aussi par la lettre *g* devant *i* et *e*, comme dans *gingivite* et *Georges*. De la même manière que [ʃ̥] est souvent utilisé à la place de [ʃ], on trouve couramment [ʒ̥] au lieu de [ʒ].

- Le symbole [ʁ], qui représente le son écrit *r*, est un R majus-

Tableau des consonnes		
<i>Symboles phonétiques</i>	<i>Mots clés</i>	<i>Principales réalisations graphiques</i>
[p]	<i>pou</i>	<i>p, pp (apprendre)</i>
[t]	<i>tout</i>	<i>t, tt (attendre), th (thon)</i>
[k]	<i>cou</i>	<i>c, cc (accord), ch (chiromancie), k (kilo), q (cinq), qu (quand)</i>
[b]	<i>bout</i>	<i>b, bb (abbé), bh (abhorrer)</i>
[d]	<i>doux</i>	<i>d, dd (addition), dh (adhérer)</i>
[g]	<i>goût</i>	<i>g, gg (aggraver), c (second)</i>
[m]	<i>mou</i>	<i>m, mm (pomme)</i>
[n]	<i>nous</i>	<i>n, nn (année)</i>
[ɲ]	<i>gnon</i>	<i>gn</i>
[f]	<i>fou</i>	<i>f, ff (affirmer), ph (phare)</i>
[s]	<i>sous</i>	<i>s, ss (assez), c (ce), ç (ça), sc (science), t (nation), x (dix)</i>
[ʃ]	<i>chou</i>	<i>ch</i>
[v]	<i>vous</i>	<i>v, w (wagon)</i>
[z]	<i>zou</i>	<i>z, s (bisou), x (dixième)</i>
[ʒ]	<i>joue</i>	<i>j, g (girafe)</i>
[l]	<i>loup</i>	<i>l, ll (aller)</i>
[ʁ]	<i>roue</i>	<i>r, rr (arriver)</i>

cule d'imprimerie basculé de 180 degrés sur son axe horizontal (l'API réserve le symbole [r] pour le *r* roulé, qui constitue une prononciation beaucoup plus fréquente de *r* dans les langues du monde).

Les voyelles

La situation est plus complexe pour la notation des voyelles, pour laquelle l'API doit utiliser davantage de symboles phonétiques qui ne correspondent pas à des lettres de l'alphabet latin. C'est que cet alphabet ne dispose que des 6 lettres-voyelles *a, e, i, o, u, y*, alors qu'il faut couvrir 15 sons-voyelles différents.

L'orthographe française a eu recours, au cours des siècles, à

Tableau des voyelles

<i>Symboles phonétiques</i>	<i>Mots clés</i>	<i>Principales réalisations graphiques</i>
[i]	<i>lit</i>	<i>i, y (lyre), î (île), ī (haïr)</i>
[e]	<i>l'été</i>	<i>é, er (chanter), ez (chantez)</i>
[ɛ]	<i>lait</i>	<i>ai, aî (maître), ei (treize), et (complet), e (sec), è (père), ê (tête), é (crèmerie)</i>
[a]	<i>la</i>	<i>a, â (chantâmes), e (femme); oi = [wa] (moi)</i>
[y]	<i>lu</i>	<i>u, û (sûr), eu (participe passé de avoir)</i>
[ø]	<i>à la queue leu leu</i>	<i>eu, œu (nœud)</i>
[œ]	<i>leur</i>	<i>eu, œu (œuf), œ (œil), e (le), ai (faisons)</i>
[u]	<i>loup</i>	<i>ou, oû (goût), où (où)</i>
[o]	<i>lot</i>	<i>o, ô (côte), au (chaud), eau (beau)</i>
[ɔ]	<i>l'or</i>	<i>o, ô (hôpital), au (Paul), u (album)</i>
[ɑ]	<i>las</i>	<i>a (gaz), â (âme); oi = [wa] (mois)</i>
[ɛ̃]	<i>lin</i>	<i>in, im (simple), ain (sain), aim (faim), ein (sein), eim (Reims), en (sien), yn (syntaxe), ym (sympa) + pour certains locuteurs un (brun), um (parfum)</i>
[œ̃]	<i>l'un</i>	<i>un, um (parfum)</i>
[ɑ̃]	<i>lent</i>	<i>en, an (enfant), em (exemple), am (ample)</i>
[ɔ̃]	<i>long</i>	<i>on, om (ombre)</i>

diverses stratégies pour essayer de représenter tous ces sons-voyelles, pour lesquels elle manque de caractères distincts. Par exemple, on a introduit des accents (*acheter* vs *achète* vs *acheté*), on a redoublé des lettres-consonnes (*jeter* vs *jette*), et des combinaisons de deux et même trois lettres (digrammes et trigrammes)

en sont venues à représenter des sons-voyelles (comme *ou* pour [u], *ai* pour [ɛ], *on* pour [ɔ̃], *ein* pour [ɛ̃]).

L'API utilise les 6 lettres-voyelles de l'alphabet latin, mais ces symboles phonétiques ne correspondent que dans trois cas aux valeurs phonétiques que peuvent prendre ces lettres dans l'orthographe française : [i] dans *lit*, [a] dans *la* et [o] dans *pot*.

Le symbole [e] (sans accent) représente les deux voyelles dans *été*.

Par rapport à l'orthographe française, la notation de l'API la plus déroutante concerne les symboles [y] et [u]. En effet, orthographiquement, le son [y] est représenté par la lettre *u* (*lu*, *sur*, *hur-luberlu*) et le son [u] est représenté par la séquence de lettres *ou* (*loup*, *sourd*, *roucouler*). Dans nombre d'autres langues (par exemple en espagnol, en italien et en allemand), la lettre *u* correspond bien au son noté [u] par l'API.

Par rapport à l'alphabet latin, les principales nouveautés introduites par l'API concernent les symboles [ɛ, ø, œ, ɔ̃], la distinction entre [a] et [ɑ], et le tilde qui surmonte certaines voyelles.

- Le symbole [ɛ] est une lettre grecque (epsilon) qui sert à noter le son fréquemment écrit *è* ou *ai* en français, comme dans *père*, *très*, *paix* et *traire*.

- Le symbole [ø] (un *o* barré) est le son le plus souvent écrit *eu* en français, comme dans *peu*, *jeu* et *ceux*.

- Dans les mots *cœur*, *œuf* et *sœur*, la séquence de lettres *œu* correspond au son transcrit [œ] par l'API. Mais le son [œ] s'écrit également *eu*, comme dans *peur*, *neuf* et *seul*, ou encore *e*, comme dans *breton*, *je* et *ce*.

- Le symbole [ɔ̃] (un *c* tourné vers la gauche) s'appelle le *o* ouvert, par opposition à [o], qui s'appelle le *o* fermé. On trouve le *o* fermé [o] dans les mots *sot* et *pot*, mais le *o* ouvert [ɔ̃] dans les mots *sotte* et *pote*. La terminologie *o* ouvert/*o* fermé est descriptive non seulement du dessin des deux symboles (ɔ̃ est un *o* incomplètement fermé), mais aussi de la façon dont les deux sons sont articulés (la bouche est davantage ouverte dans la prononciation de [ɔ̃] que dans celle de [o]).

- L'orthographe française ne fait pas de distinction entre « a » et « ɑ », qui sont simplement des variantes de la même lettre, « a » apparaissant en principe dans les textes imprimés et « ɑ » dans les textes écrits à la main. L'API, par contre, fait correspondre

deux sons différents à ces deux symboles. Chez les locuteurs qui font la distinction, [a] sert à représenter la voyelle du mot *table* et [ɑ] celle du mot *sable* (quand la distinction n'est pas faite, c'est [a] qui est en principe prononcé dans les deux cas).

- Quatre des symboles phonétiques utilisés pour représenter les voyelles françaises sont surmontés d'un *tilde* ([ɛ̃, œ̃, ã, õ]). Le tilde est un signe diacritique qui sert à indiquer une qualité particulière des voyelles : leur nasalité (dans la production de ces voyelles, l'air passe par le nez aussi bien que par la bouche, au lieu de ne passer que par la bouche). Dans le système orthographique français, les voyelles nasales sont toujours indiquées au moyen d'une séquence de lettres du type voyelle(s) + *n* ou *m*, comme dans *fin* et *faim* ([ɛ̃]), *un* et *parfum* ([œ̃]), *enfant* et *embrasser* ([ã]), *bon* et *compter* ([õ]).

Les semi-voyelles

Les symboles phonétiques pour les semi-voyelles sont [j], [ɥ] et [w].

Tableau des semi-voyelles		
Symboles phonétiques	Mots clés	Principales réalisations graphiques
[j]	<i>miette</i>	<i>i, y (Lyon), ill (paille), Il (billet), il (œil)</i>
[ɥ]	<i>muette</i>	<i>u</i>
[w]	<i>mouette</i>	<i>ou, w (kiwi); oi = [wa] (soir)</i>

Les lettres *j* et *w* appartiennent à l'alphabet français, mais alors que *w* peut apparaître avec la valeur phonétique [w] (par exemple dans *kiwi* et *waters*), *j* ne représente jamais le son [j] (sauf dans le mot d'emprunt *fjord*, qui s'écrit aussi *fiord*) ; *j* représente en français le son [ʒ], comme dans *jour*. En allemand et dans d'autres langues européennes, la lettre *j* correspond bien au son [j], appelé *jod*.

Le symbole [ɥ] est un *u* auquel on a rajouté une queue verticale à droite. Dans l'orthographe française, ce son correspond en principe à la lettre *u* quand elle est prononcée devant une autre lettre-

voyelle elle aussi prononcée. Par exemple, on trouve le son [y] dans *aiguille* (mais le *u* ne s'entend pas dans *anguille*).

Rapports entre orthographe et prononciation

Si on fait abstraction de la composante *idéographique* de l'orthographe française, quels rôles jouent les lettres dans la représentation des sons ?

Le cas de la lettre *c*

L'étude détaillée des fonctions de la lettre *c* est particulièrement instructive, car elle donne accès à la plupart des outils conceptuels permettant une meilleure compréhension de notre système orthographique, avec ses régularités aussi bien que ses inconséquences.

Dans des mots comme *car*, *corps*, *cure*, *cloche*, *croche*, *sac* et *tic*, la lettre *c* a la valeur phonétique [k]. Par contre, dans des mots comme *cerise*, *cire* et *cygne*, elle a la valeur phonétique [s]. La distribution de ces deux valeurs phonétiques ne se fait pas au hasard. Un principe général, bien connu des jeunes écoliers, prédit la valeur phonétique de la lettre *c* : on trouve la valeur phonétique [s] devant les lettres *e*, *i* et *y*, et la valeur phonétique [k] ailleurs. Comme la distribution de la valeur phonétique [k] est plus générale que celle de la valeur phonétique [s], qui dépend d'un contexte graphique bien spécifique, on peut dire que [k] est la *valeur phonétique de base* de la lettre *c* et que [s] est sa *valeur phonétique de position*.

La lettre *c* a cependant deux autres valeurs phonétiques qui n'ont rien de régulier. *c* a ainsi une troisième valeur phonétique, [g], que l'on trouve dans les mots *zinc* et *second* (ainsi que ses dérivés). Cette valeur phonétique ne semble régie par aucun principe général. En fait, on ne la trouve que dans les quelques mots signalés ici. On parle, dans ce cas, d'une *valeur phonétique idiosyncrasique*.

Il existe un quatrième cas, celui où la lettre *c* n'a aucune valeur phonétique : la lettre est muette, comme dans *marc* (de café), *tabac*, *escroc*, *blanc*, *jonc*, *aspect*, *instinct*. Dans ces exemples, la lettre *c* a la *valeur phonétique zéro*. La lettre *c* ne peut être muette qu'en fin de mot ou devant la lettre *t* en finale de mot. Mais cette valeur phonétique zéro dans ces contextes est limitée à un nombre

relativement restreint de mots. Il existe en effet davantage d'exemples où, dans ces contextes, la lettre *c* a sa valeur phonétique de base [k] (*Marc, cognac, manioc, pronostic, viaduc, donc, direct, contact*).

La lettre *c* joue un cinquième rôle dans l'orthographe française. En se combinant avec la lettre *h*, elle forme un *digramme*, c'est-à-dire une combinaison de deux lettres représentant un seul son, le son [ʃ], comme dans *chat, chirurgie* et *archevêque*.

La séquence de lettres *ch* n'a cependant pas toujours la valeur phonétique [ʃ]. Dans certains mots, elle représente le son [k], comme dans *varech, chlore, chrome, cœur, archaïque* et *écho*. On peut dire, dans de tels cas, que le *h* ne joue aucun rôle pour noter la prononciation, qu'il a donc une valeur nulle et que le *c* contribue à lui tout seul à la valeur phonétique [k] (après tout, *varech* rime avec *avec* et rien dans la prononciation ne distingue *chœur* de *cœur* ou *chlore* de *clore*).

Dans d'autres mots, cependant, la lettre *h* joue un rôle non négligeable quand la séquence *ch* est utilisée pour le son [k]. Par exemple, dans *chiromancie* et *archétype*, on ne peut pas dire que le *h* a une valeur nulle, car si on l'enlevait, on prononcerait ces mot avec un [s] (comme dans *cire* et *cerise*) au lieu d'un [k]. À défaut d'écrire *chiromancie* et *archétype* avec un *k* (comme dans *kilo* et *képi*), le rôle du *h* est essentiel ici. En séparant le *c* du *i* ou du *e* qui suit, il élimine l'effet contextuel qui fait que *c* est normalement prononcé [s] devant *i* ou *e*. Le *h* remplit dans ces cas une *fonction diacritique* par laquelle il influence la façon dont une lettre voisine est prononcée. L'ambiguïté n'en reste pas moins présente dans le système orthographique, puisqu'on a d'une part *chat, chirurgie* et *échope* avec [ʃ], et d'autre part *charisme, chiromancie* et *écho* avec [k].

La fonction séparatrice de la lettre *h* se retrouve dans d'autres circonstances. Par exemple, dans *trahir*, le *h* sépare les lettres *a* et *i* et permet de les interpréter comme représentant deux sons-voyelles contigus ([tʁaiʁ]), au lieu de former le digramme *ai*, qui représente normalement le son [ɛ], comme dans *traire* [tʁɛʁ]. On trouve un exemple similaire dans *chahut* [ʃaj] / *chaud* [ʃo].

En début de mot, la lettre *h* peut jouer un rôle analogue et marquer par exemple que la voyelle de l'article *le* devant un mot qui commence lui-même par un son-voyelle ne doit pas s'élider

(le *héros* [lœero] vs l'*érotisme* [lerɔtism]). Mais il existe aussi de nombreux mots où la lettre *h* est présente à l'initiale sans jouer ce rôle (l'*héroïsme* [lerɔism], l'*Hérault* [lero], l'*homme* [lɔm]).

Inversement, on trouve même quelques mots qui n'ont pas de *h* initial et qui interdisent l'élision (le *onze* (de France) [lœɔz]).

L'orthographe est donc ici encore un piètre représentant systématique des choses phonétiques. On appelle généralement le *h* de *héros* un *h* aspiré et celui de *héroïsme* un *h* muet. Cette terminologie est trompeuse car les deux *h* sont en réalité phonétiquement muets. Elle est néanmoins consacrée par l'usage et il est pratique de référer à des mots comme *héros* (et même *onze*) comme des mots à *h* aspiré, ce qui est une manière simple de dire que bien que ces mots commencent phonétiquement par une voyelle, ils interdisent (entre autres choses) l'*élision* à laquelle on s'attend normalement.

La cédille est un autre signe diacritique qui affecte la prononciation de la lettre *c*, mais avec la fonction de lui donner la valeur phonétique [s] devant les lettres-voyelles *a*, *o* et *u*. Ce mécanisme permet de maintenir une orthographe identique (à la cédille près) dans une même famille de mots (par exemple, *balanc-* dans *balancer*, *balançait* et *balançoire*, *franc-* dans *France* et *français*, *rec-* dans *recevoir* et *reçu*).

Les deux tableaux suivants récapitulent les concepts principaux que l'examen de la lettre *c* et de ses rapports avec la prononciation nous a permis de mettre en évidence.

Fonctions de la lettre <i>c</i>		
Types de fonctions	Symboles phonétiques	Exemples
Valeur phonétique de base	[k]	<i>car, code, cure, cloche, croche, bouc, Marc</i>
Valeur phonétique de position	[s]	<i>cerise, cire, cygne</i>
Valeur phonétique idiosyncrasique	[g]	<i>zinc, second, secondaire</i>
Valeur phonétique zéro		<i>tabac, croc, blanc, aspect, marc de café</i>
Membre d'un digramme (<i>ch</i>)	[ʃ]	<i>chat, chimie, recherche</i>

c et les signes diacritiques			
<i>Signes diacritiques accompagnant la lettre c</i>	<i>Exemples</i>	<i>Symboles phonétiques</i>	<i>Prononciation en l'absence du signe diacritique</i>
c + h	<i>chiromanie, archétype</i>	[k]	[s] (<i>cire, cétacé</i>)
c + cédille (ç)	<i>ça, façon, déçu</i>	[s]	[k] (<i>cas, faconde, décupler</i>)
c + e	<i>douceâtre</i>	[s]	[k] (<i>ducat</i>)

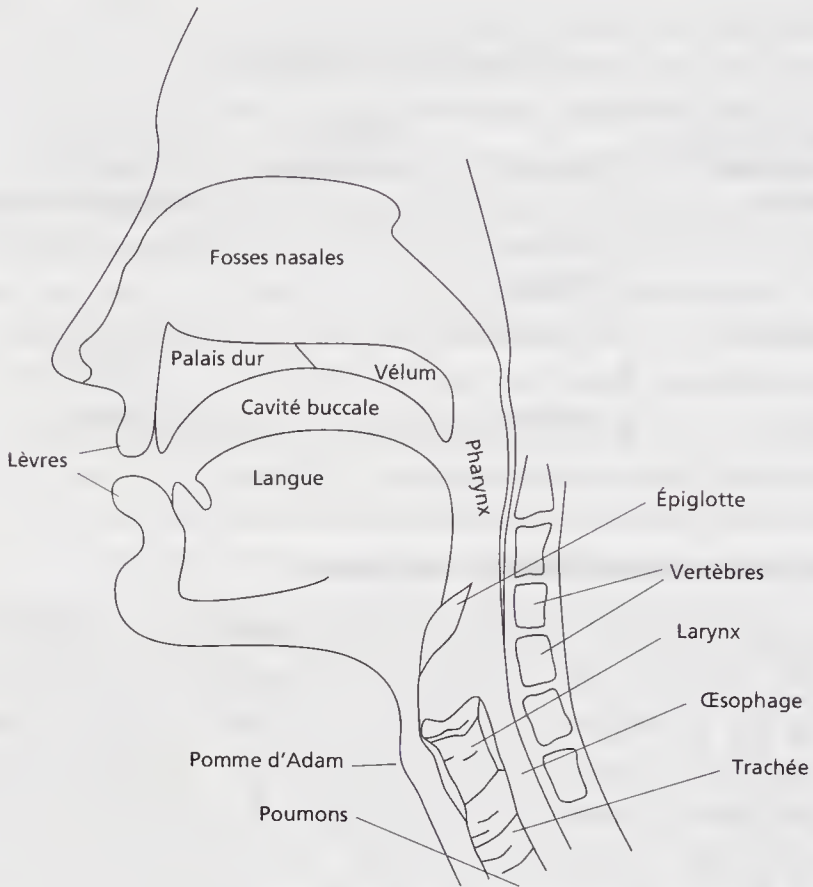
Production et classification des sons

Lorsque nous parlons, notre cerveau envoie par l'intermédiaire de nerfs moteurs une multitude de consignes complexes aux muscles qui actionnent les organes de la parole. Ceux-ci agissent alors sur l'air contenu entre les poumons et les lèvres et créent ainsi des ondes sonores qui se propagent de la bouche du locuteur aux oreilles de l'auditeur. Le système auditif transforme les vibrations de l'air en impulsions nerveuses qui, par l'intermédiaire de nerfs sensoriels, sont finalement transmises au cerveau pour interprétation linguistique. La communication verbale comprend donc un encodage et un décodage neurophysiologiques des sons, séparés par une étape de transmission acoustique aérienne.

Les paramètres articulatoires

Pour émettre les sons des langues, l'être humain adapte un appareil biologique indépendant du langage et met à profit un certain nombre de paramètres articulatoires pour créer à des fins de communication linguistique un système combinatoire économique. Les sons des langues ne constituent pas en effet des entités indivisibles et hétérogènes, comme c'est le cas par exemple d'un étirement, d'un sifflotement et d'un raclement de la gorge. Au contraire, chaque son linguistique se compose de caractéristiques articulatoires élémentaires qu'il partage avec d'autres sons sur une plus ou moins grande échelle.

Dans la production des sons linguistiques, l'air venant des poumons accomplit une sorte de course d'obstacles.



Les organes de la parole : coupe médiane

(D'après Georges Straka. 1965. *Album phonétique*.
 Québec : Presses de l'Université Laval.)

Il franchit d'abord le larynx, puis passe par le pharynx et ensuite par la cavité buccale (la bouche), avec un détournement possible par les fosses nasales (le nez). Les obstacles sont changeants, et ces changements déterminent la nature et la qualité des sons émis. Les principaux responsables de ces différenciations sonores sur ce parcours sont les cordes vocales (qui font partie du larynx), le voile du palais (qui peut dévier une partie de l'air pulmonaire vers les fosses nasales), et la mâchoire inférieure, la langue et les lèvres, qui tous trois servent à modifier la configuration de la cavité buccale.

Les paramètres articulatoires qui suffisent pour décrire et classer les sons du français, et qui sont communément utilisés dans les langues du monde, sont au nombre de cinq : l'*aperture* (l'ouverture relative de la bouche), le *lieu d'articulation*, la *position des*

lèvres, la *nasalité* (si l'air passe par le nez ou non) et la *sonorité* (si les cordes vocales vibrent ou non).

L'aperture

Le premier paramètre, l'*aperture*, concerne les degrés d'ouverture de la bouche caractéristiques de chaque son. Dans un mot comme *pas* [pa], on passe d'un degré d'aperture minimal (la bouche est complètement fermée pour la consonne [p]) à un degré d'aperture maximal (la bouche est ouverte au maximum pour la voyelle [a], le son que le docteur demande à ses patients de prononcer pour pouvoir leur examiner le fond de la gorge). Les consonnes qui sont formées au moyen d'une obstruction complète (ou occlusion) dans la cavité buccale s'appellent des *occlusives*. Les occlusives du français sont [p, t, k, b, d, g, m, n, ŋ].

Une autre catégorie de consonnes est produite de telle manière que le passage de l'air par la bouche n'est pas complètement bloqué, mais qu'il demeure une constriction suffisante des articulateurs pour qu'un bruit de friction se produise. Ces consonnes s'appellent des *fricatives*. Les fricatives du français sont [f, s, ʃ, v, z, ʒ].

On obtient une troisième catégorie de consonnes si les articulateurs laissent passer l'air librement par la bouche, c'est-à-dire sans occlusion ni friction. Ces consonnes s'appellent des *approximantes* (terme emprunté à l'anglais). Les consonnes [l] et [ʎ] (telles qu'elles sont prononcées dans les mots *lit* et *meuble*, *riz* et *cadre*) sont des approximantes. Pour des raisons perceptuelles et fonctionnelles, ces sons sont souvent groupés ensemble sous l'étiquette de *liquides*.

Une caractéristique particulière au son [l] est que le passage de l'air est bloqué dans la partie médiane de la bouche (entre le bout de la langue et les alvéoles), mais libre sur les côtés. On dit qu'à la différence des autres consonnes, le [l] est une *latérale* (les autres consonnes sont dites *centrales*).

Le paramètre d'aperture caractérise aussi certaines distinctions parmi les voyelles. Quand on prononce un [i] prolongé ([iiii]), puis [aaaa] et qu'on retourne à [iiii], on constate que la bouche s'ouvre pour [a] et se referme pour [i] (la mâchoire inférieure s'écarte, puis se rapproche de la mâchoire supérieure). Si on prononce [eeee] et [εεεε], on constate que la mâchoire inférieure occupe deux positions intermédiaires entre celles pour [i] et [a]. Les passages de [i]

à [e] à [ɛ] à [a] s'accompagnent donc d'une ouverture progressive de la bouche. On dit que [i] est une voyelle *fermée* et que [a] est une voyelle *ouverte* ; [e] et [ɛ] sont des voyelles dites *moyennes* ; plus précisément, [e] est une voyelle *mi-fermée* et [ɛ] est une voyelle *mi-ouverte*. Les mêmes observations valent pour les séries de voyelles [u], [o], [ɔ], [ɑ] d'une part, et [y], [ø], [œ] d'autre part : dans chacune de ces deux séries, l'aperture augmente quand on passe d'une voyelle à la suivante.

Le paramètre d'aperture permet donc de distinguer quatre classes de voyelles : les voyelles fermées, les voyelles mi-fermées, les voyelles mi-ouvertes et les voyelles ouvertes.

Aperture des voyelles				
Voyelles fermées		[i]	[y]	[u]
Voyelles moyennes	mi-fermées	[e]	[ø]	[o]
	mi-ouvertes	[ɛ]	[œ]	[ɔ]
Voyelles ouvertes		[a]		[ɑ]

Le lieu d'articulation des consonnes

Pour chaque degré d'aperture, la mise en place des articulateurs peut se produire en divers endroits de la cavité buccale. On a là le deuxième paramètre important pour distinguer les sons entre eux : *le lieu d'articulation*. C'est sur cette dimension que se différencient par exemple les occlusives [p, t, k] ou les voyelles [a, ɑ].

Dans le cas des occlusives ([p, t, k, b, d, g, m, n, ɲ]), il est facile d'observer visuellement que, pour [p, b, m], l'occlusion s'effectue au niveau des lèvres. On a là des consonnes *bilabiales*.

Pour [t, d, n], le lieu d'articulation n'est pas visible, mais en articulant ces consonnes silencieusement, on peut sentir que le bout de la langue s'applique contre les dents supérieures. On a là des consonnes *dentales*. Chez certains locuteurs francophones et dans certaines langues (par exemple l'anglais), les consonnes [t, d, n] s'articulent un peu plus en arrière, contre les alvéoles.

Pour la consonne [ɲ], l'occlusion se fait par application de la partie antérieure du dos de la langue contre le palais dur ; on a là

une consonne *palatale*. Pour [k, g], la partie postérieure du dos de la langue se place contre le vélum. Ces occlusives sont des *vélaires*.

En ce qui concerne les fricatives, la simple observation visuelle révèle que, pour [f, v], la constriction se produit entre la lèvre inférieure et les incisives supérieures ; [f] et [v] sont des fricatives *labio-dentales*.

Dans le cas de [s] et de [z], la constriction se produit entre la lame de la langue et les alvéoles ; ce sont des fricatives *alvéolaires*.

Pour [ʃ, ʒ], l'articulation s'effectue un peu plus en arrière que pour [s, z], à la frontière entre les alvéoles et le palais dur ; ce sont des fricatives *alvéo-palatales*.

[l] et [r] (le *r* roulé) sont des consonnes alvéolaires. Quant à l'articulation pour [ʁ], elle se produit entre le dos de la langue et la luette (ou uvule) ; cette consonne est dite *uvulaire*.

La position des lèvres

Avant de classer les voyelles selon leur lieu d'articulation, il est utile d'introduire un troisième paramètre, la position des lèvres. Ce qui importe ici, c'est leur *arrondissement*.

Qu'est-ce qui distingue [i] de [y] ? Il est facile de noter (par exemple à l'aide d'un miroir ou par proprioception) que, pour [i], les lèvres sont étirées, alors que pour [y], elles sont arrondies. À part la position des lèvres, ces deux voyelles sont produites exactement de la même façon. On peut vérifier cette assertion en prononçant un [i] et en le prolongeant ; si, pendant la production de [iiii], on arrondit les lèvres sans modifier la position de quoi que ce soit d'autre dans la cavité buccale, on obtient automatiquement un [y].

La distinction qui vient d'être établie entre [i], voyelle *non arrondie*, et [y], voyelle *arrondie*, se retrouve de façon tout à fait parallèle entre [e] (non arrondie) et [ø] (arrondie) et entre [ɛ] (non arrondie) et [œ] (arrondie). On peut, en outre, observer que [a] et [ɑ] sont non arrondies et que [u, o, ɔ] sont arrondies. Dans le tableau suivant, les voyelles arrondies sont dans les cases grises (les voyelles dans les autres cases sont non arrondies).

Arrondissement des lèvres		
[i]	[y]	[u]
[e]	[ø]	[o]
[ɛ]	[œ]	[ɔ]
[a]		[ɑ]

Le lieu d'articulation des voyelles

Les voyelles [y] et [u] sont toutes deux des voyelles fermées arrondies. Qu'est-ce qui les distingue ? Si on passe de [y] à [u] et inversement plusieurs fois de suite, on constate (par proprioception) un déplacement de la langue d'avant en arrière et inversement. Lors de la production de [y], la partie bombée de la langue se situe approximativement à la verticale du palais dur (et on peut sentir la pointe de la langue contre les incisives inférieures), alors que, lors de la production de [u], la partie bombée de la langue se trouve à peu près à la verticale du vélum (et la langue est dans une position trop reculée pour que sa pointe puisse toucher les incisives inférieures). On dit que [y] est une voyelle *palatale* ou encore *antérieure* ou *d'avant* et que [u] est une voyelle *vélaire* ou encore *postérieure* ou *d'arrière*.

La voyelle [i], qui ne diffère de [y] que par la position des lèvres, est donc aussi une voyelle antérieure. Le passage de [i] à [u] implique par conséquent non seulement un arrondissement des lèvres, mais encore un recul de la langue dans la bouche. La distinction de lieu d'articulation entre les voyelles fermées antérieures [i] et [y] d'une part et la voyelle fermée postérieure [u] d'autre part se retrouve pour les autres degrés d'aperture. Ainsi, les voyelles mi-fermées [e] et [ø] sont antérieures et la voyelle mi-fermée [o] est postérieure. Les voyelles mi-ouvertes [ɛ] et [œ] sont antérieures et la voyelle mi-ouverte [ɔ] est postérieure. Enfin, les voyelles ouvertes [a] et [ɑ] sont respectivement antérieure et postérieure. Dans le tableau suivant, les voyelles postérieures occupent les cases grises (les autres voyelles sont antérieures).

Lieu d'articulation pour les voyelles

[i]	[y]	[u]
[e]	[ø]	[o]
[ɛ]	[œ]	[ɔ]
[a]		[ɑ]

La nasalité

Le quatrième paramètre concerne la *nasalité*. Ce paramètre détermine si l'air venant des poumons passe par les fosses nasales ou non. Si le voile du palais est relevé, l'air ne peut passer que par la cavité buccale. C'est la situation pour les voyelles que nous venons juste de décrire, qui sont dites *orales*. Si le voile du palais est au contraire abaissé, l'air passe alors à la fois par la cavité buccale et par les fosses nasales. C'est la situation pour les voyelles [ɛ̃, œ̃, õ, ã], qui sont dites *nasales*.

Le paramètre de nasalité joue un rôle important pour distinguer les mots en français. Ainsi, les voyelles [ɛ] de *mais* et [ɛ̃] de *main* sont très semblables en tous points, sauf que, pour [ɛ], l'air passe seulement par la bouche, tandis que, pour [ɛ̃], il passe à la fois par la bouche et par le nez. Le même contraste se retrouve dans les paires de voyelles [œ]-[œ̃], [o]-[õ] et [ɑ]-[ã].

Distinctions vocaliques dues à la nasalité

Voyelles orales	Voyelles nasales	Contrastes sémantiques
[ɛ]	[ɛ̃]	<i>lait / lin</i> [lɛ] / [lɛ̃]
[œ]	[œ̃]	<i>le / l'un</i> [lœ] / [lœ̃]
[o]	[õ]	<i>lot / long</i> [lo] / [lõ]
[ɑ]	[ã]	<i>l'âtre / l'antrè</i> [latʁ] / [lãtʁ]

La vibration des cordes vocales

Lorsque l'air sort des poumons, il passe d'abord par un tube cylindrique d'une dizaine de centimètres de long, la trachée, et arrive au larynx, un ensemble complexe de cartilages et de muscles. Là, l'air doit franchir un passage, la glotte, qui se situe à hauteur de la pomme d'Adam. Ce passage peut être ouvert ou fermé grâce à l'action d'une valve formée de deux muscles, les cordes vocales, qui dessinent un V dont la pointe est dirigée vers l'avant. Cette valve est naturellement ouverte pendant la respiration. Elle se ferme, par exemple, pour nous permettre de fixer la cage thoracique lorsqu'on veut soulever des objets lourds. Elle se ferme aussi, et s'ouvre brutalement, lors de la toux.

D'un point de vue linguistique, les cordes vocales fonctionnent de deux manières principales : ou bien elles sont écartées et laissent le passage de la glotte libre, ou bien elles vibrent très vite, ouvrant et fermant la glotte 100, 200, 300 fois par seconde. Les vibrations des cordes vocales ne sont pas dues à des contractions extrêmement rapides de ces muscles ; c'est l'air venant des poumons qui les fait vibrer.

Le rythme de vibration des cordes vocales (ou fréquence fondamentale, en abrégé F_0) détermine la hauteur de la voix : plus les vibrations sont rapides, plus la voix est haute. La fréquence fondamentale et donc la hauteur de la voix dépendent non seulement de caractéristiques physiologiques inhérentes à l'individu (ainsi, les femmes et les enfants ont en général une voix plus haute que celle des hommes), mais aussi de paramètres que chaque individu est capable de faire varier (comme la tension des cordes vocales, la quantité d'air venant des poumons et la vélocité de cet air pulmonaire).

L'intonation

Les variations de hauteur de la voix dans le discours constituent l'*intonation*. Elles jouent un rôle linguistique très important en donnant aux phrases divers profils mélodiques qui permettent par exemple de distinguer une affirmation comme *Le petit chat est mort* (avec une intonation descendante) d'une question comme *Le petit chat est mort ?* (avec une intonation montante).

Les variations intonatives potentielles sont multiples et introduisent dans le discours de nombreuses nuances de sens qui vont bien au-delà de l'expression de simples affirmations ou questions. Grâce à des effets d'intonation, on peut manifester toutes sortes de nuances de sentiments, comme la surprise, l'indignation, la moquerie, le doute, etc. Ainsi, comme chacun le perçoit de façon intuitive, l'intonation qui accompagne une brève réponse *oui* apporte souvent au moins autant d'information que la séquence de sons [wi] elle-même. L'intonation peut indiquer un *oui* absolu (enthousiaste ou exaspéré), un *oui* qui veut dire peut-être ou même un *oui* qui veut dire non.

L'opposition sourde/sonore

Le fait que les cordes vocales vibrent ou non joue un rôle linguistique primordial. Par exemple, les sons [s] et [z], que l'on trouve au milieu des mots *poisson* [pwasõ] et *poison* [pwazõ], sont en tous points semblables, sauf que, pour [s], l'air franchit la glotte librement, sans faire vibrer les cordes vocales, alors que, pour [z], l'air fait entrer les cordes vocales en vibration. On dit que [s] est *sourd* (ou non voisé) et que [z] est *sonore* (ou voisé).

Pour saisir concrètement le phénomène de la vibration des cordes vocales, il suffit de placer les doigts légèrement sur la pomme d'Adam et de produire alternativement [ssss] et [zzzz] (sans chuchoter, car le chuchotement consiste précisément à parler sans faire vibrer les cordes vocales). Pour [zzzz], les vibrations des cordes vocales sont transmises aux doigts, mais pour [ssss], on ne sent rien, car les cordes vocales ne vibrent pas. Une autre manière de concrétiser la différence entre sons sourds et sons sonores est de se boucher les oreilles pendant qu'on prononce alternativement [ssss] et [zzzz]. Pour [zzzz], mais non pour [ssss], on perçoit nettement, par conduction osseuse, un bourdonnement qui correspond aux vibrations des cordes vocales.

Les cordes vocales fournissent donc un paramètre important permettant de distinguer les sons, et donc les mots, entre eux. On appelle ce paramètre *sonorité* (ou voisement). La distinction entre [s] (sourd) et [z] (sonore) se retrouve dans d'autres paires de sons dont les membres sont autrement tout à fait identiques, par exemple les autres fricatives [f]-[v] et [ʃ]-[ʒ], avec lesquelles on peut faire les mêmes expériences qu'avec [s]-[z] pour constater que [f] et [ʃ] sont sourds (comme [s]), alors que [v] et [ʒ] sont

sonores (comme [z]). Le paramètre de sonorité sert aussi à distinguer [p] (sourde) de [b] (sonore), [t] (sourde) de [d] (sonore) et [k] (sourde) de [g] (sonore).

Distinctions dues au voisement		
Consonnes sourdes	Consonnes sonores	Contrastes sémantiques
[p]	[b]	<i>pan / banc</i> [pā] / [bā]
[t]	[d]	<i>temps / dent</i> [tā] / [dā]
[k]	[g]	<i>quand / gant</i> [kā] / [gā]
[f]	[v]	<i>faon / vent</i> [fā] / [vā]
[s]	[z]	<i>sans / zan</i> [sā] / [zā]
[ʃ]	[ʒ]	<i>chant / Jean</i> [ʃā] / [ʒā]

L'assimilation

Les consonnes [m, n, ɲ, l, ʁ] sont en général sonores et ne permettent pas, du moins en français, de produire des distinctions de sens entre les mots. Ces sons peuvent toutefois être sourds au contact d'une consonne sourde. Par exemple, dans les mots en *-isme*, le [m] peut s'assourdir au contact du [s] qui précède. Chez certains locuteurs, l'inverse se produit et le *s* est réalisé sonore au contact du [m] (*communisme* [kɔmyɛnizm]).

Le phénomène général ici, qui se retrouve dans de nombreuses langues, est que deux consonnes adjacentes ont tendance à s'accorder en sonorité. C'est ce qui explique que, malgré l'orthographe, *absent* est normalement prononcé [apsā] (et non [absā]) et *grisbi* [gɾizbi] (et non [gɾisbi]). De façon parallèle, quand on escamote le *e* dans *je* [ʒœ] devant un mot qui commence par une consonne sourde, le [ʒ] (sonore) devient sourd (cf. *je t'appelle* [ʒœtapɛl] vs *j't'appelle* [ʃtapɛl]).

De même, quand ils suivent une consonne sourde, par exemple dans des mots comme *peuple* et *quatre*, [l] et [ʁ], qui sont autrement sonores, subissent un dévoisement, que l'API indique au moyen d'un petit cercle souscrit ([pœp̚l], [katʁ̚]). Ils peuvent même

alors être produits avec un bruit de friction, car davantage d'air pulmonaire est libéré en raison de l'absence de vibration des cordes vocales (la glotte est ouverte). L'API propose des symboles spéciaux pour un *l* alvéolaire sourd et fricatif et pour un *r* uvulaire sourd et fricatif : [ɬ] (*peuple* [pœpɬ]), [χ] (*quatre* [katχ]).

En principe, les voyelles sont sonores, mais elles aussi (surtout les voyelles fermées [i, y, u]) peuvent se *désonoriser* quand elles se trouvent entre deux consonnes sourdes, comme dans *quitter*, *occuper* et *découper*.

Les consonnes nasales

[m] est une consonne en tous points semblable à [b] ([m] et [b] sont des occlusives bilabiales sonores), sauf que l'air passe par les fosses nasales pour [m] (on a donc là une consonne *nasale*), mais pas pour [b] (qui est donc une consonne *orale*). La même distinction existe entre [n] (nasale) et [d] (orale), qui sont autrement identiques (ce sont toutes deux des occlusives dentales sonores). [ɲ] est aussi une consonne nasale.

Distinctions consonantiques dues à la nasalité

Consonnes orales	Consonnes nasales	Contrastes sémantiques
[b]	[m]	<i>bout / mou</i> [bu] / [mu]
[d]	[n]	<i>doux / nous</i> [du] / [nu]

Les semi-voyelles

Il reste à considérer les *semi-voyelles* ([j, ɥ, w]). Ces sons (qu'on appelle également *glissantes* ou *glides*) s'apparentent aux consonnes (on les appelle d'ailleurs aussi *semi-consonnes*), car, comme les consonnes, ils sont formés au moyen d'une certaine constriction du passage de l'air dans la cavité buccale. Cette constriction n'est cependant pas suffisante pour qu'il se produise un bruit de friction, comme c'est le cas pour les fricatives (les semi-voyelles sont donc des approximantes).

D'un autre côté, les semi-voyelles sont en correspondance arti-

culatoire étroite avec les voyelles fermées. Ainsi, pour [j] comme pour [i], les lèvres sont étirées et, pour [ɥ] et [w] comme pour [y] et [u], les lèvres sont arrondies. Il y a également correspondance en ce qui concerne les lieux d'articulation. [j] et [ɥ] sont produits en rapprochant le dos de la langue du palais dur ; comme [i] et [y], [j] et [ɥ] sont donc palatales (ou antérieures). [w] est produit en rapprochant le dos de la langue du vélum ; comme [u], [w] est par conséquent vélaire (ou postérieure).

Les semi-voyelles [j, ɥ, w] peuvent donc se décrire de façon tout à fait similaire aux voyelles fermées. Il existe en plus en français (et dans de nombreuses langues) un rapport fonctionnel étroit entre voyelles fermées et semi-voyelles : [i, y, u] se changent généralement en [j, ɥ, w] devant une voyelle prononcée (*défi* [defi] / *défier* [defje], *tue* [ty] / *tuer* [tɥe], *secoue* [sœku] / *secouer* [sœkwe]).

Tableau récapitulatif des consonnes

			Bilabiales	Labio-dent.	Dentales	Alvéolaires	Alvéo-pal.	Palatales	Vélares	Uvulaires
Occlusives	orales	sourdes	p		t				k	
		sonores	b		d				g	
	nasales	(sonores)	m		n		ɲ			
Fricatives (orales)		sourdes		f		s	ʃ			χ
		sonores		v		z	ʒ			ʁ
Approximantes (orales)	latérale					l				
	centrale									ʁ
Roulée						r				

La différence essentielle entre les deux classes de sons semble donc concerner simplement la place que chacun d'eux peut occuper dans la syllabe : les voyelles fermées (comme les voyelles en général) forment les noyaux des syllabes, alors que les semi-voyelles (comme les consonnes en général) se placent en satellites autour des noyaux de syllabe.

Tableau récapitulatif des voyelles et semi-voyelles

		Antérieures		Postérieures	
		non arr.	arrondies	non arr.	arrondies
Semi-voyelles		j	ɥ		w
Voyelles orales	fermées	i	y		u
	mi-fermées	e	ø		o
	mi-ouvertes	ɛ	œ		ɔ
	ouvertes	a		a	
Voyelles nasales		ɛ̃	œ̃	ɑ̃	õ

Le fonctionnement des sons

Les paramètres phonétiques (comme la sonorité) qui sont à la source des distinctions que l'on peut percevoir entre les sons ne sont pas exploités de la même manière dans toutes les langues. L'étude de la façon dont ces paramètres fonctionnent dans chaque langue est du ressort de la *phonologie*.

De façon générale, on peut dire que chez l'être humain, les systèmes articulatoire et perceptuel permettent l'existence de différences phonétiques qui sont exploitables à des fins *contrastives* nécessaires à la communication. Mais ces systèmes possèdent aussi des propriétés intrinsèques qui ont tendance à *neutraliser* ces différences et donc à réduire les contrastes potentiels.

La nécessité contrastive et les tendances neutralisatrices sont des contraintes universelles, ce qui explique les ressemblances entre les langues : dans toute langue, la substance sonore est soumise à ces deux forces. Les conflits qui surgissent entre ces forces antagonistes sont à la source des différences entre les langues : les conflits peuvent se résoudre de diverses manières, selon les priorités que chaque langue accorde aux contraintes, tout en maintenant un équilibre entre leurs fonctions respectives.

En effet, si toutes les tendances neutralisatrices triomphaient, tout contraste disparaîtrait et il n'y aurait pas de communication possible par le langage. Le langage de l'enfant à ses tout débuts est

Phonétique vs phonologie et la notion de phonème

Phonétique : Les sons [p, t, k] et [b, d, g] sont extrêmement courants dans les langues du monde. On les trouve ainsi dans des langues aussi diverses que le français (une langue indo-européenne) et le malakmalak (une langue aborigène australienne). Le phonéticien prend note de l'existence de ces « bruits » en tant que sons linguistiques possibles et les décrit, comme nous l'avons fait plus haut : [p, t, k] sont des occlusives orales sourdes et [b, d, g] leurs correspondantes sonores.

Phonologie : [p, t, k] et [b, d, g] existent donc phonétiquement en français et en malakmalak, mais le phonologue observe qu'ils fonctionnent différemment dans les deux langues.

En français, [p, t, k] et [b, d, g] peuvent apparaître dans les mêmes contextes phonétiques, par exemple en début de mot, en fin de mot et entre voyelles, créant ainsi des mots différents (deux mots qui ne se distinguent que par un seul son constituant ce qu'on appelle une *paire minimale*). On dit que la sonorité joue dans un tel cas un rôle *distinctif* (ou *contrastif*).

[p, t, k] vs [b, d, g] en français

Contraste	Occlusives orales sourdes		Occlusives orales sonores	
En début de mot	<i>par</i>	[paʁ]	<i>bar</i>	[baʁ]
	<i>tard</i>	[taʁ]	<i>dard</i>	[daʁ]
	<i>car</i>	[kaʁ]	<i>gare</i>	[gaʁ]
En fin de mot	<i>trompe</i>	[tʁɔ̃p]	<i>trombe</i>	[tʁɔ̃b]
	<i>honte</i>	[ɔ̃t]	<i>onde</i>	[ɔ̃d]
	<i>roc</i>	[ʁɔk]	<i>rogue</i>	[ʁɔg]
Entre voyelles	<i>capot</i>	[kapo]	<i>cabot</i>	[kabo]
	<i>catho</i>	[kato]	<i>cadeau</i>	[kado]
	<i>écho</i>	[eko]	<i>égaux</i>	[ego]

La situation est tout à fait différente en malakmalak, où la distribution de ces mêmes sons dépend non pas du sens des mots, mais de leur contexte phonétique : [p, t, k] peuvent apparaître en début et en fin de mot, mais jamais entre voyelles, alors que [b, d, g] peuvent apparaître entre voyelles, mais jamais en début ou en fin de mot. On dit dans un tel cas que [p, t, k] et [b, d, g] sont en *distribution complémentaire*.

Dans le tableau suivant, les cases blanches représentent les « trous » dans la distribution de [p, t, k] et de [b, d, g] en malakmalak. Il n'y a pas de mots possibles en malakmalak avec des occlusives orales

[p, t, k] vs [b, d, g] en malakmalak

	Occlusives orales sourdes	Occlusives orales sonores
En début de mot	[pɛ] « poisson-chat » [tɛ] « viande » [ka] « venir »	
En fin de mot	[tap] « saisir » [tat] « voir » [pak] « s'asseoir »	
Entre voyelles		[tabak] « casser » [tidit] « patate » [kagak] « lointain »

sourdes entre voyelles ou avec des occlusives orales sonores en début ou en fin de mot. Contrairement au cas du français, la différence de sonorité entre [p, t, k] et [b, d, g] en malakmalak ne permet donc pas de faire de distinction de sens entre les mots, car c'est le contexte phonétique qui détermine quand une occlusive orale est sourde ou sonore. En malakmalak, la sonorité ne joue pas de rôle distinctif.

En résumé, on a d'une part une même réalité phonétique en français et en malakmalak : [p, t, k] et [b, d, g] existent dans les deux langues. D'autre part, on a un fonctionnement phonologique de ces deux séries de sons qui est différent dans les deux langues : la sonorité joue un rôle distinctif en français, mais pas en malakmalak. Autrement dit, le français exploite une différence phonétique potentielle à des fins de distinction sémantique, alors que le malakmalak au contraire la neutralise.

Une approche consacrée pour rendre compte du genre de différence qui marque la sélection et le fonctionnement des sons [p, t, k] et [b, d, g] en français et en malakmalak est de faire appel à un niveau psychologique de considération linguistique où la notion de rôle distinctif, par opposition à la variété phonétique, est primordiale. À ce niveau, [p] et [b] (pour ne prendre en exemple que les labiales) sont distincts en français (puisqu'ils y permettent de faire des distinctions de sens), mais pas en malakmalak (puisqu'ils n'y permettent pas de telles distinctions de sens). On dit que, pour le locuteur français, les deux sons [p] et [b] sont le reflet phonétique de deux entités psychologiques distinctes /p/ et /b/ appelées *phonèmes* (et notées habituellement entre barres obliques). Par contre, en malakmalak, on dit qu'on a affaire à un seul phonème /p/ (autrement dit, en tant que phonème distinct de /p/, /b/ n'existe pas dans cette langue).

Pour rendre compte pleinement de la situation en malakmalak, il faut ajouter un principe distributionnel (ou *règle*) qui fait que le

phonème /p/ se sonorise en [b] entre voyelles. Cette règle phonologique n'a pas cours en français, mais son effet, observable dans de nombreuses langues tel le malakmalak, n'est toutefois pas surprenant. La raison en est que les voyelles sont elles-mêmes sonores et que, du point de vue de la production, il est naturel pour une consonne intercalée entre deux voyelles de faire sienne cette sonorité (par *assimilation*) plutôt que de l'interrompre. Ce phénomène de *sonorisation intervocalique* s'est produit dans l'histoire des langues romanes. Ainsi, entre voyelles, l'italien a conservé les occlusives orales sourdes du latin, mais l'espagnol les a sonorisées, comme l'indique son orthographe (la langue a aujourd'hui affaibli ces occlusives orales sonores en fricatives).

Sonorisation des occlusives orales sourdes entre voyelles

<i>Latin</i>	<i>Italien</i>	<i>Espagnol</i>
<i>ripa</i> « rive »	<i>ripa</i>	<i>riba</i>
<i>pratu</i> « pré »	<i>prato</i>	<i>prado</i>
<i>amica</i> « amie »	<i>amica</i>	<i>amiga</i>

Le tableau suivant résume la situation en français et en malakmalak telle qu'elle vient d'être interprétée.

Phonèmes, phones et règles : français vs malakmalak

	<i>Français</i>	<i>Malakmalak</i>
<i>Niveau phonémique (phonèmes)</i>	/p/ /b/	/p/
<i>Niveau phonétique (phones)</i>	[p] [b]	[p] [b]
<i>Règle phonologique pertinente</i>	----	/p/ est réalisé [b] entre voyelles (et [p] partout ailleurs)

Au niveau phonémique (niveau des *phonèmes*), l'analyse oppose le français (qui compte /p/ et /b/ dans son inventaire) au malakmalak (dont l'inventaire inclut /p/, mais pas /b/). Au niveau phonétique (niveau des *phones*, c'est-à-dire des sons effectivement prononcés), le malakmalak rejoint le français, à cause de sa règle phonologique de sonorisation de /p/ entre voyelles. Ces langues, le français et le malakmalak, disposent donc toutes deux des deux

phones [p] et [b], mais pour des raisons différentes. Le français possède les phones [p] et [b] parce qu'à chacun d'eux correspond un phonème différent (/p/ et /b/); le malakmalak possède les phones [p] et [b] parce que le phonème /p/ se réalise différemment selon les contextes. On dit qu'en malakmalak, les phones [p] et [b] sont des *allophones* du phonème /p/.

sans doute de ce type et s'en éloigne progressivement au fur et à mesure que l'acquisition fait son chemin.

D'un autre côté, d'un point de vue articulatoire ou perceptuel, il ne serait pas rentable, ou même possible, pour une langue donnée et ses locuteurs, d'exploiter systématiquement toutes les différences phonétiques imaginables.

Inventaire des sons

La résultante des deux forces naturelles en présence est que les langues diffèrent dans l'inventaire des sons et des phonèmes qu'elles utilisent, mais que les variations observées se situent dans un périmètre relativement délimité. Certains systèmes ou sous-systèmes sont pratiquement universels, tandis que d'autres ne sont pas attestés. Entre les deux extrêmes, on rencontre des tendances statistiques plus ou moins fermes.

On estime que la plupart des langues du monde comptent entre 20 et 37 sons (ou, plus précisément, *phonèmes*), ce qui place le français (avec 35 sons) dans le haut de la fourchette. Un principe général de *dispersion* semble régir l'organisation de chaque inventaire, de telle manière que les classes de sons utilisés par une langue donnée occupent, dans l'espace articulatoire et perceptuel, des zones maximale-ment écartées l'une de l'autre, favorisant ainsi les effets de contraste.

Les voyelles

Presque toutes les langues, y compris le français, utilisent /i, a, u/, les voyelles qui sont articulatoirement, acoustiquement et perceptuellement les plus distantes l'une de l'autre et qui permettent donc des contrastes maximaux dans l'espace vocalique. Certaines langues n'ont que ces trois voyelles, mais le plus

grand nombre y ajoute d'autres voyelles, qui occupent des positions intermédiaires dans l'espace vocalique, comme c'est le cas en français.

On a ainsi de nombreux systèmes symétriques à 3, 5 ou 7 voyelles, qui jouent chacun sur les paramètres d'aperture, de lieu d'articulation et de position des lèvres pour aboutir à des écarts maximaux entre chaque voyelle (par exemple /i, e, ε, a, ɔ, o, u/).

Il existe d'autres possibilités d'augmentation des inventaires vocaliques, par exemple par ajout de distinctions de *longueur* (voyelles brèves vs voyelles longues, comme en latin, en breton, en finnois et en hongrois), ou bien, comme en français ou en portugais, en faisant appel au paramètre de *nasalité* (voyelles orales vs voyelles nasales).

Une autre possibilité consiste à combiner des caractéristiques typiques des voyelles antérieures avec des caractéristiques typiques des voyelles postérieures. En général, les voyelles antérieures ne sont pas arrondies (/i, e, ε/), tandis que les voyelles postérieures le sont (/u, o, ɔ/), d'où il résulte une séparation perceptuelle maximale entre les deux séries de voyelles. Mais certaines langues combinent arrondissement des lèvres et antériorité de l'articulation, ajoutant ainsi à leurs inventaires une ou plusieurs voyelles *antérieures arrondies* : le français possède la série antérieure arrondie /y, ø, œ/.

Les diphtongues

Toutes les voyelles considérées jusqu'à présent ont chacune un seul timbre (on les appelle des *monophthongues*). Mais il existe aussi des voyelles qui changent de timbre pendant leur production. On appelle ce genre de voyelle complexe des *diphtongues*.

Par exemple, la voyelle dans le mot anglais *boy* [bɔi] est une diphtongue où le timbre passe, en gros, de [ɔ] à [i]. Dans la transcription phonétique de ce mot, la ligature sert à indiquer que les deux sons constituent une seule unité phonologique et non deux voyelles séparées, comme dans *oh hisse!* (le mot *boy* ne contient qu'une seule syllabe, alors qu'il en existe deux dans *oh hisse!* [ɔis]).

Les voyelles complexes /ai/ et /au/ sont fréquemment attestées dans les langues qui ont des diphtongues. On les trouve

par exemple en anglais (*high* [hai], *how* [hau]) et en français québécois (*chaise* [ʃaiz], *fleur* [flauʁ]). Elles existaient en ancien français.

Les diphtongues contiennent un élément vocalique principal (le plus souvent une voyelle ouverte ou mi-ouverte) et un élément vocalique accessoire (le plus souvent une voyelle fermée). Quand l'élément accessoire est en deuxième position (comme dans [ɔi, ai, au]), on a des diphtongues dites *décroissantes*. En français, les digrammes vocaliques de l'orthographe, comme par exemple *ai*, *ei*, *eu*, *ou*, reflètent dans la plupart des cas une prononciation ancienne où l'on avait des diphtongues décroissantes qui se sont depuis réduites à des monophthongues.

L'élément accessoire d'une diphtongue peut aussi intervenir en première position et on a alors des diphtongues dites *croissantes*, comme [ie], [ue], [ua]. Ces diphtongues croissantes sont difficiles à distinguer des séquences *semi-voyelle* + *voyelle* ([je], [we], [wa]) et ce sont généralement des considérations d'ordre phonologique plutôt que phonétique qui sont déterminantes pour leur interprétation. Par exemple, dans les mots espagnols *pienso* « je pense » et *cuento* « je compte », on analyse généralement les séquences *ie* et *we* comme des diphtongues croissantes car elles correspondent à des monophthongues (*e* et *o*) dans les infinitifs correspondants *pensar* et *contar*.

La situation est particulièrement intéressante en français, où des séquences *semi-voyelle* + *voyelle* sont interprétables en tant que diphtongues croissantes dans certains mots, mais pas dans d'autres. C'est le cas par exemple de [wa] dans un mot comme *oiseau* [wazo], où [wa] est historiquement une diphtongue et continue à se comporter comme une voyelle (complexe) en autorisant, entre autres, la liaison (*les oiseaux* [lezwazo] et non *[lewazo]), comme devant une voyelle simple (*les amis* [lezami] et non *[leami]).

Mais le [wa] dans *waters* [watɛʁ], qui ne se distingue pas phonétiquement du [wa] dans *oiseau*, ne se comporte cependant pas comme une voyelle, mais bien plutôt comme une séquence *consonne* + *voyelle*, puisque la liaison n'est pas acceptable avec ce mot (*les waters* [lewatɛʁ] et non *[lezwatɛʁ]), de la même manière qu'elle est impossible devant une consonne (*les panneaux* [lepno] et non *[lezpno]).

La séquence [wi] illustre le même phénomène dans des mots

comme *ouïe* vs *ouistiti* : liaison dans *les ouïes* [lezwi] et non *[ləwi], mais absence de liaison dans *les ouistitis* [ləwistiti] et non *[lezwistiti].

Ce cas illustre de nouveau la distinction qu'il est utile de faire entre *phonétique* et *phonologie*. Le phonéticien relève l'existence de séquences [wa] et [wi] en français, mais le phonologue observe que, dans ces séquences, le son [w] est en quelque sorte un agent double, car, dans l'esprit des locuteurs, il peut fonctionner ou bien comme l'élément accessoire initial d'une voyelle complexe (une diphtongue croissante), ou bien comme une semi-consonne, entité séparée de la voyelle qui suit.

Les consonnes

Toutes les langues semblent comporter une série d'occlusives orales sourdes du type /p, t, k/, et une majorité, dont le français fait partie, y ajoute les sonores correspondantes /b, d, g/. À quelques rares exceptions près, tous les systèmes d'occlusives orales contiennent au moins les trois distinctions de lieu d'articulation que l'on trouve en français : bilabial, dental (ou alvéolaire) et vélaire.

La plupart des langues contiennent au moins une occlusive nasale, en principe /n/, et beaucoup d'entre elles y ajoutent la bilabiale /m/. La troisième nasale qui peut venir se greffer sur ce système est le plus souvent la vélaire /ŋ/. C'est cet inventaire (/m, n, ŋ/) que l'on trouve par exemple en anglais et qui résulte en une série de consonnes nasales en correspondance articulatoire exacte avec les occlusives orales.

Le français inclut au contraire la palatale /ɲ/, créant un système asymétrique entre les lieux d'articulation des occlusives orales et des occlusives nasales.

La palatale [ɲ] présente d'ailleurs une certaine instabilité en français. Bon nombre de locuteurs y substituent la séquence perceptuellement très proche [nj], prononçant par exemple *nous peignons* (de *peindre*) comme *nous peinions* (de *peiner*) : [nupenjõ].

D'autre part, la vélaire /ŋ/ semble pénétrer, du moins chez certains locuteurs, dans le système français par l'intermédiaire des (pseudo-)emprunts anglais en *ing* [iŋ] (*camping, caravaning, footing, living, marketing, meeting, pressing, smoking*).

Si l'on met à part les langues aborigènes australiennes, prati-

quement toutes les langues du monde ont au moins une fricative, en principe /s/. La plupart ont des systèmes plus fournis et tendent à ajouter d'abord /f/ ou /ʃ/, ou bien /f/ et /ʃ/, et ensuite les sonores correspondantes, ce qui aboutit au système français (/f, s, ʃ, v, z, ʒ/), qui est le plus fréquemment attesté dans les langues comportant au moins six fricatives.

La plupart des langues ont au moins une liquide et le plus souvent deux, qui sont alors généralement du type *l* (une latérale) et du type *r*, comme c'est le cas en français et en anglais (mais ces consonnes ont des articulations bien différentes dans les deux langues).

La latérale la plus courante dans les langues du monde est une approximante voisée, d'articulation dentale ou alvéolaire. Cette description correspond à la prononciation du /l/ français, par exemple dans *l'hallali* [lalali].

Le cas de r

En français standard, le *r* est une approximante uvulaire, /ʁ/. Cette prononciation est très rare dans les langues qui comportent un son de type *r*. Le plus souvent, on trouve un *r* roulé ou bien un *r* battu.

Le *r* roulé ([r]) est produit au moyen de plusieurs battements du bout de la langue contre les alvéoles, alors que le *r* battu ([ʀ]) ne comporte qu'un seul de ces battements. Ces deux sortes de *r* contrastent en espagnol : /r/ vs /r/ (*perro* [pero] « chien » vs *pero* [pero] « mais »).

En français, le *r* roulé était autrefois considéré comme la norme sociale et il s'entend encore chez bon nombre de locuteurs, par exemple au Canada et en milieu rural en France. Certains locuteurs semblent même utiliser les deux variantes de façon plus ou moins libre.

Il existe d'autres variantes phonétiques du son *r* en français, y compris des réalisations vélaire ([ʁ]) et pharyngale ([ʁ]). On a aussi répertorié une réalisation uvulaire roulée ([R]), où la luvette vibre contre la partie postérieure du dos de la langue. Cette dernière prononciation semble être celle qui a d'abord remplacé, dans la norme sociale, le *r* roulé alvéolaire ([r]), avant d'être elle-même supplantée par le *r* approximant ([ʁ]).

L'appellation (à l'origine péjorative) de *r grasseyé* s'appliquait

autrefois à la prononciation [R] quand la norme sociale était le *r roulé alvéolaire*, mais cette définition semble avoir glissé pour désigner la prononciation plus moderne [ʁ]. Quelle que soit la prononciation utilisée, il n'existe qu'un seul phonème *r* en français.

Les semi-voyelles

L'inventaire français des semi-voyelles (/j, ɥ, w/) est d'une grande rareté dans les langues du monde. /j/ et /w/ sont très fréquents et se retrouvent le plus souvent ensemble dans une langue donnée, mais le français s'écarte de la norme statistique en ajoutant /ɥ/. Difficile à prononcer pour les enfants et les étrangers, cette semi-voyelle manque dans certains dialectes du français, comme en Belgique, où l'on tend par exemple à prononcer le mot *puis* [pwi] plutôt que [pɥi].

L'organisation des sons en syllabes

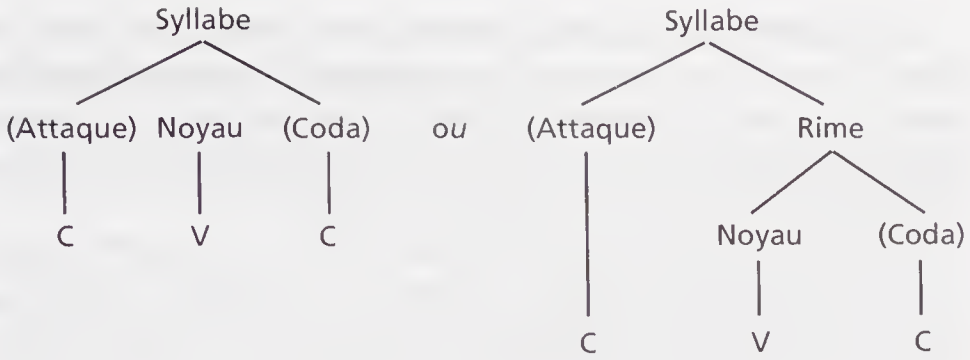
Les sons, entités phonétiques, s'assemblent pour former des mots, entités grammaticales, mais il est avantageux, pour mieux saisir le fonctionnement des sons dans une langue donnée, de prendre en considération un constituant intermédiaire entre les sons et les mots : la *syllabe*.

Il s'agit bien entendu de la syllabe phonique, qui ne coïncide pas, en français, avec la syllabe graphique.

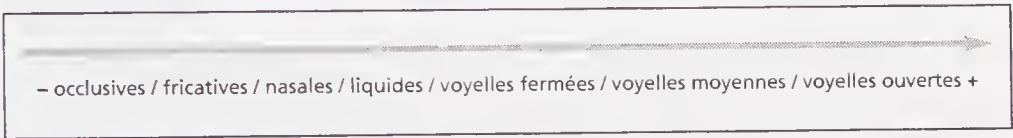
Les langues diffèrent dans la façon dont elles peuvent grouper les sons en syllabes, mais là encore les variations sont régies par des principes relativement stricts.

La structure des syllabes

La syllabe se compose de trois parties principales, l'*attaque*, le *noyau* et la *coda* (on choisit parfois de regrouper le noyau et la coda sous l'étiquette de rime).



Le noyau, qui est ordinairement une voyelle, comme c'est le cas en français, est le constituant indispensable à l'existence d'une syllabe et forme son sommet de « sonance » (ou d'intensité sonore). On admet traditionnellement l'échelle de sonance relative suivante pour les principales catégories de sons :

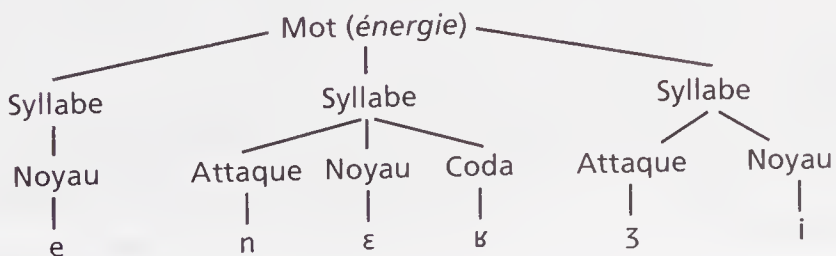


Les voyelles, de par leur haute sonance, sont les sons les plus aptes à servir de *sommet de syllabe*. Certaines langues (comme l'anglais, mais ce n'est pas le cas du français) admettent aussi les consonnes liquides et nasales en tant que sommets de syllabe possibles.

Autour du noyau peuvent graviter deux satellites : l'*attaque* (devant le noyau) et la *coda* (derrière le noyau). Consonnes (et semi-voyelles) occupent les positions d'attaque et de coda, quelquefois à plusieurs, et forment, relativement au noyau, des *creux de sonance*.

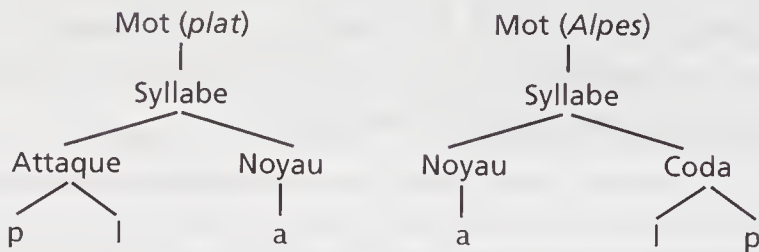
Une syllabe peut exister sans attaque ni coda. Elle se réduit alors à une voyelle. Une syllabe sans coda est dite *ouverte* ; une syllabe avec coda est dite *fermée*.

Le mot *énergie* comporte 6 sons assemblés en 3 syllabes : [e.nɛʁ.ʒi.] (les points marquent les frontières de syllabe).



Les voyelles [e], [ɛ] et [i] constituent les noyaux des trois syllabes du mot. La deuxième syllabe contient une attaque ([n]) et une coda ([ʁ]), mais la troisième syllabe n'a pas de coda et la première syllabe ne comporte ni attaque ni coda. La première et la troisième syllabe sont ouvertes, la deuxième est fermée.

Attaques et codas peuvent contenir plus d'un son. On parle alors d'attaques et de codas complexes. Par exemple, on trouve deux consonnes dans l'attaque du monosyllabe *plat* [pla] et deux consonnes dans la coda de son inverse phonétique *Alpes* [alp].



Toutes les langues autorisent des syllabes du type [CV] (consonne + voyelle) et certaines n'autorisent en fait que ce type (attaque obligatoire, coda interdite).

Dans l'acquisition du langage, les enfants ont naturellement tendance à réduire à ce modèle fondamental les syllabes plus complexes qui peuvent exister dans leur langue maternelle.

Au type de syllabe [CV], un grand nombre de langues ajoutent le type [CVC]. On trouve aussi des langues qui n'admettent que les types [CV] et [V] (les codas sont interdites).

Des structures syllabiques plus complexes s'obtiennent en autorisant des attaques et des codas contenant plus d'une consonne. En général, les consonnes qui se trouvent à plusieurs dans une position d'attaque ont une sonance croissante (comme dans *plat* [pla]), tandis que celles qui se trouvent à plusieurs en position codique ont au contraire une sonance décroissante (comme dans *Alpes* [alp]).

La nature des séquences consonantiques tolérées varie d'une langue à l'autre, selon l'écart de sonance entre les consonnes. Ainsi, en français, les séquences « occlusive + liquide » (par exemple [pl] dans *plat*) sont plus généralement admises en attaque que les séquences « occlusive + occlusive » (par exemple [pt] dans *ptérodactyle*).

Distribution des sons dans les syllabes

Les positions dans la syllabe (attaque vs coda) et la structure des syllabes (syllabe ouverte vs syllabe fermée) jouent souvent des rôles déterminants dans la distribution des sons d'une langue. Ainsi, dans de nombreuses langues, comme l'allemand ou le russe, les occlusives et les fricatives sont prononcées sourdes en position finale. Ce phénomène s'observe également dans certains dialectes du français, comme en Belgique, où l'on entend par exemple [gavɑf] au lieu de [gavɑz] pour *garage*.

En français, la distribution des semi-voyelles [j, ɥ, w] dépend elle aussi, en partie, de la distinction attaque vs coda. Ainsi, on trouve [j] en attaque (*yéti* [jetɪ]) ou en coda (*ail* [aj]), mais [w] et [ɥ] ne se trouvent qu'en attaque (*ouistiti* [wistiti], *huit* [ɥit]), jamais en coda.

De façon générale, la position d'attaque est une position dite *forte*, parce qu'elle semble davantage à même de maintenir des contrastes entre phonèmes que la position codique, dite position *faible*. Au cours de l'évolution des langues, on constate que l'érosion phonétique tend à affecter les consonnes codiques (finales) plutôt que les consonnes en position d'attaque. Ce principe se vérifie dans l'histoire du français.

La distribution des voyelles moyennes

La notion de syllabe est utile pour rendre compte de la distribution particulière des voyelles moyennes en français. Ces voyelles fonctionnent par paires groupées selon leur lieu d'articulation (antérieur vs postérieur) et la position des lèvres (non arrondie vs arrondie) : [e] et [ɛ], [ø] et [œ], [o] et [ɔ].

La distribution des voyelles de chaque paire dépend principalement de la position de la syllabe dans le mot (finale ou non) et de la nature (ouverte ou fermée) de cette syllabe.

Nous considérons d'abord la situation en *syllabe finale de mot*. En français standard, les voyelles moyennes antérieures non arrondies ([e, ɛ]) permettent de faire des distinctions de sens en *syllabe ouverte* (*piquer* [pikɛ] vs *piquait* [pikɛ]), mais pas en *syllabe fermée*, où l'on ne trouve que [ɛ], jamais [e].

Cette neutralisation au détriment de [e] et en faveur de [ɛ] est en

évidence par exemple dans la prononciation de certains mots tronqués, quand le processus de raccourcissement place en syllabe finale fermée un [e] intérieur de mot. Le [e] passe alors automatiquement à [ɛ] :

[e]		[ɛ]	
<i>agrégation</i>	[agregasjō]	<i>agreg</i>	[agrɛg]
<i>bénéfice</i>	[benefis]	<i>bénéf</i>	[benɛf]
<i>zéphir</i>	[zefir]	<i>zef</i>	[zɛf]

Des paires masculin / féminin comme *premier* [prœmjɛ] / *première* [prœmjɛr] ou *boucher* [buʃe] / *bouchère* [buʃɛʁ] et la conjugaison de verbes comme *céder* [sɛde] (qui donne *cède* [sɛd]) illustrent le même phénomène.

Alors que les voyelles moyennes non arrondies jouent un rôle distinctif en *syllabe finale ouverte*, les voyelles moyennes arrondies y sont au contraire *neutralisées*, au profit des mi-fermées [ø] et [o] (*ceux* [sø], *seau* [so]).

Ainsi, *dégueulasse* [degœlas] s'abrège en *dégueu* [degø] et *laboratoire* [labɔratwar] devient *labo* [labo]. Des formes adjectivales féminines / masculines comme *sotte* [sɔt] / *sot* [sɔ], ou des redoublements comme *dodo* [dodo] (à partir de *dormir* [dɔʁmiʁ]) et *Roro* [ʁoʁo] (à partir de *Robert* [ʁɔbɛʁ]) font la même démonstration.

Exception : Il existe un petit nombre de mots, neuf au total (*je, me, te, se, ce, de, le, ne, que*), où l'on trouve [œ] en syllabe finale ouverte.

En *syllabe finale fermée*, la situation est plus complexe pour les voyelles moyennes arrondies que pour les non arrondies, car un autre facteur entre en jeu : la nature de la consonne codique. Si cette consonne est [z], on ne trouve que les mi-fermées (*chanteuse* [ʃɑ̃tøz], *cause* [koz]). Si cette consonne est [ʁ] ou [ʁ], on ne trouve que les mi-ouvertes (*chanteur* [ʃɑ̃tœʁ], *cor* [kœʁ], *cigogne* [sigœɲ]). Devant d'autres consonnes, des contrastes sont possibles, en particulier entre [o] et [ɔ], accompagnés le plus souvent d'une différence de longueur (*haute* [o:t] vs *hotte* [ɔt], *Beauce* [bo:s] vs *bosse* [bɔs], *heume* [o:m] vs *homme* [ɔm]).

Les principes qui régissent la répartition des voyelles moyennes

en syllabe finale peuvent varier selon les dialectes. La description précédente caractérise le français *standard*. Dans le Midi de la France, les principes à l'œuvre sont beaucoup plus simples : les voyelles moyennes mi-fermées apparaissent en syllabe ouverte (*piquer* = *piquait* [pike]) et les voyelles moyennes mi-ouvertes apparaissent en syllabe fermée, quelle que soit la consonne qui ferme la syllabe (*creuse* [krøez], *cause* [kɔz]).

En français du Midi, ce type de distribution s'étend aux voyelles moyennes en syllabe non finale de mot. Mais, en français standard, la situation est là encore plus complexe, car des facteurs supplémentaires viennent se greffer sur la distinction syllabe ouverte vs syllabe fermée.

Pour les voyelles moyennes en *syllabe non finale de mot*, il semble d'abord exister une certaine tendance fondamentale à prononcer [e, œ, ɔ] plutôt que [ɛ, ø, o]. Seule une telle tendance permet d'expliquer les prononciations possibles [emɛ] pour *aimait* (en plus de [ɛmɛ]), [kœte] pour *queuté* (en plus de [køte]), et [dɔdo] pour *dodo* (en plus de [dodo]).

D'autres facteurs peuvent cependant inverser cette tendance (ou bien la favoriser encore davantage). Quand plusieurs facteurs interviennent et entrent en conflit, on observe des variations d'un locuteur à l'autre et même dans le parler d'un locuteur donné. Il se peut même que les locuteurs aboutissent à un compromis phonétique et produisent des timbres intermédiaires entre les mi-fermées et les mi-ouvertes.

En syllabe non finale de mot, la distinction syllabe ouverte vs syllabe fermée continue à jouer un rôle important, mais un peu plus nuancé qu'en syllabe finale. Ainsi, une syllabe non finale fermée peut facultativement contenir [ɛ] au lieu de [e] (*expliquer* se prononce [eksplike] ou [ɛksplike]). Mais [ɛ] est en fait obligatoire si la consonne qui ferme la syllabe est *r* (*vertige* [vɛrtiz], *[vørtiz]). De façon générale, on ne trouve pas de voyelle moyenne autre que mi-ouverte devant un *r* de fin de syllabe (*heurter* [œrte], *corbeau* [kɔʁbo]). Le *r* en position codique a une influence ouvrante absolue sur les voyelles moyennes de sa syllabe.

L'harmonie vocalique

Le timbre d'une voyelle moyenne est fréquemment influencé par la voyelle de la syllabe suivante.

Prenons par exemple le mot *théière*, formé à partir du mot *thé* (toujours prononcé [te]) par ajout du suffixe *-ière* (toujours prononcé [jer]). Ce mot n'en a pas moins deux prononciations possibles : [tejɛʁ] ou [tɛjɛʁ]. La seconde prononciation est attribuable à l'influence ouvrante de la voyelle mi-ouverte dans la syllabe suivante.

Inversement, une voyelle mi-fermée peut avoir une influence fermante sur la voyelle moyenne dans la syllabe précédente. Par exemple, *peureux* et *coteau*, qu'il est possible de prononcer [pœʁø] et [kɔto], peuvent aussi, sous l'influence des voyelles mi-fermées qui suivent, se prononcer [pøʁø] et [koto].

L'influence ouvrante absolue du *r* codique peut être de nouveau mise en évidence ici. Par exemple, le mot *corbeau* [kɔʁbo] est insensible aux effets de l'harmonie vocalique : la prononciation [kœʁbo] est impossible. De même, le mot *vertige* ne peut se prononcer que [vɛʁtiz] et non [vœʁtiz] ; il est insensible à l'effet potentiel fermant de la voyelle fermée [i] dans la syllabe suivante. Ces deux cas montrent que l'influence ouvrante du *r* codique domine les autres facteurs de façon catégorique.

Le mot *vestige* peut, par contre, se prononcer avec [ɛ] ou avec [e] ([vɛstiz] ou [vestiz]). La prononciation avec [ɛ] s'explique par le fait que le son [s] place cette voyelle en syllabe fermée. La prononciation avec [e] est due à la tendance neutralisatrice en faveur de [e], renforcée ici par l'harmonie vocalique.

Influence de la morphologie

La *morphologie* peut également jouer un rôle important dans la prononciation des voyelles moyennes en syllabe non finale de mot. Par exemple, on constate que, pour le verbe *rafraîchir*, qui est construit sur l'adjectif *fraîche*, obligatoirement prononcé avec un [ɛ] ([fʁɛʃ]), les deux prononciations [ʁafʁɛʃik] et [ʁafʁɛʃik] sont possibles. La première prononciation, avec [e], s'explique par la tendance générale à produire [e] plutôt que [ɛ] en syllabe non finale, renforcée par l'harmonie vocalique (l'influence fermante de la voyelle fermée [i] dans la syllabe suivante). La seconde prononciation, avec [ɛ], s'explique par l'influence du mot de base *fraîche*, qui ne peut se prononcer qu'avec [ɛ].

Relativisation des facteurs

À part le cas du *r* codique, qui joue un rôle ouvrant absolu, l'influence relative de ces divers facteurs sur la prononciation des voyelles moyennes en syllabe non finale de mot est fonction du style adopté par le locuteur. L'effet de neutralisation (la tendance à produire [e, œ, ɔ] plutôt que [ɛ, ø, o]) et l'harmonie vocalique se produisent naturellement dans le parler spontané où le débit est relativement rapide. Mais, dans un style plus conservateur, où le débit est plus lent et la prononciation plus délibérée, le rôle de la morphologie tend à prendre l'ascendant. Il est même probable que l'orthographe joue également un rôle non négligeable dans ce type de style. Par exemple, la graphie *o* favorise la prononciation [ɔ], alors que la graphie *ô* favorise la prononciation [o]. Si on interroge un locuteur sur la prononciation du mot *hôtel*, sa réponse sera pratiquement toujours [otɛl] (avec un *o* fermé). Mais on pourra sans aucun doute surprendre la même personne à prononcer [ɔtɛl] (avec un *o* ouvert) dans un parler spontané.

Les deux tableaux suivants récapitulent les principales généralisations concernant la distribution des voyelles moyennes en français standard.

Tableau récapitulatif :
voyelles moyennes en syllabe finale de mot

		<i>Syllabe ouverte</i>	<i>Syllabe fermée</i>
<i>Voyelles moyennes antérieures non arrondies</i>		[e]-[ɛ] (contraste)	[ɛ] (neutralisation)
<i>Voyelles moyennes arrondies</i>	<i>antérieures</i>	[ø] (neutralisation)	[ø] devant [z] [œ] devant [ʁ]
	<i>postérieures</i>	[o] (neutralisation)	[o] devant [z] [ɔ] devant [ʁ]

Tableau récapitulatif : voyelles moyennes en syllabe non finale de mot	
Facteur absolu	[ɛ, œ, ɔ] en syllabe fermée par [ʁ]
Facteurs variables	<i>Parler spontané :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Préférence naturelle pour [e, œ, ɔ] • Harmonie vocalique : influence fermante / ouvrante de la voyelle dans la syllabe suivante
	<i>Parler conservateur :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Influence de la morphologie : conservation de la voyelle telle qu'elle est prononcée dans le mot de base • Influence possible de la graphie : é = [e] vs è, ê, ai, ei = [ɛ] o = [ɔ] vs ô, au, eau = [o]

Les deux a

Il existe en français deux voyelles ouvertes, le [a] antérieur et le [ɑ] postérieur. Pour les locuteurs qui font la distinction entre les deux timbres, on peut trouver en syllabe finale de mot des paires (presque) minimales, comme celles qui apparaissent dans le tableau suivant.

Mots avec [a]	Mots avec [ɑ]
<i>rat</i>	<i>ras</i>
<i>ma</i>	<i>mât</i>
<i>tache</i>	<i>tâche</i>
<i>patte</i>	<i>pâte</i>
<i>arabe</i>	<i>crabe</i>
<i>table</i>	<i>sable</i>
<i>face</i>	<i>espace</i>
<i>obstacle</i>	<i>miracle</i>
<i>escadre</i>	<i>cadre</i>
<i>bagne</i>	<i>gagne</i>
<i>bail</i>	<i>baille</i>
<i>drame</i>	<i>brame</i>
<i>tape</i>	<i>râpe</i>
<i>avare</i>	<i>rare</i>
<i>moi</i> [mwa]	<i>mois</i> [mwa]
<i>je bois</i> [ʒœbwa]	<i>le bois</i> [lœbwa]
<i>je vois</i> [ʒœvwa]	<i>la voix</i> [lavwa]

Mais il existe beaucoup de variations *idiolectales*. Par exemple, les locuteurs peuvent diverger sur la prononciation de mots comme *tasse* ([tas] ou [tas]) et *balafre* ([balafʁ] ou [balafʁ]).

Le [ɑ] postérieur a tout de même une prédilection pour certains contextes. Par exemple, il apparaît de préférence au [a] antérieur en syllabe finale fermée par [z] (*base, case, gaz, phrase, vase*).

Au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la syllabe finale de mot pour pénétrer à l'intérieur du mot, le [ɑ] postérieur se fait de plus en plus rare et on y observe une tendance à la *neutralisation* en faveur du [a] antérieur. Par exemple, certains locuteurs qui prononcent *sable* avec un [ɑ] postérieur peuvent prononcer *sablonneux* avec un [a] antérieur. Ce phénomène est parallèle aux cas des voyelles moyennes. Des distinctions phonémiques en syllabe finale de mot disparaissent en syllabe non finale de mot.

La perte des oppositions phonologiques

Dim, ça fait mâle, proclame une publicité. Le jeu de mots repose sur l'homophonie possible de *mâle* avec *mal*.

L'accent circonflexe est dans de nombreux mots la trace historique du a postérieur. Que les usagers aient du mal à le noter correctement montre à quel point l'opposition est menacée, pour ne pas dire éliminée. Les locuteurs de la jeune génération ne la perçoivent plus qu'au prix de longues explications. Quant aux poètes et aux publicitaires, il y a longtemps qu'ils font rimer les deux a :

Gracieux : « Aimez-vous à ce point les oiseaux
Que paternellement vous vous préoccupâtes
De tendre ce perchoir à leurs petites pattes ? »
(Edmond Rostand, *Cyrano de Bergerac*)

On peut poser que, pour nombre de locuteurs, le français n'a plus qu'un seul phonème /a/. Ce qui fait de *mal* et *mâle*, de *tache* et *tâche* des homophones. Il s'agit là d'une perte d'opposition phonologique et donc d'une réduction du nombre de voyelles.

Pour certains de ces locuteurs, l'articulation postérieure, assortie d'un allongement, reste disponible, mais à des fins expressives : elle permet une prononciation emphatique, y compris pour les mots qui ont un a antérieur.

L'opposition des nasales de *brin* et *brun* n'est plus perceptible pour une majorité de locuteurs, notamment dans la prononciation parisienne standard. Il faut dire qu'elle est d'un rendement extrêmement faible, ne distinguant qu'un très petit nombre de mots.

(M.Y.)

La syllabe finale de mot peut être décrite comme une position forte, où les différences phonétiques respectives entre [e, ø, œ, a] et [ɛ, œ, ɔ, ɑ] sont exploitables à des fins sémantiques, tandis que les syllabes non finales constituent des positions faibles, où ces différences phonétiques cessent d'être utilisées de façon contrastive.

Il existe toutefois certains mots où le [ɑ] postérieur se rencontre en position non finale de mot, par exemple dans *bâtir*, *pâtir*, *bâton*, *château*, *gâteau*, *gazon*, *haillon*, *maçon*, *marron*, *pâté*, *râteau*, *scabreux*.

Les voyelles nasales

Toutes les langues comportent des voyelles orales, mais on estime généralement qu'une langue sur cinq seulement possède en plus des voyelles nasales qui, comme en portugais et en français, permettent de faire des distinctions de sens entre les mots.

Dans une langue donnée, on ne trouve jamais davantage de voyelles nasales que de voyelles orales et, le plus souvent, il y en a moins. Ainsi, comme nous l'avons déjà vu, alors que le français standard dispose d'une douzaine de voyelles orales, il ne compte que quatre voyelles nasales (/ẽ, œ̃, õ, ã/) et, pour de nombreux locuteurs, cet inventaire se réduit en fait à trois éléments (/ẽ, õ, ã/).

Les locuteurs qui possèdent les quatre voyelles nasales distinguent *brin* [brẽ] de *brun* [brœ̃] dans la prononciation, mais les autres locuteurs prononcent les deux mots de la même façon ([brẽ]).

Origine des voyelles nasales

De façon générale, une voyelle orale a tendance à emprunter (par *assimilation*) la nasalité d'une consonne nasale adjacente. C'est là un effet purement phonétique qui est courant dans les langues du monde, et qui se trouve être à l'origine de l'émergence phonologique des voyelles nasales.

Par exemple, dans l'évolution historique du français, les consonnes nasales ont nasalisé les voyelles précédentes et se sont ensuite amuïes en fin de mot ou devant une autre consonne, laissant en place la nasalité sur ces voyelles. Ainsi, au lieu d'une séquence originelle de deux sons (« voyelle orale + consonne nasale »), on a abouti à un seul son combinant la voyelle et la nasalité de la consonne.

Les traces historiques de la nasalisation des voyelles en français se retrouvent dans l'orthographe, où toutes les voyelles nasales sont écrites au moyen d'une lettre-voyelle (ou d'un digramme vocalique) suivie d'une lettre-consonne nasale.

Les voyelles nasales jouent un rôle distinctif très important en français. Elles contrastent en particulier avec les voyelles orales, comme l'illustrent les paires minimales suivantes :

Contrastes entre voyelles orales et voyelles nasales			
[ɛ]-[ɛ̃]	<i>mais-main</i> [mɛ]-[mɛ̃]	<i>sec-cinq</i> [sɛk]-[sɛ̃k]	<i>pègre-pingre</i> [pɛgʁ]-[pɛ̃gʁ]
[a]-[ɑ̃]	<i>mât-ment</i> [ma]-[mɑ̃]	<i>âtre-antré</i> [atʁ]-[ɑ̃tʁ]	<i>passé-pensé</i> [pas]-[pɑ̃s]
[o]-[ɔ̃]	<i>mot-mon</i> [mo]-[mɔ̃]	<i>ose-onze</i> [oz]-[ɔ̃z]	<i>faute-fonte</i> [fot]-[fɔ̃t]

Exploitation morphologique des contrastes

La langue exploite aussi le contraste entre voyelles nasales et des séquences du type « voyelle orale + consonne nasale », en particulier pour marquer des distinctions morphologiques concernant le genre

Masculin / féminin : voyelle nasale / voyelle orale + consonne nasale				
(i)	[ɛ̃]-[in]	<i>divin-divine</i> [divɛ̃]-[divin]	<i>fin-fine</i> [fɛ̃]-[fin]	<i>voisin-voisine</i> [vwazɛ̃]-[vwazin]
(ii)	[ɛ̃]-[ij̃] (rare)	<i>bénin-bénigne</i> [benɛ̃]-[benij̃]	<i>malin-maligne</i> [malɛ̃]-[malij̃] (aussi [malin])	
(iii)	[ɛ̃]-[ɛ̃n]	<i>plein-pleine</i> [plɛ̃]-[plɛ̃n]	<i>chien-chienne</i> [ʃjɛ̃]-[ʃjɛ̃n]	<i>certain-certaine</i> [sɛ̃ʁtɛ̃]-[sɛ̃ʁtɛ̃n]
(iv)	[ɛ̃]-[yn] (ou [œ̃])	<i>un-une</i> [ɛ̃]-[yn]	<i>brun-brune</i> [brɛ̃]-[bryn]	<i>chacun-chacune</i> [ʃakɛ̃]-[ʃakyn]
(v)	[ɑ̃]-[an]	<i>paysan-paysanne</i> [peizɑ̃]-[peizan]	<i>courtisan-courtisane</i> [kurtizɑ̃]-[kurtizan]	
(vi)	[ɔ̃]-[ɔ̃n]	<i>breton-bretonne</i> [brɛ̃tɔ̃]-[brɛ̃tɔ̃n]	<i>bon-bonne</i> [bɔ̃]-[bɔ̃n]	<i>baron-baronne</i> [barɔ̃]-[barɔ̃n]

des adjectifs et des noms et la conjugaison des verbes. Le tableau précédent illustre les corrélations sonores ainsi observables entre masculin et féminin : le masculin se termine par une voyelle nasale et le féminin par une voyelle orale suivie d'une consonne nasale.

Il est intéressant de noter qu'ici la consonne nasale est pratiquement toujours [n], mais qu'à une voyelle nasale donnée utilisée au masculin ne correspond pas nécessairement une même voyelle orale au féminin. Ainsi, les quatre premières séries du tableau précédent révèlent qu'au [ɛ̃] masculin peuvent, selon les locuteurs, correspondre deux ou trois voyelles orales différentes au féminin ([i, ε, y]). À noter également que, même dans les deux autres cas, où, à chacune des voyelles nasales [ã] et [õ] du masculin, ne correspond qu'une seule possibilité pour la voyelle orale du féminin, ces voyelles orales ne sont pas la contrepartie phonétique exacte des voyelles nasales (on dit ainsi [peizan] et [bɔ̃n] pour *paysanne* et *bonne*, non pas *[peizan] ou *[bɔ̃n], qui rimeraient avec *âne* et *aune*). Ces asymétries sont le résultat de changements linguistiques diachroniques qui ont sélectivement affecté les voyelles nasales.

Dans la conjugaison des verbes, le même genre de contraste marque la différence, d'une part, entre singulier et pluriel, et d'autre part, entre indicatif et subjonctif. Le tableau suivant illustre les quatre types de correspondances entre « voyelle nasale » et « voyelle orale + consonne nasale » qui sont exploitées dans ce domaine morphologique du français.

Conjugaison : voyelle nasale / voyelle orale + consonne nasale		
(i)	[jɛ̃]-[jɛn]	<i>il vient - ils viennent, qu'il vienne</i> [ilvjɛ̃] - [ilvjɛn], [kilvjɛn]
(ii)	[wɛ̃]-[wɛn]	<i>il joint - ils joignent, qu'il joigne</i> [ilʒwɛ̃] - [ilʒwɛn], [kilʒwɛn]
(iii)	[ɛ̃]-[ɛn]	<i>il craint - ils craignent, qu'il craigne</i> [ilkʁɛ̃] - [ilkʁɛn], [kilʁɛn]
(iv)	[ã]-[ɛn]	<i>il prend - ils prennent, qu'il prenne</i> [ilʁvã] - [ilʁvɛn], [kilʁvɛn]

Sons à éclipse : liaison, élision et « e muet »

Quand on cite l'adjectif possessif *son*, on le prononce [sɔ̃]. On le prononce aussi [sɔ̃] devant un mot qui commence par une consonne : *son chat* [sɔ̃ʃa]. Mais, quand *son* est placé devant un mot qui commence par une voyelle, la consonne nasale [n] surgit entre les deux mots. Ainsi, bien que, pris séparément, *son* et *écureuil* soient prononcés [sɔ̃] et [ekyʁœj], l'ensemble *son + écureuil* est prononcé [sɔ̃nekyʁœj] et non pas *[sɔ̃ekyʁœj].

On dit communément que, dans ce cas, on fait la *liaison*. Une explication traditionnelle de ce phénomène consiste à dire que, si on ne faisait pas la liaison dans *son écureuil*, on aurait une rencontre de deux voyelles (un *hiatus*), une situation que les langues cherchent souvent à éviter d'une manière ou d'une autre.

Un phénomène apparenté en français est l'*élision*, le fait que, par exemple, la voyelle *e* de l'article *le* [lə], qui peut se prononcer devant un mot commençant par une consonne, comme dans *le + chat* [ləʃa], disparaît obligatoirement devant un mot qui commence par une voyelle, comme dans *le + écureuil* [ləkyʁœj] (on ne dit pas, avec hiatus, *[ləekyʁœj]).

L'existence d'une contrainte anti-hiatus n'est cependant pas suffisante pour tout expliquer dans le comportement de ces sons à éclipse. D'abord, des situations d'hiatus existent en français, sans qu'elles donnent lieu à la liaison ou à l'élision. Par exemple, *joli écureuil* est prononcé [ʒɔliɛkyʁœj] (avec hiatus), et non *[ʒɔli-nekyʁœj] (avec liaison en [n]) ou *[ʒɔlekyʁœj] (avec élision du [i]).

Deuxièmement, quand une consonne de liaison apparaît entre deux mots, [n] n'est pas nécessairement la consonne utilisée. Deux autres consonnes, [t] et [z], font fréquemment fonction de consonnes de liaison. Par exemple, en combinaison avec *écureuil*, l'adjectif singulier *petit* [pɛti] donne [pɛtitekyʁœj] (avec un [t] de liaison), et l'adjectif pluriel *petits*, lui aussi prononcé [pɛti] quand il est pris séparément, donne [pɛtizekyʁœj] (avec un [z] de liaison).

Ces exemples montrent qu'en ce qui concerne son existence potentielle et sa nature phonétique, une consonne de liaison dépend du mot précédent. De ce point de vue, on peut dire que l'orthographe fournit généralement de bonnes indications. Ainsi, *son* fait

la liaison avec [n], *petit* avec [t] et *petits* avec [z], tandis que *joli* ne fournit aucune consonne de liaison.

Il ne faut cependant pas perdre de vue qu'en acquisition, l'enfant finit par maîtriser ces cas banals de liaison avant même de savoir lire ou écrire, et qu'il parvient donc à construire sa grammaire uniquement à partir de ce qu'il entend, sans aide orthographique.

Les fausses coupes

L'acquisition de la liaison par l'enfant ne se fait d'ailleurs pas sans erreurs en chemin. Les enfants tendent ainsi à interpréter les consonnes de liaison comme la consonne initiale du deuxième mot. Par exemple, un énoncé comme [ɛ̃zãfã] (au lieu de [ɛ̃nãfã]) pour *un enfant* met en évidence un découpage morphologique [zãfã] pour *enfant*, sans doute établi à partir d'énoncés adultes comme [lezãfã] *les enfants*, [sezãfã] *ses enfants*, [pœtizãfã] *petits enfants*, où le découpage phonologique place une frontière de syllabe entre [lɛ], [sɛ], [pœti] et [zãfã].

Le découpage en jeu(x)

La liaison, l'élision et le e muet final provoquent en français l'*enchaînement*, qui brouille les frontières de mots; à quoi s'ajoute le fait que l'accent tombe sur le groupe et non sur chaque mot séparé, ce qui rend le découpage en unités de sens bien difficile pour qui n'a pas encore une conscience claire des frontières de mots.

Les enfants produisent ainsi de nombreuses *fausses coupes*, qui font rire leur entourage (*le névier, je veux mes dicaments*).

Ce brouillage peut aussi être la source d'ambiguïtés :

Esther persévère = Esther perd ses verres

Je vois deux petits trous = Je vois deux petites roues

Il est tout vert = Il est ouvert

Tu ne peux pas l'avoir = Tu ne peux pas la voir

Cet homme est impatient = Cet homme est un patient

Ce qu'il a pris = Ce qu'il a appris = Ce qui l'a pris

Seules des pauses forcées peuvent lever l'ambiguïté dans la mesure où le schéma accentuel est le même.

Les fausses coupes, lorsqu'elles exploitent l'homophonie, fournissent la matière d'un folklore verbal inépuisable : vers holorimes, calembours, devinettes, rébus, charades... sans oublier les chansons de Bobby Lapointe ou les vers de Desnos (*Rose Sélavy*) :

*Gal, amant de la reine, alla, tour magnanime
Galamment de l'arène à la Tour Magnes à Nîmes.*

Un Zurichois travaille comme plongeur à Lausanne. Il se fait renvoyer. Pourquoi ?

Parce qu'il essuie salement = Parce qu'il est Suisse allemand

Le Pape est mort; un nouveau pape est appelé à régner.

Araignée ? Quel drôle de nom ! Pourquoi pas Libellule ou Papillon ?

Un homme politique dans un discours électoral : « Je suis ému... »

Quelqu'un dans la foule : « Vive Zému ! »

Quelle est la différence entre l'ours blanc, Virginie et Paul-Émile Victor ?

1. *L'ours blanc est maître au pôle*
2. *Virginie aimait trop Paul*
3. *Paul-Émile Victor aime être au pôle*

Chanson de Bobby Lapointe :

Mon père et ses verres

*Mon père est marinier
Dans cette péniche
Ma mère dit la paix niche
Dans ce mari niais
Ma mère est habile
Mais ma bile est amère
Car mon père et ses verres
Ont les pieds fragiles*

Les fausses coupes sont parfois lexicalisées dans les créoles : le pronom zot « vous » est l'apocope de *vous autres*, prononcé avec liaison obligatoire en français. On trouve, de même, *le zarbre*, *le nhomme*, etc.

(M.Y.)

L'erreur inverse, qui consisterait à généraliser la prononciation du *s* de *les* et à dire par exemple *[lezʃa] (au lieu de [lɛʃa]) pour *les chats*, ne semble pas être attestée.

Ces exemples sont révélateurs d'une préférence naturelle pour les syllabes du type [CV] (comme [lɛ] et [zã]) plutôt que pour les syllabes sans attaque (comme [ã]) ou avec coda (comme [lez]).

L'enfant en arrive finalement à un découpage morphologique qui isole correctement [ãfã] du reste ([lez]), mais tout en reconnaissant que la consonne finale dans *les* n'est pas une consonne finale ordinaire, car elle n'est pas invariablement prononcée (elle ne se manifeste que devant une voyelle).

Pour cette raison, on décrit souvent les consonnes de liaison comme des *consonnes finales latentes*, c'est-à-dire des consonnes qui ont une présence phonétique seulement potentielle et qui ne se manifestent ouvertement que quand leur prononciation permet en quelque sorte d'améliorer les choses, par exemple, d'un point de vue fonctionnel phonétique, en évitant un hiatus (comme dans *son écureuil* [sõnekyœj]), ou d'un point de vue fonctionnel morphologique, en favorisant la réalisation d'une marque grammaticale comme le pluriel (comme dans *plusieurs écureuils* [plyzjœkzekyœj]).

Il n'y a donc pas de liaison dans *joli écureuil* parce que *joli*, contrairement à *petit*, ne fournit pas de consonne finale latente.

La contrainte anti-hiatus

Pour pouvoir maintenir qu'une contrainte anti-hiatus joue un rôle en français, il faut toutefois expliquer pourquoi l'élision se produit dans *le + écureuil* ([lekyœj]), mais n'affecte pas *joli + écureuil* ([zõliekyœj]).

C'est que la voyelle écrite *e* et prononcée [œ] a un statut très particulier en français. Cette voyelle a en fait reçu plusieurs appellations spéciales (par exemple *e muet*, *e caduc*, *e instable*) qui mettent l'accent sur sa faiblesse phonologique intrinsèque et sa tendance à disparaître quand elle n'est pas absolument nécessaire. Dans un cas comme *le + écureuil*, on peut dire que sa faiblesse inhérente ne lui permet pas de résister à la force de la contrainte anti-hiatus.

Les autres voyelles du français (par exemple le [i] de *joli*) sont par contre suffisamment résistantes pour contrecarrer la force de cette contrainte, d'où l'absence d'élision dans *joli écureuil*.

Un autre facteur important est le fait que *le* est un *morphème grammatical*, alors que *joli* est un *morphème lexical*, et que, de façon générale, les morphèmes lexicaux sont plus résistants à l'érosion phonétique que les morphèmes grammaticaux.

En français familier, les voyelles fermées ont ainsi tendance à s'élider dans les mots grammaticaux (comme le complémentateur *qui* ou le pronom *tu*), mais pas dans les mots lexicaux (comme *joli*). Ainsi, *qui*, dans *c'est Jean qui arrive* [sɛzãkiãv], peut perdre son [i] ([sɛzãkãv]), et *tu*, dans *tu attends* [tyatã], peut perdre son [y] ([tatã]).

Chute de e entre consonnes

Le *e* ne s'efface pas seulement devant voyelle. Il peut aussi facultativement disparaître de la prononciation quand il se trouve entre consonnes. Cet effacement potentiel est soumis à certaines conditions.

Une des conditions principales est que le *e* ne soit pas précédé de plus d'une consonne prononcée. Ainsi, on peut ou non escamoter le *e* de *le* dans *chez le chat*, car une seule consonne le précède : [ʃelʃa] ~ [ʃelœʃa]. Mais, en principe, il est prononcé dans *pour le chat*, car deux consonnes précèdent : [puʁlœʃa].

La phrase *Il te connaît* offre une autre illustration de cette condition. Le pronom *il* est ordinairement prononcé [il], mais il peut aussi se prononcer [i] devant consonne (*il connaît* : [ilkɔnɛ] ~ [ikɔnɛ]). Dans *Il te connaît*, le *e* de *te* ne s'efface pas si on choisit de prononcer le [l] de *il*, car il y a alors deux consonnes qui le précèdent ([iltœkɔnɛ]). Mais, si on choisit de ne pas prononcer le [l] de *il*, le *e* de *te* n'est alors précédé que d'une seule consonne et il peut tomber ([itkɔnɛ] ~ [itœkɔnɛ]).

Insertion de e entre consonnes

L'appellation *schwa* est souvent utilisée en phonétique pour désigner le *e* muet. Cette terminologie est révélatrice car ce mot désigne généralement, dans les langues du monde, une voyelle faible qui a non seulement tendance à s'amuir, mais qui peut aussi apparaître quand on a besoin d'un « lubrifiant » vocalique minimal pour pouvoir prononcer des consonnes qui formeraient autrement des séquences trop complexes.

Le *e* joue aussi ce rôle passe-partout en français. Par exemple, pris séparément ou suivi d'un mot à initiale vocalique, le nom *livre* est en principe prononcé [livʁ] (*un livre anglais* [ɛ̃livʁɑ̃glɛ]). Mais, quand *livre* précède un mot à initiale consonantique (par exemple *chinois* [ʃinwa]), on constate que la séquence des trois consonnes [v + ʁ + ʃ] est difficile à prononcer sans faire une pause quelque peu artificielle (ll) entre *livre* et *chinois* ([livʁ ll ʃinwa]), et que l'on dira de façon plus naturelle [livʁœʃinwa], avec un [œ] inséré entre [livʁ] et [ʃinwa] (une autre solution possible ici consiste à éliminer le *r* final de [livʁ] : [livʃinwa]).

À noter qu'il n'est pas nécessaire que le *e* existe dans l'orthographe pour que l'on puisse en prononcer un. Par exemple, le nom *Est* [ɛst] peut facultativement donner naissance à un *schwa* quand il précède un mot à initiale consonantique, comme dans *l'Est des États-Unis*, que l'on peut prononcer [lɛstœdezɛtazyni], afin d'alléger la séquence des trois consonnes en présence ([s + t + d]).

Phénomènes de variation

Globalement, les effacements et les insertions de *schwa* entre consonnes ont un caractère facultatif. Les variations sont le plus souvent imputables à des distinctions entre dialectes (géographiques ou sociaux), et, pour les locuteurs parlant un même dialecte, à des distinctions d'ordre stylistique qui dépendent elles-mêmes de facteurs comme la rapidité du débit.

Pour prendre les deux extrêmes, en français du Midi, le *schwa* a tendance à apparaître de façon maximale entre consonnes (minimum d'effacement, maximum d'insertion), alors qu'en français parisien, un débit relativement rapide et un style plutôt familier donneront au contraire un minimum de *schwa*.

La liaison est elle aussi sujette à certaines variations imputables au style adopté par le locuteur. Par exemple, dans un style relevé, on prononcera *Je suis arrivé en avance* avec une liaison en [z] entre *suis* et *arrivé* et une liaison en [n] entre *en* et *avance* : [ʒæsɥi-zariveãnavã]. Dans un style familier, la séquence *je suis* pourra se réduire à [ʃy] et il est douteux que la liaison survive dans ce cas entre *suis* et *arrivé*, mais elle continuera certainement à se faire entre *en* et *avance* : [ʃyariveãnavã].

Cet exemple illustre le fait que la liaison est un phénomène variable, mais que la variabilité n'affecte pas tous les cas de liaison de la même façon.

Les facteurs stylistiques se mêlent à des facteurs syntaxiques, morphologiques et phonétiques pour donner un éventail de possibilités considérable allant d'un système de liaison extrêmement restreint à un système très dense.

En général, plus le style est recherché, plus on trouve de liaisons ; plus le style est familier, moins on trouve de liaisons. La liaison dépend aussi de la cohésion syntaxique entre les mots ; plus le lien syntaxique entre deux mots contigus est étroit, plus la liaison

est faisable ; moins le lien syntaxique est étroit, moins la liaison est probable.

La liaison a aussi tendance à se faire plus facilement si elle signale une marque morphologique précise (comme par exemple le pluriel) que si elle ne représente aucune information grammaticale particulière.

Enfin, des facteurs d'ordre phonétique peuvent intervenir et jouer un rôle différenciateur en ce qui concerne la réalisation potentielle d'une consonne de liaison. Les paragraphes suivants illustrent chacune de ces tendances et interactions.

Liaisons obligatoires et optionnelles

Certains contextes syntaxiques favorisent ou même exigent la liaison entre deux mots. Par exemple, la liaison se fait toujours dans les constituants qui intègrent autour du verbe des pronoms satellites sujets et objets (*nous en avons* [nuzãnavõ], *vient-elle* [vjêtel], *allons-y* [alõzi]).

En général, la liaison se fait également au sein d'un groupe nominal, du moins entre le nom et les articles et adjectifs qui le précèdent (*ton œil* [tõnœj], *un gros écureuil* [ẽgrozeky bæj], *ses anciens étudiants* [sezãsjẽzetydjã]).

Mais il est intéressant d'observer qu'avec les adjectifs *court*, *fort* et *lourd*, la liaison en [t] à laquelle on pourrait peut-être s'attendre ne se produit pas : on dit plutôt (sans liaison) [ẽkurẽstã] pour *un court instant*, [ẽtrẽfõralibi] pour *un très fort alibi*, [ẽlukõbzẽ] pour *un lourd objet*. La liaison en [t] n'est pas nécessaire ici puisque la présence du *r* empêche déjà le hiatus. Il faut toutefois remarquer qu'au pluriel la liaison en [z] se produit : *de courts instants* [dœkurzẽstã], *de très forts alibis* [dœtrẽfõrzalibi], *de lourds objets* [dœlukõbzẽ].

Ces exemples signalent une fois de plus le rôle important de la morphologie : la liaison, dans ces cas, n'est pas requise par la contrainte purement phonétique anti-hiatus, mais par la nécessité apparente d'un marquage phonétique du pluriel.

La puissance du marquage phonétique, à travers la liaison, de propriétés morphologiques comme le pluriel se manifeste dans d'autres contextes syntaxiques. La relation syntaxique entre un nom et le mot suivant (par exemple un adjectif ou un verbe) constitue en principe une barrière infranchissable pour la liaison. Une

liaison potentielle en [t] n'a ainsi pas cours dans les exemples suivants : *un étudiant américain* [ẽnetydjãamerikẽ], *le soldat avança* [lœsɔldaavãsa].

Mais cette barrière syntaxique est en fait perméable quand il s'agit du pluriel : *des étudiants américains* [dezetydjã(z)amerikẽ], *les soldats avancèrent* [lœsɔlda(z)avãsɛʁ] (les parenthèses autour du [z] de liaison indiquent que la liaison est facultative). La présence ou l'absence de liaison dans ces cas est une variation d'ordre stylistique : la liaison signale un style relevé, son absence un style relativement neutre.

La longueur des mots peut aussi avoir une influence sur la réalisation d'une consonne de liaison. La liaison semble ainsi se faire de façon préférentielle avec les prépositions et les adverbes monosyllabiques plutôt qu'avec les prépositions et les adverbes polysyllabiques. Par exemple, toutes choses égales d'ailleurs, la liaison est beaucoup plus probable dans *très intéressant* ([trɛ(z)ẽteresã]) que dans *assez intéressant* ([ase(z)ẽteresã]) ou *extrêmement intéressant* ([ɛkstrɛmmã(t)ẽteresã]).

L'absence de liaison dans *très intéressant* peut donner l'impression d'un parler extrêmement familier, et certains locuteurs estiment que la liaison y est en fait obligatoire. Pour ces locuteurs, il est intéressant de comparer *très intéressant* [trɛ(z)ẽteresã] à *trop intéressant* [tro(p)ẽteresã]. Bien que les adverbes *très* et *trop* soient tous deux monosyllabiques, ils se conduisent de façon légèrement différente par rapport à la liaison. Toutes choses égales d'ailleurs, l'absence de liaison paraît davantage possible avec *trop* qu'avec *très*. Ce phénomène semble être dû au fait que [p] est une consonne de liaison rare alors que [z] est la consonne de liaison la plus fréquente.

Parmi toutes les consonnes que compte le français, quelques-unes seulement ont le privilège de pouvoir jouer le rôle de consonne de liaison ; ce sont [z, t, n, ʁ, p, g].

Dans ce petit groupe, il n'y a que [z, t, n] qui sont utilisées vraiment fréquemment en tant que consonnes de liaison (*ces écureuils* [sɛzekyʁœj], *petit écureuil* [pœtitekyyʁœj], *son écureuil* [sõnekyyʁœj]).

On ne trouve la liaison en [g] qu'avec un seul mot, l'adjectif *long* suivi d'un nom (*un long été* [ẽlõgete]), et certains locuteurs ne font pas la liaison dans ce cas ([ẽlõete]). La liaison en [p] ne se

rencontre qu'avec deux mots, les adverbes *trop* et *beaucoup*, et seulement de façon facultative (*trop aimé* [tro(p)eme], *beaucoup aimé* [boku(p)eme]).

La liaison en [ʁ] n'est relativement fréquente qu'avec les adjectifs *léger*, *premier* et *dernier* suivis d'un nom (*un léger incident* [ɛ̃leʒeʁɛ̃sidã], *au premier étage* [opʁæmjɛʁetaʒ], *un dernier avertissement* [ɛ̃dɛʁnjɛʁavɛʁtismã]). Cette consonne de liaison est aussi utilisée, mais plutôt rarement, et pas chez tous les locuteurs, avec les infinitifs du premier groupe (*aimer un peu* [eme(ʁ)ɛ̃pø]).

Les liaisons interdites

Comme nous l'avons déjà indiqué, la liaison ne peut se produire qu'avec un mot qui commence par une voyelle (qui peut d'ailleurs être une séquence « semi-voyelle + voyelle » conçue en tant que diphtongue) : *son écureuil* [sõnekyʁæj], *son oiseau* [sõnwazo].

Certains mots à initiale phonétique vocalique n'acceptent cependant pas la liaison. Un exemple est le mot *hibou* [ibu] : *son hibou* se dit [sõibu], et non pas *[sõnibu]. Ces mots exceptionnels n'autorisent pas non plus l'élision : *le + hibou* donne [læibu] et non *[libu]. Ils commencent le plus souvent par un *h* orthographique et, bien que le *h* ne se manifeste pas phonétiquement en français, on les appelle communément *mots à h aspiré*, afin de les distinguer des mots dits à *h muet* dont le *h* orthographique initial laisse faire la liaison et l'élision (*son hippopotame* [sõnipɔpɔtam], *l'hippopotame* [lipɔpɔtam]).

Mais il existe aussi des mots qui commencent par une lettre-voyelle, sans que cela les empêche de se comporter comme le mot *hibou*. Par exemple, la liaison en [z] ne se fait pas dans *les onze joueurs* [lɛõzʒwæʁ], ni l'élision dans *le onze de France* [lɛõzdæfʁãs].

Pour beaucoup de locuteurs, les noms des lettres de l'alphabet se comportent également ainsi : par exemple, avec *r*, on entend [sõɛʁ], [ɛ̃pʁɛtiɛʁ], [lɛɛʁæɛʁ] pour *son r*, *un petit r*, *le RER*. De même pour les citations : on observe *les on-dit* [lɛõdi] (sans liaison), *le on-dit* [lɛõdi] (sans élision).

Dans tous ces cas, le mot d'ordre semble être de maintenir coûte que coûte l'alignement entre le début du mot et le début de la syllabe, et donc de rejeter liaison et élision, deux phénomènes qui sacrifient la transparence morphologique sur l'autel de la phonologie.

Cuir et velours

Il arrive assez fréquemment que les locuteurs fassent de « fausses liaisons » (ou « liaisons dangereuses »), c'est-à-dire utilisent une consonne de liaison incorrecte par rapport à la norme généralement acceptée. On appelle quelquefois ces fausses liaisons des *pataquès*.

Parmi les *pataquès*, on distingue les « cuirs », qui sont des liaisons en [t] inappropriées, et les « velours », qui sont des liaisons en [z] inappropriées. Le mot *pataquès* [patakɛs] vient de la phrase *Je ne sais pas-t-à qu'est-ce* (pour *Je ne sais pas à qui c'est*). Cette phrase est tirée de l'anecdote suivante, racontée par le grammairien Urbain Domergue au début du 19^e siècle et citée par Philippe Martinon dans son livre de 1913 *Comment on prononce le français* :

« Un beau diseur était au spectacle dans une loge, à côté de deux femmes, dont l'une était l'épouse d'un agioteur, ci-devant laquais; l'autre d'un fournisseur, ci-devant savetier. Tout à coup, le jeune homme trouve sous sa main un éventail : "Madame, dit-il à la première, cet éventail est-il à vous ? – Il n'est poin-z-à moi. – Est-il à vous, en le présentant à l'autre ? – Il n'est pa-t-à moi." Le beau diseur, en riant : "Il n'est poin-z-à-vous, il n'est pa-t-à vous, je ne sais pa-t-à qu'est-ce." Cette plaisanterie a couru dans les cercles, et le mot est resté. »

Les fausses liaisons en [z] sont des « velours » et les fausses liaisons en [t] des « cuirs », sans doute parce que le [z] (fricative sonore) est subjectivement plus doux que le [t] (occlusive sourde), comme le velours est plus doux que le cuir.

Les *pataquès* sont facilement observables dans la vie de tous les jours, à la télévision ou à la radio. Un *pataquès* particulièrement courant (et justifié du point de vue de la logique) consiste à faire une liaison plurielle en [z] avec les nombres cardinaux (par exemple *mille évêques*, prononcé [milzevek] au lieu de la norme socialement exigée [milevek]).

D'autres cas de *pataquès* semblent provenir du désir d'un locuteur de vouloir « faire bien » (en faisant le plus de liaisons possible) et donc littéralement « d'en rajouter ». C'est ce que l'on appelle *hypercorrection*.

Un exemple de ce genre est l'extension de la liaison en [ʁ] avec un infinitif du premier groupe ([pʁɛtɛʁmine(ʁ)ãsäbl] pour *terminer ensemble*) – un type de liaison caractéristique d'un style recherché – au participe passé correspondant ([nuzavõtɛʁmineʁãsäbl] pour *nous avons terminé ensemble*).

POUR EN SAVOIR PLUS...

... sur les symboles phonétiques

- PULLUM, Geoffrey K., et William A. LADUSAW. 1986. *Phonetic Symbol Guide*. Chicago : The University of Chicago Press.
- The Principles of the International Phonetic Association*. 1999. Cambridge : Cambridge University Press.

... sur la phonétique et la phonologie du français

- DELL, François. 1985 [2^e éd. revue et augmentée. 1^{re} éd. 1980]. *Les Règles et les sons : Introduction à la phonologie générative*. Paris : Hermann.
- ENCREVÉ, Pierre. 1988. *La Liaison avec et sans enchaînement : Phonologie tridimensionnelle et usages du français*. Paris : Éditions du Seuil.
- FOUCHÉ, Pierre. 1959 [2^e éd.]. *Traité de prononciation française*. Paris : Klincksieck.
- GOUGENHEIM, Georges. 1935. *Éléments de phonologie française*. Paris : Les Belles Lettres.
- GRAMMONT, Maurice. 1914. *Traité pratique de prononciation française*. Paris : Delagrave.
- LAKS, Bernard (sous la dir. de). 2000. « Où en est la phonologie du français ? » *Langue française* 126.
- MARTINET, André. 1969. *Le français sans fard*. Paris : Puf.
- 1971 [2^e éd., 1^{re} éd. 1945]. *La Prononciation du français standard*. Genève/Paris : Droz.
- et Henriette WALTER. 1973. *Dictionnaire de la prononciation française dans son usage réel*. Paris : France-Expansion.
- MARTINON, Philippe. 1913. *Comment on prononce le français*. Paris : Larousse.
- PASSY, Paul. 1906 [6^e éd.]. *Les Sons du français*. Paris : Firmin Didot.
- STRAKA, Georges. 1965. *Album phonétique*. Québec : Les Presses de l'Université Laval.
- TRANEL, Bernard. 1994 [1^{re} éd. 1987]. *The Sounds of French : An Introduction*. Cambridge : Cambridge University Press.
- 2000. « Aspects de la phonologie du français et la théorie de l'optimalité ». *Langue française* 126, p. 39-72.
- WALTER, Henriette. 1976. *La Dynamique des phonèmes dans le lexique français contemporain*. Paris : France-Expansion.
- 1977. *La Phonologie du français*. Paris : Puf.
- 1982. *Enquête phonologique et variétés régionales du français*. Paris : Puf.
- 1988. *Le français dans tous les sens*. Paris : Laffont.

La langue parlée

Claire Blanche-Benveniste

Français parlé / français écrit : deux langues ou une seule ?

Lorsqu'il est question de la langue française, de sa grammaire et de son lexique, c'est en général de la langue écrite qu'il s'agit. La grammaire et le lexique de langue parlée n'apparaissent dans les ouvrages de référence, la plupart du temps, que comme des curiosités marginales dignes d'un petit musée des horreurs de la langue.

C'est pourtant sous sa forme parlée que la langue est le plus largement partagée. Tous les gens bien portants parlent ; mais combien écrivent ? Combien sont-ils à écrire souvent et beaucoup ? Une minorité (les enquêtes montraient, dans les années 1980, qu'une partie des Français n'écrivaient qu'une carte postale par an, pendant les vacances). Combien estiment savoir écrire aussi bien qu'ils savent parler ? Combien disposent effectivement de la même maîtrise en écrivant et en parlant ? Sans doute une toute petite partie des usagers du français.

Si, du côté de la *quantité*, c'est indéniablement la langue parlée qui l'emporte, c'est au nom de la *qualité* qu'on l'écarte. De nombreux préjugés pèsent sur la langue parlée française. Les jugements peu informés y voient surtout un réservoir de fautes contre les bonnes normes puristes et une menace pour l'évolution. Alarmer le public sur les « ravages » de la langue parlée est un lieu commun des journalistes. Les linguistes ne s'y sont intéressés que tardivement. Ils se sont demandé si, en raison des grandes différences ressenties entre le parlé et l'écrit, il fallait considérer qu'il existait désormais deux langues, avec deux grammaires distinctes. Les Français seraient-ils atteints de *diglossie* (usage concurrent de deux langues de statuts différents) ?

Pour en juger sainement, mieux vaut laisser les préjugés de côté. Il existe aujourd'hui des instruments techniques permettant d'analyser la langue parlée plus sérieusement qu'autrefois. Les enregistrements de la parole sont plus fiables que la simple intuition. Les magnétophones portatifs, nés dans les années 1930, ont fait des progrès considérables. Les phonéticiens, qui pendant longtemps n'avaient étudié la parole que sous sa forme expérimentale, dans des laboratoires, se sont intéressés à la langue parlée sous sa forme de « parole continue ». Depuis les années 1980, l'informatique permet de stocker les données de la langue parlée et de les exploiter systématiquement. La plupart des pays européens ont lancé de grandes enquêtes sur leurs langues parlées. Les progrès de la technologie ont grandement modifié la perception du problème.

Les préjugés ordinaires contre la langue parlée

Beaucoup de cultures semblent déprécier leur parler ordinaire, qui trahirait la « vraie langue ». Les spécialistes expliquent que cette division existe même pour les langues sans tradition écrite, où seuls quelques experts sont réputés « parler bien » et connaître la vraie langue, alors que l'ensemble des autres parleraient « mal ».

Pour ce qui est de l'usage du français, il semble que la majorité de ses locuteurs soient atteints de cette « insécurité linguistique ». L'existence d'une importante orthographe grammaticale vient renforcer ce malaise : sans orthographe, donc sans langue écrite, pas de grammaire, pas de structuration du lexique, pas de stabilité de la langue. On entend des enfants dire qu'ils « parlent avec des fautes d'orthographe ».

Depuis longtemps déjà existe une vieille tradition française de lamentation sur les méfaits de la langue parlée, liés à la crise de l'orthographe, aux penchants « populaires », aux modes vestimentaires, aux conduites morales et à l'évolution catastrophique de l'histoire.

Opposer français écrit et français parlé est presque toujours un jeu caricatural. En opposant la conversation familière à un écrit très surveillé, que compare-t-on ? Des phénomènes non comparables. En effet, c'est faire peu de cas des corrections qui ont été portées sur le texte écrit avant sa publication. Les comparaisons caricaturales confondent en général langue écrite avec « langue correcte » et langue parlée avec « langue familière fautive ». On dit

« J'ai descendu dans mon jardin »

L'auxiliaire avoir pour être

Dire *avoir sorti, avoir resté, avoir rentré*, au lieu de *être sorti, être resté, être rentré*, ce que l'on rencontre assez souvent en français parlé contemporain, est considéré comme une faute :

Parce que j'ai resté un an à Opel

Après j'ai retourné ici encore faire le paysan

J'ai monté plusieurs fois à Paris

Oh, ils ont pas sorti alors, d'après ce que ton père m'a dit

Voilà, et j'ai rentré dans la musique

Mais cet usage est ancien, et, à la fin du 19^e siècle, Littré n'y voyait pas une faute, mais une nuance de sens. Il écrivait, à propos du verbe *sortir* :

« *Sortir* prend l'auxiliaire *avoir* quand on veut exprimer l'action : *il a sorti ce matin* ; et l'auxiliaire *être* pour exprimer l'état : *il est sorti depuis longtemps*. »

Et à propos du verbe *rester* :

« Ce verbe, qui se conjugue d'ordinaire avec l'auxiliaire *être*, prend l'auxiliaire *avoir* quand on veut exprimer que le sujet n'est plus au lieu dont on parle : *il a resté deux jours à Lyon*. »

Littré cite Voltaire, qui écrivait : « *J'ai resté sept mois à Colmar sans sortir de ma chambre*. »

Les grammairiens sont devenus plus chatouilleux sur la norme...

alors, lorsqu'une personne parle bien, qu'elle « parle comme un livre ». Et, *a contrario*, lorsque quelqu'un écrit en langage familier, qu'il écrit « comme on parle ». C'est confondre un peu vite les usages. Un bon styliste peut s'amuser à écrire en langage familier, avec jurons et tournures canailles ; il n'en produit pas moins de la langue écrite (et, en l'occurrence, avec une parfaite orthographe et des jeux graphiques) :

« C'est pas tout à fait la rentrée mais c'est tout comme... Vrout ! Merdre ! C'est l'automne !... La Butterfly fait sa rentrée... Le mélo social d'une geisha, genre la Chrysanthème des faubourgs, élevé au niveau de la grande tragédie grecque avec fatum et tralalas... » (Luc Décygnes dans *Le Canard enchaîné*).

Un préjugé répandu fait penser que la langue parlée, dans son ensemble, manifeste davantage d'expressivité que d'organisation

logique des énoncés. C'est vrai pour certaines situations : conversations à bâtons rompus, jeux, etc. Mais c'est tout à fait inexact pour d'autres situations : récits, explications, parole professionnelle, parole publique. Chaque individu produit une grande variété de types de français parlé, selon les situations dans lesquelles il se trouve, ses interlocuteurs et les sujets dont il parle.

Attitudes des linguistes face à la langue parlée

Dès le début du 20^e siècle, les linguistes se sont attachés à montrer qu'il existait des structures linguistiques même dans les langues sans écriture. Cette préoccupation, en particulier chez les structuralistes américains, les a amenés à affirmer également, pour les pays de langues à tradition écrite, la primauté de la langue parlée sur la langue écrite. Les structures d'une langue, collectives et inconscientes, ressortiraient mieux dans les productions orales où la surveillance normative s'exerce moins fortement.

Cette attitude a été adoptée pour la description des *patois* et *dialectes*. Les dialectologues ont été les champions des langues parlées « non contaminées par l'écrit ». C'est ainsi que les *Atlas linguistiques de la France* ont soigneusement recueilli, dans toutes les zones rurales, les données dialectales orales avant qu'elles ne disparaissent.

Mais cette idée de la primauté des langues parlées était en totale contradiction avec les habitudes des grammairiens français, qui liaient fortement l'étude de la grammaire à celle des textes littéraires. Tous les exemples de grammaire étaient pris, traditionnellement, dans les œuvres des grands écrivains. La grandeur d'une langue se mesurait à ses réussites littéraires. Fallait-il faire une exception aux affirmations des linguistes structuralistes pour les « langues de grande culture » ?

Très tôt, il est apparu qu'on ne pouvait pas traiter la langue parlée de la même façon selon qu'elle est maniée par des personnes qui savent ou qui ne savent pas l'écrire. Plusieurs études ont montré que la représentation écrite de la langue modifie la relation que les locuteurs entretiennent avec cette langue et la pratique qu'ils en ont. D'autre part, il paraissait difficile de traiter la langue écrite, telle que les gens lettrés l'ont assimilée, comme un simple codage de la langue parlée, assorti de règles normatives.

Pour les linguistes d'aujourd'hui, la préoccupation essentielle est devenue celle d'*intégrer* les données de la langue parlée à celles de la langue écrite et d'en expliciter les relations. Ce sont les Britanniques qui ont montré la voie : les grammaires et les dictionnaires de référence ont accueilli, dès les années 1980, les données des enquêtes sur la grammaire et le lexique de la langue parlée.

Comment représenter le parlé

Les intuitions que nous avons de la langue parlée sont souvent trompeuses. Nous évaluons mal la forme exacte des énoncés prononcés par les autres et nous avons souvent une mauvaise appréciation des tournures que nous employons nous-mêmes, surtout lorsqu'il s'agit de « fautes ».

Pour travailler sur la langue parlée, il faut pouvoir se la représenter et la conserver en mémoire suffisamment longtemps. La *mémoire à court terme* ne permet pas d'en observer de longs fragments de façon fiable. Lorsque l'énoncé parlé est transféré dans la *mémoire épisodique*, nous en conservons le contenu plus que la forme.

Pour étudier le parlé, nous devons donc nous en donner des représentations graphiques : par des *transcriptions* écrites et par des *transpositions* de la matière sonore.

On utilise différentes transcriptions écrites selon les besoins : transcriptions orthographiques lorsqu'il s'agit d'étudier de longs passages ; représentations phonétiques et phonologiques pour des passages plus courts, lorsqu'on s'intéresse en priorité à la prononciation.

Les phonéticiens donnent des représentations prosodiques pour la hauteur mélodique, l'intensité, la durée.

La représentation des courbes mélodiques peut être plus ou moins complexe. Certains spécialistes représentent aussi les interactions entre les participants, les gestes et éventuellement d'autres données.

Dans les prises de parole non préparées, nous produisons des phénomènes un peu équivalents aux différentes ratures des brouillons de l'écrit : recherche de mots et de tournures, validation des bons et invalidation des mauvais, ratures, commentaires, etc. Les études récemment développées sur les brouillons des écrivains ont fait bien connaître ces phénomènes pour l'écrit.

Dans la langue parlée, il est impossible d'effacer, de mettre des flèches ou de surcharger. Tout se déroule à la suite, les mauvais choix comme les bons. Si on les représente en lignes continues, comme dans l'écriture ordinaire, ces suites, qui mêlent le texte et ses ratures, sont pénibles à lire.

Pour en donner une représentation plus satisfaisante, on adopte une disposition semblable à celle des « vers libres », dans laquelle ces phénomènes d'hésitation, de répétition, de reprise sont placés à la verticale, de façon à ne pas gêner l'enchaînement linéaire de la lecture.

Ces représentations permettent de distinguer la part des tâtonnements et celle des énoncés produits. On s'aperçoit alors qu'il y a généralement beaucoup moins d'énoncés inachevés ou « ratés » qu'on ne serait tenté de le penser.

Langue parlée et fautes contre la langue

La prononciation

Tous les locuteurs produisent, dans les conversations familières, un certain nombre de « fautes » banales, que personne ne remarque :

- Prononciations rapides, plus marquées dans certaines régions que dans d'autres :

parce que [pask] – *maintenant* [mɛ̃nã] – *peut-être* [ptɛt] – *mais enfin* [mãfɛ̃] – *puis* [pi] – *en dessous* [ãtsu] – *des arbres* [dezarb] – *c'est-à-dire* [stadir] – *voilà* [vla]

- Prononciation de *il, ils*, sans [l] devant une consonne, dans *qu'il* et dans *il y a* :

il vient, ils viennent [ivjɛ̃], [ivjen] – *autant qu'il en faut* [otã kjãfo] – *il y a* [ja] – *il y en avait* [jãnavɛ]

La grammaire

Tous les locuteurs font des infractions à la norme grammaticale sur certains points bien connus :

- Absence du *ne* de négation dans 80 % des cas dans les conversations :

Il savait pas encore pourquoi – Je peux pas – C'est pas nous qui les avons décidés

- Emploi de *on* pour *nous* :

On a rangé nos affaires – On pensait surtout à nous

- Absence du sujet *il* avec certains verbes impersonnels fréquents :

Ø faut se dépêcher – Ø s'agit d'arriver à l'heure – Ø doit y avoir moyen – Ø va pleuvoir – Ø paraît que c'est dangereux

- Redondance entre nom et pronom :

Cette maison, elle était toujours là – Je lui ai rien fait, à cette femme – On en parlait souvent, de ça – Vous les connaissez, ces gens ?

D'autres « fautes », moins répandues, caractérisent certains locuteurs selon différents paramètres : leur âge, leur éducation, leur région d'origine, leur métier, leur statut social, etc.

aller au docteur – mettre quelque chose dessus la table – c'est nous qu'on le faisait – pour pas qu'ils le sachent

Le passé surcomposé

Dans la partie sud de la France, on emploie le passé surcomposé, formé de deux auxiliaires, pour marquer un passé indéterminé, révolu depuis longtemps :

Ça lui arrive d'emporter la clef ? – Oh, il l'a eu fait.

Vous êtes sportif, Jacques ? – Oh ! J'ai eu couru ; mais depuis dix ans, je ne cours plus.

On a eu fait des glaïeuls, mais il y a bien longtemps qu'on n'en fait plus.

Les locuteurs du nord de la France, qui ne connaissent ce temps que dans des subordonnées du type *Quand j'ai eu fini*, sont étonnés par ces passés surcomposés qui apparaissent dans des propositions principales, et ils sont tentés d'y voir une faute. C'est pourtant une tournure ancienne, très répandue, et qui ne dit pas la même chose qu'un simple passé composé.

« L'homme que je te disais »

Des fautes sur les relatives

Une faute très fréquente, que produisent même les locuteurs les plus instruits, est celle qui consiste à utiliser *que* à la place de *dont*, avec des verbes comme *avoir besoin*, *s'apercevoir*, *être content*, *prendre conscience* :

Tu sais pas si tu as acheté quelque chose qui correspond à ce que tu as besoin.

Mais il y a des choses qu'on s'aperçoit pas.

Et pour un outil que le client n'était pas content, ça vous est déjà arrivé qu'il revienne vous dire : « Ah ! Il marchait pas ! » ?

Enfin c'est des sensations que tu prends pas vraiment conscience.

Là où on attendrait les formes *ce dont* et *ce à quoi*, on trouve souvent le plus simple *ce que* :

Ce que je peux dire que j'ai horreur, c'est le vaudeville.

C'est ce qu'il faut s'attendre, hein, maintenant.

Mais, même chez les locuteurs les plus entraînés, les emplois de *dont* comportent souvent la faute qui consiste à y mettre un nom, lui-même complété par un complément introduit par *de*. En voici un exemple prononcé par un ministre de l'Économie, dans un entretien à la radio :

Commenter des chiffres dont on n'est pas sûr de la validité, de la solidité, ce n'est pas une bonne méthode.

Dont recèle quantité de pièges...

Mais il faut se méfier des conclusions superficielles qu'on peut tirer de ces fautes. Seuls les relevés systématiques sur une grande échelle peuvent donner des indications intéressantes. On se rend compte ainsi que tous les Français, y compris les plus éduqués, ont tendance à faire des fautes sur le genre ou le nombre du relatif *lequel* :

Des chantiers sur lequel il faisait froid (ingénieur)

Une utilisation de la langue dans lequel il y a plusieurs paramètres (professeur)

On voit aussi qu'une partie des Français, parmi les plus éduqués, utilisent en privé un vocabulaire familier qui « double » leur vocabulaire plus soigné, ce qui n'a pas d'équivalent dans les langues voisines :

manger / bouffer – partir / se tirer – un livre / un bouquin – de l'argent / du fric, travailler / bosser

La représentation littéraire du français parlé, telle que la pratiquent des écrivains comme Céline, Queneau ou Duras, ne peut pas être considérée comme une image exacte parce que, en règle générale, elle insiste sur certains phénomènes (fautes de syntaxe et lexicale familier) en en négligeant quantité d'autres.

Comment les écrivains transposent la langue parlée

Selon une ancienne tradition « populiste », beaucoup d'écrivains ont utilisé ce qu'ils jugeaient être la langue parlée « populaire » pour obtenir des effets littéraires. Les auteurs de romans noirs actuels perpétuent cette tradition. Il est assez rare que la langue parlée y soit fidèlement représentée, parce que, pour l'essentiel, ils cherchent à accumuler un maximum de marques jugées populaires, avec beaucoup de fautes et beaucoup de répétitions. En voici quelques exemples dans une page écrite par Thierry Jonquet pour le journal *Libération*. Les recettes sont bien connues :

- Du vocabulaire et des expressions qui sentent le « familier » : *faut qu'il y en ait qui dégustent, se taper des heures sup', arriver à quarante piges, y a pas à tortiller, c'est pas l'Pérou mais on est peïnards, en connaître un rayon, en avoir sa claque, avoir rien pigé.*
- Beaucoup d'interjections : *hein, bon, ben, hop, vlan, crac.*
- Une orthographe qui fait sauter un maximum de e : *M'sieu l'juge, c'que j'viens de dire, c'est c'que j'venais d'vous dire.*
- Une absence systématique de *ne* de négation.
- Et un *que* de renforcement systématique dans les relatives : *la remise où qu'on pose nos outils, un arbre où qu'ils s'étaient abrités dessous, etc.*

Bon alors, faut vraiment que je vous raconte en détail ? Ben, c'était toujours la nuit, forcément, que ça se passait. Comme qui dirait qu'on arrêtait pas de se taper des heures sup'. Comment, M'sieu l'juge ? C'est déplacé, c'que j'viens de dire ? Mais ça veut dire quoi, déplacé ? Hein ? Pas correct ? Bon, si vous voulez ! N'empêche que vu qu'c'était après les horaires de boulot, et sur le lieu du boulot, y a pas à tortiller, c'était comme un genre d'heures sup', y a pas à sortir de là. Moi j'ai jamais étudié tout ça, mais parmi les copains, celui qui s'y connaît le mieux, c'est Fredo.

La langue parlée se trouve presque toujours, de ce fait, associée à une forme d'inculture et à une certaine vulgarité, alors que, lorsqu'on dispose de transcriptions fidèles, ce n'est pas le caractère le plus frappant. On est souvent frappé, au contraire, par le très grand talent de parole de beaucoup de locuteurs et par la beauté des textes qu'ils produisent.

On craint souvent que l'influence de la langue parlée n'installe les « fautes » dans la langue et que l'étude scientifique de la langue parlée ne leur apporte une légitimation. Elle précipiterait les évolutions ; elle déformerait la langue écrite, etc. Quand on regarde l'histoire, on voit qu'une bonne partie des fautes aujourd'hui incriminées sont anciennes et qu'elles n'ont pas pour autant contaminé les bonnes normes de la langue écrite.

À l'époque actuelle, on peut penser que l'écrit et le parlé exercent des influences réciproques et de façon beaucoup plus complexe que l'on ne croit : influence des radios et télévisions, diffusion des langues de spécialités et de la « langue de bois », mode du langage d'entreprise, etc.

Grammaire de la langue parlée

Comme toute la grammaire scolaire française est fondée sur l'orthographe, les Français ont naturellement l'impression qu'il n'y a pas de grammaire hors de l'écrit. La langue parlée, n'ayant pas d'équivalent des marques orthographiques, en particulier pour le genre, le nombre, la conjugaison et pour une bonne partie des règles d'accord, serait donc privée d'organisation grammaticale.

On peut montrer qu'il n'en est rien, mais que l'organisation de la morphologie est très différente dans les deux cas. Du reste, si l'écart n'était pas si grand, les Français n'auraient pas tant de difficultés avec leur orthographe grammaticale.

En revanche, la syntaxe de la langue parlée a peu de particularités qui ne pourraient pas être représentées dans la langue écrite. C'est une question de niveau de langue plutôt qu'une répartition entre oral et écrit. Mais la prosodie (intonation, pause, rythme, intensités) apporte des indications que la langue écrite ne connaît pas.

La morphologie

Le genre dans les noms et les adjectifs

Une partie des noms et des adjectifs sont dépourvus de toute marque audible de genre. On ne reconnaît en ce cas le féminin du masculin que lorsque le déterminant, article ou démonstratif, permet de le saisir :

un *Espagnol bien élevé*, une *Espagnole bien élevée*

ce parti national, cette partie nationale

Autrement dit, c'est au niveau du *syntagme* entier [*cet Espagnol bien élevé*], et non au niveau du *mot isolé*, [*Espagnol*], [*nationale*], que se marque le genre.

Ces marques de genre sont beaucoup moins nombreuses à l'oral qu'à l'écrit. Plus de la moitié des adjectifs français ont des formes identiques au masculin et au féminin, qu'elles soient ou non marquées dans l'orthographe :

joli / jolie – net / nette – mat / mate – bleu / bleue – noir / noire – annuel / annuelle – cher / chère – fier / fière – quel / quelle – cet / cette – laïc / laïque – aigu / aiguë – vrai / vraie

rouge, jaune, sale, célèbre, horrible, sublime, tragique, sévère, ample, maussade, large, baroque, vivace, perfide, hypocrite, vague

Une partie des adjectifs a une forme de masculin particulière, utilisant un radical plus court que le radical du féminin et des dérivés : la consonne des formes longues est absente au masculin. Quand la consonne en question est un *n*, la voyelle précédente est nasalisée :

<i>Formes des féminins Formes des dérivés</i>	<i>Formes des masculins</i>
<i>petite, petitesse, avec un [t] final, [pətit-]</i>	<i>petit, sans [-t] [pəti]</i>
<i>plat, platitude, [plat-]</i>	<i>plat, sans [-t] [pla]</i>
<i>blonde, blondeur, avec un [d] final [blöd-]</i>	<i>blond, sans [-d] [blō]</i>
<i>laide, enlaidir, avec un [d] final, [lɛd-]</i>	<i>laid, sans [-d] [lɛ]</i>
<i>grise, grisaille, avec [z] final, [griz]</i>	<i>gris, sans [-z] [gri]</i>
<i>grosse, grosseur, avec [s], [gros-]</i>	<i>gros, sans [-s] [gro]</i>
<i>longue, longueur, avec [g], [lōg-]</i>	<i>long, sans [-g] [lō]</i>

Les adjectifs les plus fréquents de la langue, *petit, grand, gros*, font partie de cette série. Certains noms et certains suffixes relèvent du même système :

-ette / -et : poulette, poulet – cadette, cadet

-otte / -ot : pâlot, pâlotte

-aise / -ais : portugaise, portugais

-oise / -ois : chinoise, chinois

-aine / -ain : américaine, américain

-ière / -ier : mercière, mercier

-ante / -ant : fabricante, fabricant

D'autres variations de genre sont plus particulières et ne présentent que de petits systèmes peu productifs, bien qu'ils occupent généralement une place centrale dans l'exposé des grammaires sur le genre :

folle / fou – molle / mou – belle / beau – vieille / vieux – menteuse / menteur – séductrice / séducteur – enchanteresse / enchanteur – sèche / sec

Au total, plus de la moitié sont dépourvus de marques de genre orales. Sur 10 000 adjectifs du *Petit Robert* de 1993, voici la répartition :

Genre non audible	65 %	Genre audible	35 %
Type <i>polaire, sage</i>	43 %	Suffixes <i>-ant / -ante, -eux / -euse, -ent / -ente, -ier / -ière, -in / -ine</i>	26 %
Type <i>vrai / vraie</i>	22 %	suffixes <i>-if / -ive, -teur / -trice, -eur / -euse</i>	9 %

La nature et la répartition de ces phénomènes morphologiques donnent aux variations de genre de la langue parlée des caractéristiques très différentes de celles qu'on présente habituellement à partir des formes orthographiées.

Le singulier et le pluriel dans les noms et les adjectifs

Pour le nombre, comme pour le genre, les marques orales s'appliquent beaucoup plus nettement au niveau des syntagmes qu'au niveau des mots isolés. La plus grande partie des noms et des adjectifs n'ont pas de marques de pluriel audibles. Les grammaires accordent toujours une place très importante à ceux qui en ont, alors même qu'ils ne représentent qu'un petit pourcentage de l'ensemble :

- Les noms et adjectifs terminés par *-al*, *-ail*, qui font leur pluriel en *-aux* : *cheval* / *chevaux*, *travail* / *travaux*, *génial* / *géniaux*.
- Les noms comme *bœuf* / *bœufs*, *œuf* / *œufs*, qui perdent leur consonne [f] finale au pluriel.

Il arrive que, là où la langue écrite orthographiée met des marques de nombre sur chacun des sept mots d'un syntagme nominal :

la même jolie petite maison bretonne ancienne

les mêmes jolies petites maisons bretonnes anciennes

la langue parlée ne manifeste le pluriel que sur un seul élément, l'article *la* ou *les* du début de syntagme :

[la]/[le] [mɛm ʒɔli pətɪt mezɔ brəton ɑ̃sjɛn]

Lorsque des liaisons sont possibles, elles donnent des marques supplémentaires :

mon autre ancienne amie

mes-z-autres-z-anciennes-z-amies

C'est ce qui explique sans doute que ces *-z-* de pluriel se répandent même en dehors des cas de liaisons autorisées.

Est-il gênant que la différence entre singulier et pluriel soit tellement moins marquée en français parlé qu'en français écrit ? Il ne semble pas que cela entrave la communication, sauf dans la situation où quelqu'un lit un texte écrit dans lequel il est fait recours largement aux oppositions orthographiques de nombre. « Je m'adresse aux peuples », avait écrit Charles de Gaulle dans un de ses discours. En déclamant ce discours, il a commenté :

« *Je parle au(x) peuple(s). Aux peuples au pluriel.* »

Cela se produit souvent à la radio, où beaucoup de discours sont lus :

« *Ça s'appelle Expressions chinoises. C'est au pluriel parce qu'il y en a pour tous les goûts.* »

Les conjugaisons verbales

La langue parlée est souvent accusée d'avoir « perdu » une partie des formes verbales du français écrit : le passé simple, le futur

simple ou le subjonctif. Il est vrai que le passé simple s'entend peu, et qu'il est absent des conversations. Mais on l'entend dans certains récits et dans certaines formes de discours publics. Le futur simple, *il partira*, s'entend moins souvent dans les conversations que le futur « proche » (ou « futur périphrastique »), *il va partir*. Ce n'est pas dû, comme le croient certains pessimistes, au fait que les Français ne sauraient plus conjuguer le futur. Des raisons de sens en rendent compte : les conversations impliquent très souvent des sujets situés dans un futur qui prend sa source dans le moment de l'énonciation, et qui est mieux rendu par le futur « proche » :

On va s'en occuper

Les choses vont s'arranger

Le futur simple apparaît souvent, en revanche, dans les situations où l'on aborde des questions plus générales, dont la réalisation n'est pas ancrée dans l'énonciation, dans les proverbes et les on-dit :

Les femmes seront toujours les femmes

On verra ça quand les poules auront des dents

Quant au subjonctif présent, il est bien attesté, surtout avec le verbe *falloir* (*il faut que j'y aille*). On ne peut donc pas dire que, dans la langue parlée, les locuteurs évitent les formes conjuguées et « perdent » leurs conjugaisons. Le subjonctif imparfait, au contraire, est totalement absent, sauf quelques rares formes de troisième personne (*il faudrait qu'il y parvînt, je n'aimerais pas qu'il le fît*) dans certains discours politiques.

Les verbes les plus fréquemment utilisés, *être, avoir, aller, faire, pouvoir, devoir, savoir*, sont aussi les plus largement conjugués à l'oral. Les moins fréquents ont peu de formes conjuguées ; il leur reste généralement l'infinitif, le participe passé et la troisième personne du singulier du présent.

Les marques de personne

Les verbes les plus fréquents, qui sont aussi des verbes très irréguliers, ont au présent de l'indicatif des formes audibles différenciées pour presque toutes les personnes (la deuxième et la troisième étant généralement confondues) :

j'ai tu as il a nous avons vous avez ils ont

1. [ɛ] 2. [a] 3. [a] 4. [avō] 5. [ave] 6. [ō]

Les désinences du futur de tous les verbes sont apparentées à ces formes du verbe *avoir* (dont elles sont issues historiquement par *grammaticalisation*) :

parle-r-ai parle-r-as parle-r-a parle-r-ons

1. [ɛ] 2. [a] 3. [a] 4. [ō]

parle-r-ez parle-r-ont

5. [e] 6. [ō]

Pour l'ensemble des autres verbes et pour tous les autres temps, les désinences de personnes que l'on entend sont seulement celles des quatrième et cinquième personnes.

Par exemple, pour le présent de l'indicatif du verbe *parler*, les personnes 1, 2, 3 et 6 n'ont pas de désinences audibles :

je parle, tu parles, il parle, ils parlent

alors que les quatrième et cinquième personnes en ont une : [ō] et [e] :

nous parl-ons, vous parl-ez

Ces désinences du présent sont les mêmes partout ailleurs (sauf au passé simple, qui n'est jamais employé oralement pour ces personnes) :

- à l'imparfait et au subjonctif présent : *parl-i-ons, parl-i-ez* ;
- au futur : *parle-r-ons, parle-r-ez* ;
- au conditionnel : *parle-r-i-ons, parle-r-i-ez*.

On constate donc que, sauf pour les verbes de très grande fréquence, il y a très peu de désinences de personnes audibles.

Mais, au présent de l'indicatif (qui est le temps le plus employé), un autre facteur intervient pour différencier les personnes dans une partie des verbes : c'est un radical différent, plus court pour les personnes du singulier que pour celles du pluriel. Un verbe comme *battre* a un radical [bat-] pour les personnes du pluriel et [ba-] pour celles du singulier :

[bat-] : 4, 5, 6, *batt-ons, batt-ez, batt-ent*

[ba-] : 1, 2, 3, *bats, bats, bat*

Tous les verbes dits irréguliers (infinitif en [r] prononcé) ont ce comportement (sauf *mourir*, *courir* et quelques autres) :

mettre : [mɛt-], [mɛ-]

pendre : [pɑ̃d-], [pɑ̃-]

tordre : [tɔrd-], [tɔr-]

Certains ont, en plus, des variantes sur la voyelle du radical, sans que cela change le phénomène de raccourcissement du radical :

savoir : [sav-], [sɛ-]

valoir : [val-], [vo-]

devoir : [dwav-], [dwa-]

On voit à quel point ce système de marques de personnes est différent de ce qu'il est par écrit.

Les marques de temps

Les marques grammaticales des temps correspondent exactement à celles de la langue écrite :

- Rien pour le présent.
- [-ɛ-] et [-j-] pour l'imparfait :
[parl-ɛ] = *parl-ai-s*, *parl-ai-s*, *parl-ai-t*, *parl-ai-ent*
[parl-j-ɔ̃], [parl-j-e] = *parl-i-ons*, *parl-i-ez*
- [-r-] pour le futur.
- [-r-] et [-ɛ- / -j-] pour le conditionnel.
- [-j-] aux personnes 4 et 5 du subjonctif.
- Voyelles [a/ɛ], [i], [y] pour le passé simple.

La grande différence tient aux variations du radical à ces différents temps. Pour un grand nombre de verbes fréquents, le radical a trois formes audibles : une forme *longue*, une forme *courte* au singulier de l'indicatif et parfois devant la consonne [r], une forme *ultra-courte* pour le passé simple et le participe.

Voici les formes audibles du radical de quelques verbes :

- *Taire* :

Forme longue	Forme courte	Forme ultra-courte
[tɛz-] <i>tais-ons, tais-ez</i> <i>tais-ais</i>	[tɛ-] <i>tais, taît</i> <i>tai-re, tai-r-ai</i>	[t-] <i>il se t-u-t, il s'est t-u</i>

- *Lire* :

[liz-]: <i>ils lisent, lisait</i>	[li-]: <i>je lis, li-re</i>	[l-]: <i>je lus, j'ai lu</i>
--------------------------------------	--------------------------------	---------------------------------

Y a-t-il beaucoup d'erreurs sur les formes de conjugaison dans le français parlé des adultes ? Beaucoup moins qu'on pourrait le croire. Les observateurs relèvent depuis longtemps les mêmes particularités :

- Tendance à ajouter un [j] qui donne des formes longues aux radicaux de verbes terminés par des voyelles :

il voit / ils voyent [vwa, vwaj]

qu'il soit / qu'ils soyent [swa, swaj]

qu'il ait, qu'ils aient [ɛ, ɛj]

il paie, ils payent [pɛ, pɛj]

il crie, ils crient [kri, krij]

- Tendance à généraliser les liaisons en -t-, même après a- :

il va-t-à la messe, il aura-t-à faire

- Tendance à régulariser les futurs :

cueillira pour *cueillera*

mourira pour *mourra*

courrira pour *courra*

- Difficulté pour le futur du verbe *coudre* :
coudra, cousera, cousira, etc.
- Grande confusion dans les formes verbales des passés simples, alors que les valeurs en sont justes :
descenda, sorta, élisèrent, etc.

« La belle fête »

par Jean Tardieu

L'étoile qui tombit
– Pardieu la belle fête !
l'étoile qui tombit
le cheval qui sautit
le fleuve qui coulit
ils m'ont donné à rire,
ils m'ont donné à rire,
Bell'dame !
à rire et à chanter.

La branche qui cassit
– Pardieu la belle fête !
la branche qui cassit
le cheval qui chutit
le char qui se rompa
le pont qui s'écroulit,
ils m'ont point tant fait rire,
ils m'ont point tant fait rire,
Bell'dame !
tant rire que trembler.

La dame qui passit
– Pardieu la belle fête !
la dame qui passit
la main qui se tenda
le baiser que je pris
m'ont donné à sourire,
m'ont donné à sourire,
Bell'dame !
sourire et oublier.

Et ceux qui s'en allit
– Pardieu la belle fête !
et ceux qui s'en allit
qui s'en allit d'la fête
et ceux qui s'endormit

avant la fin de la fête
ils m'ont donné à dire,
à dire et à rien dire,
Bell'dame !
rien dire et puis pleurer.

À la Saint-Jean d'ici
– Pardieu la belle fête !

À la Saint-Jean d'ici
comme j'étions venu
la tête et les pieds nus
je m'en repartirai.

À la fête d'ici
j'étions venu pour rire,
j'étions venu pour rire,
Bell'dame !
et pour m'en retourner.

(1951. *Le Fleuve caché*. Paris : Gallimard.)

- Tendence générale à éviter les « formes à problèmes ». Les locuteurs évitent *vous contredisez*, ne sachant plus s'il est correct ou non.

Syntaxe du français parlé

Comparer utilement les façons d'utiliser la syntaxe du français dans les productions orales et dans les productions écrites oblige à tenir compte de la très grande différence des données. Les données fournies comme exemples pour la langue écrite ont généralement deux sources : ou bien ils viennent de textes écrits par divers auteurs (littérature, presse, littérature « grise », écrits privés assez rarement), ou bien ils sont forgés pour les besoins de la démonstration, d'après l'intuition du grammairien. Dans les deux cas, les exemples obéissent à un certain nombre de règles qui ne sont pas celles de toutes les productions orales : règles rédactionnelles, répartition différente de l'information, filtres normatifs, etc.

D'autre part, certaines tournures syntaxiques fréquentes de la langue parlée sont difficiles à « rendre » par écrit. Il y faut de l'audace, une grande agilité stylistique et une forte maîtrise de la ponctuation. Ce n'est pas à la portée de tous.

Enfin, on observe que, dans la langue parlée, la syntaxe est généralement très différenciée selon les « genres » de prise de parole. Un même individu, même peu scolarisé, adapte une partie

de ses tournures à ses différentes prises de parole. C'est pourquoi les enquêtes sur la langue parlée doivent prendre en compte différentes situations de communication.

Nature différente des données

Les règles rédactionnelles de l'écrit imposent (surtout en français) de ne pas répéter les mêmes tournures ni le même lexique. Rien de tel pour la langue parlée. Les répétitions y passent largement inaperçues. Il est fréquent qu'une même tournure soit reprise cinq fois d'affilée ; que le même connecteur *ensuite* ou *après* soit répété plusieurs fois de suite dans la même position ; que les verbes de paroles rapportées, *il dit*, *il a dit*, *j'ai dit*, soient utilisés à profusion dans un passage. Il n'y a visiblement aucune règle d'économie pour ces répétitions. Elles ne gênent pas quand on écoute. Elles gênent lorsqu'on les voit par écrit.

J'avais envie de devenir clown ou quelque chose comme ça, après j'ai voulu être chanteur, après j'ai voulu être danseur, et puis après j'ai fini par vouloir faire du théâtre

Un procédé fréquemment utilisé, surtout dans les récits et les explications, consiste à reprendre plusieurs fois de suite le même vocabulaire, en le plaçant dans des endroits différents des énoncés, par exemple une fois comme sujet, ensuite comme complément, ensuite comme élément détaché sur la gauche de la construction. Voici un exemple typique de répétition du vocabulaire dans l'explication d'une technique artisanale :

On accroche les mèches là-dessus. Une fois que les mèches sont installées tout le tour, on trempe les plateaux dans la cire et il va rester une petite couche de cire sur la mèche [...]

Les règles rédactionnelles de l'écrit bannissent ces répétitions, et la plupart des personnes qui les pratiquent spontanément en parlant les suppriment par écrit. Or elles jouent un rôle dans la *cohésion* des énoncés de la langue parlée.

Dans la langue de conversation, dans les récits et les explications, les tournures *focalisantes* sont fréquentes. Elles focalisent l'attention sur un élément plutôt que sur un autre. Ainsi, les compléments ou sujets d'un verbe, placés entre *c'est...* et *que.../qui...* (*constructions clivées*), focalisent ces sujets et compléments :

C'est la mairie qui a installé la patinoire

C'est en décembre qu'on ramasse les oranges

Dire *C'est la mairie qui a installé la patinoire*, c'est reléguer à l'arrière-plan, comme une information déjà acquise, le fait que quelqu'un a installé la patinoire ; et c'est mettre en lumière, au titre d'information centrale, le fait qu'il s'agit de la mairie. On aurait une répartition inverse dans :

Ce que la mairie a installé, c'est la patinoire

construction dite « pseudo-clivée », qui présente *c'est la patinoire* comme information centrale et fait considérer comme acquis que *la mairie a installé quelque chose*. Ces constructions ne sont pas des fautes contre la norme grammaticale. Mais elles n'ont pas une très bonne réputation (les traités de grammaire les ont souvent reléguées dans les tournures « expressives »), de sorte que les personnes inquiètes de la correction grammaticale les utilisent peu par écrit.

Pour les *dislocations*, c'est encore plus net. Les linguistes appellent *dislocation à gauche* et *dislocation à droite* les tournures qu'on nommait autrefois *redondances du nom et du pronom* (le changement de terminologie en dit long) :

La qualité, elle change d'un endroit à un autre
Elle change d'un endroit à un autre, la qualité

Cette femme, je ne lui avais rien dit
Je ne lui avais rien dit, à cette femme

Ces tournures, fréquentes dans les productions orales, se rencontrent bien évidemment par écrit, et depuis fort longtemps. Mais, étant considérées comme des « moyens expressifs » dont il convient d'être économe, elles sont généralement peu recommandées pour la prose ordinaire et sont réservées aux effets stylistiques.

Les règles rédactionnelles de l'écrit enseignent à donner une plus grande densité d'information que dans l'énoncé oral. On tend ainsi à intégrer en une seule grande phrase verbale des informations qui seraient données, dans la langue parlée, en plusieurs énoncés verbaux séparés.

La semaine se passe, quoi, nous on commençait vraiment à flipper, donc on a arrêté de travailler et on est allé voir la gendarmerie et on lui a expliqué

Intégrer ces informations en une seule phrase verbale oblige à hiérarchiser les événements et à en rapporter certains sous forme de participe présent, d'infinitif, de nominalisation, ce qui donnerait par exemple (en adaptant le vocabulaire, comme pour faire une rédaction scolaire) :

La semaine écoulée, comme nous commençons à vraiment nous inquiéter, nous avons arrêté le travail pour aller fournir une explication à la gendarmerie

Selon les bonnes règles rédactionnelles de l'écrit ordinaire, il n'est pas correct de laisser des traces des efforts qu'il a fallu faire pour rédiger : les ratures, les repentirs, les surcharges sont gommés dans la version définitive. Or, à l'oral, ces phénomènes demeurent, et occupent parfois beaucoup d'espace. Les recherches de mots laissent des traces, ainsi que les changements de construction dans les énoncés :

Je voulais lui acheter un un comment ça s'appelle déjà un extincteur

C'est un signe, comment dire c'est un c'est c'est... Tous les marins sont contents de voir cette Croix-du-Sud

Les commerçants ont organisé ont voulu organiser un comité

On se donne le droit, par oral beaucoup plus facilement que par écrit, d'avouer qu'il manque des informations :

Il s'est trouvé que soit les enfants ont pas voulu reprendre soit qu'il y avait des filles soit, enfin je sais pas très bien la raison

Il a avoué au bout d'un certain temps, au bout de combien de temps je sais pas exactement

On se permet plus facilement de faire des parenthèses pour rappeler une information ou pour en annoncer une par anticipation :

L'équipe de déminage (parce que ça s'appelle comme ça) est venue plus tard j'ai commencé (j'avais très peur) à m'inquiéter pour de bon

Est-ce qu'on voulait les (parce que, quand c'est comme ça, on se pose tout ce genre de questions), est-ce qu'on voulait les tuer ?

La forme des définitions non canoniques, qui consiste par exemple à définir un nom en disant *c'est quand...* (il y en a beaucoup

Chercher ses mots...

Quand un mot manque, il peut être remplacé provisoirement par un mot passe-partout, du type *une chose, un truc, un mec*. À la différence de ce qui se passe par écrit, ces mots d'attente ne peuvent pas être effacés.

*Alors il me faudrait un truc quoi un machin une sorte de sucrier.
Il était inscrit au truc là, au collège, au lycée, quoi.*

Il voit le mec, il voit le, enfin le grand-père.

Un mot jugé peu satisfaisant peut être remplacé par un autre, comme *recueilli* est remplacé par *accueilli*, mais les deux restent présents, puisqu'il est impossible de biffer le premier :

L'enfant est recueilli, euh, enfin accueilli chez une assistante maternelle.

<i>L'enfant est</i>	<i>recueilli</i>
	<i>euh</i>
<i>enfin,</i>	<i>accueilli chez une assistante maternelle</i>

Le choix peu satisfaisant est parfois un choix grammatical, comme pour cet indicatif *sont*, reformulé en *soient* :

Il faut proposer des choses qui sont perti-, qui soient pertinentes, quoi.

<i>Il faut proposer des choses</i>	<i>qui sont</i>	<i>perti-</i>
	<i>qui soient</i>	<i>pertinentes, quoi.</i>

Il arrive souvent que le mot finalement retenu ne soit tout de même pas très satisfaisant, ce qui se marque par un commentaire du genre *on peut appeler ça comme ça* :

Et j'ai connu une autre... là on peut appeler ça une carrière si on veut, pendant une dizaine d'années

<i>j'ai connu</i>	<i>une autre</i>
<i>là...</i>	

(on peut appeler ça une carrière si on veut) pendant...

Enfin, il y a parfois une certaine coquetterie à chercher le mot juste, en entassant plusieurs :

Il y a une sorte de naïveté, pas du tout primaire, si vous voulez, de naïveté primitive, euh, de naïveté forte.

<i>Il y a une sorte</i>	<i>de naïveté</i>	<i>pas du tout primaire</i>
<i>si vous voulez</i>	<i>de naïveté</i>	<i>primitive</i>
		<i>euh</i>
	<i>de naïveté</i>	<i>forte</i>

Puisque, à l'oral, rien ne s'efface, les formes de dénomination sont assez différentes de celles de l'écrit.

Comment on « arrange » la langue parlée des hommes politiques

Lorsqu'ils reproduisent les propos d'un homme politique, les journalistes « arrangent » toujours le texte dans le sens de la norme : ils rajoutent les *ne* de négation qui manquaient dans l'original, et ils enlèvent généralement les *eah*, *ben*, *bon*. On peut aller plus ou moins loin dans ces sortes d'arrangements. Voici trois versions des propos tenus par François Mitterrand dans une émission de télévision de 1988.

La première est faite par un observateur, qui n'est pas un transcritteur professionnel, mais qui s'applique à « tout noter » : les silences, les *eah* et les *ben*. Les pronoms *il* et *ils* sont écrits *i* et *iz*. Le *e* est souvent omis dans la préposition *de*. Le président ne dit pas *cela* mais *ça* et il répète deux fois *c'est pas ça qu'i faut faire*.

La deuxième est celle du journal *Libération*, qui rétablit partout l'orthographe standard *il*, *ils*, *de*, remet partout le *ne* de négation et enlève les *eah* d'hésitation. Il transforme aussi le *ben* en *eh bien* et il fait sauter la répétition. Mais, dans le discours rapporté, il conserve un peu de « véacité », en gardant le *ça* : *j'ai dit ben c'est pas ça qu'i faut faire / j'ai dit : « Eh bien, ce n'est pas ça qu'il faut faire »*.

La troisième version est celle du journal *Le Monde*, qui « arrange » un peu plus encore, en faisant sauter le *ben / eh bien*, et en écrivant *cela* pour *ça* : *« J'ai dit : "Ce n'est pas cela qu'il faut faire." »*

Version n°1

« Le congrès d'Valence s'est tenu... pendant que j'étais... au Mexique... pour la conférence de Cancun... et quand je suis revenu... accueilli par les journalistes... très ému... *eah* dès ma descent' d'avion... j'ai dit : *ben c'est pas ça qu'i faut faire... c'est pas ça qu'i faut faire... i faut pas... eah... essayer d'diviser les Français... et... certaines expressions excessives de mes amis eh ben... iz ont eu tort.* »

Version de Libération

« Le congrès de Valence s'est tenu pendant que j'étais au Mexique, pour la conférence de Cancun et, quand je suis revenu, accueilli par les journalistes, très ému, dès ma descente d'avion, j'ai dit : *"Eh bien, ce n'est pas ça qu'il faut faire, il ne faut pas essayer de diviser les Français, et certaines expressions excessives de mes amis, eh bien, ils ont eu tort."* »

Version du Monde

« [...] j'ai dit : *"Ce n'est pas cela qu'il faut faire, il ne faut pas essayer de diviser les Français, et certaines expressions excessives de mes amis, eh bien, ils ont eu tort"*. »

dans les explications), ne serait pas reçue comme correcte par écrit, alors qu'elle passe à peu près inaperçue dans la langue parlée :

Le javanais c'est quand tu rajoutes AV dans le mot

Ces procédés ne sont pas spécifiquement réservés à la langue parlée. Mais ils y ont une importance beaucoup plus grande que dans les équivalents écrits et ne sont pas utilisés de la même façon. L'exemple de *ça* est représentatif. Lorsque les journalistes enregistrent les propos d'un homme politique parlant en public, ils remplacent généralement les nombreuses occurrences du pronom *ça* par des *cela* qu'ils jugent plus adaptés à la stature du personnage.

Constructions plus spécifiques

La langue parlée a développé des mécanismes grammaticaux qui ne sont pas reçus comme des tournures correctes et qui sont, de ce fait, évitées par une grande partie des personnes qui écrivent. Fautes caractérisées ou non, elles ont mauvaise presse. En voici quelques exemples pris dans la syntaxe des sujets, la syntaxe des compléments, les corrélations et les dépendances sans marqueurs.

- *La syntaxe des sujets.* Le français parlé utilise rarement en position de sujet des groupes nominaux indéfinis comme dans : « Des gens passaient dans la rue », « Un chien n'aboyait pas ». La tournure la plus naturelle consiste en ce cas à présenter le sujet par *il y a* :

Il y avait des gens qui passaient dans la rue

Il y avait un chien qui n'aboyait pas

Le même locuteur qui dit :

Il y a quelques entreprises qui sont devenues énormes

transformerait sans doute son énoncé en l'écrivant, pour éviter ce *il y a* :

Quelques entreprises sont devenues énormes

Dans la langue des conversations, la tournure est grammaticalisée au point que le verbe *il y a* a totalement perdu son sens de verbe d'existence et peut côtoyer un autre *il y a* qui a conservé ce sens :

Qu'est-ce qu'il y a encore qu'il n'y a pas ? (un épicier faisant l'inventaire de ses produits)

• *Les compléments antéposés* : Ils sont beaucoup plus fréquents dans la langue parlée qu'on ne veut bien le dire, par exemple :

Dix francs, vous auriez ?

Même de moi, il se méfie

Trente ans, elle avait

Pour un roi, il se prenait

Cela ne constitue pas à proprement parler une « faute », mais il semble qu'on l'écrive peu et que ce soit, de toute façon, délicat à ponctuer.

• *Les corrélations* : Ce sont des systèmes de dépendance syntaxique assez souple. Les locuteurs emploient parfois des corrélations de forme *plus... plus...* en longues séries. L'intonation permet d'en regrouper les différentes parties mais, sans le secours de l'intonation, elles ne sont pas faciles à ponctuer :

Donc plus nous avançons plus la mer euh devient bleue plus euh il fait chaud et plus on commence à sentir les Antilles

• *Les dépendances sans marqueurs* : Il existe des tournures syntaxiques ne correspondant ni aux subordinations ni aux coordinations reconnues par les grammaires scolaires et qui marquent cependant des hiérarchies syntaxiques fort intéressantes. Elles utilisent un même verbe successivement à la forme positive et à la forme négative :

C'est un représentant, alors il vient, il vient pas, ça dépend

Il avait compris, il avait pas compris, ça changeait tout le temps

Tu réponds, tu réponds pas, tu choisis

Écrire ces constructions verbales simplement en les juxtaposant n'en rend pas l'organisation, qui est très sensible dans l'intonation. Mais l'intonation, qui en montre nettement la hiérarchie, n'a pas de « rendu » facile dans la ponctuation.

Les fréquences lexicales dans le parlé

Dans la langue parlée, on constate une concentration des fréquences toujours plus accusée que par écrit. Certaines constructions ne sont produites qu'avec un ou deux mots, toujours les

mêmes (*y'a qu'à*). Les *collocations* sont importantes. Le lexique est redondant. On constate une faible concentration sémantique dans certaines situations comme les conversations. Il y a peu de nominalisations, sauf dans le langage professionnel.

Conclusion

Il y a plus de personnes douées pour parler que de personnes douées pour écrire. Pour beaucoup, ce qu'ils réussissent si bien en parlant, ils ne pourraient pas l'écrire. Un obstacle souvent sous-estimé : écrire est plus lent que parler et cette lenteur fait que, si on n'y est pas entraîné, on perd de vue la planification de ses énoncés.

La vitesse de parole varie entre environ 110 et 330 mots à la minute. Pour écrire, c'est beaucoup moins rapide. Une personne expérimentée qui se donne pour tâche de recopier un texte à la main, sans le corriger, est capable d'écrire environ 30 à 35 mots en une minute. C'est dix fois moins rapide que pour parler. Encore faudrait-il tenir compte du temps nécessaire pour composer les phrases et pour les corriger, ce qui fait que, même dans les meilleures conditions, compte tenu de toutes les contraintes rédactionnelles et des contraintes de l'orthographe, la moyenne doit être bien inférieure à 30 mots par minute.

Les différences de syntaxe entre l'écrit et l'oral tiennent sans doute pour une grande part à des considérations triviales de ce genre.

POUR EN SAVOIR PLUS

- BÉGUELIN, Marie-José. 2000. *De la phrase aux énoncés : Grammaire scolaire et description linguistique*. Bruxelles : De Boeck/Duculot.
- BILGER, Mireille. 1999. *Corpus, méthodologies et applications linguistiques*. Paris/Perpignan : Champion/Presses de l'Université de Perpignan.
- Françoise GADET et K. VAN DEN EYNDE (sous la dir. de). 1998. *Analyse linguistique et approches de l'oral*. Louvain/Paris : Peeters.
- BLANCHE-BENVENISTE, Claire. 1997. *Approches de la langue parlée en français*. Paris : Ophrys, coll. « L'Essentiel ».
- et C. JEANJEAN. 1987. *Le français parlé : Édition et transcription*. Paris : Didier-Érudition.
- M. BILGER, C. ROUGET et K. VAN DEN EYNDE. 1990. *Le français parlé : Études grammaticales*. Paris : CNRS Éditions.
- C. ROUGET et F. SABIO. 2002. *Choix de textes de français parlé : 36 extraits*. Paris : Champion.

- BLASCO-DULBECCO, Mylène. 1999. *Les Dislocations en français contemporain*. Paris : Champion.
- GADET, Françoise. 1989. *Le français ordinaire*. Paris : Armand Colin.
- 1992. *Le français populaire*. Paris : Puf, coll. « Que sais-je ? ».
- LINDQVIST, Chistina. 2002. *Corpus transcrit de quelques journaux télévisés français*. Uppsala : Presses de l'Université d'Uppsala.
- ROUBAUD, Marie-Noëlle. 2000. *Les Constructions pseudo-clivées en français contemporain*. Paris : Champion.
- ROUGET, Christine. 2000. *Distribution et sémantique des constructions « Nom de Nom »*. Paris : Champion.
- WILLEMS, Dominique (sous la dir. de). 1990. « La variation : Où et comment la décrire ? » *Travaux de linguistique*.

L'orthographe

Claire Blanche-Benveniste

Qu'est-ce que l'orthographe ?

L'orthographe est, au sens strict, la bonne façon d'écrire, comme l'orthophonie est la bonne façon de prononcer et l'orthodoxie la bonne doctrine en matière religieuse.

Mais, comme pour l'orthodoxie, c'est aussi, parmi toutes les doctrines et toutes les façons d'écrire, la seule qui soit officiellement la bonne. Ce sont les instances politiques qui en donnent la définition, qui en font connaître les éventuels changements et qui en assurent le respect. Il n'y a qu'une seule bonne façon d'écrire *fard*, *phare*, *catarrhe* et *nénuphar*, et, de celui qui écrit *nénufar*, on dira qu'il ne respecte pas l'orthographe.

L'orthographe ne se confond pas avec l'écriture. On peut dire d'une écriture qu'elle est *alphabétique* – fondée, comme l'écriture du français, sur l'utilisation d'un alphabet – et qu'elle est plus ou moins proche de la prononciation, la plus proche étant une écriture *phonographique*.

Mais, quand on parle d'orthographe, c'est toujours pour désigner un *surplus*. En écrivant *far*, *catar*, on se contenterait d'indiquer, assez fidèlement, la prononciation des deux mots. L'orthographe, c'est ce qu'il faut « mettre en plus » pour parvenir à *fard*, *phare*, *catarrhe*. Il est courant de dire, en ce sens, que le français a plus d'orthographe que l'italien qui, fondé sur le même alphabet, permet d'écrire *faro*, *catarro*.

Orthographe et législation

L'orthographe est régie par des lois, dont rendent compte les dictionnaires. Des décrets ministériels, publiés par le *Journal officiel de la République française*, autorisent périodiquement des modifications, sous forme de tolérances, simplifications ou rectifications. De nombreux éditeurs font des difficultés de l'orthographe leur fonds de commerce (les manuels les plus connus étant ceux de Bled ou de Bescherelle). Les correcteurs orthographiques, intégrés actuellement dans tous les traitements de texte, y puisent leur doctrine.

L'alphabet comme matériau graphique organisé

L'alphabet latin est un matériau de base, commun à différentes langues, qui l'ont plus ou moins enrichi et qui ne font pas le même usage de tous les signes qu'il comporte.

La langue française est restée très fidèle à l'héritage de l'alphabet latin. Elle y a apporté, assez tard dans son histoire et non sans difficultés, quelques modifications secondaires comme les accents. Il manquait pourtant à cet alphabet latin un assez grand nombre de signes pour transcrire fidèlement les sons du français, en particulier en ce qui concerne les voyelles. Une grande partie des difficultés et des incohérences de l'orthographe française s'explique par ces manques et par la complexité des divers procédés auxquels la langue a dû recourir pour combler ce déficit initial.

De l'alphabet latin à l'alphabet français : le déficit

L'alphabet latin comportait à l'origine 20 lettres :

a, b, c, d, e, f, g, h, i, l, m, n, o, p, q, r, s, t, v, x

Il s'y est ajouté progressivement *k, y* et *z*, et, beaucoup plus tard, *w*.

À l'époque de la Renaissance, il est apparu nécessaire de distinguer *i* de *j* et *u* de *v*. On est ainsi parvenu au total de 26 lettres que nous connaissons aujourd'hui.

Les lettres apparues le plus tardivement, *k, y, z, w*, n'ont jamais eu un très grand succès. Elles sont encore aujourd'hui parmi les moins fréquemment employées de l'alphabet (moins de 1 %). Elles n'ont pas réellement servi à combler les déficits de transcription.

Trois procédés étaient disponibles pour compléter l'inventaire latin. On pouvait :

1. Créer de nouvelles lettres, comme l'avait proposé Honorat Rambaut au 16^e siècle. Ce procédé, qui attentait à l'intégrité de l'alphabet latin, a rarement été adopté dans des documents officiels.

2. Enrichir les lettres existantes par l'emploi de *signes diacritiques* : accents, trémas, barres de nasalisation, barres en travers, cédilles, etc.

Les Suédois, par exemple, ont ainsi créé les trois voyelles :

å ä ö

qui figurent dans l'alphabet dans cet ordre, à la suite de *x, y, z*.

Le français a instauré un assez grand nombre de ces signes diacritiques, mais sans en exploiter toutes les possibilités combinatoires. Il faut noter aussi que *ÿ* ne sert pratiquement à rien. Quant à l'accent grave sur *u*, il ne sert que dans le seul mot *où*. Le tréma et l'accent circonflexe ont par ailleurs une utilisation limitée.

Du reste, les voyelles accentuées ne sont pas considérées comme des lettres à part entière ; les lettres majuscules sont souvent (et dans l'écriture manuscrite, toujours) dépourvues d'accents, alors qu'en italien, par exemple, on écrit l'accent à côté de la lettre majuscule : *E'*.

Ces lettres à diacritiques n'occupent aucun rang dans l'alphabet, ni pour le réciter (on ne récite pas *a, b, c, d, e, é, è, ê, f, g...*), ni pour figurer comme rubriques séparées dans les dictionnaires alphabétiques : les mots commençant par *e* sont tous rangés ensemble, sans distinguer *escargot, éleveur, ère, être*. On ne peut donc pas les compter comme des lettres de plein statut, qui auraient pourtant pu compléter l'alphabet en lui donnant un total confortable de 40 lettres.

3. Utiliser des groupements de lettres, en prenant par exemple le *h* pour donner une nouvelle valeur au *c* :

$c + h = [ʃ]$

Dans ces groupements, la deuxième lettre, *h*, est celle qui sert d'*appoint* et qui indique qu'une modification doit être apportée à la prononciation de la lettre précédente, *c* (en l'occurrence, passage d'une occlusive à la fricative correspondante). On peut obtenir un résultat équivalent en mettant un signe diacritique sur le *c*, comme le font d'autres systèmes d'écriture (le tchèque).

Le français se sert massivement de ces groupements. Par exemple, pour écrire une voyelle nasale à base de *a*, le français met un *n* après la voyelle, alors que le portugais a préféré placer un signe diacritique sur le *a* lui-même (c'est le *tilde*, un ancien petit *n* écrasé, déjà utilisé en latin et qui sert dans l'Alphabet phonétique international). Le procédé portugais est plus économique : *ã*.

Toutes les voyelles de l'alphabet latin peuvent ainsi être modifiées dans l'écriture française par divers « regroupements » avec une voyelle ou une consonne subséquente. Le *o* suivi d'un *u* prend une valeur de voyelle arrondie fermée. Le *i* suivi de *n* prend une valeur de voyelle nasale :

$$o + u = [u]$$

$$i + n = [\tilde{e}]$$

Ces regroupements comblent les *déficits* de l'alphabet latin pour la notation des voyelles françaises. Mais ils mettent en péril l'organisation *phonographique* de l'écriture.

En effet, le principe du regroupement est simple lorsque la lettre d'appoint utilisée n'a pas de prononciation en elle-même, comme c'est le cas pour le *h*. Mais, dans tous les autres cas, il entraîne des complications orthographiques.

Un exemple typique est celui du *e* regroupé avec une consonne de fin de syllabe. Pendant des siècles, les grammairiens ont misé sur le fait que les consonnes de fin de syllabe ne se prononçaient pas en français. On pouvait donc placer une consonne dans cette position pour indiquer une des valeurs vocaliques que ne pouvait donner le seul *e* latin. Cette consonne ne risquait pas de se prononcer. Plutôt que d'utiliser un accent sur le *e* (procédé qui a déplu pendant longtemps), on a ajouté un *s*, jusqu'au milieu du 18^e siècle, dans les mots comme :

desja, desjeuner, despit, meschant, estincelle, estoit

En 1740, l'Académie remplace ces *e + s* par *e* à accent aigu. Mais certains *s* étaient passés dans la prononciation :

festoyer, esprit, admonester

À la faveur de ces consonnes « muettes », un autre principe s'était installé, consistant à utiliser dans ce rôle des consonnes qui puissent renvoyer à l'étymologie latine : *d* final de *pied* pour

L'influence de l'orthographe sur la prononciation

Le mot écrit exerce une influence sur la perception qu'en ont les locuteurs à l'oral. Les dérives de l'orthographe au cours des siècles ont eu des effets non négligeables sur la prononciation.

Les consonnes de fin de mot

En règle générale, les consonnes finales sont muettes en français depuis le Moyen Âge. Une évolution récente tend à les faire prononcer. Au début du 20^e siècle encore, *ours*, *cerf*, *sept*, *huit* se prononçaient sans la consonne finale. La prononciation du mot *fait* est variable.

Là aussi la correspondance phonographique est en défaut. Si bien que les locuteurs sont souvent dans l'embarras pour savoir comment prononcer des mots peu courants. La seule règle est ici de connaître les mots un par un. Dans la liste qui suit, la finale se prononce dans la colonne de gauche mais non dans la colonne de droite :

<i>varech</i>	<i>almanach</i>
<i>troc</i>	<i>croc</i>
<i>relaps</i>	<i>corps</i>
<i>intact</i>	<i>exact</i>
<i>pancréas</i>	<i>verglas</i>
<i>luth</i>	<i>bizuth</i>
<i>profil</i>	<i>fusil</i>

Le s diacritique après e

On a écrit pendant longtemps un *s* diacritique à la suite de *e* ouvert dans des mots où ce *s*, hérité du latin, ne se prononçait plus depuis longtemps. Le procédé a d'ailleurs été étendu à des mots qui n'avaient jamais eu de *s*. Cette graphie a finalement été remplacée par l'accent circonflexe ; mais de nombreux mots avaient changé de prononciation comme *esprit*, *festoyer*, *admonester*, *forestier*... et ont donc gardé leur *s*.

Les lettres étymologiques

De la même façon, on entend prononcer les lettres introduites dans l'orthographe pour souligner des liens étymologiques comme *t* dans *dompter*, *p* dans *sculpteur* ou *m* dans *indemne*.

Les graphies -oign- et -aign-

Dans le groupe *-oign-*, le *i* est diacritique et donc muet. Si la plupart des gens prononcent correctement le mot *oignon*, le mot *poigne* donne généralement [pwañ], la *pogne* étant même considérée comme vulgaire.

Le groupe *-aign-* a connu un sort différent : le *i* diacritique a été supprimé dans les noms communs mais non dans les noms propres, d'où la prononciation actuelle de *Montaigne* et *Champagne*, qui devraient coïncider avec *Montagne* et *Champagne*.

Le u diacritique

Les usagers du français ont parfois des difficultés à distinguer les voyelles diacritiques des voyelles prononcées dans le voisinage de *g* et *c*, comme on le voit à certaines erreurs de prononciation qui proviennent de mauvais découpages entre groupes de graphèmes :

<i>aiguière</i>		
Bon découpage	ai-(gu)-ière	[ɛgʝɛr]
Mauvais découpage	ai-(g)-(uière)	[ɛgyijɛr]
<i>arguer</i>		
Bon découpage	ar-(g)-(uer)	[argye]
Mauvais découpage	ar-(gu)-(er)	[arge]
<i>gageure</i>		
Bon découpage	ga-(ge)-ure	[gaʒyr]
Mauvais découpage	ga-(g)-eure	[gaʒœr]

Beaucoup hésitent sur la prononciation de *linguistique*, *lingual*, *quarto*, *quadragénaire*, *quasi*, *quinquennal*...

Le groupe -ille

Les mots en *-ille* peuvent rimer avec *fille* comme avec *ville*. Pour les mots rares, rencontrés à l'écrit plutôt qu'à l'oral, les locuteurs font de nombreuses fautes :

Comment prononce-t-on les mots suivants, avec [ij] ou avec [il] ? :

1. *Codicille*, *bacille*, *pupille*, *distille*
2. *Jonquille*, *manzanille*, *anguillidé*

(Ceux de la première ligne en [il], ceux de la deuxième ligne en [ij].)

(M.Y.)

rappeler *pedem*, *z* de *nez* pour *nasum*, *ct* de *aspect* pour *aspectum*, *pt* de *sept* pour *septem*, *g* de *legs* pour *legatum*.

Gros avantage : ces consonnes font le lien entre mots « simples », dans lesquels la consonne est muette, et mots « dérivés savants », dans lesquels elle se prononce :

pédestre, *nasal*, *aspectuel*, *septuor*, *légataire*

Mais cette pratique bouleverse l'organisation générale du système. Au-delà d'une correspondance entre des sons à transcrire et des lettres, faisant le lien entre graphies et significations, s'instaure une relation *idéographique*.

L'orthographe dite *lexicale* entre de plain-pied dans ce jeu.

Ont ainsi été créés plus d'une trentaine de « regroupements », qui font partie du stock d'éléments graphiques à connaître pour lire et écrire en français. Il est nécessaire de savoir qu'on doit grouper en une seule unité *a + u* pour lire *p(au)me*, *p + h* pour lire *(ph)are*, *c + h* pour lire *(ch)at* ou *a + i + m* pour lire *f(aim)*.

À cette trentaine d'éléments, on doit ajouter également les groupes de consonnes doubles ; douze consonnes sur vingt peuvent se redoubler, celles qui ne se redoublent pas, sauf dans les mots d'emprunt, étant les plus « récentes » :

j k q v w x y z

On convient d'appeler toutes ces unités graphiques des *graphèmes*, qu'elles soient simples, à diacritiques, regroupées ou redoublées. Si le nombre de lettres n'est que de 26, le stock de graphèmes est d'environ 80.

La fréquence

On peut assez facilement déchiffrer les messages secrets en se fondant seulement sur la *fréquence* des signes graphiques. On sait

Quelles fréquences pour les lettres ?

Utile à savoir pour les joueurs de Scrabble

1	e	14,66 %	14	p	2,70 %
2	s	8,15	15	v	1,76
3	a	7,91	16	q	1,14
4	i	7,33	17	f	1,02
5	t	6,75	18	g	0,95
6	n	6,65	19	b	0,95
7	r	6,42	20	h	0,85
8	u	6,23	21	j	0,79
9	l	5,76	22	x	0,39
10	o	5,02	23	y	0,25
11	d	3,42	24	z	0,16
12	m	2,98	25	k	0,03
13	c	2,73	26	w	0,01

(1984. Engvall.)

qu'en français la lettre la plus fréquemment utilisée est *e* et que sa fréquence est presque le double de celle des quatre lettres suivantes, *s*, *a*, *i*, *t*. Les trois dernières, *z*, *k* et *w*, représentent à peine à elles trois 0,20 % des emplois.

Même sans connaître les quantités, nous avons une connaissance intuitive de ces fréquences et nous nous en servons par exemple pour jouer au *Scrabble*. Difficile de jouer au *Scrabble* en français avec un jeu prévu pour les fréquences de lettres de l'anglais !

La répartition

Utilisant la même base de l'alphabet latin, les langues diffèrent souvent beaucoup entre elles selon la façon de répartir leurs ressources alphabétiques. Même sans connaître explicitement les règles de répartition, nous y sommes très sensibles. L'irlandais a des particularités graphiques qu'un Français peut reconnaître, même s'il n'a jamais entendu prononcer un seul mot de la langue :

Tabhair dhom déirc ar son an tSlánaitheora agus le hanaman do mharbh, agus tar cheann do shláinte

Les différences avec l'écriture du français ne tiennent pas aux signes utilisés mais à leur répartition.

L'écriture du français ne comporte pas de mot commençant par *m + h* ni finissant par *b + h*, n'a pas de *a* accentué à l'intérieur d'un mot, n'a pas de mot qui se termine par deux *n* et n'a jamais de majuscule à la deuxième lettre d'un mot graphique.

Une écriture apparaît étrangère lorsqu'elle enfreint des règles de répartition auxquelles nous sommes habitués, soit dans la fréquence, soit dans les combinaisons des lettres. La lettre *q* est toujours suivie de *u* dans les écritures occidentales (sauf en finale de mot, comme dans *coq*, *cinq*). Il suffit qu'un mot comme *Qatar* enfreigne cette règle pour qu'il prenne aussitôt un air exotique.

Une écriture se définit aussi par les groupements de consonnes qu'elle autorise. L'allemand, contrairement au français, n'hésite pas à entasser les consonnes ; les groupes de quatre, voire cinq consonnes y sont fréquents :

Pfirsich (pêche) – *schroten* (tailler) – *Schmutzfink* (souillon) – *Schwulst* (enflure)

Dampfschiffahrtsaktiengesellschaft (société par action de navigation à vapeur)

Connaître la constitution des mots graphiques, c'est déjà connaître une partie de ce qu'on nomme « orthographe », avant même d'avoir envisagé le moindre rapport entre ces mots graphiques et la façon de les prononcer.

Lorsque nous connaissons l'orthographe, nous savons par exemple, sans l'avoir appris explicitement, qu'un mot graphique français se conforme à certaines règles :

– Aucun mot, sauf *y* et *a*, n'est constitué d'une seule lettre sans diacritique.

– Aucun mot ne commence ni ne finit par une double consonne (sauf les mots d'emprunt comme *jazz*, *mess*, etc.).

– Aucun mot ne commence par *u* + voyelle.

– Aucun mot ne finit par *â*, *ê*, *î*, *ô* (sauf *allô*!).

– Aucun mot ne finit par *è*.

Certaines « fautes d'orthographe » sont des infractions à ces règles de base.

il a u peur (pour *il a eu peur*) – *il partè* (pour *il partait*)

Elles portent sur un niveau plus fondamental que celles qui consistent à employer, dans une mauvaise place, un mot graphique en lui-même bien constitué :

il à eut peur – *il part t'est*

Écrire comme on parle ? Le principe phonographique

Faire correspondre à chaque lettre de l'alphabet un son de la langue et faire qu'un son de la langue s'écrive toujours avec la même lettre : tel est le rêve du fonctionnement phonographique idéal. Dans l'expression courante, cela se dit « écrire comme on prononce ». Il semblerait, à simplement réciter l'alphabet, *a*, *b*, *c*, *d*, *e*, etc., que la chose soit facile :

$b + a = [ba]$

$c + a = [ka]$

$d + a = [da]$

Une écriture qui fonctionnerait intégralement sur ce principe serait en effet parfaitement phonographique. Elle n'aurait pas de *supplément orthographique*.

Pourtant, peu de langues utilisant l'alphabet latin s'écrivent

intégralement selon ce principe simple. Certaines en sont très proches et d'autres moins. Le français actuel en est bien loin. Les obstacles que rencontre ce type d'écriture sont en effet importants.

L'orthographe en question : les obstacles du matériau graphique

Le déficit en consonnes

Les règles d'emploi de l'alphabet latin vont à l'encontre du principe phonographique. L'une des plus tenaces est celle de l'utilisation des consonnes *c* et *g*. La règle est bien connue. Ces lettres correspondent aux consonnes occlusives [k] et [g] dans une majorité de leurs emplois :

- Avant les voyelles *a*, *o* et *u* :
car, cor, cure – gare, gobe, gugusse
- Avant les consonnes *l* et *r* :
clap, clé, crac, cri – glas, glisse, gras, gris
- En finale de mot :
arc, gag

Mais, devant les lettres *e*, *i* et *y*, elles se prononcent comme des consonnes continues, [s] et [z] :

ce, cire, cymbale – gel, givre, Égypte

Conséquence : impossible de se servir des seules consonnes *c* et *g* pour transcrire la consonne occlusive devant ces voyelles. Impossible, en particulier, d'écrire la suite [gi] du mot *gui* simplement avec *g + i*.

Cette contrainte est tenace. Les réformateurs les plus hardis ont reculé devant l'idée de faire écrire *gi* pour [gi].

Pour rendre à *c* et *g* une valeur d'occlusive devant *e*, *i* et *y*, les langues ont choisi des solutions différentes. Les Italiens ont décidé d'affecter à cette tâche le *h*, consonne graphique sans valeur phonique propre, qui redonne au *c* et au *g* la valeur d'occlusive : *ghépard, ghirlanda*, là où le français utilise *u* : *guépard, guirlande*.

La solution italienne est plus simple. En prenant *u* comme solution diacritique pour le *c* et le *g*, le français s'est créé une série de problèmes supplémentaires.

Autre difficulté : il manquait une consonne pour écrire l'initiale [ʃ] de *chat*. Le graphème *c + h* est utilisé de façon assez stable en français pour cette unité de prononciation (sauf pour des mots empruntés, comportant *sh* ou *sch* : *shampoing*, *schnaps*). Malheureusement, *ch* est aussi une graphie savante (lettre « grecque ») qui vaut [k], si bien qu'on peut souvent hésiter entre deux prononciations, [ʃ] et [k] :

[ʃ]	[k]
<i>chaleur</i>	<i>chaldéen</i>
<i>choquer</i>	<i>choral</i>
<i>pachyderme</i>	<i>orchidée</i>

Le déficit en voyelles

Il est considérable. Il manquait à l'alphabet latin quatre signes pour les voyelles nasales qui apparaissent dans :

un bon vin blanc

Il manquait des lettres pour noter des voyelles arrondies : le *ou* de *hibou*, le *eu* de *peu*, le *eu* de *jeune*, ce qui a été compensé par des groupements :

$e + u = [\emptyset]$ *seul*
 $o + u = [u]$ *sou*

La différence entre le *o* fermé de *dos*, *beau*, et le *o* ouvert de *bosse* et *dot*, a été traitée tantôt par des groupements de consonnes, tantôt par un diacritique (l'accent circonflexe dans *pôle*).

Pour rendre les différences entre [œ], [e] et [ɛ], on a eu recours :

- aux accents diacritiques : *de*, *dé*, *fève*, *fête* ;
- à des groupes de voyelles *a + i*, *e + i* : *dais*, *veine* ;
- à des groupements de consonnes (y compris les doubles consonnes) et de voyelles et consonnes : *jet*, *mes*, *appelle*, *jette*.

Le jeu sur les consonnes « muettes » a instauré un double système, assez inconfortable, dans lequel la plupart des locuteurs hésitent : faut-il ou non prononcer la consonne finale de *hamac*, *frac*, *estomac* ? Pour les mots peu fréquents, tout le monde s'y trompe.

Il manquait en tout dix signes pour noter les voyelles du français. Les procédés compensatoires, remarquablement pléthoriques, dépassent de beaucoup la dizaine, ce qui ne peut s'expliquer que par l'interférence avec d'autres principes que le simple principe idéographique.

Déficit en semi-voyelles

Les semi-voyelles [j], [y] et [w] s'écrivent en français de façon peu régulière, ce qui en fait une des zones de grandes difficultés orthographiques. Pour écrire le « *l* mouillé », qui est devenu actuellement un [j], le français aurait pu grouper *l* + *h*, à la façon des graphies du provençal ancien dont il reste des traces dans les toponymes et anthroponymes : *Marcilhac*, *Paulhac*, *Meilhac*, *Selhac*, *Paulhan*, *Sailhan*, *Milhaud*, etc., ou à la façon du portugais moderne : *filha*, *talha*, *velho*.

Les solutions françaises ne sont pas uniformes. À la fin d'un mot, on fait appel, selon le genre, à *-il* ou *-ille*, comme dans *ail*, *bail*, *bétail*, *paille*, *faille*, *bataille*.

Pour écrire le « *n* mouillé », qui est devenu actuellement [n] + [j], comme dans *mignon*, *oignon*, on fait appel à des groupements :

gn dans *agneau*, *araignée*, *seigneur*, *campagne*

gni dans *châtaignier*

ign dans *oignon*, *moignon*

Les graphies *-oign* ont souvent « déteint » sur la prononciation, ce qui provoque des discussions sur la légitimité des [onj] ou [wanj], qui ont plus ou moins bonne réputation selon les régions. À Paris, une solide « pogne » paraît plus vulgaire qu'une solide « poigne ». Les graphies *-aigne* ont carrément changé la prononciation ancienne de mots comme *Montaigne*, *Champagne*.

Comment un changement d'orthographe influence la prononciation

(Article « Montagne », in Nina Catach. 1994. *Dictionnaire historique de l'orthographe française*)

montagne, n. f. : 1549-1606 *montaigne*; 1694-1935 *montagne*
ÉTYMOLOGIE XI^e s. *montaigne* (*Chanson de Roland*), XIV^e s. *montagne*, du lat. pop. *montanea* (dérivé de *mons*, *montis*), fém. pris substantivement d'un adj. attesté à basse époque *montaneus*, lat. class. *montanus*

(FEW 6³, 100b et 104b; B.W.), avec palatalisation de *n* + yod dans -anëa en [ɲ], 11^e s., graph. *ign*, *gn*.

► **Remplacement de *ign* par *gn* sans contamination de timbre** → § 64. Dans les mots du type *montagne*, *campagne*, *gagner**, l'ancienne graphie *ign* pour la notation de [ɲ] a été remplacée par *gn*, ce qui a permis d'éviter la contamination de la voyelle du radical par la graphie *i* de la notation de [ɲ]; c'est ce qui explique le remplacement de 1549-1606 *montaigne* (et des dérivés *montaignard*, *montaignette*, *montaigneux*, où *ai* s'explique par la notation *ign* de *n* mouillé), par 1694 *montagne*, *montagnard*, *montagneux*. Cotgrave 1611 *montaigne*, *montaignard*, *montaignette*, mais aussi *montagne*; Richelet 1680, Furetière 1690 *montagne*, *montagnard*. L'ancienne graphie *montaigne*, avec contamination du timbre de *a*, a été conservée pour le nom propre, et la prononciation de ce mot en a été changée. Dans les notes manuscrites des *Essais* (1580, éd. de Bordeaux), Montaigne recommande la graphie -aigne plutôt que -agne : « *Campaigne*, *Espaigne*, *Gascouaigne*, etc. mettez un (*i*) deuant le (*g*) come a Montaigne non pas sans (*i*) *campagne*, *Espagne* » (Catach 1968 pp. 286-287). La prononciation avec contamination du timbre de la voyelle avait été condamnée par les grammairiens. Palliot 1608 : « Je scay bien qu'il y a des diphtongues qu'il vaudroit mieux laisser et n'en retenir que la premiere voyelle [...]. Comme celle d'*ai* en *Bretaigne*, *montaigne*, *champaigne*, *aigneau* »; Chifflet 1659 : « On n'écrit plus l'*i* après l'*a* devant la syllabe *gne*, comme *montaigne*, *gaigne*, *Espaigne* » (Thurot I p. 330). Féraud 1761 *montagne* : « Prononcez *monta-gnie* »; Féraud 1787 : « *Montag-ne*, mouillez le *g* ». La prononciation en *agne* est générale dans les dictionnaires modernes. Pour le nom de Montaigne, le D^r Archambaud, spécialiste de cet auteur, préconisait encore la prononciation correcte en -agne entre les deux guerres.

(Paris : Larousse.)

Inconvénients des solutions par groupements

Si l'on veut redonner leur indépendance à chacune des lettres d'un groupement, il faut les « dégroupier ». On ne peut pas écrire *bahut* sans *h* car, si on laissait *a* et *u* en contact, cela se lirait [bo].

Pour dégroupier, le français utilise deux procédés, le tréma et le *h*. Si l'on ne connaît pas le mot, on a donc une chance sur deux de se tromper.

On doit « dégroupier » le *u* lorsqu'on veut lui redonner une valeur de voyelle indépendante et l'empêcher de fonctionner comme diacritique de *g*. Écrire par exemple *ambigue* ferait lire -igue comme dans *figue*, et ferait disparaître le *u* voyelle. Pour le faire reparaître, deux solutions : la plus ancienne consiste à « neutraliser » le *e* en l'affectant d'un tréma : *ambiguë*. La plus récente

Groupement	Dégrouement	
	avec tréma	avec h
<i>roi</i>	<i>héroïque</i>	
<i>coin</i>	<i>coïncidence</i>	
<i>goitre</i>	<i>égoïste</i>	
<i>voile</i>	<i>ovoïde</i>	
<i>oiseau</i>	<i>oïdium</i>	
<i>tout bout</i>		<i>tohu-bohu</i>
<i>cou</i>		<i>cohue</i>
<i>jamais</i>	<i>maïs</i>	<i>ébahir</i>
<i>naine</i>	<i>naïf</i>	<i>envahir</i>
<i>laide</i>	<i>laïque</i>	<i>trahison</i>
<i>haine</i>	<i>haïr</i>	<i>vahiné</i>
<i>paume</i>	<i>capharnaüm</i>	<i>ahuri</i>
<i>chaume</i>		<i>cahute</i>
<i>baume</i>		<i>bahut</i>

(proposée en 1990) consiste à mettre un tréma sur *u*, pour le faire fonctionner en tant que voyelle : *ambigüe*, *cigüe*. Depuis 1990, les Français hésitent constamment entre les deux.

Pour rendre la différence entre une voyelle nasale et la voyelle orale correspondante suivie de *n*, il y a eu une tendance à redoubler le *n* consonne. Selon cette répartition, on groupe (*an*) pour faire [ã] dans *paysan*, et (*anne*) pour faire [an] dans *paysanne*. De même *bon* / *bonne* – *patron* / *patronne* – *canon* / *canonnade* – *européen* / *européenne* – *chien* / *chienne*, etc.

Mais, comme des règles d'autres niveaux interfèrent, le redoublement ne se fait pas toujours : on a par exemple *fin* / *fine* – *roman* / *romane*.

Une sonnette trop sonore

Consonnes simples ou doubles selon le type de suffixe

Les suffixes de type « savant » *-able, -ifique, -ariat, -ore, -ateur, -ation, -al, -alité* ont tendance à s'accoler à des radicaux à consonne simple. Les suffixes de type « populaire » *-eur, -erie, -eille, -el, -eresse, -er* ont tendance à s'attacher à un radical à double consonne.

n	nn
<i>honor-able</i>	<i>honn-eur</i>
<i>honor-ifique</i>	
<i>honor-ariat</i>	
<i>honor-aire</i>	
<i>son-ore</i>	<i>sonn-eur</i>
<i>son-orité</i>	<i>sonn-erie</i>
<i>son-orisation</i>	<i>sonn-ette</i>
	<i>sonn-aille</i>
<i>don-ateur</i>	<i>donn-eur</i>
<i>don-ation</i>	
<i>don-ataire</i>	
<i>déton-ation</i>	
<i>ton-al</i>	
<i>ration-alité</i>	<i>rationn-el</i>
<i>canton-al</i>	<i>cantonn-ier</i>
<i>patron-at</i>	<i>patronn-esse</i>
<i>patron-al</i>	<i>patronn-er</i>
<i>conson-ance</i>	<i>consonn-e</i>
<i>disson-ance</i>	
<i>réson-ance</i>	
<i>mon-étaire</i>	<i>monn-aie</i>
	<i>monn-ayer</i>

Ambiguïtés de lecture

Le système est compliqué par la répartition entre voyelles servant de diacritiques à *c* et *g* et voyelles entrant dans un groupement vocalique. Dans *gueule*, on doit décomposer :

(*gu*)-(*eu*)-(*le*)

Pour écrire *orgueil*, on aurait dû avoir quelque chose de semblable, avec une graphie pour [j] à la fin :

or-(*gu*)-(*eu*)-(*il*)

Au lieu de cela, on a :

or-(*gu*)-(*eil*)

C'est que, comme pour écrire *cueillir*, il semble qu'on ait reculé devant la solution attendue, qui aurait logiquement donné une suite de quatre voyelles. On devrait avoir un graphème pour [k] et un autre pour [ø], soit :

cueille : (cu)-(eu)-(ille)

On a préféré, ici, économiser un *u*. Même solution pour toute la série *accueil, orgueil, cercueil, écueil, recueil*.

La notation de [j] est presque toujours compliquée. Quand on doit écrire la voyelle [i] suivie de [j], comme pour *fille*, on attendrait deux *i*, l'un pour la voyelle de *fi-* et l'autre dans le groupement qui sert à noter [j] : *fi-ille*.

Mais on ne rencontre jamais cette double voyelle. Il n'y a qu'un seul *i*, qui joue ici un double jeu, voyelle d'un côté et élément du groupement représentant [j] de l'autre.

Conséquence : il y a confusion graphique entre la notation de [i] + [j] et celle de la voyelle [i] suivie de deux *l*. Les usagers du français savent lire sans erreur des mots courants comme *fille* et *ville*, mais ils peuvent être embarrassés pour des mots plus rares.

Petite complication supplémentaire quand on doit écrire à la suite un [g], un [i] et un [j]. On écrit *anguille*, avec un groupement pour noter *g* et un autre pour noter [j] : (an)-(gu)-(ille). Mais alors, cette graphie peut se confondre avec celle de *aiguille*, où le *u* joue le rôle d'une semi-voyelle [y] : (ai)-(g)-(uille).

Il n'existe aucun moyen de sortir de cette confusion. On peut estimer que ce n'est pas très grave, l'ambiguïté touchant un petit nombre de mots. Mais c'est un des points limites où l'on voit que « écrire comme on prononce » ne va pas de soi. Et on en ressent parfois la gêne.

Les cartographes qui ont eu à transcrire des noms de lieux-dits savoyards, près de la frontière italienne, ont buté sur un nom prononcé [yij], comme la fin de *aiguille*. Hésitant sur la façon de l'écrire, *uil ? uille ? uiye ?*, ils ont finalement opté pour *huile*, ce qui a été inmanquablement lu comme [yil] et aussitôt corrigé orthographiquement en *huile*, ce qui figure actuellement comme tel sur les cartes.

Les autres solutions, avec tréma ou *y*, sont moins fréquentes. Elles sont en concurrence dans quelques mots qui ont, officiellement, plus d'une graphie correcte :

paie ou *paye*

pagaie, pagaille ou *pagaye*

Complication dans certains mots qui prennent un *i* (non prononcé) après le double *ll*. Cela fait quatre lettres, (-*illi-*), pour noter [j] dans ces mots qui sont des pièges classiques :

groseillier, marguillier, quinquai

Les règles de position

Une des règles de position les mieux installées est celle du *s* entre deux voyelles, à valeur de [z] : *poison/poisson*.

Cette règle, qu'on pourrait croire simple, est contrecarrée par des considérations lexicales. On conserve une graphie avec un seul *s* dans certains mots à préfixes, pour sauvegarder la forme du radical : *parasol, vraisemblable, désolidariser, aseptique*.

Unifier un paradigme

Le recours à la voyelle *u* comme appoint pour prononcer le *g* fait qu'un même radical de verbe se termine par *g* ou par *gu*, selon la voyelle de désinence qui suit :

élagu-er, élag-age

divagu-er, divag-ation

Cette répartition fonctionne partout, sauf quand il s'agit des verbes, qui conservent toujours la finale *gu-*, même devant *-a* ou *-o* :

fatigu-er, fatigu-ons

Devant la finale *-ant* du participe présent, l'orthographe distingue le participe présent à valeur verbale, qui s'écrit avec *gu* (alors que la présence du *u* est phonographiquement inutile), du participe présent à valeur adjectivale, qui s'écrit avec *g* :

une personne fatiguant son entourage – une personne fatigante

Même type de solution pour les radicaux faisant alterner *qu* et *c* :

une personne provoquant son entourage – une personne provocante

On entre ici dans le domaine des distinctions grammaticales subtiles entre catégories. Le problème phonographique de *c* et *g*,

hérité du fonctionnement du système alphabétique latin, a dégénéré en une distinction grammaticale assez sophistiquée.

Peut-on écrire comme on prononce ?

L'examen du matériau graphique dont dispose le français montre que cela n'est guère possible. Aux difficultés techniques assez spécifiques du système français, il faut en ajouter d'autres, qu'on rencontre dans toutes les écritures, qui tiennent aux différences de prononciation. Ainsi, le système de prononciation des voyelles moyennes est différent au Nord et au Sud de la France.

Au nord de la Loire, il existe deux timbres vocaliques dans une syllabe de fin de mot se terminant par la voyelle *e* : soit *é* fermé, soit *è* ouvert :

[e] *et, ces, dés, fée, les, mes, né, rez, ses, tes,*

[ɛ] *est, c'est, dais, fait, laid, mais, naît, raie, sait, tait*

Au sud, ces deux timbres sont indistincts dans cette position. D'où un problème d'orthographe supplémentaire. Les instituteurs ne peuvent pas s'appuyer sur la différence de prononciation pour enseigner la différence d'orthographe entre *et/est, ferai/ferais...*

Une très longue habitude a dressé les usagers du français à distinguer les mots ou les portions de mot en allant bien au-delà des observations sur la prononciation.

Pour un suffixe qui se prononce [sjɛr], on doit savoir choisir

L'embarras du choix

Choisir :

- Entre *-ciaire, -cière, -ssière* et *-tiaire* :

<i>-ciaire</i>	<i>-cière</i>	<i>-ssière</i>	<i>-tiaire</i>
<i>bénéficiaire</i>	<i>épicière</i>	<i>pâtissière</i>	<i>tertiaire</i>
<i>glaciaire</i>	<i>mercière</i>	<i>poussière</i>	<i>pénitentiaire</i>
<i>fiduciaire</i>	<i>sorcière</i>	<i>caissière</i>	<i>plénipotentiaire</i>
<i>judiciaire</i>	<i>romancière</i>	<i>brassière</i>	<i>rétiaire</i>

- Entre *-cien*, *-ssien*, *-tien* :

<i>-cien</i>	<i>-ssien</i>	<i>-tien</i>
<i>ancien</i>	<i>paroissien</i>	<i>égyptien</i>
<i>magicien</i>	<i>prussien</i>	<i>martien</i>
<i>musicien</i>	<i>parnassien</i>	<i>vénitien</i>

- Entre *-cion*, *-sion*, *-ssion*, *-xion*, *-tion* :

<i>-cion</i>	<i>-sion</i>	<i>-ssion</i>	<i>-xion</i>	<i>-tion</i>
<i>suspicion</i>	<i>ascension</i>	<i>digression</i>	<i>annexion</i>	<i>solution</i>
	<i>pension</i>	<i>passion</i>	<i>réflexion</i>	<i>attention</i>
	<i>tension</i>	<i>obsession</i>	<i>flexion</i>	<i>désertion</i>
	<i>version</i>	<i>émission</i>	<i>fluxion</i>	<i>option</i>

- Entre *-ci*, *-cie*, *-sie*, *-xie*, *-tie* :

<i>-ci</i>	<i>-cie</i>	<i>-sie</i>	<i>-xie</i>	<i>-tie</i>
<i>souci</i>	<i>autarcie</i>	<i>autopsie</i>	<i>apoplexie</i>	<i>bureaucratie</i>
<i>merci</i>	<i>chiromancie</i>	<i>biopsie</i>	<i>galaxie</i>	<i>calvitie</i>
	<i>éclaircie</i>	<i>catalepsie</i>	<i>orthodoxie</i>	<i>facétie</i>
	<i>superficie</i>	<i>asepsie</i>		<i>ineptie</i>

- Entre *-cieux*, *-ssieux*, *-xieux*, *-tieux* :

<i>-cieux</i>	<i>-ssieux</i>	<i>-xieux</i>	<i>-tieux</i>
<i>astucieux</i>	<i>essieux</i>	<i>anxieux</i>	<i>ambitieux</i>
<i>délicieux</i>	<i>chassieux</i>		<i>contentieux</i>
<i>judicieux</i>			<i>minutieux</i>

(D'après Bescherelle.)

entre les quatre solutions possibles : *caissière*, *sorcière*, *glaciaire*, *plénipotentiaire*. Les raisons de ce choix n'ont rien à voir avec la stricte correspondance entre prononciation et graphie.

Lecture contre écriture

Comme c'est le cas dans toutes les langues chargées d'une orthographe lourde, l'écriture du français joue deux rôles très différents, pour celui qui écrit la langue ou pour celui qui la lit.

Pour celui qui écrit, le système commode est sans doute celui des correspondances simples entre la prononciation et les graphèmes. Dans l'état actuel, beaucoup d'enfants et d'adultes ont du mal à écrire, parce qu'ils n'arrivent pas à maîtriser l'énorme « supplément orthographique » du français.

Bien des projets de réforme sont nés de cette constatation et ont demandé – vainement jusqu'ici – des changements pour parvenir à de meilleures correspondances « phonographiques ».

Les réformes de l'orthographe

Les projets de réforme de l'orthographe datent, comme les premières grammaires du français, des années 1530. Ils se sont multipliés au cours des siècles.

Le courant radical du 16^e siècle, qui propose de réformer l'alphabet afin de pouvoir écrire comme on prononce en créant des signes supplémentaires pour couvrir les voyelles, car, comme l'écrivait Rambaud, « faut avoir cinquante deux lettres et n'en avons que dix-huit », n'a pas eu beaucoup de continuateurs.

Mais les courants plus modérés qui veulent simplifier l'orthographe sans attenter à l'alphabet latin traversent les siècles. Simplifier veut dire supprimer, unifier, rationaliser, ce qui ne va pas toujours de soi.

- Supprimer les « lettres grecques » *th*, *ph*, *y*. L'Académie s'y est employée en 1835 en imposant *fantaisie* plutôt que *phantaisie*, *flegme* plutôt que *phlegme*, *trône* plutôt que *thrône*, mais elle en a conservé là où l'italien et l'espagnol y avaient renoncé depuis longtemps, dans *théâtre*, *thym*, *arrhes*, et bien d'autres.

- Supprimer autant de consonnes doubles que possible ; la Commission Beslais de 1963 proposait toute une série de suppressions, comme le *n* double pour donner *honeur* sur le modèle de *honorer*, ou *sonette* et *sonerie* sur le modèle de *sonore*.

Des vedettes dans ce florilège : les verbes en *eler* et *eter*, qu'on propose périodiquement d'écrire avec accent plutôt qu'avec double

consonne : *j'appèle, je jète*, et qui en restent toujours à l'orthographe ancienne.

- Uniformiser l'écriture des « familles de mots », ce qui conduirait à *rajouter* des consonnes doubles, pour aligner *combattif* avec deux *t* sur *battre* et *charriot* avec deux *r* sur le reste de sa série.

- Fondre en un seul mot graphique les mots composés qui tendent à l'unité : *piquenique, terreplein, weekend, etc.*, comme le proposait la Commission de 1990.

- Rationaliser les pluriels des mots composés, en ne plaçant *s* ou *x* que sur le deuxième élément, et ce seulement au pluriel : *un timbre-poste et des timbre-postes, un pèse-lettre et des pèse-lettres, un ramasse-miette et des ramasse-miettes*, sans s'occuper de compter les lettres ni les miettes.

Mais, en 1990, les journalistes ont si bien ironisé sur le *sèche-cheveu* qui ne sécherait qu'un cheveu ou le *tire-fesse* qui n'en tirerait qu'une, qu'ils ont contribué à couler la « réforme de Rocard ».

- Rationaliser les accents : grande vedette, le mot *événement*, dont l'accent aigu dans la deuxième syllabe est régulièrement mis en procès.

- Rationaliser l'accord des participes passés, ceux dont le complément est *en*, les pronominaux, ceux qui sont suivis d'un infinitif : tout a été mille fois proposé.

Les propositions de réforme avaient été si nombreuses au 19^e siècle que Dutens avait pu en faire, en 1906, un relevé de 500 pages, et on pourrait en faire autant, sinon plus, pour le 20^e siècle.

Soit les réformes portaient « d'en bas », avec des mouvements d'opinion et de forts engagements militants, comme, entre 1913 et 1930, avec les revues savantes qui adoptèrent le Système orthographique du philologue Léon Clédât, ou les mouvements Freinet qui poussèrent à la réforme dans les années 1950-1970.

Soit elles portaient « d'en haut », sans mouvement d'opinion au départ, sur la sollicitation du ministre en charge de l'Éducation nationale : rapports P. Meyer en 1903, F. Brunot en 1905, Beslais en 1960, ou à la demande d'un corps constitué comme lorsque, en 1950, l'Académie des sciences s'adressa au ministre.

Dans tous les cas, des commissions se réunissent, rédigent des rapports, proposent des réformes, font circuler des rapports, qui n'aboutissent pas.

C'est dans l'application que tout se complique. Elle est laissée au bon vouloir des enseignants, des éditeurs et de la presse, de tous ceux qui sont, de fait, les « maîtres de l'orthographe ». Les ministres ont eu recours, en 1901, puis en 1976, à la notion de *tolérance*, permettant d'accepter plusieurs orthographes dans les examens organisés par l'État; mais les enseignants n'ont généralement pas adopté cette notion, et ni les éditeurs ni la presse n'ont vraiment suivi.

Dernier avatar : les propositions d'aménagement de l'orthographe engagées sous le ministère de Michel Rocard et publiées en 1990. Elles « aménagent » trois domaines : les accents et trémas, les marques de pluriel des mots composés et les traits d'union... Leur application est laissée à la discrétion des usagers. Voici l'exemple d'un *Avertissement* que publient en 2001 les éditeurs belges De Boeck et Larcier, en tête d'un de leurs ouvrages :

« Nous avons appliqué dans ce livre les rectifications orthographiques de 1990 approuvées par l'Académie française. Ce sont principalement l'accent circonflexe supprimé sur les lettres *i* et *u* quand elles ne distinguent pas des homonymes (ex. *paraître, il plaît, chaîne, île, couter, gout, buche*), l'usage du tréma sur la lettre *u* après *g* quand elle est prononcée (ex. *ambigüe, argüer*), la normalisation de l'infinitif *assoir* d'après *j'assois, j'assoirai*, et la substitution de l'accent grave à l'accent aigu (ex. *évènement, je cèderai*) dans les mots où il coiffe erronément un *e* ouvert depuis une époque où la lettre *è* manquait dans les casses des imprimeurs. »

Comme les correcteurs orthographiques intégrés dans les ordinateurs n'ont pas enregistré ces « rectifications », elles risquent d'avoir le même sort que toutes les précédentes.

Pour celui qui lit, et surtout pour le très bon lecteur, la saisie du texte se fait pour l'essentiel par la signification. D'où l'importance que prennent alors les « visages » des mots, saisis dans leur globalité, sans descendre aux éléments constitutifs. D'où le rôle de toutes les particularités graphiques qui font identifier les mots, à la fois lexicales et grammaticales. D'où la défense acharnée de l'orthographe existante.

On comprend que les deux camps soient farouchement opposés et que tout projet de réforme suscite des passions violentes.

La part lexicale de l'orthographe apporte un ensemble de significations qui en disent plus que la stricte équivalence avec la prononciation. Le déficit technique de l'écriture en est en partie la source.

La part lexicale de l'orthographe : le jeu des différences et des ressemblances

L'orthographe joue aussi un rôle totalement autonome, en fournissant une représentation graphique de la langue qui tient une place fondamentale dans la conscience des locuteurs.

Les familles de mots

L'orthographe lexicale joue sur la possibilité qu'offre le système de marquer des rapprochements et des différences sans altérer les équivalences avec la prononciation. C'est par exemple la partie graphique qui permet de rapprocher *sang* de *sanglant* et *cent* de *centaine*, tout en différenciant les deux *sang* et *cent* qui se prononcent de la même façon :

	[sã]	
Mots simples	<i>s-a-n-g</i>	<i>c-e-n-t</i>
Dérivés	<i>s-a-n-g-lant</i>	<i>c-e-n-t-aine</i>

On a vu que les procédés graphiques permettent de rapprocher l'orthographe des mots simples de celle des dérivés. Une consonne, prononcée dans le dérivé, est inscrite comme consonne muette à la fin du mot simple (éventuellement deux consonnes) :

<i>plomber</i>	<i>plomb</i>
<i>piédestal</i>	<i>pied</i>
<i>sanguinaire</i>	<i>sang</i>
<i>empoigner</i>	<i>poing</i>
<i>fusillade</i>	<i>fusil</i>
<i>campement</i>	<i>camp</i>

Mais le procédé est loin d'être systématique. On n'écrit plus, comme autrefois, *jour* ou *tour* avec la consonne *n* qui apparaît dans les dérivés *ajourner*, *détourner*.

Le recours à l'Histoire

Les usagers justifient souvent ces différences et ressemblances par l'étymologie, en se persuadant facilement que le « vrai » sens des mots se trouve dans leur histoire.

Jusqu'à leur fabriquer une fausse histoire, comme dans le cas de *forcené*, qui devrait s'écrire *for-sen-é*, c'est-à-dire « hors de son

bon sens » (selon l'orthographe de 1694); c'est la filiation donnée par l'écriture qui triomphe, quitte à remanier la valeur de *forcené* en la rapprochant cette fois-ci de *force*.

Rien ne sert de vouloir corriger l'orthographe lexicale en dénonçant les erreurs historiques. L'écriture gagne toujours contre l'Histoire.

Ce même souci de l'Histoire a fait utiliser les « lettres grecques », essentiellement le *h* et le *y* : *cynique*, *choléra*, *chrysanthème*, *thyroïde*.

De toutes les langues romanes, le français est celle qui en utilise le plus, alors que l'italien les a toutes supprimées.

L'héritage des « lettres grecques » dans l'orthographe de quatre langues romanes

Les langues portugaise, espagnole, italienne et française ont fait des emprunts au grec, en conservant certaines traces des « lettres grecques » ou en les supprimant. C'est le français qui en conserve le plus.

<i>y</i>	là où les autres langues ont	<i>i</i>
<i>ch</i>	–	<i>c</i>
<i>ph</i>	–	<i>f</i>
<i>th</i>	–	<i>t</i>
<i>h</i>	–	–

C'est l'italien qui en a le moins.

<i>Portugais</i>	<i>Espagnol</i>	<i>Italien</i>	<i>Français</i>
<i>cínico</i>	<i>cínico</i>	<i>cinico</i>	<i>cynique</i>
<i>cólera</i>	<i>cólera</i>	<i>colera</i>	<i>choléra</i>
<i>coral</i>	<i>coral</i>	<i>corale</i>	<i>choral</i>
<i>crisão</i>	<i>cristiano</i>	<i>cristiano</i>	<i>chrétien</i>
<i>crisântemo</i>	<i>crisantemo</i>	<i>crisantemo</i>	<i>chrysanthème</i>
<i>egípcio</i>	<i>egípcio</i>	<i>egiziano</i>	<i>égyptien</i>

<i>faraõ</i>	<i>faraón</i>	<i>faraone</i>	pharaon
<i>farol</i>	<i>faro</i>	<i>faro</i>	phare
<i>farmácia</i>	<i>farmacia</i>	<i>farmacia</i>	pharmacie
<i>foca</i>	<i>foca</i>	<i>foca</i>	phoque
<i>fósforo</i>	<i>fósforo</i>	<i>fosforo</i>	phosphore
<i>fotógrafo</i>	<i>fotógrafo</i>	<i>fotografo</i>	photographe
<i>frase</i>	<i>frase</i>	<i>frase</i>	phrase
<i>hino</i>	<i>himno</i>	<i>inno</i>	hymne
<i>hipnose</i>	<i>hipnosis</i>	<i>ipnosi</i>	hypnose
<i>hipótese</i>	<i>hipótesis</i>	<i>ipotesi</i>	hypothèse
<i>psicólogo</i>	<i>sicólogo</i>	<i>psicologo</i>	psychologue
<i>tísica</i>	<i>tisis</i>	<i>tisi</i>	phtisie
<i>Reno</i>	<i>Rin</i>	<i>Reno</i>	Rhin
<i>rum</i>	<i>ron</i>	<i>rum</i>	rhum
<i>teatro</i>	<i>teatro</i>	<i>teatro</i>	théâtre
<i>tireóide</i>	<i>tiroides</i>	<i>tiroide</i>	thyroïde
<i>tema</i>	<i>tema</i>	<i>tema</i>	thème
<i>torácico</i>	<i>torácico</i>	<i>toracico</i>	thoracique
<i>tuia</i>		<i>tuia</i>	thuya

Les dictionnaires de l'Académie en ont supprimé une partie au cours des siècles (tout en rajoutant parfois quelques-unes).

Voici les avatars de *phiole*, *nénufar* et compagnie, d'après N. Catach :

<i>phiole</i>	devient	<i>fiolle</i>	en 1762
<i>thrône</i>	devient	<i>trône</i>	en 1762
<i>phantosme</i>	devient	<i>fantôme</i>	en 1762
<i>phrénésie</i>	devient	<i>frénésie</i>	en 1878
<i>phlegme</i>	devient	<i>flegme</i>	en 1935
<i>far</i>	devient	<i>phare</i>	en 1694
<i>nénufar</i>	devient	<i>nénuphar</i>	en 1935

Les Académiciens se sont réservé le droit d'établir une différence entre le trivial *filtre* à café et le plus noble *philtre* d'amour.

L'orthographe française montre une grande fidélité à l'histoire des formes, y compris à celles qui viennent d'emprunts à d'autres langues, alors que d'autres langues romanes adaptent la graphie pour rester proches de la prononciation :

Le français écrit *le leader, les leaders*

L'espagnol écrit *el lider, los líderes*

Le français écrit *une datcha*

L'italien écrit *una dacia*

La gestion des homonymes

L'orthographe du français distingue, on le sait, entre de nombreux homonymes, surtout parmi les monosyllabes :

<i>ceint</i>	<i>cinq</i>	<i>sain</i>	<i>saint</i>	<i>sein</i>	<i>seing</i>
<i>ver</i>	<i>vers</i>	<i>vert</i>	<i>verre</i>	<i>vair</i>	
<i>sot</i>	<i>seau</i>	<i>saut</i>	<i>sceau</i>		
<i>vos</i>	<i>vaut</i>	<i>veau</i>			
<i>sel</i>	<i>selle</i>	<i>celle</i>			

Les défenseurs de l'orthographe estiment que cette différenciation des homonymes joue un rôle fondamental. L'orthographe, en préservant des différences formelles effacées de la prononciation, maintient des différences de sens fondamentales et, à ce titre, elle est la gardienne des significations menacées. Même si certaines de ces distinctions ont été « inventées » comme le montrent les « doubles » *dessin/dessein* ou encore *conter/compter*.

De l'homonyme à l'holorime

Robert Desnos

Notre paire quiète, ô yeux !
 que votre « non ! » soit sang (t'y fier ?)
 que votre araignée rie,
 que votre vol honteux soit fête (au fait)
 sur la terre (commotion !).
 Donnez-nous, aux joues réduites,

notre pain quotidien.
 Part, donnez-nous, de nos œufs foncés
 comme nous part donnons
 à ceux qui nous ont offensés.
 Nounou laissez-nous succomber à la tentation
 et d'aile ivrez-nous du mal.
 (1930. *Corps et biens*. Paris : Gallimard.)

Les manuels spécialisés contiennent de longues listes d'homonymes, mêlant des mots fréquemment employés et d'autres peu usités comme *abbé / abée*, *accord / accore*, pour faire ressortir le rôle précieux de ce conservatoire orthographique.

Homonymes classiques

D'après Bled et Bescherelle

Les manuels d'orthographe ne manquent pas de mettre en évidence ces difficultés, qui touchent aujourd'hui tous les usagers de la langue.

La fameuse « dictée » de Bernard Pivot y trouve ses fondements.

Acquis : de la famille d'*acquisition*. On dit avoir de l'*acquis*.

Acquit : de la famille de *quittance*, *acquitter*. On dit donner un *acquit*, par *acquit de conscience*.

Fond : la partie la plus profonde. *Le fond de la forêt*, *le fond du cœur*.

Fonds : sol d'un champ, capital par opposition au revenu. *Être en fonds*, *un fonds de commerce*. *Dissiper le fonds et le revenu*.

Fonts : bassin qui contient l'eau de baptême : *les fonts baptismaux*.

Lac : étendue d'eau. *Tomber dans le lac*.

Lacs : piège, embarras. *Tomber dans le lacs*.

Subit : qui survient tout à coup. *Un orage subit*.

Subi : que l'on subit. *Un malheur subi avec courage*.

Bâiller : expirer en ouvrant convulsivement la bouche : *je bâille*.

Être entrouvert : *la porte bâille*.

Bayer : tenir la bouche ouverte en regardant quelque chose. *Bayer aux cornilles*.

Appâts : nourriture pour attraper les poissons.

Appas : éléments de séduction des dames. *Elle croyait ses appas irrésistibles*.

Cuisseau : pour les animaux domestiques. *Un cuisseau de veau*.

Cuissot : pour le gibier. *Un cuissot de chevreuil*.

Détoner : faire un grand bruit.

Détonner : ne pas être dans le ton.

Mnémotechnies

Les pièges de l'orthographe ont donné lieu à un large folklore scolaire, constitué de « trucs » pour faciliter la mémorisation.

i / î L'accent de *cime* tombe dans l'*abîme*.

ê / é Le *pêcheur* met son chapeau pour *pêcher* les poissons. Le *pêcheur* fait ses *péchés* sans chapeau.

bb Seuls les abbés et les abbesses dans leurs abbayes ont de beaux bébés (*bb*).

pp Les verbes en *ap-* sont tous des pépés (*pp*), sauf *apercevoir*, *apeurer*, *aplatir*, *apitoyer*, *apaiser*, *apercevoir*.

nn Dans un colonel de l'armée coloniale, il n'y a qu'une seule haine (*n*).

rr *Mourir* : un seul *r* car on ne meurt qu'une fois, mais on se *nourrit* plusieurs fois.

Tous les mots de la famille de *charrette* ont deux *rr*, sauf *chariot*.

eus Les mots en *eu* prennent un *x* au pluriel, sauf les *pneus* des *landaus bleus* des bébés.

ute Tous les mots en *-ute* s'écrivent avec un seul *t*, sauf la *lutte* dans la *hutte* sur la *butte*.

al Sur 3 pieds on fait le *mal* ;
Sur 4 on prend un air *mâle* ;
Et sur 5, on fait sa *malle*.

Il faut 3 pieds pour le *bal* ;
4 pour aller à *Bâle* ;
5 pour jouer à la *balle*.

oq Sur 3 pieds, le chant du *coq* ;
4, nous brûlons du *coke* ;
Et 5 pieds, œuf à la *coque*.

er Sur 3 pieds, la vaste *mer* ;
Sur 4, ma bonne *mère* ;
Et sur 5, M. le *maire*.

fois, foie, foi

Il était une fois, dans la ville de Foix, un marchand de foie qui disait « Ma foi... ».

Le système français permet de créer des différences même en dehors de toute justification historique, comme par exemple, avec un minimum de matière sonore, pour les interjections *Ha!/Ah!*, *Oh!/Ho!*

Les étymologies populaires

Ces différences homonymiques provoquent quantité d'erreurs. Certaines « étymologies populaires » ont été légitimées par l'histoire, et sont aujourd'hui acceptées sans encombre, quelle qu'en soit l'absurdité :

la pantoufle de verre de Cendrillon (qui était en fourrure de *vair*)

tomber dans les pommes (on tombe dans les *pasmies* de la *pâmoison*)

fier comme un pou (qui devrait être un *poul*, c'est-à-dire un jeune coq)

un coup de pouce (qui devrait être un coup de *pousse*)

D'autres cas, qui procèdent du même mécanisme, sont considérés comme des fautes.

Fautes	Formes correctes
<i>de plein pied</i>	<i>de plain-pied</i>
<i>du riz de veau</i>	<i>du ris de veau</i>
<i>au banc de la société</i>	<i>au ban de la société</i>
<i>tenir sur le champ</i>	<i>tenir sur le chant</i>
<i>de noirs dessins</i>	<i>de noirs desseins</i>
<i>le repère de brigands</i>	<i>le repaire de brigands</i>
<i>les chaos de la route</i>	<i>les cahots de la route</i>
<i>être sensé le faire</i>	<i>être censé le faire</i>

Les journaux contiennent suffisamment de fautes de ce genre pour que *Le Canard enchaîné* puisse en tenir une rubrique hebdomadaire :

La victime a été retrouvée morte, un couteau planté dans le coup

L'assassinat raisonne comme un avertissement

Une satire sociale et politique

Les sceaux d'eau chaude

Marcher avec une cane

Le lourd allaitement des machines

Une glace sans teint

Convaincre quelques septiques

Les statuts de la Vierge Marie

Les *fausses coupes* peuvent aussi contribuer à l'homonymie. Il suffit de comprendre l'adjectif *abrupt* comme un ensemble formé de *à* et d'un nom, pour le décomposer en une suite *à brutes* : le sentier *abrupt* devient ainsi le sentier *à brutes*. Les fautes d'orthographe de ce genre fournissent des « perles » réunies souvent en recueils.

Marche à ne pas suivre

Dans « *Le Monde* » (19/12) :
« *Vingt minutes plus tard, les croyants ressortent en petits groupes, certains finissant de laisser leurs souliers dans la rue.* »

Lacer des souliers fatigués aurait atténué leur coup de pompes, non ?

Des bouchés pour l'emploi

Placard dans les petites annonces, « *Ouest France* » (17/12) :

« *Urgent
Super marché Dinan
recrute
Bouché qualifié
connaissant vente traditionnelle.* »

Complètement boucher, ça peut faire l'affaire ?

Maison mère de Dieu

Dans « *Nice-Matin* » (13/8) :
« *A l'issue de la messe, les habitants ont porté les statuts de la Vierge Marie.* »

Statues de société anonyme
acculée conception ?

Information contre X

Du « *Dauphiné libéré* » (14/12) :

« *A chaque hameau sa chapelle. – Héritages d'un pieu passé, ces lieux de cultes...* »

Dans son évocation du pieu passé, notre confrère – pas fait l'X culpa – s'est planté.

Suie, son cours

Dans « *Le Var-Nice-Matin* » (12/8) :

« *L'origine du sinistre pourrait être due à un cours circuit.* »

Les pompiers ont été pris de court, mais le feu, ils ont quand même pu le circoncrire, cuit.

« À travers la presse déchaînée »

Extraits de la rubrique du *Canard enchaîné*

L'orthographe lexicale crée ainsi une particularisation visuelle des mots qui en assure le succès. C'est « l'âme du mot », qui résiste à toutes les tentatives de réforme.

L'orthographe grammaticale

Elle est fondée sur deux notions, la *variabilité* et l'*accord*.

La notion de variabilité

Elle sert de base à une distinction présentée dans tous les manuels comme fondamentale. Elle distingue, d'une part, ce qu'on appelle les catégories *invariables*, prépositions, conjonctions, adverbes, qui n'ont pas d'orthographe grammaticale, et, d'autre part, les catégories *variables*, noms, déterminants, pronoms, adjectifs, verbes, qui en ont une.

Les noms, déterminants, adjectifs et pronoms ont des marques orthographiques de nombre et de genre souvent sans correspondants dans la langue parlée. De même, les verbes ont des marques orthographiques de personne et de temps qui, pour une bonne part, ne s'entendent pas dans la prononciation. Les fautes contre l'orthographe grammaticale sont donc très nombreuses.

L'accord

La frontière entre mots « variables » et « invariables » n'est pas aussi étanche qu'on le dit. En effet, les catégories ne coïncident pas toujours avec les fonctions : un adjectif peut fonctionner comme adverbe, dans *parler haut*, *crier fort*, et il est en ce cas non variable. Un certain nombre de sous-systèmes traitent ces décalages, ce qui rend l'exposé des règles grammaticales de l'orthographe assez complexe.

- Adjectifs employés tantôt comme adjectifs qui s'accordent, tantôt comme adverbes qui ne s'accordent pas :

aller nu-tête, aller tête nue

deux demi-douzaines, deux heures et demie

- Participes fonctionnant tantôt comme épithètes accordées, tantôt comme prépositions non variables :

Les détails vus à la loupe – Vu les circonstances...

- Désignation de couleurs interprétées tantôt comme des adjectifs épithètes qui s'accordent en genre et nombre, tantôt comme la transposition d'une tournure prépositionnelle non variable :

des robes bleues – des robes bleu clair (= d'un bleu clair)

des robes paille (= de la couleur de la paille)

- Noms propres de personnes interprétés tantôt comme des désignations non pluralisables :

les Bonaparte, les Dupont

tantôt comme des sortes de noms communs variables :

des Césars, les Bourbons

- Noms empruntés à d'autres langues et considérés, selon les cas, comme suffisamment ou insuffisamment « francisés » pour prendre une marque de pluriel française :

des agendas, des spaghettis, des médias

Accords sujet-verbe avec quantifieurs et collectifs

Le sens est pluriel, mais le verbe peut être au singulier ou au pluriel !

1. *Assez de malheureux ici-bas vous implorent* (Lamartine)
2. *Beaucoup de cierges valait mieux* (Flaubert)
3. *Tant d'émotions avait aggravé le tic de la tante* (Yourcenar)
4. *Trop de cuisiniers gâte la sauce* (proverbe)
5. *Une dizaine de voix répondirent* (Fournier)
6. *Une douzaine d'exemplaires vous coûtera quinze francs*
7. *Une multitude de sauterelles a infesté ces campagnes* (Littré)
8. *Une multitude d'oiseaux se mirent à chanter* (Sarre)
9. *L'astronomie est une des sciences qui coûtent le plus cher* (Poincaré)
10. *Il répondit à l'un des consuls qui l'interrogeait* (Larbaud)
11. *On n'étaient pas les plus forts* (Zola)
12. *On est fatigués* (Colette)

(et ce, malgré une longue opposition de l'Académie), mais :

des addenda

Ces sous-systèmes entraînent nécessairement des incohérences.

L'exemple le plus célèbre en est l'orthographe contradictoire de *tout*, adverbe traité comme invariable au masculin :

Ils sont tout tristes

mais qui devient variable au féminin :

Elles sont toutes tristes

Pour les catégories *variables*, deux phénomènes entrent en jeu : variation du radical et adjonction de marques morphologiques.

Variation du radical

Dans la mesure où le système général le permet, les mots graphiques variables tendent à conserver un radical stable, même lorsque ce radical a plusieurs prononciations. Les verbes *convaincre*, *défendre*, *rompre*, *battre* ont un radical terminé par une consonne :

convainc-, *défen-*, *romp-*, *bat-*

Aux trois premières personnes du singulier de l'indicatif, on ne prononce pas cette consonne finale ; mais elle s'écrit, en tant que consonne muette :

je convain(c)-s, je défen(d)-s, je rom(p)-s, je ba(t)-s

L'écriture de la consonne finale muette permet de donner une représentation graphique unifiée pour ces radicaux qui présentent une variation de forme dans la prononciation. Là aussi l'orthographe a pour fonction d'unifier les paradigmes.

Mais il n'est pas possible de le faire systématiquement pour toutes les consonnes finales de radical, qui ne peuvent pas être toutes traitées comme des consonnes muettes. On ne peut garder ni *m* ni *v* comme consonnes muettes :

*je *dorms, je *servs*

et on ne le fait plus pour la plus grande partie des *t*. On n'écrit plus :

*je *sorts, je *sents*

Une partie des adjectifs conservent au masculin la consonne du radical, même lorsqu'elle n'est pas prononcée :

lour-d, gro-s, peti-t

et c'est ce que font aussi les noms comme *œuf* et *bœuf*, dont la consonne finale est muette au pluriel :

les bœu-f-s, les œu-f-s

Mais là non plus le procédé n'est pas systématique puisque des adjectifs comme *favori* n'ont pas de consonne muette pour annoncer le féminin *favorite*.

L'importance des catégories grammaticales

Les différentes catégories grammaticales ont chacune des particularités orthographiques.

Les marques morphologiques propres aux verbes forment un sous-système particulier de correspondances entre graphies et prononciations :

- Seuls les verbes ont des finales *-ent* muettes, comme dans *chantent, plient*, alors que cette même finale vaut [ã] dans les noms, comme *dent, client*.
- Seuls les verbes ont des finales *-ier* qui se lisent toujours [je], comme dans *se confier*, alors que cette même finale peut se lire [jer] dans les noms et les adjectifs comme *fier*.
- Seuls les verbes ont des suites *-tions* qui se lisent [tjõ] comme dans *nous notions* et non [sjõ] comme dans *les notions*.
- La suite *est* ne se lit [ɛ] que pour le verbe *être*, et la suite *eu* ne se lit [y] que pour le verbe *avoir*. Ailleurs, *est* vaut [ɛst], (*à l'est*) et *eu* vaut [ø] (*un peu*).

Quantité de jeux orthographiques sont nés de ces disparités.

L'orthographe des verbes implique des prononciations particulières, dont le caractère artificiel fait problème pour tous les locuteurs.

- Prononciation de *-y + ions, y + iez, i + ions, i + iez* :
nous fuyions, vous fuyiez
il faut que nous riions, que vous riiez

Homographes non homophones : Les poules du couvent couvent

-ent

Les poules du couvent couvent
 Les gestes de ce violent violent les accords
 Les droits du résident résident là
 Ceux du précédent le précédent
 Ils équivalent à cet équivalent
 Les amis de cet homme influent influent sur les événements
 Les clients plient leurs pliants et délient leurs liens
 Ils affluent vers l'affluent
 Ils scient à bon escient

-ions

Nous notions les notions
 Nous acceptions les acceptions
 Nous dictions les dictions
 Nous éditions des éditions
 Nous désertions sans désertions
 Nous inspections les inspections
 Nous dilations sans dilations
 Il faut que nous attentions à leurs attentions
 Nous injections ce produit en plusieurs injections
 Nous relations nos relations
 Nous exécutions quelques exécutions

-er

Le reporter doit reporter ses notes
 Il est fier de s'y fier
 Aimer le goût amer
 Relever le revolver
 Chercher est cher

- Prononciation de *-r + r-* dans les futurs et conditionnels :
il courra, je courrais
il mourra, j'en mourrais
- Prononciation distincte des finales de première personne *-ai* et *-ais*, que très peu de locuteurs parviennent à réaliser :
je chantai, je chantais
je chanterai, je chanterais

La complémentarité entre marques morphologiques

Les pluriels des noms et des adjectifs se marquent par deux consonnes complémentaires, *-s* et *-x*, qui ne peuvent cumuler, *x* s'adjoignant aux mots terminés par *u*, selon des règles assez complexes.

La finale *-ux* caractérise davantage les mots qui sont « bien du terroir », comme les fameux sept pluriels en *-oux* :

bijoux, cailloux, choux, genoux, hiboux, joujoux, poux

qui diffèrent des autres en *-ous*, comme :

les fous, les verrous, les clous, etc.

Écrire l'équivalent verlan de *pourris* avec une finale en *x* – *les ripoux* – est visuellement plus satisfaisant qu'écrire *les ripous*.

La marque de la troisième personne du singulier des verbes se manifeste de trois façons :

- par un *t* : *il vient, il part, il rit* ;
- par la consonne du radical si elle peut se maintenir : *il vainc, il prend* ;
- par une voyelle : *il chante, il va, il a, il chanta, il partira*.

Le *t* est la marque la plus générale. Elle s'applique à tous les verbes (à l'exception des formes terminées par *d* comme *prend-il*) dans les cas de post-position du pronom sujet :

*vient-il, vainc-t-il, chante-t-il, va-t-il,
a-t-il, chanta-t-il, chantera-t-il*

La marque de la deuxième personne est *s*, avec la variante *u + x* :

*tu chantes, chantas, chantais, chanteras, chanterais
tu peux, puisses, pus, pouvais, pourras, pourrais*

Il est remarquable qu'on ne doit pas l'écrire pour l'impératif *va*, ni pour les verbes terminés par *e* :

chante, couvre, veille, sache, aie

mais qu'on est obligé de l'écrire lorsque l'impératif est accompagné des pronoms *en* et *y* qui provoquent une liaison :

chantes-en, chantes-y, vas-y

Les accords avec le verbe

On ne retracera pas ici les difficultés des accords entre le sujet et le verbe ; tous les manuels scolaires traitent fort bien cette question. Mais il peut être utile de revenir sur la fameuse question de l'accord du participe passé avec le complément d'objet direct.

Un débat de grammaire séculaire : l'accord du participe passé conjugué avec *avoir*

Depuis le 16^e siècle, les grammairiens discutent passionnément de ce point, et les professeurs corrigent l'accord dans les devoirs. Rien n'y fait. Mais d'où vient cette règle d'accord, et d'où vient qu'elle est inapplicable ?

En ancien français, l'accord se faisait non pas systématiquement, mais fréquemment, même lorsque l'objet suivait le verbe, comme dans ces deux extraits de la *Quête du saint Graal* (13^e siècle) :

Nos avons hui veues merveilles (« Nous avons aujourd'hui vu des choses étonnantes »)

Li uns a besié l'autre et a fete si grant feste que greignor ne porroie conter (« L'un a embrassé l'autre et a manifesté une si grande joie que je ne pourrais en raconter une plus extrême »)

Lorsqu'on a commencé à écrire des grammaires du français, cette hésitation a embarrassé les grammairiens. Le poète Clément Marot a proposé, dans un poème, d'imiter ce qui se faisait, lui semblait-il, en italien.

Vaugelas, grammairien du 17^e siècle, proposait de suivre cette règle, et en énumérait une dizaine de cas possibles.

Clément Marot
au 16^e siècle écrit
(*Épître à ses
disciples*, III) :

Accorder le participe passé ? L'exemple de l'italien

« Nostre langue a ceste façon <particularité>
Que le terme qui va devant
Voluntiers regist <gouverne> le suyvant...
La chanson fut bien ordonnée
qui dit : *m'amour vous ay donnée...*
Il fault dire en termes parfaictz :
Dieu en ce monde nous a faictz ;
Fault dire en parolles parfaites :
Dieu en ce monde les a faictes ;
Et ne fault point dire en effect :
Dieu en ce monde les a faict...
L'italien dont la faconde <langue>

Vaugelas, *Remarques sur la langue française*, 1647

Passes les vulgaires <langues parlées> du monde
Son langage a ainsi basté
En disant : *Dio noi a fatti.* »

« En toute la Grammaire françoise, il n'y a rien de plus important, ny de plus ignoré. Je dis, de *plus important*, à cause du fréquent usage des participes dans les prétérits, et de *plus ignoré*, parce qu'une infinité de gens y manquent. »

Où en sommes-nous aujourd'hui ? On peut distinguer trois grands facteurs :

1. Il faut que le complément soit un « vrai complément d'objet », non prépositionnel. Sont donc exclus les verbes comme :

nuire, succéder, suffire à quelqu'un

de sorte qu'on n'accordera pas à la forme réfléchie :

ils se sont nuï, succédé, suffi

Mais, comme « on s'arroe des droits », on fera l'accord dans :

les droits qu'ils se sont arrogés

On écarte les compléments qui évoquent la quantification : mesure, poids, prix, durée temporelle, de sorte qu'on n'accordera pas pour les verbes *mesurer, coûter, peser, valoir, durer, régner, vivre, marcher* :

les sommes qu'elle a coûté, les mois qu'elle a vécu

On écarte aussi les séquences des verbes impersonnels (compléments suspects !) :

les soins qu'il a fallu, ceux qu'il y a eu

2. Il faut que le complément soit placé *avant* le participe, ce qui se produit dans trois cas :

- avec les interrogatifs : *quelles scènes a-t-elle vues ?*
- avec les relatives : *les scènes qu'elle a vues*
- avec les pronoms compléments antéposés : *elle les a vues.*

Mais le pronom *en* fait exception ; il n'entraîne pas l'accord :

Les images de cette sorte, on nous en a tant montré

Le cas des compléments nominaux antéposés n'est pas prévu par la règle. Il semble plausible de ne pas accorder le participe dans :

de belles cerises, elle avait acheté

3. Il faut que ce « vrai complément » soit bien le complément du verbe au participe et non le complément d'un autre verbe. On n'accorde pas quand le complément se rapporte à un infinitif qui suit :

les airs que j'ai entendu jouer (on joue les airs)

la rançon qu'il a eu à payer (il paie la rançon)

alors qu'on accorde :

les violonistes que j'ai entendus jouer (en entend les violonistes)

On n'accorde jamais avec le verbe *faire* suivi d'un infinitif :

je les ai fait chercher – elles se sont fait entendre

On n'accorde pas quand le participe sous-entend une construction en *que* + verbe :

elle est moins difficile que je ne l'ai cru (qu'elle était)

ce qui se produit avec les verbes :

cru, dit, dû, pensé, permis, prévu, pu, voulu.



(Paris, BNF)

Portrait de Vaugelas (1585-1650)

Cet accord forme le chapitre le plus célèbre de l'orthographe grammaticale française. Les règles en sont complexes et font peu appel à l'intuition. On a pu dire que l'ensemble de la grammaire scolaire avait été construite pour tenter de fournir une justification rationnelle à ces accords et en particulier pour donner une définition satisfaisante du « complément » qui provoquerait ceux-ci.

L'enseignement de l'orthographe

La connaissance de l'orthographe a pris sa valeur moderne au 19^e siècle. C'est ce qu'explique André Chervel dans son ouvrage sur La Culture scolaire (1998) :

À partir du moment où l'enseignement de l'orthographe est devenu une obligation pour le système scolaire français, aussi bien secondaire que primaire, c'est le statut de l'orthographe dans l'opinion publique et dans la culture française qui se transforme. Avant le 19^e siècle, la connaissance de l'orthographe française était la spécialité de quelques corps de métiers, les imprimeurs et les correcteurs d'imprimerie, les secrétaires, les écrivains publics, qui rédigeaient sur les places publiques la correspondance des gens du peuple. Même les maîtres d'école, on l'a vu, l'ignorent. On a noté depuis longtemps que les plus grands écrivains, M^{me} de Sévigné, Montesquieu, Voltaire, auraient échoué aux examens du certificat d'études primaires. C'est que l'orthographe ne fait pas partie de la culture. La culture, c'est le latin, le théâtre, l'opéra, l'histoire, la poésie, la philosophie, les sciences, ce sont les grands écrivains classiques, les arts, la musique. Les choses changent, sur ce point, au cours du 19^e siècle. L'effort considérable réalisé par les instituteurs, puis l'enseignement orthographique qui est donné dans les écoles et dans les petits établissements de niveau secondaire produisent un effet puissant sur l'ensemble du système éducatif. Peu à peu, l'acquisition de l'orthographe devient une exigence pour tous les établissements scolaires, y compris les lycées traditionnellement voués aux études classiques. Les difficiles règles d'accord du participe passé détrônent dans l'imaginaire des élèves et des anciens élèves les difficultés plus anciennes liées à l'apprentissage du latin, comme la règle du « *que* retranché », ou l'ablatif absolu. Une célèbre comédie de Labiche met en scène un commerçant qui, parce qu'il ne maîtrise pas les règles d'accord du participe passé, tente d'empêcher le mariage de sa fille, car elle lui est indispensable pour écrire ses lettres sans commettre de fautes. À partir de la seconde moitié du 19^e siècle, l'ignorance de l'orthographe classe un individu dans la catégorie des personnes incultes. Et les débats sur la réforme de l'orthographe qui ont eu lieu en 1990 ont montré que la majorité des Français considèrent aujourd'hui l'orthographe comme partie intégrante de la culture française.

(Paris : Belin, p. 187-188.)

L'enseignement primaire, chargé d'enseigner ces règles, y a pendant longtemps consacré une grande partie du temps scolaire.

Réformer l'orthographe : un débat séculaire

Face à cet engouement, où en sont les projets de réforme de l'orthographe ? Ils ressortent régulièrement, comme autant de serpents de mer.

Au 16^e siècle, déjà, lors des affrontements entre « simplificateurs » et « conservateurs », c'était presque toujours les conservateurs qui gagnaient. Ronsard, qui avait failli adopter l'orthographe simplifiée de Louis Meigret, « homme de sain et parfait jugement », y avait renoncé, pour suivre « l'opiniâtre avis des plus célèbres ignorans de nostre tens » (d'après Cerquilini, 1995, p. 55).

À la fin du 17^e siècle, l'Académie française estime que seule l'ancienne « manière d'écrire » garantit une bonne connaissance de la langue : « La Compagnie et d'aduis qu'il faut suiure l'ancienne maniere d'écrire qui distingue les gents de lettres et qui ont estudié la langue d'avec les ignorants. »

La dernière réforme en date, au 20^e siècle, proposait une liste d'une vingtaine de pages de « rectifications de l'orthographe », publiées le 6 décembre 1990 dans le *Journal officiel de la République française*.

« Introduction » du Rapport du Conseil supérieur de la langue française

(*Journal officiel* du 6 décembre 1990)

Dans son discours du 24 octobre 1989, le Premier ministre a proposé à la réflexion du Conseil supérieur cinq points précis concernant l'orthographe :

- le trait d'union ;
- le pluriel des mots composés ;
- l'accent circonflexe ;
- le participe passé des verbes pronominaux ;
- diverses anomalies.

C'est sur ces cinq points que portent les présentes propositions. Elles ne visent pas seulement l'orthographe du vocabulaire existant, mais aussi et surtout celle du vocabulaire à naître, en particulier dans les sciences et les techniques.

Présentées par le Conseil supérieur de la langue française, ces rectifications ont reçu un avis favorable de l'Académie française à l'una-

nimité, ainsi que l'accord du Conseil de la langue française du Québec et celui du Conseil de la langue de la Communauté française de Belgique.

Ces rectifications sont modérées dans leur teneur et dans leur étendue.

En résumé :

- **Le trait d'union** : un certain nombre de mots remplaceront le trait d'union par la soudure (exemple : *portemonnaie* comme *portefeuille*).

- **Le pluriel des mots composés** : les mots composés du type *pèse-lettre* suivront au pluriel la règle des mots simples (des *pèse-lettres*).

- **L'accent circonflexe** : il ne sera plus obligatoire sur les lettres *i* et *u*, sauf dans les terminaisons verbales et dans quelques mots (exemples : *qu'il fût*, *mûr*).

- **Le participe passé** : il sera invariable dans le cas de *laisser* suivi d'un infinitif (exemple : *elle s'est laissé mourir*).

- **Les anomalies** :

- *Mots empruntés* : Pour l'accentuation et le pluriel, les mots empruntés suivront les règles des mots français (exemple : un *imprésario*, des *imprésarios*).

- *Séries désaccordées* : Des graphies seront rendues conformes aux règles de l'écriture du français (exemple : *douçâtre*), ou à la cohérence d'une série précise (exemples : *boursouffler* comme *souffler*, *charriot* comme *charrette*).

Ces propositions sont présentées sous forme, d'une part, de règles d'application générale et de modifications de graphies particulières, destinées aux usagers et à l'enseignement, et, d'autre part, sous forme de recommandations à l'usage des lexicographes et des créateurs de néologismes.

(D'après M. Arrivé, p. 198 et 209.)

Fondées sur le souci de simplifier l'orthographe, ces propositions, comme les précédentes, créaient à la fois des simplifications et des exceptions aux simplifications.

Par exemple, on proposait d'attacher au radical des noms composés des préfixes comme *extra* ou *auto*, en écrivant : *des autovac-cins*, *un lien extraconjugal*, sans mettre de trait d'union. Mais on faisait une exception pour *extra-utérin*, de peur que la rencontre entre *a* et *u* ne crée un groupement inopportun : *extrautérin*.

On supprimait les accents circonflexes sur les *i* et les *u*, à l'exception des cas où l'accent distinguait des homonymes : *jeûne*, *mûr*, *sûr*.

Dételle ou détèle ? Époussette ou époussète ?*Les avatars d'une réforme*

Deux graphies sont possibles : double consonne ou accent et consonne simple.

	-elle	-èle
Noms	<i>échelle</i> <i>ficelle</i>	<i>modèle</i>
Adjectifs	<i>nouvelle</i>	<i>fidèle</i>
Verbes	<i>appelle</i> <i>attelle</i>	<i>cèle</i> <i>ficèle</i>

Elles posent d'autant plus de problèmes que les règles divergent pour les noms et les verbes (*la ficelle, je ficèle*). On rencontre la même situation avec -ette et -ète :

	-ette	-ète
Noms	<i>brouette</i> <i>dette</i> <i>houlette</i>	<i>comète</i> <i>planète</i> <i>arbalète</i>
Adjectifs	<i>fluette</i> <i>muette</i>	<i>complète</i> <i>concrète</i>
Verbes	<i>empaquette</i> <i>feuillette</i>	<i>achète</i> <i>brevète</i>

1975 – « L'Académie a décidé en 1975 d'adopter les terminaisons en -èle et en -ète pour tous les verbes en -eler et en -eter. Comme il n'est pas certain que, dans la prochaine édition, elle appliquera cette mesure aux verbes très courants, *appeler*, etc. [...] la sagesse conseille de ne pas encore leur appliquer la réforme » (Grevisse-Goosse, 1986, p. 1199).

1990 – « L'emploi du e accent grave pour noter le son "e ouvert" dans les verbes en -eler et -eter est étendu à tous les verbes de ce type. On ne fait exception que pour *appeler* et *jeter* (et les verbes de la famille), dont les formes sont les mieux stabilisées dans l'usage » (*Journal officiel*, 6 décembre 1990, *Rectifications*, Règle 5).

1997 – Bescherelle, *L'Orthographe pour tous*. Bref paragraphe sur les *Tolérances orthographiques* : « On peut désormais conjuguer sur le modèle de *peler* et *acheter* tous les verbes en -eler et -eter. » Long développement sur les règles classiques.

On écrivait par *-èle* et *-ète* toutes les finales de verbes, sauf pour les verbes auxquels nous sommes trop habitués, comme *je jette* et *j'appelle*.

Quelques institutions et éditeurs se sont engagés à respecter ces « rectifications », mais le mouvement semble minoritaire. Ce ne serait pas la première fois qu'une réforme serait oubliée dans les tiroirs de l'administration...

POUR EN SAVOIR PLUS...

... sur les systèmes d'écriture

- BONFANTE, Larissa, J. CHADWICK, B. F. COOK, W. V. DAVIES, J. F. HEALEY, J. T. HOOKER et C. B. F. WALKER. 1994. *La Naissance des écritures. Du cunéiforme à l'alphabet*. Paris : Éditions du Seuil.
- COHEN, Marcel. 1953. *L'Écriture*. Paris : Éditions Sociales.
- DESBORDES, Françoise. 1990. *Idées romaines sur l'écriture*. Paris : Puf.
- GOODY, Jack. 1979. *La Raison graphique*. Paris : Éditions de Minuit (traduction de *The Domestication of the Savage Mind*. 1977).

... sur l'orthographe française

- ARRIVÉ, Michel. 1993. *Réformer l'orthographe ?* Paris : Puf.
- BADDELEY, Susan. 1993. *L'Orthographe française au temps de la Réforme*. Genève : Droz.
- BESCHERELLE. 1997. *L'Orthographe pour tous : Toutes les règles, les accords, un lexique de 23 000 mots*. Paris : Hatier.
- BLANCHE-BENVENISTE Claire, et A. CHERVEL. 1978 (1^{re} éd. 1969). *L'Orthographe*. Paris : Maspero.
- BLED, E., et O. BLED. *Cours supérieur d'orthographe. Cycle d'observation*. Paris : Hachette.
- BRUNOT, Ferdinand. 1956. *Histoire de la langue française* (t. 1 et 2). Paris : Armand Colin.
- CATACH, Nina. 1982 (1^{re} éd. 1978). *L'Orthographe*. Paris : Puf.
- (sous la dir. de). 1995. *Dictionnaire historique de l'orthographe française*. Paris : Larousse.
- CERQUIGLINI, Bernard. 1995. *L'Accent du souvenir*. Paris : Éditions du Seuil.
- CHERVEL, André. 1977. *Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français... Histoire de la grammaire scolaire*. Paris : Payot. [Rééd. 1981, sous le titre *Histoire de la grammaire scolaire*, Petite Bibliothèque Payot.]
- 1998. *La Culture scolaire. Une approche historique*. Paris : Belin, coll. « Histoire de l'éducation ».

- CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE. « Rapport sur les rectifications de l'orthographe ». *Journal officiel de la République française*, 6 décembre 1990, n° 100 (« Documents officiels »).
- GAK, Victor G. 1976 (éd. russe en 1956). *L'Orthographe du français : Essai de description théorique et pratique*. Paris : Selaf.
- GREVISSE, Maurice. 1986 (12^e éd., revue et refondue par M. GOOSSE). *Le Bon Usage. Grammaire française*. Louvain : Duculot.
- Mots, n° 28. Septembre 1992. « Orthographe et société ».

Le lexique

Jean-Paul Colin

Le mot

Qu'est-ce qu'un mot ? Curieuse question, pensera-t-on tout d'abord : seul un intellectuel peut s'interroger sur une telle évidence ! Voire... Les choses sont-elles vraiment si simples que cela ? Dès la langue commune, on s'aperçoit que les emplois de *mot* impliquent des signifiés très hétéroclites... Qu'y a-t-il de commun entre *employer le mot propre* ou *un mot pour un autre*, *avoir le dernier mot*, *le mot de la fin*, *écrire un mot à quelqu'un* ou *recevoir un mot de ses parents*, *j'aurais deux mots à vous dire*, *ne souffler mot*, etc. ? Étonnantes variations et prodigieuse souplesse de cette « notion » qui s'étend de quelques lettres ou quelques sons à une courte lettre, un billet, en passant par la phrase ! Essayons d'y voir clair.

Difficultés de définition

Un mot, lit-on parfois, c'est *une suite de caractères qui figure entre deux blancs*. Soit ! encore que cette définition un peu courte ne concerne que le « mot » écrit, ou graphique. Si l'espace blanc, sur le papier, est assimilé à une pause dans le code oral, que fera-t-on d'unités telles que *chef d'orchestre*, *carte à puce*, *du vague à l'âme*, *au fur et à mesure*, *revenu minimum d'insertion (RMI)* ou *Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA)*, qui se prononcent chacune d'un trait, en une seule émission de voix : dira-t-on qu'elles correspondent à plusieurs mots graphiques et à un seul mot parlé ? La pause est indiquée dans le code graphique par divers indices, qui ne se réduisent pas au blanc.

Le *trait d'union* ne suffit pas à souder graphiquement deux unités pour n'en faire plus qu'une. Beaucoup d'usagers écrivent *compte-rendu* avec le trait d'union, alors que les dictionnaires laissent généralement un blanc entre les deux composants : s'agit-il d'un mot dans le premier cas et de deux dans l'autre ? Inversement, l'adverbe *quelquefois* (soudé depuis 1539...) est fréquemment scindé en deux, conformément du reste à l'étymologie – et à l'orthographe du 15^e siècle ! – et écrit par beaucoup, « fautivement », *quelque(s) fois*. N'est-ce pas la preuve que ce mot complexe est en fait perçu plutôt comme... deux mots, exactement comme le tour (populaire) *des fois* (alors que cela ne se constate jamais pour *parfois*) ?

Mot écrit/mot parlé

D'autre part, le mot écrit et le mot parlé ne coïncident nullement : on connaît le cas du *e* dit « muet » à la fin du mot, qui ne représente strictement rien à l'oral, sauf s'il est matériellement indispensable dans le système de prononciation des Français. Par exemple, *table*, pris isolément ou en fin d'énoncé, se prononcera [tabl], tandis que, dans les séquences *table d'hôte*, *table ronde*, etc., le *e* graphique ne sera pas muet, mais se transcrira ainsi : [tablədɔt], [tablərɔd], etc. En revanche, le *e* final de *compte* sera escamoté aussi bien dans le tour *avoir son compte* que dans *un compte juste* [kɔ̃tʒyst], *un compte rond* [kɔ̃trɔ̃], etc.

D'une façon générale, le mot écrit comprend presque toujours plus de lettres (*graphèmes*) que le mot oral correspondant ne comprend de sons réels et pertinents (*phonèmes*) : on dit que le code écrit est *redondant* par rapport au code parlé. Mais si tout le monde sait dire « combien un mot compte de lettres », beaucoup d'usagers butent sur le nombre exact de ses phonèmes :

Mot	Nombre de graphèmes	Nombre de phonèmes
<i>bureautique</i>	11	7 [byrotik]
<i>longtemps</i>	9	4 [lɔ̃tɑ̃]
<i>oiseau</i>	6	4 [wazo]
<i>dent</i>	4	2 [dɑ̃]
<i>général</i>	7	7 [ʒeneral]

Et pourtant, l'usage oral du mot est plus fréquent que son usage écrit, au moins pour les mots usuels du français : il faut nous habituer à admettre la disparité du même vocable dans les deux codes, à considérer le fonctionnement double et parallèle de la langue, dans l'oral et dans l'écrit...

Variations du mot

Un mot, qu'il appartienne au code écrit ou au code parlé, est susceptible de variations nombreuses :

- Soit dans sa partie principale : quand on passe de *école* à *écolier* ou au moins connu *écolage*, « frais de scolarité », employé en Suisse, le sentiment général est que la base commune aux deux mots est la forme radicale *école*, inaltérée ; mais que dire de *scolaire*, où le fragment *scol-* est visiblement l'exact équivalent de *école*, bien que les deux formes soient ici assez différentes ? Dira-t-on qu'il s'agit de deux formes distinctes du même mot en distribution complémentaire (ou *allomorphes*), ou bien de deux mots indépendants l'un de l'autre ? Autres exemples, ceux de *cheval* et *cavalier*, de *eau* et *aquatique*, de *espèce* et *spécial*, etc. La langue française fourmille de ce qu'on appelle des doublets étymologiques qui posent sans cesse le problème de l'unité et de la variabilité du mot.

Il y a également le cas des variations de radical dans les verbes : *vais*, dans *je vais*, *irons* dans *nous irons*, *allais* dans *tu allais*, sont-ils des formes différentes du même verbe *aller*, ou bien autant de mots distincts les uns des autres ? On parle dans ce cas de radicaux supplétifs. Question cruciale, car la comptabilisation des mots de la langue en dépend ; les dictionnaires ne donnent en entrée que l'infinitif des verbes, les grammaires les classent dans un certain nombre de types et fournissent des tableaux de conjugaison, modèles de paradigmes comprenant plusieurs dizaines de formes graphiques distinctes, en évacuant prudemment la question de l'unité de base appelée *mot*.

- Soit à l'une de ses extrémités : l'histoire de la langue en même temps que l'usage quotidien nous apprennent que la suppression d'un ou de plusieurs éléments en tête ou en queue du « mot » est monnaie courante. D'où l'extrême complexité de la notion de « mot » : l'élasticité extraordinaire de ce phénomène verbal, entité à la fois dilatable et compressible, se vérifie à la fois dans le temps et dans l'espace.

Variation dans le temps et dans l'espace

Dans le temps, c'est souvent la longueur excessive (par rapport aux habitudes langagières d'une communauté donnée) du mot ou de la locution qui provoque sa réduction, c'est le cas de *chemin de fer métropolitain*, *machine à laver la vaisselle*, *interruption volontaire de grossesse* ou encore *revenu minimum d'insertion* ; et, inversement, sa brièveté trop grande le rend obscur et aboutit à son rallongement ou à son remplacement par un autre mot, c'est le cas du latin *apem*, « abeille », réduit par l'évolution phonétique à la forme minimale *é*, non viable parce que devenue incompréhensible, qui fut remplacée ensuite par des formes plus consistantes : dans l'ensemble de la France par *abeille*, et régionalement par *avette*, *mouche à miel*, *mouchotte*, etc.

Mots régionaux

<i>Mot régional</i>	<i>Origine</i>	<i>Sens</i>
<i>aïoli</i>	provençal	plat cuisiné
<i>airelle</i>	cévenol	fruit sauvage
<i>béret</i>	béarnais	coiffure
<i>caboulot</i>	franc-comtois	réduit, cabaret
<i>dolmen</i>	breton	monument
<i>escogriffe</i>	Centre de la France	individu
<i>flâner</i>	normand	errer sans but
<i>gnôle</i>	lyonnais	alcool
<i>mitonner</i>	Ouest de la France	préparer (un plat)
<i>pinède</i>	provençal	bois de pins
<i>ricaner</i>	normand	se moquer de
<i>sérac</i>	savoyard	bloc de glace
<i>taule</i>	Nord-Est	logis
<i>turne</i>	alsacien	chambre
<i>valleuse</i>	normand	creux du relief

On est étonné, aujourd'hui encore, par les variations considérables d'un mot régional, dans sa prononciation ou sa morphologie, d'un canton à un autre, voire d'une bourgade ou d'un village à une autre bourgade ou à un autre village : la France est encore assez dépendante, quant à son lexique domestique, de cet héritage dialectal.

Dans l'espace francophone, les mots français désignant des objets ordinaires varient considérablement, de la Suisse à la Belgique, du Québec à l'Afrique noire ou au Liban, etc.

Si, enfin, on passe d'une langue à une autre, on prend conscience d'un fait capital : le lexique de quelque langue que ce soit n'est jamais une simple nomenclature. Autrement dit, il n'y a jamais de coïncidence parfaite, unité par unité, entre le monde des choses et celui des mots. Le monde réel est bien décrit à travers des mots, mais sans équivalence directe entre un objet, une qualité ou un processus et un élément linguistique chargé de les « signifier ». Les rapports entre le monde et la langue sont fort étroits, mais très rarement directs ou immédiats. Les mots reflètent le monde, ou plutôt le diffractent, lui imposent une direction particulière, qui varie selon chaque langue. Non seulement il n'y a pas de lien naturel entre mot dénotant et objet dénoté, mais chaque système linguistique est construit selon une vision du monde particulière.

Mots simples et mots complexes

D'autre part, la variabilité du mot recouvre également la distinction entre mots *simples* et mots *complexes* : le mot simple est réputé indécomposable en éléments plus petits, alors que le mot complexe comporte plusieurs éléments identifiables et séparables ; par exemple, *faire* est simple, par opposition à *contrefaire*, *défaire*, *parfaire*, *refaire*, *faire-valoir*, *faire faire*, *faiseur*, *malfaisant*, *malfaiteur*, etc., qui sont complexes et incluent la forme simple dans un assemblage. Il est assurément un peu troublant de voir définir *porte* comme un mot, *fenêtre* comme un mot, et *porte-fenêtre*... comme un mot !

Il est vrai que la perception de la simplicité ou de la complexité du mot n'est pas toujours une donnée immédiate : si *formater* ne pose aucun problème à partir de *format*, ou *dangerosité* à partir de *dangereux*, aujourd'hui, la plupart des locuteurs ne perçoivent plus le rapport de filiation entre *bure* et *bureau*, *toile* et *toilette*, *partir* et *partition*, *bouc* et *boucher*, encore moins entre *berger* et *brebis*. Il

ne suffit pas que les mots se ressemblent pour que la décomposition en soit aisée ; inversement, la ressemblance formelle peut induire des erreurs d'interprétation : aucun rapport autre que phonétique n'existe entre les verbes *railler* et *dérailler*, le nom *mouche* et le verbe *moucher*, le verbe *coudre* et le nom *coudrier*.

Tel est le problème de la *motivation*, qu'on peut définir comme le sentiment intuitif d'une relation à la fois formelle et sémantique entre deux unités du lexique ; et si nous établissons aujourd'hui un lien étroit entre *souffrir* et *souffreteux*, ou entre *force* et *forcené*, c'est par l'effet d'un contresens ratifié par l'usage qu'en fait la communauté linguistique, qui contredit l'histoire réelle de ces mots. Phénomène qu'on nomme *étymologie populaire*, ou *remotivation*.

L'étymologie populaire ou remotivation

À toute époque, les mots ou expressions difficiles de la langue, mal analysés ou mal compris, ont été adaptés, transformés, voire « estropiés » pour entrer dans un système de sens erroné, mais plus compréhensible à un certain niveau. Cette réfection de forme ou de sens n'est pas seulement le fait de personnes peu instruites : jadis, on a transformé *valoir son besant d'or* (issu d'une monnaie appelée *byzantium*) en *pesant d'or*, plus évocateur d'une lourde pièce ; le verbe *énerver*, depuis longtemps, ne signifie plus « ôter les nerfs » mais « les agacer » ; *tomber dans le lac*, au sens d'« échouer », vient de *tomber dans les lacs*, c'est-à-dire (dans l'ancienne langue) le collet, le piège, etc. La langue française a fini par entériner ces erreurs ou ces déviations.

Mais, d'autre part, on entend couramment aujourd'hui **aéropage* pour *aréopage*, **frustre* pour *fruste*, sous l'influence de *rustre*, **infractus* pour *infarctus*, par référence à *fracture*, *il nous en *rabat les oreilles* pour *il nous en rebat les oreilles*, etc. La locution *fier comme Artaban* (héros de *Cléopâtre*, roman de La Calprenède) devient parfois *fier comme d'Artagnan*, *comme bar-tabac*, *comme un petit banc*... Et, sur le plan sémantique, *solution de continuité* est souvent interprété comme « moyen d'assurer la continuité », alors que le sens originel est « rupture de la continuité ». L'intention est la même, plus ou moins consciente, que dans les cas précédents ; mais les grammairiens ont tendance à considérer ces modifications comme des fautes : peut-être deviendront-elles un jour la nouvelle norme ?... On donne à ce genre de manipulation langagière le nom d'*étymologie populaire*. Plus la locution comporte de termes anciens et aujourd'hui obscurs, plus elle a de chances d'être « réinventée » (elle n'est pas nécessairement abandonnée du fait de son obscurité !). On parle alors de *remotivation*.

En outre, il arrive fréquemment dans l'histoire qu'une soudure s'opère entre des éléments jusqu'alors distincts : par exemple, *beau coup* est devenu *beaucoup*, *puis que*, *lors que* sont devenus *puisque*, *lorsque*, en face de *parce que*, *dès que*, qui ont gardé leur dualité graphique ; à *l'arme*, *gens d'armes*, *gentil homme*, *bon homme*, *mon sieur*, *ma dame*, *d'ores en avant* ont donné des unités synthétiques : *alarme*, *gendarme*, *gentilhomme*, *bonhomme*, *monsieur*, *madame*, *dorénavant*, etc.

Les limites du mot changent avec le temps, en fonction de l'unité formelle et sémantique qui est perçue à telle ou telle époque.

Mot autonome / mot non autonome

Ceci nous conduit à une autre distinction : il existe des mots qui ne dépendent pas directement des autres, qui ont une certaine autonomie de forme, de sens et de place ; ainsi pour les noms, les verbes, les adjectifs en général, et des mots étroitement dépendants des premiers : les pronoms, les déterminants, les prépositions, les conjonctions. À quoi s'ajoutent les éléments soudés aux mots autonomes, tels qu'affixes, désinences, marques de genre et de nombre, qui n'ont d'autonomie ni quant à la forme ni quant au sens.

Quand on parle d'un mot, cela présuppose qu'on lui reconnaît une certaine liberté d'emploi et de réemploi : or il existe bien des unités, en français comme dans d'autres langues, qui ne peuvent s'employer qu'en liaison directe avec d'autres : par exemple, des mots tels que *avenu*, *prou*, *us*, *cochère*, *escampette*, *lurette* ne trouvent leur place que dans des tours complexes : *nul et non avenu*, *peu ou prou*, *us et coutumes*, *porte cochère*, *prendre la poudre d'escampette*, *il y a belle lurette (que)*, et disposent d'une marge de liberté d'emploi pratiquement nulle.

Enfin, il existe fréquemment une correspondance de sens et de distribution entre le mot simple et le mot complexe : par exemple, *sac à main* et *sacoche* fonctionnent de façon comparable, de même que *chariot* et *char à bancs*, *faire peur* et *apeurer*, *s'enfuir* et *prendre la fuite*, etc. Ce qui revient à mettre en cause, une fois de plus, la validité et l'intérêt de la notion simpliste de « mot ».

Or, dans la plupart des langues, il existe... un mot pour dénoter ce que nous cherchons ici à cerner : du *logos* grec au *mot* français, en passant par le *verbum* latin, le *Wort* allemand ou le *word* anglais, le *ger* breton, le *slovo* tchèque ou la *parola* italienne, on

rencontre partout cette réalité langagière, qui manifeste à coup sûr une sorte de concept universel et indispensable à tout homme. Aussi a-t-on cherché à redéfinir avec plus de rigueur cette entité élastique et floue qu'est le mot, dont malgré tout il semble bien que personne ne puisse se passer...

Un peu de terminologie

Les linguistes ont adopté une autre approche des unités de sens constituant le lexique : André Martinet a proposé d'appeler *monème* (*morphème* en linguistique américaine) « l'unité minimale de signification, liée ou non à une autre unité ». Bernard Pottier, de son côté, a introduit la *lexie* : « unité fonctionnelle significative du discours ». Le terme *morphème* est aujourd'hui le plus largement utilisé.

Mais, parmi ces unités minimales, les unes paraissent plus chargées de sens que d'autres, qui porteraient davantage d'indications sur le rôle, la place, la fonction, la modalité de l'unité en question... Cette opposition n'est pas tranchée radicalement, car on peut faire valoir le flou sémantique de bon nombre d'unités dites « lexicales » (cf. *chose, truc, machin, type, faire*, etc.) et, au contraire, la précision et la fécondité de certaines unités dites grammaticales, non autonomes, soudées ou non, brèves, mais signifiantes, telles que *-isme, pro-, -ique, -ite, sur, vers, chez*, etc.

D'autre part, on peut souvent faire passer les unités ainsi étiquetées d'une catégorie dans une autre, par exemple *le pour et le contre, il est trop, du super, c'est super, apporter un plus* : passages au nom ou à l'adjectif de catégories de mots traditionnellement considérées comme des outils modaux ou grammaticaux.

Mot/terme/vocable

La langue commune emploie *mot* et *terme* à peu près comme des synonymes. Les linguistes pratiquent plutôt une distinction utile entre le *mot*, qui est une unité standard, polysémique, à sens ouvert, très disponible aux investissements sémantiques de toute sorte, et le *terme*, qui correspond à un emploi monosémique rigoureux dans une discipline donnée. Par exemple, la *mémoire* sera, dans l'optique usuelle, un mot, alors que, pour le psychologue ou l'informaticien, ce sera un terme : différence de densité de contenu plutôt que de nature.

D'autre part, sur un plan strictement quantitatif, il est indispensable de savoir de quoi on parle quand on relève le nombre de mots d'un énoncé. On aura tout intérêt à employer *mot* pour référer à la totalité des unités et *vocabulaire* lorsqu'on comptabilise le nombre

La définition : le mot *arbre*

Académie française 1835 : Végétal ligneux dont la tige, plus ou moins élevée, ne se garnit ordinairement de branches et de feuilles qu'à une certaine hauteur.

Littré 1863 : Grand végétal ligneux et, dans le langage spécial de la botanique, végétal dont le tronc ligneux s'élève à plus de six mètres.

Hatzfeld, Darmsteter et Thomas 1890 : Végétal vivace, à tige élevée et ligneuse.

DFC 1966 : Plante dont la tige, ou tronc, chargée de branches, peut atteindre de grandes dimensions.

Bordas 1972 : Plante de grandes dimensions dont l'épaisse tige ligneuse (tronc ou stipe), fixée au sol par des racines, ne se ramifie qu'à la partie supérieure.

Lexis 1975 : comme *DFC* 1966.

Robert méthodique 1982 : Grand végétal ligneux dont la tige ne porte de branches qu'à partir d'une certaine hauteur au-dessus du sol.

Grand Dictionnaire encyclopédique Larousse 1982 : Végétal terrestre de taille élevée, possédant une structure ligneuse et qui se caractérise à première vue par son port, c'est-à-dire par son aspect extérieur (arbre en boule, buissonnant, pyramidal, fastigié, pleureur).

Grand Robert 1985 : Grand végétal ligneux dont la tige, qui s'élève à plus de six mètres quand la plante est adulte (au-dessous, on parle d'*arbrisseau*), ne porte de branches qu'à partir d'une certaine hauteur au-dessus du sol.

Académie française 1986 : Végétal ligneux dont le tronc porte des branches et qui peut atteindre une hauteur très élevée.

Petit Robert 1993 : Végétal pouvant atteindre des dimensions et un âge considérables, dont la tige ligneuse se ramifie à partir d'une certaine hauteur au-dessus du sol.

Petit Larousse illustré 1997 : Grande plante ligneuse vivace dont la tige, fixée au sol par des racines, n'est chargée de branches et de feuilles qu'à partir d'une certaine hauteur.

d'unités *différentes* dans un seul et même texte. Par exemple, la phrase « Les parents d'élèves des écoles publiques ne se sont pas rangés à l'avis des parents d'élèves des écoles privées, encore moins à ceux des écoles confessionnelles » comprend 29 mots, mais seulement 20 vocables... Si on transpose dans un autre domaine, on dira que dix poires, cinq pommes et quatre abricots « font » dix-neuf fruits, mais seulement trois fruits différents. Le mot est donc une unité de texte, tandis que le vocable est une unité regroupante de lexique.

Toute unité signifiante de la langue existe à la fois en elle-même et comme élément solidaire d'un puzzle vaste et complexe. On ne peut considérer chaque mot comme une entité absolument indépendante et vivant de sa vie propre, mais comme un segment qui est partie intégrante d'une *combinatoire* subtile, dont cependant chacun de nous possède très tôt au moins une clé (il y en a probablement plusieurs...). On sera d'autant plus attentif à cette problématique qu'il n'est même pas possible de dire nettement que le système des mots a été bâti par l'enchaînement d'unités qui, à l'origine, étaient isolées : autrement dit, rien ne nous assure qu'« au commencement était le mot » (plutôt que la phrase, l'énoncé, le discours, le système, etc.).

Le fonctionnement du lexique est le résultat d'un échange perpétuel, d'un va-et-vient incessant entre l'unité et le tout, entre le global et l'analysé, entre l'autonome et l'imbriqué...

Le lexique : définitions et structuration

On nomme *lexique* l'ensemble à la fois réel et virtuel des unités signifiantes d'une langue. L'étude du lexique relève de trois domaines distincts : la *lexicologie*, la *lexicographie*, la *dictionnairique*.

Logie signifie « étude », *graphie* renvoie à « transcription ». La lexicologie est donc l'« étude scientifique du lexique ». La forme des mots est l'objet de la phonétique, de la morphologie et de la morphosyntaxe ; leur sens est l'objet de la sémantique et de la sémiologie ; leurs conditions d'emploi sont du domaine de la pragmatique. Que reste-t-il à la lexicologie ? les relations, les équilibres et les ruptures, en un mot la *structuration* du lexique.

La distinction lexicologie/lexicographie est loin d'être évidente : on a longtemps confondu les deux. Voici ce qu'écrivait Littré :

Lexicographe : « celui qui recueille tous les mots qui doivent entrer dans un lexique ; celui qui s'occupe d'études lexicographiques ».

Lexicographie : « science ou étude du lexicographe ».

Le lexicographe est, par nécessité pratique, un lexicologue (qui parfois s'ignore) : la réciproque n'est pas vraie. L'auteur de dictionnaire est amené, à l'heure actuelle, non plus à créer lui-même son propre corpus, mais à puiser dans ce que les banques de données lui proposent.

Le lexique s'oppose à la grammaire, comme le matériau (brève *ti* vs longue *ta*) s'oppose au code (dans les règles du morse). Mais certains mots dits grammaticaux ou mots-outils, tels que *y*, *je*, *de*, *tel*, *à*, *ce*, *que*, etc., participent à la fois des deux domaines.

D'autre part, le lexique s'oppose aussi au *vocabulaire* : alors que, dans l'usage courant, on rencontre une certaine indifférenciation entre ces deux mots, les linguistes ont généralement adopté la distinction suivante : le lexique se situe au niveau de la langue, tandis que le vocabulaire concerne une réalisation verbale limitée, mais concrète et repérable. On parlera donc du *lexique* français, de ses structures, de sa « richesse », etc., mais du *vocabulaire* d'un métier, d'une spécialité, d'un auteur, d'un individu (idiolecte lexical), etc.

Le lexique constitue un ensemble non borné et qui ne peut être cerné ni décrit exhaustivement ; à cela deux raisons :

1. Le lexique, comme la langue elle-même, n'est pas un objet donné, mais un ensemble construit, qui se situe dans les esprits de la communauté linguistique tout entière : aucun individu isolé ne peut prétendre connaître ni posséder le lexique complet d'une langue ; inversement, il n'est aucun membre de la communauté – pour peu qu'il ne soit pas handicapé de quelque manière vis-à-vis du langage (muet, aphasique, débile, etc.) – qui ne contribue, si peu que ce soit, à la vitalité « fourmillante » du lexique.

2. La langue évolue sans cesse : son mouvement concerne le lexique plus nettement que le système des phonèmes ou des structures syntaxiques. C'est un ensemble fuyant, complexe et jamais achevé.

La notion de structure en linguistique

Pourquoi poser le problème de la *structuration* du lexique ? Si l'on veut faire l'étude quelque peu rigoureuse de quoi que ce soit, il est indispensable de construire son objet d'étude. Pour aborder selon une approche scientifique l'étude des mots, de leurs relations et de leur fonctionnement, on doit admettre, d'une manière ou d'une autre, que le lexique n'est pas un « tas de mots ». Sinon, on ne peut rien dire de généralement vrai ni de globalement pertinent : c'est l'anarchie qui règne, la lexicologie est un jeu de loto, et non pas une science...

Mais de quelle organisation peut-il s'agir ? Le modèle, avoué ou non, est le modèle phonologique, fondé sur de pures oppositions de forme, dont la perception est interprétée immédiatement sur le plan du signifié.

S'il existe un système lexical comparable, il est fondé d'abord, lui aussi, sur des oppositions de formes, c'est-à-dire de signifiants, mais également sur des rapports entre signifiés : les uns et les autres constituent un double réseau, complémentaire, dont les composantes tantôt se rejoignent – théorie de l'*homologie* de l'expression et du contenu –, tantôt se fuient – théorie du *parallélisme*, voire de l'inadéquation entre les deux plans.

Au niveau du monème ou du morphème-lexème (en fonction de la terminologie adoptée), on ne peut dissocier le signifiant du signifié. Mais, en extrapolant la méthode commutative inventée pour la description du système phonologique, on se limitera à l'opposition des éléments minimaux de signifiant. D'où les paradigmes suivants :

	<i>d'eau</i>		<i>-chou</i>
<i>salle</i>	<i>à manger</i>	<i>coupe</i>	<i>-file</i>
	<i>des fêtes</i>		<i>-vent</i>
			<i>-papier, etc.</i>

Dans ce type de séries, les lexies sont liées entre elles, phoni- quement et segmentalement, par des similitudes perceptibles par tous. L'idée de structuration s'impose d'autant mieux que le décou-

page de ces lexies construites ou complexes ne pose aucun problème : il y a accord entre combinaison des unités minimales et addition des sens, et aucun amalgame entre signifiants et signifiés.

Il n'en va pas de même si on essaie d'appliquer ce test de commutation portant sur des unités signifiantes (et non plus sur des phonèmes « vides ») au paradigme :

fort en thème / chrysanthème

ni même (moins caricaturalement) à

clément / tourment / vivement

triptyque où cependant figure à trois reprises le même segment *-ment*.

On ne peut décomposer que des unités décomposables. Que ce soit par structuration innée ou par accoutumance, notre esprit a souvent besoin de l'équation « à signifiant isolable, signifié isolable » et inversement ; même si les rapports réels sont plus compliqués et les osmose plus fréquentes et plus fortes qu'il n'y paraît entre la surface de l'énoncé et ce qu'il dit.

L'ordre alphabétique est le module généralement employé pour entrer les unités dans un dictionnaire : il ne faut y voir qu'un désordre entériné par un très long usage, rien de plus. Mémoire ne vaut pas règle... Il est malaisé de découvrir des critères à la fois simples et sûrs pour structurer le lexique d'une langue, et ce d'autant plus qu'aux variations et bizarreries propres au français, héritées d'une histoire parfois chaotique, s'ajoutent celles qui se font jour dans le rapprochement et la comparaison entre plusieurs langues :

<i>Anglais</i>	<i>Français</i>	<i>Italien</i>
<i>tomato</i>	<i>tomate</i>	<i>pomodoro</i>
<i>potato</i>	<i>pomme de terre</i>	<i>patata</i>
<i>suit-case</i>	<i>valise</i>	<i>valigia, etc.</i>

Le même objet, ou *réfèrent*, sera décrit par une unité lexicale simple, double ou triple d'une langue à l'autre : perturbante diversité des langues du monde, qui détruit l'impression de rapport

évident entre le mot et la chose, ressentie par celui qui n'est « jamais sorti de son trou ni de sa langue ».

Enfin, l'analyse du sens des mots est plus complexe, et moins avancée techniquement, que celle de leur forme. Si l'informatisation des unités lexicales nous fournit aujourd'hui d'énormes bases de données lexicographiques, l'ordinateur ne maîtrise pas encore les relations de *synonymie*, d'*antonymie*, et encore bien moins d'*analogie*. La machine est très efficace quant à l'intégration et à la mémorisation des *mots*, mais encore très impuissante à deviner et à analyser leurs multiples corrélations.

Les champs en lexicologie

On a dans le passé parlé de *familles de mots*, terme évocateur, mais ambigu, et imprégné d'un vitalisme suspect : les mots, non plus que la langue, ne sont assimilables à des organismes vivants... De plus, le terme de *famille* renvoie essentiellement à une conception génétiste, historique, comparative, des changements et de l'évolution lexicale.

On distingue deux grandes orientations dans l'approche du sens :

1. L'orientation *sémasiologique*, qui va du *signifiant* (le mot) au *signifié* (son sens) : un exemple est fourni par le découpage en champs sémantiques ; on part d'un lexème ou d'un morphème à plusieurs significations, et on étudie, on recherche toutes ses collocations possibles, avec ou sans modification de son sens de base (quand il est décelable). Ainsi, à partir de *train* :

- a) *prendre le train, le train est en retard, un train express, rapide*
- b) *une action qui a un train soutenu; un train d'enfer, de sénateur*
- c) *un train de mesures gouvernementales*
- d) *c'est le diable et son train*
- e) *filer le train à quelqu'un; des coups de pompe dans le train*

Ce principe de regroupement lexical permet de mesurer la flexibilité combinatoire de certains éléments-noyaux du lexique. On parle également de *champs lexicaux* ou *dérivationnels* : ils peuvent

comprendre toutes les formes (et rien d'autre que ces formes) dérivées d'une lexie simple. Par exemple, à partir de *garde* :

- a) *gardien, gardiennage, garde-meuble...*
- b) *arrière-garde, avant-garde, flanc-garde*
- c) *prendre garde, n'avoir garde, se garder de*
- d) *en garde ! tenir, baisser sa garde*

La différence avec le système précédent est qu'on regroupe ici toutes les formes, simples ou complexes, qui découlent du lexème de base, en les classant d'un point de vue distributionnel et fonctionnel plus que sémantique. Cela permet aussi de les « dégroupier », en constatant certains écarts dérivationnels issus de l'« histoire du mot ». Par exemple, le verbe *tirer* au sens de « lire l'avenir dans les cartes » donnera *tireuse de cartes* (mais non *tireur*), *tirage* au sens technique de « tirage d'une cheminée », *tirette* uniquement au sens de « faire venir à soi ». L'étude systématique du champ dérivationnel joue un rôle important dans le domaine de la dictionnaire pratique.

2. L'orientation *onomasiologique*, qui va du signifié au signifiant... Exemple : la partition en *champs conceptuels* (ou encore *notionnels*) ; on part d'un « domaine de pensée » – la beauté, l'alimentation, le jeu, le temps, etc. – pour lister, le plus souvent assez empiriquement, les mots qui l'incarnent. Le champ conceptuel de la beauté intègre l'adjectif *beau* dans ses emplois libres et courants : *beau comme un Dieu* (ou *un canion !*), *une belle femme, un beau regard, un beau tableau*, etc., mais la langue, par une organisation distributionnelle et syntaxique particulière, souple et variable dans le temps comme dans l'espace langagier d'une communauté, déborde largement ce champ, notamment dans *il fait beau, un beau matin, l'échapper belle, une belle fripouille, il a beau dire*, etc.

On distingue parfois les *champs génériques* ou *référentiels* d'après la classification, héritée de la logique aristotélicienne, en genres et espèces. Par exemple, « objet fabriqué » est un genre qui peut avoir pour l'une de ses espèces le lexème *meuble*, lequel peut à son tour être considéré comme un genre dans lequel se range l'espèce *siège*. Mais celui-ci peut à son tour devenir le genre comportant les espèces *chaise, fauteuil, tabouret*, etc. Il s'agit, à

la vérité, plus d'un classement d'objets réels que d'unités de la langue.

On peut utiliser la terminologie suivante : *siège* (par exemple) est l'*hyperonyme* de *chaise* (qui en est l'*hyponyme*) ; *chaise* et *fauteuil* sont tous deux *cohyponymes* de *siège* (ce qui ne signifie pas qu'ils sont synonymes l'un de l'autre).

Ce type de structuration met en évidence la hiérarchisation des lexèmes : un lexème est d'autant plus « élevé » dans la hiérarchie qu'il a une faible compréhension (il s'applique à un grand nombre d'objets différents) ; il est d'autant plus « bas » qu'il a une forte compréhension : son pouvoir de désignation est limité et le cercle de son extension est restreint. Par exemple, le lexème *chauffeuse*, de définition précise et étroite : « chaise basse pour se chauffer près du feu », ne s'applique qu'à une espèce de chaise bien particulière, absente de nombreuses maisons (en principe celles où il n'y a pas de cheminée ouverte, ou d'âtre).

Ces différentes catégories de champs contribuent ainsi à la construction de multiples micro-systèmes lexicaux.

Origines du lexique et formation des mots

On appelle *morphologie lexicale* l'étude systématique de la forme des mots et de leur évolution (point de vue historique).

L'étymologie

L'origine des mots fait l'objet de ce qu'on appelle l'étymologie (du grec *étumos*, « vrai », et de *logos*, « discours, étude »).

L'étymologie appartient à la linguistique historique ou diachronique, qui s'est constituée comme science au début du 19^e siècle. Elle nous renseigne sur l'Histoire (tout court), l'évolution des rapports entre les peuples, les relations économiques et commerciales, l'introduction de tel produit en France, l'engouement pour une pratique étrangère, un sport, un jeu, une mode, voire sur la « naturalisation » de quantité d'objets ou d'idées venant d'ailleurs, et parfois de loin.

Par exemple, nous employons aujourd'hui *ukase*, *diktat* ou *putsch* dans le domaine politico-diplomatique sans que l'origine géographique de ces mots (russe pour le premier, allemande pour les deux autres) nous apparaisse pertinente en tant que telle. Ce n'est pas

un usage impropre que de parler de *putsch militaire* en Afrique, en Amérique du Sud ou en Grèce. De même, on peut évidemment parler de *marcher sur (telle ville)* au sens de « faire une manifestation politique itinérante de masse » sans se référer automatiquement à la *marche sur Rome* de Mussolini en 1922, la première du genre... Ni la référence originelle d'un mot ni sa mémoire historique n'accompagnent obligatoirement, tant s'en faut, son emploi !

Si l'on essaie de décrire, sommairement, les sources *indigènes* de la langue française, on découvre que le lexique repose sur trois couches anciennes et plus ou moins « épaisses » :

- Le fonds *gaulois*, le plus ancien, à partir du 8^e siècle avant J.-C., et dont il reste assez peu de vestiges, quelques dizaines de mots, notamment relatifs à la nature et à l'agriculture : *alouette*, *arpent*, *bec*, *bruyère*, *charrue*, *chêne*, *claie*, *dune*, *lande*, *mouton*, *orteil*, *soc*, *talus*, etc.

- Le fonds de *latin vulgaire*, c'est-à-dire abâtardi par rapport au latin de l'âge classique, à partir du 5^e siècle après J.-C.

- Le fonds *germanique*, résultant de ce qu'il est convenu d'appeler les grandes invasions, à partir du 5^e siècle, surtout dans le Nord de l'« Hexagone » : Francs, Alamans (en « Alsace »), Burgondes (en Bourgogne-Franche-Comté) et Wisigoths (dans le Midi, refoulés en 410 en Espagne).

À quoi il faut ajouter les nombreuses unités lexicales « nationalisées » par le français à partir des patois, dialectes et langues régionales.

Beaucoup plus tard, essentiellement à partir de l'époque des grandes découvertes (fin du 15^e siècle) et de la Renaissance européenne, on note les apports des langues modernes plus ou moins voisines de la France : il s'agit du phénomène de l'*emprunt*, terme « emprunté » lui-même à la circulation monétaire et qu'on définira ainsi : « procédé par lequel une langue s'incorpore un élément significatif d'une autre langue ».

L'emprunt est distinct du *xénisme*, « emploi dans un énoncé d'un mot d'une langue étrangère donné pour tel ». C'est le cas, par exemple, de l'expression *Watergate français* employée en novembre 1981 par un président de cour d'assises à propos de l'affaire de Broglie, ou de l'*Irangate* (scandale de ventes d'armes américaines à l'Iran, sous la présidence de Reagan), ou encore du mot *falacha*, désignant les Juifs éthiopiens qu'Israël cherchait à

rapatrier (hiver 1984-1985). Ces lexies ne s'intègrent jamais au lexique, restent fragiles, étroitement soumises à l'actualité.

Les emprunts

L'emprunt est un problème de « langues en contact », de bilinguisme sur un point précis : il se produit par *attraction* d'une langue à l'égard d'une autre, et résulte soit d'un contact humain, volontaire ou forcé, soit d'une relation politico-économique (plan Marshall, prêt international du FMI, assistance culturelle et financière de l'Unesco, action des ONG, etc.), soit d'une influence ou d'un rayonnement particulier, dans le domaine de la pensée, des arts (Festival ou colloque international), etc.

Aucune langue n'est « pure », au sens où elle serait totalement exempte d'emprunts. Deux attitudes sont possibles ici : celle du linguiste, et plus précisément du lexicologue, qui constate et étudie ce phénomène de *passage*, de *transfert interlinguistique*, entre une langue donneuse A et une langue receveuse B ; et celle du puriste, qui émet ses critiques dans l'absolu, avec une conviction totale et fougueuse, mais souvent peu éclairée de connaissances historiques (et en brossant fréquemment une caricature de la situation réelle, comme Étiemble dans le trop fameux *Parlez-vous franglais ?* paru en 1964), contre l'anglomanie, ou plus généralement l'« invasion des mots étrangers ». Tout cela au nom de l'intégrité supposée et imaginaire de la langue maternelle, brandie comme un étendard.

Provenance des emprunts

Tout emprunt est, ou peut être, précisément *daté* : il est relativement facile, à notre époque, où presque tout est estampillé, de pointer avec exactitude la date d'apparition dans le lexique français de tel ou tel élément importé. Voici quelques exemples d'emprunts aux diverses langues de grande communication :

- Italien (16^e siècle, Renaissance et 18^e siècle pour la musique) : *ambassade, canon, cortège, citadelle, escorte, page ; allegro, crescendo, maestro*, etc.
- Espagnol (16^e-17^e siècle) : *adjudant, camarade, mirador* ; vocabulaire de la corrida.
- Portugais : *caravelle, fétiche, marabout, marmelade, pagode, vigie*.

- Arabe : *élixir, guitare, orange*.
- Allemand : *bivouac, cible, sabre; choucroute, loustic*.
- Anglais (à partir du 18^e siècle seulement) : *budget, comité, jury, tennis, tunnel, vote, etc.*; mode anglomane en matière de restauration : *bifteck, grog, rosbif, rumsteck, toast, etc.*
- Russe (fin 19^e-début 20^e siècle) : succès des grands romanciers Tolstoï, Dostoïevski, Tourgueniev : *cosaque, samovar, steppe, mammoth, ukase, etc.* Ajoutons *goulag*.

Mais un tel relevé ne suffit pas pour avoir une idée claire du phénomène de l'emprunt : il est évident qu'aujourd'hui existe une prédominance extrêmement nette de l'anglo-américain dans la circulation mondiale des lexèmes empruntés.

Catégories d'emprunt

On distingue des *emprunts de forme* : ceux qui introduisent un signifiant nouveau (avec aussi un sens nouveau, au moins relativement) dans le lexique, et des *emprunts de sens*, ceux qui ajoutent à un élément existant en français une acception calquée sur un emploi étranger : c'est ainsi qu'on a jadis critiqué *réaliser*, au sens de « se rendre compte », sens emprunté à l'anglais *to realize*, et que Gide a milité en faveur de cet anglicisme ; le sens français étant « rendre réel, concrétiser ». Citons aussi *conventionnel*, au sens de « traditionnel, classique », en parlant d'armement, alors que son sens français est « fondé sur une convention, un code » ; *contrôler* au sens de « diriger, suivre l'évolution de » ; *négocier un virage* (anglais *to negotiate a curve*) ; et plus récemment (1992) *exonérer* au sens élargi de « dispenser » (et pas seulement d'une taxe, d'une charge, d'un impôt).

On distingue encore les emprunts *dénotatifs*, qui désignent des objets nouveaux dans des domaines technico-scientifiques : la vidéo, la photo, le cinéma (cf. le *casting*), l'informatique, la télématique, etc., ou parfois artistiques : cf. le *ready made* de Marcel Duchamp, le *pop art*, l'*op art*, le *rap*, etc., et les emprunts *connotatifs*, qui sont des mots de civilisation correspondant à une adaptation à une certaine conception de la société et du mode de vie qu'on rencontre à l'étranger, surtout aux États-Unis : par exemple *cool, relax, self-made man, check-up, loser, show-biz, hit-parade, cocooning, piercing, top model, etc.*

L'emprunt est un phénomène de masse, tout différent d'une création individuelle : il s'agit le plus souvent d'un acte linguistique qui n'est que la conséquence d'une subordination commerciale, culturelle, idéologique, etc. Un système économique dominant exporte, simultanément à de nombreux produits, les termes qui servent à les nommer.

Une langue, que ce soit le français vis-à-vis de l'anglais ou l'inverse, ou l'espagnol vis-à-vis de l'arabe, etc., n'emprunte jamais un mot de façon durable par pur caprice, même dans le cas des emprunts snobs ou des diverses « manies » des locuteurs. Les raisons profondes du passage d'une unité lexicale d'une langue dans une autre et ses cheminements parfois compliqués sont souvent occultés ou édulcorés, transformés en une sorte de phénomène naturel. En fait, de plus en plus, les médias et la publicité, de par leur diffusion de masse, tendent à imposer l'emprunt à l'utilisateur moyen.

Il reste, bien entendu, que certains emprunts sont utiles et même nécessaires : ils se fondent alors, plus ou moins harmonieusement, dans l'ensemble du lexique.

Voyons à présent les modalités complexes selon lesquelles les emprunts opèrent ce passage dans l'autre langue, ou montrent *a posteriori* leur fragilité en s'évanouissant purement et simplement.

En effet, l'emprunt n'est pas seulement un mouvement de transfert, c'est également un problème de fixation, d'intégration, d'*assimilation*.

Emprunts de forme

Une forme étrangère peut, dans une langue emprunteuse donnée, continuer à paraître étrangère : c'est le cas des xénismes. Tels sont les mots *balafon*, *bouzouki*, *breakfast*, *charia*, *czardas*, *fatwa*, *fellagha*, *impeachment*, *moudjahid*, *salsa*, *slang*, etc., qui renvoient à des réalités perçues essentiellement comme étrangères. Ces unités lexicales demeurent immuables, au moins dans leur graphie, et ne s'assimilent pas.

Mais, dans les cas les plus fréquents, les formes empruntées s'adaptent plus ou moins aux règles et au système de la langue emprunteuse.

L'adaptation phonologique

Toute langue modifie les mots qu'elle emprunte en les adaptant à son propre système phonologique. Le français, ne possédant pas la consonne vélaire /x/, transforme l'espagnol *Xérès* (vin célèbre) en [gzerəs], [kserəs] ou même [kerəs]. De même, il assimile généralement le /ð/ ou le /θ/ anglo-saxon à un simple /s/ ou /f/ : un *thriller* (roman policier à suspense très angoissant) est prononcé [srilər] ou même [frilər]. La prononciation du mot emprunté, dans toute langue emprunteuse, n'est et ne peut être fidèle à l'original que dans la mesure où les deux systèmes phonologiques ne diffèrent pas trop l'un de l'autre, au moins sur certains points précis de la chaîne parlée.

Ajoutons que le français ramène l'accent tonique de tout mot emprunté sur la dernière voyelle prononcée d'un mot ou d'un groupe rythmique : c'est ainsi que l'anglais [br'ɛkfəst] devient [brekf'əst], l'allemand ['itlər] (Hitler) devient [itl'ɛr], etc.

L'adaptation graphique

On peut distinguer plusieurs modes et degrés :

- *L'identité totale* (qui ne signifie pas nécessairement prononciation identique) :

sandwich, sport, management, staff, team, off, out, loft, prime time, les mots anglais en *-ing* : *brushing, timing, etc.*; *ersatz, diktat, putsch* (sans majuscule à l'initiale), *nazi, schuss, etc.*; *pizzeria, rizotto, allegro, ciao!*, etc.

- *La francisation graphique partielle* :

une *scripte* (de l'anglais *script-girl*), la *schlague* (de l'allemand *schlagen*), *cabèche* (de l'espagnol *cabeza*, « tête »), *bringue* (de l'allemand *bringen*, « apporter »), *flouze* (de l'arabe *el flouss*, « l'argent »), *maboul* (de l'arabe *mahboul*, « fou »), des *dandys* (au lieu du pluriel anglais *dandies*), des *concertos* (au lieu du pluriel italien *concerti*)

Ce type d'aménagement correspond à des tendances profondes de la langue emprunteuse et modifie l'orthographe, parfois aussi la prononciation d'une partie du mot emprunté (le plus souvent la finale dudit mot).

- *La réécriture globale*. Elle fut pratiquée surtout jusqu'au 19^e siècle et s'avère beaucoup plus rare aujourd'hui :

redingote (de l'anglais *riding-coat*, « veste d'équitation », exemple classique), *paquebot* (de *packet-boat*, « bateau transporteur de marchandises »), *coqueron* (citerne à bord d'un navire, de l'anglais *cook-room*), *boulingrin* (de l'anglais *bowling-green*, « pelouse pour jouer aux boules »), *algèbre* (de l'arabe *al-jabr*, « réduction »), *estropier* (de l'italien *stroppiare*), *misaine* (de l'italien *mezzane*), *espiègle* et *fifrelin* (respectivement de l'allemand *Eulenspiegel*, nom propre, et *Pfifferling*, « girolle »).

On constate dans ce cas de figure une assez grande liberté créatrice par rapport à la langue source : il s'agit souvent de déformations d'origine orale et populaire.

- *Le calque* ou traduction. Les éléments significatifs sont traduits de la langue source vers la langue emprunteuse :

planche à roulettes au lieu de *skate-board*, *fin de semaine* et *vivoir* à partir de *week-end* et de *living(-room)* chez les Québécois, *prendre le meilleur* (en sport) à partir de *to take the best*, etc.

Il s'agit de signifiants nettement différents dans les deux langues, mais possédant approximativement le même sens. Ce procédé est à distinguer du remplacement pur et simple, comme celui de *software* par *logiciel*, ou de *goal* par *gardien de but*, *computer* par *ordinateur*, le second mot n'étant nullement une traduction du premier. Cette solution pourrait souvent satisfaire les usagers moyens du français, mais donne lieu à certaines résistances puristes.

- *La dérivation*. Quand un mot d'origine étrangère – y compris un nom propre – fournit à une langue des éléments dérivés par préfixation ou, surtout, suffixation, c'est un signe que l'emprunt est bien acclimaté, au point de devenir une base dérivationnelle hors de son contexte initial. Souvent, même, il n'est plus senti comme emprunt : phénomène flagrant dans le cas des adjectifs ou noms *picaresque*, *kafkaïen*, *putschiste*, *stressant*, *supercool* ; des verbes *truster*, *brieffer* (de *briefing*, « conférence d'information avant un raid aérien »), *lockouter*, *blackbouler*, *dribbler*, *rauster* (all. *Heraus!* « dehors ! »), *schlinguer* (all. *schlingen*, « avaler »). La finale *-ing* sert à former des mots n'existant pas en anglais (*pressing*,

brushing). Quant à *surfer* (sur le Web), *squatter* ou *zapper*, ces mots sont d'ores et déjà passés dans les mœurs et le langage de nombreux Français. Il peut y avoir, un certain temps, des formes dérivées concurrentes, par exemple *scanner* et *scannériser*...

On a pu constater que la plupart des emprunts portaient sur des formes lexicales plutôt que sur des structures grammaticales. Il existe cependant quelques cas d'emprunt dans ce dernier domaine. Citons *être en charge de*, traduction de l'anglais *to be in charge of* qui s'est aujourd'hui substituée, avec un apport de sens quasi nul, aux tours traditionnels *avoir la charge de* ou *être chargé de*. De même, l'adjectif *actuel* est de plus en plus souvent antéposé au nom : *l'actuel président* copie la syntaxe anglaise. Certaines différences de construction phraséologique d'une langue à l'autre peuvent poser des problèmes de « correction » : on entend ou on lit parfois *demandeur une question*, sous l'influence probable de l'anglais *to ask a question* (*to ask* signifiant également « demander »).

Le snobisme emprunteur peut aller jusqu'à fabriquer de faux mots étrangers ; par exemple, le *tennisman* n'existe pas en Angleterre, on l'appelle *tennis player*, c'est-à-dire « joueur de tennis ». Quoi qu'il en soit, même lorsque la forme empruntée semble être respectée dans la langue emprunteuse, le sens est très souvent faussé : par exemple, *smoking*, outre-Manche, ne désigne jamais à lui seul un habit (le mot utilisé est *dinner-jacket* ou, aux États-Unis, *tuxedo* !), et *footing* n'a pas le sens qu'on lui donne en français ; *toreador* n'est pas usité en Espagne en tauromachie, etc.

Emprunts de sens

Ils s'acclimatent plus facilement que les autres, grâce à l'ignorance linguistique des puristes qui, ne sachant pas toujours l'anglais dans ses finesses, ne perçoivent pas que le sens nouveau est d'origine étrangère, et exercent une moindre répression à son égard. Il semble qu'aujourd'hui on ne s'élève plus guère contre ce type de glissement : *opportunité*, *conventionnel*, *contrôler* se sont taillé en sémantique un territoire un peu plus vaste que le champ traditionnel des sens admis en français. Le sens sportif du verbe *supporter* (« encourager une équipe ») est tellement installé dans nos mœurs qu'on ne peut plus guère le récuser efficacement.

Il est certain que ceux qui ont appris un français relativement classique ont du mal à admettre des élargissements de sens qui leur

Emprunts dans le domaine du sport...

Ballon : Provenance anglo-saxonne : *badminton*; *beach-*, *horse-*, *medicine-*, *moto-*, *soft-*, *street-ball*, etc.; *punching-ball*; *squash*. – Provenance allemande : *hand-ball*.

Nautisme : *aquaplane*, *barefoot*, *canyoning*, *flysurf*, *funboard*, *hydrospeed*, *rafting*, *skurf*, *surfboard*, *waterpolo*, *wave-ski*, *wind-surf*.

Patinage : *rollerblade*, *roll-surf*, *skate-board*, *skating*.

Sont aujourd'hui désuets : *footing* (remplacé par *jogging*), *lawn-tennis*, *rowing* (= aviron), *mountain-bike* (remplacé par *VTT*).

... et des divertissements de société

Cartes : *bridge*, *canasta*, *poker*, *rami*. Le *whist* et le *boston* sont tombés en désuétude.

Jeux de table : *Monopoly*, *Scrabble*, *Trivial Pursuit*, *jeu de go*.

Musique : *scat*, *rag time*, *raï*, *rap*, *disco*, *techno*, *karaoké*.

Danses : *charleston*, *cucaracha*, *mambo*, *twist*, *jerk*.

Courses de chevaux : *crack*, *outsider*, *steeple-chase*, *yearling*.

Divers : le *Rubik's cube* (vers 1975), le *hula hoop* sont aujourd'hui passés de mode.

semblent causés par une sorte de trahison des origines : en fait, la plupart des gens ne se réfèrent pas du tout au sens premier des mots ou des locutions françaises, qu'ils sont loin de toujours connaître (on ne peut du reste « connaître par cœur la langue française » !), mais plutôt à la notion de commodité de communication, à l'aspect pratique et utilitaire de ces emprunts. Parfois, la méconnaissance des mécanismes sémio-syntaxiques différents d'une langue à l'autre peut être source de confusion, comme dans le cas du verbe français *substituer* qui, influencé par l'anglais, est souvent construit fautivement avec la préposition *par* au lieu de *à*, ce qui en inverse le sens. En effet, **substituer A par B* dit le contraire de *substituer A à B*.

Disparition de l'emprunt

Les emprunts connotatifs, plus liés que les autres aux aléas de la vie et de l'Histoire, et aussi, d'une certaine manière, aux effets de mode, sont également plus susceptibles de disparaître une fois

passée l'exploitation de tel ou tel phénomène d'engouement. Dans le domaine politique, les emprunts au russe *glasnost* et *perestroïka* n'ont pas survécu à la chute de Gorbatchev. Le *lift-boy*, la *piu up girl* et même le *full time* sont à ranger dans le placard des vieilleries moisissantes...

Autre cause de disparition : l'échec d'un procédé, la dangerosité révélée d'un médicament (par exemple, anciennement la *thalidomide*), un changement d'orientation des médias, de la publicité, etc.

Enfin, il peut y avoir concurrence entre l'emprunt et son calque : *ersatz* et *succédané*, *jet* et *avion à réaction*, etc.

En conclusion, il ne faut jamais oublier le caractère permanent, universel et ingouvernable de l'emprunt. Rappelons aussi que maint prétendu emprunt du français à l'anglais n'est souvent qu'un « retour sur le continent », après une « migration dans la grande île », à l'époque lointaine de l'anglo-normand, langue commune à la Grande-Bretagne et à l'Ouest de la France. On cite souvent le cas de *tunnel*, *challenge*, *budget*, etc. Pour refuser l'emprunt et se battre valablement contre lui, il faut en avoir les moyens *linguistiques* aussi bien qu'*extralinguistiques* ! C'est un problème interlinguistique et interculturel majeur de notre temps, qui se joue à l'échelle de la planète. Si l'on veut s'y attaquer, il faut le faire avec intelligence et ouverture : intelligence des langues comme reflets des réalités économiques et politiques, ouverture aux pratiques différentes des autres, sur tous les plans. Le rejet systématique de l'emprunt ne peut mener qu'à un isolement stérile, qui s'accompagne souvent, dans le cas des Français, d'une profonde méconnaissance de la place exacte que tient aujourd'hui la France dans le monde, et de l'image qu'elle offre d'elle aux autres peuples de la planète...

Le changement lexical

L'histoire de la langue peut permettre de décrire les variations, les mutations internes de la langue (lexique + grammaire), mais n'en dégage pas les raisons. Si l'on admet que le monde réel change, que la façon de vivre des hommes se modifie plus ou moins profondément d'une époque à une autre, d'une génération à une autre – ce qui se traduit par des formules éculées, mais vivaces, comme « Ce n'est plus ce que c'était » ou « Les temps ont

bien changé ! » –, il faut admettre du même coup qu'une bonne part du lexique doit évoluer, suivre en quelque manière ce processus, l'accompagner, serait-ce à retardement...

Les grandes tendances de l'évolution du lexique français

Tout élément fréquent dans les énoncés oraux a tendance à :

– se déformer ou s'adapter phonétiquement : lat. *capra* > *cabe*, *chèvre* ; *monasterium* > *moustier*, *moutier*, *motier* ; *masticare* > *mâcher* ;

– s'abrégé : perte de la finale latine en *-em*, *-am*, *-um* : lat. *murum* > *mur* ; *matrem* > *madre(m)*, *medre*, *mère*.

Ceci est une tendance générale très profonde de l'évolution du français. Le mot français, de ce fait, est parfois extrêmement différent de son mot source, dit *étymon* : il est devenu méconnaissable, comme *lierre* par rapport au latin *hedera*, *clou* par rapport à *clavum*, *espiègle* par rapport à l'allemand *Eulenspiegel*, etc., et presque toujours plus court.

On appelle les mots français ainsi altérés à partir du latin (ou de toute autre langue) des *mots de formation populaire*, parce qu'en principe ne s'y exerce aucune influence des doctes, ni d'une grammaire explicite et normative.

À cette catégorie s'opposent des mots nés autrement, par imitation visuelle de l'écrit et emprunt direct : ils ne subissent aucune évolution phonétique, mais seulement, en général, une adaptation (ortho-)graphique mineure. En voici quelques exemples : *monasterium* a ainsi donné *monastère* (en sus de *moutier*) ; *masticare* a donné *mastiquer* (à côté de *mâcher*) ; *aquam* a donné *aquatique*, *aqueduc*, *aqueux*, *aquaculture* (à côté de *eau*), etc.

Il s'agit là des mots dits *de formation savante*. Il ne faut pas confondre formation et emploi. Les degrés de modernité sont du reste variables, au sein d'une même constellation lexicale, soit sur le plan formel, soit sur le plan technique, cf. *hospitalier* et *hospitalité*, qui sont tous deux des formes archaïques, ou, si l'on préfère, moins évoluées phonétiquement et graphiquement que *hôpital* ou *hôtel*, tous deux issus du même mot latin *hospitale*.

Mots de formation savante et mots de formation populaire constituent, deux par deux, ce qu'on appelle des *doublets étymologiques* ou *historiques*. On remarquera qu'ils sont parfois à peu près

Les doublets étymologiques issus du latin

Étymon latin	Formation populaire	Formation savante
<i>acrem</i>	aigre	âcre
<i>advocatum</i>	avoué	avocat
<i>audire</i>	ouïr (vx)	audition
<i>auscultare</i>	écouter	ausculter
<i>communicare</i>	communier	communiquer
<i>cumulare</i>	combler	cumuler
<i>decimam</i>	dîme	décime
<i>directum</i>	droit	direct
<i>dotare</i>	douer	doter
<i>examen</i>	essaïm	examen
<i>fragilem</i>	frêle	fragile
<i>gracilem</i>	grêle	gracile
<i>hospitale</i>	hôtel	hôpital
<i>liberare</i>	livrer	libérer
<i>mobilem</i>	meuble	mobile
<i>pastorem</i>	pâtre	pasteur
<i>recuperare</i>	recouvrer	recupérer
<i>securitas</i>	sûreté	sécurité
<i>senior / seniolem</i>	sire, sieur	seigneur

synonymes, comme *mastiquer* et *mâcher*, ou plus souvent divergents : *communier* et *communiquer*, ou encore décalés au point de vue de leur emploi : si l'adverbe *moult* (du latin *multum*) a quasiment disparu de notre langue, *multitude*, en revanche, est tout à fait actuel et compris de tous...

Les causes externes du changement

Les causes externes – c'est-à-dire non linguistiques – du changement sont diverses.

Au niveau le plus concret, les multiples techniques – qu'on

recouvre souvent du terme vague et pédant de *technologie* – produisent quantité d’objets nouveaux plus ou moins utiles ; la publicité s’ingénie à créer des besoins inédits ; la mondialisation croissante de la circulation des *produits*, de l’*énergie* et des *personnes* entraîne des révisions ou complémentations du lexique de plus en plus rapides. En voici quelques exemples :

- Importation de produits naturels « exotiques » au moment des grandes découvertes : fruits, cacao, tabac ; acclimatation en Occident du *soja* après la Seconde Guerre mondiale, du *kiwi* néo-zélandais vers 1985.
- Mutation des sources d’énergie : charbon, gaz, électricité, électricité nucléaire, énergie marémotrice, solaire, éolienne, par recyclage des déchets (biomasse), etc.
- Révolution dans les procédures de communication nationale et internationale, avec le fax, les satellites, Internet, le téléphone portable, etc.
- Changement des mentalités et des mœurs : émergence du « politiquement correct », disparition de certains tabous (notamment sur les jurons et le vocabulaire du sexe), affaiblissement de la censure institutionnelle, etc.

Tous ces phénomènes engendrent une intense circulation de mots nouveaux.

La « vie » des mots

La question de la vie ou plutôt de la vitalité des mots se pose toujours, même si la formulation a changé considérablement depuis un siècle. On parle couramment de « langue vivante », mais cette espèce d’animisation d’un système très abstrait, parfaitement formel, est essentiellement métaphorique. On ne peut guère, sauf contexte exceptionnel et très ciblé, prévoir la naissance d’une unité lexicale ; un mot ne croît pas, ne se développe pas, sinon il devient un *autre* mot ; quand un mot disparaît, c’est souvent du jour au lendemain : on ne le voit pas « décliner » (comme un vieillard)...

Le néologisme

Le *néologisme* est une *création* lexico-sémantique, c’est-à-dire véritablement un mot nouveau.

On distingue traditionnellement entre *néologisme de forme* et

néologisme de sens. Si le premier est le plus aisément repérable, c'est le second qui est le plus important, et qui transcende les deux catégories : un néologisme apporte toujours du sens « en plus », même si la forme est (apparemment) inchangée.

Le néologisme peut être *bien formé* ou *mal formé* ; il ne faut pas voir ici la réintroduction « par la bande » d'une norme littéraire ou esthétique, mais le constat que, pour prendre racine, et donc vie, le mot nouveau doit répondre à des règles de conformité avec des structures morphosyntaxiques profondément installées dans la langue par l'Histoire. Ces structures ont donné naissance à des sortes de réflexes conditionnés par lesquels on admet ou rejette « spontanément » l'objet créé ; on pourrait aussi parler d'intuition linguistique intégrée, autrement dit d'un sentiment interne de justesse, de pertinence, qui s'appuie sur une compétence et une expérience partagées par la communauté.

Un exemple : passer directement de *monde* à **mondisation* pour dénoter la « généralisation internationale des règles et structures économiques et financières » serait une erreur antistructurelle, tout Français percevant qu'il faut transiter par la forme adjectivale *mondial* et le verbe *mondialiser* pour aboutir à *mondialisation* : malgré la tendance de la langue à l'économie, la forme la plus courte n'est pas toujours possible.

La nouveauté lexicale peut être formelle et procéder par :

- Ajout : *chimie* > *biochimie* ; *fidèle* > *fidéliser* ; *final* > *finaliser* ; *pénible* > *pénibilité* ; *organisation* > *organisationnel* ; *thérapie* > *trithérapie*, etc.
- Suppression : *glisser* > *glisse* ; *intellectuel* > *intello* ; *paranoïaque* > *parano* ; *débile* > *deb* ; *mongol* > *gol*, etc.
- Siglaison : *SIDA*, *PAF*, *TGV*, *RMI*, *CSG*, *SDF*, etc.
- Contraction : *caméscope* (*camé* (ra) + (magnéto) *scope*) ; *hélicoptère* (*héli* (coptère) + (aéro) *port*) ; *intraprise*, *intrapreneur*, *intrapreneuriat* (se rapporte à une nouvelle *entreprise* créée à l'intérieur (*intra*) de l'entreprise mère). Même les noms propres peuvent être concernés : *Noriescu* (création polémique : *Norie* (ga) + (Ceauce) *scu*), etc.

« Une fabrique de mots »

(Article de Robert Solé. *Le Monde*. 17-18 janvier 1999)

Chaque jour, sans le savoir, les journalistes du *Monde* fabriquent de nouveaux mots. Leurs lecteurs les plus attentifs sont les auteurs de dictionnaires, qui passent au peigne fin cette production quotidienne. Chez Larousse, le département de langue française, dirigé par Michel Legrain, organise toute l'année une « veille néologique » avec une base de données informatisée. On y introduit les mots, les expressions ou les sens nouveaux, lorsqu'ils apparaissent dans plusieurs journaux, à la radio, à la télévision ou dans les catalogues de vente par correspondance, et on observe leur évolution. Si ces « faits de langue » s'installent et s'imposent, ils entreront dans le *Petit Larousse* au bout de quelque temps. L'édition 2000 de ce dictionnaire quasi centenaire, qui sera imprimée au printemps prochain, comprendra ainsi une centaine de mots nouveaux, sans compter les changements de sens ou de catégories grammaticales.

« *La langue évolue en permanence*, remarque Michel Legrain. *Elle décrit des objets, mais aussi des rêves et des chimères. Nous sommes des observateurs; nos dictionnaires sont des miroirs. Ils tiennent compte autant de l'usage que des recommandations de l'Académie française.* » Une importance particulière est attachée au *Monde*, jugé plus strict que d'autres et considéré comme une caution. C'est dire la responsabilité de ceux qui y écrivent.

Pour la seule année 1998, la « veille néologique » de Larousse, assurée par la lexicographe Hélène Houssemaine-Florent, a noté dans notre journal 2 194 néologismes ! Entendez par là des expressions qui ne se trouvent pas dans les dictionnaires. Ce chiffre peut paraître énorme, mais la base de données est formelle, fournissant pour chaque mot la date de son emploi et la phrase dans laquelle il figurait. Un classement en dix-neuf rubriques indique, par exemple, que la vie quotidienne, les loisirs et le sport ont donné lieu, en 1998, à 230 nouveautés. Les sciences et techniques, prises globalement, ainsi que la culture, sont grandes productrices de néologismes. C'est moins vrai pour l'économie (66 recensions), et beaucoup moins pour les religions (11), la police et l'armée (5).

Parmi les mots nouveaux apparus en 1998 dans *Le Monde*, on relève des adverbess, plus ou moins heureux : *tartuffement, capitalistiquement, improbablement, illimitablement...* La féminisation des noms a conduit à écrire *littératrice, docteure, rapporteure, amatrice* ou *metteuse en scène*. Dans l'euphorie du Mondial, le football a inspiré les plumes : *footeux, footophile, footocratie* et même *footballistoïde...*

Des mots nouveaux sont composés avec des préfixes à la mode, comme *auto* (*autodénigrement, autogénocide, autoputsch, autocongratulation, autofiction*, ou encore – de manière plus obscure – *auto-pathographie*). *Éco* – comme d'ailleurs *euro* – se met à toutes les sauces : *écotourisme, écoguerrier, écotaxe, écoconseiller...* L'évolution

des techniques fait écrire *biofibre*, *bionique*, *biométrique*, mais aussi *biojeu*, *bioterrorisme*, *biovigilance*, *bioprospection*. Très prisé également dans *Le Monde*, le préfixe *dé*, qui semble illustrer un délitement général (*déliasion*, *déprotection*, *décivilisation*, *déspectacularisation*, *désintermédiation*).

Quant à *cyber*, il n'a sans doute pas dit son dernier mot, après *cybercitoyen*, *cybercriminalité* et *cybernétisation*. Dans *Le Monde* du 6 juin : « *L'imagerie hardcore suit aujourd'hui un autre chemin, commencé en Amérique : celui d'une sophistication formelle accrue, qui procède d'une cybernétisation des corps (seins siliconés, pubis rasés), déréalise le sexe et dissout la violence de la représentation.* » Mon Dieu ! Contrairement à d'autres publications, *Le Monde* n'abuse ni des abréviations ni des anglicismes. 1998 nous aura offert tout de même quelques nouveautés comme *docu soap*, *fast drink* ou *night clubbing*, avec des explications pour ceux qui ne connaîtraient pas bien la langue de Shakespeare : « *Le stretching consiste à élargir les trous du piercing* » (25 octobre). Pour les verbes, en revanche, c'est une véritable explosion, dans toutes les pages : *disneylandiser*, *essentialiser*, *cosmétiser*, *métaphoriser*, *ixer*, *laseriser*, *tricoloriser*, *coefficientser*, *bestialiser*, *muséographier*, *fictionner*, *travellinger*, *sloganiser*, *circumnaviguer*, *mosaïquer*... Au participe passé : « *Sur TF1, tous les visages étaient mosaïqués* » (8 juin).

Des mots déjà bien installés changent de catégorie grammaticale : il a été question, par exemple, en 1998, de *la médiatique*. Parfois, les journalistes emploient des termes nouveaux, pensant qu'ils existent, alors qu'ils sont en train de les forger. On est passé ainsi, insensiblement, au fil des années, du verbe *enchérir* à *renchérir*, puis à *surenchérir*. En 1998, des mots qui semblaient anciens se sont imposés, comme *gouvernance*, *judiciarisation*, *dissensus*, *harceleur* (sexuel) ou *hébergeur* (de sans-papiers).

De manière plus consciente, la politique intérieure donne lieu à des créations plaisantes, comme un *cessez-le-débat* ou les *béni-non-non*. Dans un genre plus lourd, relevons « *les métastases du pinochettisme* » (25 novembre) ou « *les révérents du kitsch débridé* ». Faut-il croire, avec un article du 29 août, que l'on « *évolue d'un vrai journalisme à une espèce de culture débilitante info-musante* » ? Ce dernier mot était heureusement entre guillemets. C'est lorsque les guillemets tombent que les lexicographes de Larousse commencent à tendre l'oreille.

La néologie peut être également interne, ou voilée, diffuse, quand elle injecte, ou ajoute, une nuance de sens, voire une acception nouvelle dans une unité préexistante : par exemple, l'adjectif *sophistiqué*, au sens de « qui fait appel à des procédés très recherchés », date de 1968, mais existe depuis... 1484 au sens de « qui a été falsifié à l'aide d'un produit artificiel » (sens tombé en désuétude). On ne peut dire de cet adjectif ni que c'est un néologisme, ni

que c'est un archaïsme ; il a des acceptions vivantes et des sens désuets. De même pour le verbe *dégraïsser*. La langue des politiciens et des économistes est riche de ces innovations plus ou moins durables : *avoir une sensibilité agricole* ; *un frémissement préélectoral*, etc.

Il existe une autre catégorie de néologismes : ceux qui, à partir de deux unités indépendantes, créent entre elles un lien syntagmatique et produisent une unité complexe, par exemple *carte bancaire*, *nouveau philosophe*, *troisième âge*, *quart monde*, *deuxième génération*, etc. Certaines lexies complexes existantes se voient également pourvues d'un changement de sens : *état de grâce* (en politique).

Le néologisme est une sorte d'esquisse de ce qui peut, sous certaines conditions, devenir une unité nouvelle de la langue :

- Ou bien la création est éphémère, pour toutes sortes de raisons :

- Mal formée : *papivore*, *publiphobe*, *impannable* (« qui ne peut tomber en panne »), *animathèque* (« lieu où on fait de l'animation »).

- Trop liée à une actualité fugitive : les *-ismes* en politique : *garaudysme*, *reaganisme*, *rocardisme*, etc. ; *se calédoniser* (en 1985) ; les fusées *Skud* et *Patriot* de la guerre du Golfe.

- Superfétatoire par rapport à une autre unité existante : *médecines douces*, *alternatives*, *parallèles*...

- Choquante dans le cas de certains tabous : *sidaïque*, *tucard* (de *TUC*), *voyoucratie*.

- Rejetée par les spécialistes du domaine concerné : *vulcanologie* pour *volcanologie* (le premier terme s'applique aux traitements thermiques du caoutchouc), etc.

- Ou bien elle « prend » (comme une mayonnaise), s'installe dans le lexique sans parfois se faire remarquer (cf. *paniquer*, qui concurrence *effrayer* et *avoir peur*, *loin s'en faut* qui relaie *tant s'en faut*, etc.) et, dès lors, perd son statut de nouveauté pour s'intégrer dans le lexique, avant même de figurer dans un dictionnaire et devenir une unité de la langue, vivante et utile.

Sur la néologie du Web

Internet est la source d'innombrables néologismes. En voici une illustration plaisante (due à Patrick Rebollar) :

Aquawebiste : n. Personne blasée de ses expériences dans le web.

Awebage : n.m. Action de déposer des documents dans le web.

Awebie : n.f. PATHOL. Rejet du web, maladie de certains internautes (*webeurs*) qui consiste à jeter leur ordinateur ou à se désabonner de leur fournisseur d'accès après une période de trop forte consommation.

Awebir : v. Mettre un document dans le web par la rédaction de pages, de sites, etc. « *Un homme awebi en vaut deux.* »

Postwebance : n.f. 1. TECH. Phase de vérification des pages après l'awebage. 2. MÉD. Période de tristesse ou de déprime passagère après la déconnexion, et qui peut parfois mener à l'awebie.

Similiwebivore : n., adj. péj. Personne maigre ou qui se nourrit peu.

Tautowebie : n.f. Art d'écrire des pages web pour ne rien dire. « *Les pages qui consistent à afficher sa femme et son chien, voilà la manie tautowebique à éradiquer* » (2015 : Jean-Louis Debré).

Web : n.m. abr. de l'anglais *World Wide Web* (1992). Ensemble mondial de documents constitués de textes et d'images, reliés par des liens hypertextuels et consultables par connexion au réseau Internet, au moyen d'un logiciel de navigation (ou *fureteur*). Syn. : *WWW, W3, hypertoile, toile* (désuets).

Webarque : n. Personne ayant de hautes responsabilités dans une entreprise webienne.

Webercice : n.m. Travail ou exercice à effectuer dans un document web. « *Webercices de langue, de mathématiques.* »

Weberie : n.f. Syn. *Cyber-café* (désuet).

Webesque : adj. Désigne une personne ou un objet à l'image du web ou de son fonctionnement. « *Un voyage webesque* » (= aseptisé). « *Une conversation webesque* » (= avec temps morts et coq-à-l'âne).

Webeur (euse) : n. Utilisateur du web. « *Comme je descendais des fleuves impassibles / Je ne me sentis plus guidé par les webeurs* » (Rimwebaud).

Webier (ière) : n. Professionnel de la distribution par le web (*cyberpatron-de-café*).

Webifique : adj. Individu qui produit beaucoup de pages pour des sites web.

Webiste : n. Créateur de pages pour sites web. Parfois employé pour *webeur*.

Webocratie : n.f. Pouvoir d'un appareil ou d'une administration webienne.

Webologie : n.f. Science du web.

Webologue : n. Spécialiste du web, de son fonctionnement, des méthodes de recherche et d'information.

Webomane : n. Drogué du réseau.

Webophile : n. Amateur de web.

Webordel : n.m. Site web à caractère pornographique.

Webothérapeute : n. Praticien de la webothérapie.

Webothérapie : n.f. Méthode de psychothérapie par discussion et navigation dans le web. Utilisée en prévention de l'awebie.

Le néologisme qui réussit n'est plus un néologisme : aussi la marque *néol.* dans les dictionnaires est-elle ambiguë ; normalement, un dictionnaire n'enregistre que ce qui est reconnu, admis par la communauté, donc ce qui a cessé de surprendre, d'apparaître comme une innovation. Seuls les répertoires de néologismes sont cohérents avec eux-mêmes, dans la mesure où ils essaient de n'enregistrer que ce qui ne figure nulle part ailleurs, ou plutôt ce qui apparaît pour la première fois, où que ce soit – en fait, plus souvent dans la presse écrite ou la littérature que dans l'oral, qui est pourtant le lieu le plus productif en matière de lexique...

Pour revenir au thème des mots vivants, il faut dire que tous les néologismes qui s'intègrent dans le lexique en peu de temps sont, à l'évidence, des mots vivants. On peut ranger dans cette catégorie (à caractère non scientifique : il s'agit plus d'un sentiment, d'une appréciation globale que d'une classification rigoureuse) :

- Les mots les plus *fréquents* dans le discours (qu'ils soient anciens ou récents).

- Les mots *disponibles* : quand on parle ou qu'on écrit sur un sujet déterminé, « actuel », alors les mots utiles à notre énoncé, enfouis dans notre compétence lexicale et notre mémoire, (re)viennent en force nourrir notre texte, d'autant plus convaincant qu'il aura toutes les apparences de la propriété (emploi du terme propre), de la pertinence et de la profondeur.

- Les mots « à la mode », fugaces mais séduisants, qui flamboyent dans le discours des jeunes... et des moins jeunes, et s'éteignent pour être remplacés par d'autres éléments tout aussi volatils :

par exemple, les adjectifs *astap'*, *sensationnel*, *formidable*, *extra*, *super*, *valable*, *pas évident*, *canon*, *géant*, *giga*, etc. – cela touche même des morphèmes, par exemple le suffixe *-lâtrie* est aujourd'hui fortement concurrencé par *-mania* : *Bruelmania*, *Gorbinania*, etc. On pourrait les baptiser les éphémères.

Éphéméride

(Extraits du *Dico du français branché* de Pierre Merle)

Euroflippé : Personne plus ou moins flippée par l'arrivée imminente de l'Europe, de l'euro, et tutti quanti, d'après *Libération* du 28 décembre 1998. Pourtant, on commence à être un peu au parfum ! En effet, bien avant l'arrivée franche, massive, sonnante et trébuchante de l'euro (monnaie), les euroquelquechoses pleuvent. On connaissait déjà les *eurodéputés* (et certains plus que d'autres...) et voilà que débarquent des *eurogrèves* (ou grèves qui se mettent à l'heure européenne, et cela dès le 23 novembre 1998 en ce qui concerne la « grève européenne des cheminots »), les *euroretraités* (*France-Soir*, le 24 novembre 1998), puis (*France Inter*, le 28 novembre 1998), les *eurocouples* (l'un est d'un pays européen, et l'autre d'un autre), sans parler de l'*Euroland*, ni même de l'*europhorie* (journal de France 3, le lundi 4 janvier 1999). Allez, la suite, s'il vous plaît !

Muséographié : Vieillot, toc, empaillé, faux. « Tout cela semble muséographié », s'exclame Philippe Lançon, le 2 décembre 1998 dans *Libération*, à propos d'une interview du nouveau chancelier allemand Gerhard Schröder par Anne Sinclair.

Rocardiser : Marginaliser, mettre sur une voie de garage, au rancard, voire : ringardiser. Du nom de l'ancien Premier ministre de François Mitterrand, pour qui tout ne fut pas toujours si rose que cela et qui se retrouva, très vite, bien isolé, même et surtout au sein de sa famille politique. Synonyme déjà bien connu : *placardiser* ou *mettre au placard*. « M. Le Pen entreprend de rocardiser M. Mégret » (*Le Monde*, 2 octobre 1998).

Sublimiser : Rendre sublime, si l'on se fie au langage des galeristes, sans pour cela sublimer ou magnifier quoi que ce soit, du moins si l'on en croit ce qu'on voit.

Toutafisme : Dire « tout à fait » à tout bout de champ et systématiquement, à la place de « oui ». Le toutafisme sévit depuis les années quatre-vingt, et a succédé au *complétisme* qui consistait, lui, à répondre « complètement ».

(1986, 1989 et 1999. Paris : Éditions du Seuil.)

- Les mots régionaux, ou *régiolectes*, très employés localement, très conviviaux, servant aux usagers à la fois à s'exprimer et à se démarquer des voisins. Mais ils s'intègrent assez souvent au lexique général, fût-ce dans un registre populaire...

La vitalité des mots est donc une notion complexe et relative : il faut se demander pour qui telle unité est vivante et/ou néologique, et dans quel contexte. Chaque domaine d'activité humaine nous enferme dans un vocabulaire à la fois général et spécialisé, que nous nous approprions sans en être toujours très conscients : aussi les unités qui viennent d'ailleurs – ce peut être « tout à côté » ! – nous paraissent-elles souvent nouvelles, ce qui n'est vrai que pour nous.

Le technicien qui pratique son métier et utilise le vocabulaire *ad hoc* depuis des années, voire des dizaines d'années, ne saurait avoir le même point de vue que le profane sur les mots de sa profession. On pourrait penser que le néologisme absolu existe, quand on peut dater précisément l'apparition de l'unité dans le lexique : mais cette précision est souvent trompeuse, elle-même relative, car on n'est jamais absolument sûr de la date de naissance – en général orale et difficilement saisissable – d'un mot, même dans un cercle très fermé... (par exemple, le curieux mot *stabcroissance* a été forgé par Laurent Fabius dans un article paru le 24 août 2000 : s'implantera-t-il en économie ? Nul ne le sait...).

Il faut aussi prendre garde au fait que certains mots paraissant nouveaux dans notre usage ne sont parfois que la résurrection de mots anciens et « oubliés par la langue » durant des siècles. Il en va ainsi de *nuisance* et de *pollution*, réactivés en un sens écologique vers 1960, alors que le sens abstrait du premier et le sens médical du second, abandonnés depuis... belle lurette, datent du 12^e siècle ! De même pour l'engouement actuel à l'égard du vieil adjectif *pérenne*, « qui dure longtemps ».

Autre question, celle de l'acceptation du néologisme. On se heurte en France, plus qu'ailleurs, à un malthusianisme lexical très puissant, alimenté par de vieilles idées reçues, et fausses, sur la « sobriété » de nos ancêtres classiques et leur prétendue aptitude à tout dire avec très peu de mots. Ce mythe a été brillamment démonté il y a trente ans par les travaux de Charles Muller sur le vocabulaire de Racine et de Corneille : 4 400 mots chez le premier, 7 600 chez le second !

En réalité, une étude sérieuse de l'histoire de la langue nous

Une machine à fabriquer des mots

À Lille, Danièle Corbin a élaboré un *Dictionnaire dérivationnel du français*, dans lequel doivent entrer tous les dérivés existants et possibles, à partir des bases lexématiques connues. Sa théorie intègre le néologisme au point de prévoir, dans la description du lexique, la totalité des mots à venir, dont le moule morpho-syntactico-sémantique est tout prêt...

convainc aisément qu'à toute époque le lexique a été mouvant, a suivi l'évolution des mœurs, des techniques, des arts, des connaissances humaines. Les freins en matière d'innovation lexicale sont toujours venus de doctes attachés à une vision trop littéraire, fixiste et esthétique de la langue, qui leur a fait, au cours des siècles, refuser souvent les créations verbales comme inutiles, limiter le lexique sur le plan du nombre d'unités, privilégier la polysémie par rapport à la multiplication des formes, et, curieusement, éprouver beaucoup d'indulgence pour des formes dépassées, archaïques.

L'intervention des pouvoirs publics dans la néologie est un phénomène ancien, mais qui pose toujours problème aux libéraux, qui prétendent vouloir laisser la langue évoluer et se transformer « par elle-même ». La polémique des années 2000 autour de la féminisation des noms de métier est très révélatrice à ce sujet : le simple

La féminisation des noms d'agent

Certains assimilent à l'usage dit « politiquement correct » la *féminisation des noms d'agent*, qui a tant retenu l'attention du public et des autorités depuis que les féministes ont introduit le concept de sexisme linguistique à la fin des années 1970.

Il faut noter une différence essentielle : le discours politiquement correct vise à masquer les réalités désagréables ; son arme d'élection est l'*euphémisme* et donc la substitution lexicale : c'est un travail sur le sens. La lutte pour l'égalité des désignations appelle à une action volontariste sur la *morphologie* et donc sur la construction lexicale : c'est un travail sur la forme.

Sauf dans de très rares cas, touchant d'ailleurs aussi bien le masculin que le féminin (*sage-femme*, *prudhomme*, *témoin*, *chef*), l'alternance masculin / féminin est toujours possible en français, grâce à un jeu de suffixes parfaitement productifs, comme en témoigne l'usage spontané des jeunes enfants, qui n'hésitent pas à parler de *marine*, de *maçonne* ou de *plombière*.

(M.Y.)

ajout d'un *e* final à des mots tels que *professeur*, *auteur*, etc., qui est pratiqué couramment par les Québécois, vaillants défenseurs du français face à l'« américain », est ressenti par les conservateurs français comme une violation de la langue, dont ils méconnaissent largement l'histoire...

Les archaïsmes

À l'autre pôle diachronique du lexique, on trouve l'archaïsme, défini comme : « 1^o Caractère d'une forme, d'un mot, d'une tournure, d'un style qui appartient à une époque antérieure à celle à laquelle on l'emploie ; 2^o Forme, mot, tournure présentant ce caractère ; 3^o Dans le domaine artistique, caractère de ce qui est très ancien. »

Cette triple définition est étroitement liée à l'existence de groupes sociaux et de générations distinctes dans une même communauté linguistique. Les « vieux » diront *automobile* pour *voiture* ou *réclame* quand les plus jeunes parlent de *publicité* ou de *pub*. Sous la Commune de 1871, les « anciens » disaient *réacteur*, alors que les jeunes révolutionnaires avaient introduit le terme de *réactionnaire*. On peut citer encore *geôle* (souvent prononcé [zeol], signe d'usure) remplacé par *cellule*.

Certains types de textes, par exemple les actes notariés ou les descriptions des armoiries, dans l'héraldique, cultivent par tradition l'archaïsme. Par ailleurs, de nombreux tours figés, encore couramment utilisés, ont un mode de formation archaïque : *sans mot dire* et *sans piper mot, il faut raison garder* (inversion sujet-verbe, absence d'article) ; *en Avignon, en Arles* ; *s'embrasser à bouche que veux-tu, courir ventre à terre* (groupes nominaux sans article).

Enfin, l'archaïsme renvoie également à un problème d'usage individuel : il peut s'agir, dans l'écriture ou la parole, de la recherche systématique de termes ou de tours anciens, servant à marquer son propre discours de façon particulière. Certains écrivains à l'écriture « classique » comme Raymond Radiguet dans *Le Bal du comte d'Orgel* usent de ces procédés, qui peuvent devenir des tics rhétoriques. Quelques exemples : l'emploi de *aîtres* ou *êtres* au sens de « disposition des lieux dans un bâtiment », *désespérance* pour *désespoir* ; *vous seriez mal venu de...*, *il n'eut de cesse que* (+ subj.), *elle ne le voulut point voir*, etc. La saga roma-

nesque de Robert Merle, *Fortune de France*, fournit un exemple suivi de pastiche archaïsant.

Notons cependant que :

- L'archaïsme n'est véritablement perçu que par les locuteurs qui possèdent un certain niveau de connaissance de l'histoire de la langue ; les autres ressentent comme archaïque tout mot inconnu ou à consonance étrange, quelle que soit son ancienneté.

- Il faut distinguer entre l'archaïsme installé dans la langue, mot encore (ou toujours) vivant, et la volonté individuelle de construire et d'employer un discours archaïsant, attitude allant généralement de pair avec un certain conservatisme, une attitude d'admiration plus ou moins raisonnée à l'égard du passé linguistique de la communauté, notamment à travers ses écrivains classiques (attention au prisme trompeur de la reconstruction, ne serait-elle qu'orthographique).

- Il y a aussi, plus fréquemment qu'on ne croit, des cas de coïncidence entre archaïsme et régionalisme : mots conservés dans une seule région donnée, ou encore usuels dans certaines couches rurales de la population de plusieurs régions ; ainsi du verbe *bailler*, « donner », des noms *cabe*, « chèvre », ou *cou(r)til*, « jardin », de la négation *point* pour *pas*, etc.

Les mots désuets

Il ne faut pas confondre l'archaïsme avec le mot *désuet* : la désuétude est « l'abandon où tombe une chose, une pratique, par défaut d'usage ». Tomber en désuétude, c'est disparaître de la langue réelle (alors que les archaïsmes demeurent employés). Par exemple, tout ce qui est marqué de la rubrique *class.* dans le dictionnaire est désuet. C'est le cas par exemple de *détrapper*, « tirer d'affaire, débarrasser », antonyme de *attraper*, qui a complètement disparu de l'usage actuel. Ce n'est même plus un archaïsme : il est oublié.

La désuétude peut avoir diverses causes :

- Une rivalité linguistique, consistant dans la coexistence plus ou moins longue de termes quasi synonymes et aboutissant à l'élimination de l'un d'eux (ou même de plusieurs), au profit du plus... performant ? ou « rentable », c'est-à-dire « économique » : la *chaîne hi-fi* a remplacé les *gramophones*, *pick-up*, *électrophones*, *tourne-disques*, etc. ; *alourdir* et *travailler* ont détrôné *abalourdir* et *ouvrer* ; *tuberculose* a succédé à *phtisie (galopante)*, etc.

- La disparition du référent, pour des mots désignant une action, comme *abluer*, « passer légèrement une liqueur préparée avec de la noix de galle sur une écriture effacée pour la faire reparaître », ou un objet : *cab*, *char à bancs*, *coche*, *diligence*, *tape-cul* ; *daguerréotype*, *rouéo* ; *lessiveuse*, *presse-purée*, *moulin à légumes*, etc.

- L'abréviation d'un terme long : *cinéma*(*tographe*), *stylo* (*graphe*), *vélo*(*cipède*), *méto*(*politain*).

- Le remplacement d'une lexie complexe par une lexie composée : *lave-linge* pour *machine à laver le linge*.

- Le changement des mœurs et les tabous linguistiques (cause fréquente et très importante sur le plan sociolinguistique) ; cela touche évidemment à l'*euphémisme idéologiquement correct*, qui transforme plus ou moins comiquement des appellations « traditionnelles » :

mère célibataire = *filles mère*

gens de maison = *domestiques*

conseiller d'éducation = *surveillant général*

gardien d'immeuble = *concierge*

malvoyant et *malentendant* = *aveugle* et *sourd*

personne à mobilité réduite = *infirmes*

débile léger ou *profond* = *arriéré mental* ou *fou*

centre psychothérapeutique = *asile de fous*

Le « politiquement correct »

Ce que l'on appelle, depuis 1995 environ, le « politiquement correct » (traduction de l'américain) est une forme particulièrement pernicieuse de l'autocensure : au lieu de discuter démocratiquement, de pratiquer le débat public, on fait semblant d'être d'accord en jouant à fond la carte du *consensus* (mot de 1824 récemment réactivé), et on utilise la *langue de bois*, en évitant les « sujets qui fâchent », face à ceux qui prétendent « parler vrai » : d'où le verbe *dégraissier* = *licencier* ; *bavure* = *faute grave dans l'exercice de l'autorité policière* ; *plan social* = *programme de licenciement* ; *être en recherche d'emploi* = *être au chômage* ; *pays en voie de développement* = *pays pauvres* ; *dommages collatéraux* = *pertes civiles* ; *frappes chirurgicales* = *bombardements très ciblés* (dans une guerre « moderne »), etc.

collaborateur d'atelier = ouvrier

travailleuse sexuelle = prostituée

personnes du troisième âge = vieillards, etc.

Signification du changement lexical

La « vie des mots » n'est nullement un phénomène autarcique : on ne peut parler de vitalité ou de désuétude qu'en rapport étroit avec le monde et les utilisateurs de la langue, en intégrant les divers paramètres humains que sont la région, l'âge, l'éducation, les préoccupations professionnelles, l'idéologie, etc. Par exemple, les expressions *lutte des classes*, *réformisme*, *participation* ne peuvent être vivantes que pour des usagers qui « y croient » ou sont directement concernés par les rapports de production et l'économie nationale ; pour des paysans ou des bourgeois aisés, ce ne sont là « que des mots », comme la langue française le dit si bien !

Les mots du lexique réel et vivant, quand ils *veulent dire* quelque chose, sont étroitement liés à notre environnement social, historique, politique, à toutes les aventures de l'humanité, que nous traduisons, à travers les médias, dans un vocabulaire immédiatement approprié.

Il ne faut pas figer l'existence des mots, dans la mesure où ils ont vocation d'exprimer le réel, d'en épouser les fluctuations et les complexités. Cette énorme navigation des mots entre les pôles de l'avant-garde néologique et de l'arrière-garde archaïque est à la fois une richesse langagière que l'on ne peut refuser au nom d'une norme de « sobriété » (par opposition à quelle ivresse ?) et une nécessité interne, constitutive d'une entité en service, fonctionnant de façon multiple, à travers des milliards d'énonciations et de déformations immédiates, désinvoltées, gaspilleuses d'énergie, mais profondément signifiantes de notre rapport au monde.

Le point de vue synchronique

La dérivation

Dès qu'il y a combinaison étroite (plus étroite qu'entre les autres membres de la phrase) entre deux ou plus de deux éléments (morphèmes et/ou lexèmes), on dit qu'on a affaire à une unité construite, un mot ou une lexie dérivée.

En grammaire traditionnelle, on appelle *dérivation* la combinaison d'un radical (base correspondant généralement au *morphème* du linguiste) avec un *affixe* (préfixe ou suffixe). Les deux types de dérivation en question s'opposent à la *composition*, ou combinaison de deux lexèmes, dans une relative égalité.

La *préfixation* consiste dans l'addition formelle et sémantique à un mot-radical d'un élément, généralement court, qui lui est antéposé ; par exemple : *infini, non-fini* vs *fini* ; *atemporel* et *intemporel* vs *temporel* ; *hypermarché* vs *marché*, etc. Dans une symétrie plus apparente que réelle, la *suffixation* procède de façon inverse, par exemple : *finitude* vs *fin* ; *nuisible, nuisance* vs *nui(re)* ; *bureautique* vs *bureau* ; *finaliser* vs *final*, etc.

Effets de l'affixation

Le *préfixe* ne modifie que le sens du mot de base, en y ajoutant un ou plusieurs sèmes, ou éléments minimaux de signification. Il ne change, le plus souvent :

- Ni la *flexion* : *déchanter* se conjugue comme *chanter*, *surdoué* s'accorde de la même façon que *doué* ; exceptions : *vous vous contredisez* vs *vous dites* ; *nous prévoirons* ou *pourvoirons* vs *nous nous reverrons*.

- Ni la *catégorie grammaticale* : *sous-secrétaire, pré-amplis, surcoût* sont des substantifs masculins, comme les lexies simples auxquelles ils correspondent : *secrétaire, ampli* et *coût* ; quelques exceptions apparentes : *antigel, antibrouillard* peuvent être employés comme adjectifs, dans *produit antigel, phare antibrouillard*, alors que les bases ne peuvent être que des noms.

Le *suffixe*, en revanche, modifie le plus souvent et le sens de la base et sa catégorie : *champêtre* adjectif vs *champ* nom ; *trouer* verbe vs *trou* nom ; *faisable* adjectif vs *faire* verbe ; *beauté* nom vs *beau* adjectif, etc.

Mais ce n'est pas toujours le cas, par exemple pour les diminutifs : *maison* et *maisonnette* sont des noms féminins, *orme* et *ormeau* des noms masculins, *trembler* et *trembloter* des verbes intransitifs, etc.

On parle de dérivés *dénominaux* quand ces nouvelles unités sont formées à partir d'un nom (*sucré* donne *sucrer*), et de *déverbaux* lorsqu'elles proviennent d'un verbe (*fraisier* donne *fraiseuse*, la machine, et *fraiseur*, l'ouvrier). Mais la filiation historique des

mots ne correspond pas toujours à la dérivation « logique » : par exemple, *opération* est apparu en français avant le verbe *opérer*, et *professeur* avant *professer*.

Préfixes et suffixes peuvent se cumuler : *sur-ré-générateur*, *in-dé-com-posable*, *dés-en-gagement* (qui ne se confond pas avec *dé-gagement*), *in-ap-proprié*, *non-in-gérence*, etc.

L'ordre des affixes obéit à des règles à la fois *morphosyntaxiques* et *sémantiques* : on peut avoir *redéfaire*, *redémonter* ou *indémontable*, tandis que sont exclues les combinaisons **dérefaire*, **dérémonter* et **dérémontable* (alors que *inmontable* est acceptable, par exemple *cet appareil est absolument inmontable*).

Le cas de *-isme* est un peu particulier : tantôt il s'accroche directement à un nom propre, comme dans *marxisme*, *proudhonisme*, *darwinisme* (mais *Hegel* génère *hégélianisme*), tantôt il est ajouté à un nom commun adjectivé par *-al* : *nationalisme*, *libéralisme* (**nationisme*, **libérisme* sont inacceptables). Et cependant, on trouve *nanisme*, *futurisme*, *égoïsme*, etc., sans suffixe intermédiaire. On ne peut jamais associer n'importe quoi n'importe comment, même dans les créations verbales les plus délirantes. À noter que, dans certains cas, il y a « retour au point de départ catégoriel » par le fait du cumul : l'adverbe *tard* donne l'adjectif *tardif*, sur lequel on forme de nouveau un adverbe, *tardivement*.

Dans le cas de la préfixation, on constate parfois une altération de la finale du préfixe : *in-* avec sens négatif se transforme, dans *immaculé*, *illisible*, *irrésistible* ; de plus, il a deux prononciations distinctes dans *inconnu* et *inaccessible*. On parlera alors d'*accommodation*, phénomène à la fois phonétique et graphique qui réside dans l'adaptation du préfixe à ce qui le suit immédiatement. Il en est de même pour *mé-* devant consonne (par exemple *médire*, *méfait*) qui devient *més-* devant voyelle (par exemple *mésestimer*, *mésalliance*) ; idem pour *dé-* et *dés-*...

Pour la suffixation, le processus d'*accommodation* existe aussi, mais s'applique à la finale de la base : *méchant* donne *méchamment* par ajout de *-ment* ; *construire* donne *constructible*, *construction*, par changement de base morphologique à partir des formes latines, où *constructum* est le supin de *construere*. D'autre part, le lexème de base se voit souvent adjoindre un phonème-graphème de cohésion, ou « euphonique », situé avant la désinence d'infinitif, par exemple *dur-c-ir*, *tuyau-t-er*, *bazar-d-er*, etc.

Productivité des affixes

Elle est variable. Voici quelques préfixes très usités aujourd'hui : *dé(s)-*, notamment en politique et en économie : *déconstruire*, *délocaliser*, *dénationaliser*, *déréguler*, *déstocker* (et les substantifs en *-ation* correspondants) ; *super-*, *hyper-*, *méga-* et *giga-*, d'emploi très populaire et répandu (d'abord chez les jeunes) ; *non* : *non-participation*, *non-acceptation*, *non-événement*, etc.

Par contre, *for-*, comme dans *forclure*, *forfaire*, etc., ou *més-* (exception : *méforme*), *tré-*, *pour-* ne produisent pratiquement plus d'unités construites depuis longtemps. Quant à *nano-*, qui a pour sens de « diviser ce qui suit par 10^9 », il est évidemment cantonné au vocabulaire technico-scientifique : *nano-seconde*.

Il en va de même pour les suffixes : *-isme*, *-istique*, *-ité*, *-itude*, *-ique*, etc. sont très féconds à l'heure actuelle : *âgisme*, *jeunisme*, *footballistique*, *lisibilité*, *maigritude*, *traçabilité*, *visibilité*, alors que nous ne formons plus rien (ou très peu de mots) sur *-oir*, *-aison*, *-ueux*, *-ot*, etc. Quant à *-ance*, il semble en voie de régénération : le mot très usité *nuisance* n'est pas un véritable néologisme, mais la résurgence d'un mot ancien, qui date de 1120 ! De même pour le récent *gouvernance*, resurgi de l'Histoire avec un sens abstrait bien différent du sens ancien de « baillage » ou de « services administratifs d'une région colonisée ». Le philosophe Paul Ricœur a forgé dans les années 1980 le substantif *représentance*, adaptation du *Vergegenwärtigung* de Husserl.

Il n'y a donc pas créativité systématique et aveugle : les forces qui se concentrent dans la langue et particulièrement le lexique n'agissent pas au hasard, mais selon des lois et sous des pressions techniques, économiques ou politiques qui ne sont pas toujours aisées à repérer, mais n'en existent pas moins.

Le phénomène de l'affixation crée un lien entre les unités ainsi générées. La préfixation fait entrer les bases dans le champ d'une série analogique et homonymique, où elle les regroupe d'après leur initiale : on rencontre dans le dictionnaire, à la suite les uns des autres, tous les mots préfixés par *anti-*, *méga-*, *micro-* ou *sur-*.

En revanche, la suffixation ne donne pas de repères aussi commodes pour l'usager, bien qu'elle fasse également entrer ses produits dans une série, cette fois associative. Par exemple, on perce-

vra une certaine parenté entre tous les mots suffixés par *-eur*, *-ier* ou *-tion*. Cette fois, l'usager, s'il veut obtenir sans peine ces regroupements morphosémantiques, devra faire appel à un dictionnaire inverse, qui lui fournira les uns à la suite des autres les mots pourvus d'un même suffixe. Ces séries peuvent donner lieu à d'intéressantes études, ou même à des remarques simples, mais fructueuses, se concrétisant dans des « exercices à trous » : *acheter / acheteur*, *euse = surfer / X...* L'inconnue est *surfeur*, *euse*.

On constate une anomalie intéressante : alors que, dans un mot préfixé, le radical continue à être porteur du sens principal, au moins en apparence (*faisable* et *infaisable*), dans le mot suffixé, c'est parfois le suffixe lui-même qui est la véritable base sémantique, sinon morphologique. Par exemple, dans *patriotisme*, c'est *-isme* qui, en paraphrase, joue le rôle de la base nominale : « le fait de... », *-ot-* ayant la valeur adjectivante de « qui aime », et le radical *patri-* n'étant que le COD dans la phrase sous-jacente (*le fait d'aimer sa patrie*). Il faut parfois inverser l'équation fallacieuse selon laquelle le radical serait toujours le noyau et les affixes des « satellites ».

Les formations parasynthétiques

Il s'agit de mots construits *simultanément* et *obligatoirement* avec préfixe et suffixe, comme *dévaliser* et *renflouer*, *adoucir* (pas de verbe **doucir*, alors que *durcir* existe : *endurcir* n'est donc pas parasynthétique), *rajeunir* (pas de verbe **jeunir*), *s'encanailler*, etc.

Ce type de formation éclaire le fait qu'il n'y a pas de différence de nature – ni même toujours de fonctionnement – entre dérivation préfixale et suffixale, mais surtout une différence de distribution. « Devenir vieux » donne *vieillir* (préfixe zéro), « devenir jeune » donne *rajeunir* (préfixe double *re + a*); « devenir beau » ou « laid » donne *embellir*, *enlaidir* (préfixe *en-*), alors que « devenir gros » ou « petit » donne *grossir* et *rapetisser* ! Ces nombreuses et étonnantes variations dans le traitement dérivationnel laissent penser que la construction des unités dites complexes est beaucoup plus subtile qu'on ne pourrait le croire à première vue...

Conclusion

Préfixe et suffixe ne sont, on l'a vu, des éléments ni vraiment symétriques ni non plus forcément opposés, sur le plan sémantique notamment. Il s'agit plutôt de deux facettes d'une même opération de greffe profonde d'un morphème sur un lexème, qui donne une *espèce* nouvelle, avec certains accidents, certaines déformations.

Ajoutons que la dérivation – préfixale ou suffixale – aboutit parfois à proposer un choix entre deux possibilités d'expression, comme dans *mini-jupe* et *jupette*, *sous-homme* et *homoncule* ou *super-champion* et *championissimo* ; on rapprochera ces exemples de *très rare* et *rarissime*, *super-ingénieur* et *ingénieur en chef*, *femme médecin* et *doctoresse*, etc.

Petit à petit, on en vient à se rendre compte que la langue, à travers le lexique et la grammaire, nous fournit fréquemment des *équivalences fonctionnelles*, qui brouillent les pistes trop bien tracées, et démontrent que des étiquettes excessivement figées obscurcissent la parenté de nombreux procédés qui sont inhérents à la malléabilité de la langue.

Mots composés et locutions

Dans les unités construites par préfixation et suffixation, seul le radical est un lexème et présente (éventuellement) une certaine autonomie. On appelle *mot composé* ou *lexie composée* les unités complexes dans lesquelles les constituants principaux sont eux-mêmes des lexèmes : il n'y a plus alors affixation, mais juxtaposition-combinaison d'au moins deux « mots » à part entière. La langue française, à cet égard, est douée d'une grande ductilité.

Schémas de composition

N + (prép.) + N

chou-fleur, oiseau-mouche, chef-lieu, Fête-Dieu, timbre-poste, gendarmerie ; pied à terre, ver à soie, eau-de-vie...

ADJ. + N ou N + ADJ.

basse-cour, Haute Cour, grosse caisse, rouge-gorge, vieux jeu ; chambre noire, état civil, cordon bleu, guerre froide...

ADJ. + ADJ.

aigre-doux, doux-amer, chaud-froid, clair-obscur...

VERBE + (prép.) + N

abat-jour, bat-flanc, cache-nez, coupe-papier, lance-flammes, tire-bouchon, vide-ordures...

VERBE + VERBE

coupe-coupe, pousse-pousse; laisser-aller; laissez-passer, rendez-vous, savoir-faire, savoir-vivre; (par) oui-dire...

PRON. + VERBE

on-dit; rendez-vous...

PRÉP. + N

après-midi, sans-gêne, contrevent, avant-scène, surchauffe, sous-lieutenant, préavis, postposition...

ADV. + N

arrière-cour, avant-goût, non-reconduction, plus-value...

ADV. + ADJ.

du jamais-vu, (une impression de) déjà-vu, non-dit, prénatal, post-scolaire...

NB : On donne ci-dessus les noms des composants, mais le résultat porte parfois un nom différent ; par exemple, l'adverbe *déjà* et le participe adjectivé *vu* donnent le substantif *déjà-vu*, etc.

La composition est appelée *coalescence* quand des éléments juxtaposés dans une phrase se figent en une unité globale nouvelle : *un ne-m'oubliez-pas* (= *forget-me-not* en anglais, *Vergiss-mein-nicht* en allemand) ; (*faire quelque chose*) *à-la-va-comme-je-te-pousse* ; cf. aussi *boute-en-train, pousse-au-crime, va-t-en-guerre*, etc.

Il existe enfin un type très particulier de mot composé : c'est celui qui est produit par emboîtement partiel ou télescopage de deux lexèmes ; on les appelle *amalgames* ou *mots-valises*, traduction de l'anglais *porte-manteau words*. Ils se rencontrent surtout dans des contextes ludiques ou littéraires, cf. le *piano cocktail* de Boris Vian (dans *L'Écume des jours* : appareil bizarre, tenant du piano et du shaker !), la *nostalgérie* chez Montherlant, le *patrouillotisme* de Rimbaud, etc.

Mais certains domaines du lexique ne répugnent pas à ce genre de créations « économiques » : un *parsec* (unité de distance en astronomie = combinaison-abrègement de *parallaxe* (*d'une*))

seconde), la *stagflation* (curieuse coexistence en économie de l'inflation et de la stagnation), le *tigron* (hybride du tigre et de la lionne), les *rurbains* (individus travaillant en ville et habitant à la campagne), etc. Dans certains cas, le lexème « écrasé » devient une véritable matrice de mots composés à part entière : *héliport*, *héli-treuilage* (issu d'hélicoptère); *narco-dollar*, *narco-mafia* (issu de *narcotique*), *eurolangage*, *euroseptique*, etc. On en vient alors aux recomposés...

Les recomposés (ou interfixes)

Les recomposés sont des unités complexes formées de deux lexèmes dont un au moins n'a pas d'existence autonome, par exemple : *caméscope*, *écographie*, *vidéophone*, *phlébotomie*, *nymphomane*, *logomachie*, etc. Ce sont généralement des termes plus ou moins techniques ou savants, monosémiques. Certaines de ces unités « non autonomes » sont en voie d'autonomisation, par exemple *télé*, anciennement préfixe au sens de « au loin » ou « de loin », comme dans *télescope* ou *télépathie*, mais devenu un substantif autonome au sens d'« appareil récepteur de télévision », ou « activité de transmission des informations par l'image et le son » dans *téléachat*, *télésurveillance*.

L'abrègement ou troncation

Le mouvement de composition lexicale est analytique et tend à grossir le volume des mots ; inversement, l'abrègement est une tendance « correctrice » et synthétique, qui les raccourcit. Les troncations du mot initial long deviennent souvent des *bases dérivationnelles* qui enrichissent le lexique et apportent des précisions dans la dénomination des objets et des processus, par exemple :

cinématographe > *cinématographique*

cinéma > *cinéma muet*, *parlant*, *en couleurs*

ciné > *ciné-club*, *cinéphile*, *cinérama*

On a souvent tendance à censurer les mots « trop abrégés », en les qualifiant abusivement de populaires : vue peu linguistique et tendancieuse, dans la mesure où les mêmes qui acceptent aujourd'hui *radio* (issu de *radiodiffusion*) rejettent vertueusement la *télé* et encore davantage le *ciné* (qui, à vrai dire, tombe en désuétude),

pour des raisons idéologiques, même et surtout si elles ne sont pas clairement formulées.

Si l'abrègement a un caractère souvent familier ou populaire (*prof, fac, restau, petit dej, sécu, écolo, porno, rétro*), il est également fréquent dans les domaines scientifiques et techniques : un *bit* est une unité d'information (issu de *binary digit*, chiffre binaire), *bob* et *mag* sont utilisés à la radio (pour *bobine* et *magnétophone*).

L'abrègement est fréquemment accompagné, dans le registre populaire, d'arrangement ou d'altération de la forme initiale : *autocar* devient *car*, *surprise-partie* devient *surboum* ou *surpatte*, *directeur* devient *dirlo*, *matériel* devient *matos*, etc. On constate ainsi que l'abrègement va souvent de pair avec l'ajout d'un nouveau suffixe, c'est le phénomène de la resuffixation (*cinoche, apéro*).

On appelle *aphérèse* l'abrègement par l'avant du mot et *apocope* l'abrègement par la fin du mot (plus fréquent).

L'aphérèse

Mot entier

autocar
boy-scout
capitaine
cyclo-cross
encore
(garde) municipal
locomotrice
magnétoscoper
naturellement
problème
radioscopie
santiags
Sébastopol

Mot réduit

car
scout
pitaine
cross
'core
cipal
motrice
scoper
'turellement
blème
scopie
tiags
Topol

L'apocope

<i>Mot entier</i>	<i>Mot réduit</i>
<i>actualité</i>	<i>actu</i>
<i>adolescent</i>	<i>ado</i>
<i>bourgeois</i>	<i>bourge</i>
<i>composition</i>	<i>compo</i>
<i>débutante</i>	<i>deb</i>
<i>examen</i>	<i>exam'</i>
<i>faculté</i>	<i>fac</i>
<i>information</i>	<i>info</i>
<i>macrophotographie</i>	<i>macro</i>
<i>manipulation</i>	<i>manip</i>
<i>mégalomane</i>	<i>mégalo</i>
<i>microphone</i>	<i>micro</i>
<i>ordinateur</i>	<i>ordi</i>
<i>professeur</i>	<i>prof</i>
<i>psychiatre ou psychologue</i>	<i>psy</i>
<i>rectification</i>	<i>rectif</i>
<i>restaurant</i>	<i>restau</i>
<i>salle d'opération</i>	<i>salle d'op'</i>
<i>schizophrène</i>	<i>schizo</i>
<i>séropositif</i>	<i>séropo</i>

On désigne parfois sous le nom de *dérivation impropre* (inverse est un adjectif plus juste) la formation de noms déverbaux par suppression de la désinence d'infinitif de certains verbes courants. Cela donne, dans le registre familier : la *bouffe* (de *bouffer*), la *dîne* (de *dîner*), la *dorme* (de *dormir*), la *flane* (de *flânerie*, chez Daudet, dès 1874), la *glisse* (de *glisser* [sur des skis]), la *gruge* (de *gruger*), etc.

La siglaison

Elle correspond à l'abrègement maximal, et consiste dans la réduction d'un syntagme plus ou moins long en la succession des initiales de chaque élément composant ce syntagme, par exemple *IUFM* pour *Institut universitaire de formation des maîtres*, ou *MST* pour *maladie sexuellement transmissible*.

On notera que la siglaison néglige en général les mots-outils et arrange parfois la suite d'initiales de façon à la rendre plus aisément prononçable.

La siglaison est un phénomène universel, toutes les langues actuelles recourent à elle pour des raisons d'économie et de commodité. Il existe de nombreux sigles internationaux, qui apparaissent soit sous la forme française : *OTAN* (*Organisation du traité de l'Atlantique Nord*), *FMI* (*Fonds monétaire international*), *SIDA* (vers 1983 : *syndrome immuno-déficitaire acquis*), *DRH* (*directeur des ressources humaines*), *TIPP* (*taxe intérieure sur les produits pétroliers*), soit sous la forme anglo-saxonne : *NATO*, *AIDS*, *UNESCO* (*United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization*), *LASER* (*Light Amplification by Stimulated Emission of Radiations*), etc.

Lorsque le sigle peut se lire syllabiquement, comme un mot, on parle d'*acronyme* ; c'est le cas, par exemple, de *Capes* (mais *CAP* est toujours épelé [seape] pour éviter l'homophonie avec le mot *cap* !), *Cob* (*Commission des opérations de Bourse*), *Idhec*, *Orsec*, *Comecon*, *Sernam*, etc. La siglaison peut être mixte, ou seulement syllabique : on comprend pourquoi les Français abrègent *Sécurité sociale* en *Sécu* et non en *SS*.

Un sigle bien acclimaté dans le lexique général donne des dérivés : *cégétiste*, *énarque*, *bédéphile*, *capessien* (ou *capétien*, par plaisanterie), *opéable* (qui peut faire l'objet d'une *OPA*, ou *offre publique d'achat*), etc.

Enfin, le sigle est de plus en plus « fabriqué par anticipation » dans un dessein ludique, c'est-à-dire qu'on choisit d'abord le sigle, et on invente ensuite le syntagme représenté : *CLIC* = *Groupe de liaison des industries cinématographiques*. D'autre part, l'interprétation du sigle peut donner lieu à de l'humour : *Le Canard enchaîné*, expert en la matière, a vu jadis dans *CFDT*, assez perfidement, la formule « Comment Faire Demi-Tour »... Il y a plus de liberté créatrice dans ce domaine que dans celui de l'affixation.

Groupes de mots et locutions

Au-delà de la composition, on rencontre des ensembles d'unités linguistiques étroitement liées par le sens et formant bloc.

Les locutions présentent généralement :

- Une unité de forme et de sens.
- Des écarts par rapport à la norme grammaticale et lexicale : *perdre patience*, qui équivaut à peu près à *s'impatienter* (c'est-à-dire fonctionne comme un verbe intransitif), comporte une construction archaïque avec un nom sans article.
- Des valeurs métaphoriques particulières, qui font passer mainte expression du domaine matériel au domaine moral (*perdre pied*, *prendre un virage*, *mener sa barque*, etc.).

Elles possèdent en outre les propriétés suivantes :

- Il est difficile, voire impossible, de pratiquer une substitution partielle : alors qu'on peut dire *perdre ses clés*, *son mouchoir*, *de l'argent*, *une bague*, etc. (ce sont des syntagmes libres), on ne peut pas remplacer *vie* par *existence* dans *perdre la vie*, ni *pied* par *orteils* dans *perdre pied*, etc., qui sont des locutions.
- Il est difficile d'insérer un élément au milieu de la séquence ou, si l'on préfère, de qualifier ou de déterminer seulement une partie de l'ensemble : on ne peut dire **courir gros ventre à basse terre* ou **prendre ses longues jambes à son cou grêle*. Dans l'usage, le fonctionnement est plus nuancé, car on rencontre souvent une gradation, correspondant à divers degrés de cohésion dans ce type de tournures : par exemple *avoir faim* > *avoir grand* ou *très faim* > *avoir une faim de loup* > *avoir une faim à manger son poing*, etc. C'est pourquoi on distingue locutions figées et semi-figées.
- Il est difficile, voire impossible, de comprendre et/ou d'expliquer le sens de la locution par le simple cumul du sens de ses composants : c'est au point que la locution figée ou stéréotypée est souvent mal comprise, interprétée « de travers ».

Types de locutions

- *Nominales* : elles sont parfois très proches du mot composé, mais comportent en général plus de deux éléments de base : *rencontre du troisième type*, *une bringue à tout casser*, *une mine à faire peur*, *une tête à caler les roues de corbillard*, etc.

- *Adjectivales* : *bon enfant, bon marché, en larmes*, etc. Sert parfois à créer des locutions nominales, si on les relie au substantif noyau : *à + dents, crans, trous, clous, jours*, etc. exemple *une chaussure à clous, un exercice à trous*, etc.

- *Adverbiales* : *en arrière, à la longue, au hasard, peu ou prou, de gré ou de force, bon an mal an*, etc. ; *en vitesse, en force, en douceur (en douce !), en cachette* ; *au trot, au galop* ; *avec douceur, brutalité* ; *à la hussarde, à la cosaque* ; *à la croque-au-sel, à l'étouffée, à la milanaise, à feu doux/vif* (fréquent dans les recettes de cuisine).

- *Verbales* : elles sont très nombreuses en français, et formées avec des verbes simples et fréquents, dits *verbes supports*, selon divers degrés de cohésion ; *rendre l'âme, justice / la justice* ; *rendre grâce, gorge* ; *rendre coup pour coup, le bien pour le mal*, etc. ; *tirer avantage, parti, profit de* ; *tirer l'aiguille* ; *tirer sa flemme, au flanc, au cul* ; *tirer à la ligne* ; *tirer des plans (sur la comète), les cartes*, etc.

- *Interjectives* : *tonnerre de Brest, bordel de merde, bonté divine, mille sabords*, etc.

Certaines locutions sont parfaitement *motivées*, c'est-à-dire que chacun de ses composants est bien perçu et compris séparément, par exemple *prendre la fuite, mener par le bout du nez*. D'autres sont peu motivées : *tirer le diable par la queue, appuyer sur la chanterelle*. Certaines sont réinterprétées.

Phraséologie et idiomatité

Un tour *phraséologique* ou *idiomatique* est une locution qui appartient en propre, par sa structure et son lexique, à une langue donnée et qui est intraduisible, ou mal traduisible, dans une autre langue – ou représentée dans les autres langues par tout autre chose. Citons : *à vol d'oiseau* (en anglais *as the crow flies* ou *in a bee-line* ; en allemand *in Vogelflug* ou *Vogellinie*) ; *il n'est pas à prendre avec des pincettes* (en anglais *he's like a bear with a sore head*), *jusqu'au trognon* (en anglais *well and truly*), etc. Toute langue possède des tours typiques de ce genre, qui constituent un de ses traits caractéristiques. Certains, cependant, ont été traduits textuellement et adoptés dans d'autres communautés, ainsi *to throw out the baby with the bathwater* = *jeter le bébé avec l'eau du bain*.



Tirer le diable par la queue

Illustration de Nestor Salas. *Les Idiomatics*.
Éditions du Seuil, coll. « Point-Virgule »

Le tour phraséologique, ou idiotisme, peut aller jusqu'aux dimensions d'une phrase complète, c'est le cas, entre autres, de la maxime, du dicton ou du proverbe : *Il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué.*

**Sémantique lexicale ou étude des sens lexicaux :
le même et l'autre**

Désignation, dénotation et connotation

La *dénotation* d'une unité lexicale est constituée par l'extension du concept constituant son signifié. Par exemple, le signe *chaise* étant une association du concept « siège comportant quatre pieds, avec une assise, un dossier... » et de l'image acoustique /ʃɛz/, la *dénotation* sera : « *a, b, c, ..., n* sont des chaises ». À ce titre, la

dénotation peut être opposée à la *désignation* : alors que, par la dénotation, le concept renvoie à la classe des objets, dans la désignation le concept renvoie à un objet isolé (ou un groupe d'objets) faisant partie de l'ensemble. La classe des chaises existantes, ayant existé ou possibles constitue la dénotation du signe *chaise*, tandis que *cette chaise-ci* ou *les trois chaises* constituent la désignation du signe dans le discours.

Qu'est-ce que la *connotation* ? Ce concept renvoie à des effets de signification qu'on peut considérer comme seconds par rapport à la dénotation qui, elle, est première et par définition stable. La connotation serait ce que la signification a de particulier à un individu ou à un groupe donné à l'intérieur de la communauté. L'aspect émotionnel, affectif paraît important, voire essentiel, dans la connotation... Par exemple, lorsque Stendhal emploie un mot italien, le signifiant, ce n'est pas seulement le terme utilisé de façon dénotative, mais aussi le fait que, pour exprimer une certaine idée, l'auteur ait décidé de recourir à l'italien. Dénotation et connotation, pour être opérationnelles en linguistique, ne peuvent naître que du réseau de relations multi-niveaux avec l'énoncé.

De l'homonymie à la parasynonymie

Ces notions touchent de fort près à la sémantique, mais la lexicologie ne peut éviter de les aborder, car elles organisent le lexique selon des micro-systèmes opératoires. L'identité, la ressemblance ou la différence peuvent porter sur l'expression et/ou sur le contenu. Les diverses combinaisons possibles donnent lieu à des sous-ensembles complexes, qui constituent des entrées de grammaire traditionnelle et présentent des pièges qui ne sont pas toujours faciles à éviter...

Les homonymes sont des mots dont la forme, mais non le sens, coïncide. Ainsi [byt] correspond à trois mots différents : le nom masculin *but* ; la troisième personne du singulier de l'indicatif présent du verbe *buter* ; le nom féminin *butte*.

Les homonymes peuvent être *homophones* et/ou *homographes* : ils sont nombreux en français et, le plus souvent, mono- ou dissyllabiques.

- Homophones homographes :
grêle : adj. et n.f.

admirent : troisième personne du pluriel du présent du verbe *admirer* ou troisième personne du pluriel du passé simple du verbe *admettre*

- Homophones non homographes :

sein, saint, sain, ceint, cinq (dans *cinq cents*)

- Homographes non homophones :

couvent : verbe *couver* à la troisième personne du pluriel du présent ou nom masculin

punch : « boisson » [pɔ̃ʃ] ; « vigueur physique » [pœ̃ʃ]

Sont quasi homophones *faites, fait vs faîte, fête* ; *tache vs tâche*. Du moins dans la prononciation des Parisiens.

Les homophones non homographes représentent la catégorie la plus traitée par la grammaire traditionnelle sous le nom générique d'*homonymes* : *sceau, seau, sot, saut – compte, comte, conte – art, arrhes, are, hart – air, aire, ère, erre, hère*, etc.

On notera que tantôt les homonymes proviennent de plusieurs étymons distincts : c'est la majorité des cas, aucun rapport historique n'existe entre *aire* et *ère* ou entre *saut* et *sot* ; tantôt ils proviennent d'un même étymon, mais sont complètement dissociés dans l'usage actuel, par la graphie et par l'emploi : *dessin* et *dessein* (de même que l'anglais *design*) sont issus d'une unique source, l'italien *disegno* ; *compte* et *conte* (ainsi que l'anglais *computer*) découlent du même verbe latin *computare*, « énumérer, compter », etc.

On voit donc que certaines unités polysémiques, à un moment de l'histoire de la langue, se sont scindées pour donner des homonymes. Aujourd'hui encore, cela représente, dans certains cas, une difficulté sur le plan lexicographique : le rédacteur d'un dictionnaire peut considérer que le français *toilette* doit se scinder en fonction du référent, par exemple : 1^o habillement ; 2^o soins de propreté ; 3^o au pluriel, lieu où se pratiquent lesdits soins ; 4^o euphémisme pour *WC*.

Regrouper ou séparer les items du lexique n'est pas aussi facile qu'on pourrait le croire : d'où les différences de traitement des entrées selon l'optique des dictionnaires. Certains pratiquent le dégroupement homonymique, par exemple le *Lexis*, qui donne quatre entrées pour *décliner*, alors que le *Petit Robert* et le *Grand*

Larousse de la langue française, adeptes du regroupement polysémique, n'en donnent qu'une !

Les homonymes, qu'ils soient ou non homographes, sont en quelque sorte des « faux amis internes », qui posent des problèmes même à l'apprenant de langue maternelle, et *a fortiori* à l'apprenant étranger. Plus largement, l'homonymie soulève le problème de l'ambiguïté, du malentendu, de la méprise. Au point de vue de la communication, il y a des précautions à prendre pour s'assurer que l'interlocuteur perçoit et décode correctement le mot qui risque d'être « pris pour un autre ». C'est dans ce cas que la paraphrase ou la glose s'avère utile, voire indispensable à l'oral, par exemple :

Il est parti en vacances avec sa /tāt/

peut être éclairé par les paraphrases : « Il a emmené sa tante, la sœur de sa mère (ou de son père), en vacances »... ou bien : « Il fait du camping ».

D'autre part, l'apprentissage des diverses graphies possibles à partir d'un même segment de la chaîne parlée peut servir de point de départ à la réflexion sur l'économie linguistique, la richesse du lexique, etc. On peut enfin brancher ici la question épineuse des liaisons : l'homophonie se présentera ou non selon qu'on liera ou non plusieurs unités consécutives, cf. les plaisanteries du type : *des héros vs des zéros* ; *Vous ici ? Je vous croyais(-z-)aux eaux* ; ou encore *convoi dangereux vs convoi d'anges(-z-)heureux* (à propos de jeunes mariés partant en voyage de noces).

En effet, le phénomène d'identification peut porter, au-delà d'une unité, sur un syntagme entier, parfois même sur un segment de phrase plus long encore. Ce qu'on peut nommer homonymie syntaxique est assez fréquent en français, c'est une source féconde d'ambiguïtés et de calembours : *ce long combat vs selon qu'on bat (les cartes ou non, le jeu change)* ; *si tu es vs situait* ; *concert vs qu'on sert*, etc. L'à-peu-près fait partie des jeux poétiques.

Cela peut aller, dans le domaine littéraire, jusqu'à l'holorime, acrobatie poétique pratiquée par certains auteurs « plaisants » et qui consiste à fabriquer deux phrases ou deux vers différents presque parfaitement homophones :

Queneau (Raymond), très haut pape, l'a répété :
Que nos raies, montrées aux papelards, aient pété

(Luc Étienne)

Les paronymes

Ce sont des mots presque homonymes ne présentant qu'une ressemblance approximative de son ou de graphie, et différant nettement quant au sens : *allusion/illusion* ; *collision/collusion* ; *conjecture/conjoncture* ; *inculper/inculquer* ; *percepteur/précepteur* ; *recouvrir/recouvrer* ; *rebattu/rabattu* ; *suggestion/sujétion*, etc. C'est une source d'erreurs... et de recommandations dans les dictionnaires usuels de « dépannage », du genre *Dites... ne dites pas*.

Les synonymes

Les *synonymes* sont des mots qui ont entre eux des analogies générales de sens tout en différant l'un de l'autre par des nuances : par exemple, sur l'idée de manque, on aura la série suivante :

dénué : manque absolument de ce qui est bon ou commode

dépourvu : privé de ce qui est nécessaire pour agir

dépouillé : privé d'une chose qui a été possédée

privé : qui ne jouit pas de ce qu'il devrait normalement posséder

Ces nuances, ajoutées à des différences de registre ou de conditions d'emploi, font qu'il n'existe pas de véritable synonymie.

Exercices de style de Raymond Queneau

Dans ce livre célèbre, paru en 1947, Queneau a tenté des variations d'écriture sur une histoire unique et simple : on peut considérer que ces textes sont autant de synonymes approximatifs les uns par rapport aux autres. Voici quelques illustrations de cette hardie tentative rhétorico-littéraire.

Notations (texte « de base »)

Dans l'S, à une heure d'affluence. Un type dans les vingt-six ans, chapeau mou avec cordon remplaçant le ruban, cou trop long comme si on lui avait tiré dessus. Les gens descendent. Le type en question s'irrite contre un voisin. Il lui reproche de le bousculer chaque fois qu'il passe quelqu'un. Ton pleurnichard qui se veut méchant. Comme il voit une place libre, se précipite dessus

Deux heures plus tard, je le rencontre cour de Rome, devant la gare Saint-Lazare. Il est avec un camarade qui lui dit : « Tu devrais faire mettre un bouton supplémentaire à ton pardessus. » Il lui montre où (à l'échancrure) et pourquoi.

Récit

Un jour vers midi du côté du parc Monceau, sur la plate-forme arrière d'un autobus à peu près complet de la ligne 5 (aujourd'hui 84), j'aperçus un personnage au cou fort long qui portait un feutre mou entouré d'un galon tressé au lieu de ruban. Cet individu interpella tout à coup son voisin en prétendant que celui-ci faisait exprès de lui marcher sur les pieds chaque fois qu'il montait ou descendait des voyageurs. Il abandonna d'ailleurs rapidement la discussion pour se jeter sur une place devenue libre.

Deux heures plus tard, je le revis devant la gare Saint-Lazare en grande conversation avec un ami qui lui conseillait de diminuer l'échancrure de son pardessus en en faisant remonter le bouton supérieur par quelque tailleur compétent.

Alexandrins

Un jour, dans l'autobus qui porte la lettre S,
 Je vis un foutriquet de je ne sais quelle es-
 Pèce qui râlait bien qu'autour de son turban
 Il y eût de la tresse en place de ruban.
 Il râlait ce jeune homme à l'allure insipide,
 Au col démesuré, à l'haleine putride,
 Parce qu'un citoyen qui paraissait majeur
 Le heurtait, disait-il, si quelque voyageur
 Se hissait haletant et poursuivi par l'heure
 Espérant déjeuner en sa chaste demeure.
 Il n'y eut point d'esclandre et le triste quidam
 Courut vers une place et s'assit sottement.
 Comme je retournais direction rive gauche
 De nouveau j'aperçus ce personnage moche
 Accompagné d'un zèbre, imbécile dandy,
 Qui disait : « Ce bouton faut pas le mettre icy. »

(1947. *Exercices de style*. Paris : Gallimard.)

Synonymie relative vs absolue

Deux unités en *synonymie relative* sont douées de la propriété d'interchangeabilité, c'est-à-dire de commutation sans changement de sens, dans un contexte donné. Elle s'applique :

- Au niveau du signe minimal, c'est-à-dire de l'unité lexicale simple :

faire une belle promenade / randonnée / excursion

- Au niveau du syntagme :

être au chômage / ne pas travailler / être sans emploi

La synonymie est dite *absolue* lorsqu'elle s'applique à tous les contextes : phénomène très rare, sinon entre deux langues fonctionnelles différentes, une forme étrangère empruntée et une forme native, ou deux niveaux de langue éloignés l'un de l'autre, et tempéré par des différences de registre et de conditions d'emploi.

bouton d'or / renoncule

coucou / primevère

tussilage / pas-d'âne

être opéré de l'appendicite / subir une appendicectomie

cochon / porc, verrat

prison / maison d'arrêt / taule / gnouf / clou...

lobby / groupe de pression

hobby / dada, etc.

Si l'on se réfère à l'opposition sémantique sens cognitif / sens affectif, on pourra dire que la synonymie n'est absolue que si les vocables ont ces deux sens en commun dans tous les contextes.

Par exemple, *bifteck*, *croûte* et *pain* sont pourvus d'un sens cognitif plein et distinctif, et d'un sens affectif nul dans : *elle a acheté trois biftecks et un pain pour le repas de midi* ou *donner une croûte à son chien* (pas de synonymie) ; par contre, ces mêmes mots possèdent un sens affectif prédominant avec un sens cognitif réduit (« aliment de base ») dans les locutions figées *gagner son bifteck*, *sa croûte* ou *son pain* au sens de « gagner de quoi vivre et se nourrir normalement » (relation de synonymie).

Les paronymes

On appelle ainsi deux termes qui sont presque synonymes (ne pas confondre avec les *paronymes*) l'un de l'autre ; ils ont une grande partie de traits pertinents en commun, par exemple *bois* et *forêt*, la seule différence étant dans le sème « grandeur » – encore qu'on puisse très bien dire *une petite forêt* et *les grands bois*, mais il subsiste, y compris dans ces derniers cas, une norme de grandeur dont on ne peut beaucoup s'écarter (cf. *la forêt de Fontainebleau* et *le bois de Chaville*).

La notion de registre

Tout locuteur instruit et plus ou moins « cultivé », grand consommateur de médias, peut disposer avec une certaine souplesse de plusieurs mots à peu près équivalents pour référer à un même concept ou pour désigner un même objet ou processus :

mettre en prison = incarcérer, emprisonner, coffrer, mettre ou foutre en taule, en cabane, à l'ombre, au gnouf, enchrister, enchitber

absorber de la nourriture = se restaurer, se nourrir, manger, bouffer, bâfrer, briffer, grailler, casser la croûte, la graine

quitter un lieu = prendre congé, partir, s'esquiver, s'esbigner, décarrer, se casser, se tirer, filer à l'anglaise, mettre les adjas

Ces diverses unités lexicales peuvent être déterminées dans une certaine mesure par la situation de communication, mais également choisies selon la volonté, le goût de l'originalité ou de la provocation de la part de celui qui les emploie.

Les langues de spécialités

Vu la part du *métier* dans la vie de la plupart des gens, il n'est pas étonnant que chacun d'entre nous utilise, durant un certain nombre d'heures quotidiennes, un vocabulaire spécifique, relativement « technique » par rapport au vocabulaire de base que tout le monde possède. L'agriculteur comme le fraiseur, l'astronome comme l'ingénieur en mécanique, l'électronicien comme l'informaticien, le démarcheur comme le détaillant, tous et chacun introduisent subrepticement, à dose plus ou moins forte, certains items de leur bagage lexical dans la langue de tous : pour ne prendre qu'un exemple très actuel, les mots *lecteur, disquette, interface, mémoire, souris, DVD-rom, multimédia* se répandent très rapidement de l'informatique dans le monde de la quotidienneté.

Si bien qu'entre le vocabulaire strictement scientifique et/ou technique et le langage familier qui est le nôtre, on peut distinguer de multiples osmose et de multiples degrés. Aujourd'hui, les différentes formes prises par le lexique d'une langue sont moins cloisonnées qu'autrefois et tendent, sous l'influence des médias, à se diffuser tous azimuts, à se mêler, voire à se contaminer, au désespoir

du dernier carré des puristes. Il est difficile aujourd'hui de reconnaître un individu « ordinaire » (par opposition à un créateur : artiste, écrivain, savant) à son niveau de langue propre. En revanche, il est de plus en plus aisé, pour le cinéphile, le téléspectateur ou l'auditeur de radio, de retenir et d'imiter, plus ou moins consciemment, des façons de parler qui ne sont pas, à l'origine, les siennes.

Le tabou linguistique

Le tabou est d'essence religieuse (l'anglais *taboo* provient du polynésien *tabu*, « interdit, sacré », très proche du *sacer* des Latins), mais l'expression *tabou linguistique* apparaît en 1921. Il s'agit de l'« interdiction d'employer certains mots, due à des contraintes sociales dans certaines sociétés primitives » : elle porte sur des thèmes ou notions essentielles dans la vie des humains. Elle se manifeste par le *contournement*, qui prend deux formes :

- *La périphrase* : faire la bête à deux dos (Rabelais) ; aller où le roi va seul ; l'endroit où le dos ressemble à la lune (Brassens) ; le moine bourru (le diable) ; centre d'enfouissement technique pour décharge.

- *L'euphémisme* : il peut se traduire par une modification de la forme, comme dans *emmieller*, *emmoutarder*, *emmener* pour *emmerder* (Toi, je t'emm...ène à pied, à cheval et en voiture !), *diantre* pour *diable*, ou par un déplacement de sens comme *gorge* pour *seins d'une femme* ; *sortir* ou *fréquenter* pour *avoir des relations sexuelles* ; *une longue et cruelle maladie* pour *cancer* ; *des sous* pour *de l'argent* (Ils ont des sous!...) ; *teint mat*, dans des petites annonces, pour dire « ayant une peau non blanche » ; *sans domicile fixe* pour *clochard*, *vagabond*.

Les tabous linguistiques sont violés par l'expression brutale, voire renforcée, des termes qui y sont soumis. La déviance est dans le fait de dire ce qui est défendu, et dans les mots créés à cette fin ; voir les « scandales » littéraires causés par l'œuvre du marquis de Sade, par *Madame Bovary* et *Les Fleurs du Mal* (1857), par *La Garçonne* (1921) de Victor Margueritte, *Histoire d'O* (1954) de Dominique Aury, etc. La gaffe est une violation involontaire qui ressortit à la même catégorie.

L'argot

L'argot, que l'on peut définir sommairement comme la prise en charge, principalement lexicale, depuis des temps très anciens, de l'expression contestataire, assume un grand nombre de ces manifestations langagières de la violation des interdits ; par exemple, le juron par déformation : *morbleu (mort de Dieu !)*, *ventresaintgris*, *palsambleu (par le sang de Dieu !)*, etc.

Tantôt l'argot crypte les domaines soumis au tabou, tantôt au contraire il dévoile et provoque, notamment pour tout ce qui est d'ordre sexuel (désignations des organes sexuels ou de l'acte sexuel : *figue*, *gourdin*, *trouducuter*) ou physiologique (*ça me fout les boules*, *j'ai les glandes*) ; la défécation (*couler un bronze*, *poser sa pêche*) ; la miction (*changer d'eau ses olives*, *faire sangloter le colosse*).

La mort est souvent traitée par la langue populaire, de façon assez brutale, soit directement (*clamser*, *être dans le trou*), soit indirectement (*bouffer les pissenlits par la racine* ; *il n'aura plus jamais mal aux dents*).

Le domaine de l'argent est richement représenté : *artiche*, *fric*, *flouze*, *pognon*, *braise*, *galette*, *pèze*, etc. ; ce n'est, du reste, un tabou langagier que pour certaines catégories sociales, surtout « aisées ».

La politique, en revanche, n'intéresse pas beaucoup l'argot (*anar*, *facho*, *gaucho*), ce qui est assez normal, dans la mesure où l'argotier refuse et conteste la légitimité représentative, et se situe en dehors du fonctionnement démocratique des institutions.

On pourrait avancer que la langue commune manifeste le tabou par la lacune lexicale. Le locuteur n'a souvent que le choix entre le terme savant et le terme argotique : quel est le mot « neutre » pour le pénis ou la vulve, pour la miction ou la défécation ?

C'est l'un des intérêts de l'argot de servir de « soupape de sécurité » au lexique, et c'est sans doute l'une des explications de sa pérennité à travers tous les systèmes sociaux. Il permet de mieux supporter les contraintes socio-institutionnelles, de se soulager, en cercle restreint, par rapport aux fortes pressions qui s'exercent sur la communauté dans son ensemble pour en maintenir la cohésion. Entre l'unité communicationnelle nécessaire de la langue – et notamment du lexique – et son éparpillement dans l'affirmation

expressive et égotiste de l'individu, s'insère l'argot, c'est-à-dire la déviance cultivée, mais restreinte, vivace mais dominée, freinée par des règles sociales indispensables à notre survie en tant qu'organisme structuré, en tant que fonctionnalité normale...

Les formations argotiques

Le jeu avec les suffixes

Le suffixe est un moyen commode pour déformer les mots. Il peut s'ajouter simplement à la fin du mot :

la préfectanche (pour la préfecture)

Ou bien s'intercaler entre les syllabes :

brodancher (pour broder) – dorancher (pour dorer) – cribler (pour crier)

Le suffixe est variable et mobile. Pour *boutique*, on dit indifféremment :

boutogue – boutanche

Le suffixe s'ajoute aussi au mot d'argot lui-même :

trimer (cheminer) = trimancher – picter (boire) = pictancher

En fait, ce procédé des suffixes peut s'étendre à l'infini. Deux et même trois suffixes peuvent se greffer sur le premier : *chique (chic), chiquoque, chiquoquand, chiquoquandard...*

Les suffixes

- Le suffixe *-go, -got* :
parigot – mégot (mèche, mèchegot, mégot)
- Le suffixe *-os* :
nullos – calmos – craignos
- Le suffixe *-edu* :
fromedu – chomedu
- Le suffixe *-ingue* :
lourdingue – cradingue
- Le suffixe *-al* :
bibal – bural
- Le suffixe *-muche* :
Ménilmuche (Ménilmontant) – trucmuche
- Le suffixe *-zigue* :
mézigue (moi)

Une complainte des bas-fonds

traduite par Victor Hugo

Le Dernier Jour d'un condamné (1829). *Dans sa prison, le condamné à mort entend cette sinistre complainte en langue verte, que chante une jeune fille (chap. xvi) :*

C'est dans la rue du Mail	C'est dans la rue du Mail
Où j'ai été coltigé,	Où j'ai été arrêté,
Maluré,	
Par trois coquins de railles,	Par trois vauriens de quartier,
Lirlonfa malurette,	
Sur mes sique' ont foncé,	Sur moi ils ont foncé,
Maluré.	
Ils m'ont mis la tartouve,	Ils m'ont mis les menottes,
Lirlonfa malurette,	
Grand Meudon est aboulé,	L'officier de police est arrivé,
Lirlonfa maluré.	
Dans mon trimin rencontre	Dans ma rue je rencontre
Lirlonfa malurette,	
Un peigre du quartier,	Un vaurien du quartier,
Maluré.	
– Va-t'en dire à ma largue,	Va-t'en dire à ma femme,
Lirlonfa malurette,	
Que je suis enfouraillé	Que je suis emprisonné,
Lirlonfa maluré.	
Ma largue tout en colère,	Ma femme tout en colère,
Lirlonfa malurette,	
M'dit : Qu'as-tu donc morfillé ?	Qu'as-tu donc avoué ?
Maluré.	
– J'ai fait suer un chêne,	J'ai tué un homme,
[...]	

POUR EN SAVOIR PLUS

- ARRIVÉ, Michel, F. GADET et M. GALMICHE. 1986. *La Grammaire d'aujourd'hui : Guide alphabétique de linguistique française*. Paris : Flammarion.
- CHAURAND, Jacques (sous la dir. de). 1999. *Nouvelle histoire de la langue française*, Paris : Éditions du Seuil.
- DUBOIS, Jean, et C. DUBOIS. 1971. *Introduction à la lexicographie : Les dictionnaires*. Paris : Larousse.
- GUILBERT, Louis. 1975. *La Créativité lexicale*. Paris : Larousse.
- MORTUREUX, Marie-France. 1997. *La Lexicologie entre langue et discours*. Paris : Sedes, coll. « Campus ».

- REY, Alain. 1977. *Le Lexique : Images et modèles. Du dictionnaire à la lexicologie*. Paris : Armand Colin.
- 1982. *Encyclopédies et dictionnaires*. Paris : Puf
- TAMBA-MECZ, Irène. 1991 (2^e éd.). *La Sémantique*. Paris : Puf.
- WALTER, Henriette. 1988. *Le français dans tous les sens*. Paris : Laffont.

Les dictionnaires français : histoire et méthodes

Jean Pruvost

« Le Livre de tout le monde »

« Le Dictionnaire d'une langue, ce premier livre de toute nation civilisée, est le livre de tout le monde », déclare Bescherelle dans la préface du *Dictionnaire national* en 1843. Une telle formule ne résonne pas dans le vide, elle est en effet corroborée, d'une part, par les attitudes des acheteurs et des lecteurs, qui font du dictionnaire un objet symbolique particulier et, d'autre part, à travers des expressions inscrites dans la langue, qui confèrent à ce type d'ouvrage la dimension d'un outil de référence privilégié, même si on constate rapidement qu'il est très mal connu.

L'objet symbolique : du « livre par excellence » à la dicomania

Du côté de l'objet symbolique, les exemples ne manquent pas où le dictionnaire est indirectement mis en scène parmi les éléments fondamentaux du décor quotidien. Il représente alors le grand réceptacle des savoirs sur la langue ou sur les référents, par nature encyclopédiques.

C'est pour la symbolique éloquente qui y est déployée que nous retiendrons en l'occurrence un détail du film de Christophe Ruggia distribué en 1998 et conçu à partir du roman autobiographique d'Azouz Begag, *Le Gone du Chaâba*. On se situe en effet dans les années 1960, dans un bidonville de la banlieue de Lyon, le Chaâba, où Omar, âgé de 9 ans, a décidé de réussir à l'école pour échapper à sa condition. Deux scènes sont particulièrement symboliques du rôle alors joué par le dictionnaire, outil d'espoir et sorte de bible

laïque d'une nation. La première se situe dans une décharge où Omar récupère un *Petit Larousse illustré* parmi les reliquats de notre société de consommation. Le dictionnaire y devient alors l'objet transitionnel de l'intégration et de l'ascension sociale à laquelle il aspire. Le rôle symbolique dévolu à cet ouvrage est confirmé, de manière presque pathétique, dans une autre scène : au moment où son meilleur ami quitte le Chaâba, Omar lui offrira en effet ce dictionnaire, son bien le plus précieux, comme une sorte de Sésame et de pilier d'un avenir à construire.

En 1997, une enquête du ministère de la Culture nous révèle que 82 % des foyers possèdent un ou plusieurs dictionnaires, 55 % des encyclopédies et 73 % des livres de cuisine... Qu'un outil linguistique représente ainsi le livre prioritaire de chaque foyer a quelque chose de singulier et fait écho aux propos introductifs d'Aristide Quillet, autodidacte qui deviendra éditeur de dictionnaires. En préface de son *Dictionnaire encyclopédique Quillet* (1934), il cite en effet Anatole France pour qui « un dictionnaire, c'est l'univers par ordre alphabétique. À bien prendre les choses, le dictionnaire est le livre par excellence. Tous les autres livres sont là-dedans ». Quillet ajoute alors ce commentaire euphorique : « Pendant deux mille ans, le livre par excellence fut la Bible. La Bible d'aujourd'hui, c'est le dictionnaire. À la Bible, les peuples anciens demandèrent une révélation ; au dictionnaire, les peuples modernes demandent la connaissance. » Sans reprendre à notre compte pareille assertion, force est de constater que le dictionnaire est bien « le livre de tout le monde ».

Quant aux aspects quantitatifs, on se contentera de signaler qu'à la fin du siècle dernier, le rédacteur en chef de la revue *Critique*, dans son numéro de janvier-février 1998, consacré à la *Dicomania*, faisait état de 251 encyclopédies et de 916 dictionnaires publiés en langue française entre 1994 et 1996, et que, pour la période étudiée par Bernard Quemada, dans sa thèse fondatrice sur *Les Dictionnaires du français moderne (1539-1863)*, 3 000 titres originaux ont été étudiés, c'est-à-dire plus de 10 000 ouvrages en prenant en considération les rééditions.

Les « usages » réducteurs dans la langue et l'utopie de la totalité

Les usages mêmes du mot *dictionnaire* sont à leur façon explicites : « Ce mot est-il dans *le dictionnaire* ? » « Va chercher *le dictionnaire*. » Telles sont, de fait, les formules constamment entendues dans un usage courant qui définit indirectement l'ouvrage comme une entité absolue. C'est au reste un réflexe qui est entretenu et relayé par le discours publicitaire : « Le dictionnaire du français total », « Un seul dictionnaire de la sixième à l'agrégation », pouvait-on lire sur la jaquette du *Petit Robert* dès son entrée sur le marché (1967). « On ne dit plus un dictionnaire, on dit un *Larousse* », était-il martelé de la même manière quelques années plus tôt, dès 1958, sur les jaquettes du *Petit Larousse illustré*. Ce type de discours, qui est récurrent et repose sur l'idée d'une totalité – le dictionnaire ayant réponse à tout –, est à la fois utopique et réducteur.

Utopique, parce qu'aucun dictionnaire, fût-il électronique, ne contient tous les mots de la langue. Ainsi, Josette Rey-Debove fixe à 200 000 mots l'extrême limite d'un vocabulaire englobant une très grande culture. On évalue à 3 000 mots environ le vocabulaire de base, à 30 000 le vocabulaire de culture générale et on rappellera que le *Petit Larousse* comme le *Petit Robert* comptent chacun approximativement 60 000 mots. Le *Trésor de la langue française*, notre plus grand dictionnaire de langue française, comporte 110 000 mots, et les recensements de vocabulaires techniques dépassent le million de mots.

Réducteur, parce que la richesse même de notre patrimoine lexicographique résulte de l'existence d'une large palette de dictionnaires dont les objectifs et les contenus sont très diversifiés. L'utopie de la totalité s'exprime entre autres à travers la surenchère des titres et des sous-titres hypertrophiés, des préfaces autosatisfaites et parfois démesurées, ou encore, plus récemment, des slogans accrocheurs apposés sur les couvertures. L'analyse rapide des titres est à cet égard éloquente : de nos premiers dictionnaires aux plus récents, la tentation consistant à drainer le public le plus large est restée constante. Notre premier dictionnaire monolingue, c'est-à-dire français-français, le *Diction(n)aire françois contenant les mots et les choses* de Richelet, se démarquait déjà par un sous-titre de nature exhaustive : « Plusieurs nouvelles remarques sur la langue françoise : ses Expressions propres, Figurées et Burlesques, la Pro-

nonciation des Mots les plus difficiles, le Genre des Noms, le Regime des Verbes : Avec Les Termes les plus connus des Arts & des Sciences. [...] »

Trois siècles plus tard, le réflexe éditorial est identique, avec des titres au goût du jour, inscrits dans des formulations susceptibles de faire mouche auprès du public : le *Tout en un* (Hachette, 1921), le *Micro-Robert plus* (1988), le *Maxidico* (Éditions de la Connaissance, 1996), le *Dictionnaire Super Major* (Larousse, 1994). Cette illusion de la réponse absolue est tout autant entretenue lorsque les éditeurs jouent sur le registre du passé idéalisé. Le genre « dictionnaire » a en effet aussi ses « classiques », avec en particulier un dictionnaire qui représenterait un supposé alpha et oméga de la langue française, en l'occurrence « le Littré » – c'est-à-dire, pour traduire cette formule magnifiée, le *Dictionnaire de la langue française* (1863-1873) d'Émile Littré. Il conviendrait cependant de rappeler que le projet de Littré consistait à décrire la langue française et son histoire avec l'idée délétère et dépassée que notre langue aurait atteint son apogée aux 17^e et 18^e siècles : avouons que c'était déjà là donner à l'ouvrage une connotation « classique », bien éloignée de la description de la langue dans son évolution contemporaine. Il n'en reste pas moins qu'au début du 21^e siècle la publicité repose toujours sur des slogans propres à ériger ledit ouvrage en monument infaillible et incontournable. « Que dit le Littré ? », « Le Littré : la référence », « Un guide irremplaçable », toutes formules publicitaires confortant en effet une représentation établie.

Qu'il s'agisse d'un « classique » d'hier, tel que le *Littré*, que l'on nous incite à vénérer, ou d'ouvrages contemporains, cet affichage autovalorisant n'a pas à étonner dans un univers qui, bien que frappé au sceau de la légitimité culturelle, reste celui de la concurrence. Le « livre de tout le monde » est également un produit de consommation qu'il importe de vendre.

« Un monde de dictionnaires »

« Monolingue, bilingue ou plurilingue, classique ou plus moderne, général ou spécialisé, de l'humble glossaire terminologique dont le but est précis à la fascinante encyclopédie qui dit *Tout sur tout*, c'est un monde de dictionnaires qui encadre et organise notre vocabulaire et notre réflexion », déclare Bernard Cerqui-

glini dans l'éditorial de *La Lettre de la Délégation générale à la langue française* du 1^{er} trimestre 1992. Un constat s'impose en effet : les dictionnaires représentent un genre florissant qui abrite des familles bien différenciées.

C'est, en vérité, aux premiers auteurs de dictionnaires monolingues français, dans la filiation des dictionnaires bilingues, que l'on doit les premières distinctions, aujourd'hui encore pertinentes, qui permettent de structurer le « monde des dictionnaires ». Ces fondateurs de la lexicographie ont effectivement mis en œuvre des pratiques et des méthodes propres à instaurer une première typologie des dictionnaires. Ajoutons que les réflexions livrées dans les préfaces de ces dictionnaires constituent déjà l'embryon d'une discipline qui allait naître dans la seconde moitié du 20^e siècle : la méta-lexicographie, celle-ci ayant en effet pour objet principal la réflexion sur les pratiques, les méthodes et l'histoire des dictionnaires.

Dictionnaires bilingues ou monolingues, dictionnaires de langue ou dictionnaires encyclopédiques, encyclopédies, dictionnaires spécialisés de la langue ou de spécialités, ce sont là les premières familles lexicographiques à se construire et qui structureront le paysage éditorial dans ses lignes essentielles.

Des dictionnaires plurilingues et bilingues aux monolingues

Il importe tout d'abord de rappeler que la naissance d'un dictionnaire monolingue est soumise à une certaine stabilité de la langue décrite ; or, au Moyen Âge, d'une part la nature trop fluente de la langue française, et d'autre part le fait que le français soit l'objet de multiples variantes dialectales, ne permettaient pas l'élaboration d'un tel ouvrage. S'y ajoutait la perception encore trop métaphysique de la langue appréhendée comme une entité d'essence divine, avec des mots dans lesquels on recherchait une vérité incluse, repérable dans une étymologie qui n'a rien de scientifique.

C'est en réalité par le biais des *gloses*, destinées à aider les clercs qui ne maîtrisaient plus assez bien le latin, que vont se forger les premières approches définitives des mots. Les gloses correspondent en effet à de brèves remarques explicatives destinées à traduire en un latin plus simple ou en langue vulgaire, en langue romane, les mots latins que les clercs n'arrivaient plus à bien comprendre. Au 8^e siècle, le *glossaire* de Reichenau, qui accompagne une vulgate de la Bible de saint Jérôme, offre ainsi une liste de plus

de 1 000 mots avec des explications qui tantôt se limitent à un équivalent latin plus simple, tantôt prennent la forme d'une traduction en langue romane, sans oublier l'usage tâtonnant de divers procédés définitoires : synonymie, appel à l'étymologie, description du référent, tentative d'explications, etc.

On signalera également les 333 feuillets du *Catholicon* (1286) de l'Italien Johannes Balbus, avec une cinquième partie consacrée à un dictionnaire alphabétique de la langue latine, qui procède par équivalences synonymiques, mais offre aussi les premières tentatives de rédaction d'articles. Se développent par ailleurs des ouvrages de nature encyclopédique avant la lettre, les *Sommes* – par exemple la *Summa theologica* de saint Thomas d'Aquin (1225-1273) – qui relèvent de compilations, où les connaissances sont classées méthodiquement, par domaines, définissant un ouvrage de tonalité à la fois didactique et religieuse.

Cependant, ce sont les dictionnaires bilingues qui, en s'épanouissant au cours de la Renaissance, seront à l'origine de nos dictionnaires monolingues. La mobilité croissante des érudits dans l'Europe entière entraîne en effet prioritairement le développement des dictionnaires plurilingues, dans le sillage du plus célèbre d'entre eux, celui d'Ambrogio Calepino. Ce *Dictionarium*, paru en 1502, connaît au demeurant un tel succès que le mot *calepin* passera dans la langue et qu'au terme de nombreuses éditions, il comportera la traduction d'au moins dix langues (latin, grec, hébreu, italien, français espagnol, allemand, anglais, polonais, hongrois).

Le *Dictionnaire françoislatin* (avec un seul *n* et sans trait d'union...), rédigé par Robert Estienne et publié en 1539, représente une étape fondamentale pour comprendre le passage du dictionnaire bilingue au dictionnaire monolingue. Il s'agit en fait d'un dictionnaire « bilingue retourné » et du premier ouvrage français à être intitulé *diction(n)aire*. L'objectif était didactique et pratique, il fallait faciliter en effet la tâche aux clercs, et R. Estienne, imprimeur et traducteur de François I^{er} pour le latin et l'hébreu, eut l'idée d'inverser le *Dictionarium latino-gallicum* en proposant en premier les mots français, avec environ 10 000 entrées présentées alphabétiquement. Le premier dictionnaire à offrir une nomenclature en français était né.

Pour comprendre comment on est passé de ce dictionnaire bilingue, décisif dans notre histoire lexicographique, au dictionnaire monolingue, il suffit de préciser tout d'abord que les commentaires

ajoutés derrière le mot traduit en latin sont rédigés en français, que ceux-ci prennent ensuite de l'ampleur d'édition en édition, notamment dans celles de Jean Nicot, et qu'enfin, pour que naisse le dictionnaire monolingue, il ne restera plus qu'à développer ces commentaires définitoires et à faire disparaître la traduction latine.

Au cours de cette évolution qui prendra plus d'un siècle, du dictionnaire français-latin de 1539 au dictionnaire de Richelet en 1680, la lexicographie s'enrichit considérablement à travers deux courants, celui des « faux bilingues » français-latin et celui de la lexicographie bilingue français-langue vivante.

Les « faux bilingues » désignent les dictionnaires qui, bien que donnant une traduction du mot français en latin, sont de plus en plus centrés sur la description du français. On retiendra ici surtout l'œuvre de Jean Nicot avec, entre autres, la 4^e édition de l'ouvrage de Robert Estienne, intitulée le *Thresor de la langue françoise tant ancienne que moderne* (1606). Plus de 18 000 articles y sont proposés, avec de nombreux commentaires définitoires et grammaticaux et des exemples en français. De fait, le *Thrésor* n'assume déjà plus sa fonction de dictionnaire bilingue ; dès la première moitié du 17^e siècle, il représente l'outil privilégié de la connaissance du français à installer comme langue de culture et langue d'État.

Les dictionnaires bilingues français-langue vivante qui se développent tout au long du 17^e siècle jouent aussi un rôle prépondérant dans l'affirmation de la langue de la nation, avec pour avantage le fait de présenter un plus grand nombre de mots, assortis d'explications et d'exemples en français précédant les équivalences en langue étrangère. Ainsi le *Dictionarie of the French and English Tongues* (1611) de Randle Cotgrave comporte-t-il 40 000 entrées, de même que le *Thresor des deux langues françoise et espagnolle* (1621) de César Oudin décrit la langue française dans sa diversité, en précisant les niveaux de langue.

La trilogie fondatrice du Grand Siècle

Après le foisonnement lexical de la Renaissance, le Grand Siècle est une période de remise en ordre : Malherbe et Vaugelas se chargent de normaliser la langue, le premier au nom de la pureté de la langue, le second au nom de l'usage de « la plus saine partie de la Cour et des écrivains du temps ». Au public de Corneille, Racine, Molière, aux contemporains instruits, bourgeois et nobles,

correspondent à la fin du siècle trois dictionnaires de facture différente : les dictionnaires respectifs de Richelet et de Furetière et la 1^{re} édition du *Dictionnaire* de l'Académie française.

Le premier dictionnaire de langue monolingue

Pierre Richelet (1631-1694) publie en 1680 un *Diction(n)aire françois contenant les mots et les choses*, comportant 25 000 entrées environ et destiné à « rendre quelque service aux honnêtes gens qui aiment notre langue », déclare-t-il dans l'*Avertissement*, non sans avoir précisé dans la dédicace faite au prince Ferdinand – l'ouvrage étant publié en Hollande – que la langue française « est aujourd'hui l'amour des Nations les plus polies » et qu'« elle dispute de la beauté avec toutes les langues mortes ».

Cet ouvrage en 2 volumes représente donc notre premier dictionnaire monolingue français. En illustrant ses définitions par des exemples tirés des « mots les plus-reçus » des écrivains, aussi bien que de « leurs expressions les plus belles », Richelet ouvre la voie à un type de dictionnaire existant depuis maintenant quatre siècles : le *dictionnaire descriptif* de la langue, dictionnaire du bon usage, illustré par des citations d'auteurs. C'est dans cette lignée que s'inscriront l'œuvre lexicographique d'Émile Littré et celle de Paul Robert. Dans la mesure où ce premier dictionnaire, rédigé en trois ans, offre une description qui ne repose pas sur le choix d'une fraction du lexique, mais tend à faire mention d'un nombre important de mots de la langue, sans limitation d'origine ou de valeur, il s'agit à la fois d'un *dictionnaire extensif* et d'un *dictionnaire de langue*, puisqu'il s'agit de décrire la langue française et non ses référents.

Le premier dictionnaire monolingue de type encyclopédique

Antoine Furetière (1616-1688), entré à l'Académie en 1662, est l'auteur à titre posthume du *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes* (1690). Le projet est tout autre que celui de Richelet, aussi, Pierre Bayle, qui préface l'ouvrage, ne manque pas de rappeler que ce n'est pas seulement la langue qui y est offerte, mais « une infinité de choses ». Au-delà des définitions et des exemples, « on ramasse » en effet, ajoute-t-il, « cent belles curiositez de l'Histoire naturelle, de la Physique expérimentale, & de la pratique des Arts ». Avec ses 40 000 entrées, ce dictionnaire « universel » définit ce que nous appellerions

DICTIONNAIRE UNIVERSEL,

Contenant generalement tous les
MOTS FRANÇOIS,
tant vieux que modernes, & les Termes des
SCIENCES ET DES ARTS,

S C A V O I R

La Philofophie, Logique & Phyfique, la Medecine, ou Anatomie, Pathologie, Therapeutique,
Chirurgie, Pharmacopee, Chymie, Botanique, ou l'Histoire naturelle des Plantes,
& celle des Animaux, Mineraux, Metaux & Pierres, & les
noms des Drogues artificielles:

La Jurifprudence Civile & Canonique, Feodale & Municipale, & fur tout celle
des Ordonnances:

*Les Mathematiques, la Geometrie, l'Arithmetique & l'Algebre, la Trigonometrie, Geodesie ou
l'Arpentage, & les Sections Coniques, l'Astronomie, l'Aftrologie, la Cosmologie, la Geographie,
la Maniere, tant en theorie qu'en pratique, les Instrumens a vent & à cordes, l'Optique,
Catonique, Dioptrique & Perspective, l'Architecture civile & militaire,
la Pyrotechnie, Tactique & Statique:*

Les Arts, la Rhetorique, la Poefie, la Grammaire, la Peinture, Sculpture, &c. la Marine,
le Manege, l'Art de faire des armes, le Blafon, la Venerie, Fauconnerie, la Pêche,
l'Agriculture, ou Maifon Roflique, & la plupart des Arts mechaniques:

*Plusieurs termes de Relations d'Orient & d'Occident, la qualite des Poids, Mesures & Monnoyes,
les Etymologies des mots, l'Invention des chofes, & l'Origine de plufieurs Proverbes,
& leur relation à ceux des autres Langues:*

Et enfin les noms des Auteurs qui ont traite des matieres qui regardent les mots, expliquez
avec quelques Histoires, Curiofitez naturelles, & Sentences morales, qui feront
rapportees pour donner des exemples de phrafes & de constructions.

Le tout extrait des plus excellens Auteurs anciens & modernes.

Recueilli & compilé par feu

Meflire ANTOINE FURETIERE,

Abbé de Chaliyoi, de l'Academie Françoisé.

TROISIEME EDITION,

Revue, corrigée & augmentée par

Monfieur BASNAGE DE BAUVAL.

TOME PREMIER.



A ROTTERDAM,
Chez REINIER LEERS, MDCCVIII.
AVEC PRIVILEGE.

aujourd'hui un *dictionnaire encyclopédique*, c'est-à-dire un dictionnaire qui, même si la langue y est décrite, reste d'abord centré sur ce dont le mot est la représentation, qu'il s'agisse d'une idée ou d'un référent concret.

Qu'on en juge à cet extrait de l'article consacré au mot *cheval* : « Animal à quatre pieds qui hennit & qui rend de grands services à l'homme. Il luy sert à la chasse, à la guerre, au labour & aux voitures. Un cheval, pour être bon, doit avoir trois parties correspondantes à trois de la femme, la poitrine, le fessier & les crins, c'est à dire, poitrine large, croupe remplie & les crins longs : trois du lion, le maintien, la hardiesse, & la fureur... » et suivent de nombreux autres commentaires de type encyclopédique. Au-delà du piquant de la formulation, très révélatrice du fait que les dictionnaires reflètent la pensée de leur époque, en l'occurrence une certaine image de la femme, la préoccupation n'est pas prioritairement la description de la langue, mais celle du référent.

De son côté, Richelet décrit aussi le référent, mais c'est pour donner tout de suite après les différents usages installés dans la langue. « *Cheval* : Animal fort connu, propre à monter, à tirer, qui a de la docilité, de la mémoire, du cœur, de l'amour, de la reconnoissance. On dit un cheval fort déchargé, un cheval fier, ardent, plein de feu, souple, léger à la main, obeissant, fidelle, Cheval qui porte bien sa teste, Etre bien à cheval, Pousser vertement un cheval, [...]. »

Au demeurant, une rapide comparaison d'articles permet de constater que, si la distinction à établir entre un dictionnaire de langue et un dictionnaire encyclopédique se révèle pertinente, il n'y a pas à dire vrai de dictionnaire encyclopédique qui ne décrive en partie la langue et de dictionnaire de langue négligeant complètement les aspects référentiels des mots. Il s'agit en fait d'orientations distinctes, mais la nature même des mots implique parfois des choix presque indépendants de la nature du dictionnaire.

Dans la mesure où l'objectif de Furetière est de relever le plus grand nombre de mots, sans limitation d'origine, d'usage ou de valeur, ce qui est le propre des dictionnaires souvent appelés « universels », il s'agit d'un dictionnaire très *extensif*. Cet ouvrage en 3 volumes ouvre par ailleurs la voie aux dictionnaires de type encyclopédique tels que les *Grands* ou *Petits Larousse* du 20^e siècle.

Furetière est aussi le premier à illustrer les polémiques qui peuvent surgir entre les auteurs de dictionnaires, soucieux de ne pas assister

au pillage de leurs travaux par un plagiaire. Très assidu aux travaux du *Dictionnaire* de l'Académie, il fut effectivement accusé de les avoir repris à son compte ; il s'ensuivit un procès et les célèbres *Factums contre l'Académie*, dans lesquels Furetière, accusé à tort, se défendait en comparant son projet à celui de l'Académie. Malgré ce débat qui fit jaser tout Paris, Furetière fut exclu de l'Académie. Au passage, en publiant en 1684 les *Essais d'un dictionnaire universel*, c'est-à-dire des extraits du *Dictionnaire universel* à paraître, pour justifier la différence entre son dictionnaire tourné vers les référents et celui de l'Académie tourné vers la langue en synchronie, il diffusait en quelque sorte, avec cet ouvrage de petite taille, un in-12, le premier échantillon publicitaire du genre « dictionnaire ».

Le premier dictionnaire institutionnel

L'Académie française instituée sous Louis XIII, par Richelieu en 1635, aurait dû à bon droit nous offrir le premier dictionnaire monolingue français. Dans ses *Statuts* était en effet précisé qu'elle devait élaborer « un Dictionnaire, une Grammaire, une Rhétorique & une Poétique ». Avec Chapelain à la tête de la Compagnie commencèrent donc les premiers travaux, et la rédaction du dictionnaire fut très vite confiée à Vaugelas, auteur influent des *Remarques sur la langue française* (1647). En fait, l'évolution rapide de la langue française et le décès du grammairien lexicographe en 1650 rendirent difficile l'avancée rapide et régulière du dictionnaire ; il en fut néanmoins publié une première mouture en 1692. Cependant, l'Académie prit immédiatement conscience que cet ouvrage ne pouvait être diffusé tel quel et qu'il fallait en corriger les imperfections manifestes, dont certaines, d'ailleurs, signalées dans les pamphlets de Furetière. C'est donc en 1694 que paraît véritablement la 1^{re} édition d'un dictionnaire en 2 volumes qui, trois siècles après, comptera 9 éditions.

La 1^{re} édition du *Dictionnaire* de l'Académie, avec 18 000 mots environ, ne méritait pas la relative indifférence dont elle fit l'objet lors de sa parution, indifférence sans doute due à l'excellent accueil qu'avait déjà reçu le dictionnaire de Furetière, de type extensif. Le fait que les académiciens aient choisi de regrouper les mots par racine, avec donc des entorses à l'ordre alphabétique – ainsi *dette* et *débitier* étaient-ils à rechercher à *devoir* –, n'en favorisa pas le succès, et, au reste, dès la 2^e édition en 1718, cette formule linguisti-

quement riche mais peu pratique fut abandonnée au profit de l'ordre alphabétique. Cependant, on est aujourd'hui très sensible à la cohérence qui se dégage de l'ensemble du dictionnaire, cohérence reposant sur des conceptions qui restent pertinentes au 21^e siècle.

Ainsi, les académiciens avaient procédé d'emblée à un choix qui, trois siècles après, peut paraître moderniste : les mots y sont en effet décrits en synchronie, c'est-à-dire extraits de la langue du moment, « telle qu'elle est dans le commerce ordinaire des honnêtes gens », en excluant les archaïsmes. La démarche s'avère en définitive très proche de celle qu'adopteront, au 20^e siècle, les structuralistes, soucieux de décrire par choix méthodologique ce que l'on appelle un « état de langue ».

Dans le même esprit novateur, sans le savoir, il avait été décidé que le *Dictionnaire* de l'Académie ne s'appuierait pas sur des citations d'auteurs mais que les académiciens forgeraient eux-mêmes et anonymement les exemples. Ils justifiaient ce choix en évoquant l'indécence qu'il y aurait à se citer, puisque la majorité des grands écrivains du siècle se trouvaient alors membres de l'Académie française. En fait, en n'ayant pas recours aux citations, nécessairement marquées par l'usage littéraire, les académiciens innovaient en présentant un dictionnaire fondé essentiellement sur l'usage courant.

Que ces choix méthodologiques aient perduré sur plus de trois siècles, tout au long des 9 éditions successives, a permis à l'ensemble des dictionnaires de l'Académie de constituer un corpus d'observation unique pour retracer l'histoire de notre langue.

Les académiciens amorcent également avec perspicacité la réflexion sur la distinction à établir entre « les mots communs de la langue » et les mots relevant des vocabulaires techniques : « Il est bien plus aisé, par exemple, de définir le mot de Telescope, qui est une Lunette à voir de loin, que de définir le mot de Voir. » En ce qui concerne le vocabulaire technique, « la Définition est toujours plus claire que la chose définie ; au lieu qu'en définissant les termes communs, la chose définie est toujours plus claire que la Définition ». Furent ainsi éliminés en grande partie les vocabulaires techniques de leur nomenclature, d'autant plus qu'un académicien, Thomas Corneille, publiait aussi en 1694, sous l'égide de l'Académie, un *Dictionnaire des arts et des sciences* y correspondant.

Le *Dictionnaire* de l'Académie avait pour objectif de fixer la langue, et les académiciens offrirent à un public large, qui incluait

à leurs yeux les étrangers désireux de bien connaître notre langue, un dictionnaire à visée normative, éloigné des jargons et correspondant au vocabulaire des « honnestes gens ». Dans la mesure où il fut choisi de ne décrire qu'une fraction du lexique, ce dictionnaire représente le prototype des dictionnaires sélectifs mais aussi des dictionnaires prescriptifs qui défendent un certain usage, le bon usage en l'occurrence, avec parfois la tentation du purisme.

Cette trilogie de dictionnaires fondateurs – du « dictionnaire françois » de Richelet au dictionnaire de l'Académie (deux dictionnaires de langue) en passant par le « dictionnaire universel » de Furetière (un dictionnaire encyclopédique) – se prête aussi à mettre en relief une distinction importante à laquelle on ne pense pour ainsi dire jamais, celle à effectuer entre, d'une part, les dictionnaires de l'entreprise privée, vite éponymes, et, d'autre part, les dictionnaires relevant de l'institution, qu'il s'agisse du *Dictionnaire de l'Académie* dès 1694 ou, trois siècles plus tard, du *Trésor de la langue française* (1971-1994) conçu par le CNRS et donc l'État.

Il n'y a pas de frontière entre les deux types de dictionnaires ; on signalera simplement que les dictionnaires de l'entreprise privée constituent l'immense majorité des dictionnaires présentés sur le marché, et qu'ils correspondent forcément à des produits qu'il importe de bien vendre. À ces dictionnaires, fruit d'une initiative privée, très souvent éponymes et inscrits dans la mémoire collective tels que le *Bescherelle*, le *Littré*, le *Larousse*, le *Robert*, font pièce les dictionnaires de l'institution qui échappent pour l'heure à l'éponymie et n'ont pas vraiment vocation commerciale, au point que les travaux de l'Académie furent pillés sans vergogne et que le *Trésor de la langue française*, avec ses 100 000 mots accompagnés d'un nombre inégalé d'exemples textuels (les citations), est offert gratuitement sur Internet dès 2000 (<http://www.inalf.fr/tlfi>).

Un genre né au 18^e siècle : l'encyclopédie

Diderot n'était pas encore célèbre lorsque l'éditeur Le Breton fit appel à lui pour traduire la *Cyclopaedia* d'Ephraïm Chambers publiée en 1728 et qui connaissait outre-Manche un remarquable succès commercial. Diderot, qui avait alors la réputation d'être bon traducteur, devait simplement, avec Jean Le Rond d'Alembert, dont le renom était déjà établi, proposer au nouveau public cultivé, attiré par la vulgarisation scientifique et l'esprit critique, une version française de la

Cyclopaedia, Universal Dictionary of Arts and Sciences de Chambers, présentant sous une forme alphabétique l'essentiel des savoirs. On sait combien cette opération commerciale de portée d'abord limitée se métamorphosa en une entreprise lexicographique monumentale avec, de 1751 à 1780, 35 volumes parus, dont 17 de textes, 5 de *Suppléments*, 2 de *Tables analytiques* et 11 de planches... Cette expérience éditoriale qui, selon Voltaire, fit vivre pendant vingt-cinq ans plus de mille ouvriers, a représenté une expérience d'une telle ampleur qu'elle a confirmé sans aucun doute dès cette époque la prééminence de la France dans le domaine de la lexicographie.

Au-delà de l'aventure intellectuelle qui permit de véhiculer à la fois une somme extraordinaire de renseignements, très bien synthétisés à travers les planches et les articles, au-delà également du message philosophique et de l'esprit critique que l'*Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* fit souffler, il faut souligner la vraie nature de l'ouvrage. Ainsi, alors que le dictionnaire de langue privilégie la description de l'usage du mot dans la langue, alors que le dictionnaire encyclopédique décrit prioritairement la chose ou l'idée représentée par le mot, l'encyclopédie n'enregistre pas véritablement des mots, mais répertorie alphabétiquement des thèmes, des concepts, certes désignés par des mots, mais auxquels correspondent des connaissances que l'on doit pouvoir relier entre elles, avec, si possible, un système préétabli par l'encyclopédiste. Un nouveau genre prenait naissance avec l'encyclopédie. C'est dans cette lignée que se situeront, par exemple, la *Grande Encyclopédie, Inventaire raisonné des sciences, des lettres et des arts* (1885-1902), en 31 volumes, dirigée par M. Berthelot et, dans la seconde moitié du 20^e siècle, l'*Encyclopédie Universalis* ou l'*Encyclopédie Larousse*. Fondée sur les relations à établir entre les connaissances, conformément à son étymologie rappelant qu'il s'agit d'une « instruction circulaire », l'encyclopédie ne pouvait que s'enrichir des nouvelles possibilités offertes par les supports électroniques.

En amont et en aval des gros dictionnaires : les dictionnaires spécialisés de la langue et les dictionnaires de spécialités

Les « Arts » et les « Sciences » évoqués dans les titres des dictionnaires de Thomas Corneille, comme dans l'œuvre monumentale de Diderot et d'Alembert, témoignent de l'intérêt porté pro-

gressivement aux diverses spécialités. Il fallait en réalité que les générations de théologiens du Moyen Âge, les humanistes de la Renaissance, installés entre la pensée moderne et le modèle de l'Antiquité, cèdent la place à de nouvelles générations attirées par les sciences, les techniques, les « arts ». Rappelons avec Furetière que ce dernier mot désigne, aux 17^e et 18^e siècles, « tout ce qui se fait par l'adresse & par l'industrie de l'homme », et que s'y rattachent aussi bien les « arts mécaniques », « ceux où l'on travaille plus de la main & du corps, ... comme celui des Horlogers, Tourneurs, [...] », que les « Arts libéraux », comme « la Poésie, la Musique, la Peinture, l'Art militaire, l'Architecture, la Marine ».

Les planches de l'*Encyclopédie* étaient assorties d'une terminologie très riche qui conférait prestige et légitimité au dessin soigneusement élaboré à la gloire de l'homme, maître de son destin et des techniques. S'amorçait alors un mouvement d'intérêt irréversible pour les spécialités, quelles qu'elles soient. Aux côtés de l'illustrateur principal, Louis-Jacques Goussier, auteur de plus de 900 planches, Diderot lui-même avait pris progressivement conscience du rôle et du pouvoir des images. Ce rôle dévolu aux illustrations prendra une dimension nouvelle dans les dictionnaires encyclopédiques du 19^e siècle pour s'épanouir pleinement chez leurs successeurs du 20^e siècle, Larousse et Quillet en particulier. En parallèle à l'*Encyclopédie*, mais aussi dans sa filiation, naissait un public sensible aux dictionnaires de spécialités, propres à synthétiser les principales connaissances d'un domaine, avec cette impression rassurante d'exhaustivité et d'objectivité qu'apporte l'ordre alphabétique, clos sur lui-même. En 1765 paraissait par exemple le *Dictionnaire universel de commerce, d'histoire naturelle, d'arts et métiers*, de J. Savary des Bruslons, et suivront une pléthore de dictionnaires de spécialités, au point que les dénombrer devient difficile. Ces dictionnaires ont pour vocation de répertorier le vocabulaire d'un domaine et ils sont en général de nature encyclopédique.

Un autre type de dictionnaire, se situant à la fois en amont et en aval de grands dictionnaires qu'ils escortent, correspond à une demande très spécialisée, celle qui s'attache à tel ou tel aspect particulier du vocabulaire. Ainsi, apparaissent des dictionnaires spécialisés de la langue, portant tantôt une caractéristique formelle ou sémantique des mots, l'orthographe, la prononciation, la synonymie, l'antonymie, l'homonymie, les difficultés grammaticales,

l'étymologie, tantôt sur une fraction très spécifique du lexique, les proverbes, les expressions et locutions, les divers jargons, les régionalismes, etc. Ces dictionnaires, petits ou gros et se réduisant le plus souvent à un volume, nourrissent en fait d'informations fines et renouvelées les gros dictionnaires qui y puisent systématiquement, d'édition en édition, de précieuses informations. Parmi les premiers dictionnaires spécialisés de la langue, se sont imposés tout d'abord les dictionnaires de synonymes ; on retiendra notamment, en 1645, les *Synonymes et épithètes françaises*, d'A. de Montmeran, et surtout, au 18^e siècle, au cours duquel ce type de dictionnaires a prospéré, les *Synonymes françois* (1736) de l'abbé Girard. Au 19^e siècle feront suite le dictionnaire de synonymes de Guizot (1809) et surtout celui, très élaboré, de Lafaye publié en 1858. En 1862 paraissait de surcroît, publié par Larousse, le premier dictionnaire analogique de la langue française, dont l'objectif était de substituer progressivement le classement sémantique au classement alphabétique, par regroupement des mots relevant d'un même champ lexical. À la frontière du 20^e et du 21^e siècle, en dehors de la « dicomania » qui a abouti à un très grand nombre de dictionnaires de spécialités et de dictionnaires spécialisés de la langue, on constate par ailleurs un regain d'intérêt pour les dictionnaires de régionalismes, sur support papier et électronique, qu'il s'agisse du *Petit dictionnaire suisse romand* (2000) dirigé par Pierre Knecht ou du *Dictionnaire des régionalismes de France* dont Pierre Rézeau est le directeur.

Du « dictionnaire manuel » à « l'enregistrement très étendu... qui, avec le présent, embrasse le passé »

Avec la Révolution, une nouvelle période propice à la démocratisation des dictionnaires commence, sous la forme d'ouvrages de taille modeste et accessibles à un public croissant, y incluant celui des établissements scolaires. Se développent ainsi les premiers dictionnaires d'apprentissage qui, jusqu'au 21^e siècle, ne cessent de s'affirmer, didactiquement et scientifiquement. Dans la seconde moitié du 19^e siècle, marquée dans l'histoire des idées par la linguistique historique, par le positivisme et le sentiment républicain, vont s'imposer des dictionnaires qui déterminent, par leur nature philologique, leur originalité et, pour certains, par leur caractère monumental, une véritable relance qualitative de la lexicographie

française, au point d'en assurer la suprématie et de garantir un avenir particulièrement ambitieux.

***Des dictionnaires de la réduction et de l'accumulation
du 19^e siècle aux dictionnaires d'apprentissage du 20^e siècle
conçus par des linguistes***

La conquête d'un marché par la réduction et l'accumulation

C'est à la faveur de la réduction de gros ouvrages que naquit petit à petit l'idée démocratique que les dictionnaires réduits en taille et en contenu seraient à même d'être très utiles aux élèves et qu'ils pourraient donc prendre leur place dans les établissements scolaires. Cependant, pour ce faire, il fallait que l'école acquière un véritable statut et gagne en importance, ce qui se confirme avec la loi Guizot, en 1833, dans la mesure où celle-ci impose une école primaire par commune et une école normale par département. Les élèves représentent alors un public de plus en plus important et particulièrement attractif, en termes commerciaux, pour les nouveaux éditeurs, dont notamment Larousse et Hachette.

Les dictionnaires « manuels », qui désignent, selon la formule de Furetière, « de petits Livres ou des abreges qu'on peut porter à la main », se répandent à foison dès la première moitié du 19^e siècle. Parmi les dictionnaires qui bénéficient d'un grand succès, avec plus de 22 éditions de 1901 à 1855, signalons le *Nouveau Vocabulaire français* de De Wailly, dictionnaire à vocation « classique », c'est-à-dire fondé sur les auteurs « dont on voit les ouvrages au Collège », selon la formule même de son auteur. D'une certaine façon, on retrouve cette tradition à finalité scolaire avec le *Larousse classique* né en 1910.

Avec le *Dictionnaire universel de la langue française* de P.-C. Victoire Boiste, qui connaît 14 éditions de 1800 à 1857, se dessine le type de dictionnaire multi-usage, dictionnaire pratique se démarquant par de nombreux appendices, en l'occurrence une table d'homonymes, de paronymes, un relevé de synonymes, un relevé des noms propres, un lexique historique, mythologique, géographique, et même un dictionnaire de rimes. On se situe alors dans la démarche de réduction et en même temps dans celle du cumul : il s'agit d'offrir en un seul volume un condensé le plus complet possible sur la langue et ses implications encyclopédiques, pour séduire le public le plus large, grand public et public scolaire.

Symbole de la nouvelle puissance du système scolaire en gestation, c'est de la collaboration entre un professeur de grammaire générale, P. Chapsal, et un inspecteur général, J.-F. Michel Noël, que naît le *Dictionnaire de la langue française*, appelé le « Noël et Chapsal », ouvrage à grand succès qui va s'installer solidement dans les établissements scolaires pendant les trente premières années du 19^e siècle.

Enfin paraît en 1856 un petit dictionnaire dont il se sera vendu pas moins de 4 millions d'exemplaires en 1905, au moment où le *Petit Larousse illustré* prendra la suite. Son auteur, Pierre Larousse, sorti de l'École normale des instituteurs, parmi les premiers bénéficiaires de la loi Guizot, était venu à Paris se cultiver en autodidacte et fonder une librairie dont le succès n'est pas démenti en franchissant le cap du 21^e siècle. Son *Nouveau Dictionnaire de la langue française*, doté de la célèbre épigraphe « Un dictionnaire sans exemple est un squelette », centré sur la « langue vivante » que le lexicographe doit « suivre attentivement... et daguerréotyper », ouvre la voie aux dictionnaires d'apprentissage de qualité et novateurs.

En parallèle à ces petits dictionnaires paraissent des dictionnaires fondés en partie sur l'accumulation des mots plus que sur la qualité des définitions. Le *Dictionnaire général et grammatical des dictionnaires* de Napoléon Landais en est le prototype. De meilleure qualité, on signalera le *Dictionnaire universel de la langue française, avec la prononciation figurée* (1813) de Gattel, le *Dictionnaire national* (1843) de Bescherelle qui connaîtra de nombreuses rééditions, le *Nouveau Dictionnaire universel* (1884) de Maurice Lachâtre, fouriériste et opposant au régime de Napoléon III, et, en 1884, le *Dictionnaire des dictionnaires* par M^{gr} Guérin, de tonalité ouvertement catholique.

L'épanouissement linguistique des dictionnaires d'apprentissage (20^e siècle)

C'est dans la lignée de Pierre Larousse que naîtront les dictionnaires d'apprentissage du 20^e siècle, avec, en particulier, le *Larousse des débutants* (1949) rédigé par Michel De Toro, premier ouvrage à ne plus représenter une réduction mais une création réfléchie, en fonction de « l'attitude mentale d'un enfant ». À la fin du 20^e siècle, on assiste à une floraison d'ouvrages performants, adaptés à chaque âge, du *Petit Robert des enfants* (1988), dirigé par Josette Rey-

Debove, au *Fleurus Junior* (2001), en passant par le *Dictionnaire Hachette Junior* (1980) et le *Larousse Super Major* (1994), dirigé par une émule de Jean Dubois, Claude Kannas, sans oublier le *Robert Junior* sur cédérom (1999). Le fait nouveau est que ces ouvrages s'inscrivent dans des courants linguistiques précis et qu'ils ont souvent pour auteurs de grands linguistes qui y déploient des positions pionnières.

Ainsi, on retiendra d'abord la perspective distributionnaliste et la révolution méthodologique apportée par Jean Dubois avec le *Dictionnaire du français contemporain* (1966) destiné aux élèves des écoles primaires et du collège. En quoi ce dictionnaire d'apprentissage introduit-il une véritable révolution ? Tout d'abord parce qu'il offre une description lexicale en synchronie absolue et donc en conformité avec les positions structuralistes, ensuite parce qu'y est pratiqué systématiquement le dégroupement homonymique des unités lexicales. Quatre articles distincts sont par exemple relevés pour le mot *clou*, en fonction d'une distribution grammaticale différente, selon qu'il s'agit de la tige de métal que l'on enfonce, de la bicyclette usagée sur laquelle on monte, de la meilleure partie d'un spectacle qu'on apprécie ou d'une inflammation sous-cutanée dont on souffre. On y pratique aussi le regroupement morphologique (*charger, chargement, décharger, surcharger*, regroupés dans le même article) et, afin de décrire l'usage de la manière la plus neutre, les exemples ajoutés aux définitions sont forgés et non cités. Enfin, l'indication du degré de synonymie à l'aide de flèches ascendantes ou descendantes ainsi que la mention précise des niveaux de langue donnent à l'ouvrage un degré de finesse certain dans la description.

La perspective wittgensteinienne s'imposera aussi un temps dans les dictionnaires d'apprentissage. Entendons par là, avec le philosophe anglais Wittgenstein, que les mots sont perçus davantage par leurs emplois que par leurs sens, ce qui implique qu'il est préférable de les appréhender directement dans leur contexte plutôt que par des définitions. C'est pour cette raison que quelques lexicographes décident d'offrir en tête de l'article, contre toute attente, une phrase-exemple qu'ils font suivre d'une glose définitionnelle (*douceâtre* : adj. *Ce fruit a un goût douceâtre, trop doux, fade, écœurant*). Vont se rattacher à cette manière d'appréhender le lexique le *Dictionnaire du français vivant* (1972) de M. Cohen, M. Davau et M. Lallemand,

le *Nouveau Larousse des débutants* (1977) dirigé par R. Lagane et le *Dictionnaire Hachette Junior* (1980). Cependant, Josette Rey-Debove s'inscrira en faux contre cette nouvelle manière de présenter les articles, et elle réagira avec le *Petit Robert des enfants* (1988), d'une part en redonnant à la définition la place initiale suivie de l'exemple, et d'autre part en réaffirmant la primauté de la définition dite logique, c'est-à-dire ne passant pas par la synonymie ou l'antonymie, mais par la mention du genre et de la différence spécifique. Par exemple : « *douceâtre*. Péjor. D'une saveur trop douce, peu agréable. *Un fruit douceâtre* », *saveur* définissant le genre et *trop douce, peu agréable*, les marques spécifiques. J. Rey-Debove innovera par ailleurs en ajoutant en marge des informations métalinguistiques et encyclopédiques. Dans cette filiation, le *Dictionnaire Super Major Larousse* (1994), dirigé par C. Kannas, représente l'ouvrage le plus abouti de la fin du 20^e siècle.

Au tout début du 21^e siècle, une autre perspective linguistique est à signaler avec le *Dictionnaire du français usuel* (De Boeck, Duculot), dictionnaire d'apprentissage rédigé là aussi par une grande linguiste, Jacqueline Picoche, associée à J.-C. Rolland. L'unité lexicale n'est plus alors appréhendée à la manière distributionnaliste, sur le mode du dégroupement homonymique, mais au contraire en recherchant le lien existant entre les différents sens des mots, notamment lorsqu'ils se présentent avec de nombreux sens différents, définissant ainsi ce qu'on appelle les « grands polysèmes ». Pour déterminer ce lien, Jacqueline Picoche recherche alors, en adoptant une formule propre à Gustave Guillaume, le « signifié de puissance » de chaque grand polysème, c'est-à-dire les éléments essentiels communs qui permettent de rendre compte de la formation de tous ces sens différents et éventuellement de ceux à venir. Ainsi, le *cœur*, en tant qu'organe que l'on opère, en tant que siège des sentiments que l'on brise, en tant que couleur de carte que l'on joue, en tant que forme particulière que l'on dessine, en tant que place centrale que l'on repère, bénéficie certes de distributions différentes en fonction de chacun de ces sens, mais le signifié de puissance reste en fait l'idée que c'est quelque chose de vital et de central, d'une forme particulière et de couleur rouge. C'est à partir de ce « signifié de puissance » que se construisent tous les autres sens. Et le point de départ, la « saisie plénière », en est bien l'organe qui, par effets de sens, a donné naissance aux

autres usages. Cette conception polysémique du mot a entraîné Jacqueline Picoche à s'intéresser prioritairement aux grands polysèmes qui, en définitive, ouvrent l'accès à l'essentiel de la langue. Et, symbole de l'évolution de la lexicographie, ce dictionnaire bénéficie d'une version électronique.

La relance lexicographique des grands philologues du 19^e siècle

L'Académie donne le ton sans aboutir

Dès 1842, à la suite de la 6^e édition du *Dictionnaire* de l'Académie, était lancée par la Compagnie un *Dictionnaire historique de la langue française*, avec entre autres la collaboration de Nodier et de Raynouard. Cet ouvrage, aujourd'hui oublié, se révélait en fait de conception très moderne au moment où se développait la linguistique historique, à la recherche de l'histoire de notre langue. Hélas, faute de moyens et victime d'un perfectionnisme asphyxiant, en 1894, la Compagnie devait abandonner dès le 4^e tome son élaboration, seuls les mots commençant par A ayant pu être traités. À ce rythme, plusieurs siècles s'imposaient pour achever l'ensemble... En 1842, un *Complément du Dictionnaire de l'Académie*, publié par Louis Barré, intégrait, en même temps que nombre de termes techniques, la perspective historique alors prégnante en linguistique.

Une lexicographie prestigieuse : Littré, Larousse, Hatzfeld et Darmesteter

Émile Littré (1801-1881) et Pierre Larousse (1817-1875), deux hommes de progrès dans la dynamique républicaine de leur siècle, vont profondément marquer notre lexicographie. Le premier se destinait à la médecine, mais, devenu familier des langues anciennes au point de publier une traduction critique des œuvres d'Hippocrate, il ne passe pas sa thèse de médecine. Il refuse par ailleurs une chaire d'histoire médicale, n'ayant pas vocation à séduire un public, et, tout en rédigeant des articles érudits, forme le projet, dès 1841, de publier un dictionnaire étymologique chez son camarade de classe, Louis Hachette. Le second, Pierre Larousse, né dans le village de Toucy en Bourgogne, fils d'une aubergiste et d'un forgeron, lecteur boulimique, entrera à l'École normale récemment instituée par Guizot, puis, après avoir exercé dans son village natal en tant qu'instituteur, il prendra le chemin de Paris pour ouvrir une librairie bientôt prospère, fondée sur un double

succès, celui de manuels scolaires, tels que *La Lexicologie des écoles primaires* (1849), et celui de son premier dictionnaire, le *Nouveau Dictionnaire de la langue française* (1856).

Tous deux vont s'illustrer et s'inscrire dans notre histoire par une œuvre monumentale, décisive pour l'avenir de la lexicographie française. Littré sera en effet l'auteur du *Dictionnaire de la langue française* (1863-1873) en 4 volumes, suivi d'un *Supplément* (1877) dans lequel il propose un « enregistrement très étendu des usages de la langue, enregistrement qui, avec le présent, embrasse le passé, partout où le passé jette quelque lumière sur le présent quant aux mots ». Premier propagateur de la doctrine positiviste d'Auguste Comte, dans le droit fil de cette philosophie, Littré est convaincu que la description de la langue doit se fonder sur une présentation précise des faits linguistiques, en les appuyant sur une abondante documentation textuelle – on compte environ 250 000 citations dans le dictionnaire – et en construisant chaque article en fonction d'un enchaînement historique à reconstituer, en concentrant la description sur le moment où la langue lui paraît la plus aboutie, c'est-à-dire conformément à la pensée linguistique du moment, au 17^e siècle. C'est ainsi qu'il serait vain de rechercher une citation extraite d'une œuvre publiée au-delà de 1830. Remarquable travail philologique et historique pour l'époque, le fait même que ce dictionnaire n'ait pas été mis à jour lui donne assurément aujourd'hui la dimension d'un extraordinaire témoignage de notre lexicographie nationale et de son histoire, mais au contenu et aux objectifs datés.

Fort du succès de la librairie fondée avec A. Boyer, Pierre Larousse, « grammairien, lexicographe, littérateur », comme il aime à se définir, lance dès 1863 un immense projet, le *Grand Dictionnaire universel du 19^e siècle*. Diffusé au fur et à mesure de sa rédaction par fascicules, le dictionnaire aboutira en 1873 à 15 volumes, suivis de 2 *Suppléments* (1877, 1890), l'ensemble se montant à 24 045 pages, plus de 483 millions de caractères typographiques, répartis sur quatre colonnes ! Larousse n'a pas tort de filer la métaphore du « monument » dans la préface de 68 pages dans laquelle il analyse de manière souvent très judicieuse les dictionnaires qui ont précédé le sien.

Quelles sont les caractéristiques de cette œuvre monumentale ? Tout d'abord, il s'agit d'un dictionnaire encyclopédique qui intègre donc les noms propres et les mots de la langue. Pour ces derniers,

chaque article bénéficie d'une première partie dévolue à la description de la langue et d'une seconde partie consacrée aux aspects encyclopédiques. Pierre Larousse a su utiliser, parfois mieux que Littré, les données de la linguistique comparée et, soucieux de « reproduire la physionomie de la langue au moment actuel », ses définitions restent plus proches de l'usage contemporain du mot, en s'appuyant sur un corpus de citations qui, contrairement à celui de Littré, intègre les écrivains de son temps jusqu'à Émile Zola. Cependant, ces qualités réelles ont été longtemps occultées, d'une part, par l'aspect démesuré de l'information encyclopédique (35 pages pour l'article *chemin de fer...*) et, d'autre part, en raison d'un engagement perçu comme excessif et polémique, mais qui donne tout son charme à l'ouvrage, témoin d'une époque politiquement mouvementée. Et l'on redécouvre enfin aujourd'hui tout l'intérêt de ce dictionnaire pour la description de la langue, redécouverte facilitée par le fait que l'ouvrage est désormais consultable sur dévédérom (Champion, 2000).

À l'aube du 20^e siècle, relevant également de la philologie bien comprise, paraissait le *Dictionnaire général de la langue française* (1890-1900) en 2 volumes, fruit de l'association d'Adolphe Hatzfeld, logicien, et d'Arsène Darmesteter, sémanticien et philologue, auxquels s'était associé Antoine Thomas, étymologiste. Les différents sens des mots y sont classés en suivant une arborescence très soignée dans ses enchaînements sémantiques, en respectant et la logique et l'histoire des mots. On doit aussi à Hatzfeld et Darmesteter une présentation hiérarchisée des articles avec une numérotation explicite qui a fait école pour les dictionnaires du 20^e siècle.

« La lexicographie... atteint le rang de discipline scientifique »

À la fin du 19^e siècle, Littré, Larousse, Hatzfeld et Darmesteter élèvent la lexicographie française à un tel niveau de qualité que la période immédiate consistera surtout à faire fructifier cet acquis en procédant à la conquête de tous les publics. Puis, dans le sillage de la vague structuraliste, la seconde moitié du 20^e siècle se révélera de nouveau foisonnante et prestigieuse.

Larousse et Quillet : conquêtes et concurrences

On doit à Claude Augé la métamorphose de l'œuvre laroussienne et son caractère éponyme. Dès 1897 paraissait en effet le 1^{er} volume du *Nouveau Larousse illustré* qui, en 1904, comptera 7 volumes et sera suivi d'un *Supplément* en 1907. Il sera alors vendu plus de 250 000 exemplaires de ce dictionnaire, véritable assise des grands dictionnaires qui paraîtront ensuite chez Larousse. Le ton y est objectif et l'illustration y prend un essor considérable, au point d'être dès lors l'apanage des dictionnaires Larousse.

Ce grand dictionnaire encyclopédique sera suivi par le *Larousse du 20^e siècle* (1927-1933) en 6 volumes, avant que ne s'y substitue le *Grand Larousse encyclopédique* en 10 volumes (1960-1964), qui connaîtra 2 *Suppléments* (1968-1975). Ce dernier dictionnaire est à l'image des « Trente Glorieuses » décrites par Jean Fourastié : il témoigne d'une époque riche et technologiquement florissante. Ce sont ainsi 400 000 cartes perforées qui seront pour la première fois requises ici, avec plus de 100 000 mots traités et 450 000 acceptions présentées. Ce dictionnaire, qui bénéficie de la compétence de plus de 700 spécialistes, bien qu'encore trop récent pour être apprécié à sa juste mesure, représente un chef-d'œuvre de la lexicographie, notamment dans la description des vocabulaires techniques. Il donne la mesure aux dictionnaires qui suivront, le *Grand Dictionnaire encyclopédique Larousse* en 10 volumes (1982-1984) qui devient le *Grand Larousse universel* en 15 volumes. Enfin, en 1999, l'*Encyclopédie multimédia Kléio* illustre les nouvelles possibilités offertes par les supports électroniques.

Aristide Quillet (1880-1955), autodidacte de formation, crée au début du siècle une nouvelle maison d'édition qui prendra pour créneau les ouvrages autodidactiques, d'où la publication en 1934 d'un *Dictionnaire encyclopédique Quillet* (6 volumes), aux multiples rééditions pendant presque un demi-siècle, et d'un *Dictionnaire de la langue française* (3 volumes), représentant le premier dictionnaire de langue à être illustré.

Si Larousse s'est imposé tout au long du siècle par ses dictionnaires encyclopédiques, il importe de signaler aussi la publication d'un *Grand Larousse de la langue française* en 7 volumes, paru en 1971. Cet ouvrage dirigé par des linguistes, L. Guilbert,

R. Lagane et G. Niobey, conçu dans la perspective distributionnaliste, a pour originalité d'intégrer une encyclopédie linguistique constituée de 170 synthèses données à l'ordre alphabétique et consacrées à des thèmes majeurs de cette discipline. Ne bénéficiant pas des moyens d'élaboration informatisés, ce dictionnaire, pourtant très pertinent, n'a hélas pas connu de rééditions mises à jour.

Paul Robert et ses successeurs : dans le sillage rénové de Littré

Paul Robert, né en Algérie, avait entrepris des études de droit à Alger qui ne le prédestinaient pas à rédiger l'un de nos plus grands dictionnaires de langue du 20^e siècle. Cependant, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, après avoir travaillé au dictionnaire du chiffre aux côtés des Américains, il découvre les vertus de l'analogie en cherchant à améliorer son anglais. L'idée d'un dictionnaire de langue française intégrant la dimension analogique le séduit au point qu'il en commence seul la rédaction, puis, encouragé par le prix Saintour de l'Académie française attribué en 1950 à son premier fascicule, il recrute des collaborateurs, notamment Alain Rey et Josette Rey-Debove. En 1964, les 6 volumes du *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* sont achevés.

Cet ouvrage remarquable, fruit d'une initiative privée, est alors considéré comme le digne successeur de celui de Littré, une dimension qu'au reste Paul Robert revendiquait, ayant par exemple créé tout d'abord la « Société du Nouveau Littré » pour diffuser son dictionnaire. Au-delà du principe analogique, permettant de rendre compte du réseau des mots d'un même champ lexical, c'est surtout la richesse du corpus de citations tirées de nombreux auteurs contemporains et la qualité des définitions, présentées selon une arborescence clarifiante, qui détermine le succès de l'ouvrage. Et, à la manière des autres « grands » dictionnaires, il sera suivi en 1967 d'un « petit » dictionnaire, le *Petit Robert*, qui en véhicule l'esprit tout en condensant le contenu. Est désormais offerte au public une sorte de tandem constitué par ce nouveau dictionnaire de la langue en un volume et le *Petit Larousse*, dictionnaire encyclopédique. La France dispose dès lors d'une dynamique lexicographique très équilibrée entre deux grandes maisons d'édition spécialisées dans l'élaboration de dictionnaires.

Josette Rey-Debove et Alain Rey prendront avec talent la succession de Paul Robert, en dirigeant deux rééditions du dictionnaire

de P. Robert, dont ils confirmeront la qualité et qu'ils intituleront le *Grand Robert de la langue française* (1985, 2001), tout en prenant en compte les acquis de la linguistique. Avec le *Robert méthodique*, Josette Rey-Debove propose par ailleurs en 1982 une approche morphologique intéressante pour la lexicographie, de même qu'Alain Rey, avec le *Dictionnaire historique de la langue française* (1992), présente une très heureuse synthèse des informations recueillies par l'ensemble des chercheurs. Enfin, la parution en 1993 du *Petit Robert électronique*, conçu informatiquement par Laurent Catach, recevra à juste titre les éloges de tous experts : un outil exceptionnel était en effet offert au grand public et aux chercheurs.

Le Trésor de la langue française (TLF), ce « grand chêne » du CNRS

C'est à Franz-Joseph Hausmann que l'on doit, dans un article de 1988, intitulé « Le TLF prix d'excellence ? » (*Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, XCVII / 2, p. 116), le fait d'assimiler ce dictionnaire à un « grand chêne isolé, flanqué certes, dans la forêt dictionnaire mondiale, de quelques autres arbres impressionnants mais [...] soit vieux, soit d'une autre espèce ». Cette métaphore, qu'il n'hésite pas à filer, en ajoutant l'image d'un « chêne élevant vigoureusement sa cime dans un firmament étonné », n'a pas manqué d'être souvent reprise par les linguistes et les utilisateurs qui en ressentent la force et la pertinence pour désigner ce monument de la lexicographie française. Il va sans dire néanmoins qu'en 1988 la métaphore porte sur un type particulier de monument, un monument de papier, peut-être l'un des derniers de cette taille : 16 volumes in-quarto, avec 23 000 pages au total.

Au terme de presque trente ans d'élaboration au sein du CNRS, après la parution du dernier volume (1994), selon les vœux de Bernard Quemada formulés dans la postface, le plus grand dictionnaire français s'installait dans le cyberspace. C'est à Bernard Cerquiglini, alors directeur de l'Institut national de la langue française, que l'on doit cette mise en ligne dont la présentation officielle était faite le 22 mars 2000 lors des « Journées des dictionnaires » de l'Université de Cergy-Pontoise, sous la houlette de Jacques Dendien, chef des projets informatiques du TLF. En mars 2002, un nouveau lancement officiel était organisé par le laboratoire du CNRS « Analyse et traitement informatique de la langue fran-

Le Trésor de la langue française (TLF)

16 vol. papier (1971-1994), Gallimard

Sur Internet : <http://www.inalf.fr/tlfi>

Chronologie

1957 : Paul Imbs lance, lors d'un colloque à Strasbourg, l'idée d'un *Trésor général de la langue française*, en rassemblant de grands romanistes et de jeunes pionniers de la lexicologie, dont Bernard Quemada, maître des nouvelles technologies.

1971 : paraît le 1^{er} volume du *Trésor de la langue française (TLF)*, *Dictionnaire de la langue du 19^e et du 20^e siècle*, publié sous l'égide du CNRS. Ce premier volume reçoit un hommage unanime de la part des linguistes et des journalistes conquis par la richesse des informations et par le modernisme de son élaboration, à partir de l'un des plus gros ordinateurs du moment.

1979 : P. Imbs annonce, en tête du 7^e volume, qu'une nouvelle équipe s'annonce. B. Quemada prend la direction du TLF à partir du 8^e volume (1980).

1994 : dans la postface du 16^e et dernier volume, B. Quemada rappelle que le TLF fait partie d'un ensemble plus vaste de recherches lexicographiques. Il évoque ainsi les autres périodes de l'histoire de la langue à couvrir et, surtout, la création de Frantext, la plus grande base informatisée de données textuelles littéraires française réalisée en 1985 et ouverte à tous les chercheurs.

2001 : Bernard Cerquiglini, directeur de l'Institut national de la langue française que B. Quemada avait créé, métamorphose le TLF en TLFi, *Trésor de la langue française informatisé*, offert gratuitement sur Internet avec plus de 100 000 mots et des possibilités de recherches assistées complexes.

Quelques caractéristiques

- Frantext : 3 650 textes de l'ancien français au 20^e siècle (80 % de textes littéraires, 20 % de textes scientifiques), 1 940 textes modernes lemmatisés, 1,5 milliard de caractères...

- Le TLF, rédigé par les chercheurs du CNRS, est de haute qualité scientifique. Chaque article s'y présente comme une monographie. Avec ses 23 000 pages, 100 000 mots, 270 000 définitions, 450 000 entrées, 500 000 citations précisément identifiées, le TLF relève d'une lexicographie philologique et historique soutenue. La rubrique historique et étymologique qui suit chaque article, les renseignements sur la fréquence des mots enregistrés, le caractère non anonyme des articles, ce sont là autant d'éléments qui définissent de surcroît un authentique dictionnaire savant.

- Le TLFi bénéficie de l'hypernavigation entre le dictionnaire et les dictionnaires de l'Académie française, les bases de données textuelles Frantext, et la base lexicale de l'Atilf (laboratoire CNRS, Institut de linguistique française). Le TLFi permet, entre autres, la visualisation simple d'un article, la consultation transversale (par exemple, tous les mots d'origine espagnole) et les requêtes complexes (par exemple, visualiser les termes de marine en rapport avec la manœuvre des voiles).

çaise » (Atilf, Institut de linguistique française) : le TLF informatisé (TLFi), se présentait en effet avec des ressources linguistiques renforcées, bénéficiant par exemple de la consultation parallèle, pour chaque article, de différentes éditions du *Dictionnaire de l'Académie*, de la base de données textuelle Frantext et d'autres bases lexicales de l'Atilf.

Le TLFi, dictionnaire issu de l'institution, le CNRS en l'occurrence, illustre en définitive de manière magistrale la métamorphose harmonieuse et constructive de la lexicographie philologique, d'abord servie par les nouvelles technologies, puis offerte gratuitement sur un site où on assistera en direct à sa constante adaptation aux progrès de la recherche.

De nouveaux concepts : lexicographie, dictionnaire et métalexigraphie

À la faveur d'un avant-propos rédigé pour les *Débuts de la lexicographie française* (Wooldridge, 1977), Bernard Quemada affirmait que, « entendue comme réflexion sur les principes et les méthodes des dictionnaires, la lexicographie n'atteint le rang de discipline scientifique que depuis la deuxième moitié de ce siècle ». Une date symbolique confirme ce point de vue : en 1959, témoignant en effet de la vitalité scientifique de la lexicologie et de la lexicographie, paraissaient les *Cahiers de lexicologie*, qui franchiront le cap du 21^e siècle, avec pas moins de 78 numéros et un succès scientifique jamais démenti.

En vérité, la lexicographie a bénéficié au cours de cette période d'une alliance complexe et fructueuse. D'une part, les démarches propres aux nouvelles technologies – les machines à cartes perforées suivies, dès 1964, par les moyens informatiques (le *Gamma 60 Bull* pour le TLF) – et, d'autre part, l'avancée fulgurante de la linguis-

tique dans la mouvance structuraliste, ont convergé vers une plus grande structuration de la lexicographie. Celle-ci bénéficiait en effet de la relance structuraliste de la linguistique tout en évitant ses excès, par le fait même d'être confrontée à l'élaboration concrète et quotidienne d'un dictionnaire. La maturité scientifique est née en réalité de la synthèse qu'il a fallu offrir entre trois dimensions : tout d'abord, la tradition philologique et romaniste des lexicographes ; ensuite, le renouveau de la lexicologie intégrée dans une linguistique en plein essor ; enfin, l'expérience séculaire des lexicographes, accumulée dans des pratiques qui les ont souvent conduits à anticiper sur des problèmes linguistiques non encore posés. Cette nouvelle dynamique, très riche, a impliqué qu'au cours des deux dernières décennies du 20^e siècle, trois nouveaux concepts formulés par B. Quemada soient bien définis : la lexicographie, la dictionnairique et la métalexigraphie.

Dans son sens usuel, la *lexicographie* désigne simplement le fait d'élaborer un dictionnaire. Cependant, dans l'opposition nouvelle instaurée par B. Quemada entre la lexicographie et la dictionnairique, la lexicographie dépasse de très loin le fait de rédiger un dictionnaire pour au contraire être assimilée à une véritable recherche scientifique, conduite sur les mots et leur recensement, avec tous les travaux définitoires qui y correspondent. La dictionnairique représente alors tout ce qui est lié aux aspects concrets et aux impératifs commerciaux. Ainsi, on comprendra que la lexicographie n'aboutisse pas nécessairement à un dictionnaire, puisqu'elle vient en amont du produit, et que telle ou telle recherche peut très bien ne pas sortir d'un laboratoire et correspondre, par exemple, à des bases informatisées.

La *dictionnairique* – un mot que Charles Nodier a déjà utilisé au 19^e siècle, mais qui était tombé dans l'oubli jusqu'à ce que B. Quemada l'exhume – définit donc le fait d'élaborer un dictionnaire en tant que produit, offert à la vente, avec toutes les contraintes et les problématiques dont relève chaque réalisation, en tant qu'instrument de consultation, média culturel conçu à dessein pour un public déterminé d'acheteurs potentiels. Ainsi, ne faut-il jamais oublier que le dictionnaire représente un produit technico-commercial dont le contenu est défini en fonction des moyens qui lui sont consentis pour une clientèle délimitée, dans le cadre d'une étude de marché précise.

À titre d'exemple, lorsque, dans la nouvelle édition d'un dictionnaire, le *Petit Robert* ou le *Petit Larousse*, il faut ajouter un mot dans une page et qu'il n'est pas question de recomposer l'ensemble du dictionnaire, il faut alors supprimer tel ou tel exemple déjà installé dans un article, tel ou tel effet de sens, pour gagner les quelques lignes qui permettront d'insérer ce nouveau mot sans toucher aux pages qui précèdent et qui suivent : on se situe là en pleine dictionnaire, ce sont les contraintes pratiques qui l'emportent sur la qualité et la précision définitives. On peut aussi, pour mieux illustrer la différence entre la lexicographie et la dictionnaire, affirmer que l'on peut être un excellent lexicographe, c'est-à-dire procéder à d'efficaces recherches sur les ensembles de mots, et pour autant se révéler un exécrationnaire dictionnaire, c'est-à-dire ne pas réussir à respecter des délais de fabrication et les inévitables contraintes matérielles imposées. Or l'éditeur doit nécessairement vendre le produit à un prix donné et au cours d'une période choisie : la dictionnaire le concerne en tout premier. Quoi qu'il en soit, la lexicographie et la dictionnaire sont complémentaires : il n'y a pas en effet de dictionnaire intéressante si elle ne repose pas sur une solide lexicographie, et le lexicographe est parfois plus efficace s'il a su tenir compte des contraintes de temps et de place qui, d'une certaine manière, le cadrent et le poussent peut-être à davantage d'homogénéité dans la description d'un grand ensemble de mots.

Quant à la *métalexigraphie*, elle est née avec les premières thèses portant sur les dictionnaires, à partir de 1967, notamment avec la thèse fondatrice de B. Quemada publiée à cette date sur *Les Dictionnaires du français moderne (1539-1863)*. Il fallait en effet que les dictionnaires deviennent des objets d'étude, à la manière des œuvres littéraires ou scientifiques, pour que naisse la métalexigraphie. Le fait que l'histoire des dictionnaires, l'analyse des méthodes mises en pratique, l'étude de leur diffusion et de leur devenir donnent aujourd'hui matière à de nombreuses recherches, représente un signe patent de la maturité de cette nouvelle discipline.

Ainsi, on constatera qu'à la fin du 20^e siècle, tantôt les lexicographes-dictionnaires ont eux-mêmes fait œuvre métalexigraphique, qu'il s'agisse de linguistes devenant lexicographes (J.-C. Boulanger, A. Clas, M. Cormier, J. Dubois, C. Kannas,

P. Martel, I. Mel'cuk, J. Picoche, C. Poirier, B. Quemada, P. Rézeau, R. Galisson, P. Knecht, etc.) ou de lexicographes devenant linguistes (A. Rey, J. Rey-Debove, etc.), tantôt des chercheurs ont pris pour objet privilégié l'étude des mots et des dictionnaires qui les enregistrent (D. Bouverot, A. Collinot, P. Corbin, L. Dagenais, A. Farina, F. Gaudin, M. Glatigny, É. Grimaldi, F.-J. Haussmann, J.-R. Klein, A. Lehmann, I. Leroy-Turcan, G. Matoré, F. Mazière, L. Mercier, H. Meschonnic, J. Pruvost, J.-P. Saint-Gérand, C. Verreault, C. Wionet, T. R. Wooldridge, etc.), et cela aussi bien en Europe qu'au Québec particulièrement actif. Cette vitalité, que traduit aussi l'expansion de l'édition électronique de tous nos dictionnaires anciens, chez Honoré Champion et Redon, garantit à la fois la pérennité des savoirs traditionnels acquis en lexicographie et l'avenir de la lexicographie en pleine métamorphose, au moment où les supports électroniques renouvellent en profondeur les modes de consultation et la diffusion des savoirs.

En définitive, ces « livres de tout le monde » que Pierre Bayle déclarait, dans la préface du dictionnaire de Furetière, pouvoir « être améliorés à l'infini », font bel et bien partie d'un « monde de dictionnaires » en perpétuelle renaissance. Ils sont en effet nourris de la constante réflexion de celles et ceux qui les élaborent ou les analysent, avec passion. Il est également sain que les dictionnaires, trop souvent considérés comme des oracles, soient passés au crible de lecteurs attentifs qui s'adressent sans hésiter aux interprètes de la langue que représentent les auteurs de dictionnaires. On ne l'a pas assez souligné en effet : de Richelet à Paul Robert en passant par Littré, il faut sans doute une forme d'étrange assurance pour se déclarer interprète des mots d'une langue et entreprendre de son plein gré « un travail bien dur & bien ennuyant pour lui, mais bien utile aux autres », comme le déclare en 1680 Richelet dans l'exemple révélateur choisi pour le mot *dictionnaire*. Et dans le même temps, c'est une immense modestie qui préside à une telle tâche, sans cesse à parfaire. On soulignera à cet égard que ce sont souvent des personnalités bilingues ou sollicitées par une autre langue, vivante ou ancienne, qui sont devenues lexicographes. C'est-à-dire des personnes sensibles par essence aux systèmes linguistiques, qu'il s'agisse des académiciens latinistes du 17^e siècle ou, plus près de nous, de Littré, traducteur de langues anciennes,

de Poitevin, Boissière, Paul Robert, séduits par l'anglais, ou encore de Paul Imbs, d'origine alsacienne, ou de Bernard Quemada, dont l'espagnol est la langue première.

Enfin, en rebondissant sur cet usage courant qui fait dire à chacun qu'il consulte « le » dictionnaire, formulons l'hypothèse que, si le « genre » a ainsi prévalu, c'est que ce type d'ouvrage reste confusément perçu comme relevant d'une forme de transcendance. À la manière des grands textes, les dictionnaires nous semblent en effet liés en profondeur aux activités de l'homme pensant, parlant et écrivant : de papier ou virtuels, ils veillent à nos côtés comme des compagnons de vie, toujours prêts à nous secourir. On rejoindra alors ici le personnage principal de *La Petite Fille qui aimait trop les allumettes* (1998), à qui Gaetan Soucy prête ces mots sur lesquels il est bon de conclure : « Ç'a la vie dure les dictionnaires, mine de rien, ils ont le calme entêtement du bois dont ils sont issus, les arbres ne pouvaient pas nous faire de cadeaux plus beaux. »

POUR EN SAVOIR PLUS

- BOUCHARD, Pierre, et M. CORMIER (sous la dir. de). 2002. « La représentation de la norme dans les pratiques terminologiques et lexicographiques », *Langues et sociétés*, n° 39. Québec : Office de la langue française.
- BOULANGER, Jean-Claude. 1994. « Le paysage lexicographique français entre 1878 et 1832 ». *Cahiers de lexicologie*, n° 65.
- DUBOIS, Jean et Claude. 1971. *Introduction à la lexicographie : Le dictionnaire*. Paris : Larousse.
- FARINA, Annick. 2001. *Dictionnaires de langue française du Canada*. Paris : Champion, coll. « Lexica ».
- GALISSON, Robert. 1987. « De la lexicographie de dépannage à la lexicographie d'apprentissage ». *Cahiers de lexicologie*, n° 51. Paris : Didier.
- GAUDIN, François, et L. GUESPIN. 2000. *Initiation à la lexicologie française : De la néologie aux dictionnaires*. Paris : Duculot.
- GLATIGNY, Michel. 1998. *Les Marques d'usage dans les dictionnaires français monolingues du 19^e siècle*. Tübingen : Niemeyer.
- LEHMANN, Alise. 1995. « L'exemple dans le dictionnaire de langue ». *Langue française*, n° 106. Paris : Larousse.
- MATORÉ, Georges. 1968. *Histoire des dictionnaires français*. Paris : Larousse.
- PRUVOST, Jean. 2000. *Dictionnaires et nouvelles technologies*. Paris : Puf.
- (sous la dir. de). 2001. *Les Dictionnaires de langue française : Dictionnaires d'apprentissage, dictionnaires spécialisés et dictionnaires de spécialité*. Paris : Champion.

- 2002. *Les Dictionnaires de langue française*. Paris : Puf, coll. « Que sais-je ? », n° 3622.
- et M. GUILPAIN-GIRAUD (sous la dir. de). 2002. *Du Grand Dictionnaire au Petit Larousse*. Paris : Champion, coll. « Lexica ».
- (sous la dir. de). 2002. « Tradition et innovation dans les dictionnaires français ». *International Journal of Lexicography*, numéro spécial rédigé en français, vol. 15, n° 1. Oxford : Oxford University Press.
- QUEMADA, Bernard. 1968. *Les Dictionnaires du français moderne (1539-1863)*. Paris : Didier.
- (sous la dir. de). 1997. *Les Préfaces du « Dictionnaire de l'Académie française » (1694-1992)*. Paris : Champion, coll. « Lexica ».
- et Jean PRUVOST (sous la dir. de). 1998. *Le « Dictionnaire de l'Académie française » et la lexicographie institutionnelle européenne*. Paris : Champion, coll. « Lexica ».
- RÉTIF, André. 1975. *Pierre Larousse et son œuvre*. Paris : Larousse.
- REY, Alain. 1970. *Littré, l'humaniste et les mots*. Paris : Gallimard.
- REY-DEBOVE, Josette. 1971. *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*. La Haye/Paris : Mouton.
- ROBERT, Paul. 1975. *Aventures et mésaventures d'un dictionnaire*. Paris : Société du Nouveau Littré.
- 1979-1980. *Au fil des ans et des mots* (2 vol.). Paris : Didier.

Revue et numéros spéciaux

- Les Cahiers de lexicologie*, Didier-Champion, depuis le n° 1 (1959).
- Langage*, Didier-Larousse : « La lexicographie », n° 19, 1970.
- Lexique*, Presse du Septentrion : « Le dictionnaire », n° 1, 1983 ; « Dictionnaires et littérature, littérature et dictionnaires », n° 12-13, 1995.
- Revue française de linguistique appliquée* : « Dictionnaires : Nouvelles technologies, nouveaux produits ? », vol. II, 1, 1997.
- Langage et société*, MSH : « Colinguisme et lexicographie », n° 83-84, 1998.
- Études de linguistique appliquée*, Didier Érudition : « Vocabulaires et dictionnaires en FLM et FLE », n° 116, 1999.

Enseigner la langue française maternelle

Émile Genouvrier

Nous limiterons ici notre réflexion à une tranche d'âge 4-15 ans, qui représente l'essentiel de la scolarité obligatoire. Notre cadre législatif de référence (textes officiels définissant les programmes et instructions) est celui de la France ; nos lecteurs d'autres pays francophones maternels voudront bien nous le pardonner : nous ne pouvions dans ces pages limitées prendre en compte de façon sérieuse la diversité suisse romande, wallonne ou québécoise, par exemple. Cela n'a d'ailleurs qu'une faible importance : nous cherchons moins à citer les textes en vigueur ici ou là qu'à comprendre les enjeux d'un enseignement du français à l'aube d'un siècle dont la nouveauté s'impose à l'ensemble de la francophonie.

De l'acquisition du français à son enseignement

Entre l'acquisition et l'enseignement, entre la maison et l'école, il y a continuité : la « maternelle » le rappelle par son nom. C'est aujourd'hui de façon harmonieuse qu'on prépare, dès la maternelle, l'enfant à lire et à écrire ; et que le cours préparatoire demeure très accueillant à la parole du jeune élève : les passages se font en douceur...

Pourtant, la rupture entre la maison et l'école, ces deux grandes résidences du langage, s'impose davantage que leur symbiose : les lieux assis que sont l'école puis le collège symbolisent suffisamment, au contraire de l'activité et des jeux de la maison et du dehors, que le français, pourtant maternel, s'apprend. C'est même la raison historique de la fondation scolaire : on a institué l'école

De la maternelle au collège : une organisation en cycles

Tout au long de sa scolarité obligatoire, l'élève français est intégré dans une classe annuelle : CP, CE 1, CE 2... sixième, cinquième, etc. Mais les objectifs pédagogiques, les contenus d'enseignement, les modalités d'apprentissage sont dorénavant raisonnés en cycles qui, de la maternelle au collège, s'organisent en paquets d'années : ce qui ouvre de plus larges perspectives aux enseignants. Notamment, les cycles prennent en compte les stades de développement de l'enfant et de l'adolescent, qui ne sont pas annuels ! Mais aussi les orientations à faire ; et, pour le français, les grands travaux à mettre en œuvre.

Cette organisation de la scolarité obligatoire laisse deviner une façon plus globale de construire les programmes. Le français est directement concerné : une réflexion approfondie sur les possibilités d'apprentissage d'une part, les compétences à installer d'autre part, les contenus enseignés enfin, apparaissent nettement dans les textes officiels.

École maternelle		École élémentaire					Collège			
Petite et moyenne Section	Grande Section	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Cycle I		Cycle II			Cycle III		Cycle I	Cycle II	Cycle III	
cycle des apprentissages premiers		cycle des apprentissages fondamentaux			cycle des approfondissements		cycle d'adaptation	cycle central	cycle d'orientation	

pour y apprendre à lire et écrire (et compter...). On y apprend aussi, d'une certaine façon, d'une autre façon sans doute que « naturellement », à parler ; et, de manière radicalement neuve, à réfléchir, notamment sur la langue – sur sa prononciation, sa grammaire, son orthographe, son vocabulaire...

Voici donc tracé un chemin : parler, lire, écrire, réfléchir sur la langue, telles sont bien, dans l'école d'aujourd'hui, les grandes activités d'enseignement du français, que nous tenterons de comprendre et illustrer.

Un domaine en pleine évolution

Enseigner le français est un métier : une somme de savoirs et de savoir-faire ; de connaissances académiques, en grammaire, en littérature, en orthographe, par exemple ; et d'aptitudes relationnelles éclairées par d'autres savoirs, d'ordre sociopsychologique ; construire une séquence de langage en maternelle ne revient pas seulement à « parler avec les enfants » ; faire progresser des

L'évolution générale du collège en France depuis 1959 porte avec elle celle du français

En 1959 encore, 60 % d'une classe d'âge a terminé ses études à 14 ans, terme de la scolarité obligatoire. Seulement 25 % accède au lycée, qui inclut alors un premier cycle ; une partie des futurs lycéens font par ailleurs leur premier cycle dans des Cours complémentaires, futurs CEG, qui jouxtent les écoles primaires de zone rurale.

C'est en 1959 (réforme Berthoin) que la scolarité obligatoire est prolongée jusqu'à 16 ans. Mais ce n'est qu'en 1963 (réforme Fouchet-Capelle) que sont créés les CES (Collèges d'enseignement secondaire). Ces établissements polyvalents réunissent désormais tous les enfants de 11 à 15 ans, mais les répartissent selon leurs aptitudes en trois filières.

En 1975 (réforme Haby) cesse la distinction CEG-CES : « collège » devient une appellation unique. La distinction des filières est supprimée : les structures pédagogiques sont unifiées.

En 1983-1984 (réforme Savary, rapport Legrand), décision de rénover le collège ; mise en œuvre sur cinq ans d'une politique de construction et d'innovation avec une priorité : la lutte contre l'échec scolaire.

Depuis 1990, une réflexion concrétisée par plusieurs rapports a abouti à la mise en œuvre, après expérimentation, d'une vaste réforme des organisations et des programmes du collège. Généralisée pour le cycle d'adaptation (sixième) à la rentrée 1996, elle a atteint le cycle d'orientation (troisième) en 2000.

L'évolution du collège en France depuis 1959 est significative. On y devine une relation directe avec l'enseignement du français : l'accueil dans un même lieu de l'ensemble d'une classe d'âge entraîne la confrontation de l'enseignant avec l'hétérogénéité linguistique ; la visée sélective (préparer un nombre restreint à la poursuite d'études secondaires) cède la place à un projet global de formation : facile à dire, pas facile à faire... Depuis la réforme Haby (1975), le collège a vu passer bien des projets et des rapports, mais il demeure un secteur en friche, aux difficultés prioritaires.

adolescents au collège dans l'écriture de leur langue ne repose pas seulement sur des aptitudes personnelles dans le domaine.

L'une des illusions de la maternité linguistique (nous parlons tous le français...) est de penser que la langue est la langue, et la grammaire la grammaire : que, s'il est « une chose dans l'école qui ne peut pas changer », c'est bien le français. Or il change...

La langue elle-même change : et il est bon d'en prendre acte, même si l'école demeure pour la langue maternelle, au sens fort du terme, un lieu de tradition, c'est-à-dire de transmission.

Mais surtout, la relation à la langue change : ce qu'on attend d'elle dans ce monde à faire, ce que l'on sait d'elle dans notre culture très attentive au langage.

Ces trente dernières années, une réflexion d'une ampleur inédite a été conduite sur l'école. En même temps, la linguistique, la sociologie, la psychologie se sont affirmées comme des disciplines phares, ont multiplié les passerelles entre leurs domaines propres, avec pour résultat de renouveler tant la description des langues et du langage que la compréhension des apprentissages et des acquisitions. Parallèlement, des bouleversements culturels de tous ordres ont considérablement modifié aussi bien nos mots que notre rapport aux mots ; et d'une manière plus générale, ils ont conduit à penser et repenser le rôle, la place du français à l'école et au collège.

Si bien que, de toutes parts – des études les plus pointues sur la mise en place de la lecture chez l'enfant jeune, aux livres les plus généraux de littérature de jeunesse ou de lexicographie : les dictionnaires à vocation pédagogique sont maintenant innombrables –, l'enseignement du français maternel s'est vu interroger, mettre en cause, rénover, réformer, redéfinir.

***Une évolution technique, une évolution symbolique :
la langue maternelle occupe une place à part***

Questionnement technique, certes ; mais aussi questionnement symbolique. La langue maternelle occupe en effet, parce que maternelle, une place à part dans l'ordre pédagogique. À la fois déjà là : l'élève la parle couramment en arrivant à l'école... et absente : il ne l'écrit pas. À la fois particulière, comme toute autre discipline installée dans des programmes à couvrir, et en même temps commune à tous les autres savoirs qui en empruntent le médium. Nettement identifiable par une grammaire et un dictionnaire qui la norment, et

pourtant variable infiniment dans ses réalisations, et prêtant de ce fait à de rudes discussions sur... la norme à enseigner.

Langue de tous, et pourtant lieu de différence, voire d'exclusion. Langue porteuse de l'avenir des élèves d'aujourd'hui, mais aussi riche, parfois encombrée, d'une très longue histoire : son orthographe le montre suffisamment ; comme le substrat latin qui demeure, sans grande pertinence, dans l'enseignement grammatical de bien des pédagogues.

Évolution générale de la conception de l'enseignement du français

« L'enseignement du français en collège a pour finalités de permettre à chacun de former sa personnalité et de devenir un citoyen conscient, autonome et responsable. »

Cette citation des *Programmes de la classe de sixième* (1995. Ministère de l'Éducation nationale) suffit à montrer combien la philosophie de l'enseignement du français a évolué à la fin du 20^e siècle.

- Dans les programmes de 1985, la langue écrite constitue l'objet central des apprentissages : rédaction et lecture de textes littéraires manifestent son bon usage, qu'on inculque parallèlement au travers de la grammaire et de l'orthographe en allant du simple au complexe. La place de la parole est quasi vide. Le terme même de *communication* n'apparaît pas.

- Dans les programmes de 1995, la maîtrise de la communication orale et écrite constitue le centre de la réflexion. L'étude de la langue lui est subordonnée : la maîtrise des formes de discours, fondamentale pour une heureuse insertion sociale et culturelle, appelle la maîtrise de la langue française.

La langue maternelle occupe toujours et partout une place à part, parce qu'elle est le lieu où les mots rencontrent nos affects et nos choix personnels, et celui où s'élaborent et se discutent les valeurs de la communauté.

Mais en France plus encore, en raison d'une double histoire : celle de la langue, tissu de la nation depuis le 14^e siècle ; comme a pu le dire le grand Fernand Braudel, « la France, c'est la langue française ». Et celle de l'école, au moins depuis le 19^e siècle : école longtemps appelée « communale », conduite par des « instituteurs », creuset d'une idéologie patriotique et lieu de culte, pour ne pas dire d'idolâtrie, d'un français central exclusif.

Ajoutons que le débat latin/français, institué depuis les origines et qui polarise en France une opposition entre langue des clercs et langue nationale d'une part, langue populaire de l'autre ; la place exceptionnelle de la langue française dans le monde aux 18^e et 19^e siècles, le lustre qu'elle en acquit, la nostalgie qu'elle en garde ; la place non moins exceptionnelle du débat politique en France sur le rôle et la place de l'école (au point que tout problème de société est renvoyé devant l'école comme un malade devant son médecin) – tout cela rend très complexe la formulation d'une problématique générale de la pédagogie du français.

Il reste que le pédagogue, dans sa classe, garde l'ambition simple de faire progresser les compétences de ses élèves : en français comme ailleurs. C'est de cela qu'il s'agit ici.

Parler

Que la parole ait toute sa place à la maternelle va de soi ! Que par la parole transitent, du primaire au collège, une multitude de questions, de commentaires, d'injonctions, et tout simplement de contenus de connaissance, va de soi aussi : mais il s'agit de la parole du maître, depuis toujours modèle et source du savoir !

Dans les années 1970 – il y a à peine plus de trente ans ! – l'école est si peu préparée à devenir un lieu de parole, celle des élèves cette fois, que la « priorité à l'oral », affirmée dans les textes d'orientation de la vaste réforme des enseignements du français de l'époque, demeurera longtemps mal comprise des enseignants.

La parole dans la classe

C'est avec la sortie du monde industriel, et l'entrée dans une culture des services et de la communication, que se fait nécessairement la remise en cause du monopole scolaire de l'écrit : au primaire, puis au collège ; dans l'apprentissage des langues étrangères d'abord, puis dans celui de la langue maternelle.

Le développement rapide du magnétophone au 20^e siècle a instauré une pratique, mais aussi une connaissance neuve de l'oral, dont on peut rassembler et archiver les manifestations enregistrées ; les outils audiovisuels puis multimédias se sont installés dans la vie ordinaire, et ont ouvert parallèlement un champ pédagogique possible ; l'éclosion d'une culture des jeunes rassemblée tant sur des musiques

que sur des paroles ne peut laisser l'école indifférente ; la place de la parole dans le champ d'étude des sciences humaines entraîne d'inévitables réévaluations. En une quarantaine d'années, l'écolier en tablier installé devant son cahier dans une attitude de copiste est devenu l'apprenant d'un groupe scolaire branché sur Internet, partenaire d'un monde où la communication est l'enjeu fondamental.

La compétence communicative

« À qui parle-t-on ? » Question classique adressée à la psychologie des apprentissages, où s'évalue l'efficacité et la pertinence de la parole du maître adressée à l'élève : sa forme, sa place, repérées à partir d'enregistrements de séquences pédagogiques, ont donné lieu à de nombreuses études.

À l'école comme au collège, la parole a sa place dans les programmes

Au cycle 3 de l'école, l'élève, qui n'a « normalement plus de problèmes de communication dans des situations ordinaires de la vie courante », doit apprendre à « mettre ses capacités verbales au service des activités scolaires... à exposer, à expliquer, à convaincre ».

L'école, parce qu'elle est un lieu de formation intellectuelle et d'instruction, nécessite en effet un langage plus abstrait que celui de la vie quotidienne... Ce qui suppose une initiation à des « techniques de prise de parole individuelles ou collectives comme l'exposé, le compte rendu, le récit oral, le conte... » (1992. *La Maîtrise de la langue à l'école*. Ministère de l'Éducation nationale, CNDP, p. 76).

Au cycle central du collège, « l'élève doit savoir écouter et parler de façon claire et ordonnée, dans un dialogue où il prend en compte le point de vue d'autrui. Il s'initie aussi à la prise de parole devant un auditoire »...

« Le but de la classe de cinquième en ce domaine est que l'élève sache écouter et parler de manière efficace, qu'il sache participer à un dialogue à deux interlocuteurs en respectant la situation de communication dans laquelle il se situe » (1997. *Programmes du cycle central*, livret 1. Ministère de l'Éducation nationale, CNDP, p. 15).

Tant pour l'école que pour le collège, les textes rappellent par ailleurs aux enseignants de français combien la vie démocratique et le dialogue social supposent l'écoute de l'autre et l'aptitude à argumenter : la place de la parole de l'élève dans la classe prépare celle du futur citoyen. Ils insistent non moins, surtout pour le collège, sur la place de l'écoute et de la diction de textes littéraires propres à nourrir l'imaginaire.

« Comment parle-t-on ? », « comment doit-on parler ? » renvoie à la norme, aux normes, de la parole scolaire. Les textes officiels y font souvent allusion : le maître se distingue par « la qualité de ses échanges verbaux et des modèles qu'il fournit ».

« Comment communique-t-on ? » relève d'une autre problématique : n'est plus visée la forme d'une parole dont on attend que la correction lui donne sa recevabilité, sinon son autorité ; mais son efficacité en tant qu'acte situé dans un discours. Ce n'est plus la forme – le bon usage parlé – qui est la cible de l'entraînement à l'expression orale, mais la *compétence communicative* : devenu partenaire d'un échange verbal dans diverses situations qu'il revient au maître d'organiser, l'élève se voit proposer de progresser dans son aptitude à argumenter, à exposer, à raconter, en tenant compte du propos qu'il énonce et de ceux à qui il l'adresse.

La place ainsi faite à la langue maternelle dans sa variation maximale – celle de l'oral – entraîne et entraînera des réajustements normatifs intéressants : on peut espérer dans les classes un meilleur réalisme linguistique et moins d'académisme dans la pratique du français à l'école ; reste que la parole dans la classe résiste aux analyses forcément lisses des textes officiels et pose quelques questions difficiles :

- La compétence communicative est-elle du seul ressort de la classe de français ?
- Doit-il y avoir des moments spécifiques où l'on puisse la travailler en tant que telle ?
- Qu'est-ce que communiquer, et que communique-t-on ?
- L'école peut-elle se satisfaire d'une représentation assez naïve de la communication humaine, lieu où, selon diverses formes de discours nettement codées, repérables et donc reproductibles, seraient échangées des informations en français « correct » ?

La parole à la fois nous dit et nous porte au-devant de l'autre, des autres ; personnelle et commune, elle se manifeste dans des mots qui tissent l'histoire d'une culture collective et d'un parcours personnel, familial, social : comment prendre en compte, dans une classe, ces diversités ? Comment faire accéder à la parole, à une vraie parole, et donc à une culture partagée, tant d'enfants et d'ados qui en demeurent exclus ?

Une pédagogie du français parlé, si communicationnelle fût-elle, a pour versant nécessaire une prise au sérieux de la parole

humaine qui implique, plus qu'on ne le voudrait parfois, la personne, et non seulement l'individu élève.

Parler et apprendre, parler pour apprendre...

La classe de français demeure, particulièrement avec les jeunes ados du collège, un lieu de parole précieux : souvent le seul où l'on puisse débattre « de tout », non pour ne rien dire, mais parce que l'acte de parole et son efficacité y sont cultivés pour eux-mêmes, à partir d'un choix de sujets qui n'a pas de limites. Et l'on sait bien, quand on est élève, que l'actualité brûlante, la passion du moment, le coup de cœur pour un livre ou un film, trouvent mieux leur place en classe de français qu'en maths ou en géographie...

Il reste que là, comme d'ailleurs dans les autres disciplines, l'échange de parole entre le maître et sa classe supporte un enjeu culturel de taille : l'accès à d'autres mots, ou aux mêmes, mais dotés d'un statut différent.

Enjeu de parole, enjeu de connaissance : la lune éclaire-t-elle ?

Voici, extrait de La Maîtrise de la langue au collège (1997. Ministère de l'Éducation nationale, CNDP, p. 23-24), la transcription d'un bref échange de parole entre un élève et son professeur, qui veut lui faire préciser que la lune, à la différence du soleil, n'est pas une source propre de lumière :

P^r : Alors tu m'expliques votre schéma ?

ÉLÈVE : Ben, on a dessiné la lune qui éclaire une moitié de la terre où c'est la nuit, et puis le soleil qui éclaire l'autre moitié, là où c'est le jour.

P^r : Tu dis la lune éclaire une moitié de la terre ?

ÉLÈVE : Oui, la lune éclaire la terre.

P^r : Comme le soleil ?

ÉLÈVE : Euh, la lune éclaire, mais un petit peu seulement, pas comme le soleil, puisqu'il fait nuit.

P^r : Tu ne fais pas de différence entre les deux ?

ÉLÈVE : La lune, elle, elle produit une très faible lumière, alors que le soleil...

P^r : La lumière, la lune la produit ou elle la reflète ?

ÉLÈVE : Elle la reflète.

P^r : Oui, elle la reflète du soleil. Donc est-ce qu'on peut dire que la lune c'est une étoile, au sens où je l'ai dit tout à l'heure ? (NB : Le professeur a incidemment signalé au cours de l'intervention de l'élève précédent qu'on appelait « étoile » en astronomie tout astre producteur et émetteur de sa propre énergie...)

ÉLÈVE : Ben non, la lune et les étoiles de toutes façons, c'est pas pareil, et puis la lune ça éclaire moins qu'une étoile...

On remarquera combien il est difficile, pour un jeune élève, de passer de sa représentation ordinaire du monde (la lune éclaire ; mais le soleil, c'est ce qui éclaire le plus ; la lune, le soleil et les étoiles, c'est trois choses différentes !) à une représentation scientifique (le soleil est une étoile, pas la lune). Les mots résistent : l'enseignant en fait la rude expérience !

Lire

Lire est l'acte fondateur de toute notre culture occidentale : on n'écrit que pour être lu ; il n'y a pas de texte sans lecteur qui lui donne vie et sens.

Toute l'histoire de notre langue la montre liée à ses textes et à leurs auteurs : qui l'« illustrent » lorsqu'il s'agit, à la Renaissance, de l'établir face au latin ; qui la contestent et mettent un « bonnet rouge au dictionnaire » (Victor Hugo) lorsqu'ils la trouvent engluée dans un classicisme qui la stérilise. Le français vit dans et par sa littérature depuis dix siècles.

Il vit aussi dans et par la presse, les publications techniques et didactiques, les ouvrages de référence (dictionnaires, encyclopédies), qui alimentent ou décrivent son lexique, qui actualisent sa grammaire. Par tout ce qui se publie, et aussi bien la BD !

Lire, faire lire, demeure au centre de toute politique linguistique, et de celle du français en particulier. « Pourquoi lire ? » semble donc une question assez saugrenue ! C'est pourtant la première que nous poserons à l'école...

Pourquoi lire ?

C'est en effet la première question que tout enseignant de français se doit de garder à l'esprit devant ses élèves. « Pour qu'ils puissent mieux lire ! » demeurant la constante réponse, mais avec divers sous-entendus ! Réponse du maître de CP-CE 1, dont la tâche fondamentale est d'« apprendre à lire » à tous les élèves qui lui sont confiés ; celle encore du maître de CM 1-CM 2, dont les élèves lisent « couramment », mais pas n'importe quels textes, et pas toujours de façon autonome. Celle non moins du professeur de quatrième-troisième : on lit au collège pour maîtriser diffé-

rentes sortes de discours écrits, et s'armer à lire mieux, autre chose, autrement...

« Lire pour lire » n'est pas un slogan circulaire : les livres se nourrissent d'eux-mêmes, au rythme de la vie intellectuelle et de la culture. Un livre en appelle un autre, plusieurs autres : nés, à naître. Pourquoi lire ? Tout simplement pour vivre harmonieusement dans la culture qui est la nôtre. L'école ne peut se penser que « fondée » sur le livre ; elle est une chance unique, pour un grand nombre de ses élèves, d'accéder au plaisir de la lecture ET aux pouvoirs que donne la maîtrise des textes tant littéraires que documentaires ; elle est aussi une occasion pour tous de se rassembler en une communauté lisante, la culture partagée demeurant sans doute l'un des plus nobles objectifs d'une possible « citoyenneté ».

Que lire ?

La place des textes en classe de français – ce qu'ils sont et ce qu'on en fait – donne lieu à d'intenses confrontations, reflets d'expériences diverses et d'enquêtes récentes de sociologie de la lecture (qui lit, quoi, comment ?...).

On gardera à l'esprit qu'aux différents cycles il va de soi, pour chacune des disciplines enseignées, que les textes correspondants s'y trouvent : avec l'histoire au cycle central du collège, vont un manuel et des documents divers, articulés sur un programme défini ; idem pour les SVT, etc.

Mais pas pour le français : l'extraordinaire variété des textes possibles, tant écrits en français que traduits, replace constamment l'enseignant, et d'ailleurs le législateur, devant l'alternative d'un programme de textes commun mais nécessairement arbitraire (pourquoi telle nouvelle de Maupassant plutôt que telle autre de Mérimée ? etc.) ou d'un libre choix discuté avec les élèves mais qui ne donne, à une même classe d'âge, que peu de repères culturels communs.

Les textes officiels suggèrent, pour l'école et plus encore pour le collège, des pistes, des listes, plus qu'ils ne définissent un corpus d'auteurs. Fait remarquable : ils sont, beaucoup plus que ceux des années 1980, attentifs à distinguer deux grands ensembles de textes : un ensemble documentaire ou didactique ; un ensemble littéraire.

L'ensemble littéraire est toujours allé de soi au collège ; moins à l'école primaire, qui affichait une visée plus fonctionnelle, précisé-

ment « primaire ». Depuis une trentaine d'années, et plus nettement depuis les années 1990, l'école « élémentaire » – celle qui enseigne les éléments, que le collège « approfondira » – s'est ouverte à diverses littératures adaptées à un jeune public ; « dès l'école maternelle, propose le législateur, l'enfant doit être initié à la fréquentation du patrimoine culturel qui est le nôtre », et il suggère que, tout au long de l'école, de grands textes accessibles aussi bien que des livres de jeunesse soient proposés aux élèves pour le « plaisir de lire qui est tout à la fois celui d'une fréquentation de la belle langue et celui d'une rencontre des questions et des émotions qui sont de tous les temps et de tous les lieux ».

Choix de livres à discuter « au sein du conseil des maîtres et dans le cadre du projet d'école », avec la recommandation cependant que « de grands textes ne puissent être ignorés au sortir de l'école élémentaire ».

Quels textes lire au collège ?

L'annexe 1 des programmes du cycle central (1997. Ministère de l'Éducation nationale) propose aux enseignants deux listes où puiser leurs textes. L'une, dite de « textes porteurs de références culturelles », énumère quelques grandes œuvres ordonnées chronologiquement. Ainsi, pour la classe de quatrième : du théâtre du 17^e siècle, des textes de critique sociale du 18^e, des romans et nouvelles du 19^e. Textes à aborder en extraits (exemple : Voltaire, *Micro-mégas*) ou complets (exemples : Jules Verne, un roman au choix ; Tolstoï, *Enfance*).

L'autre liste, de plus de 400 titres ! propose un choix d'« œuvres de littérature pour la jeunesse » réparties en grands domaines thématiques : Poésie, Contes et nouvelles, Romans centrés sur la vie affective, Romans de société, Romans d'aventures, Romans historiques, Romans épistolaires, Romans fantastiques et de science-fiction, Romans policiers, Albums, Bandes dessinées. Exemples, pour les romans d'aventures : Hemingway, *Le Vieil Homme et la mer* ; Le Clézio, *Pawana* ; Morpugo, *Le Roi de la forêt des brumes* (traduit de l'anglais).

Le corpus littéraire du collège a considérablement évolué. Ouvert, varié, il tient compte de la culture francophone classique, mais aussi du choix offert aux jeunes par l'édition contemporaine. On ne devrait plus voir un élève de cinquième recevoir pour toute lecture de vacances... les *Fables* de La Fontaine au complet dans l'édition Larousse !...

Au collège, le corpus littéraire a toujours constitué le centre même de la lecture : dans des manuels d'extraits couverts de gloses, et de redoutables questions... Il le demeure, mais s'élargit à des textes de littérature pour la jeunesse et de littératures étrangères, dont de nombreux livres « complets » ! Surtout, une plus grande place est faite aux documents et textes documentaires, dont on mesure mieux l'importance dans notre société et en même temps la redoutable difficulté d'accès. Le développement des Centres de documentation et d'information montre d'ailleurs combien on cherche à installer les relations entre jeune lecteur et documentation ; ce que la pratique d'Internet généralisera.

Apprendre à lire

Traditionnellement, on a pensé la maternelle comme un lieu d'accueil et d'activités « libres » et ludiques, et le CP, comme entièrement nouveau, premier niveau de l'école des grands, où commençaient enfin les apprentissages sérieux ! Grande section de maternelle et CP-CE 1 forment désormais, en France, un cycle homogène : le cycle 2. S'y construisent de façon privilégiée les apprentissages de la lecture, situés dans une sensibilisation constante à ce qu'est le monde du livre et de l'écrit : lecture de divers textes qui constituent notre univers urbain (affiches, enseignes, logos...) aussi bien que de « vrais livres », l'adulte lecteur servant longtemps de médiateur.

Pour beaucoup de parents, « lire » reste attaché au premier semestre du CP, dans une classe « performante » – entendez « traditionnelle », pratiquant le « B-A BA » ; on craint les effets dévastateurs de la « méthode globale » qui, à la vérité, n'a jamais été vraiment pratiquée en France... Cette mythologie résulte de la querelle des méthodes, qui a souvent pris des proportions inconsidérées.

« Aucune méthode de lecture n'a jamais empêché un enfant d'apprendre à lire » : la boutade est connue des professionnels ! Ce n'est qu'une boutade, mais elle rappelle utilement au sens de l'humour pédagogues et théoriciens souvent prêts à s'étriper au nom de la seule « bonne méthode », tantôt fondée sur la science, tantôt sur l'expérience : la leur, en tout cas...

Une revue de la littérature sur ce thème depuis trente ans montre que tous les élèves ne sont pas calibrés pour suivre dans

Comprendre, déchiffrer

Le poète anglais John Milton, devenu aveugle, avait appris à ses filles à décoder le grec. Elles étaient devenues capables de prononcer à voix haute les textes grecs, mais elles n'en comprenaient pas le moindre mot. Qui lisait, Milton ou ses filles ? Les filles de Milton lisaient, puisqu'elles transformaient en parole des signes graphiques. Milton lui-même ne lisait pas, il écoutait la parole transmise par ses filles et pouvait la comprendre.

Souvent citée, l'anecdote illustre les deux sens fondamentaux de *lire* : « savoir déchiffrer un texte », « comprendre un texte ». La querelle des méthodes d'apprentissage est fondée sur cette opposition. La lecture n'atteint pas son but sans compréhension, mais les processus spécifiques de la lecture la précèdent nécessairement.

une même classe la même méthode au même moment ; un maître bien formé connaît et utilise plusieurs démarches complémentaires.

Demeure classique l'opposition entre la priorité donnée à la forme et celle donnée au sens ; un texte est une suite de lettres, qui font des syllabes, qui font des mots, qui font des phrases, qui ont un sens : voilà pour la forme, et la méthode analytique : le B-A BA. Pour le sens, et les méthodes qui lui donnent priorité, on raisonne à l'envers : entrer dans la lecture, c'est reconnaître globalement des signes qui font sens, etc. Beaucoup de maîtres utilisent depuis longtemps une méthode dite mixte, qui combine l'apprentissage global de mots fréquents et la pratique du déchiffrement.

Tous les experts s'accordent aujourd'hui pour constater l'inégalité des rythmes d'apprentissage dans une population d'élèves, et donc la nécessité d'étendre sur deux à trois ans l'entrée dans la lecture ; pour conseiller d'éveiller dès 4 ans chez tous les enfants le goût de l'écrit ; pour décrire des stades de lecture, qui conduisent de la perception du mot écrit comme une image à la conscience de son existence orthographique ; pour dire l'importance d'un déchiffrement bien conduit, et donc d'une découverte du rapport qu'entretiennent les *phonies* du mot oral et les *graphies* du mot écrit.

Lecture : les modèles experts

Comment peut-on scientifiquement décrire l'activité de lecture chez l'expert, c'est-à-dire l'adulte qui lit couramment ? Comment peut-on en inférer, en tenant compte de la spécificité de l'enfant

jeune, une meilleure compréhension des apprentissages ? Ce thème a donné lieu, ces dernières années, à des centaines de recherches à travers le monde.

Le lecteur dispose de deux voies d'accès à la compréhension de l'information contenue dans le mot à lire :

– Quand le mot à lire a déjà été rencontré par l'apprenti, il se trouve enregistré dans son *répertoire orthographique*. Il est alors directement lu.

– Sinon, il est « converti » : ses unités graphiques sont interprétées en unités phoniques selon des conventions apprises : la suite phonétique déchiffrée est alors repérée comme mot oral et « fait sens ». La fois suivante, enregistré désormais dans le répertoire orthographique, il sera lu directement...

Le déchiffrement (appelé *médiation phonologique*) est pour l'apprenti aussi utile que les petites roues supplémentaires du vélo pour le jeune cycliste... Il faut s'en passer pour bien lire, mais c'est très utile pour y arriver !

Échecs en lecture

Clé d'accès au savoir, la lecture constitue le lieu d'échec le plus redouté ; par ailleurs, le plus net et constatable en fin de CP, puis au long de la scolarité primaire. Les chiffres médiatisés, fréquemment manipulés, sont toujours à considérer avec précaution. On distinguera ceux qui concernent l'*illettrisme* d'une part, l'*échec en cours de scolarité* d'autre part, les deux handicaps étant parfois cumulés.

Concernant l'échec scolaire, les évaluations officielles conduites désormais à l'entrée en sixième constatent pour 1996 : « En début de sixième, 6 élèves sur 7 maîtrisent au moins les compétences de base en lecture (saisir l'explicite d'un texte)... Les disparités entre élèves sont marquées : les scores des 10 % les plus forts sont environ trois fois supérieurs à ceux des 10 % les plus faibles. La proportion des élèves en grande difficulté scolaire... se situe toujours, comme les années précédentes, entre 5 et 10 % (8 % des entrants en sixième en 1996, 6 % en 1995, 5 % en 1992)... » (statistiques du ministère de l'Éducation nationale pour 1998).

Très culpabilisé en ce domaine par l'idéologie scolaire française, et l'attente d'une réussite sans faille de l'école, le monde enseignant résiste parfois mal à ces données brutales. Il faut pourtant savoir... les lire : le plus grand nombre réussit, et beaucoup

très bien. De nombreux experts aident ceux qui échouent : en particulier les orthophonistes, dont le rôle a crû cette dernière décennie, moins parce que la dyslexie croît elle aussi, que parce que l'institution scolaire et les parents ont pris conscience de l'aide précieuse et personnalisée que l'orthophonie propose.

Comment lire ?

Feuilleter, parcourir, dévorer un livre ; consulter, annoter, critiquer un ouvrage. Lire à haute voix, lire silencieusement. Lire pour soi, lire à quelqu'un. Lire et relire... Il y a tant de façons de lire ! Il y a tant de variétés de textes, qui n'appellent pas la même lecture. Et il y a tant de raisons de lire : pour se documenter, pour comprendre une consigne, pour résoudre un problème, pour réfléchir, pour passer le temps, pour le plaisir, pour écrire...

Il ne suffit pas de lire « couramment » : encore faut-il savoir comment lire pour « comprendre ce qu'on lit ». L'adulte (notre lecteur lui-même !) reconnaîtra que, dans l'immense univers de la culture écrite, son savoir demeure minuscule, que l'essentiel reste ce qui « est à lire » plus que ce qu'on a déjà lu : que cela suppose un goût, et des stratégies efficaces.

L'école d'aujourd'hui, heureusement nourrie des travaux sur la question, est en mesure de mieux prendre en compte ce qui se passe dans cette extraordinaire activité invisible qu'est la lecture. L'accès à la signification d'un texte suppose sans doute des compétences linguistiques (savoirs grammaticaux et lexicaux), mais aussi la possibilité de situer le contenu du texte dans son univers de connaissance (savoirs encyclopédiques : de quel monde parle le texte ?), et dans son univers propre de texte (savoirs textuels : Comment est fait le texte ? Comment lit-on ce genre de texte ?).

Au cycle 3 puis au collège, l'élève doit entrer dans une lecture « fine » des textes qui lui sont proposés : apercevoir l'implicite d'un passage, ses sous-entendus, être capable de mettre en relation l'information de diverses parties du texte en cours de lecture, apprendre à revenir en arrière pour contrôler le sens compris et remis en cause par le nouveau paragraphe que l'on achève, rapprocher tel extrait d'autres textes déjà rencontrés : autant d'actes fondamentaux pour la vie intellectuelle qui s'ouvre vers l'âge de 10 ans...

C'est ici que se noue la question du « comment ? » avec celle du

« pourquoi ? » : l'enseignant de français (à l'école comme au collège...) peut se laisser séduire soit par le souci d'efficacité fonctionnelle, au détriment du plaisir de lire et des nourritures culturelles ; soit par une passion littéraire trop exclusive, qui méconnaît le temps à consacrer aussi aux lectures fonctionnelles. Ou encore, cas très fréquent au collège, par la fonctionnalisation du littéraire : au lieu qu'un texte d'auteur devienne pour l'élève source vive patiemment offerte à l'imaginaire et à la réflexion, on le sangle dans le corset des questions et mises en fiches qui deviennent le but même d'une lecture « validée ». À force, la littérature n'y résiste pas.

Lire... pour rien !

(Extrait de Daniel Pennac. 1992. *Comme un roman*)

Reste à comprendre que les livres n'ont pas été écrits pour que mon fils, ma fille, la jeunesse les commentent, mais pour que, *si le cœur leur en dit*, ils les lisent.

Notre savoir, notre scolarité, notre carrière, notre vie sociale sont une chose. Notre intimité de lecteur, notre culture en sont une autre. Il est bel et bon de fabriquer des bacheliers, des licenciés, des agrégés et des énarques, la société en redemande, cela ne se discute pas... mais combien plus *essentiel* d'ouvrir à tous les pages de tous les livres.

Tout au long de leur apprentissage, on fait aux écoliers et aux lycéens un devoir de la glose et du commentaire, et les modalités de ce devoir les effraient jusqu'à priver le plus grand nombre de la compagnie des livres. Notre fin de siècle n'arrange d'ailleurs pas les choses ; le commentaire y règne en maître au point, le plus souvent, de nous ôter l'objet commenté de la vue. Ce bourdonnement aveuglant porte un nom dévoyé : la communication...

Parler d'une œuvre à des adolescents, et exiger d'eux qu'ils en parlent, cela peut se révéler très utile, mais ce n'est pas une fin en soi. La fin, c'est l'œuvre. L'œuvre entre leurs mains. Et le premier de leurs droits, en matière de lecture, c'est le droit de se taire.

(Paris : Gallimard, coll. « Folio », p. 152.)

Un équilibre demeure toujours à trouver entre le développement d'un français utilitaire, *médium* indispensable de notre monde techno-communicationnel ; la vérification des divers aspects de la compétence de lecture ; et l'invitation au voyage littéraire, dont l'école a la garde. Dans ce voyage-là, où se découvrent tant de visages, tant d'échanges intellectuels, affectifs et spirituels, tant

d'ineestimables paysages qui vivent dans et par la magie de la lettre, il y a bien autre chose que l'aristocratique culture lettrée qu'on se contente parfois d'y voir : sans le livre, la vie de langage n'est plus la même, ni bien entendu la vie en français.

Écrire

Écrire : plus encore que lire, voilà bien le travail de toute une vie scolaire, et l'ambition folle de l'école. Que tous sachent lire demeure un projet raisonnable. Mais que tous puissent écrire ne relève pas du même défi ; on voit bien que si nos capacités de lecteur adulte sont immenses, piètres demeurent, sauf exception, celles d'auteur, même d'un texte court et assez banal, même d'un texte technique relevant de notre domaine de compétence.

Savoir écrire est à plusieurs sens : connaître les lettres de l'alphabet, écrire avec leur orthographe les mots courants, pouvoir écrire sous dictée, pouvoir rédiger un texte simple sur un sujet donné, pouvoir rédiger un texte long, maîtriser l'écriture d'une ou plusieurs disciplines, avoir du style, publier, ne relèvent pas de la même expertise. Nous aurons à en tenir compte.

Qu'une langue s'écrive la transforme radicalement, non moins que se transforment la culture, la vie même, de qui accède à l'écriture. L'écriture, c'est un travail, un difficile travail : depuis le petit enfant qui tire la langue en bouclant ses *l* et ses *n*, au chercheur rédigeant un article ou à l'écrivain terminant un chapitre, il y a un immense continuum de textes s'élaborant dans le désir de la tâche à mener à bien.

Depuis l'activité du scribe médiéval jusqu'à la saisie de texte sur Internet, on trouve tous les savoirs, toutes les sciences s'élaborant au long de notre histoire culturelle. Sur ces routes cheminent, à leur place, nos populations d'élèves : en peinant plutôt qu'en entrant dans l'illusoire « plaisir d'écrire » que chantent parfois les pédagogues ; elles partent de rien, pour aller « le plus loin possible », comme le disent souvent les parents. Nous interrogerons ce trajet.

Tracer des lettres, écrire des mots : du dessin à l'écriture

C'est en considérant les écritures qui nous sont étrangères qu'on perçoit ce qu'est aussi la nôtre pour qui ne la connaît pas : une épaisse forêt de signes graphiques qu'il faut apprendre à décrypter,

à reproduire, à automatiser. Savoir proprement graphique mis en œuvre dès la moyenne section de maternelle, geste après geste : c'est du dessin que va naître l'écriture.

Dès 18-20 mois, l'enfant produit spontanément des gri-bouillages ; vers 2 ans et demi, son œil commence à pouvoir guider sa main, au lieu de la suivre : les traits se différencient et s'affinent (boucles, zigzags...) mais restent produits pour eux-mêmes.

C'est vers 4 ans que se produit le renversement fondamental : l'enfant vise à reproduire des objets du monde (« dessine-moi un mouton... ») ; c'est la sortie du seul dessin spontané et l'accès à la copie. La reproduction de lettres est une copie particulière, qui appelle la maîtrise des formes géométriques de base : cercle, carré, triangle, losange – ce qui sera en place vers 5-6 ans.

Pouvoir écrire suppose aussi la prise manuelle efficace du crayon, afin que ce soient les mouvements des doigts et du poignet qui assurent l'écriture. Long et patient travail des maîtresses de maternelle : le stylo est d'abord attrapé à pleine main.

Pouvoir écrire suppose enfin l'accès à l'enchaînement graphique et à la vitesse : enchaîner des lettres pour écrire des mots. Accélérer pour écrire des phrases puis des textes. L'augmentation de la vitesse d'écriture est nette entre 7 et 9 ans, puis stagne jusque vers 13 ans ; elle augmente alors pour atteindre une vitesse moyenne de 2 lettres par seconde.

Ainsi s'installent dans notre cerveau les modèles graphiques fondamentaux sans lesquels nous ne pourrions rien écrire ; ils constituent un stock propre, construit pour l'essentiel entre 5 et 7 ans. Ce sont, pour chaque lettre et suite de lettres, des images mentales très abstraites dont nous n'avons aucune conscience, mais que le petit enfant installe au fil de centaines et de centaines de tracés graphiques faits et refaits, « reparcourus ».

Ainsi pouvons-nous appréhender l'un des aspects de la « patience » de l'écriture : entrer dans l'écriture, c'est entrer dans un travail de longues années de lettrisme. Ainsi apercevons-nous combien l'écriture est de l'ordre du matériel : la lettre est un cas particulier de trace, qui nécessite un support, un outil, la maîtrise progressive d'un espace ; une lettre s'inscrit sur une page, avec un crayon ou un stylo, dans un temps donné.

Écrire, c'est très matériel, cela se voit, se donne à voir même : il y a une relation entre lettres et arts graphiques ; c'est très manuel :

il faut y être habile. C'est toujours d'abord une copie : et ne copie pas qui veut, encore faut-il l'apprendre.

Tandis que la lecture place le très jeune enfant au contact direct du *temps* des livres, du sens et des histoires (« lis-moi encore ! »), l'écriture demeure un *lieu* : très longtemps celui du « papier-crayon », des gribouillages, puis de la copie de lettres... Un lieu assez aride...

Écrire des mots, écrire des phrases

Nous vivons dans une culture où l'écriture est omniprésente : par le livre et la presse à la maison, mais aussi les étiquettes, les logos, les catalogues (de jouets, par exemple !), les affiches et les enseignes du dehors. Très tôt, parfois dès 2 ans, le petit enfant entre dans la lecture : à sa façon !

Dès 4 ans il peut, toujours à sa façon, entrer dans l'écriture : savoir lexicographique (reconnaître et reproduire des mots) ; mise en place patiente de quelques règles ortho-graphiques : de 5 à 8 ans,

De la lettre aux premiers textes

ITTFLNIEIKPK il était une fois un lion qui n'aimait pas la jungle
ONLHTOZO on l'a acheté dans un zoo

Ce texte a été produit par Damien, grande section de maternelle, 5 ans et demi. L'adulte ne peut l'interpréter que si, près de l'enfant, il suit le commentaire qui lui en est fait au fur et à mesure, et lors d'une relecture ; ici, Damien fait les associations suivantes : « il (I) était (T) une (T) fois (F) un lion (LNIEI) qui (K) n'aimait pas (P) la jungle (K) on (ON) l'a (L) acheté (HT) au (O) zoo (ZO). »

On appréciera le chemin parcouru en un an et demi si l'on suit cet autre texte d'Emmanuel, 7 ans, élève de CP :

<i>Il aitaune foit un fanteaume</i>	il était une fois un fantôme
<i>qui vous les aître visible</i>	qui voulait être visible
<i>mai Il niari ven pas</i>	mais il n'y arrivait pas
<i>lleter maleureu</i>	il était malheureux

Le lecteur s'exclamera peut-être sur le « tissu de fautes d'orthographe » que présente ce texte ; avec un autre œil, il appréciera qu'on puisse le lire si on l'oralise (c'était exclu pour Damien...), et que les mots sont pour la plupart reconnaissables, isolés par des blancs.

(Exemples tirés de J.-P. Jaffré. « L'orthographe du français, genèse et acquisition ». *Parole, écrit, image : Les entretiens Nathan*. 1993, p. 93.)

c'est avec une grande dépense d'énergie que le jeune enfant parviendra peu à peu à aller jusqu'au bout d'un mot, puis d'une phrase !

C'est encore l'immense différence entre lire et écrire qui frappe : tandis que lire, une fois en place les déchiffrements nécessaires, c'est très vite devenir lecteur autonome, écrire demeure, au CP-CE, un labeur de tâcheron : à 9 ans on lit 50 pages, mais on écrit 10 lignes ! Et l'on ne voit guère, à 10-12 ans, de scripteurs passionnés, allant spontanément se retirer dans le silence de la plume...

Ce qui frappe non moins, c'est l'immense différence avec la parole. Sans doute l'enfant entre-t-il à l'école sachant parler sa langue maternelle, et c'est dans un rapport avec elle que ses maîtres vont installer l'écriture : en « reconnaissant » des mots graphiques qui appartiennent au vocabulaire actif du jeune enfant ; en écrivant provisoirement pour lui ce qu'il sait et veut dire et qu'il vient dicter à l'adulte (« Attends, je vais t'écrire ton histoire... ») ; en vivifiant les phrases écrites pour en faire de « vrais » textes qu'on affichera dans la classe ou qu'on enverra aux « correspondants » : « On a une tortue dans la classe. Elle s'appelle Gertrude ». « Hier, c'était la fête de l'école : on s'est déguisés »...

Pourtant, ce qui frappe le plus, c'est la rupture introduite. Écrire, c'est toujours sortir de la parole ; au sens le plus immédiat : « Tais-toi : j'écris ! » Au sens le plus lointain : que ce soit par l'art des textes, la littérature, ou par l'élaboration intellectuelle, la science, écrire c'est délaissier la rencontre quotidienne et souvent chaleureuse de la parole pour réfléchir et travailler solitairement à un texte à publier.

L'écriture vise toujours l'universel ; et c'est même de l'atteindre par ses artistes ou ses savants qu'une langue devient « grande ».

Il va de soi qu'à l'école élémentaire, « on n'en est pas là ! ». Il reste que, déjà, on expérimente plusieurs difficultés, outre celles précédemment décrites :

- Pour écrire, il faut s'informer ; on n'écrit pas « n'importe quoi » : souvent, on se documente, on consulte, on vérifie. Car on écrit « pour être lu » par d'autres.

- Il faut encore écrire « correctement », et le faire vérifier : par le maître, en consultant le dictionnaire ou un manuel. Il faut que l'orthographe soit juste ; mais, surtout, que les mots soient adaptés, et reconnus par le lecteur avec le sens qu'on a prétendu leur

donner ! Écrire, c'est apprendre du vocabulaire ; c'est non moins affirmer le sens des mots les plus courants, pour qu'ils deviennent conformes à l'usage « commun ». On ne peut écrire, finalement, sans outils de gestion, qu'il faut apprendre à utiliser.

- Au fur et à mesure qu'on avance dans la scolarité, il faut aller toujours plus vite, en faisant toujours plus de choses à la fois ! La parole ne donne pas cette impression de surcharge qui accable les élèves en difficulté : comment parvenir à contrôler à la fois tant de paramètres ! C'est que, pour écrire une phrase, il faut à la fois écrire au fur et à mesure et en même temps prévoir, anticiper ! Que dire alors quand il s'agit d'écrire un texte !

La mémoire de travail

Pour lire et écrire, nous devons en même temps *stocker* et *traiter* de l'information : je ne peux écrire que si je dispose mentalement de ce que je viens juste d'écrire, de ce que je m'apprête à écrire, et si je peux en même temps traiter ce que je suis en train d'écrire.

La neuropsychologie contemporaine fait l'hypothèse que nous disposons pour cela d'une mémoire spécifique : la *mémoire de travail*. Cette mémoire fonctionnelle à très court terme permet le traitement des tâches complexes. Plus on la sature, plus on court à l'échec. Une proposition pédagogique judicieuse, à tel ou tel niveau d'âge et de scolarité, doit prendre en compte les automatismes et les connaissances déjà en place et la qualité fonctionnelle de la mémoire de travail chez l'élève.

Gérer des textes

La rédaction – la « rédac » – constitue pour tout adulte francophone le lieu typique du français au collège : il en conserve le souvenir de sujets conventionnels, traités dans la peine, de devoirs sévèrement raturés au rouge... *Rédaction* : fait de rédiger... *Rédiger* : exprimer par écrit, dans l'ordre voulu et selon une forme donnée, dit avec justesse le *Petit Larousse*. L'exercice centre l'attention sur la forme écrite (exigence de correction linguistique), et sur l'ordre d'exposition (le plan) ; la priorité est donnée à la langue et à la rhétorique, dans une classe spécifique : celle de français.

La didactique contemporaine axe davantage sa réflexion sur deux concepts clés de toute écriture en cours d'élaboration :

- Le « texte » (mot qui vient de *tisser* ; voyez *texture*...) : tout écrit est « tissé », il a une cohérence qui repose sur un ensemble très organisé de signes d'ordres divers.

- Le « discours » : tout écrit est un développement, organisé selon des règles propres au but que l'on vise dans un domaine donné.

Écrire, c'est mettre en texte le discours que l'on veut tenir.

La didactique contemporaine tient grand compte du caractère transversal de la compétence d'écriture : au collège, c'est dans toutes les disciplines qu'il faut savoir écrire des textes, et donc qu'il faut l'apprendre. Tout professeur, pas seulement celui de français, doit être un professeur d'écriture.

Un texte est un ensemble écrit plus ou moins long qui a une cohérence suffisante pour être compris par le lecteur. C'est toujours une suite de phrases ; mais c'est en même temps un ensemble tellement supérieur à la phrase que le lecteur n'a aucune conscience, quand il lit, de cette unité formelle : c'est le sens de l'ensemble qui le guide et le préoccupe.

Un texte repose sur un projet : que veut-on, que va-t-on écrire ? Le thème d'abord projeté va devoir s'articuler en une suite de propositions liées les unes aux autres d'un début vers une fin, selon un agencement suffisamment logique pour le lecteur ; ce qui suppose que le scripteur lui-même soit suffisamment conscient, et du but, et du chemin pour y parvenir.

Tout texte, pour un enfant ou un adolescent, et de même pour

Le réglage de l'anaphore

La mauvaise relation d'une information avec une autre qui la suit est la source d'innombrables quiproquos, et d'histoires drôles : *Roulant à vélo, une vache me renversa* est un classique de texte d'élève ne respectant pas la règle : ce participe présent doit avoir pour sujet celui du verbe principal...

Les pronoms anaphoriques sont un cas particulier de cette relation : chaque pronom doit renvoyer au groupe nominal pertinent ; ce qui pose aux élèves, à tous niveaux, de redoutables problèmes de contrôle. Ainsi, dans ce court récit d'un élève de CE 1 :

Le petit gars il arrive, il apporte un oiseau. Il vient à la maison. Il vient de naître. Il va lui mettre de la paille.

tout adulte, est donc une tâche multifactorielle, où il faut affronter des difficultés de plusieurs ordres :

- Difficultés de planification : passer du projet d'écriture à la suite logique du déroulement du texte.
- Difficultés de compréhension et de cohérence : un texte est souvent la réponse à une consigne ; il convient de bien la comprendre.
- Difficultés de relations entre les phrases : les connecteurs logiques (*donc, or, de ce fait, comme il a été dit*, etc.) sont redoutables à contrôler ; non moins les pronoms *anaphoriques*, ou le rapport des différents temps grammaticaux dans un récit.
- Et, bien entendu, difficultés « ordinaires » d'orthographe, de syntaxe, de pertinence lexicale de chaque phrase elle-même. Mettre en mots ce que l'on veut dire est un travail de très grande concentration.

Gérer des discours

Écrire à son percepteur comme à son amoureux, ou l'inverse ; proposer comme texte de pub pour une voiture son strict descriptif administratif ; répondre à une consigne scolaire commençant par *Que pensez-vous de...* un laconique *Pas grand-chose ; et vous ?*, pourtant normal dans le dialogue ordinaire, sont autant d'infractions aux règles ordinaires du discours...

Mot clé de la nouvelle politique du français au collège, *discours* laisse entendre cette donnée fondamentale : les différents textes que nous lisons et écrivons (pensez aussi bien à un poème, un mode d'emploi, un compte rendu de visite, une fiche de lecture, un résumé de biologie...) sont organisés selon des règles souvent implicites et concernant :

- le rapport du scripteur à son texte (il s'y implique passionnément, il l'écrit en distance, froidement...);
- le rapport du scripteur à son lecteur (de connivence, de mépris, de neutralité...);
- le rapport du thème développé et de la forme adoptée (soit un incendie : on peut le décrire ; on peut le raconter ; on peut argumenter sur ses causes...);
- le rapport de l'écrit à produire avec son domaine de connaissances : un texte sur « la tomate » demandé comme poème ou

comme leçon de SVT sont deux textes sur la tomate, mais qui relèvent de conditions de discours très différentes.

Rien n'est simple en ce domaine ; d'autant moins que beaucoup de textes sont mixtes : dans une même page, on peut trouver à la fois une description, un récit et une argumentation.

La sensibilisation à la variation du discours se fait dès le cours moyen. Le collège en fait son objectif.

Écrire ou rédiger ?

La pédagogie du français a connu, ce dernier demi-siècle, un va-et-vient entre ces deux dominantes : écrire, c'est produire de « vrais textes » ; ou bien : écrire, c'est savoir rédiger.

Il n'y a pas là qu'une nuance : produire, c'est agir, et non seulement savoir... On retrouve, dans les objectifs affirmés de l'école et du collège d'aujourd'hui, la valorisation des savoir-faire : un savoir ne vaut que s'il sert l'action, ce qui d'ailleurs peut se discuter, surtout au collège, mais qui est à replacer dans une société plus utilitaire que contemplative, et dans une culture usée d'avoir tant adulé grammaire et rhétorique.

Ce n'est pas nouveau : pour ne citer que lui, Célestin Freinet revendiquait, voici plus de cinquante ans, que le jeune élève du primaire écrive ses textes dans une classe gérée collectivement, équipée des fiches techniques d'orthographe et de grammaire qui permettent de les amender, d'une machine à écrire et d'une petite imprimerie : textes à publier dans le journal de la classe, textes à envoyer à des correspondants pour vivre peu à peu, avec eux, l'aventure d'une découverte ; le maître d'écriture est alors un maître d'œuvre, un initiateur, un éveilléur : pas un censeur. Le savoir à construire est rapporté aux savoir-faire requis par le texte.

Nous voici très loin des classiques : *Raconte l'une de tes aventures de vacances*, ou *Vous avez éprouvé une grande émotion en retrouvant un ami très cher : après en avoir fait le portrait, vous ferez revivre vos sentiments* ; dur pour un jeune adolescent pudique, qui, par ailleurs, sait ce qu'est un copain, mais un ami... S'il est futé, il alignera cependant les clichés attendus et surveillera suffisamment son orthographe...

Faire de l'élève un rédacteur, avec cette hypothèse que sa compétence rédactionnelle, neutre, pourra se réinvestir dans tous les domaines ; ou faire de l'apprenant un producteur de texte, engagé

dans une action sociale évaluée et techniquement maîtrisée : ces deux propositions, évidemment orientées par des idéologies différentes, se hiérarchisent plus qu'elles ne s'annihilent. Dans tous les cas, elles appellent la maîtrise de savoirs orthographiques, grammaticaux, lexicaux, que nous allons maintenant prendre en compte.

Connaître la langue

Une tradition remise en cause

« Savoir sa langue », « connaître le français » sont des expressions bien installées qui manifestent une séculaire orientation, autant culturelle que pédagogique : « apprendre le français », c'est en « connaître » les règles d'usage ; règles de l'orthographe lexicale (celle des mots), de l'orthographe grammaticale (celle des accords). C'est en connaître aussi la grammaire (par exemple reconnaître les classes de mots : nom, adjectif, préposition, etc.).



Une image traditionnelle de l'école

Scène du film *La Gloire de mon père* d'Yves Robert (1990)

C'est en connaître encore les régulations lexicales (par exemple repérer des mots de la même famille) et quelques éléments de rhétorique (par exemple reconnaître une métaphore dans un texte).

Pour l'immense majorité de nos lecteurs, grammaire et orthographe ont constitué la base de leurs activités scolaires en français ; et, pour beaucoup de parents, la note de français attendue est encore celle de la dictée.

La remise en cause de cette tradition s'est faite en deux temps. Lors de la profonde mutation culturelle des années 1970, par la contestation, essentiellement à l'école élémentaire, d'une pédagogie passive de l'accumulation des connaissances sur la langue et par la mise en œuvre d'une pédagogie plus active, centrée sur la parole des élèves et sur l'écriture de leurs propres textes, dans la voie ouverte par Célestin Freinet.

Parallèlement, l'école a en priorité visé l'acquisition de la *langue* française ; elle a accueilli une grammaire elle aussi « active », ouverte vraiment à la réflexion intelligente de l'élève et directement en prise sur l'écriture de ses textes ; elle a minoré l'exercice de dictée, au bénéfice d'activités orthographiques mieux diversifiées ; elle a considéré avec plus de rigueur le travail possible du vocabulaire. L'apport de la linguistique contemporaine a joué alors un rôle clé.

Second temps : depuis le début des années 1990. Les activités de langue française cèdent la priorité aux actes de discours : la parole est désormais au centre ; c'est dans cette perspective que s'organisent aussi les connaissances à acquérir à partir des textes reçus ou produits. Une image en est donnée par les manuels : le « livre de français » est aujourd'hui redevenu « global » et centré sur les textes ; dans beaucoup de classes, les élèves n'ont plus de manuel de grammaire personnel.

Cette présentation rapide d'une évolution considérable ne doit pas masquer la grande diversité, pour ne pas dire le désordre, qui a régné et qui règne dans les classes : les parents peuvent constater qu'en français, dans un même niveau de collège, leur enfant et ses copains d'autres classes n'ont pas les mêmes activités : ne conduit pas qui veut les pédagogues à la réforme, surtout dans une discipline où l'avis de chacun a parfois priorité sur l'exigence institutionnelle...

Il importe de souligner combien le travail et la connaissance de la langue demeurent cruciaux.

L'activité métalinguistique

Très tôt, l'enfant manifeste par certaines de ses paroles une conscience de ses usages linguistiques ; mais ce n'est que vers 6-7 ans qu'il commence à maîtriser un véritable savoir sur sa langue, qui ne cessera de se développer... si on lui en donne la possibilité. Parler du français, et même en parler sagement, est bien une activité « naturelle », normale ; mais elle ne s'épanouit que si on la cultive : elle fait partie de la maîtrise de la langue, qui demeure un objectif majeur assigné à l'école.

Périodiquement remises en cause par des pédagogues qui craignent la surcharge et la scolastique, les activités métalinguistiques (où l'on parle de, où l'on travaille sur la langue et le langage) nous paraissent à tous niveaux, pour peu qu'on les adapte correctement, des activités très utiles et qui peuvent aussi passionner les élèves... si l'enseignant s'y passionne lui-même. On peut au moins arguer ceci :

- La connaissance de la langue mérite le même respect et la même place que toute autre connaissance, d'ordre scientifique ou littéraire. Il est clair que le figement de la pédagogie, le peu de clairvoyance manifesté par l'opinion, viennent d'un manque de connaissances dans le domaine. Il nous semble, par exemple, que l'ignorance totale des grands événements qui ont marqué l'histoire de notre langue, même chez les bacheliers, fussent-ils « littéraires » et donc bardés par ailleurs de dates et de faits historiques, a quelque chose d'assez surréaliste dans un pays qui accorde tant de place au culte de la langue.

- Toute écriture atteste d'une analyse de la langue ; de ce fait, tout apprentissage de la langue écrite appelle les connaissances d'accompagnement nécessaires. Pour le français, elles sont à la fois nombreuses et complexes.

- L'intervention sur l'écriture scolaire, aussi bien l'intervention du maître (correction) que celle de l'élève (retour correctif sur son travail), suppose la maîtrise de concepts opératoires dans le domaine. Pour qu'un élève prenne acte que « sa phrase comporte un adjectif qui ne va pas... », il faut au moins qu'il comprenne *adjectif et phrase* : ce n'est pas si simple.

- L'orthographe française à elle seule constitue un ensemble

de connaissances manifestées dans des *orthographies* d'une grande complexité.

Un débat complexe

Le débat, très actuel, sur les savoirs à construire dans le domaine est rendu complexe par la pluralité des options pédagogiques prises par des enseignants inégalement formés ; mais aussi bien parce que la force de la tradition, très installée chez les parents, rend ceux-ci demandeurs de modèles qui les ont eux-mêmes formés : voir l'impossible débat, en France, sur l'orthographe, directement rattaché à ce qu'on en fait en classe...

L'incessant succès du *Bled*, en l'état depuis cinquante ans, tient moins à sa qualité pédagogique qu'à la symbolique de sa permanence : tout le monde s'y retrouve, même – et c'est assez surprenant – beaucoup d'enseignants...

Paradoxalement, c'est surtout à la pédagogie du français, et notamment celle des connaissances dans le domaine, que s'attaquent, avec toute la sophistication de leurs instruments d'analyse, les sciences humaines contemporaines, beaucoup plus qu'à la pédagogie d'autres disciplines : sur l'argument implicite identique que la langue maternelle est le bien de tout le monde...

Nous voudrions, avec notre lecteur, clarifier le débat pour chaque sous-domaine que sont l'orthographe, la grammaire et le vocabulaire.

Connaître l'orthographe

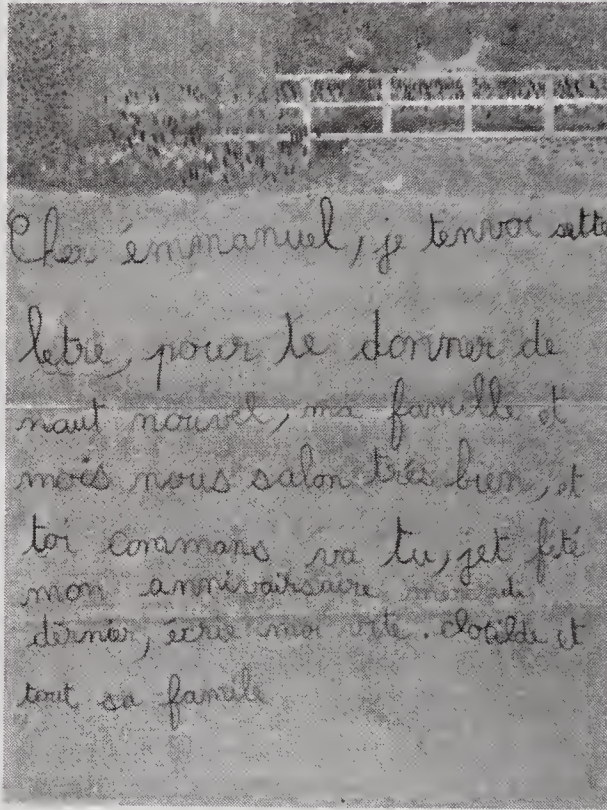
L'orthographe évolue ; elle connaît des fluctuations. Mais elle demeure cependant, dans l'ordre de la langue, le savoir le plus établi : le plus identifiable, et historiquement le plus enseigné. Il s'impose à la moindre page publiée : toute infraction orthographique « saute aux yeux ».

En même temps, c'est le savoir le moins immédiatement disponible pour le jeune enfant : de l'orthographe de sa langue maternelle, il a tout à apprendre de l'école.

Apprendre à écrire mot après mot

L'écriture impose au jeune enfant un « lettre après lettre » ; l'orthographe lui impose un « mot après mot ». La moindre phrase

Lettre de Clotilde à Emmanuel



En début de CE 1, Clotilde s'est sans doute appliquée pour écrire cette lettre, avec une écriture claire, un bon sens de la mise en page, même s'il manque l'alinéa de la ligne 1 (toute la feuille est occupée), une conscience nette de la ponctuation, même si l'utilisation de la virgule est trop exclusive... Presque tous les mots sont identifiés : le mot à mot est quasi parfait ; beaucoup de mots lexicaux ont été repérés parfaitement (*donner, famille, mercredi, vite...*) ou presque (*lettre, anniversaire...*) ; de même, de nombreux mots grammaticaux sont justement écrits (*pour, te, de, ma, et, nous, très...*).

Cette appréciation faite, on peut regarder les erreurs, plus exactement ce que l'année de CE 2 va contribuer à mettre en place : la prise de conscience de l'élision et de la séparation par apostrophe : *t'envoie, j'ai* ; l'identification du démonstratif : *cette*, du possessif : *nos* (et non : *naut* !) ; la majuscule des noms propres... Celles aussi qui resteront ou se déplaceront : *famille* ou *tout*, dans *tout sa famille*, sont sans doute des erreurs d'inattention...

à écrire exige en effet une identification une à une des unités qui la composent, car toute phrase est nécessairement, pour qui écrit, une suite de mots.

C'est un exercice difficile que de parfaitement découper en mots : les erreurs de segmentation en CP-CE montrent que l'expérience du mot écrit est nouvelle pour un enfant qui domine par ailleurs très bien cette unité dans sa parole ; le jeu si constant à l'oral des petits mots grammaticaux (articles, pronoms notamment) qui tantôt apparaissent, tantôt ne sont pas réalisés, ou bien le sont « à moitié », prépare mal à leur notation écrite systématique : voyez comment, dans la « lettre à Emmanuel », *je* est identifié ligne 1 mais pas ligne 5, et de même *te* ligne 2 mais pas ligne 1 – dans les deux cas, le pronom est reconnu quand il est « complet » (prononcé à l'oral), mais fondu avec le verbe quand son [œ] est élidé. En même temps, la segmentation en mots s'acquiert très rapidement : le document cité montre que la jeune Clotilde a déjà parcouru un grand bout de chemin en fin de CE 1...

Apprendre à écrire chaque mot

Tout mot du français courant a son orthographe obligatoire ; telle demeure l'autre contrainte incontournable à laquelle se heurte l'apprenti. Un mot porte obligatoirement la notation de sa réalisation phonétique normative ; autrement dit, ce qui est nécessaire à sa lecture soignée faite à voix haute : ainsi *arbre* porte-t-il toute la notation nécessaire à sa lecture [arbœ], qu'on le prononce par ailleurs ainsi ou bien [arbr] ou [arb].

Cette règle que nous appellerons du *minimum graphique* s'acquiert assez vite, car elle est « naturelle » : on tend à noter les mots « comme on les parle » ; et c'est cette constante qui nous permet de *dé-chiffrer* les mots inconnus. Elle est plus difficile lorsqu'il s'agit de mots à finales instables, comme l'exemple cité précédemment : le jeune enfant doit apprendre en écrivant des façons de dire qui ne lui sont pas familières. Elle devient redoutable avec les mots grammaticaux les plus courants du français, instables et régulièrement compactés dans la parole courante : pas simple de découvrir *Tu le lui as dit ?* dans l'habituel [tijadi]...

Surtout, la notation du minimum graphique se donne à lire, et non à choisir ! Aucune des lettres de *saucisse* ne peut s'ôter sans que la règle soit enfreinte : mais *çaucice*, *saucice*, *saussisse* conviennent

Comparaison de deux dictées

Antoine devant une dictée de phrases

Rien de plus artificiel qu'une dictée de phrases qui n'ont rien à voir l'une avec l'autre. Mais l'exercice peut servir ponctuellement de contrôle d'acquisition ; ou de bilan de niveau, comme ici en orthophonie (les notes n'y existent pas...).

Tout lecteur constatera qu'Antoine a de gros problèmes d'orthographe ; mais plutôt que de compter les fautes, regardons... Antoine a une excellente conscience du mot à mot, même concernant les mots grammaticaux instables (*il, je, le...*) : *il i a* comporte une erreur, mais le compte des mots graphiques est bon ; *la qoiriom* constitue une exception, d'ailleurs attendue à ce niveau (CE 2).

En revanche, son orthographe lexicale est nettement déficitaire : très peu de mots sont identifiables normativement ; beaucoup ne rendent pas compte de la phonie qui leur correspond (*celque, cofrète, nouyé* pour *mouillées, crinote, crabes* pour *gratte, coubé*...). Antoine a un problème de parole pour énoncer certaines consonnes, et il le reproduit en écrivant.

L'orthographe grammaticale de base n'est pas du tout acquise : les erreurs sur l'accord en nombre, sur l'accord sujet-verbe ont une trop grande fréquence ; les verbes irréguliers très fréquents dans leurs formes courantes (*vé/vais, some/sommes*), certaines graphies (*caiou, fouye, nouyé, cronouye, casouye*) montrent une tendance au « choix élémentaire » : la mémorisation des graphies en *-ill* ne s'est pas faite, sur des mots pourtant assez courants dans les lectures de cet âge.

- je se ranacé celque caiou
- vous grainpé sur les rochi
- nous some bientôt arivé
- fouye dans le placart
- les cofrète son nouyé
- il i a des cronouye dans la qoiriom
- il crinoté un bicui
- il crabes le plat avec une cuire
- nous allant coubé des articho
- les oiseaux casouye dans le feuillage.

L'ensemble indique une orthographe à tendance phonétique, et une difficulté évidente à rendre compte des marques de sens, tant pour le lexique (orthographe mémorisée, stockée) que pour la grammaire (repérage des accords).

Antoine a 9 ans et demi; il est en fin de CE 2, et a un suivi en orthophonie depuis le CP.

Alice devant la même dictée

Pour donner au lecteur une idée de la diversité des niveaux à un même stade scolaire, nous avons dicté la série de phrases à une enfant de 9 ans sortant du CE 2; dans de « mauvaises conditions » : juste après le goûter, sans aucune préparation, avant d'aller sur la plage des vacances; sans relecture, sans commentaire : « Alice, si on faisait une petite dictée... pour jouer?... »

Alice, bonne élève, est très bonne en orthographe. On pourra trouver des fautes dans son texte ! Mais elles sont attendues, sur les mots difficiles à cet âge. En revanche, regardez ses débuts et fins de phrase, son orthographe grammaticale, celle des irréguliers fréquents (*vais, sommes, allons, etc.*) et les mots normalement acquis à ce niveau (*quelques, cailloux, rochers, etc.*) : l'ensemble n'a rien à voir avec celui d'Antoine.

C'est cette comparaison en échelle, du moins bon au meilleur, qui permet au pédagogue de se donner des repères d'acquisition; l'orthophoniste pourra y ajouter une analyse qualitative plus personnalisée, et un repérage des erreurs calibrées selon divers types de pathologies.

Je vais ramasser quelques cailloux.

Vous grimpez sur les rochers.

Nous sommes bientôt arrivés.

Eniles dans le placard.

Les gâteaux sont mouillés.

Il y a des grenouilles dans l'aquarium.

Il grignote un biscuit.

Il gratte le pla avec une cuillère.

Nous allons couper des artichos.

Les oiseaux gasoillent dans le feuillage.

aussi bien à la reproduction phonétique du mot ! Ils ne sont pas conformes... à la seule bonne graphie : l'ortho-graphie, précisément, seule à reproduire, et donc à fixer dans la mémoire, plus qu'à inventer ! On aperçoit très bien l'échec massif à reproduire des mots justes dans le texte d'Antoine ci-dessus : le cumul de notations non phonétiques et de choix non conformes donne à cet ensemble une allure nettement dysorthographique.

Outre la notation de sa réalisation phonétique normative, un mot porte parfois un *graphème d'attente*, phoniquement nécessaire à sa flexion ou aux dérivés de la famille. L'élève doit donc apprendre en même temps ces « lettres en plus », qui inaugurent un ensemble : *content-er, -ement...* ; *gentil-le*, etc. Ou bien, pour la même raison « familiale », il doit retenir une graphie « phonétique » mais qui permette d'ouvrir la dérivation : seul *vin* permet *vinifier*, tandis que *vain* porte le *a* de *vanité* et *vingt* le *t* de *vingtaine...*

Cette tendance de notre orthographe à rapprocher les mots apparentés et à distinguer les homophones est non systématique, mais suffisamment forte pour qu'elle intervienne nécessairement dans le cours des apprentissages comme une régulation de l'orthographe lexicale. « Voyons, le pain que l'on mange ne s'écrit pas comme le pin, l'arbre ; sais-tu que *panier*, *panade* et *pain* sont de la même famille ? Et *pin-pinède* ?... »

Les apprentissages du lexique orthographique renvoient sans cesse aux listes... et à la mémoire de l'enfant ou de l'adolescent, qui est équipée pour fixer les centaines de formes indispensables à l'écriture courante, c'est-à-dire automatisée.

La distinction des homophones, donc la nécessité d'identifier au fur et à mesure d'une phrase en cours d'écriture l'homonyme possible et à éviter, s'impose pour les mots grammaticaux les plus fréquents : *la ≠ là, ou ≠ où, ces ≠ c'est ≠ ses*, etc., la liste en est bien connue des pédagogues. Même chez l'adulte, elle demeure redoutable : *Embrassez bien ce qui sont autour de vous*, m'écrit un brillant collègue qui ne s'est pas relu...

Tandis que l'élève doit et veut écrire des textes, et que toute son attention est requise par le sens à construire, l'orthographe lui impose donc d'abord un mot à mot ; et tandis que la lecture lui propose un texte où tous les choix sont faits, l'écriture exige de lui un chiffrage conforme, et donc un savoir lexical écrit à la mesure du texte à produire à tel niveau scolaire.

Apprendre à écrire des groupes

La répétition des marques grammaticales indique à l'écrit la cohésion des groupes nominaux : *les grands cheveux blonds et bouclés* impose, au contraire de l'oral qui l'énonce seulement sur l'article, de marquer le nombre cinq fois !

Complémentaire, la relation sujet-verbe entraîne un accord aux données complexes : non seulement la relation est marquée, mais elle distingue ainsi le verbe des homonymes possibles : *chantais* indique un verbe conjugué, pas *chanter*, ni *chanté*, ces deux dernières formes occupant un statut différent et à bien distinguer. Si l'on regarde de cet œil la production de la jeune Alice dans le document précédent, on admirera qu'un enfant de 9 ans ait déjà acquis une solide maîtrise de ces problèmes, même si deux erreurs indiquent que rien n'est jamais définitif...

Apprendre à écrire des phrases et des textes

Choisir *être* et non *avoir* pour *il est* (\neq *il ait*) dans *Maman dit qu'il est trop tard*, c'est en même temps choisir l'indicatif et non le subjonctif : et donc avoir conscience du sens global de la phrase à écrire. De même, repérer un adjectif, un pronom relatif et son statut de sorte à établir les accords nécessaires ; choisir judicieusement une ponctuation : autant d'actes syntaxiques, automatisés chez l'expert, mais à construire chez l'apprenti ; nous reprenons la question plus bas.

L'orthographe française note toute la phonie d'un mot ; elle la note soit en même temps, soit « en plus » du sens lexical, du sens grammatical. Ce qui suppose, pour l'apprenti, à la fois une mise en rapport graphie/phonie (ai-je bien tout le nécessaire pour parler le mot que j'écris), une identification du mot écrit, sa mise en relation éventuelle avec ses dérivés, ses homonymes (est-ce bien ce mot-là que je veux écrire ?), avec son entourage syntaxique (ai-je bien accordé ? ai-je bien identifié ma préposition, mon adverbe ?). Tout cela, dans un plurisystème dont les régularités n'apparaissent que... quand on les connaît. Comment faire donc pour enseigner l'orthographe ?

Difficile pédagogie de l'orthographe...

« La question de l'orthographe est délicate », dit prudemment le législateur aux enseignants du primaire. Certes ! Notre lecteur l'aura compris en mesurant tous les savoirs à mobiliser dans le même espace, et dès la phrase la plus banale : *Hier, je suis allée chez mon grand-père ; on a fait de la balançoire...*

Depuis toujours, la pédagogie de l'orthographe en France hésite entre deux tendances extrêmes : donner à cet enseignement une place exorbitante, centrer les apprentissages sur des dictées quotidiennes difficiles et redoutées, culpabiliser les élèves en ne relevant que leurs « fautes ». Ou bien ravalier l'orthographe à un ensemble incohérent abordé au hasard des textes et des lectures, qu'il faut bien prendre en compte mais du bout des lèvres, voire avec quelque mépris : « science des ânes » ennuyeuse, qui finira bien par rentrer... et dont il ne faut surtout pas « surcharger » l'élève. Lors de la même rentrée, voir revenir un enfant de CM1 ayant fait sa première dictée le premier jour et confessant piteusement 11 fautes (« Personne n'a eu la moyenne !... »), et son frère n'ayant toujours pas eu de contrôle orthographique en sixième au bout d'un mois de classe (« Je ne veux pas traumatiser mes élèves », dira le professeur), montre que les deux courants coexistent aujourd'hui même dans l'école française...

La vérité se trouve-t-elle dans un entre-deux prudent ? Au moins peut-on avancer ces quelques évidences :

- L'orthographe doit être apprise ; il s'agit bien d'un savoir, difficile mais maîtrisable progressivement tout au long de la scolarité obligatoire. L'automatisation de l'orthographe lexicale et des principales règles grammaticales dans l'écriture courante permettra peu à peu de se libérer d'une attention majoritairement consacrée à ce domaine pour se centrer toujours davantage sur le sens du texte en cours d'écriture.

- L'orthographe a des *axes de cohérence*, dont il faut déduire les éléments d'une pédagogie. Par exemple la règle du minimum graphique : les mots à écrire s'imposent comme tels, ils ne se deviennent pas ; pour écrire *saucisse*, mieux vaut recourir au modèle (« Attends, je vais te montrer comment ça s'écrit ! ») que de jouer à la devinette (« Écoute bien : quels sont les sons que tu entends dans

saucisse, et comment pourrais-tu les écrire ? »), qui conduit forcément à l'approximation : l'orthographe n'est pas approximative.

- Les mots les plus fréquents, donc inévitables dès les premiers textes, sont des mots grammaticaux courts, instables, avec des homonymes hétérographes, ou des verbes irréguliers difficiles ; ils demandent une attention particulière, insistante, répétitive au long de tout le primaire ; ils sont nécessairement des lieux d'erreur, et il faut l'admettre ; mais aussi des lieux d'enseignement systématizable possible, il faut en prendre acte.

- L'orthographe ne peut pas être un plaisir de l'existence scolaire ! Tout n'est pas jeu... Et même si l'on peut inventer des divertissements orthographiques, la discipline demeure austère pour tout le monde, y compris pour le professionnel toujours obligé de se relire attentivement. Une chose est de prendre ses distances par rapport à une hypernormativité et des exigences trop grandes : les parents doivent eux-mêmes le comprendre, examiner honnêtement leurs propres performances, et modérer leurs attentes dans le domaine. Chacun fait et fera des fautes !

Autre chose demeure d'infantiliser les contenus d'enseignement. L'orthographe française fait partie de la patience de l'écriture, de son travail ; il y faut du temps, énormément d'attention, des exercices fastidieux, non pour d'inutiles voire de sadiques épreuves, mais parce qu'écrire couramment suppose orthographier de façon automatique ; un peu comme de jouer passablement de la musique suppose des automatismes de lecture et de doigtés installés par des milliers d'exercices au fil d'années d'études...

L'orthographe, en même temps qu'elle permet de l'écrire, raconte l'histoire de notre langue. À tous points de vue : dans notre imaginaire, par sa valeur symbolique, elle rappelle tout l'effort séculaire d'alphabétisation de notre communauté, le surinvestissement de l'école dans ce domaine mais aussi sa réussite relative, le prix d'une dictée pour l'« instit » comme pour le « lettré » du « certifié » ou du brevet des années 1950 : on ne peut, en une ou deux générations, effacer, à supposer qu'il le faille, ce que cet imaginaire suscite d'attachement, de conservatisme, d'attentes.

Dans sa réalité aux détails savants, l'orthographe indique par ailleurs aussi bien l'erreur d'un scribe (voyez l'histoire des pluriels en *x*) que la récapitulation d'une famille de mots mal visibles (*plain/plan/plaine ≠ plein/pleine/plénitude*)... Il y en a pour tous

les âges, pour tous les goûts ; encore faut-il... le savoir ! Les enseignants sont souvent mal préparés en ce domaine ; ni l'écriture ni l'orthographe en tant que telles ne figurent aux programmes des universités : et c'est bien dommage. Car c'est par le savoir qu'on peut se distancier correctement d'une discipline : se situer où il convient, hors du culte idolâtrique, et hors du laxisme. Et c'est par le savoir raconté qu'on peut, aux enfants comme aux ados, apprendre quelque humour en même temps que quelque sérieux. Il faut raconter aux élèves l'histoire des mots et de la grammaire !

On ne peut sans doute éviter, en France comme en francophonie, la passion orthographique et les dérives qui s'ensuivent : elles sont le fruit d'une histoire... D'autant plus encore qu'en d'autres domaines le législateur doit ici fixer avec sagesse et précision le rôle de l'école : en termes d'exigences (par exemple aux divers examens), en termes de programmes (voir ci-dessus), en termes de formation et d'enseignement (la *connaissance* de l'orthographe, autre qu'en pratique courante, n'est pas exigée au Capes... de français !); ou bien doit-il indiquer clairement l'annulation de l'importance orthographique dans tous les actes publics...

Il nous semble qu'aujourd'hui rien n'est clair dans ce domaine, et qu'une très rigoureuse surveillance sociale de l'orthographe (de la part des employeurs par exemple) accompagne une grande incertitude quant à une politique orthographique à l'école.

Connaître la grammaire

Comme toute langue, le français parlé ou écrit repose sur une grammaire, dont en France l'enseignement va de soi et a occupé, par rapport à des traditions pédagogiques étrangères, une place considérable dans l'école. Tous nos lecteurs ont donc une expérience, souvent négative, hélas ! de cette discipline qui s'apparente dans leur esprit à deux concepts clés : les règles et l'analyse. Faire de la grammaire, au sens le plus banal, c'est « apprendre des règles », « savoir des listes », et « faire de l'analyse » – « logique » s'il s'agit d'une phrase, ou « grammaticale » s'il s'agit de mots ou de groupes de mots.

Beaucoup a pourtant été fait, depuis le grand mouvement de réforme des années 1970, pour orienter autrement l'enseignement grammatical, pour le soumettre aux nécessités de la compétence

« C'est quoi l'impératif ? »

Mélanie, élève de sixième, récite consciencieusement les deux pages pleines de son cahier de grammaire qu'elle avait à apprendre sur le sujet : « Le sujet est un groupe de mots... » ; et passe à table.

– Y a un truc que j'arrive jamais à retenir, dit-elle à son père entre deux ronds de tomate, c'est l'impératif.

Le père, par ailleurs au courant de la question :

– Pas besoin de le retenir, puisque tu l'as dans la tête...

– Comment, je l'ai dans la tête ?

– Ben, dis à ton frère d'aller dans le couloir...

– Pierre, va dans le couloir, s'exécute Mélanie...

– Dis-le maintenant à tes deux frères !

– Allez dans le couloir...

– Dis-leur de courir jusqu'au jardin !

– Eh ben... courez jusqu'au jardin !

– Tu vois bien, Mélanie, que tu connais l'impératif...

Silence admiratif (semble-t-il au père)...

– Dis, sur le conditionnel, t'aurais pas un truc aussi ?...

orale de l'élève, et surtout de son progrès dans l'écriture de sa langue maternelle.

Une grammaire pour la parole ?

Disposer, de 2 à 15 ans, d'une parole de plus en plus libre et efficace implique la maîtrise d'un vocabulaire toujours plus divers et adapté, mais aussi :

– d'une morphologie (accords, conjugaisons...) complètement automatisée ;

– des mots grammaticaux qui permettent la cohésion du discours (pronoms, coordinateurs : *mais, ben alors, donc, comme ça...*) ;

– de tournures syntaxiques elles aussi automatisées, à la fois limitées (la parole n'appelle pas chacun à « parler comme un livre »...) mais beaucoup plus « complexes » et diversifiées qu'on ne le pense habituellement.

L'acquisition « naturelle » de cette grammaire de parole est assez bien décrite dans la littérature spécialisée en ce qui concerne les enfants jusque 5 ans... mais très peu après ! Quelle est la grammaire parlée d'un enfant de 9 ans, de 12 ans, comment se distinguent-elles, comment s'y sont fait les apprentissages, demeurent aujourd'hui des questions pendantes...

Il est au moins clair que, pour les enfants qui ne vont pas bien en langage, une aide à construire la grammaire de leur parole peut s'envisager... Elle s'opère, comme dans la vie ordinaire, par des reprises normatives de la part de l'adulte (« Redis-moi ce que tu viens de dire... », « Pose autrement ta question... »), ce qui suppose chez l'enseignant une connaissance suffisante de la grammaire du français parlé, qui lui permette de situer sa reprise de façon juste, sans laxisme, sans hypercorrection. Elle peut aussi passer par des exercices spécifiques...

S'impose ainsi à l'enseignant, comme par ailleurs à l'orthophoniste, une grammaire du français parlé qui permette au moins de mieux « entendre » le français oral de l'élève afin d'intervenir éventuellement dessus avec pertinence. Évidence pour le maître de langue étrangère ; moindre pour celui de langue maternelle : l'incertitude demeure sur le fait de pouvoir « artificiellement » modifier les tours d'une parole par ailleurs complètement fluente.

Une grammaire pour l'écriture

Tout change avec l'écriture ; non seulement la moindre phrase à écrire suppose la reconnaissance des mots qui la composent, mais encore de donner à beaucoup de ces mots :

- le statut grammatical qui les identifie : *on* n'est pas *ont*, ni *île* *ils*...
- leur flexion (genre, nombre...).

Et d'avoir une conscience de plus en plus nette de l'espace de la phrase. Tout cela, que nous illustrons dans l'encadré sur « La petite poule Coumba », ne s'impose plus comme tel à l'adulte expert, qui peut dominer d'une part le texte à écrire, d'autre part les phrases qui le constituent au fur et à mesure qu'il les écrit.

Mais si nous prenons la situation moyenne d'un élève de CM2/sixième, à qui l'on confie des tâches d'écriture de 15 lignes à une page, il se doit d'affronter :

- La mise en texte du discours qu'il veut tenir, et donc le bon usage des mots grammaticaux qui assurent la cohésion textuelle.
- Le repérage des grandes unités de ce texte : les phrases. Afin d'assurer leur ponctuation correcte, et en même temps leur cohérence : *La Loire qui passe à Tours* est un exemple classique, même en cinquième, de phrase écrite par un élève qui y voit un sujet et un

La petite poule Coumba

Coumba est une petite poule très courageuse car le livre ma plus mais je voudrais vive avec eux et je voudrait les aidés (Myriam, CM2).

Dans ce compte rendu écrit – très court ! – d'un livre qu'elle vient de lire, Myriam expose dans une même phrase tous ses arguments : pas forcément dans le bon ordre (*le livre m'a plu car Coumba est une petite poule très courageuse*) ; pas forcément avec toute la nuance nécessaire : le *mais* n'est pas clair. Sa phrase très, trop complexe (*car... mais... et...*) gagnerait à se scinder.

Ce texte écrit destiné à un lecteur (le maître) reste trop ancré dans la parole. À l'écrit, le lecteur n'est plus un interlocuteur partageant la conversation. Qui est Coumba ? De quel livre s'agit-il ? Qui se cache derrière eux ?

La régulation des marques énonciatives (qui parle à qui, où, quand ?), si prégnante dans l'écriture, appelle un travail scolaire constant.

Les mots grammaticaux, dans cette phrase comme dans toutes, imposent leur redoutable identification : *est, une, car, le, m', a, eux, je, les*, quelle collection en deux lignes ! De même, que de flexions à assurer... Myriam est en bonne voie. Elle bute cependant sur *ma plus* et *je voudrait les aidés*.

Ainsi se dessinent les urgences grammaticales à travailler avec des élèves de 10 ans.

verbe... et s'en satisfait ! Se relire, prendre conscience de l'irrecevabilité d'une telle phrase, c'est considérer que *La Loire qui passe à Tours* constitue un groupe nominal avec relative, et qu'il manque, pour faire phrase, un groupe verbal.

- Une concision inhabituelle à l'oral. Faire court, aller vers la concision est une exigence française classique dès le collège. Pas seulement par habitude rhétorique ; la vie intellectuelle suppose la condensation des arguments à tenir : dans un résumé, un compte rendu, un titre, l'emboîtement des idées s'impose, au contraire de la parole où l'on étale ses arguments dans le temps et sous le contrôle constant d'un interlocuteur avec qui l'on partage implicite et interaction possible. Progressivement, l'élève doit manier une syntaxe plus ramassée : écrire autrement qu'il ne parle.

- Une variation syntaxique beaucoup plus développée. Parce que les mots grammaticaux eux-mêmes ont des synonymes aux nuances utiles (*et/puis/alors/à ce moment-là ; donc/par consé-*

quent / en conséquence / du même coup...). Parce que la condensation évoquée plus haut passe par des tours inédits, notamment les nominalisations : *la production automobile des pays développés, la construction de nouveaux réseaux routiers décidée par l'État* ne vont pas de soi pour un élève de cinquième.

Une grammaire attentive aux difficultés d'écriture du français

La chenille que l'on trouve dans nos régions est l'ennemie redoutée du pin...

Cette phrase banale demande d'aller du déterminant *la* à l'attribut *l'ennemie redoutée...* pour le juste accord de celui-ci. La relative *que... régions* forme un redoutable écran, au contraire d'une relative en *qui* dans la phrase synonyme, plus facile pour l'élève :

Dans nos régions, on trouve une chenille qui est l'ennemie redoutée du pin.

Travailler les relatives, par exemple en CM 2 / sixième, c'est avoir à l'esprit ce genre de problème, et construire des exercices qui visent surtout à la pratique correcte du français écrit.

Pour l'enfant qui commence à écrire, d'une certaine façon tout est « grammaire » : organisation de la lettre, d'un mot, d'une suite de mots. Même si, dans une pédagogie active, tout sera mis en œuvre pour qu'il fasse « de vrais textes », avec l'aide incessante de l'enseignant, il ne conquerra sa liberté d'écriture au fil des années qu'en maîtrisant l'espace toujours mieux élargi de sa phrase...

La grammaire à l'école s'impose donc *d'abord* comme le travail patient et incessant du français écrit ; et non comme l'acquisition d'un savoir terminologique ou analytique. Progresser dans la maîtrise d'une nominalisation, c'est y travailler encore et encore. Maîtriser les phrases à subordonnées, nécessairement plus longues, et donc plus exigeantes pour la mémoire immédiate, c'est en écrire encore et encore, selon un planning décidable par l'enseignant, à partir de sa propre maîtrise des procédures engagées et des manuels à sa disposition.

Une grammaire intelligente

Il est sûr que tu viendras
Il est heureux que tu viennes
Il est impatient que tu viennes

Ces trois phrases ont apparemment la même syntaxe ; c'est vrai si *il* y représente un sujet humain : *Pierre, Mon frère*, etc. Mais deux d'entre elles acceptent aussi un sujet vide (impersonnel), pas la troisième ; aussi peut-on écrire ces phrases synonymes :

<i>Tu viendras, c'est sûr</i>	<i>Sûrement, tu viendras</i>
<i>Tu viendras, c'est heureux</i>	<i>Heureusement, tu viendras</i>

mais pas *Tu viendras, c'est impatient...*

Avec de grands élèves, on peut ainsi travailler le statut personnel ou impersonnel du pronom *il* ; plus difficilement, le statut de la subordonnée dans ces phrases. On peut aussi multiplier les réécritures de phrases synonymes et discuter de leur statut respectif : plus efficace, plus élégant, mieux adapté à tel contexte... Non seulement une telle façon de « faire de la grammaire » sert directement les capacités d'écrire ; mais, ce faisant, elle sert l'intelligence de la langue... et l'intelligence tout court !

Le double malentendu

Le statut pédagogique de la grammaire française repose sur un double malentendu que nous pourrions appeler celui de la scolastique et celui du naturalisme.

Le malentendu scolastique renvoie à une séculaire tradition responsable à l'école d'une grammaire qui trouve en elle-même sa propre fin. On apprend la grammaire... pour la savoir : le but étant de la réciter (leçons) ou de montrer qu'on la sait (analyse). Ce, quel que soit le contenu de la grammaire enseignée : le plus souvent la grammaire traditionnelle ; mais aussi bien une grammaire moderne déviée de ses objectifs, « récupérée » dans la moulinette habituelle... Le modèle est constant ; tous nos lecteurs enseignants en ont fait l'expérience au moins dans certaines de leurs classes. Et c'est ce qui leur a laissé ce goût amer d'une discipline austère, répétitive, « mortelle » !

Le malentendu « naturaliste » repose fondamentalement sur la contestation du modèle précédent : constatant et dénonçant ce formalisme grammatical et son inutile raideur, divers mouvements

pédagogiques ont « condamné » la grammaire. Les arguments ont pu varier : du plus radical – « La grammaire ne sert à rien » – au plus moderne « On n'en est plus là : seule compte la grammaire du texte » – en passant par « La grammaire ? Ça ne sert qu'à l'orthographe, pas au "vrai" français »... Dans tous les cas, la grammaire en tant que discipline rythmée par des leçons suivies se trouve remise en cause : au mieux, on en accepte des développements organisés mais ponctuels, au rythme des textes étudiés ; au pire, on s'en remet aux seules nécessités de la conjugaison et des accords (il le faut bien !), et à un minimum de savoir métalinguistique : il faut quand même bien savoir reconnaître un nom d'un adverbe...

C'est sans doute dans ce domaine que règnent le plus de confusion et de difficultés. On y observe la ténacité du modèle traditionnel, aussi installé qu'un catéchisme à l'ancienne ; (paradoxalement) la pluralité des grammaires inspirées par la linguistique contemporaine ; l'insuffisance de formation et de pratique des enseignants ; et les brutaux mouvements de balancier que connaît régulièrement en France la pédagogie de la langue maternelle (quel ministre n'a pas « son » idée sur la question...).

Difficile métalangage, difficile grammaire...

Notre expérience nous conduit à constater quelle difficulté ont les enseignants en formation, tout professionnels qu'ils soient, à s'adapter à un métalangage grammatical – terminologie et démarche intellectuelle comprises. Sans doute parce que beaucoup ont toujours pensé qu'il n'y en avait qu'un (celui appris dans la jeunesse) et qu'ils n'ont, par rapport à lui, aucune distance : ils y réintègrent toute chose nouvelle. Sans doute aussi parce que raisonner sur la langue ne va pas de soi : il est non moins remarquable que, même chez de très bons étudiants de linguistique, les pertes d'une année sur l'autre sont considérables. Il semble donc moins naturel qu'on le dit parfois de mettre en œuvre la fonction métalinguistique en dehors des domaines « immédiats » que sont les mots et la prononciation.

C'est que la grammaire qui régit notre parole, et sans laquelle nous ne pourrions tout bonnement rien dire, est assurément la partie la plus inconsciente de notre compétence linguistique ; on peut, dans la parole ordinaire, chercher ses mots, interroger sur ceux des

autres : « *Calendaire*, dis-tu : ça veut dire quoi ? » ; on réfléchit rarement sur un accord, quasiment jamais sur une construction. Posez-vous, au détour d'une conversation, la question, saugrenue nous l'accordons : « Viens-je d'employer une subordonnée ? Comment ai-je construit mon interrogation ?... » ; la réponse ne vient pas ; et dans le cas contraire, elle risque bien d'être fautive ! Et vous voyez-vous demander : « Tu viens de me poser une question avec une inversion : ça t'arrive souvent ? »

Si l'on dit que la connaissance d'une règle n'implique pas sa judicieuse utilisation, c'est que l'activité intellectuelle dans l'un et l'autre cas ne relève sans doute pas du même ordre : l'une appartient à l'ordre de la langue ; l'autre à celle du langage. Pour autant, rien ne prouve que, dans l'écriture, le langage puisse se construire sans la langue : mais dans un cadre approprié à différents stades pédagogiques. D'une manière générale, nous pensons qu'il n'y a pas de progrès linguistique sans un progrès parallèle dans la prise de conscience des faits de langue et de langage.

Les maîtres ont à connaître leur propre difficulté au raisonnement métalinguistique pour se convaincre que la grammaire demeure pour leurs élèves un lieu difficile. Ils peuvent aussi se convaincre qu'une grammaire qui établit un pont entre les formes de l'écriture et les formes décrites de la langue sert davantage qu'une autre la pratique de l'élève : c'est la plus difficile à mettre en œuvre.

Tout l'enjeu d'une grammaire à l'école, puis au collège, est de sortir de la naïveté d'un prétendu « naturel » de l'écriture : écrire, c'est réfléchir, se mettre à distance d'un texte à élaborer – « ça » ne vient pas tout seul... – et de la gangue pesante du modèle traditionnel : souligner les COD, désigner les compléments d'attribution, rechercher les relatives... n'a aucune utilité en soi. Une bonne grammaire scolaire doit servir le texte à écrire ; en même temps, sa cohérence et sa complexité supposent une démarche et un itinéraire (une progression) propres, dans le détail desquels nous ne pouvons entrer ici.

Connaître le lexique

Rien ne nous rend le monde proche comme les mots : sans eux, nous ne pouvons évidemment rien dire, rien nous dire. Liés à la découverte du monde par l'enfant, au progrès de tout élève dans

une discipline, ils font depuis toujours l'objet de l'attention pédagogique : « Le lexique est le premier des outils de la langue », rappelle ainsi le législateur aux enseignants de sixième. « Les élèves se replient très souvent sur un petit nombre de constructions parce qu'ils n'ont à leur disposition qu'un nombre limité de mots. Enrichir le lexique est donc primordial... »

Un travail quantitatif

Augmenter chez les élèves le stock lexical, tant *passif* (les mots compris) qu'*actif* (les mots disponibles en production), est la première ambition pédagogique partagée dans le monde scolaire. Et bien naturellement ! Pour le petit enfant, tout est neuf, le monde s'ouvre et, en même temps, les mots arrivent pour le dénommer : tous sont à apprendre ! Non moins pour l'élève de l'école élémentaire, qui commence à balbutier dans diverses activités scientifiques en même temps qu'il découvre bien d'autres mots « ordinaires » que ceux de sa famille, surtout si elle est socialement non favorisée.

Pour le jeune élève du collège, les mots ordinaires sont en place ; mais il va acquérir (sans aide particulière !) les mots de la tribu – mots codés de sa génération et de son groupe ; et par l'école, les centaines de termes spécifiques des disciplines étudiées (histoire, SVT, etc.), ainsi que de nombreux mots plus généraux liés aux pratiques culturelles auxquelles il se forme : le commentaire, l'argumentation, le compte rendu, l'analyse, non seulement ont leur vocabulaire particulier, mais ouvrent à des formulations généralisantes et abstraites : *constater, évaluer, contester, protester, attester, démontrer, confirmer*, pour ne prendre que ces quelques verbes, sont à la fois des mots et des concepts à mettre en œuvre.

La qualité du vocabulaire d'un individu ne saurait pourtant se restreindre à un comptage, d'ailleurs très difficile et problématique, du nombre des mots qu'il connaît rapporté au lexique de sa langue. Nous venons d'évoquer la différence entre les diverses terminologies des disciplines, comprenant de nombreuses unités *monosémiques* : l'effort intellectuel y consiste justement à lier avec précision un mot et un sens, de sorte que toute connaissance nouvelle soit rapportée aux termes qui la supportent : par exemple ceux qui dénomment les éléments constitutifs de l'air ou les diverses figures géométriques.

Le vocabulaire général, lui, comporte de très nombreuses unités *polysémiques*, elles-mêmes liées à divers synonymes et contraires, et pour lesquelles la précision d'usage repose sur la distinction progressive de la nuance à travers divers contextes : par exemple, la *diversité* n'est pas la *multiplicité*, les deux mots demeurant liés à ceux de *choix* et de *nombre*. La quantité des mots à disposition ne se sépare pas de ce que l'on peut en comprendre et en faire : un vocabulaire « pauvre », c'est un stock de mots peu important, mais au moins autant la manifestation d'une incompétence à user des diverses possibilités syntaxiques et sémantiques des mots détenus en mémoire. Nous voici dans le qualitatif.

Un travail qualitatif

Les mots vivent non pas en masses indistinctes accumulées, mais en réseaux de sens ; non seulement isolés, mais encore dans des locutions et expressions qui participent de la personnalité d'une langue ; leurs variations syntaxiques leur ouvrent autant de variations sémantiques :

Le bûcheron abat un arbre ; il procède à son abattage

Il abat de la besogne : il travaille beaucoup, il en met un coup, il y va

La mort de son père l'a beaucoup abattu : cela l'a miné, anéanti, mis par terre ; il est dans un grand abattement

Autour du verbe *abattre*, on peut ainsi tisser divers liens, situer des expressions, opposer des dérivés : *abattage / abattement...*

Plus tard, en troisième, on se demandera s'il s'agit du même mot avec plusieurs sens, ou d'homonymes : et on le vérifiera dans deux ou trois dictionnaires courants...

Les mots sont rattachés à une famille, à une histoire. Ils ont un statut social : mots rejetés, mots cultivés... Ils ont une forme, une construction qui les situe par rapport à des voisins : ainsi *pré-dire / mé-dire... se dé-dire...* Ils ont du jeu les uns par rapport aux autres, et invitent à jouer.

C'est dire combien l'enseignant de français, à l'école même, et davantage encore au collège puis au lycée, a de pistes pour explorer avec ses élèves le lexique de notre langue : au détour d'un texte ou d'une situation (« Pour le travail en cours, nous avons besoin de

mieux connaître le vocabulaire du cinéma... »), aussi bien que de façon plus formelle (« Dans la série “À nous les synonymes !”, voici trois verbes : *réduire*, *raccourcir*, *diminuer*. Employez-les chacun dans trois phrases ; ensuite nous en parlerons ensemble... »).

L'usage du dictionnaire

Parler des mots : nous le faisons quotidiennement, très tôt dans notre vie de langage : interroger sur leur sens, donner réponse à ce propos, sont à la source de bien des dialogues familiaux !

Avec les plus grands, vers 8 ou 9 ans, le dictionnaire familial est au moindre doute un lieu de consultation, parfois, *Scrabble* aidant, très fréquenté !

Mais pour beaucoup d'enfants, il revient à l'école de les conduire à cette grande source du savoir sur le lexique ; et pour tous, de mettre en œuvre une pratique assidue et raisonnée de ces ouvrages, aujourd'hui très nombreux et adaptés aux divers stades de la scolarité. Le collègue poursuivra, et s'y ouvrent de passionnants chantiers, avec de jeunes ados armés de plus grandes possibilités réflexives, capables d'accéder à plusieurs types de dictionnaires, et qui commencent, en pratiquant régulièrement les langues étrangères, à mettre en regard les mots de leur pays et ceux des autres.

Pour conclure

Dans cette esquisse des caractéristiques de l'enseignement du français maternel, le lecteur pourra penser que nous avons bien peu consacré aux « méthodes » : qu'elles soient classiques ou médiatisées par l'audiovisuel et l'informatique. Non qu'elles n'aient leur importance : mais il s'agit à nos yeux de questions propres aux professionnels ; et de questions secondes. Avant de savoir *comment* enseigner, par quels chemins passer, encore faut-il avoir réfléchi à l'essentiel : *pourquoi* enseigner une langue après tout maternelle ? Quel français enseigner ? Et qu'est-ce que le français de la communauté scolaire : de la parole ? des textes ? de l'écriture ?

C'est ce chemin que nous avons choisi. La pertinence de la parole en classe, selon les âges. Le plaisir, la joie de lire. La patience, la tâche d'écrire – et pour cela d'apprendre la langue dans ses structures orthographiques, grammaticales, lexicales : tels sont pour nous les axes majeurs et complémentaires. Ce programme apparemment

simple ne va pas du tout de soi ; il demande une formation savante de l'enseignant, initiale ET permanente. Et un engagement : car le français maternel touche aux valeurs fondamentales de l'individu et de sa communauté ; son enseignement en appelle au sens de la cité, et relève au moins autant, pour ses champs de réflexion annexes, de la philosophie et de l'histoire, que de la psychologie.

« Pour enseigner le français à Jean, encore faut-il connaître Jean. » L'adage a fleuri voici trente ans dans les milieux pédagogiques alors en crise : il convenait de sortir d'une pédagogie usée d'un français classique destiné à l'élite, d'un français élémentaire pour « le peuple » ; pédagogie trop peu informée des conditions d'un bon apprentissage, et affrontée aux deux phénomènes conjoints qui allaient la ruiner : l'explosion de la démographie scolaire ; le bouleversement socioculturel des pays industrialisés après 1965.

Aujourd'hui, on cherche vraiment à connaître Jean, et c'est un bien. On a envie d'ajouter : et le français ? À l'école élémentaire, l'envahissement du champ pédagogique par la sociologie communicationnelle puis par la psychologie, aujourd'hui cognitive, excède sans doute le raisonnable. Au collège, la fascination nouvelle pour la rhétorique (étude des discours et des figures), naguère honnie, désormais réencensée, fait trop oublier la place centrale de la langue écrite – parfois même celle de la joie de lire... pour lire.

Il convient pourtant de retenir le grand effort de modernisation conduit dans le domaine depuis une trentaine d'années. Et d'admirer comment un très grand nombre d'enseignants résistent, dans un contexte parfois très difficile, au découragement convenu des propos ordinaires (« "Ils" ne savent plus le français ; ah ! avant... »). Eh bien avant, vers 1965, 60 % des élèves terminaient leurs études à 14 ans : et c'est toute la différence.

Plus qu'un autre, l'enseignant du français maternel affronte la difficulté de travailler avec une classe hétérogène d'enfants inégalement cultivés, n'ayant pas tous, tant s'en faut, le français pour langue native. Et de vivre dans une culture où l'élite manifeste, avant celle du français, l'excellence de l'anglais et celle des sciences ; mais qui conjointement propose ou impose, par les divers médias qu'elle contrôle (pub, radios, télévision, jeux...) une langue qui n'a rien à voir avec celle qu'on attend de l'école. La société, les parents, demandent logiquement des comptes à l'école : mais en est-elle vraiment seule comptable ?

POUR EN SAVOIR PLUS

Le lecteur trouvera beaucoup de documentation par Internet en lançant sur son moteur de recherche : pédagogie / enseignement / didactique du français. Et en consultant les sites des différents ministères concernés de chaque pays francophone ; pour la France : www.education.gouv.fr

- BARRÉ DE MINIAC, Christine (sous la dir. de). 1996. *Vers une didactique de l'écriture*. Bruxelles : De Boeck.
- BENTOLILA, Alain (sous la dir. de). 1993. *Parole, écrit, image : Les entretiens Nathan III*. Paris : Nathan.
- BONIFACE, Claire. 1992. *Les Ateliers d'écriture*. Paris : Retz.
- CHAUVEAU, Gérard, et coll. 1993. *L'Enfant apprenti-lecteur*. Paris : L'Harmattan.
- DEVELAY, Michel (sous la dir. de). 1995. *Savoirs scolaires et didactiques des disciplines : Une encyclopédie pour aujourd'hui*. Paris : ESF.
- DOLTO, Françoise. 1987. *Tout est langage*. Paris : Carrère.
- GENOUVRIER, Émile, et J. PEYTARD. 1970. *Linguistique et enseignement du français*. Paris : Larousse.
- GENOUVRIER, Émile. 1986. *Naître en français*. Paris : Larousse, 1986.
- 1987 (2^e éd. revue et mise à jour en un seul volume). *Grammaire pour enseigner le français*. Paris : Larousse.
- 1992. *L'Enfance de la parole*. Paris : Nathan.
- 1993. « Enseigner la langue française aujourd'hui ». In Alain BENTOLILA (sous la dir. de). 1993. *Parole, écrit, image : Les entretiens Nathan III*. Paris : Nathan.
- GOMBERT, Jean-Émile. 1990. *Le Développement métalinguistique*. Paris : Puf.
- HALTÉ, Jean-François. 1992. *La Didactique du français*. Paris : Puf.
- JAFFRÉ, Jean-Pierre. 1992. *Didactiques de l'orthographe*. Paris : Hachette.
- 1993. « L'orthographe du français, genèse et acquisition ». In Alain BENTOLILA (sous la dir. de). 1993. *Parole, écrit, image : Les entretiens Nathan III*. Paris : Nathan.
- et coll. (sous la dir. de). 1993. *Lecture, écriture, acquisition : Les Actes de La Villette*. Paris : Nathan.
- LURÇAT, Liliane. 1979. *L'Activité graphique à l'école maternelle*. Paris : ESF.
- 1985. *L'Écriture et le langage écrit de l'enfant*. Paris : ESF.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE. 1997. *Accompagnement des programmes de sixième*. Paris : CNDP.
- 1992. *La Maîtrise de la langue à l'école*. Paris : CNDP.
- 1997. *La Maîtrise de la langue au collège*. Paris : CNDP.
- 1997. *Programmes du Cycle central*, livret 1. Paris : CNDP.
- OLSON, David R. 1998. *L'Univers de l'écrit*. Paris : Retz.
- PENNAC, Daniel. 1992. *Comme un roman*. Paris : Gallimard.

- PUBLICATIONS DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE. 1996. *Sixième, les nouveaux programmes*. Paris.
- ROPE, Françoise, et coll. 1994. *Savoirs universitaires, savoirs scolaires : La formation initiale des professeurs de français*. Paris : L'Harmattan.
- ROSIER, Jean-Maurice. 2002. *La Didactique du français*. Paris : Puf, coll. « Que sais-je ? ».
- ZEZIGER, Pascal. 1995. *Écrire*. Paris : Puf.

Index

A

Académie française : 18, **46**, 51, 106, 108, 109, **140**, 141, 142, 348, 364, 366, 369, 370, 385, 387, 399, 420, 464, 467-469, 477, 481, 484
actes de langage : 154, **158-163**, 178, 245
allomorphe : 393
alternance (de valence, de genre) : 208, **210**, 211, **232-234**
alternance codique : 124
ambiguïté : 186, **194**, 208, 253, **260-261**, **359-360**, 447
anaphore / anaphorique : 178, 179, 181, 182, 186, 224, 225, 240, 246, **250-256**, **513**, 514
aphérèse : **439**
apocope : 81, 439, **440**
argot / argotique : 42, 62, 81, **100**, 101, 116, 122, **453-455**
argument : 198, 199, 201, 210, 211, **215-227**, 220, 221
arrondissement (voyelles) : 275-276
aspect : **167-172**, 186, 189, 198, 203, 222, 236
assertion : **172-175**, 200
assimilation : 88, 99, **280-282**, 302, 410

B

belgicisme : 101, 131-133
bilinguisme : 26, 127, 133-136, 460, **461-463**

C

canadianisme : 133-135
canonique : 178, **197**, 201, 217, 222, 338
cas régime : 16, 28, 56, 69
cas sujet : 15, 55-56
catégories sémantiques : **166-167**, 187, 236
causatif : **214-215**
Chanson de Roland : **29-32**, 57, 67, 71, 75
circonstant : 66, 180, 196, **199**, 201, 210, 224
cohérence (textuelle) : **240-241**, 243, 255
cohésion (textuelle) : 89, 182, **240**, 243, 250, 255, 310, 336, 442, 525, 529, 530
communauté linguistique : 28, 54, 401, 428
comparatif : **59-60**, 82
compétence communicative : **497-499**
complétive (proposition) : 101, 161, 176, 184, 201
connecteur : 43, 68, 79, 82, 240, 514
connotation : 84, 100, 103, 163, 409, 444, 445
construction clivée / pseudo-clivée : 68, **72-73**
continuum (notion de) : 126, 128, 131, 203, 208, 209
créole : 18, 123, 126, 131, **132**, 136, **138-139**, 141, 307

D

déclinaisons : 16, 18, 28, 39, **54-56**, 66, 68, 74, 86, 217
 déictique : 175, 178, 179, 218, 246, 249
 démonstratifs : 38, 58, 86, 222, 326, 327
 dénotation : 163, 409, 444, 445
 déontique : 176-178, 207
 dérivation / dérivationnel : 161, 205, 206, 209, **229-230**, 233, 234, 327, 350, 367, 405, **412-413**, 427, **431-440**, 454, 537
 déterminants : 54, **57-58**, 62, 79, 86, 89, 186, 198, 209, 251, 256, 326, 327, 375, 532
 détermination : 38, **60-61**, 80, 165, 167, 169, **178-180**, 186, 200
 diacritique (signe) : 270, 271, 347, 349, 350, 351, 353-355, 359, 385
 dialecte / dialectal : 17, 18, 23, 24, 29, 31-33, **34-35**, 45, **115**, 120, 126-128, 137, 153, 218, 262, 320, 407
 dialectes d'oc / d'oïl : 35, 128, 131
 diglossie : 119, 131, **136-137**, 139, 317
 diphtongues : 40, 85, 87, **288-290**
 discours (grammaire du) : 82, 201, **239-256**
 dislocation, construction disloquée : 68, **70-73**, 79, 80, 99, 165, 169, 186, 211, **217-220**, 237
 doublet étymologique : 181, 393, 416, **417**

E

e muet (ou caduc) : 129, 260, 305, 306, 308, 392
 élision : 270, **305**, 306, 308, 313
 ellipse : 84, 190, 225, 240, 251, 255, 256
 emprunt : 17-19, 88, 100, 114, 122,

124, 181, 353, 370, 386, **407-416**, 450

enclise : **58-59**

énoncé performatif : **159-161**

énonciation : 154, 167, 168, 172-176, 178, 184, 185, 192, 211, 216, **245-250**

épistémique : 172, 174, 177

étymologie populaire : **396-397**, 416

euphémisme : 81, 427, 430, **452**

F

factif / non factif / contre-factif : 174, 176, **184-185**, 200

fausses coupes : **306-308**, 374

féminisation : **141-143**, 420, 427, 428

flexion / flexionnel : 171, **229-232**, 236, 239, 432

focalisation / focus : 68, 72, **164-166**, 201, 211, 212, **220-224**, 254, 336

force illocutoire : **158-163**, 172

G

gaulois (influence du) : 14, 15, 19, 23, 407

générique : 83, 84, 142, 169, 178, 183, **185-186**, 206, 247, 326-328

genre : 167, **180-183**, 186, 207, 231-233, 376

germanique (influence du) : 15, 16, 32, 407

grammaticalisation : 63, 79, 80, 82, 186, 187, 202, 331

H

h aspiré : 129, 270, 313

harmonie vocalique : **297-298**, 300

helvétisme : 199, 133

hiatus : 305, 308, 311

homonymie : 181, 208, **370-374**, 445-447, 471, 473, 476, 524-526, 537

hypercorrection : 96, 110-112, 314
 hyperonyme : 406
 hyponyme : 406

I

imparfait du subjonctif : 52, 112, 115
 impersonnel (verbe, construction) : 164-166, 191, 193, 203, 221-223, 247, 323
 insécurité linguistique : 111, 318
 institutions francophones : 92-94, 143-150
 interrogation (totale / partielle) : 73-79
 inversion : 68, 76, 77, 79, 97, 106, 110, 115, 165, 201, 220, 222-224, 428

J

javanais : 100-102, 122, 341

L

langue des banlieues : 99, 124-125
 langue cryptique : 100-102, 116, 122, 341
 langue écrite / parlée : 18, 24, 27, 29, 31, 52, 70, 72-74, 79, 87, 91, 97-98, 100, 104, 113, 116, 232, 317-344, 392, 393, 495-499, 511
 langue des jeunes : 104, 113, 116, 122
 langue maternelle : 92, 93, 111, 121, 123, 131, 133-136, 148, 491-541
 langue nationale : 93, 496
 langue officielle : 92, 93, 137, 139, 145-150
 langue populaire : 62, 73, 81, 95, 96, 99-104, 113, 115, 116, 119, 120, 138, 325, 439, 496
 langue régionale / régionalisme : 16, 18, 24, 29, 34, 35, 100, 103,

113, 115, 117, 120, 122, 125-132, 140-141, 394-396, 407, 429, 472
 langue seconde : 93, 94, 137-138, 149
 langue de spécialité : 18, 326, 451-452, 461, 470-472
 langue standard / non standard : 18, 121, 128, 130, 131
 langue transfrontalière : 126
 langue véhiculaire : 16, 17, 18, 46, 93, 94, 121, 125, 138
 langue vernaculaire : 17, 93, 94, 103, 126, 131
 langues romanes : 12-14, 17, 63, 68, 70, 76, 86, 89, 126, 218, 225, 227, 368, 370
 lemme / lemmatisation : 231, 234, 483
 liaison : 103, 116, 119, 123, 305-314, 329, 333, 380

M

métalinguistique (activité) / métalangage : 476, 486, 518, 534-535
 métaphore : 100, 109, 189, 190-191, 225, 227, 442
 métonymie : 190, 191
 modalité : 167, 169, 172-178, 198, 203, 207
 motivation : 180, 396, 443
 multilinguisme : 23, 25, 26, 121, 460-463

N

nasalisation : 302-304, 327
 négation : 38, 47, 63-65, 95, 103, 116, 117, 173, 199, 200, 203, 325, 340
 néologisme : 40-41, 143, 145, 230, 386, 418-428
 neutralisation : 301
 niveau de langue : 95-97, 107, 117, 262, 452

nombre : 56, 167, 183-184, 234-235, 326, 328, 329, 376
 norme / normatif : 44, 83-84, 98-99, 106, 108, 110-111, 115, 154, 218, 314, 319, 320, 322, 335, 337, 527

O

ordre des mots : 18, 28, 38, 39, 64, 66-70, 74-80, 86, 112, 129, 131, 205-207, 218, 222, 227, 228

P

paraphrase : 193-194, 212, 447
 passé composé / surcomposé / simple : 44, 52, 53, 97, 167-169, 238, 246, 323, 329-332, 334
 patois : 113, 115, 117, 123, 128, 320, 407
 phrase (simple, complexe, canonique, non canonique) : 196-201
 polysémie : 167, 181, 188, 427, 446, 447, 476, 477, 537
 présent : 167, 168, 236, 238, 246, 247, 331, 332
 pronom clitique : 86, 217-220, 252, 256
 pseudo-réfléchi (verbe, construction) : 165, 213-214
 purisme : 46, 47, 106, 110, 111, 230, 317, 408, 412, 413

R

référence / référent / référentiel / coréférence : 169, 199, 212, 223, 232, 240, 250, 252-256, 403, 405, 462, 464, 466, 467
 registre : 64, 117, 153, 451
 relation actantielle : 192-196, 210, 212-216
 relative (proposition) : 98, 116, 200, 324-325, 382, 531, 532

rôle sémantique : 58, 192-196, 225

S

sens figuré : 187, 188-191, 194, 205, 207, 224-229
Serments de Strasbourg : 13, 16, 25, 27, 28, 32, 63, 112
 sexisme linguistique : 116, 117, 123, 141-143
 spécifique : 169, 185-186
 standardisation : 91, 98, 104-105, 108, 115, 117, 126, 153
 structure informationnelle : 67-69, 154, 164, 240
 subjonctif : 174, 176, 236-238, 330, 332
 subordonnée : 200, 256, 532, 533
 substitution : 81, 240
 superlatif absolu : 60
 syllabe (syllabation) : 129, 292-300
 synonymie : 96, 100, 155, 404, 448-451, 462, 471-473, 476, 533, 538

T

tabou (linguistique) : 430, 452, 453
 temps : 167-169, 171, 198, 203, 236, 332-335
 thématization / thème : 68, 71, 75, 164-166, 178, 179, 211, 212, 214-217, 220, 221, 223, 241
 traits sémantiques : 186-188, 209
 triptongues : 85, 87
 troncation : 81, 122, 438-441

V

valence : 171, 198, 199, 207, 208, 210-213
 verbe délocutif : 161
 verlan : 100-102, 116

Table générale

Introduction	9
<i>par Marina Yaguello</i>	
Le français dans l'histoire	11
<i>par Christiane Marchello-Nizia</i>	
Naissance du français	13
Les étapes essentielles de l'histoire du français	15
L'ancien français : 9 ^e -13 ^e siècle ■	16
Le moyen français : 14 ^e -15 ^e siècle ■	17
Le français de la Renaissance : 16 ^e siècle ■	18
Le français classique : 17 ^e -18 ^e siècle ■	18
Le français moderne : 19 ^e -20 ^e siècle ■	18
Le français contemporain ■	18
Les origines de la France et du français	19
■ AU FIL DES TEXTES	
L'ancien français	23
• <i>Appendix Probi</i> (vers l'an 700) ■	25
• <i>Les Serments de Strasbourg</i> (842) ■	25
• <i>La Chanson de Roland</i> (vers 1100) ■	29
• Marie de France, <i>Le Lai de Lanval</i> (vers 1170) ■	32
• <i>La Quête du saint Graal</i> (vers 1220) ■	36
Le moyen français	39
• Pierre Bersuire (14 ^e s.) ■	40
• François Villon, <i>Ballade en jargon</i> (milieu 15 ^e s.) ■	41
• Philippe de Commines, <i>Mémoires</i> (fin 15 ^e s.) ■	42
• <i>Le Donait françoys pour Jehan Barton</i> (début 15 ^e s.) ■	43

Le français de la Renaissance	44
• L'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) ■	45
• François Rabelais, <i>Le Tiers Livre</i> (1546) ■	45
Le français classique : 17^e-18^e siècle	47
• Jean Héroard, <i>Journal</i> (1601-1622) ■	47
• René Descartes, <i>Discours de la méthode</i> (1637) ■	49
• Fénelon, <i>De l'éducation des filles</i> (1687) ■	50
• Voltaire, article « Langue française » dans <i>l'Encyclopédie</i> de d'Alembert et Diderot (1750-1764) ■	51
Le français moderne : 19^e-21^e siècle	51
• Victor Hugo, <i>Les Travailleurs de la mer</i> (1866) ■	52
• André Breton, <i>Manifeste du surréalisme</i> (1924) ■	52
• Albert Camus, <i>L'Étranger</i> (1942) ■	53
■ L'ÉVOLUTION DU FRANÇAIS : LES PRINCIPAUX PHÉNOMÈNES	
Les déclinaisons	54
Le groupe nominal	56
Structure et évolution ■	56
Déterminants ■	57
Le phénomène de l'enclise ■	58
Indéfini pluriel et partitif ■	59
Comparatifs et superlatifs ■	59
Le complément déterminatif ■	60
Le groupe verbal	61
Les locutions verbales ■	61
La négation : en un mot ou en deux mots ? ■	63
La phrase et son organisation	65
Syntaxe de la phrase et structure informationnelle de l'énoncé ■	66
Du thème en tête au sujet en tête ■	69
Constructions disloquées ■	70
Constructions clivées ■	72
Les phrases interrogatives ■	73
Les innovations du français contemporain	79
Le système des sons du français et son évolution	85
Les phonèmes de l'ancien français à la fin du 12 ^e siècle ■	85
Les caractéristiques de la prononciation au 12 ^e siècle ■	87
Les changements entre 1200 et 1700 ■	87
Le français du 20 ^e siècle ■	88
Les changements dans la prononciation au 20 ^e siècle ■	88
Place de l'accent ■	89

Encadrés, cartes, tableaux, illustrations :

- Carte des langues romanes actuelles ■ 12
- Les mêmes mots dans les différentes langues romanes ■ 14
- Mots d'origine gauloise ■ 15
- Le français en Angleterre ■ 17
- Architecture et écriture ■ 20
- La transmission des textes : les manuscrits, les imprimés ■ 22
- Carte des langues et parlers régionaux en France ■ 35
- L'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) ■ 45
- La création de l'Académie française ■ 46
- La déclinaison en ancien français ■ 55
- Déclinaison, genre et nombre. Une évolution vers « moins de déclinaison » ■ 56
- Les locutions à verbe support en français familier ■ 62
- L'évolution de la négation : du 9^e au 20^e siècle ■ 65
- Marquer les fonctions syntaxiques ■ 66
- Ordre des mots : les grands changements ■ 68
- L'évolution des énoncés déclaratifs ■ 70
- L'évolution des structures interrogatives ■ 75
- Comment interrogeait-on au début du 17^e siècle ? ■ 79
- Les innovations récentes ■ 80
- Méto, boulot, dodo ■ 81
- Les marqueurs de discours ■ 82
- Le jeu de chaises musicales des prépositions de lieu ■ 83
- Les changements dans la prononciation et leur effet sur la grammaire ■ 86

La variation : le français dans l'espace social, régional et international 91

par Françoise Gadet

- Diversité des situations du français dans le monde** 91
- Les ordres de la variation du français** 94
 - La variation selon les usagers ■ 94
 - La variation selon l'usage ■ 95
- Les manifestations linguistiques de la variation** 98
 - Variation phonique ■ 99
 - Variation morphologique ■ 99
 - Variation syntaxique ■ 99
 - Variation lexicale ■ 101
 - Évaluation générale de la variation ■ 103

Bien parler / mal parler : évaluation par les locuteurs	103
Les variétés	104
La standardisation	104
La norme ■ 108	
Représentations et attitudes devant la langue	111
Préjugés et idées reçues ■ 111	
Insécurité linguistique et hypercorrection ■ 111	
Typologie de la variation	112
La variation dans le temps (diachronique) ■ 112	
La variation dans l'espace (diatopique) ■ 113	
La variation sociale (diastratique) ■ 115	
La variation individuelle (diaphasique) ■ 117	
Dynamique des différents ordres de variation	119
La variation diastratique	120
Le facteur habitat (ville et campagne) ■ 120	
Le facteur classe d'âge ■ 122	
Le facteur sexe ■ 123	
Le facteur social ■ 123	
L'apport linguistique de l'immigration ■ 124	
La variation diatopique	125
Langues régionales en France ■ 125	
Devenir des langues régionales ■ 126	
Usages régionaux du français ■ 128	
Ce que nous apprend la toponymie ■ 131	
Le français hors métropole ■ 131	
Le français en Europe hors de France ■ 132	
Le français langue maternelle ailleurs dans le monde ■ 133	
Le français au contact d'autres langues	136
Les situations de diglossie ■ 136	
Le français langue seconde ■ 137	
Les créoles à base française ■ 138	
Législation sur la langue en France	140
Institutions ■ 140	
Statut des langues régionales ■ 140	
La lutte contre le sexisme dans la langue ■ 141	
La lutte contre les anglicismes ■ 143	
La francophonie dans le monde	143
Place du français parmi les langues du monde	148
Quel avenir probable pour le français?	150
<i>Pour en savoir plus</i>	151

Encadrés, cartes, illustrations :

- Le monde francophone (carte) ■ 92
- La caractérisation des langues par leur statut et leur fonction ■ 93
- Niveaux de langue ■ 95
- Oral / écrit ■ 97
- L'argot ■ 100
- Les parlars codés : javanais et verlan ■ 101
- « Le vrai français », par Josette Rey-Debove ■ 106
- La crise du français ■ 109
- Le purisme ■ 110
- Le français est-il menacé par l'anglais ? ■ 114
- Langue, par opposition à dialecte et patois ■ 115
- Le français populaire ■ 116
- Politesse, tutoiement, formes d'adresse ■ 118
- Français d'Afrique ■ 121
- Claire Bretécher, Agrippine prend vapeur ■ 122
- Exemples d'énoncés dans les différentes langues régionales de France ■ 125
- Tentative d'évaluation des locuteurs de langues régionales ■ 127
- Le « français régional » ■ 128
- Quelques exemples de traits régionaux dans le français, en France et hors de France (prononciation et grammaire) ■ 129
- Quelques exemples de blagues, charades, plaisanteries sur des prononciations régionales ■ 130
- Les créoles ■ 132
- Quelques pages de *La Sagouine*, roman de l'Acadienne Antonine Maillet ■ 134
- Une même phrase dans différents créoles à base française ■ 139
- Un exemple de politique linguistique : la féminisation des noms d'agent ■ 141
- Organigramme de la structure de la francophonie ■ 145
- Nombre de francophones dans le monde ■ 146

La grammaire	153
<i>par Marina Yaguello</i>	
Qu'est-ce que la grammaire ?	153
Quel français décrire ?	153
Linguistique et informatique ■	154
■ LE COMPOSANT PRAGMATIQUE	
Les actes de langage	158
Contenu propositionnel et force illocutoire ■	158
Énoncés performatifs et verbes de parole ■	159
Conditions de félicité ■	160

Actes de langage indirects ■ 161	
Verbes performatifs délocutifs ■ 161	
Verbes de parole et verbes d'opinion ■ 161	
Insultes et injures ■ 161	
Gestion de l'information et visée communicative	164
La structure informationnelle des énoncés ■ 164	
Thème et focus ■ 164	
■ LE COMPOSANT SÉMANTIQUE	
Les catégories sémantiques	166
Le temps	167
L'aspect	169
L'aspect lexical ■ 170	
L'aspect dans les paradigmes verbaux ■ 171	
Les verbes de suppléance aspectuelle ■ 171	
La modalité	172
L'assertion ■ 172	
La modalité épistémique ■ 174	
La modalité appréciative ■ 176	
La modalité radicale ■ 177	
La détermination	178
La détermination dans le groupe nominal ■ 178	
La détermination dans le groupe verbal ■ 179	
Le genre	180
Répartition du genre ■ 180	
Discrimination par le genre ■ 181	
Le masculin générique ■ 183	
Le nombre	183
Les noms « discrets » ■ 183	
Les noms « compacts » ■ 183	
Les noms « denses » ■ 184	
PROPRIÉTÉS SÉMANTIQUES DES ÉNONCÉS	
Énoncés factifs, non factifs et contre-factifs	184
Énoncés génériques et spécifiques	185
Les traits sémantiques	186
Les traits sémantiques lexicaux ■ 187	
Les traits sémantiques grammaticalisés ■ 187	
Sens propre et sens figuré	188
La métaphore ■ 190	
La notion de compétence interprétative ■ 191	

**LES PROPRIÉTÉS SÉMANTIQUES DES CONSTITUANTS
DE L'ÉNONCÉ**

- La relation actantielle et la notion de rôle sémantique ■ 192
- La notion de paraphrase ■ 193
- La notion d'ambiguïté ■ 194
- La notion d'agentivité ■ 194

LE COMPOSANT SYNTAXIQUE

La grammaire de la phrase 196

- La phrase : tentative de définition ■ 197
- Phrases canoniques et non canoniques ■ 197
- Les niveaux de l'analyse linguistique ■ 198
- Schéma d'une phrase simple : la notion de constituant ■ 198
- La phrase complexe ■ 200
- Classes syntaxiques ■ 201
- Classes ouvertes et classes fermées ■ 202
- Le concept de gradient ■ 202
- La valence verbale ■ 210
- Alternances, réductions et augmentations de valence ■ 210

SYNTAXE ET PRAGMATIQUE : LES INTERACTIONS

Les constructions thématiques 211

- Le passif proprement dit ■ 211
- La construction pseudo-réfléchie, dite « voix moyenne » ■ 213
- La construction causative à valeur de passif avec *se faire* et *se voir* ■ 214
- Les permutations d'arguments ■ 215
- Les dislocations ■ 217

Les constructions focalisantes 220

- Les constructions impersonnelles ■ 221
- Les inversions ■ 222

SYNTAXE ET SÉMANTIQUE : LES INTERACTIONS

Syntaxe du sens figuré 224

- La suppression d'un objet de sens prévisible ■ 225
- L'adjectivation des participes présents des verbes « de contact » ■ 226
- Les dissymétries entre actif et passif ■ 226
- Les alternances verbe intransitif / verbe réfléchi ■ 227

L'expression de la possession inaliénable 227

■ LA MORPHOLOGIE

Morphologie flexionnelle des noms, pronoms et adjectifs 231

Le genre ■ 231

Les alternances masculin / féminin ■ 232

Le nombre ■ 234

Morphologie flexionnelle des verbes 236

Verbes réguliers et irréguliers ■ 237

Les verbes défectifs ■ 239

■ LA GRAMMAIRE DU TEXTE

La texture 240

La cohésion ■ 240

La cohérence ■ 240

L'intentionnalité ■ 241

L'informativité ■ 242

L'intertextualité ■ 242

Les bornes textuelles ■ 243

Les « plans » d'énonciation 245

Le plan du discours ■ 246

Le plan de l'histoire (du récit) ■ 246

Le plan du commentaire ■ 247

Les coordonnées énonciatives : la deixis ■ 249

Anaphore et coréférence 250

L'anaphore ■ 250

Problèmes d'ordre : anaphore et cataphore ■ 253

La coréférence ■ 254

La coréférence dans la phrase et dans le texte ■ 254

L'anaphore sans coréférence ■ 255

Pour en savoir plus 257

Encadrés, tableaux, illustrations :

Paires lexicales ■ 155

Quelques concordances pour les verbes connaître et savoir ■ 157

Les actes de langage ■ 158

Performatifs dans le langage juridique ■ 160

Petite grammaire des insultes ■ 162

Le présent-caméléon ■ 168

Le rôle du contexte et de la situation ■ 169

Les distinctions aspectuelles ■ 170

Une particule énonciative polyvalente : bien ■ 173

Négation / affirmation ■ 173

Les modalisateurs d'assertion ■ 175

L'expression des hypothèses ■ 175

Le subjonctif et ses paradoxes	■ 176
Ambiguïté des verbes modaux	■ 177
La hiérarchie de détermination	■ 179
Quand le genre ne correspond pas au sexe	■ 180
Fluctuations du genre	■ 181
Le professeur est enceinte	■ 182
Les marqueurs génériques : le pronom ça et la voix moyenne	■ 186
Interférences entre lexique et grammaire	■ 187
L'aspect dans les verbes géographiques	■ 189
Tableau des rôles sémantiques	■ 195
L'invention de la grammaire	■ 196
Les circonstants	■ 199
Portée / incidence	■ 199
Verbes transparents	■ 203
Propriétés des adjectifs	■ 204
Place de l'adjectif	■ 205
Les adjectifs opérateurs	■ 207
La classe des noms	■ 209
La passivation	■ 212
Quelques exemples de réduction de valence	■ 213
Constructions subjectives	■ 216
Pronoms clitiques et toniques	■ 218
Les objets zéro	■ 225
Classement des 20 lemmes verbaux les plus fréquents, par ordre de fréquence	■ 231
La morphologie des noms d'agent : féminins manquants	■ 233
Enfants de 5 ans et une institutrice	■ 235
Poème de Desnos, « Les hiboux »	■ 235
Poème de Tardieu, « Complainte du verbe être »	■ 238
Cadavre exquis	■ 241
Poème de Desnos, « C'était un bon copain »	■ 242
Roland Barthes, « Habit bleu et gilet jaune », in Fragments d'un discours amoureux	■ 243
L'absence de clôture textuelle : page finale de Tentative d'épuisement d'un lieu parisien, par Georges Perec	■ 244
Poème de Prévert, « Cortège »	■ 245
Les plans d'énonciation dans La Vie, mode d'emploi, de Georges Perec	■ 247
Anaphore par réduction du lexique	■ 251
Anaphore sans antécédent	■ 252
Ambiguïté des pronoms et adjectifs de troisième personne	■ 253

Les sons du français	259
<i>par Bernard Tranel</i>	
Écriture, prononciation et notation phonétique	259
Inventaire des sons du français	262
Variations de l'accent ■	262
Les consonnes ■	263
Les voyelles ■	264
Les semi-voyelles ■	267
Rapports entre orthographe et prononciation	268
Le cas de la lettre c ■	268
Production et classification des sons	271
Les paramètres articulatoires ■	271
L'aperture ■	273
Le lieu d'articulation des consonnes ■	274
La position des lèvres ■	275
Le lieu d'articulation des voyelles ■	276
La nasalité ■	277
La vibration des cordes vocales ■	278
L'intonation ■	278
L'opposition sourde / sonore ■	279
L'assimilation ■	280
Les consonnes nasales ■	281
Les semi-voyelles ■	281
Le fonctionnement des sons	283
Inventaire des sons ■	287
Les voyelles ■	287
Les diphtongues ■	288
Les consonnes ■	290
Le cas de <i>r</i> ■	291
Les semi-voyelles ■	292
L'organisation des sons en syllabes	292
La structure des syllabes ■	292
Distribution des sons dans les syllabes	295
La distribution des voyelles moyennes ■	295
L'harmonie vocalique ■	297
Influence de la morphologie ■	298
Relativisation des facteurs ■	299
Les deux a	300
Les voyelles nasales	302
Origine des voyelles nasales ■	302

Exploitation morphologique des contrastes ■	303
Sons à éclipse : liaison, élision et « e muet »	305
Les fausses coupes ■	306
La contrainte anti-hiatus ■	308
Chute de e entre consonnes ■	309
Insertion de e entre consonnes ■	309
Phénomènes de variation ■	310
Liaisons obligatoires et optionnelles ■	311
Les liaisons interdites ■	313
Pour en savoir plus	315
Encadrés, tableaux :	
<i>Ambiguïtés de représentation</i> ■	260
<i>Langage et société</i> ■	262
<i>Tableau des consonnes</i> ■	264
<i>Tableau des voyelles</i> ■	265
<i>Tableau des semi-voyelles</i> ■	267
<i>Fonctions de la lettre c</i> ■	270
<i>c et les signes diacritiques</i> ■	271
<i>Les organes de la parole : coupe médiane</i> ■	272
<i>Aperture des voyelles</i> ■	274
<i>Arrondissement des lèvres</i> ■	276
<i>Lieu d'articulation pour les voyelles</i> ■	277
<i>Distinctions vocaliques dues à la nasalité</i> ■	277
<i>Distinctions dues au voisement</i> ■	280
<i>Distinctions consonantiques dues à la nasalité</i> ■	281
<i>Tableau récapitulatif des consonnes</i> ■	282
<i>Tableau récapitulatif des voyelles et semi-voyelles</i> ■	283
<i>Phonétique vs phonologie et la notion de phonème</i> ■	284
<i>Tableau récapitulatif : voyelles moyennes en syllabe finale de mot</i> ■	299
<i>Tableau récapitulatif : voyelles moyennes en syllabe non finale de mot</i> ■	300
<i>La perte des oppositions phonologiques</i> ■	301
<i>Contrastes entre voyelles orales et voyelles nasales</i> ■	303
<i>Masculin / féminin : voyelle nasale / voyelle orale + consonne nasale</i> ■	303
<i>Conjugaison : voyelle nasale / voyelle orale + consonne nasale</i> ■	304
<i>Le découpage en jeu(x)</i> ■	306
<i>Cuir et velours</i> ■	314

La langue parlée	317
<i>par Claire Blanche-Benveniste</i>	
Français parlé / français écrit : deux langues ou une seule ?	317
Les préjugés ordinaires contre la langue parlée	318
Attitudes des linguistes face à la langue parlée	320
Comment représenter le parlé	321
Langue parlée et fautes contre la langue	322
La prononciation ■	322
La grammaire ■	322
Grammaire de la langue parlée	326
La morphologie	326
Le genre dans les noms et les adjectifs ■	326
Le singulier et le pluriel dans les noms et les adjectifs ■	328
Les conjugaisons verbales ■	329
Les marques de personne ■	330
Les marques de temps ■	332
Syntaxe du français parlé	335
Nature différente des données ■	336
Constructions plus spécifiques ■	341
Les fréquences lexicales dans le parlé ■	342
Conclusion ■	343
Pour en savoir plus	343
Encadrés :	
« J'ai descendu dans mon jardin » : l'auxiliaire avoir pour être ■	319
Le passé surcomposé ■	323
« L'homme que je te disais » : des fautes sur les relatives ■	324
Comment les écrivains transposent la langue parlée ■	325
Poème sur le passé simple : « La belle fête » de Tardieu ■	334
Chercher ses mots... ■	339
Comment on « arrange » la langue parlée des hommes politiques ■	340

L'orthographe

par Claire Blanche-Benveniste

Qu'est-ce que l'orthographe ?	345
Orthographe et législation ■	346
L'alphabet comme matériau graphique organisé ■	346

- De l'alphabet latin à l'alphabet français : le déficit ■ 346
- La fréquence ■ 351
- La répartition ■ 352
- Écrire comme on parle ? Le principe phonographique ■ 353

**L'orthographe en question : les obstacles
du matériau graphique** 354

- Le déficit en consonnes ■ 354
- Le déficit en voyelles ■ 355
- Déficit en semi-voyelles ■ 356
- Inconvénients des solutions par groupements ■ 357
- Ambiguïtés de lecture ■ 359
- Les règles de position ■ 361
- Unifier un paradigme ■ 361

Peut-on écrire comme on prononce ? 362

- Lecture contre écriture ■ 364

**La part lexicale de l'orthographe : le jeu des différences
et des ressemblances** 366

- Les familles de mots ■ 367
- Le recours à l'Histoire ■ 367
- La gestion des homonymes ■ 370
- Les étymologies populaires ■ 373

L'orthographe grammaticale 375

- La notion de variabilité ■ 375
- L'accord ■ 375
- Variation du radical ■ 377
- L'importance des catégories grammaticales ■ 378
- La complémentarité entre marques morphologiques ■ 380
- Les accords avec le verbe ■ 381

Réformer l'orthographe : un débat séculaire 385

Pour en savoir plus 388

Encadrés, documents, illustrations :

- L'influence de l'orthographe sur la prononciation* ■ 349
- Quelles fréquences pour les lettres ? (utile à savoir pour les joueurs de Scrabble)* ■ 351
- Comment un changement d'orthographe influence la prononciation : article de Nina Catach sur « montagne »* ■ 356
- Une sonnette trop sonore : consonnes simples ou doubles selon le type de suffixe* ■ 359
- L'embarras du choix* ■ 362
- Les réformes de l'orthographe* ■ 364
- L'héritage des « lettres grecques » dans l'orthographe de quatre langues romanes* ■ 368
- De l'homonyme à l'holorime : poème de Robert Desnos, « Notre paire... »* ■ 370

- Homonymes classiques* ■ 371
- Mnémotechniques* ■ 372
- « À travers la presse déchaînée » : extraits de la rubrique du Canard enchaîné ■ 374
- Accords sujet-verbe avec quantifieurs et collectifs* ■ 376
- Homographes non homophones* : Les poules du couvent couvent ■ 379
- Un débat de grammaire séculaire* : l'accord du participe passé conjugué avec avoir ■ 381
- Portrait de Vaugelas* ■ 383
- L'enseignement de l'orthographe* ■ 384
- « Introduction » du Rapport du Conseil supérieur de la langue française (6 décembre 1990) ■ 385
- Dételle ou dètèle ? Époussette ou époussète ? ■ 387

Le lexique	391
<i>par Jean-Paul Colin</i>	
Le mot	391
Difficultés de définition ■ 391	
Mot écrit / mot parlé ■ 392	
Variations du mot ■ 393	
Variation dans le temps et dans l'espace ■ 394	
Mots simples et mots complexes ■ 395	
Mot autonome / mot non autonome ■ 397	
Un peu de terminologie ■ 398	
Mot / terme / vocable ■ 398	
Le lexique : définitions et structuration	400
La notion de structure en linguistique ■ 402	
Les champs en lexicologie ■ 404	
Origines du lexique et formation des mots	406
L'étymologie ■ 406	
Les emprunts ■ 408	
Provenance des emprunts ■ 408	
Catégories d'emprunt ■ 409	
Emprunts de forme ■ 410	
L'adaptation phonologique ■ 411	
L'adaptation graphique ■ 411	
Emprunts de sens ■ 413	
Disparition de l'emprunt ■ 414	
Le changement lexical	415
Les grandes tendances de l'évolution du lexique français ■ 416	

Les causes externes du changement ■	417
La « vie » des mots ■	418
Le néologisme ■	418
Les archaïsmes ■	428
Les mots désuets ■	429
Signification du changement lexical ■	431
Le point de vue synchronique	431
La dérivation ■	431
Effets de l'affixation ■	432
Productivité des affixes ■	434
Les formations parasynthétiques ■	435
Conclusion ■	436
Mots composés et locutions	436
Schémas de composition ■	436
Les recomposés (ou interfixes) ■	438
L'abrégement ou troncation ■	438
La siglaison ■	441
Groupes de mots et locutions ■	442
Types de locutions ■	442
Phraséologie et idiomatité ■	443
Sémantique lexicale ou étude des sens lexicaux :	
le même et l'autre	444
Désignation, dénotation et connotation ■	444
De l'homonymie à la parasynonymie ■	445
Les paronymes ■	448
Les synonymes ■	448
Synonymie relative vs absolue ■	449
Les parasynonymes ■	450
La notion de registre ■	451
Les langues de spécialités ■	451
Le tabou linguistique ■	452
L'argot ■	453
Pour en savoir plus	455
Encadrés, documents, illustrations :	
<i>Mots régionaux</i> ■	394
<i>L'étymologie populaire ou remotivation</i> ■	396
<i>La définition : le mot arbre</i> ■	399
<i>Emprunts dans le domaine du sport et des divertissements de société</i> ■	414
<i>Les doublets étymologiques issus du latin</i> ■	417
<i>« Une fabrique de mots », par Robert Solé</i> ■	420
<i>Sur la néologie du Web</i> ■	423
<i>Éphéméride : extraits du Dico du français branché de Pierre Merle</i> ■	425

- Une machine à fabriquer des mots* ■ 427
- La féminisation des noms d'agent* ■ 427
- Le « politiquement correct »* ■ 430
- L'aphérèse* ■ 439
- L'apocope* ■ 440
- Tirer le diable par la queue, illustré par Nestor Salas* ■ 444
- Exercices de style de Raymond Queneau* ■ 448
- Les formations argotiques* ■ 454
- Une complainte des bas-fonds traduite par Victor Hugo* ■ 455

Les dictionnaires français : histoire et méthodes 457

par Jean Pruvost

« Le Livre de tout le monde » 457

L'objet symbolique : du « livre par excellence »
à la dicomania ■ 457

Les « usages » réducteurs dans la langue et l'utopie
de la totalité ■ 459

« Un monde de dictionnaires » 460

Des dictionnaires plurilingues et bilingues
aux monolingues ■ 461

La trilogie fondatrice du Grand Siècle ■ 463

Un genre né au 18^e siècle : l'encyclopédie ■ 469

En amont et en aval des gros dictionnaires :
les dictionnaires spécialisés de la langue et les
dictionnaires de spécialités ■ 470

Du « dictionnaire manuel » à « l'enregistrement très étendu... qui, avec le présent, embrasse le passé » . . . 472

Des dictionnaires de la réduction et de l'accumulation
du 19^e siècle aux dictionnaires d'apprentissage du 20^e siècle
conçus par des linguistes ■ 473

La relance lexicographique des grands philologues
du 19^e siècle ■ 477

« La lexicographie... atteint le rang de discipline scientifique » 479

Larousse et Quillet : conquêtes et concurrences ■ 480

Paul Robert et ses successeurs : dans le sillage
renoué de Littré ■ 481

Le *Trésor de la langue française*, ce « grand chêne »
du CNRS ■ 482

De nouveaux concepts : lexicographie,
dictionnaire et métalexigraphie ■ 484

Pour en savoir plus	488
Illustration, encadré :	
Page de titre intérieure du Dictionnaire de Furetière (1690) ■	465
Le Trésor de la langue française (TLF) ■	483

Enseigner la langue française maternelle 491

par Émile Genouvrier

De l'acquisition du français à son enseignement	491
Un domaine en pleine évolution ■	493
Une évolution technique, une évolution symbolique : la langue maternelle occupe une place à part ■	494
Parler	496
La parole dans la classe ■	496
La compétence communicative ■	497
Parler et apprendre, parler pour apprendre... ■	499
Lire	500
Pourquoi lire ? ■	500
Que lire ? ■	501
Apprendre à lire ■	503
Lecture : les modèles experts ■	504
Échecs en lecture ■	505
Comment lire ? ■	506
Écrire	508
Tracer des lettres, écrire des mots : du dessin à l'écriture ■	508
Écrire des mots, écrire des phrases ■	510
Gérer des textes ■	512
Gérer des discours ■	514
Écrire ou rédiger ? ■	515
Connaître la langue	516
Une tradition remise en cause ■	516
L'activité métalinguistique ■	518
Un débat complexe ■	519
Connaître l'orthographe	519
Apprendre à écrire mot après mot ■	519
Apprendre à écrire chaque mot ■	521
Apprendre à écrire des groupes ■	525
Apprendre à écrire des phrases et des textes ■	525
Difficile pédagogie de l'orthographe... ■	526

Connaître la grammaire	528
Une grammaire pour la parole ? ■	529
Une grammaire pour l'écriture ■	530
Le double malentendu ■	533
Difficile métalangage, difficile grammaire... ■	534
Connaître le lexique	535
Un travail quantitatif ■	536
Un travail qualitatif ■	537
L'usage du dictionnaire ■	538
Pour conclure	538
Pour en savoir plus	540
Encadrés, illustrations :	
<i>De la maternelle au collège : une organisation en cycles</i> ■	492
<i>L'évolution générale du collège en France depuis 1959 porte avec elle celle du français</i> ■	493
<i>Évolution générale de la conception de l'enseignement du français</i> ■	495
<i>À l'école comme au collège, la parole a sa place dans les programmes</i> ■	497
<i>Enjeu de parole, enjeu de connaissance : la lune éclaire-t-elle ?</i> ■	499
<i>Quels textes lire au collège ?</i> ■	502
<i>Comprendre, déchiffrer</i> ■	504
<i>Lire... pour rien ! (extrait de Comme un roman, de Daniel Pennac)</i> ■	507
<i>De la lettre aux premiers textes</i> ■	510
<i>La mémoire de travail</i> ■	512
<i>Le réglage de l'anaphore</i> ■	513
<i>Une image traditionnelle de l'école. Scène du film La Gloire de mon père d'Yves Robert (1990)</i> ■	516
<i>Lettre de Clotilde à Emmanuel</i> ■	520
<i>Comparaison de deux dictées</i> ■	522
« C'est quoi l'impératif ? » ■	529
<i>La petite poule Coumba</i> ■	531
<i>Une grammaire attentive aux difficultés d'écriture du français</i> ■	532
<i>Une grammaire intelligente</i> ■	533

Crédits photographiques

Archives Seuil : 27, 241. – Bibliothèque municipale de Lyon / Cliché Didier Nicole : 36. – *Le Canard enchaîné* : 374. – Collection Christophe L : 516. – Collection particulière : 465, 520. – Éditions Armand Colin : 20, 21. – © Hergé / Moulinsart 2003 : 163. – © Licenced by Hyphen SA : 122. – *Le Monde* : 92. – Roger-Viollet : 383.

RÉALISATION : CURSIVES À PARIS

IMPRESSION : NORMANDIE ROTO IMPRESSION S.A.S., À LONRAI, FRANCE

DÉPÔT LÉGAL : AVRIL 2003. N° 33627 (03-0716)



Claire BLANCHE-BENVENISTE

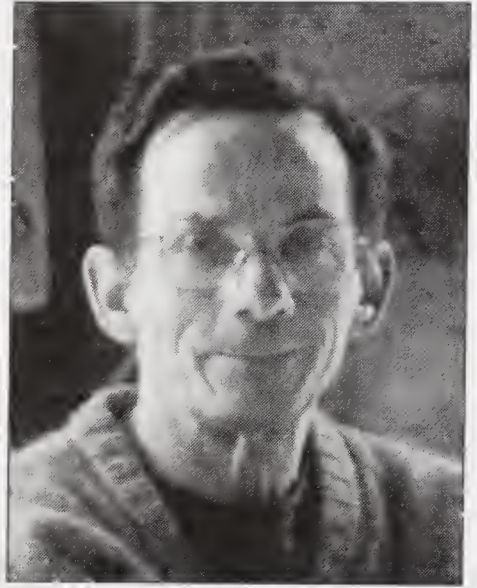
Professeur émérite à l'Université de Provence et à l'École pratique des hautes études à Paris.

Elle est l'auteur de très nombreux ouvrages et articles sur la langue française, dont récemment :

- *Approches de la langue parlée en français*. Paris : Ophrys. 1999.
- *Choix de textes de français parlé*. Champion. 2000 (avec C. Rouget et F. Sabio).

Claire Blanche-Benveniste est l'animatrice du GARS (Groupe aixois de recherches en syntaxe), qui a créé une base de données de français parlé à l'Université de Provence.

Elle est aussi directrice de la collection « Les français parlés, textes et études », chez Champion, avec Paul Cappeau.



Jean-Paul COLIN

Agrégé de lettres classiques et docteur d'État. Professeur de linguistique et lexicographe aux Universités de Tours, Paris X-Nanterre, puis Besançon.

Passionné de mots et de marginalités langagières (dialectes, argots) ainsi que de littératures « non légitimes » (roman populaire et roman policier, surtout de langue française).

Il a publié de nombreux articles et comptes rendus dans des revues spécialisées et a collaboré à plusieurs ouvrages.

A publié notamment :

- *Dictionnaire des difficultés du français*. Usuels du Robert. 1971, 1993, éd. de poche 1994.
- *Trésor des mots exotiques*. Belin. 1986.
- *Les Derniers Mots : Le lexique de la mort*. Belfond. 1992 (épuisé).
- *Crimologies : Essais sur le roman policier et populaire*. Canevas. 1995.
- *La Belle Époque du roman policier français*. Delachaux & Niestlé. 1999.
- *Boileau-Narcejac*. Encrage. 1999.
- *Expressions familières de Franche-Comté*. C. Bonneton. 2001.

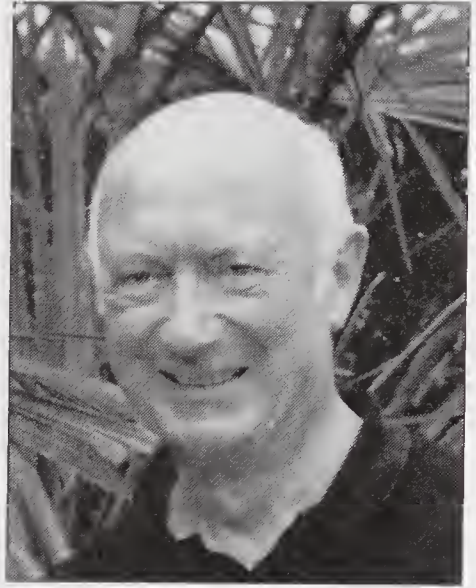


Françoise GADET

Professeur de sociolinguistique à l'Université de Nanterre Paris-X, elle travaille sur les formes orales, non standard et non centrales du français.

Auteur de :

- *Le français ordinaire*. Armand Colin. 1997 (2^e éd.)
- Chapitre sur la langue française au 20^e siècle dans la *Nouvelle histoire de la langue française* (dirigée par Jacques Chaurand). Éditions du Seuil. 1999.
- *La Variation sociale en français*. Ophrys. 2003.



Émile GENOUVRIER

Professeur émérite de linguistique à l'Université de Tours. Agrégé de lettres modernes, docteur d'État en sciences de l'éducation.

Spécialiste de la langue française et de sa construction chez l'enfant : grammaire, lexique, pédagogie, pathologie du langage.

Auteur de nombreux ouvrages, parmi lesquels :

- *Linguistique et enseignement du français*, en collaboration avec Jean Peytard. Larousse. 1970.
- *Grammaire pour enseigner le français*, en collaboration avec Claudine Gruwez. Larousse. 3^e éd 1987.
- *Naître en français*. Larousse. 1986.
- *L'Enfance de la parole*. Nathan. 1992.

Auteur d'une collection de manuels de grammaire pour l'enseignement élémentaire. Directeur et auteur principal du *Dictionnaire des synonymes* chez Larousse.



Christiane MARCHELLO-NIZIA

Professeure à l'ENS-Lettres et Sciences humaines (Lyon), membre de l'Institut universitaire de France et directrice de l'Institut de linguistique française.

Auteur de plusieurs études de linguistique historique, en particulier de :

- *L'Évolution du français: Ordre des mots, démonstratifs, accent tonique*. A. Colin. 1995.
- *Le français en diachronie: Douze siècles d'évolution*. Ophrys. 1999.

Elle est également l'auteur de plusieurs éditions de textes médiévaux, et de nombreuses études de sémiotique médiévale.



Jean PRUVOST

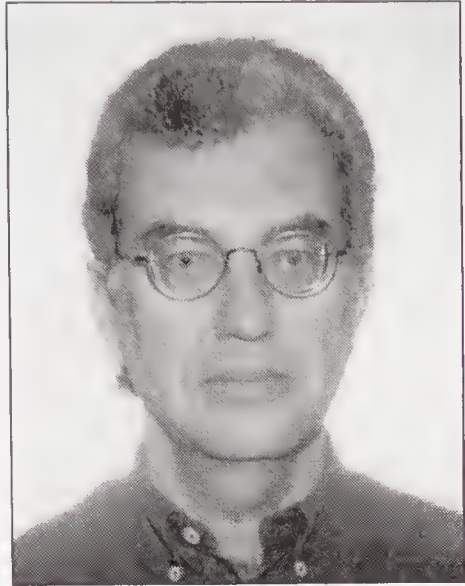
Professeur à l'Université de Cergy-Pontoise, où il enseigne la linguistique et notamment la lexicologie. Il y dirige aussi un laboratoire CNRS (*Métadif*, UMR 8128) consacré aux dictionnaires et à leur histoire. Il organise chaque année un colloque international, la « Journée des dictionnaires », rendez-vous des lexicologues et lexicographes.

Il est l'auteur de :

- *Dictionnaires et nouvelles technologies*, qui a bénéficié du Prix international de linguistique « Logos » en 2000.
- *Les Dictionnaires de la langue française*. Puf, coll. « Que sais-je ? ».

Auteur d'environ 150 articles, il codirige avec B. Quemada deux collections chez Champion : « Études de lexicologie, lexicographie et dictionnaire » et « Lexica ».

Il préside par ailleurs l'Association des sciences du langage et fait partie de divers comités de rédaction (*Cahiers de lexicologie*; *Études de linguistique appliquée*; *International Journal of Lexicography*).



Bernard TRANEL

Professeur de linguistique à l'Université de Californie, Irvine (États-Unis).

Il est l'auteur de nombreux travaux sur la phonologie du français, entre autres :

- *Concreteness in Generative Phonology*. University of California Press. 1981.
- *The Sounds of French*. Cambridge University Press. 1987.
- « On Suppletion and French Liaison ». *Probus*. 1990.
- « Current Issues in French Phonology ». In *The Handbook of Phonological Theory*. Blackwell. 1995.
- « Aspects de la phonologie du français et la théorie de l'optimalité ». *Langue française*. 2000.



Marina YAGUELLO

Agrégée de l'Université et docteur ès lettres, elle est professeure de linguistique (émérite) à l'Université Paris-VII.

De langue maternelle russe, elle travaille essentiellement sur le français, l'anglais et le wolof. Elle s'intéresse particulièrement à l'interface syntaxe / sémantique / pragmatique, à la socio-linguistique, à l'analyse de discours.

Elle est l'auteur de nombreux articles et ouvrages, dont :

- *Les Mots et les femmes: Essai d'approche sociolinguistique de la condition féminine.* Payot. 1978.
- *Alice au pays du langage: Pour comprendre la linguistique.* Éditions du Seuil. 1981.
- *Les Fous du langage: Des langues imaginaires et de leurs inventeurs.* Éditions du Seuil. 1984.
- *Catalogue des idées reçues sur la langue.* Éditions du Seuil. 1988.
- *Le Sexe des mots.* Belfond. 1989.
- *Histoires de lettres: Des lettres et des sons.* Éditions du Seuil. 1990.
- *En écoutant parler la langue.* Éditions du Seuil. 1991.
- *Grammaire exploratoire de l'anglais.* Hachette. 1991.
- *Petits faits de langue.* Éditions du Seuil. 1998.
- *Language through the Looking-glass.* Oxford University Press. 1998.

TRENT UNIVERSITY



0 1164 0484964 2

Destiné à un large public à travers l'espace francophone, *Le Grand Livre de la langue française* dresse un « état des lieux » de notre langue en ce début du 21^e siècle. L'équipe de spécialistes qui l'a rédigé s'est donné pour tâche de décrire les principales caractéristiques du français d'aujourd'hui, à la fois dans sa structure et dans son usage, en s'appuyant sur les acquis les plus récents de la linguistique française et avec le souci constant de la clarté et de la lisibilité. Outil de travail pour les étudiants et les enseignants, il s'adresse aussi à tous les lecteurs passionnés par les questions de langue.

Christiane Marchello-Nizia raconte ici la naissance du français et rend compte de son évolution. Françoise Gadet explore la variation sociale et régionale et redéfinit l'espace francophone. Marina Yaguello décrit les traits saillants de la syntaxe et met en relief les interactions de celle-ci avec la pragmatique et la sémantique. Claire Blanche-Benveniste donne une vision synthétique de la morphologie, dégage les spécificités de la langue parlée et fait le point sur l'éternel problème de l'orthographe. Bernard Tranel expose le système phonologique et éclaire des phénomènes tels que la structure de la syllabe, la liaison et l'élision. Jean-Paul Colin révèle les grands principes responsables de la structure et de l'évolution du lexique, tandis que Jean Pruvost adapte l'orthographe pour nous de comment l'enfant francophone apprend la langue française.

SOUS LA DIRECTION

Titel: Le grand livre de la langue française
Autor: Hrsg.: Blanche-Benveniste
Art.: 428605 ISBN: 2-02-033627-8
Acquisitions Department, Peter
KdNr.: 676610 Auf.Nr.: 120476
Lief.: 86567,
077861 08.03.2004 33,00
A03-4471
APT Versand: POST



www.seuil.com

Illustration Christian Raux

ISBN 2.02.033627 8/ Imprimé en France 4 2003

28,50€